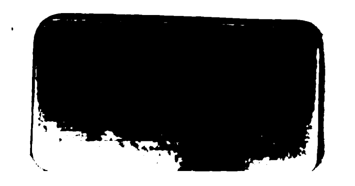



DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution.



PARIS,
IMPRIMERIE DE DUBUISSON ET Cie,
Rue Coq-Héron, 5.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE
DE FRANCE,

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES,

Par l'abbé GUETTÉE.

TOME V

PARIS,

CHEZ L'AUTEUR | CHEZ JULES RENOUARD ET Cie

LECRIVAIN et TOUBON

ACQUÉREURS

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 21

1856

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PÉRIODE FÉODALE.

LIVRE CINQUIÈME.

(1096—1130)

I.

Suite de l'affaire du divorce de Philippe Ier, roi de France. — Conduite d'Urbain à cet égard pendant son voyage en France. — Efforts de Yves de Chartres pour obtenir la séparation du roi et de Bertrade. — Ses complaisances pour le roi. — Première séparation de Philippe — Conciles de Nîmes et de Rouen. — Discussions de Yves avec le légat Hugues de Lyon au sujet des siéges d'Orléans et de Sens — Question des investitures. — Opinion d'Yves sur ce sujet. — Concile de Rome et réponses du pape Urbain à Pibon de Toul. — Mort du pape Urbain. — Anselme, de retour du concile de Rome, se fixe à Lyon. — Daimbert de Sens, à son retour de Rome, assemble un concile à Étampes. — Divers autres conciles à Anse, Valence, Poitiers, Troyes, Beaugency — Affaires qui y sont traitées. — Nouvelle excommunication du roi Philippe. — Excommunication de Guillaume de Poitiers. — Seconde séparation de Philippe et de Bertrade. — Le roi absous au concile de Paris. — Le pape Pascal en France. — Conférence de Châlons-sur-Marne. — Concile de Troyes. — Repentir de Philippe. — Lettre que lui écrit saint Hugues de Cluni. — Mort de Philippe.

(1096 — 1108)

Tandis que les plus braves guerriers de France combattaient en Orient pour délivrer le tombeau de J.-C. et sauver l'Eglise, le roi Philippe ne songeait qu'à ses amours adultères avec Bertrade. Ses

envoyés n'étaient venus que pour demander un délai en faveur de sa passion, à cette grande diète de Plaisance où l'Europe entière, à l'appel du pape Urbain, était accourue pour s'occuper de ses destinées. Au concile de Clermont où la foule enthousiaste se croisait avec ardeur, il avait fallu de nouveau excommunier ce roi aussi lâche que coupable. Enfin, tandis que toute la France était émue sous l'impulsion que lui imprimaient Pierre l'Ermite, les plus saints évêques et le pape lui-même, Philippe ne ressentait d'enthousiasme que pour Bertrade. Lorsque le pape Urbain était à Tours (1096), il apprit que l'Eglise de France avait des évêques assez serviles pour flatter la passion du roi, assez coupables pour se vanter de lever l'excommunication lancée par leur chef; on prêtait ces indignes sentiments à l'archevêque de Sens, Richer, qui ne pouvait pardonner au pape d'avoir rétabli l'ancienne primatie du siége de Lyon sur la province sénonaise.

Urbain écrivit [1] cette lettre, aussi juste que modérée, à cet archevêque et à ses suffragants :

« On nous a rapporté que plusieurs de vos confrères ont eu la hardiesse de dire qu'ils continueraient, comme par le passé, à communiquer avec le roi, et même qu'ils lèveraient l'excommunication portée contre lui, bien qu'il ne se soit pas séparé de la femme qui est cause de la sentence dont il a été frappé. Ceux qui parlent ainsi ne connaissent pas les canons ou ne craignent point de les violer; car c'est une loi incontestée et confirmée par l'usage : que celui qui a été excommunié par un évêque ne puisse être absous par un autre. Les métropolitains eux-mêmes ne peuvent délier ce que leurs suffragants ont lié. Comment donc se vanter d'annuler les sentences portées par le siége apostolique? Il est parfaitement clair que non-seulement les évêques, mais les primats, mais les patriarches eux-mêmes sont soumis au saint-siége, de droit divin; tout le monde sait qu'on peut appeler à son tribunal de tous les jugements, mais qu'on ne peut en appeler à personne des sentences qu'il a prononcées.

« Les évêques en question savent bien sans doute que le saint-siége, sans avoir besoin de concile, peut rétablir ceux même qu'un concile aurait condamnés, et que personne n'a droit de révision sur ses jugements. Que ces évêques veuillent donc bien nous dire en vertu de quel droit ils pourraient absoudre un coupable, sans la

[1] Ap. Labb. et Cossart., conc., t. x, p. 443.

présence ou sans la permission de celui qui l'a lié dans un concile général?

« Pour nous comme pour tous ceux qui se sont assemblés à Tours avec nous, il est certain, d'après l'Evangile et les canons, que vous n'avez pas le pouvoir d'absoudre celui que nous avons condamné. Or, nous déclarons de nouveau que notre fils le roi de France sera excommunié jusqu'à ce qu'il nous ait obéi; et si quelqu'un veut abuser de son pouvoir pour tenter de l'absoudre, nous ordonnons qu'il soit privé de ce pouvoir. »

Cette courageuse lettre du pape produisit l'effet qu'il pouvait en attendre. Les évêques courtisans furent effrayés, et Yves de Chartres put faire entendre au roi des paroles dignes d'un pasteur de l'Eglise, d'un gardien de la morale pure de J.-C.

Le roi Philippe fut sensible aux paroles du saint évêque. Yves, qui savait que la douceur et l'affection produisent parfois des résultats plus durables que la sévérité, se montra pour lui plein d'égards et de charité.

L'évêché de Paris étant alors devenu vacant, Philippe jeta les yeux sur Guillaume de Monfort, frère de Bertrade, pour remplir ce siége. L'élection du clergé confirma son choix. Mais Guillaume, digne à bien des titres d'être évêque, n'avait pas encore l'âge requis par les canons. De plus, aux yeux de Richer, archevêque de Sens, de Hugues, archevêque de Lyon, et même du pape Urbain, l'élection de Guillaume n'était que le résultat des intrigues de Bertrade; aussi refusèrent-ils positivement de consentir à son ordination. Guillaume consulta Yves de Chartres dans l'école duquel il avait été élevé, et lui demanda si, en de telles circonstances, il devait accepter l'épiscopat. Yves, qui le connaissait, lui conseilla d'accepter, après s'être assuré que son élection n'avait été l'effet ni des intrigues, ni de la faveur, ni de la simonie.

Guillaume suivit l'avis de l'évêque de Chartres; l'épreuve qu'il fit consciencieusement lui fut favorable. Il n'y avait donc plus que son âge qui fût un obstacle à son ordination. Yves lui conseilla de demander dispense au pape, et, à la prière du roi, il se rendit lui-même à Montpellier pour mener cette affaire à bonne fin. Urbain, qui connaissait la sainteté de Yves, ne put refuser ce qu'il sollicitait, et consentit à l'ordination de Guillaume, à condition que le doyen, le chantre et l'archidiacre de Paris feraient entre les mains de Yves le serment suivant :

« Nous n'avons élu Guillaume pour notre évêque ni à cause des

présents que nous aurions reçus, ni à cause de la faveur où sa sœur est auprès du roi, ni à cause des menaces que sa sœur ou le roi nous auraient faites. Qu'ainsi Dieu et ses saints évangiles nous soient en aide. »

Après ce serment, on put procéder à l'ordination de Guillaume; mais le métropolitain, Richer de Sens, était disgrâcié du pape à cause de son opposition au décret concernant la primatie de Lyon. On obtint pour lui la permission de porter son *pallium* en cette circonstance, et il ordonna Guillaume.

La bonté du pape et les exhortations de Yves touchèrent enfin le roi. Il se sépara de Bertrade et se rendit [1] au concile de Nîmes [2] pour recevoir du pape lui-même l'absolution (1096). Malheureusement sa résolution fut peu solide, et bientôt après on vit Bertrade revenir à la cour, abuser de l'influence que ses charmes lui donnaient sur l'esprit du roi, disposer à son gré des évêchés, et les vendre même au plus offrant. C'est ce qui arriva en particulier pour l'évêché d'Orléans [3].

Jean I[er], évêque immoral et scandaleux, étant mort, l'archidiacre Jean et le doyen Sanction, qui étaient tous deux indignes de l'épiscopat, prétendirent à sa succession et se firent chacun un parti. L'archidiacre était soutenu par l'archevêque de Tours; Sanc-

[1] Au concile de Nîmes on fit seize canons; dans les deux premiers, on prend la défense des moines que des évêques voulaient priver du droit d'exercer le ministère ecclésiastique. Le quatrième menace d'excommunication et d'interdit le seigneur qui mettrait en prison un évêque, un abbé ou un prêtre. Le huitième interdit de nouveau les investitures laïques; le neuvième défend à un prêtre de passer, par ambition, d'une église pauvre à une riche. Dans le treizième, il est défendu de marier les filles avant l'âge de 12 ans.

La même année 1096, l'archevêque de Rouen, Guillaume, réunit son concile provincial pour lui proposer les règlements du concile de Clermont. On y fit, en outre, huit canons. Le premier est sur l'observation de la *Trève de Dieu;* le second met sous la sauvegarde de l'Église les biens ecclésiastiques et ceux des pèlerins; le troisième indique le serment que devaient faire tous les hommes de l'âge de douze ans et au dessus, en s'engageant à observer la *Trève de Dieu.* Dans le quatrième on excommunie ceux qui refuseraient de faire ce serment; le cinquième rétablit les priviléges des églises; le sixième défend aux laïques, sous peine d'excommunication, de porter les cheveux longs; dans le septième on établit qu'aucun laïque ne peut avoir de droits ou de juridiction ecclésiastique; le huitième interdit à tout prêtre de se faire *l'homme* d'un laïque, c'est-à-dire de lui prêter le serment de vassalité.

[2] Concil. Nemaus. et Rothomag.; ap. Labb. et Cossart., t. x, p. 599 et 605.

[3] *V.*, pour les détails de cette affaire, Yvon., Epist. passim.

tion, cependant, l'emporta; mais les partisans de son compétiteur l'accusèrent d'avoir employé des moyens simoniaques pour réussir, et offrirent de prouver juridiquement, devant les évêques de la province, que Sanction s'était rendu coupable de plusieurs crimes énormes. Il était facile de le prouver, en effet; mais ce qui ne l'était pas moins, c'était de prouver que Jean, dont ils soutenaient la cause, ne s'était jamais distingué que par ses infamies.

Jean, encore fort jeune, avait passé sa vie dans les débauches les plus dégoûtantes; ceux qui partageaient ses goûts et ses infâmes plaisirs lui avaient donné le surnom de *Flora*, et avaient composé, en son honneur, des chansons lascives qu'il chantait lui-même au milieu des orgies dont il était le héros. Ces faits étaient notoires. Quoique Sanction fût loin d'être un bon prêtre, sa vie avait été moins vile; mais le zèle que montrait le roi pour son ordination démontrait trop clairement qu'il avait payé son siége épiscopal argent comptant. Yves de Chartres, Guillaume de Paris et Gaultier de Meaux, qui devaient, en qualité de comprovinciaux[1], ordonner l'évêque d'Orléans, se réunirent à Chartres et sommèrent les accusateurs de Sanction d'y venir prouver juridiquement ce qu'ils avaient avancé contre lui. Ils ne se présentèrent pas. Alors les trois évêques exigèrent que Sanction fît serment, avec six autres personnes, qu'il n'était coupable ni de simonie, ni de violence; après quoi ils procédèrent à l'ordination. Hugues de Lyon, légat du saint-siége, improuva leur conduite. Ceux-ci lui écrivirent pour se justifier; ce fut en vain, et Sanction fut déposé par le légat.

Les brigues alors recommencèrent. Baudri de Bourgueil, poète remarquable et un des plus savants hommes de l'époque, se mit sur les rangs. Malheureusement il voulut appuyer ses prétentions sur autre chose que sur son mérite. Il s'adressa à Bertrade et lui promit de lui donner une forte somme d'argent, pour payer sa protection. Le prix de l'évêché était arrêté, et le roi avait donné son consentement, lorsque l'archidiacre Jean se présenta, offrant une somme plus forte que celle de Baudri. L'évêché lui fut adjugé, et lorsque l'abbé de Bourgueil se plaignit au roi de ce qu'il lui avait manqué de parole: « Soyez tranquille, lui répondit celui-ci, je vais d'abord profiter de ce qu'il m'offre, puis vous le ferez déposer, et ce sera ensuite à votre tour. » Il serait difficile de pousser plus loin le cynisme.

[1] Il n'y avait pas alors d'archevêque à Sens.

Yves, qui connaissait la vie infâme de Jean, supplia le légat Hugues et le pape Urbain lui-même de ne pas consentir à son ordination, disant franchement que ce serait faire de la maison de Dieu un lieu de débauche et une caverne de voleurs. Hugues voulut procéder légalement, malgré les avis de l'évêque de Chartres qui lui faisait observer avec raison que toute procédure était inutile, dans une cause où tout était de notoriété publique; les accusateurs furent sommés de déposer juridiquement : ils n'osèrent, par crainte du roi, et Jean, malgré ses débauches, ses infamies et son marché simoniaque, fut ordonné évêque d'Orléans.

Le légat et Yves eurent dans le même temps une autre discussion à propos de l'élection de Daimbert à l'archevêché de Sens. Hugues avait du zèle, mais, comme on a pu le remarquer dans la légation que lui avait confiée Grégoire VII, ce zèle semble avoir été parfois trop vif, et le caractère de Hugues le portait en outre à user de l'autorité d'une manière excessive. Daimbert ayant été élu canoniquement archevêque de Sens, Hugues, avant de confirmer son élection, au nom du siége apostolique, voulut l'obliger à faire serment de reconnaître la primatie du siége de Lyon sur la province de Sens. Cette primatie avait bien été établie par Grégoire VII et par Urbain II lui-même au concile de Clermont, mais Hugues de Lyon n'avait pas le droit d'exiger de l'archevêque élu de Sens le serment de la reconnaître. Il avait encore moins le droit de faire de ce serment une condition sans laquelle il n'autoriserait pas sa consécration. Daimbert craignit, en faisant le serment qu'on lui demandait, de préjudicier aux droits de l'Église de Sens, et refusa. Alors Hugues défendit aux évêques de la province de le consacrer.

Yves écrivit sur-le-champ au légat une lettre très-forte dans laquelle il lui disait :

« Nous avons obéi à vos ordres [1]; par respect pour l'autorité apostolique, nous n'avons pas imposé les mains à l'élu de Sens, et vos lettres ont été adressées à tous les évêques de notre province. Mais nous vous prierons, nous vous conseillerons même d'user à l'avenir avec plus de modération de l'autorité que vous a confiée le saint siége; car, en nous imposant un fardeau trop lourd, vous pourriez nous mettre dans l'impossibilité de vous obéir. Il peut vous être facile à vous de combattre de loin avec l'arc, il l'est moins pour nous de combattre de près l'épée à la main. Nous voulons bien nous

[1] Yvon., Epist. ad Hugon.

exposer à tout pour exécuter les ordres du saint-siége en tout ce qui regarde la conservation de la foi ou la correction des mœurs; mais, avant de nous imposer impérieusement des choses indifférentes en elles-mêmes et qui ne peuvent ni profiter, ni nuire, soit qu'on les observe ou non, avant de changer des coutumes autorisées par les Pères, vous devriez d'abord vous demander: En quoi cela peut être utile pour le salut; puis, s'il vaut mieux vous obéir à vous qu'aux saints Pères. »

Après avoir cité plusieurs papes qui ont déclaré vouloir suivre en tout la coutume et les canons sans aucune innovation, Yves continue ainsi:

« Les canons ayant réglé la manière dont un métropolitain doit être ordonné, nous avons droit de nous étonner en vous voyant exiger que l'élu de Sens vous soit présenté avant sa consécration et qu'il vous promette obéissance comme à son primat, ce qui n'a jamais eu lieu, ni dans la province de Sens ni ailleurs. Le pape Nicolas le reconnaît dans sa lettre à Radulphe de Bourges, car il y dit que les primats ou les patriarches n'ont aucun privilége au-dessus des autres évêques, à moins que les canons ou la coutume ne leur en donnent. »

L'évêque de Chartres déclare, en outre, que Daimbert a toutes les qualités requises pour l'épiscopat, et, comme Hugues avait prétendu qu'il avait reçu du roi Philippe l'investiture, contrairement aux décrets de Grégoire VII, Yves établit bien clairement la différence qui existait entre l'investiture du temporel ou du fief et l'investiture de la dignité épiscopale:

« Quant à ce que vous avez écrit, lui dit-il, que Daimbert a reçu de la main du roi l'investiture de l'évêché, nous n'en avons pas de connaissance; mais, quand ce serait vrai, nous ne voyons pas en quoi cette formalité pourrait nuire à la religion, puisqu'on n'y fait aucun serment et que l'autorité apostolique n'a pas défendu aux rois d'accorder les évêchés à ceux qui auraient d'abord été élus canoniquement. Nous lisons, au contraire, que les papes ont quelquefois intercédé auprès des rois pour obtenir des évêchés pour les évêques élus, et qu'ils ont même différé la consécration de plusieurs, uniquement parce qu'ils n'avaient pas encore obtenu le consentement du roi. Le pape Urbain lui-même, nous l'avons du moins compris ainsi, n'interdit que la vassalité corporelle et ne défend aucunement la concession du temporel après l'élection. Qu'importe que cette concession se fasse par la main, par un signe de tête ou de

bouche, ou enfin au moyen du bâton pastoral, pourvu que les rois ne prétendent conférer rien de spirituel, mais qu'ils aient seulement l'intention ou de consentir à l'élection, ou d'accorder à l'élu les terres et autres biens que les Eglises ont reçus d'eux? »

Il est certain que, dans le principe, certains rois, surtout en Allemagne, prétendaient conférer, par la transmission de la crosse et de l'anneau, la dignité épiscopale elle-même et non pas seulement l'investiture du fief; c'est ce qui explique la vigueur avec laquelle le siége apostolique poursuivait un abus qui n'allait à rien moins qu'à détruire toute l'économie de l'Eglise chrétienne. Mais, en France, on ne voit pas que les rois aient poussé aussi loin leurs prétentions, et la seule réforme qui semble y avoir été nécessaire, sur ce point, fut de tenir à ce que l'élection canonique précédât l'investiture, et que la royauté gagnée par argent n'abusât pas de son autorité pour peser sur l'élection. Dans les luttes vives et importantes, on se passionne facilement et l'on outrepasse ordinairement les règles de la sagesse et de la modération. C'est ce qui arriva dans la discussion des investitures. Plusieurs mandataires de l'autorité apostolique, au lieu de se borner à défendre le serment par lequel l'évêque élu se serait fait l'*homme* d'un roi ou d'un haut seigneur au détriment de sa dignité et la liberté nécessaire à l'exercice du ministère pastoral; au lieu de chercher seulement à garantir l'élection de toute pression violente, de tout marché simoniaque, déclamaient avec passion contre l'investiture en général, sans tenir compte de ce qu'elle avait de juste et de légal, poursuivaient sans modération des évêques et des abbés qui avaient obtenu légitimement leur dignité, et les forçaient ainsi à se faire simoniaques et à acheter des protecteurs capables de les maintenir et de les défendre contre des poursuites injustes. Yves reproche vivement à Hugues tous ces maux que causait le zèle immodéré de certains personnages:

« Je voudrais, lui dit-il, et plusieurs autres avec moi, que les ministres de l'Eglise romaine s'appliquassent à guérir de plus grands maux et ne s'attirassent pas le reproche de s'arrêter devant le moucheron et d'avaler le chameau; ce reproche est mérité, puisque dans tout le monde on commet publiquement tant de crimes sans que vous vous mettiez en peine de les réprimer.

« Pour en finir, je vous prierai de nous permettre de sacrer l'élu de l'église de Sens, selon l'ancienne coutume, puisque vous n'y pouvez trouver d'empêchement canonique. Si vous acquiescez à cette demande, nous ferons notre possible pour persuader au

nouvel archevêque de reconnaître la primatie de l'église de Lyon. »

Hugues fut choqué de la lettre de l'évêque de Chartres et s'en plaignit au pape Urbain qui prit fait et cause pour son légat. Yves l'ayant appris, écrivit à Urbain une lettre où, après avoir justifié les paroles sévères qu'il avait adressées à Hugues, il s'exprime ainsi [1]:

« Permettez-moi de dire ce que je pense. Je ne crois pas qu'il y ait personne en deçà des monts qui ait souffert autant d'affronts et d'outrages que moi, pour vous avoir été fidèle et pour l'exécution de vos ordres. Mais puisque certaines expressions de ma lettre vous ont blessé, je n'entrerai point en contestation avec vous et j'aime mieux renoncer à l'épiscopat que d'avoir à supporter le poids de votre indignation, que je l'aie ou non méritée. Si cette satisfaction vous plaît, agréez-la, je le désire; si vous la désirez plus grande, ajoutez-y ce que vous voudrez. Je serai peut-être plus utile à l'Église, par mes exemples, lorsque je serai parmi les simples fidèles, que je ne le suis aujourd'hui par ma parole, étant évêque. Si je ne suis plus votre ministre, je serai toujours votre fils, et tout le bonheur que j'ambitionne c'est de n'avoir pour richesse que la croix du Sauveur. Il y a sept ans que je cultive, selon mon pouvoir, la vigne qui m'a été confiée, sans que j'y aie trouvé de fruit : mettez-moi en liberté la huitième année. Si je ne quitte pas mon siége d'après votre autorisation, ce sera par nécessité, car l'inimitié du roi s'est renouvelée contre moi et pour les mêmes causes; de plus, la crainte de Dieu ou la honte de l'excommunication ne peuvent ni empêcher mes diocésains de commettre des sacriléges dans les églises, ni les amener à pratiquer la justice. »

Cette lettre du grand évêque de Chartres fit sur Urbain une impression favorable et le disposa même en faveur de Daimbert dont Yves avait soutenu la cause et qui se rendit à Rome où il fut ordonné par le pape qui n'exigea pas le serment que lui demandait Hugues de Lyon. Seulement, après l'ordination, Daimbert reconnut la primatie de l'archevêque de Lyon sur la province de Sens, et promit d'aller, à son retour en France, lui faire serment d'obéissance en cette qualité.

Daimbert se trouva, à Rome, à un concile nombreux que le pape y tint en 1099. Plusieurs autres évêques de France y assistèrent. On cite en particulier Leger de Bourges, Amat de Bordeaux, Isméon de

[1] Yvon., Epist. ad Urban. pap.

Die et Leutard de Senlis [1]. Les réglements de ce concile, comme ceux de la plupart des assemblées de cette époque, ont trait aux investitures et à l'incontinence des clercs. Urbain était le digne disciple de Grégoire VII et poursuivait avec beaucoup de zèle les réformes de ce grand pape. On peut croire que ce fut dans le concile de Rome qu'il fit approuver ses réponses à Pibon, évêque de Toul, qui l'avait consulté sur plusieurs questions secondaires relatives aux investitures et à l'incontinence.

Voici l'abrégé des réponses du pape [2] :

1° L'évêque doit donner gratuitement toutes les charges et dignités de son Église, comme les doyennés, archidiaconés, etc. ;

2° Les clercs qui ont eu commerce avec leur femme après avoir reçu le sous-diaconat doivent être déposés et privés de tout bénéfice : les évêques qui ne déposent pas ces clercs doivent être interdits ;

3° Les enfants des prêtres sont indignes de recevoir les Ordres, à moins qu'ils n'aient été éprouvés longtemps dans les monastères ou les chanoinies ;

4° Un concile général fixera les règles à suivre à l'égard des clercs ordonnés par des évêques excommuniés : en attendant, on peut recevoir ces clercs, pourvu qu'ils aient été ordonnés par des évêques autrefois catholiques et qu'ils ne soient pas coupables de simonie ; cependant, il ne faut pas les élever à des ordres supérieurs, si ce n'est dans le cas de nécessité ou de très-grande utilité ;

5° Les évêques et les prêtres simoniaques doivent être privés de leurs bénéfices, et il faut consacrer de nouveau les églises dont ils auraient fait la dédicace ;

6° On peut utiliser, dans le ministère, mais avec discrétion, les clercs ordonnés sans titre, c'est-à-dire, sans destination à une fonction ecclésiastique déterminée ;

7° Les bigames ou ceux qui auraient épousé des veuves avant leur ordination doivent être déposés.

Ces décisions pratiques offrent une nouvelle preuve des scandales qui désolaient l'Église.

Ces scandales cependant étaient moins nombreux depuis quelque temps, et les efforts continuels de la papauté avaient déjà produit

[1] Concil. Rom. ; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 615.

[2] Ap. Labb. et Cossart., conc., t. x, p. 453.

de bons résultats. Le pape Urbain, qui avait dignement continué l'œuvre poursuivie depuis Léon IX par tous ses prédécesseurs, mourut peu après le concile de Rome (1099) et eut pour successeur Pascal II, que Grégoire VII avait tiré de Cluni et créé cardinal. Il fut digne de son prédécesseur, c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de l'un et de l'autre.

Daimbert, archevêque de Sens, et les autres évêques français qui avaient assisté au dernier concile de Rome, revinrent animés d'une plus grande ardeur pour combattre les abus qu'Urbain leur avait signalés [1]. Dans l'espace des quatre premières années du XIIe siècle, on tint en France un grand nombre de conciles parmi lesquels on cite particulièrement ceux d'Étampes, d'Anse, de Valence, de Poitiers, de Troyes, de Beaugency.

Au concile d'Étampes [2] se trouvèrent tous les évêques de la province de Sens, et celui d'Anse fut général pour les trois provinces de Lyon, de Bourges et de Tours [3]. Le concile de Valence fut as-

[1] Parmi les évêques qui assistèrent au concile de Rome était saint Anselme de Cantorbéry. Ce grand évêque avait eu des démêlés avec Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, qui ne voulait rien moins que diriger la conscience de ses sujets et les forcer à ne suivre que sa manière de voir dans les choses religieuses. Anselme n'était pas assez courtisan pour se soumettre à ces exigences despotiques, et il lutta courageusement pour la liberté de conscience. Guillaume-le-Roux lui voua, pour cela, une telle haine, qu'Anselme fut obligé de solliciter la permission de quitter l'Angleterre. Il traversa la France, se rendit en Italie, assista au concile de Bari où, à la prière du pape Urbain, il réfuta les Grecs, et au concile de Rome où Reingère de Luques demanda énergiquement qu'on lui rendît justice et qu'on le soutînt contre le roi d'Angleterre. Après le concile de Rome, Anselme revint en France, se fixa à Lyon et assista au concile d'Anse. La même année Guillaume mourut et eut Henri I pour successeur. Anselme retourna en Angleterre, mais se brouilla bientôt avec le nouveau roi au sujet des investitures. Il quitta de nouveau l'Angleterre, où les évêques étaient trop lâches pour le soutenir, et, après un voyage à Rome, se fixa de nouveau à Lyon. En 1107 il se rendit à Blois pour consoler Adèle, comtesse de Blois, sa bienfaitrice, qui était malade. Adèle le réconcilia avec le roi d'Angleterre qui, après avoir visité Anselme au Bec, où il s'était retiré, l'emmena en Angleterre et lui donna toute sa confiance. Saint Anselme mourut en 1109. Il regrettait en mourant de n'avoir pu terminer un traité qu'il avait commencé sur *l'origine de l'âme.* « Je ne sais, disait-il avec candeur, si après ma mort quelqu'un pourra l'achever. » Les philosophes comme Anselme n'apparaissent, en effet, qu'à de rares intervalles.

[2] Concil. Stampens.; ap. Labb. et Cossart., conc., t. x, p. 716. — Au concile d'Étampes on examina en particulier la cause de Philippe, évêque de Troyes, accusé de simonie.

[3] Concil. Ans., op. cit., p. 726. — On excommunia au concile d'Anse ceux qui n'accomplissaient pas leur vœu d'aller à la Terre-Sainte.

semblé par deux légats, Jean et Benoît, envoyés en France par le pape avec mission spéciale de mettre fin au scandale que donnait l'union adultère du roi Philippe avec Bertrade. Les légats commencèrent à Valence les procédures contre Nortgaud, évêque simoniaque d'Autun, dont la cause fut jugée définitivement au concile de Poitiers que les mêmes légats tinrent peu de temps après. Nortgaud y fut déposé.

Dans ces deux conciles de Valence et de Poitiers, les évêques de France, sans prendre le parti de leur confrère coupable, luttèrent énergiquement contre les prétentions des légats qui refusaient de s'astreindre aux formes de la procédure suivie en France dans les causes épiscopales; les légats furent obligés de céder et de suivre les usages de l'Église de France.

Les papes, dans un but louable, donnaient des pouvoirs extraordinaires à leurs envoyés qui souvent usaient de l'autorité qui leur était confiée, d'une manière despotique et sans tenir compte des lois ou des coutumes consacrées par l'usage. Dans les cas extraordinaires, on peut quelquefois, pour un plus grand bien, sortir de la légalité; mais dans l'affaire de Nortgaud, les légats n'avaient trouvé dans les évêques qu'appui et bonne volonté; il n'y avait donc pas de nécessité de s'écarter des formes juridiques généralement adoptées.

Le concile de Poitiers [1] avait été spécialement convoqué au sujet de l'union de Philippe et de Bertrade. Philippe, après avoir été absous par Urbain II, avait, comme nous l'avons dit, oublié ses promesses et rappelé Bertrade à sa cour. Urbain, surchargé d'affaires importantes, avait fermé les yeux sur ce nouveau scandale; mais à peine Pascal II fut-il élevé sur le saint-siége, qu'il songea à y remédier d'une manière efficace. Après le concile de Valence, ses deux légats, Jean et Benoît, étaient allés à la cour; le roi ne leur ayant donné aucune espérance de changement, ils s'étaient rendus à Poitiers avec le dessein arrêté de lancer contre lui une sentence d'excommunication (1101).

Guillaume, comte de Poitiers, coupable du même crime que Philippe, conjura les légats de ne pas infliger au roi, son seigneur, la honte de l'excommunication. Quelques évêques osèrent, mais en vain, leur adresser la même supplique. Guillaume, voyant sa demande dédaignée, sortit du concile, suivi de plusieurs évêques et

[1] Conc. Valent. et Pictav. ap. Labb. et Cossart., conc., t. x, p. 717 et 720.

d'un grand nombre de clercs. Ceux qui restèrent y prononcèrent l'excommunication contre le roi et contre sa concubine. Les Pères du concile étaient sur le point de se séparer et commençaient les prières, lorsqu'un laïque lança, du haut du jubé, une pierre contre les légats; elle ne les atteignit pas, mais elle alla frapper à la tête un clerc qui était auprès d'eux et qui tomba à la renverse, baigné dans son sang. Au même instant, tous les laïques, ceux qui étaient dans l'église comme ceux qui étaient en dehors, lancèrent une grêle de pierres contre les évêques.

Quelques-uns d'entre eux s'enfuirent comme ils purent, mais les autres, en plus grand nombre, restèrent debout avec courage et ôtèrent leurs mitres, pour faire voir qu'ils s'estimeraient heureux de sceller de leur sang la sentence qu'ils venaient de prononcer. Deux saints personnages, le bienheureux Robert d'Arbrissel et saint Bernard de Tiron, qui se trouvaient au concile, firent preuve d'un sang-froid et d'un courage extraordinaire, se jetèrent au milieu de la foule ameutée et contribuèrent principalement à la ramener à de meilleurs sentiments[1].

Le comte de Poitiers était certainement l'auteur de l'émeute. Voyant qu'elle n'avait pas eu l'effet qu'il en attendait, il en déclina la responsabilité et demanda hypocritement pardon aux légats et aux évêques des mauvais traitements qu'on leur avait fait éprouver. Guillaume était un tyran cruel et voluptueux qui se faisait un jeu des violences et des infamies les plus révoltantes. Il se vantait surtout d'une idée qu'il avait eue et qu'il trouvait charmante, c'était de

[1] On fit au concile de Poitiers seize canons dont voici l'abrégé : Les évêques seuls peuvent donner la tonsure ecclésiastique; les abbés ne peuvent tonsurer que leurs moines : on n'exigera rien pour cette cérémonie, pas même des ciseaux; les clercs ne se feront pas les *hommes* des laïques et ne recevront pas d'eux des bénéfices ecclésiastiques; l'évêque seul peut bénir les vases qui servent à l'autel et les habits sacerdotaux; défense aux moines de porter le manipule, à moins qu'ils ne soient sous-diacres; défense aux abbés de porter des gants, des sandales et l'anneau comme les évêques, à moins d'une permission expresse du saint-siége; la simonie et les investitures sont interdites; les clercs réguliers peuvent faire les fonctions du ministère ecclesiastique avec le consentement de l'évêque, les moines ne le peuvent pas; les porteurs de reliques ne devront pas prêcher dans les villes où ils passeront; les archevêques ou évêques ne recevront aucun présent pour les ordinations; défense aux laïques d'usurper les offrandes faites à l'église par les fidèles; défense aux avoués des églises d'usurper les biens ecclésiastiques dont la garde leur est confiée; on est obligé d'obéir aux règlements proclamés au concile de Clermont par le pape Urbain d'heureuse mémoire, touchant la continence des clercs et autres matières.

fonder un monastère de filles de mauvaise vie: il nommait d'avance plusieurs dames qu'il jugeait dignes d'en être les supérieures. Pierre, évêque de Poitiers, qui avait souvent donné à ce comte des avis toujours méprisés, résolut enfin, après le concile de Poitiers, de lancer contre lui une sentence d'excommunication.

Guillaume se rendit orgueilleusement à l'église pour cette cérémonie, et se jeta sur l'évêque, l'épée à la main, au moment où il prononçait les premiers mots de la sentence. « Je te tue, lui dit-il, si tu ne me donnes l'absolution. »

Pierre feignit d'avoir peur et lui demanda la permission de dire un mot. L'ayant obtenue, il termina tranquillement la sentence, puis tendit le cou en disant: « Frappez maintenaut, frappez, je suis prêt. — Je ne t'aime pas assez, répondit Guillaume, pour t'envoyer ainsi tout droit en paradis. » Il se contenta de l'exiler [1].

La papauté était parvenue, par ses luttes contre les investitures et la simonie, à susciter en France un assez grand nombre de ces dignes évêques qui savaient résister à la tyrannie, attaquer de front les vices et qui ne craignaient pas de s'exposer à la mort pour la justice. Pierre de Poitiers mourut dans son exil. Guillaume, apprenant qu'il se faisait des miracles à son tombeau, trouva fort spirituel de dire: « Je me repents bien de n'avoir pas fait mourir ce saint évêque, car il m'aurait une grande obligation d'avoir avancé son bonheur. »

L'excommunication lancée au concile de Poitiers contre le roi Philippe et contre Bertrade fut rigoureusement observée; au point qu'étant allés à Sens, ils y trouvèrent toutes les églises fermées et ne purent entendre la messe pendant quinze jours. Bertrade, ne pouvant souffrir cet affront plus longtemps, fit enfoncer la porte d'une église et se fit dire la messe par un prêtre vendu à ses caprices.

Le roi, confus de l'ignominie que l'excommunication lui attirait, parla d'aller à Rome se faire absoudre. Yves de Chartres l'apprit et écrivit sur-le-champ au pape [2]:

« Nous annonçons à Votre Sainteté que le roi de France parle d'aller à Rome: nous ne pensons pas qu'il exécute ce projet; mais, qu'il y aille ou qu'il y envoie quelqu'un, prenez garde à vous et à nous; retenez-le sous les clefs et dans les chaînes de saint Pierre. Si vous jugez à propos de le délier et s'il retourne ensuite à son pé-

[1] Guillelm. Malmesb., lib. 5.

[2] Yvon., Epist. ad Pasch. pap.

ché, ne différez pas un instant de le remettre dans les mêmes chaînes, de le frapper des mêmes censures. »

Le roi se contenta d'envoyer à Rome solliciter son absolution. Le pape, qui ne croyait pas à son repentir, l'ajourna indéfiniment, et Philippe, pendant ce temps-là, retenait toujours Bertrade auprès de lui. Cependant, l'an 1103, il prit enfin la résolution sincère de se séparer d'elle. Bertrade elle-même manifesta quelque repentir du scandale qu'elle avait donné. Alors le pape chargea son légat Richard, évêque d'Albane, de donner l'absolution à Philippe, s'il le trouvait suffisamment disposé. On agita sans doute cette question au concile de Troyes [1] qui se tint l'an 1104. Le 30 juillet de la même année, le légat présida à Beaugency [2] un concile où se trouvèrent les évêques des provinces de Reims et de Sens. Le roi et Bertrade s'y trouvèrent. Tous deux, pour recevoir l'absolution, offrirent de s'engager par serment à n'avoir ensemble aucun commerce criminel et à ne se parler même que devant des témoins non suspects, jusqu'à ce que le pape leur eût accordé dispense pour le mariage. Plusieurs évêques ne jugèrent pas convenable que le roi parlât d'une dispense qu'il ne devait, suivant eux, jamais obtenir. D'autres, comme Yves de Chartres, ne voulaient pas trancher la question avant qu'un jugement eût déclaré indissoluble le mariage du roi avec Berthe, et se contentaient du serment du roi tel qu'il était formulé.

Le légat se trouva fort embarrassé, car il avait ordre de ne rien faire que de l'avis des évêques, et il les voyait divisés de sentiment. Il n'osa prendre aucune détermination et retourna en toute hâte en Italie. Philippe écrivit à Pascal pour se plaindre de son légat, et Yves de Chartres lui écrivit pour l'amener au sentiment qu'il avait soutenu dans le concile de Beaugency. Le pape n'osa pas toucher la question délicate de la dispense et écrivit [3] seulement aux évêques des provinces de Reims, de Sens et de Tours de se réunir sous la présidence de Lambert d'Arras qu'il nomma son légat et qu'il chargea d'absoudre le roi s'il faisait serment de n'avoir plus de commerce avec Bertrade.

[1] A ce concile, Hubert de Senlis se purgea par serment du crime de simonie qui lui était reproché, et l'on confirma l'élection de saint Godefroi d'Amiens. Concil. Trec.; ap. Labb. et Cossart., t. x, p. 738.

[2] Concil. Balg., ap. Labb. et Cossart., t. x, p. 741.

[3] Epist. Paschal. ad episcop., op. cit., t. x, p. 658.

Lambert et les évêques auxquels le pape avait écrit s'assemblèrent à Paris le 2 décembre avec plusieurs abbés. Ils chargèrent Jean d'Orléans et Gualon, de Paris, successeur de Guillaume, d'aller trouver le roi et de lui demander s'il persévérait dans la résolution où il était au concile de Beaugency. Philippe répondit que son intention était de faire satisfaction à Dieu et à l'Église; puis, malgré la rigueur de la saison, il se rendit au concile nu-pieds et fit le serment suivant entre les mains de Lambert d'Arras :

« Lambert, évêque d'Arras, qui tenez ici la place du pape, écoutez ce que je promets; que les archevêques et évêques l'entendent :

« Moi, Philippe, roi des Français, je n'aurai plus avec Bertrade le commerce criminel que j'ai entretenu jusqu'ici avec elle. Je renonce à ce péché absolument et sans aucune restriction. Je n'aurai même avec cette femme aucun entretien, si ce n'est en présence de personnes non suspectes. J'observerai de bonne foi et sincèrement ces promesses, comme l'exigent les lettres du pape et comme vous l'entendez.

« Qu'ainsi Dieu me soit en aide, avec ces saints évangiles de J.-C. »

Après ce serment, le roi reçut l'absolution et se retira. Bertrade se présenta ensuite, fit un serment analogue et reçut de même l'absolution.

C'est ainsi que fut terminée cette affaire qui préoccupait la France depuis douze ans.

A dater de cette époque, Philippe ne songea plus qu'à faire pénitence de sa vie inutile et scandaleuse, et à donner à l'Église des preuves de dévouement.

Le pape Pascal [1], qui depuis le commencement de son pontificat luttait avec les empereurs d'Allemagne au sujet des investitures, espéra trouver dans le roi de France un appui pour terminer enfin à l'amiable, et d'une manière définitive, cette grande question. Il passa donc les Alpes (1106) et donna rendez-vous aux envoyés de l'empereur à Châlons-sur-Marne. Le voyage de Pascal à travers la France ressembla à une marche triomphale. A Lyon, il dédia le grand autel du vieux monastère d'Aisnai. A Cluni il retrouva d'anciens frères qui le reçurent avec bonheur et le retinrent pour les fêtes de Noël. Il se rendit ensuite à Dijon, visita le monastère de La

[1] Suger., Vit. Lud. Gross.; Guib. Nogent. de Vit. suâ, lib. 3.

Charité-sur-Loire, dont il dédia l'église, passa à Tours, à Vendôme, et célébra à Chartres les fêtes de Pâque. Il y fut reçu magnifiquement par Yves et par Adèle, comtesse de Chartres et de Blois. De Chartres, Pascal se rendit à l'abbaye de Saint-Denis. Alors vivait en cet illustre monastère un jeune moine, nommé Suger, dont on ne prévoyait pas la grandeur future. Il accompagnait Pascal avec Adam, son abbé, depuis La Charité, et nous a laissé des notes sur le voyage de ce pontife dont il admire le désintéressement. « A Saint-Denis, dit-il [1], le pape donna l'exemple d'un désintéressement peu ordinaire aux Romains; car, loin de désirer ou de demander l'or, l'argent ou les pierres précieuses qui étaient dans le trésor, il ne daigna pas même les regarder. » Il demanda seulement quelques reliques de saint Denis.

Le roi Philippe [2], accompagné de Louis, son fils, se rendit à Saint-Denis pour offrir ses respects au pape. Pascal leur témoigna beaucoup d'affection, s'entretint longtemps avec eux des besoins de l'Église, et réclama leur appui dans les différends qu'il avait avec l'empereur au sujet des investitures. Le roi lui promit de le soutenir et donna ordre aux évêques et aux abbés de France de l'accompagner jusqu'à Châlons-sur-Marne. Les ambassadeurs de l'empereur d'Allemagne se dirigaient vers la même ville et y arrivèrent quelque temps après le pape. Ces ambassadeurs étaient Albert, chancelier de l'empire, l'archevêque de Trèves, les évêques d'Alberstat et de Munster, et le duc Velfon. Ces quatre derniers se présentèrent immédiatement à l'audience du pape, et l'archevêque de Trèves, prenant la parole, dit qu'ils venaient lui présenter les respects et les services de l'empereur, sauf les droits de son trône; sur quoi, entrant en matière, il parla de la fameuse question des investitures.

« Du temps des évêques nos prédécesseurs, dit-il, et des saints papes Grégoire-le-Grand et autres, on suivait cet ordre, dans les élections des prélats : avant de publier l'élection, on s'adressait au prince pour savoir s'il l'agréait; après cet agrément, on ordonnait celui qui était élu librement et sans simonie; puis le nouvel évêque se présentait devant le prince pour recevoir, par la crosse et l'anneau, l'investiture du temporel relevant de la royauté [3], jurer fidélité et faire hommage. Si le pape veut s'en tenir à cet usage,

[1] Suger., Vit. Lud. Crass.

[2] *Ibid.*

[3] L'archevêque de Trèves se trompait en faisant remonter ces usages à saint Grégoire-le-Grand.

il procurera la paix à l'Église et à l'État, ainsi que la gloire de Dieu.»

Trois choses surtout, dans cet usage, ne pouvaient être admises par la papauté: elle voulait d'abord que l'élection fût entièrement libre et que le consentement du prince ne fût pas préalablement nécessaire; elle ne pouvait admettre, de plus, que certaines parties du temporel, comme les autels, fussent dépendantes de la royauté et qu'on eût besoin de son investiture pour en jouir; enfin elle ne devait pas consentir à ce que le prélat ecclésiastique se *fît l'homme* ou le vassal d'un laïque. Il est certain qu'avec ces usages de la féodalité l'Eglise pouvait être esclave du pouvoir civil; mais, d'un autre côté, les prélats, comme propriétaires de fiefs, devaient se soumettre aux lois féodales; on comprend par là quelle confusion devait régner dans la discussion de ces questions délicates où des deux côtés l'on croyait avoir droit et où l'on pouvait apporter des raisons au moins spécieuses. En France les rois n'avaient pas les prétentions des empereurs, et la discussion y était moins vive; mais en Allemagne, sous les dehors de la légalité, on cachait le secret désir d'opprimer l'Eglise. La papauté le comprenait; aussi se montrait-elle d'une rigueur, en quelque sorte excessive, contre les investitures impériales. De plus, la papauté avait des vues diamétralement opposées à celles des empereurs. Depuis Grégoire VII surtout la papauté dominait le monde catholique et luttait, pour maintenir sa supériorité, contre les empereurs d'Allemagne, qui, en qualité de successeurs de Charlemagne, prétendaient aussi à la suzeraineté européenne. La question des investitures était donc autant politique que religieuse; les papes voulaient être suzerains universels de tous les fiefs, ecclésiastiques. Cet antagonisme, qui n'a pas été assez remarqué, explique bien l'âpreté de la lutte qui existait plutôt avec les empereurs qu'avec les autres rois de l'Europe, parce que ces rois n'avaient nulle prétention à la suzeraineté universelle dont les circonstances avaient investi la papauté.

Pascal chargea l'évêque de Plaisance de répondre, en son nom, dans la conférence de Châlons. Cet évêque soutint que l'Église, rachetée par le sang de l'Homme-Dieu, ne pouvait consentir à être esclave d'un empereur d'Allemagne; qu'il était inconvenant pour un ministre de J.-C. de se *faire l'homme* d'un seigneur et de poser ses mains qui devaient être pures, dans celles d'un seigneur qui sentaient le sang; enfin que c'était donner atteinte aux droits de Dieu, de prétendre qu'un des chefs de son Église eût besoin de l'agrément

d'un roi pour exercer son ministère. Ces réflexions étaient vraies et dignes, mais les ambassadeurs de l'empereur étaient des courtisans qui étaient venus à Châlons avec l'idée arrêtée de défendre leur maître, même contre le droit et la raison. Aussi trouvèrent-ils d'une extrême exagération les idées de la papauté; ils se récrièrent, relevèrent bien haut la puissance royale et dirent en finissant : « Ce n'est pas ici que nous viderons la question, mais à Rome, l'épée à la main. »

Le pape vit bien qu'il avait affaire plutôt à des spadassins qu'à des ambassadeurs, et envoya plusieurs personnes sages au chancelier Albert, qui n'avait pas assisté à la conférence, pour traiter avec lui et le prier de travailler à la paix entre l'Église et l'État. L'empereur Henri V ne faisait rien sans l'avis d'Albert.

Après cette négociation, Pascal se rendit à Troyes, où il avait indiqué un concile. On y termina quelques affaires de peu d'importance [1], mais le pape eut soin d'y faire adopter plusieurs règlements qui avaient pour but de maintenir la liberté des élections et de condamner les investitures laïques (1107).

Ces décisions furent généralement adoptées en France; et au concile de Lisieux qui se tint la même année, les évêques de Normandie décidèrent que les églises jouiraient de toutes les libertés que leur avait accordées Guillaume-le-Conquérant [2].

Le pape quitta la France, plein d'affection pour ses habitants et pour son roi.

Ce prince avait enfin, sans hypocrisie, quitté Bertrade et ne songeait plus qu'à effacer par sa piété et ses bonnes œuvres le souvenir de ses scandales. Les amis de la religion en étaient heureux, et le saint abbé de Cluny, Hugues, écrivit à Philippe une lettre pour le féliciter de ses bonnes dispositions. Philippe, qui sentait qu'une grande expiation lui était nécessaire, avait prié Hugues de lui dire si quelque roi aurait embrassé autrefois la vie religieuse, lui donnant à penser que, s'il en était ainsi, et s'il pouvait s'appuyer de quelque honorable précédent, il pourrait bien suivre cet exemple; Hugues lui répondit [3] :

« Vous n'avez pas oublié que vous m'avez demandé s'il y avait eu

[1] Concil. Trec.; ap. Labb. et Cossart., t. x, p. 754.

[2] Dans le concile de Lisieux on décida, en outre, que les voleurs seraient poursuivis suivant la rigueur des lois; que les faux monnayeurs auraient la main coupée, que celui qui aurait fait violence à une fille aurait les yeux crevés et serait mutilé.— *V.* Labb. et Cossart. conc., t. x, p. 747; Orderic. Vital Hist., lib. 9.

[3] Epist. Hug. ad Philipp.

quelque roi qui se fût fait moine. Quand nous ne connaîtrions que saint Gunthramn [1], ce serait bien assez de l'exemple de ce roi frank qui renonça à toutes les vanités du monde pour embrasser l'état monastique. Imitez-le, ce sera le moyen d'être véritablement roi. Que la mort funeste de deux princes vos voisins, de Guillaume, roi d'Angleterre, et de l'empereur Henri IV vous inspire une crainte salutaire! Hélas! qui peut savoir ce qu'ils souffrent maintenant? Donc, aimable prince, prenez une bonne résolution, changez de vie, corrigez vos mœurs, et faites une sincère pénitence. Mais où la ferez-vous mieux, cette pénitence, que dans l'état monastique? Saint Pierre et saint Paul, ces juges des empereurs et des rois, sont prêts à vous recevoir dans leur maison [2]; nous vous y traiterons et servirons comme un roi; nous prierons le Seigneur que si, pour son amour, de roi vous vous faites moine, il daigne, de moine vous faire roi, non pas roi d'un petit coin de terre, mais roi avec lui de la vaste étendue des cieux. »

Le roi Philippe sentait probablement la mort approcher; c'est ce qui le disposait mieux à faire quelque sacrifice pour expier ses crimes. La foi avait repris sur son cœur un empire qu'elle n'eût jamais dû perdre; il était effrayé en pensant que bientôt il aurait à rendre compte à Dieu d'une vie et d'une autorité qui ne lui avaient pas été données pour ne songer qu'à l'amour et aux plaisirs. La mort ne tarda pas, en effet, d'arriver, et Philippe expira à Melun le 28 juillet 1108, dans la cinquante-septième année de son âge. Son corps fut transporté au monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, où il avait choisi sa sépulture. On a remarqué que Louis, son fils, suivait le convoi tantôt à pied, tantôt à cheval, et soutenant quelquefois le cercueil pour soulager ceux qui le portaient. Philippe n'avait pas voulu être inhumé à Saint-Denis avec ses prédécesseurs, « parce que, disait-il, il n'avait ni assez bien vécu ni assez bien servi l'Église pour mériter cette sépulture distinguée. »

Au moins, il se rendit justice en mourant. Louis, surnommé *le Gros*, se fit sacrer roi à Orléans, à son retour de Saint-Benoît-sur-Loire, par Daimbert, archevêque de Sens, qui avait assisté à l'inhumation de Philippe avec les évêques Gualon de Paris, Jean d'Orléans, Yves de Chartres, Manassès de Meaux, Humbald d'Auxerre et Hugues de Nevers.

[1] Gunthramn ne se fit pas moine. Saint Hugues est dans l'erreur en affirmant ce fait.

[2] Le monastère de Cluni était dédié à saint Pierre et à saint Paul.

Cette consécration donna lieu à une discussion; car la coutume était que le roi fût sacré à Reims, ou du moins par l'archevêque de cette ville. Or, cet archevêque, nommé Radulphe-le-Verd, n'était pas aimé du roi Louis. Radulphe, désirant recouvrer ses bonnes grâces et ayant appris que le roi voulait se faire sacrer à Orléans, envoya, dans cette ville, des clercs chargés de condescendre officiellement aux désirs du roi, mais il leur recommanda en même temps de protester énergiquement si l'on avait fait la cérémonie avant leur arrivée. Cette cérémonie avait eu lieu en effet; c'est pourquoi ils firent une protestation dans toutes les formes légales, et dans laquelle ils soutenaient qu'aucun évêque autre que l'archevêque de Reims ne pouvait sacrer le roi de France, sans encourir l'excommunication. Yves de Chartres [1] dépensa beaucoup de science canonique pour prouver que les prétentions de l'archevêque de Reims n'avaient aucune raison légale. Sa lettre, adressée à tous les évêques de France, fit sensation. Radulphe comprit que le meilleur parti qu'il eût à prendre était d'aller à Orléans rendre ses hommages au nouveau roi. Il le fit, rentra en grâce et fit hommage pour son fief de Reims. Radulphe était, du reste, un évêque d'une conduite édifiante.

II.

Mouvement d'émancipation communale. — Établissement des communes de Cambrai, du Mans, de Noyon, de Laon, de Soissons, d'Amiens — De la conduite du clergé dans le mouvement d'émancipation communale.

Révolte intellectuelle. — Les imposteurs Tanquelme, Pierre, Henri, Clément; leur doctrine n'est que le manichéisme.

(1108 — 1114)

Louis-le-Gros, qui succéda à Philippe son père, fut un roi habile dont le règne est resté célèbre à cause de l'affranchissement des communes dont on l'a prétendu auteur.

C'est, en effet, principalement sous son règne que les communes commencèrent à lutter pour se soustraire au régime féodal et reconquérir les franchises municipales que les seigneurs leur avaient enlevées. Plusieurs d'entre elles les avaient conservées, mais d'autres, trop faibles pour résister aux seigneurs, au moment où s'établit la

[1] Yvon., Epist. 189.

féodalité, avaient été obligées de s'inféoder à certaines conditions plus ou moins restrictives de leur liberté. Les seigneurs en partant pour la première croisade avaient rendu la liberté à plusieurs villes ou communes, moyennant quelques sommes d'argent; la prospérité de ces villes affranchies donna à celles qui étaient encore asservies la pensée de secouer leurs chaînes. C'est ainsi que commença le grand mouvement du peuple des villes contre la noblesse. Les rois, qui avaient dans tous les grands feudataires autant d'antagonistes aussi puissants et quelquefois plus puissants qu'eux, favorisèrent ce mouvement communal, dans le but d'affaiblir la puissance des seigneurs. Ils n'agissaient point ainsi par amour du peuple, comme l'ont soutenu des historiens trop préoccupés de leur amour pour la royauté, mais bien pour concentrer en eux toute la puissance. Ils n'arrivèrent à ce but qu'après une lutte persévérante de quatre siècles, mais ils y arrivèrent, et les communes, dès-lors, eurent à vaincre la royauté soutenue de la noblesse qu'elle sut s'attacher, après l'avoir domptée.

Les villes, à l'origine, ne réclamaient que l'administration municipale des derniers temps de l'empire romain, et la considéraient comme une garantie suffisante contre les vexations continuelles des seigneurs.

Dans le principe, les communes ne furent réellement que des associations populaires destinées à concentrer les forces des villes et à les mettre ainsi mieux en état de résister à leurs ennemis. Ces associations furent appelées indistinctement *communions* ou *communes*. Les citoyens qui s'associaient ainsi se rendaient à la grande église du lieu, et là, sur les Evangiles ou les reliques des saints, juraient de se défendre mutuellement; de là on donnait aux associés le nom de *jurés* ou *communiers*. Les chefs des communes étaient électifs. Dans les provinces méridionales, où l'on avait conservé plus qu'ailleurs le souvenir de l'Empire romain, on donnait à ces chefs le nom de consuls; dans les provinces situées au nord de la Loire, et principalement habitées par la race franke, on leur donnait le nom de skepen (juge); c'est de ce mot latinisé (scabinus) qu'on a fait le mot échevin qui désigna le magistrat municipal jusqu'à la révolution de 1789.

Dès l'établissement de la féodalité, il exista certainement un violent antagonisme entre les seigneurs et les villes, car c'est une loi de la nature même de l'homme de réagir contre l'oppression; cependant on ne rencontre qu'à la fin du XIe siècle des traces de cette

grande lutte. L'auteur de la Chronique de Cambrai [1], avant de raconter la révolution qui eut lieu dans cette ville pour l'établissement de la commune, dit que la lutte existait depuis longtemps et que, pour arriver à leur but, les citoyens profitèrent de l'absence de l'évêque Gérard qui avait sur la ville des droits seigneuriaux. L'évêque réclama l'appui de Baudoin de Mons et se présenta devant Cambrai avec un grand nombre de chevaliers. Les communiers fermèrent les portes de la ville et ne consentirent à les rouvrir qu'après avoir reçu de l'évêque l'assurance qu'il ne s'opposerait pas au maintien de l'association. Mais les chevaliers, introduits dans la ville, saisirent les membres de la commune et les amenèrent à l'évêque auquel ils furent forcés de jurer *féauté*.

Les troubles qui survinrent dans l'empire par suite de l'excommunication de Henri IV fournirent aux habitants de Cambrai l'occasion de rétablir leur commune. L'évêque Gérard était mort, et l'empereur, en qualité de suzerain de Cambrai, avait désigné un certain Gaucher pour ce siége épiscopal. Les habitants de Cambrai refusèrent de le recevoir et élurent Eudes, ami du comte de Flandre. Ce seigneur, dans le désir de s'agrandir aux dépens de l'empire et d'être reconnu comme suzerain par les habitants de Cambrai, les soutint dans leur révolte. Henri V, empereur après l'abdication forcée de son père, leva une armée à la prière de Gaucher, battit le comte de Flandre, prit Cambrai, obligea les habitants à lui apporter la charte de leur commune, la détruisit et leur fit promettre par serment de n'en plus faire à l'avenir de semblable.

Cette seconde destruction de la commune de Cambrai eut lieu en 1107. Moins de vingt ans après, elle était rétablie et on la citait comme un modèle d'organisation politique.

La ville ainsi constituée en commune était une véritable république; tous les magistrats y étaient élus; elle avait ses lois particulières, sa bannière et son armée. Les échevins étaient chargés d'administrer la ville, de rendre la justice, de guider les citoyens au combat, lorsque des seigneurs menaçaient leur indépendance. La commune, en général, ne reconnaissait que la suzeraineté du roi, ou

[1] Bald. Chron. Camerac.—*V.* Recueil des historiens de France, t. XIII, p. 534. *V.* et. Aug. Thierry, Lettre 14e sur l'histoire de France. — Dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, M. Thierry a traité avec son talent ordinaire cette grande question de l'établissement des communes. Ce bel ouvrage nous a été très-utile dans ce que nous avons dit sur le même sujet.



de quelque grand et puissant seigneur, auquel elle faisait foi et hommage, mais sans reconnaître sa souveraineté immédiate.

La commune du Mans s'établissait à la même époque que celle de Cambrai. Enclavé entre deux Etats plus puissants, la Normandie et l'Anjou, le comté du Maine semblait destiné à tomber alternativement sous la suprématie de l'un ou de l'autre. Les habitants du Mans et les seigneurs du pays luttaient cependant avec beaucoup d'énergie pour leur indépendance. A la fin du XI[e] siècle, ils s'unirent ensemble et chassèrent les étrangers. Les seigneurs profitèrent de cette victoire pour rétablir leur puissance sur leurs vassaux, et les habitants de la ville pour se lier entre eux par serment et former une commune [1]. Le comte, l'évêque et un grand nombre de seigneurs furent obligés de signer la charte communale. Quelques nobles des environs s'y refusèrent, ce qui donna lieu à une guerre dans laquelle on commit beaucoup d'atrocités.

Parmi les seigneurs qui refusaient de reconnaître la commune du Mans, était un baron puissant, nommé Hugues de Sillé. Les communiers, pour l'attaquer en règle, envoyèrent des messagers dans tous les cantons d'alentour et rassemblèrent une armée qui se porta avec courage contre le château de Sillé. L'évêque du Mans et les prêtres des paroisses marchaient en tête des troupes avec les croix et les bannières. Malgré la trahison de Geoffroi de Mayenne, les communiers remportèrent la victoire. Mais bientôt après le Maine tombait de nouveau sous la domination des ducs de Normandie, s'en délivrait d'abord et la subissait de nouveau pendant l'épiscopat de Hildebert qui fut victime de ces troubles civils.

Hildebert avait succédé à Hoël. Son élévation lui suscita des envieux qui ne rougirent pas de répandre contre lui les calomnies les plus infâmes. Yves de Chartres, qui avait l'œil sur toutes les églises de France pour y combattre le scandale et y faire revivre la règle, fut ému des calomnies qui s'étaient répandues jusqu'à lui, et écrivit [2] à Hildebert pour l'engager à renoncer au bénéfice de son élection. Hildebert, qui savait en sa conscience être innocent, ne suivit pas ce conseil. Il éclaira sans doute l'évêque de Chartres sur les manœuvres de ses ennemis, et Yves, qui connaissait bien la science du nouvel évêque, lui rendit complète justice.

[1] Gest. pontif. Cenomann.; ap. Mabill. Analect.— V. et. Recueil des historiens de France, t. XII, p. 540.

[2] Yvon. Epist. ad Hildeb.

Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre et duc de Normandie, ayant reconquis le Maine, détruisit dans la ville du Mans les forts sous lesquels les habitants avaient cherché à abriter leur indépendance; il eût voulu même que l'évêque détruisît les deux tours de sa cathédrale, par la raison qu'elles dominaient le château-fort qui devait sauvegarder sa souveraineté. Hildebert s'y refusa. Guillaume le jeta en prison et l'obligea à se purger, par l'épreuve du fer chaud, du soupçon de trahison qu'il avait conçu contre lui.

Ces épreuves étaient alors défendues. Hildebert refusa de s'y soumettre. Il consulta cependant Yves de Chartres pour s'assurer d'une manière plus positive encore qu'il ne pouvait licitement obéir à la demande de Guillaume. Yyes [1] le confirma dans son opinion, et Hildebert, plutôt que de violer les lois de l'Église, resta en prison jusqu'à la mort de Guillaume.

On ignore ce que firent, depuis cette époque, les habitants du Mans pour rétablir leur commune. On voit par les documents qui nous sont restés que les évêques ne leur furent pas opposés.

La commune de Noyon fut établie par l'évêque lui-même, Baudri de Sarchainville, d'abord archidiacre de cette église : Baudri fut promu à l'épiscopat en 1098. C'était [2] un homme d'un caractère élevé, d'un esprit sage et réfléchi. Son élection était pour Noyon l'événement le plus désirable, car les habitants étaient en querelles journalières avec le clergé de l'église cathédrale au sujet des droits et franchises. Les registres capitulaires contenaient une foule de pièces ayant pour titre : *De la paix faite entre nous et les bourgeois* [3] *de Noyon;* mais aucune réconciliation n'était durable. L'évêque Baudri crut que l'unique moyen d'établir une paix véritable était de former à Noyon une commune et d'assurer à tous les habitants les garanties civiles et judiciaires pour lesquelles ils luttaient sans cesse; il rédigea lui-même la charte de la commune, la fit approuver par le roi Louis-le-Gros, et publia la lettre pastorale suivante [4] :

« Baudri, par la grâce de Dieu, évêque de Noyon, à tous ceux qui persévèrent ou qui font des progrès dans la foi :

[1] Yvon. Epist. ad Hildeb.

[2] Aug. Thierry, Lettre 15[e].

[3] Le mot *bourgeois*, *burgenses*, était dès lors en usage pour désigner les habitants des villes.

[4] *V.* Annal. de l'Eglise de Noyon, t. II; Aug. Thierry, Lettre 15[e].

« Très-chers frères, nous apprenons par l'exemple et les paroles des saints Pères que toutes les bonnes choses doivent être confiées à l'écriture, de peur que, par la suite, elles ne soient mises en oubli. Que tous les chrétiens présents et futurs sachent donc que j'ai établi à Noyon une commune, constituée par le conseil et dans une assemblée des clercs, des chevaliers et des bourgeois; que je l'ai confirmée par le serment, l'autorité pontificale et sous peine de l'anathême; que j'ai obtenu du seigneur roi Louis qu'il consentît à cette commune et la corroborât du sceau royal. Que nul ne soit assez hardi pour détruire ou altérer cet établissement fait par moi, juré par un grand nombre de personnes et confirmé par le roi comme il vient d'être dit; j'en avertis de la part de Dieu et de ma part, et je confirme cette défense de mon autorité pontificale.

« Celui qui transgressera et violera la présente loi encourra l'excommunication; celui, au contraire, qui la gardera fidèlement habitera éternellement avec ceux qui demeurent dans la maison du Seigneur. »

Cette charte épiscopale porte la date de 1108. Baudri de Noyon, en établissant cette commune, indiquait la voie dans laquelle tous les chefs de l'Église eussent dû marcher; c'était en effet pour tous un devoir d'user de leur influence pour remplacer par des institutions empreintes du véritable esprit de l'Évangile, celles qui n'avaient eu pour principe que les passions ou les préjugés des barbares. L'évêque de Beauvais, moins éclairé que celui de Noyon, se fit arracher le serment d'obéir à la commune qui ne fut établie dans cette ville qu'à la suite d'une révolution. A Saint-Quentin, le clergé ne fut pas non plus le promoteur de la commune, et la jura seulement après son établissement, sauf les droits de son Ordre [1]. Mais la commune dont l'établissement est le mieux connu est celle de Laon, dont Guibert de Nogent nous a tracé l'histoire. Le récit de Guibert est le monument qui nous peint le mieux [2] l'origine de ce grand mouvement qui remuait le peuple et qui le porta enfin à la souveraineté, après avoir soutenu contre la noblesse et contre la royauté de nombreuses et sanglantes luttes.

Voici ce qui détermina l'établissement de la commune de Laon.

[1] *V.* Recueil des ordonnances des rois de France. Il est malheureux qu'on n'ait pas plus de documents sur l'émancipation communale au commencement du XII[e] siècle.

[2] Il faut y joindre l'histoire du monastère de Vezelai où l'on trouve l'établissement de la commune dans la ville du même nom. Nous en parlerons plus tard.

Comme à Noyon et à Beauvais, l'évêque y exerçait la seigneurie temporelle. Or, depuis Adalberon-Ascelin, tous les prélats qui s'étaient succédé sur ce siége épiscopal, l'un des plus riches de France, n'y avaient été élevés que par simonie et avaient plutôt songé à faire étalage de leur pouvoir et de leur faste qu'à gouverner leur ville en bons pasteurs. Aussi Guibert de Nogent [1] avoue-t-il que la perversité des évêques causa tous les troubles qui eurent lieu dans cette cité.

L'an 1106, lorsque ces troubles étaient déjà grands, l'évêché de Laon fut obtenu par un certain Gualderic ou Gaudri, Normand de naissance et référendaire de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie. C'était un homme extrêmement riche et qui avait tellement pillé l'Angleterre, qu'il avait accumulé d énormes monceaux d'or. Il avait ainsi le moyen de faire tout ce qu'il voulait à cette époque où l'avarice semble avoir été le seul mobile de la plupart des actions des hommes. Le pape Pascal II, malgré la protestation fortement motivée du célèbre professeur Anselme de Laon, accepta Gaudri pour évêque dans un concile qui se tint à Langres pendant le voyage qu'il fit en France. Guibert de Nogent parla dans cette assemblée en faveur de Gaudri, mais il ne dissimule pas qu'il en dit beaucoup trop de bien et que l'argent fut la principale cause du succès de son éloquence.

Gaudri se conduisit comme on avait tout lieu de s'y attendre et ne recula devant aucune vexation, aucune violence pour arriver à ses fins. Deux faits racontés par Guibert nous le feront apprécier :

« Gaudri, dit cet historien [2], se montrait d'une inconséquence et d'une légèreté étonnantes dans ses habitudes et ses paroles. Il se plaisait surtout à parler de ses prouesses, de chiens et d'oiseaux de chasse. Un certain jour, il venait de faire la dédicace d'une église, et s'en retournait avec Guibert et un autre clerc qui l'accompagnaient à cheval, lorsqu'il rencontra un paysan armé d'une lance. Le bel évêque, encore coiffé de la mitre qu'il portait dans la sainte cérémonie, enleva habilement l'arme de cet homme, piqua des deux son cheval et s'élança la lance en arrêt, comme s'il eût voulu percer quelqu'un. »

C'était bien là l'évêque-seigneur qui avait acheté son évêché et ne l'envisageait que comme un fief.

[1] Guib. de Novigent., de Vit. suâ, lib. 3, c. 1.

[2] *Ibid.*, c. 4.

L'autre fait raconté par Guibert[1] peint au naturel les mœurs sauvages qui régnaient, à cette époque, dans le clergé séculier :

« Trois ans à peine après son ordination, Gaudri fit voir ce qu'on devait attendre de son épiscopat. On comptait parmi les principaux habitants de la cité de Laon le seigneur d'un monastère de religieuses, homme très-courageux, nommé Gérard, surnommé de Crécy, à cause du château dont il était seigneur. Quelques difficultés étant survenues entre lui et l'évêque Gaudri, Gérard parla d'une manière inconvenante sur ce prélat et ses commensaux. Celui-ci, au lieu de supporter cela avec patience, organisa, avec les siens et la plupart des principaux habitants de la ville, un complot pour massacrer Gérard; tous firent à l'envi le serment de se prêter une mutuelle assistance pour ce crime; plusieurs femmes même entrèrent dans ce complot. Voyant toutes choses arrêtées, l'évêque partit pour Rome sous prétexte de visiter le tombeau des apôtres, mais réellement dans le but d'écarter de lui, par son absence, tout soupçon du crime qu'on allait commettre.

« Le sixième jour après l'octave de l'Épiphanie, au point du jour, Gérard se rendit à la principale église dédiée à la bienheureuse Marie. Dès qu'il y fut entré, il s'arrêta devant l'image de Notre-Seigneur attaché à la croix, tandis que ses chevaliers allaient çà et là visiter les autels des saints. Les agents des conjurés étaient aux aguets, et l'on vint bientôt leur annoncer que Gérard de Crécy faisait ses prières dans l'église. Tous aussitôt saisissent leurs épées, les cachent sous leurs manteaux, et, sous la conduite de Rorigon, frère de l'évêque, arrivent jusqu'à l'endroit où priait Gérard, en passant sous une voûte qui entourait la partie supérieure de la basilique. Gérard était appuyé contre un pilier. Les autres piliers et l'obscurité qui régnait encore dans la vaste basilique permettaient à peine de distinguer les quelques personnes qui s'y trouvaient. Gérard priait, les mains jointes sur sa poitrine. L'un des meurtriers, qui était économe de l'évêque, tirant fortement par en bas la robe de Gérard, l'emprisonna si bien, qu'il ne pouvait plus remuer les bras. « Tu es pris! » lui dit-il, en le serrant avec force. Gérard, qui était borgne, tournant sur lui son œil farouche, lui répliqua : « Sors « d'ici, obscène parasite. » Mais l'économe, s'adressant à Rorigon, lui dit : « Frappe-le donc! » Celui-ci, tirant son glaive, en porta un coup violent à Gérard entre les deux yeux. L'infortuné, étourdi du

[1] Guib. de Vit. suâ, lib. 3, c. 5.

coup, leur dit : « Menez-moi où vous voudrez. » Mais les meurtriers le percèrent à coups redoublés. Gérard, sentant ses forces épuisées, s'écria : « Sainte-Marie, secourez-moi ! » puis il expira dans d'horribles souffrances.

« Dans ce complot étaient, outre l'évêque, les deux archidiacres de l'église de Laon, Gauthier et Gui. Ce dernier, qui exerçait aussi la charge de trésorier, habitait une maison qui touchait à la basilique. De cette demeure sortirent en toute hâte deux domestiques qui coururent à l'église et prirent part à l'horrible meurtre de Gérard. Il avait été convenu, sous le sceau d'un serment sacrilége, que les gens de l'évêque viendraient aider les conjurés dès qu'ils apprendraient que le complot était mis à exécution.

« Le crime consommé, les deux principaux meurtriers retournèrent au palais épiscopal; là se joignirent à eux les grands de la ville qui trahirent ainsi leur infâme participation dans le forfait. Mais le prévôt royal, homme très-habile, qui se nommait Yves, ayant réuni les hommes du roi et les bourgeois de l'abbaye de Saint-Jean, dévasta, brûla les maisons des conjurés et les chassa eux-mêmes de la cité. »

L'évêque Gaudri ayant appris à Rome ce qui s'était passé, le raconta lui-même au pape et distribua si à propos son argent, qu'on ne voulut pas le soupçonner d'y avoir pris part. Tandis qu'il revenait, l'évêque de Senlis reconcilia l'église polluée par le meurtre de Gérard. A son arrivée, Gaudri excommunia ceux qui avaient persécuté les conjurés. Quelque temps après, il fit un voyage en Angleterre, pour demander de l'argent au roi Henri.

Cette conduite indigne, que tenaient depuis longtemps les évêques de Laon, avait eu la plus déplorable influence sur le clergé et sur les fidèles. Rien de triste comme la peinture que nous fait Guibert de l'état de ce pauvre peuple : « Un tel malheur, dit-il [1], avait depuis longues années pesé sur cette cité, qu'on n'y craignait ni Dieu ni aucuns maîtres, et que chacun, selon son pouvoir et son caprice, remplissait la république de meurtres et de rapines. Si le roi venait à Laon, on le vexait honteusement dans ce qui lui appartenait, on volait ses chevaux lorsque le matin et le soir on les menait à l'abreuvoir, et on accablait ses gens de coups. C'était aussi l'usage de traiter les clercs de la manière la plus indigne : ni leurs personnes ni leurs biens n'étaient respectés. Que dire de

[1] Guib. de Vit. suâ, lib. 3, c. 8.

l'état des gens du peuple? Aucun laboureur ne pouvait entrer dans la ville, aucun même ne pouvait en approcher qu'il ne fût, à moins d'un sauf-conduit parfaitement en règle, jeté dans une prison, obligé de payer sa rançon, ou du moins cité en jugement sous le prétexte le plus futile. »

Le triste état de la ville de Laon semblait plus déplorable encore par la comparaison que l'on faisait avec les cités de Noyon et de Saint-Quentin, où l'établissement de la commune avait produit les résultats les plus heureux. Les citoyens honnêtes de Laon résolurent donc d'imiter leurs voisins et d'établir aussi parmi eux une commune. Les riches abbés, tous les seigneurs ecclésiastiques ne pouvaient entendre parler sans colère de cette institution, et il faut laisser Guibert, noble abbé de Nogent, en parler lui-même :

« Voici, dit-il [1], ce que l'on entendait par le mot exécrable et nouveau de *commune*. Tous les habitants redevables par tête d'un certain cens devaient acquitter une seule fois dans l'année envers leur seigneur les obligations ordinaires de la servitude et se racheter, par une amende légalement fixée, s'ils tombaient dans quelque faute contraire aux lois. A cette condition, ils étaient entièrement exemptés de toutes les autres charges et redevances qu'on a coutume d'imposer aux serfs. »

L'évêque de Laon était en Angleterre lorsque les habitants de Laon prirent la détermination d'établir leur commune. Les archidiacres et les chevaliers qui administraient la ville en son absence, pensèrent qu'en accordant l'autorisation qu'ils sollicitaient, c'était un excellent moyen de leur extorquer de fortes sommes d'argent; ils traitèrent donc avec les envoyés du peuple et leur dirent qu'ils leur accorderaient la permission de former une commune, s'ils payaient une somme convenable. « Les hommes du peuple, ajoute Guibert, saisirent cette occasion de se racheter d'une foule de vexations, et donnèrent des monceaux d'argent à ces avares dont les mains étaient comme autant de gouffres qu'il fallait combler. Ceux-ci, rendus alors plus traitables par cette pluie d'or tombée sur eux, promirent aux gens du peuple, sous la foi du serment, de tenir fidèlement les conventions qu'ils avaient faites (1109). »

Après que le clergé [2], les grands et le peuple se furent ainsi engagés par serment à se prêter mutuel secours, l'évêque revint d'An-

[1] Guib. de Vit. suâ, lib. 3, c. 8.

[2] *Ibid.*

gleterre, chargé de sommes considérables. Apprenant l'établissement de la commune, il s'abstint quelque temps de rentrer dans la ville. Toutefois, au moment où il tonnait le plus fort contre son archidiacre Gauthier et contre tous les auteurs de la nouvelle institution, on lui offrit de grosses sommes d'or et d'argent; c'en fut assez pour calmer la tempête de sès paroles, et lui faire jurer de respecter les droits de la commune. Le peuple obtint de même l'agrément du roi moyennant de riches présents.

« Mais, ajoute Guibert[1], qui pourrait raconter les dissensions qui éclatèrent lorsque les mêmes hommes qui avaient reçu tant d'argent et prodigué tant de serments, s'efforcèrent de détruire ce qu'ils avaient juré de maintenir, et tentèrent de ramener à leur ancien état les serfs émancipés par eux, et devenus libres de toutes les rigueurs du joug? Une envie implacable contre les bourgeois rongeait les grands et l'évêque; ce pasteur languissait, dévoré d'une cupidité insatiable, et oubliait tous les devoirs de sa profession, tant qu'il ne parvenait pas à détruire absolument la liberté et à réduire les Français à la condition des Anglais et des Normands. »

Son antipathie contre le peuple paraissait surtout lorsqu'un homme du commun était cité en jugement; il le rendait idiot en le soumettant à des tortures atroces et le réduisait à la dernière extrémité.

On aurait peine à croire ces atrocités, surtout de la part d'un évêque, si elles n'étaient rapportées par un auteur contemporain digne de foi et résidant sur les lieux. Malheureusement Gaudri de Laon n'était pas le seul évêque de son espèce. Les documents les plus incontestables de l'époque nous en font connaître plusieurs autres dont les mœurs étaient plutôt celles d'impitoyables et cruels despotes que celles de pasteurs du peuple chrétien. Nous devons dire cependant, pour être justes, que le nombre des mauvais évêques était moins considérable au XII[e] siècle qu'au XI[e]. Il y avait progrès dans la réforme du clergé séculier. Les travaux continuels de la papauté commençaient à porter des fruits.

Le pape Pascal ayant enfin connu les cruautés et les infamies de Gaudri de Laon, le suspendit de ses fonctions[2]; mais l'indigne évêque, quoique suspendu, fit la dédicace d'une église, partit ensuite pour Rome et trouva moyen de se faire réintégrer par le pape. A

[1] Guib. de Vit. suâ, lib. 3, c. 8.

[2] *Ibid.*

son retour de Rome, il résolut définitivement d'abolir la commune qu'il avait jurée; et, de concert avec certains clercs et les nobles de la cité, fixa pour l'exécution de ce dessein les derniers jours de la semaine sainte. Il invita le roi à se rendre à Laon, dans le but apparent d'y célébrer les fêtes de Pâque, mais réellement pour l'engager à se parjurer comme lui et à l'aider à détruire la commune qu'il avait aussi reconnue et confirmée.

Nous laisserons Guibert nous raconter lui-même cette intrigue. Son récit nous fera apprécier à sa valeur l'opinion de ceux qui ont voulu représenter Louis-le-Gros comme le promoteur désintéressé du mouvement communal.

« Le jeudi-saint, dit Guibert[1], jour où Gaudri devait consacrer le très-glorieux chrême dont sont oints ceux qui remplissent les fonctions épiscopales, et absoudre le peuple de ses fautes, on ne le vit pas même entrer dans l'église. Il intriguait avec les familiers du roi pour amener ce prince à détruire la commune et réduire les droits de la cité dans leurs limites antérieures. Mais les bourgeois, qui craignaient leur ruine, promirent au roi et à ses gens quatre cents livres ou plus, je ne le sais pas au juste; de leur côté, l'évêque et les grands pressèrent le roi de s'entendre avec eux et s'engagèrent à lui compter sept cents livres. La cupidité de ce prince le fit pencher vers ceux qui lui promettaient davantage; de son consentement, et sans tenir compte de ce qui était dû à Dieu, tous ses serments, ceux de l'évêque et des nobles furent violés et déclarés nuls. La nuit qui suivit ce marché sacrilége, le roi, qui logeait hors du palais épiscopal, ne voulut pas coucher ailleurs qu'en ce palais, dans la crainte du trouble que son injustice avait excité parmi le peuple; dès le matin il quitta la ville, et l'évêque déclara alors aux nobles qu'ils n'avaient point à s'inquiéter de la somme énorme qui avait été promise au roi et qu'il les relevait de toutes leurs promesses quelles qu'elles fussent. » (1112.)

La destruction de la commune remplit les bourgeois de Laon de stupeur et de rage. Tous les artisans et les marchands fermèrent leurs boutiques : chacun s'attendait à être pillé par le clergé ou par les chevaliers. En effet, l'évêque et ses amis ne tardèrent pas à supputer les facultés de tous les citoyens et décidèrent que chacun paierait, pour la destruction de la commune, autant qu'il avait donné pour son établissement. Cette résolution injuste fut prise le

[1] Guib., loc. cit.

vendredi-saint. « C'est de cette manière, dit Guibert, qu'on se disposait par le parjure à recevoir le corps et le sang de Notre-Seigneur J.-C.

De son côté, le peuple ne s'endormait pas; ce n'était pas de la colère, c'était de la rage qu'il ressentait en son cœur; il y eut des réunions secrètes, et l'on y décida, à l'unanimité, la mort de l'évêque et de ses complices. Quarante personnes s'engagèrent même par serment à tuer l'évêque. Leur projet ne put rester entièrement secret. Le professeur Anselme, qui gémissait des fautes de Gaudri, mais ne voulait pas sa mort, ayant eu quelque révélation du projet des conjurés, se transporta chez lui le samedi-saint et l'engagea à ne pas se rendre à l'office de la nuit, parce qu'il y courrait risque d'être tué. « Fi donc! lui répondit l'évêque, moi mourir par les mains de telles gens! » Malgré son dedain affecté, Gaudri, toute réflexion faite, comprit que son corps pourrait être aussi bien percé par un vilain que par un chevalier; il n'osa ni se lever pour matines, ni mettre le pied dans la basilique.

Le lendemain devait avoir lieu une procession. Gaudri fit placer derrière lui ses domestiques et des soldats armés sous leurs vêtements. Pendant la procession, il se fit quelque tumulte; un des conjurés, caché sous une voûte, crut que l'on commençait l'émeute et poussa le cri convenu: *Commune! commune!* Ce cri fut réprimé, et les conjurés ne trouvèrent pas l'occasion favorable. L'évêque comprit qu'un vaste complot se tramait parmi le peuple et fit venir des domaines de l'évêché une forte troupe de paysans qu'il distribua dans les tours de l'église et dans son palais.

Il était d'usage à Laon d'aller en procession, le lundi de Pâques, de l'église épiscopale à celle de Saint-Vincent. Les bourgeois, comprenant que leur complot était éventé par le cri de la veille, résolurent de se hâter et de profiter de cette fête pour le mettre à exécution. L'évêque assista à la procession, escorté comme la veille; mais comme les nobles n'étaient pas avec lui, les bourgeois, qui leur en voulaient autant qu'à l'évêque, ajournèrent encore leur projet.

Cette indécision rendit à Gaudri toute sa confiance: il renvoya ses paysans et se moqua des mouvements tumultueux qui avaient lieu dans certains quartiers. Guibert, qui avait été pillé, se rendit à l'évêché et pria Gaudri d'apaiser l'horrible tempête qui agitait la ville. « Que pensez-vous donc, lui répondit l'évêque, que ces gens puissent faire avec leurs émeutes? Si Jean, mon

noir [1], tirait par le nez le plus redoutable d'entre eux, le pauvre diable n'oserait seulement pas murmurer. Hier ne les ai-je pas contraints de renoncer à ce qu'ils appellent leur commune, pour tout le temps que je vivrai? » Guibert ne répondit rien et s'en alla en gémissant sur la légèreté de cet homme qui ne voulait pas croire au danger qui le menaçait, malgré les avis multipliés qu'on lui donnait.

Le jeudi d'après Pâques, tandis que l'évêque [2] s'entretenait, dans l'après-midi, avec l'archidiacre Gautier, au sujet des sommes d'argent qu'il exigerait des bourgeois, un grand tumulte éclata subitement dans la ville, et une foule de gens se mirent à crier: *Commune! commune!* De nombreuses bandes de bourgeois, armés d'épées, de haches à deux tranchants, d'arcs, de cognées, de massues, de lances, se jettent dans la basilique métropolitaine et pénètrent dans le palais épiscopal par la porte intérieure qui ouvrait dans l'église. A la première nouvelle de ce tumulte, les nobles, qui avaient promis de prêter secours à l'évêque, au besoin, accourent en grande hâte de tous côtés; mais, à mesure qu'ils arrivent, ils sont saisis par le peuple et massacrés sans pitié. Gaudri, secondé de quelques hommes d'armes, se défend à coups de pierres et de traits; il avait toujours été bon guerrier et il en donna, dans cette occasion, de nouvelles preuves; mais, accablé par le nombre, il est forcé à la retraite, prend l'habit d'un de ses domestiques, s'enfuit dans le cellier de l'église et se tapit dans un tonneau qu'un des siens referma soigneusement. Les hommes du peuple, maîtres du palais, le parcouraient en tous sens et en criant avec rage: « Où est-il, le coquin? » Un serviteur leur découvrit la retraite de son maître.

L'un des chefs de l'émeute était un certain Theudegaud, profond scélérat et serf de l'église de Saint-Vincent. Enguerrand, seigneur de Coucy, l'avait préposé pendant longtemps au péage du pont de Sourdes; dans cet emploi, il avait commis force rapines et brigandages; souvent même il dévalisait complétement les passants et les jetait ensuite dans la rivière, afin qu'ils ne pussent le dénoncer. Cet homme était connu de l'évêque qui, à cause de sa figure de loup, lui donnait par plaisanterie le nom d'*Isengrin*; c'est, dit Guibert, le nom que certaines gens donnent ordinairement au loup.

[1] Les grands personnages avaient alors des noirs parmi leurs domestiques; c'était du bon ton.

[2] Guib. de Vit. suâ, lib. 3, c. 9.

Theudegaud était à la tête de ceux qui avaient pénétré dans le cellier de l'église pour y chercher Gaudri; il s'arrêta devant le tonneau où il était enfermé et en souleva le couvercle. « Y a-t-il quelqu'un là-dedans? dit-il en frappant sur le malheureux évêque à coups de bâton.—C'est un malheureux prisonnier, répondit Gaudri. — Ah! ah! reprit Theudegaud, c'est donc messire Isengrin qui est blotti dans ce tonneau? » et il le tire par les cheveux pour le faire sortir de sa cachette. Aussitôt on l'accable de coups et on le traîne jusque dans la rue. Le malheureux évêque implore, du ton le plus lamentable, la pitié des émeutiers : il offre de jurer sur l'Evangile qu'il renoncera à l'épiscopat; leur promet de fortes sommes d'argent, s'engage même à quitter le pays; mais ceux-ci ne répondent à ses plaintes et à ses promesses que par des insultes et des coups; un homme du peuple, Bernard, surnommé *Desbruyères*, lui décharge enfin sur la tête un coup de hache; le malheureux Gaudri chancelle et tombe entre les bras de ses bourreaux; un autre coup lui fend le visage et lui donne la mort. Tous alors assouvissent leur fureur sur son cadavre : on lui brise les os, on le perce de mille blessures; Theudegaud lui coupe un doigt pour voler son anneau pastoral; enfin le cadavre mutilé est abandonné dans un coin comme une ordure. « O mon Dieu! s'écrie Guibert, qui pourrait « dire que d'infâmes railleries les passants lancèrent sur ce corps « gisant étendu dans la rue et de combien de mottes de terre, de « pierres et de boue ils le couvrirent! »

Pendant cette horrible scène [1], tous ceux qui avaient à redouter la fureur du peuple fuyaient çà et là, les hommes en habits de femmes, les femmes en habits d'hommes ou de religieuses, à travers les vignes et les champs. Les bourgeois pillaient toutes les maisons des nobles, les femmes partageaient la colère de leurs maris et accablaient d'outrages les dames qui tombaient entre leurs mains. Plusieurs maisons furent brûlées, entre autres celle du trésorier de l'évêque; comme elle touchait à la basilique épiscopale, le feu se communiqua à cette église, la consuma presque tout entière [2]

[1] Guib., op. cit., lib. 3, c. 10.

[2] Sept chanoines de l'église de Laon et six laïques furent chargés de recueillir des aumônes afin de rebâtir la cathédrale de Laon. Ils partirent avec des reliques, parcoururent le Berri, la Touraine, l'Anjou, le pays Chartrain, plusieurs autres provinces de France et l'Angleterre. Ils rapportèrent de fortes sommes d'argent au moyen desquelles on rebâtit la cathédrale de Laon.

Ces quêtes avec des reliques étaient alors en usage, lorsqu'on voulait élever

et s'étendit au quartier dans lequel étaient plusieurs autres églises et le monastère de Saint-Vincent.

Maître Anselme, dit Guibert [1], s'était tenu caché le premier jour de l'insurrection. Le lendemain, il alla trouver les auteurs de ces tragiques événements et les pria de permettre qu'au moins on inhumât Gaudri, ne fût-ce que parce qu'il avait porté le titre et les insignes d'évêque; ils n'y consentirent qu'avec peine. Le corps de ce prélat, traité avec tout le mépris qu'on aurait eu pour les restes d'un chien, était resté nu et étendu sur la terre. Anselme le fit envelopper d'un drap et porter à Saint-Vincent. Il serait impossible de dire les outrages dont on accabla le cadavre et ceux qui le portaient. Après quelques prières, ceux qui l'inhumèrent le mirent dans un cercueil tellement étroit, qu'en le fermant ils crevèrent presque l'estomac et le ventre du malheureux prélat, puis ils le jetèrent avec mépris dans une fosse creusée à demi.

Le délire de la vengeance passé, les bourgeois s'effrayèrent de leurs actes, tombèrent dans la stupeur, et s'enfuirent même de la ville. Les nobles, les membres du clergé, soutenus du roi, reprirent alors courage et commirent contre les bourgeois d'horribles représailles. La commune fut détruite; mais les bourgeois de Laon ne se soumirent pas au joug sans murmurer, et l'an 1128, seize ans après la mort de Gaudri, son successeur fut obligé de consentir au rétablissement de la commune, pour éviter une seconde explosion de la colère du peuple. Ce ne fut pendant plusieurs siècles qu'une lutte continuelle entre les seigneurs-évêques et les bourgeois, qui défendirent leur liberté avec autant de persévérance qu'on en montrait pour la leur ravir.

Au commencement du XIIe siècle, on signale encore l'établissement des communes d'Amiens et de Soissons.

Cette dernière fut peu tranquille; son histoire n'est qu'une série de querelles entre la magistrature municipale et les dignitaires des églises et des chapitres. Cependant elle fut établie sans trouble, du consentement de l'évêque et du comte, effrayés sans doute des troubles de Laon et de la guerre qui avait lieu à Amiens, dans le même temps.

Amiens n'avait pas moins de quatre seigneurs : l'évêque, le

quelque grand monument. C'était un des moyens employés pour élever ces belles églises qu'on n'oserait entreprendre aujourd'hui.

[1] Guib., op. cit., lib. 3, c. 11.

comte, le vidame et enfin le propriétaire d'une grosse tour nommée *le Châtillon*.

Au moment où les bourgeois d'Amiens songèrent à se constituer en commune, leur évêque était saint Godefroi, homme d'une vertu exemplaire et d'un esprit éclairé. La mort funeste de son collègue Gaudri [1] et les excès auxquels avait donné lieu son opposition à l'établissement de la commune, disposaient l'évêque d'Amiens à accueillir favorablement la demande du peuple de sa ville épiscopale. Restait aux bourgeois à obtenir le consentement du roi Louis-le-Gros; ils y réussirent, moyennant beaucoup d'argent; mais le comte Enguerrand ne vit dans l'établissement de la commune qu'une atteinte à ses droits seigneuriaux, et il attaqua les bourgeois les armes à la main. Adam, maître du *Châtillon*, lui vint en aide; les bourgeois luttèrent avec avantage contre Enguerrand et le forcèrent à chercher un asile dans la tour de son ami. Mais ce seigneur appela à son aide son fils, Thomas de Marle, qui avait soutenu la commune de Laon et se déclara contre celle d'Amiens. Thomas et Enguerrand étaient deux hommes atroces qui ne reculaient devant aucune violence, aucune infamie. On ne peut sans frémir lire dans les mémoires de Guibert [2] le récit de leurs cruautés et de leurs impudicités. Ces deux monstres se coalisèrent avec Adam contre les bourgeois d'Amiens qui étaient soutenus par l'évêque et par le vidame [3].

Pour punir saint Godefroi, Thomas de Marle, dès son arrivée sur le territoire d'Amiens, ravagea les biens de l'Eglise, établit son camp dans une des métairies de l'évêque, pilla et brûla les autres. Dans un bourg dépendant de l'évêché, les habitants avaient cherché un refuge dans l'église. Thomas y mit le feu et les brûla tous. Un pauvre moine se trouvait en ce pays, demandant l'aumône; Thomas le fit enchaîner et marcher devant lui. Le malheureux le conjurait d'avoir pitié de lui, par saint Martin dont la fête était proche; Thomas, tirant son épée, la lui enfonça dans le cœur en lui disant : « Reçois cela pour l'honneur de saint Martin ! »

Les trois seigneurs conjurés désolaient le pays, et l'évêque ne pouvait donner à son peuple les secours qu'il eût voulu. Aussi murmurait-on contre lui. Le pieux Godefroi ne put supporter les

[1] Guib. de Vit. suâ, lib. 3, c. 15.

[2] *Ibid.*, lib. 3, passim.

[3] Le vidame était un magistrat laïque chargé de juger les causes criminelles, aux lieu et place de l'évêque qui ne pouvait rendre d'arrêts en cette matière, même dans sa seigneurie, à cause de son caractère épiscopal.

propos malveillants dont on payait son amour pour le peuple. Il envoya donc son anneau épiscopal et ses sandales à l'archevêque de Reims, son métropolitain, et quitta son siége en annonçant qu'il renonçait pour toujours à l'épiscopat. Il se rendit d'abord à Cluni, puis à la Chartreuse. Ayant appris [1] dans cette solitude que Conon, légat du saint-siége, devait tenir un concile à Beauvais l'an 1114, il y envoya son abdication. De leur côté, les citoyens d'Amiens qui étaient opposés à l'établissement de la commune y envoyèrent des députés pour demander la permission d'élire un évêque à la place de Godefroi. Radulphe de Reims, qui connaissait tout le mérite de l'évêque d'Amiens, leur dit : « Comment osez-vous nous faire cette proposition, lorsque nous savons que c'est vous qui, par vos désordres, avez obligé de quitter votre ville un prélat orné de toutes les vertus? Pouvez-vous vous flatter d'en trouver un semblable? » Les députés ne purent que rendre témoignage aux vertus de Godefroi. « Allez donc, reprit Radulphe, cherchez ce saint homme et ramenez-le avec vous; j'en prends à témoin le Seigneur Jésus, tant que Godefroi aura un souffle de vie, vous n'aurez pas d'autre évêque. »

La lettre d'abdication de Godefroi, qui arriva alors, et qui fut lue dans le concile, ne fit que confirmer les évêques dans ce sentiment, à cause des témoignages d'humilité dont elle était remplie.

Au concile de Soissons, qu'ils tinrent peu de temps après, ils décidèrent de rappeler Godefroi à son siége et envoyèrent à la Chartreuse Henri, abbé du Mont-St-Quentin, et Hubert, moine de Cluni, pour lui annoncer cette décision. Godefroi ne quitta qu'à regret la solitude et se rendit à Reims; il y trouva le légat Conon et les évêques de la province réunis en concile. Le légat lui fit de vives réprimandes de ce qu'il avait abandonné son siége et lui ordonna de retourner incessamment à Amiens. Godefroi obéit avec humilité. Son biographe nous apprend qu'il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Guibert prétend au contraire que le peuple et le clergé ne le revirent qu'avec peine, parce qu'ils le regardaient comme l'auteur de troubles qu'il ne pouvait apaiser. Guibert n'aimait pas la commune pour laquelle le saint évêque d'Amiens s'était dévoué; aussi montre-t-il dans ses mémoires beaucoup d'injustice envers saint Godefroi. On peut croire, d'après Guibert, que les nobles et le haut clergé ne le revirent pas avec joie; mais le peuple dut le recevoir avec enthousiasme, comme le dit l'auteur de sa Vie.

[1] Vit. S. Godef.

Les atrocités de Thomas de Marle devinrent si horribles, que le roi, à la prière du clergé, leva enfin une armée pour le combattre. L'archevêque de Reims et les évêques de sa province, pour seconder les efforts du roi, en appelèrent au peuple, ordonnèrent à tous de s'enrôler dans l'armée royale, donnèrent l'absolution générale à ceux qui obéiraient, et promirent le ciel à tous les fidèles qui se dévoueraient à une cause qu'ils regardaient comme sainte. Le peuple répondit avec enthousiasme aux paroles des évêques et se porta en masse, à la suite du roi, sur le château de Crécy. Louis ayant commandé l'assaut, les chevaliers, qui ne combattaient qu'à contre-cœur dans cette cause populaire, refusèrent leur concours. Le roi alors fit appel aux hommes du peuple, et bientôt il pénétra à leur tête dans l'intérieur du château qu'il détruisit de fond en comble. Il n'accorda la paix à Thomas qu'à la condition qu'il indemniserait les églises du dommage qu'il leur avait causé.

Louis-le-Gros, après avoir vaincu Thomas de Marle, se replia sur Amiens, avec le dessein d'attaquer Enguerrand et son allié Adam, seigneur du Châtillon. L'évêque Godefroi, pour seconder les vues du roi, prêcha devant ce prince et devant le peuple, le dimanche des Rameaux, un sermon contre les défenseurs du Châtillon. Sa harangue, dit le noble Guibert, était digne de Catilina; il y promettait le royaume des cieux à ceux qui périraient en attaquant la tour. Le peuple électrisé se porta en masse à la suite du roi; les femmes montrèrent autant de courage que les hommes, mais ce fut en vain : le roi échoua, et, comprenant que la tour était inexpugnable, se contenta de la bloquer, afin de prendre les assiégés par la famine.

Guibert, témoin de ce mauvais succès, en prend occasion de blâmer le saint évêque Godefroi, qu'il rend responsable des maux de la guerre civile. Il les eût attribués avec plus de justice et de raison à ceux qui avaient rendu la révolte communale nécessaire par les violences et les injustices qu'ils commettaient sans cesse.

Les assiégés ne rendirent le Châtillon qu'après deux ans de blocus. Par ordre du roi et de l'évêque, cette forteresse fut rasée. L'évêque Godefroi ne démentit point son caractère d'ami des libertés du peuple. Il encourut le blâme des adversaires de la commune, qui étaient nombreux dans la noblesse et le clergé; mais ses vertus étaient si pures et si incontestées, qu'après sa mort l'Eglise ne l'en honora pas moins du titre de saint.

Nous aurons occasion de revenir sur le sujet si important de l'éta-

blissement des communes. Dès maintenant, et d'après les faits que nous venons d'exposer, nous sommes en droit de conclure que les meilleurs évêques furent favorables aux réformes et à la liberté communale; mais que des évêques, des abbés et des clercs, imbus de principes anti-chrétiens, ne songèrent qu'à défendre, contre le peuple, leurs priviléges seigneuriaux

Le mouvement d'émancipation qui agitait les masses, dans leur vie politique, remuait fortement, à la même époque, les intelligences, et les portait à lutter contre l'autorité que l'on confondait alors avec la violence et la compression. Depuis que les pasteurs de l'Église avaient action dans le domaine politique, et surtout depuis que l'idée de l'empire catholique avait remplacé celle de l'empire romain, une opinion hétérodoxe était un crime politique et anti-social. On ne se contentait pas, dans l'Église, de déclarer l'opinion contraire au dogme catholique, mais on prétendait obliger le sectaire à l'abjuration sous peine de mort. C'était une conséquence du régime politico-religieux sous lequel était le monde; ce principe, admis alors comme incontestable, explique la conduite des évêques et peut même les excuser individuellement, car on rencontre rarement des hommes doués d'un génie assez indépendant et de vues assez élevées pour planer au-dessus des préjugés de leur temps.

Les sectaires qui parurent au commencement du XIIe siècle sont de deux sortes: les uns se perdaient dans les nuages d'un mysticisme vague et obscur; nous en parlerons ailleurs; les autres, au contraire, étaient des fanatiques qui se créaient des adeptes en se faisant les apôtres d'opinions grossières, ridicules, parfaitement accommodées aux préjugés des masses et à leurs instincts vicieux. Parmi eux on distingue un certain Tanquelme[1], qui dogmatisa surtout en Belgique et en Flandre. Suivant lui, les sacrements étaient des abominations; le pape, les évêques et les prêtres n'avaient aucun caractère qui pût les distinguer des laïques; l'Église n'existait que parmi ses partisans. Il ajoutait qu'on ne devait pas payer la dîme, et parvenait à se faire des adeptes au moyen des doctrines les plus immorales. Ses disciples étaient tellement fascinés par lui, que les mères le laissaient, en leur présence, abuser de leurs filles et les maris de leurs femmes. Après avoir prêché quelque temps en secret, il parut en public, escorté de trois mille hommes armés, vêtu d'une manière splendide et précédé de gardes

[1] Epist. Traject. ad Frid. episcop. Colon.

qui portaient l'épée nue. Ses succès l'enivrèrent : il se donna comme un Dieu, et l'on vit des gens assez stupides pour l'adorer. Un jour, en présence d'une foule considérable, il eut l'impudence de placer à côté de lui une statue de la sainte Vierge et de dire à haute voix : « Vierge Marie, je vous prends aujourd'hui pour mon épouse ; » puis, se tournant vers le peuple : « Voilà, dit-il, que j'ai épousé la sainte Vierge ; c'est à vous de fournir la dot ; » et, faisant placer deux troncs, l'un à droite et l'autre à gauche de la statue, il ajouta : « Que les hommes mettent dans celui-ci ce qu'ils veulent me donner et les femmes dans l'autre : je verrai ainsi lequel des deux sexes a le plus d'amitié pour moi et pour mon épouse. » Les femmes furent plus libérales que les hommes et donnèrent jusqu'à leurs colliers et leurs bijoux.

Le principal disciple de Tanquelme fut un serrurier nommé Manassès, qui prêcha pour son propre compte et qui s'associa douze compagnons qu'il nomma ses apôtres. Quelques prêtres concubinaires se déclarèrent aussi pour le séducteur, et un d'eux, nommé Everwacher, le suivit à Rome où il osa aller vêtu de l'habit monastique. A son retour de Rome, il fut pris avec Manassès et Everwacher par Frédéric, archevêque de Cologne, qui les retint prisonniers. Le clergé d'Utrech ayant appris leur détention, écrivit à Frédéric pour le prier de ne point les mettre en liberté et lui faire connaître leur doctrine et leurs actions infâmes.

Tanquelme trouva moyen de s'échapper, mais fut tué par un prêtre peu après.

Deux mauvais prêtres se firent les apôtres de sa doctrine dans le diocèse de Trèves [1].

Dans le même temps un autre fanatique, nommé Pierre [2], dogmatisait en Provence, prétendait qu'on ne devait ni dire de messes, ni avoir de croix dans les églises, et rébaptisait ses adeptes.

Un autre imposteur, nommé Henri, séduisit beaucoup de monde dans le Maine [3].

Il y arriva lorsque l'évêque Hildebert, fatigué des persécutions qu'il avait à éprouver au milieu des luttes dont son diocèse était le théâtre, partait pour Rome afin de solliciter auprès du pape la permission de quitter l'épiscopat et de se faire moine à Cluni. Henri

[1] Hist. Trevir., ap. d'Acheri spicil.

[2] C'était Pierre de Bruys, un des premiers apôtres des Albigeois.

[3] Act. episcop. Cenom.

envoya à Hildebert deux de ses disciples pour lui demander l'autorisation de prêcher la pénitence dans son diocèse. Ces messagers portaient à la main chacun un grand bâton surmonté d'une croix de fer, et ils étaient vêtus d'habits de pénitents. Hildebert fut trompé par leur apparence hypocrite, leur donna l'autorisation d'évangéliser son diocèse, et manda même à ses archidiacres de favoriser leur mission.

Henri portait l'habit d'ermite, avait les cheveux courts, marchait nu-pieds, même en hiver, et menait en apparence la vie la plus austère. Il semblait avoir beaucoup de zèle pour annoncer la parole de Dieu : son éloquence était vive et entraînante, sa voix forte et belle ; mais tous ces avantages ne servaient qu'à rendre sa prédication plus pernicieuse, car sa doctrine était mauvaise et ses austérités apparentes ne servaient que de voile aux plus affreux désordres. Il cherchait surtout à se faire des prosélytes parmi les femmes. Comme il était jeune et doué d'avantages corporels, il y réussissait aisément ; mais il avait soin de cacher sous les principes d'une morale austère les infamies qu'il se permettait avec elles. Bientôt tout le Maine retentit des éloges du nouveau prophète. Les populations le suivaient en foule, les églises étaient trop petites pour contenir la foule avide de l'entendre. On lui dressait des tribunes en plein air, et de là il charmait le peuple en déclamant contre les vices du clergé. Il faut avouer que, malgré les progrès de la réforme, il avait ample matière ; mais on doit ajouter que le véhément prédicateur se condamnait lui-même de sa propre bouche, car, parmi les prêtres les plus corrompus, il en était peu qui pussent lui être comparés. Les populations étaient tellement aveuglées d'abord sur les vices de ce singulier apôtre et avaient si grande confiance en ses paroles, que bientôt le clergé devint odieux. Au Mans surtout, les prêtres ne pouvaient plus sortir, on les insultait publiquement, on les poursuivait à coups de pierre, on eût même pillé et démoli leurs maisons si le comte du Mans ne les eût protégés. Trois prêtres du Mans entreprirent de disputer publiquement avec le nouveau docteur : c'étaient Payen, Aldric et Hugues Loisel auquel on avait donné le surnom très-suspect de : *qui ne boit point d'eau.* La discussion commença d'une manière assez vive ; mais le peuple ne put souffrir qu'on attaquât la doctrine de son apôtre : les trois champions du clergé furent chassés, on répondit à leurs arguments en leur donnant des coups et en les couvrant de boue. Personne n'osa dès-lors entrer en discussion. Les chanoines du Mans adressèrent à Henri une lettre dans laquelle

ils lui reprochèrent les troubles dont il était cause; cette lettre se termine par l'interdit suivant : « Par l'autorité de la Sainte-Trinité, » de l'Église universelle, de la Sainte-Vierge, de saint Pierre, de » son vicaire le pape Pascal, et par celle de notre évêque Hildebert, » nous vous défendons, à vous et à vos fauteurs, de prêcher publi- « quement ou en secret, dans toute l'étendue du diocèse du Mans; « si vous méprisez cette défense et continuez à répandre votre mau- « vaise doctrine, nous vous excommunions en vertu de la même « autorité, vous, vos complices et vos adeptes. »

Henri refusa de lire cette lettre; le chanoine Guillemouche s'étant fait accompagner d'un chevalier du comte, alla lui en faire lecture. L'imposteur répondit à chaque article : *Vous en avez menti*! et continua à prêcher. Cependant, lorsqu'il apprit que l'évêque Hildebert revenait de Rome, il quitta le Mans et se retira à Saint-Calais.

Hildebert n'ayant pas obtenu du pape l'autorisation de se faire moine à Cluni, comme il l'écrivit au saint abbé Hugues [1], revenait dans son église avec l'intention de se dévouer de nouveau à son ministère; mais il trouva les sentiments de ses diocésains bien changés à son égard. Les pauvres Manceaux, fanatisés par Henri, lui dirent tout bonnement, à son arrivée, qu'ils ne voulaient plus de ses bénédictions et qu'ils possédaient un pasteur beaucoup plus saint et plus savant que lui. Hildebert eut pitié de la simplicité de ses brebis et se rendit à Saint-Calais pour engager Henri à ne pas abuser plus longtemps de leur innocence. Hildebert, en homme habile, usa de beaucoup de ménagements à l'égard de l'imposteur, le traita comme un homme pieux et lui proposa de réciter avec lui l'office de la Sainte-Vierge. Henri dut accepter, mais il ne sut comment s'y prendre, ce qui démontra au peuple qu'il ne récitait jamais l'office divin, quoiqu'il se donnât comme diacre. Cette épreuve si simple en elle-même, mais par cela même à la portée de tous les assistants, porta un coup mortel à l'influence de l'imposteur, qui abandonna le Maine, à la première réquisition de l'évêque.

Le savant Hildebert publia, aussitôt après le départ de cet hérétique [2], une lettre dans laquelle il lui reproche les erreurs de Vigilance. Il s'y applique à démontrer que nous devons invoquer les saints; ce qui prouve que Henri attaquait surtout ce dogme. Il eût

[1] Hild., Epist. 7, lib. 3.

[2] Hildeb., Epist. 23 et 24, lib. 2. — Hildebert ne nomme pas précisément Henri, mais on ne peut douter que ce ne soit de lui qu'il parle.

fait peu d'adeptes s'il s'en fût tenu là, car il s'opposait ainsi à une pratique entièrement conforme aux goûts de l'époque et que l'on poussait même jusqu'à la superstition; mais la morale impure dont il étayait sa doctrine dogmatique ne pouvait que lui gagner des prosélytes dans un siècle où la civilisation chrétienne, malgré ses progrès, n'avait pas encore détruit les fougueux instincts de la nature barbare. Deux prêtres du Mans se laissèrent captiver par l'apôtre immoral qui s'adressa à leurs passions; Hildebert les traita avec bonté et les ramena au bien. Les conquêtes de Henri furent nombreuses surtout parmi les femmes corrompues, grâce au moyen facile qu'il leur indiquait pour se purifier. C'était de se mettre dans un état de complète nudité, dans l'église même, et de brûler, en présences des adeptes, leurs vêtements et leurs cheveux; après ce sacrifice, Henri s'approchait d'elles, les revêtait d'habits nouveaux et assurait que leurs péchés n'existaient plus. Ce moyen de régénération était fort du goût des prostituées; aussi se déclaraient-elles chaudement pour le nouvel apôtre qui les payait de retour en enseignant comme une vérité incontestable que l'on ne devait pas, en se mariant, se préoccuper de savoir si la femme que l'on épousait était pure ou immorale; son moyen de rénovation était, en effet, tellement commode, qu'une telle préoccupation n'était que futilité. Sa manière de marier était analogue aux principes qu'il émettait sur le choix de l'épouse; une condition pour que son mariage fût valide était que les deux époux, en le recevant, fussent dans une complète nudité.

Si ces faits n'étaient pas attestés par des monuments dignes de foi, on aurait peine à croire à une démoralisation aussi déplorable.

Le pieux et savant Hildebert parvint enfin à éclairer ses diocésains et à les faire rougir de l'enthousiasme avec lequel ils avaient écouté Henri.

A la même époque, un fanatique non moins immoral, nommé Clément, parcourait le pays de Soissons. Lui et son frère Everard étaient les principaux chefs d'une hérésie infâme qui, selon Guibert, avait des ramifications dans les contrées environnantes. On peut croire que c'était la même doctrine qui était propagée en Belgique et dans les provinces septentrionales de France par Tanquelme, dans la Provence par Pierre et dans le Maine par Henri. Cette doctrine, qui n'est que le manichéisme et dont la base est l'immoralité, eut toujours en France quelques adeptes. Nous avons constaté leur existence au ve siècle; ils s'appelaient alors priscillianistes. Au

onzième, ils apparaissent de nouveau. Les rigueurs dont ils furent l'objet à Orléans ne les détruisirent pas. Ils se dissimulèrent, se propagèrent en secret et d'une manière pour ainsi dire souterraine. Au douzième siècle, ils reparurent et firent beaucoup de progrès, surtout dans les provinces méridionales; au treizième ils étaient devenus si puissants, sous le nom d'albigeois, qu'on organisa contre eux une croisade que nous aurons plus tard à faire connaître.

L'hérésie de Clément, dit Guibert[1], était de celles qui ne soutiennent pas hautement leurs dogmes, mais insinuent continuellement, et pour ainsi dire à la dérobée, par des conversations à voix basse, leurs damnables principes. Voici, ajoute Guibert, d'après ce qu'on rapporte, le sommaire de celle dont il s'agit:

« Le crucifiement du fils de la Vierge n'est qu'une fable et le baptême des enfants est nul, parce qu'ils n'ont encore aucune intelligence. La doctrine des adeptes sur le *Verbe* de Dieu était inintelligible. Le mystère qui s'opère sur nos autels par la consécration est pour eux un tel objet d'horreur, qu'ils appellent *bouche de l'enfer* la bouche des prêtres; si parfois, dans le but de cacher leurs opinions hétérodoxes, ils se mêlent aux fidèles pour recevoir notre pain sacré, ils se croient obligés à une diète absolue pour le reste de la journée; les cimetières ne sont pas plus sacrés pour eux que le reste de la terre; ils condamnent le mariage et l'usage de s'unir dans le but d'avoir des enfants.

« Ces hérétiques, dit encore Guibert, sont répandus dans tout l'univers latin; aussi voit-on partout des hommes habiter avec des femmes sans avoir, ceux-là le titre de mari et celles-là le titre d'épouse. Ils ne s'attachent même pas entre eux d'une manière indissoluble et ils mettent en pratique le communisme le plus abrutissant. Leurs réunions ont lieu dans des caves, dans les souterrains les plus secrets. Là, les deux sexes sont confondus; à un signe donné, on éteint les lumières; tous se mettent à crier: *Chaos! chaos!* et satisfont leurs désirs les plus infâmes.

« S'il naît un enfant de ce commerce immoral, on se réunit dans le même lieu, on y allume un grand feu; tous les adeptes s'asseoient autour, se passent l'enfant de main en main, le jettent dans le feu et l'y laissent jusqu'à ce qu'il soit consumé; alors ils en recueillent les cendres et en font un pain dont chacun mange un petit morceau en guise de communion.

[1] Guib. de Vit. suâ, lib. 3, c. 18.

« Lysiard, évêque de Soissons, manda à son tribunal Clément et son frère Everard, pour les interroger. « Pourquoi, leur dit l'é« vêque, tenez-vous des assemblées autres que celles de l'Eglise et « soutenez-vous une doctrine qui vous fait traiter d'hérétiques? — « Seigneur, répondit Clément, vous ne connaissez donc pas ce pas« sage de l'Evangile: *Beati eritis* [1]? » Le pauvre docteur n'était pas fort sur le latin et s'imaginait qu'*eritis* signifiait *hérétiques*. Selon lui, l'Evangile préconisait comme bienheureux ceux qu'on appelerait hérétiques. Il répondit, du reste, d'une manière orthodoxe aux questions qui lui furent adressées, et l'évêque ne vit pas d'autre moyen, pour découvrir les véritables sentiments des sectaires, que de les soumettre à l'épreuve de l'eau exorcisée. Ces épreuves, déjà condamnées par l'Eglise et qui le furent depuis d'une manière plus formelle, étaient cependant encore en usage, à cette époque dans les causes les plus importantes. Guibert de Nogent se trouvait alors à Soissons et fut chargé par l'évêque d'interroger de nouveau les hérétiques. Ceux-ci ne répondirent à ses instances que par des moyens évasifs et des négations hypocrites qui rappelèrent à l'abbé de Nogent ce vers adopté par les anciens manichéens :

Jura, perjura, secretum prodere noli [2].

Guibert, voyant qu'il ne gagnait rien, conseilla à l'évêque de suivre sa première idée et de soumettre les hérétiques à l'épreuve de l'eau exorcisée; nous laisserons Guibert [3] raconter lui-même cette cérémonie:

« Le prélat célébra la messe, et les deux frères, Clément et Everard, reçurent de sa main la sainte communion qu'il leur donna en prononçant ces paroles: « Que le corps et le sang du Seigneur « vous servent aujourd'hui d'épreuve. » Cela fait, le très-pieux évêque et l'archidiacre Pierre, homme de la foi la plus pure, et qui avait rejeté toutes les promesses que lui faisaient ces gens-là pour obtenir de n'être point soumis au jugement, se rendirent à l'endroit où l'eau était préparée. L'évêque, répandant beaucoup de larmes, entonna les litanies, puis fit l'exorcisme. Les deux frères jurèrent alors qu'ils n'avaient ni cru ni enseigné rien de contraire à notre sainte foi. Cependant, à peine Clément fut-il jeté dans le bassin,

[1] Vous serez bienheureux.

[2] Jure, parjure-toi, mais ne trahis pas le secret.

[3] Guib. de Vit. suâ, lib. 3, c. 18.

qu'il surnagea comme l'aurait fait une branche légère. A cette vue, toute l'église retentit de grands cris de joie; cette affaire y avait, en effet, attiré un si grand concours d'individus de l'un et l'autre sexe, qu'aucun des assistants ne se rappelait y en avoir jamais vu un si nombreux. Everard confessa son erreur; mais, comme il refusait d'en faire pénitence, on le jeta dans la prison avec son frère que le jugement avait convaincu.

« On arrêta également deux autres hommes du bourg de Dormans, bien connus comme adeptes de la même hérésie, et qui étaient venus assister à l'épreuve.

« L'évêque et les dignitaires du clergé qui avaient présidé à l'épreuve se rendirent au concile de Beauvais qui se tenait alors (1114), dans le but de consulter les évêques qui y étaient réunis sur ce qu'il convenait de faire. Le peuple fidèle craignit que le clergé ne montrât trop de douceur pour les sectaires, courut à la prison, pendant l'absence de l'évêque, en arracha les hérétiques, éleva un bûcher hors de la ville et les y brûla.

« C'est ainsi, ajoute Guibert, que, pour empêcher le chancre de cette hérésie de se propager, le peuple de Dieu déploya contre ces misérables un zèle bien légitime. »

On ne peut pas aujourd'hui approuver, comme le fait Guibert, le zèle des fidèles contre ces sectaires, après une procédure aussi défectueuse que celle qui avait été suivie à leur égard; mais on doit, de sa narration, tirer cette conséquence: que le peuple était encore plus rigoureux que le clergé envers les hérétiques.

Il n'en est pas moins vrai que le clergé les condamnait souvent à des peines corporelles. Il manquait ainsi certainement à sa mission purement spirituelle. Il eût dû se contenter de condamner la doctrine des hérétiques comme contraire au christianisme, retrancher leur personne et leurs adhérents de la société chrétienne; mais, par un concours de circonstances que nous avons exposées ailleurs, le clergé était devenu corps politique et l'Église était la première des institutions civiles, depuis que tous les royaumes de l'Europe ne formaient plus qu'une *république chrétienne*. Le clergé avait été amené ainsi à dénaturer sa mission et à se croire chargé de sauvegarder l'Eglise, même par des moyens violents qui ne doivent être que du domaine des tribunaux civils, chargés de défendre la société temporelle.

III.

Mort d'Yves de Chartres. — Ses ouvrages. — Ouvrages de Geoffroi de Vendôme, d'Hildebert du Mans, de Marbode de Rennes. — Principaux écrivains ecclésiastiques qui se sont distingués dans la littérature, les sciences ecclésiastiques et la philosophie — Personnages remarquables qui accélèrent la réforme par leur sainte vie. — Nouveaux efforts de la papauté en faveur de la réforme et contre les investitures — Galase II, successeur de Pascal, vient en France. — Conciles de Rouen, de Toulouse, d'Angoulême. — Calixte II, successeur de Gelase. — Son voyage en France. — Conciles de Toulouse, de Reims, de Rouen, de Beauvais. — Progrès de la réforme des chanoines réguliers. — Saint Norbert. — Il visite le pape à Reims. — Travaux apostoliques de Norbert. — Il fonde Prémontré.

(1115 — 1120)

L'Église de France perdit à cette époque [1] le saint évêque de Chartres.

Yves était un de ces grands évêques que la Providence envoie, par intervalle, à son Église pour en être la lumière et la gloire. Doué d'une science peu commune, d'une vertu solide, d'un caractère énergique, il ne cédait jamais qu'à la vérité et à la justice. Il donna surtout des preuves de sa fermeté dans ses luttes courageuses contre le roi Philippe. Son zèle ne s'arrêtait pas devant la dignité des personnages qui ne remplissaient pas les devoirs attachés à cette dignité ; il ne craignait même pas de dire la vérité aux papes ou à leurs légats, comme nous le voyons dans plusieurs de ses lettres. Rien ne pouvait lui faire garder le silence lorsqu'il voyait les canons de l'Eglise méprisés. Sa profonde connaissance des lois ecclésiastiques donnait à ses avis une haute autorité ; aussi le consultait-on de toutes parts. Sa correspondance est un monument précieux qui fait voir que le saint évêque de Chartres était le conseil des autres évêques et l'oracle des fidèles. Les plus grands personnages de France et des royaumes étrangers le consultaient, et l'on peut dire, sans exagération, qu'il n'est pas un évêque qui contribua autant que lui à l'amélioration que l'on remarque dans les mœurs du clergé au commencement du XII[e] siècle.

L'attention qu'apportait Yves aux affaires générales de l'Eglise ne l'empêchait pas de s'appliquer au gouvernement de son diocèse. Les sermons et les lettres pastorales qui nous restent de lui attestent le zèle qu'il déployait dans l'instruction de son troupeau. Il lui donnait en même temps l'exemple de toutes les vertus. Sa piété était aussi fervente, au milieu des travaux de

[1] L'époque de sa mort n'est pas bien certaine, et les auteurs varient entre les années 1114 et 1117.

l'épiscopat, qu'autrefois dans sa retraite de Saint-Quentin de Beauvais. Robert de Thorigny [1], dans l'article qu'il a consacré au grand évêque de Chartres, exalte surtout son recueillement et nous apprend que parfois il se plaignait des occupations qui l'empêchaient de jouir autant qu'il l'eût désiré de l'union intime avec Dieu. Toute sa vie, Yves conserva une grande affection pour la vie canoniale ou monastique Il fonda auprès de Chartres l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée pour des chanoines réguliers. Le bienheureux Bernard [2] fut spécialement aidé par lui dans la fondation du monastère de Tyron; celui de Hautes-Bruyères, habité par des religieuses de l'Ordre de Fontefraud, doit sa fondation à Yves qui établit aussi à Chartres un hôpital pour les malades. Cluni, Marmoutiers et Bonneval eurent beaucoup de part à ses libéralités, ainsi que l'abbaye de Bourg-Moyen à Blois. Il fit reconstruire les écoles de Chartres, si célèbres depuis Fulbert, et l'on voit sa signature au bas de la charte de fondation de la célèbre abbaye de Saint-Victor, à Paris (1113).

Yves était particulièrement lié d'amitié avec le bienheureux Robert d'Arbrissel [3], dont il favorisa l'ordre monastique; avec le savant Anselme qu'il avait connu au Bec; avec Lambert, évêque d'Arras, et tous les hommes les plus pieux et les plus savants de son temps, et surtout avec Geoffroi, abbé de La Trinité de Vendôme. Nous devons, dans notre récit, rapprocher l'un de l'autre ces deux hommes qui habitèrent le même diocèse et contribuèrent tant à la réforme des mœurs par leurs écrits et leurs exemples.

Leurs ouvrages sont à peu près du même genre et se distinguent également par une profonde connaissance du droit ecclésiastique et de la liturgie.

Ceux de Yves sont: un recueil de jurisprudence ecclésiastique connu sous le nom de *Décret*; des lettres, au nombre de 289 [4]; des

[1] Rob. addit. ad Sigeb.

[2] Bernard, après avoir mené pendant plusieurs années la vie érémitique et la vie monastique, se mit à la suite du B. Robert d'Arbrissel. Il habita plusieurs monastères et se fixa enfin dans celui de Tyron qu'il fonda avec le concours d'Yves de Chartres. Il y mourut saintement.

[3] Qui mourut en 1117.

[4] Un grand nombre de ses lettres ont été perdues; une preuve évidente, c'est que les lettres qui composent le second livre de la correspondance de Geoffroi de Vendôme lui sont presque toutes adressées et qu'on n'en trouve qu'*une* qui soit adressée par Yves à cet illustre abbé. Il n'est pas vraisemblable qu'Yves ne lui ait fait que cette unique réponse.

sermons; une chronique; un livre *Des offices ecclésiastiques;* des commentaires sur les psaumes et quelques opuscules théologiques [1].

Yves nous apprend lui-même comment il composa son *Décret.* Ayant connu par expérience que les recueils de législation compilés par Reginon de Prum et par Burchard, évêque de Worms, avec la collaboration d'Olbert de Gemblour, n'étaient pas suffisants, il se mit à lire les lettres décrétales des papes, les actes des conciles, les traités des Pères et les constitutions des rois catholiques, en notant ce qu'il y trouvait de plus utile; ce sont ces extraits disposés avec ordre qui forment son *Décret.* Le motif qui l'engagea à entreprendre ce travail fut d'être utile à ceux qui n'avaient pas à leur disposition tous les ouvrages dont il donne des extraits. Il les range sous quatre titres principaux: *De la foi, Des sacrements. Des règles des mœurs, Des principales choses dont il appartient à l'Église de connaître.* A ces quatre chefs principaux, l'auteur rapporte tous les détails secondaires, classés sous divers titres ou paragraphes, et souvent il a soin de rapprocher plusieurs décisions, dont les unes sont rigoureuses et les autres plus douces, en faisant observer que, en raison des circonstances, l'Eglise, toujours charitable, sait modifier ses préceptes, tout en respectant scrupuleusement ceux de Dieu. Yves avait publié, avant son *Décret*, un corps de législation moins étendu, nommé *Panormie.* Le succès qu'obtint cet ouvrage lui inspira la pensée d'en publier un plus complet. Dans son *Décret*, il profita des travaux de ses devanciers, Reginon et Burchard.

Les *Lettres* du grand évêque sont, de l'aveu de tous les savants, un des plus précieux monuments d'érudition ecclésiastique du XII[e] siècle. « On a, dit un agiographe célèbre [2], dans le recueil des lettres d'Yves les principaux points de la doctrine, des mœurs et de la discipline de son temps; et surtout beaucoup de décisions excellentes sur divers cas de conscience et sur diverses questions de droit qu'on lui proposait. On y voit partout une connaissance profonde des affaires de l'Eglise, une droiture de cœur merveilleuse, une science et une capacité d'une très-grande étendue, un zèle pour la pureté de la foi et des mœurs et pour l'observation des canons,

[1] Les œuvres de Yves de Chartres n'ont jamais été imprimées entièrement. Le P. Fronteau, chanoine régulier de sainte Geneviève, en a publié un volume in-folio qui contient le *Décret;* un écrit intitulé *Panormie*, les *lettres* et vingt quatre sermons.

[2] Baillet., Vies des Saints, 23 décembre.

toujours fort ardent, mais toujours éclairé, discret et tempéré par une modération et une sagesse admirables. »

Ces lettres ont toujours joui, surtout dans l'Eglise de France, d'une autorité méritée, pour les décisions canoniques qu'on y rencontre, comme l'attestent Sigebert et Albéric de Troisfontaines; ce qui les rend non moins précieuses aujourd'hui, ce sont des renseignements historiques que l'on chercherait vainement ailleurs. On a pu remarquer combien nous les avons citées souvent, dans notre récit de la scandaleuse querelle du mariage de Philippe Ier. Un grand nombre de faits de l'histoire ecclésiastique ou de l'histoire civile sont éclaircis par cette précieuse correspondance. Elle offre aussi des renseignements sur les questions théologiques agitées au commencement du XIIe siècle. Deux lettres sur l'Eucharistie attestent que cette grave question occupait encore les esprits après la mort de Béranger. Nous en avons d'ailleurs d'autres preuves dans le traité qu'Alger fit à la même époque sur le même sujet, ainsi que dans les œuvres de Geoffroi de Vendôme, de Pierre-le-Vénérable et dans plusieurs autres monuments.

On possède trois chartes du bienheureux Yves. La première fut donnée en faveur des chanoines réguliers de l'abbaye de Bourg-Moyen, à Blois[1]: elle est datée de 1105 et on y remarque la signature du grand Anselme de Cantorbéri qui était alors à Chartres; la seconde est la charte de fondation de l'abbaye de Tyron; la troisième est un acte public en faveur de l'abbaye de Bonneval.

Parmi les sermons d'Yves, il en est plusieurs qui forment comme un cours d'instructions adressées à ses prêtres réunis pour le synode diocésain; il y traite successivement: de l'excellence des saints Ordres, de la vie que doivent mener ceux qui s'y destinent, de la signification des ornements sacerdotaux, et des rapports du sacerdoce chrétien avec le sacerdoce judaïque. Il s'attache surtout, dans ces dernières instructions, à prouver que le sacerdoce ancien n'a été qu'une *figure* du sacerdoce nouveau, de même que le culte rendu à Dieu par la synagogue n'était qu'une figure du culte rendu à Dieu par l'Eglise. Les considérations de Yves sont d'une grande élévation, et seules elles suffiraient pour prouver qu'il fut un homme

[1] On est redevable de cette charte à Bernier qui l'a donnée dans les preuves de son *Histoire de Blois*. Mabillon a inséré la seconde dans l'appendice du t. v de ses *Annales Bénéd.*; la troisième se trouve dans les notes dont le P. d'Acheri a enrichi son édition des œuvres de Guibert de Nogent.

profondément versé dans la connaissance des mystères des Saintes Ecritures.

Dans ses autres sermons, Yves instruit son troupeau sur les principales fêtes de l'année, les dogmes fondamentaux de la religion, le *Pater* et le *Symbole des Apôtres*. Ces instructions sont courtes, solides et très-claires; elles nous donnent idée de la manière dont le saint évêque de Chartres accomplissait son obligation d'annoncer la parole de Dieu.

Nous ne dirons rien de la Chronique du B. Yves. Il en a fait une incontestablement, mais celles qu'on lui attribue ne nous sont point parvenues dans leur intégrité.

Son Traité *des offices ecclésiastiques*, connu seulement en partie sous le nom de *Micrologue* [1], fut pendant longtemps attribué à plusieurs écrivains; mais le savant Henri Warthon [2] l'a restitué à son véritable auteur et l'a fait connaître en entier. D'après Warthon, qui l'avait lu sur un bon manuscrit du XIIe siècle, le *Micrologue* ne formait, dans la pensée d'Yves, que la seconde partie de son ouvrage et était précédé de soixante et onze chapitres dans lesquels le savant évêque traite des heures de l'office divin, c'est-à-dire de matines, laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. Dans le Micrologue, Yves ne traite que de la messe.

Nous devons vivement déplorer que tous les ouvrages du grand évêque de Chartres ne soient pas imprimés. Cette collection serait sans contredit un des plus glorieux monuments de notre Église de France.

Geoffroi de Vendôme a été plus heureux que son ami. Ses œuvres ont été éditées par le docte Sirmond [3].

Geoffroi, issu d'une noble famille, fut élevé à l'école épiscopale d'Angers, sa patrie, et termina ses études à l'école de la Trinité de Vendôme, monastère fondé peu de temps auparavant par le comte d'Anjou, Geoffroi Martel, comme nous l'avons rapporté. Il y embrassa la vie religieuse. L'abbé Bernon étant mort, Geoffroi, qui n'avait pas encore fait profession et n'était que diacre, fut élu abbé. Yves de Chartres lui donna la bénédiction abbatiale le 24

[1] On ne connaissait que les 62 derniers chapitres qui composent le *Micrologue*. — On le trouve au t. XVIII de la Bibliothèque des Pères (edit Lugd.), p. 471.

[2] Auctuar. ad Usserium de Script., etc.

[3] Sirmond., op. var., t. III.

août 1093. La même année, Geoffroi partit pour Rome. Urbain II, qui était pape alors, luttait contre l'anti-pape Guibert, dont la faction occupait le palais de Latran et la tour Crescentia, appelée aujourd'hui Château Saint-Ange. Geoffroi, qui était riche, fournit au pape les sommes qui lui étaient nécessaires pour rentrer en possession de ses palais. Urbain II donna en retour à Geoffroi le titre de cardinal, après l'avoir ordonné prêtre, et conserva pour l'illustre abbé de Vendôme l'affection la plus vive. Il passa huit jours à Vendôme, lorsqu'il vint en France prêcher la croisade; Pascal II eut pour Geoffroi la même amitié et visita le monastère de la Trinité pendant son voyage en France. Les papes Calixte II et Honorius II héritèrent des sentiments de leurs prédécesseurs. Geoffroi méritait cette affection distinguée, à cause de son dévouement pour le siége apostolique; il fit douze fois le voyage d'Italie pour soutenir la papauté dans ses luttes continuelles contre les empereurs et contre les antipapes que ces princes favorisaient dans le but d'affaiblir cette puissance du saint-siége qui dominait leur trône impérial. Geoffroi, comme on le voit par quatre lettres, regardait son abbaye comme un fief du saint-siége et se croyait dès lors obligé à faire pour lui tous les sacrifices en bon et fidèle vassal.

Malgré les énormes dépenses que fit Geoffroi en faveur du siége apostolique, il améliora le temporel de l'abbaye de la Trinité. Ses fréquents voyages, la part active qu'il eut dans les affaires les plus importantes de l'Église et de l'État, ne l'empêchèrent point de veiller soigneusement à la régularité de son monastère, et sous sa direction les études y furent très-florissantes. Il est vrai qu'il donnait lui-même l'exemple de la vie la plus régulière et de l'application à l'étude. Au milieu de ses nombreuses occupations, il trouva moyen de composer plusieurs ouvrages.

Ces ouvrages peuvent être partagés en trois catégories : les lettres, les traités théologiques, les ouvrages liturgiques.

Les lettres de Geoffroi sont partagées en cinq livres. Le premier contient celles qu'il écrivit aux papes ou aux légats du saint-siége; le second celles qu'il adressa à Yves de Chartres et à Geoffroi son successeur; le troisième celles qui furent écrites à divers évêques; le quatrième celles qu'il adressa à des abbés ou à des moines; le cinquième contient les lettres diverses. La collection entière est composée de cent quatre-vingt-cinq lettres dans lesquelles sont traitées des questions de théologie et de droit canonique ou des affaires importantes concernant le bien de l'Eglise ou de son abbaye. La

correspondance de Geoffroi, comme celle de Yves de Chartres, offre beaucoup d'intérêt et jette des lumières sur plusieurs points d'histoire.

Les traités théologiques de Geoffroi sont remarquables par leur lucidité.

Le premier est sur l'Eucharistie. Il renferme, quoique assez court, tout ce que l'Eglise enseigne touchant cet auguste mystère. Ce n'est point un ouvrage de polémique : l'hérésie de Béranger n'avait plus guère de disciples assez hardis pour dogmatiser ; mais, quoiqu'elle n'osât pas se trop montrer au grand jour, elle avait ébranlé bien des convictions, et il en restait comme un mauvais levain au fond de la société chrétienne : c'est ce qui explique le soin qu'avaient tous les hommes remarquables de l'époque, de composer des instructions solides, propres à affermir la foi des fidèles. Geoffroi, dans son traité sur l'Eucharistie, établit la présence réelle de la manière la plus formelle : « On met d'abord, dit-il, du pain et du vin sur l'autel ; mais, de même qu'avant la consécration, il n'y a que du pain et du vin, ainsi après la consécration il ne reste rien du pain et du vin que la saveur, l'apparence et l'odeur ; et cela à cause de la faiblesse, de l'infirmité de l'homme, car si la chair glorieuse de J.-C. et son sang sacré paraissaient dans leur nature propre, les hommes n'en pourraient soutenir la vue... Croyons fermement et sans aucun doute que ce que les chrétiens reçoivent à l'autel après la consécration n'est autre chose que ce que la vérité elle-même déclare en disant : *Recevez, ceci est mon corps.* »

L'ordination des évêques et les investitures laïques forment la matière du second traité théologique de Geoffroi. La question des investitures était la grande affaire de l'époque et attirait l'attention des hommes les plus capables. Geoffroi condamne absolument comme une hérésie l'investiture laïque entendue comme elle l'était par les empereurs d'Allemagne, c'est-à-dire comme une condition essentielle à l'exercice du ministère ecclésiastique. Le troisième traité est sur le même sujet. Geoffroi y exhorte le pape Calixte II à combattre vigoureusement cette hérésie. Dans le quatrième traité, Geoffroi s'étend encore sur les investitures et distingue avec plus de précision qu'il ne l'avait fait auparavant l'investiture du temporel ou du fief, de l'investiture de la dignité épiscopale. Il condamne cette dernière, et avec raison, comme un empiètement du pouvoir civil dans les choses spirituelles, mais il reconnaît la pre-

mière comme légitime, à l'exemple d'Yves de Chartres et de tous les canonistes les plus distingués [1].

Les dispenses; les caractères qui doivent distinguer la véritable église; des explications allégoriques sur l'Arche d'alliance et le Tabernacle; les effets du Baptême, de la Confirmation et de l'Extrême-Onction sur l'âme chrétienne; la réitération des sacrements; les promesses faites par les abbés aux évêques lorsqu'ils reçoivent d'eux la bénédiction abbatiale; les règles de la discipline monastique; les vertus nécessaires aux pasteurs de l'Eglise; les sentiments du pécheur repentant et les dispositions de Dieu à son égard, tels sont les sujets des autres traités théologiques ou mystiques de Geoffroi. La doctrine en est exacte, les sentiments sont pieux et touchants.

Une prière à J.-C., une séquence en l'honneur de la Sainte-Vierge, trois hymnes en l'honneur de sainte Magdeleine et destinées, sans doute, à faire partie de l'office de cette sainte, sont les seuls ouvrages liturgiques que l'on possède de Geoffroi de Vendôme. Le P. Mabillon [2] parle d'un ancien manuscrit de l'abbaye de la Trinité qu'il dit être de l'abbé Geoffroi et qui contenait l'Ordre romain. Ce serait un monument du zèle de l'abbé de Vendôme pour les cérémonies de l'Eglise.

On a encore de Geoffroi onze sermons sur diverses fêtes de l'Eglise et on lui attribue un commentaire manuscrit sur les psaumes.

Ces différents ouvrages ont toujours fait regarder Geoffroi de Vendôme comme un des plus savants docteurs de son temps. Ses écrits donnent une très-haute idée de sa capacité; on y reconnaît aisément qu'il était fort versé dans l'étude de l'Ecriture-Sainte, des saints Pères et du droit canonique [3].

Avant de terminer cette notice sur les œuvres de Geoffroi, nous devons mentionner d'une manière spéciale sa lettre quarante-septième du quatrième livre, adressée au bienheureux Robert d'Arbrissel, fondateur de l'Ordre de Fontevraud. Cette lettre a été le sujet d'une vive controverse parce que Geoffroi semble y adopter les bruits calomnieux répandus contre le saint abbé de Fontevraud. On a voulu en conclure qu'elle ne pouvait être de Geoffroi; mais

[1] La doctrine de Geoffroi sur les investitures a été résumée dans un traité que le P. Sirmond regarde comme composé par Geoffroi lui-même et qui est adressé au cardinal Pierre de Léon. On le trouve parmi les œuvres de Geoffroi.

[2] Mabill. Musæum italic., t. II, p. 9.

[3] Geoffroi mourut en 1132.

cette opinion n'est appuyée sur aucune preuve tant soit peu solide; tandis qu'on a toute raison de la croire réellement de lui. On eût moins fait de bruit de cette lettre, si l'on eût voulu considérer que souvent les plus sages personnages se laissent prévenir contre des hommes qui méritent toute estime, et que, dans la lettre même, Geoffroi témoigne pour le bienheureux Robert le plus grand respect, malgré les choses désavantageuses qu'il avait apprises de lui et dont il ne parle pas comme s'il en eût été absolument certain. La vie extraordinaire du bienheureux Robert prêtait certainement à la critique, quoique bien pure en elle-même.

Marbode, savant et pieux évêque de Rennes, se laissa, comme Geoffroi, prévenir par les calomnies dont le fondateur de Fontevraud fut l'objet.

Marbode était un homme d'un esprit vif et caustique. Dans sa lettre à Robert d'Arbrissel, il lui reproche une trop grande familiarité avec les femmes; se moque de l'habit ridicule et malpropre dont il se couvrait et l'engage à ne pas déclamer aussi fort contre tout le monde, par la raison que ce n'est point là prêcher, mais dire du mal, ce qui est très-différent. On a voulu contester à Marbode cette lettre, mais il est certain qu'elle est de lui, et l'on voit, du reste, par les autres ouvrages de l'évêque de Rennes, qu'il était bien capable d'écrire cette satire, malgré les vertus qu'on ne peut lui contester.

Marbode n'était pas de cette classe d'écrivains graves et sévères à laquelle appartiennent Yves de Chartres et Geoffroi de Vendôme; il était, comme Hildebert son contemporain, littérateur et poëte. Leurs œuvres ont beaucoup de rapports entre elles, et souvent on a attribué à l'un ce qui appartient à l'autre. C'est une raison de rapprocher ces deux évêques célèbres qui jetèrent beaucoup d'éclat sur la littérature religieuse au commencement du XIIe siècle [1].

Avant d'être élevé sur le siége de Rennes, Marbode avait été modérateur de l'école épiscopale d'Angers et archidiacre de cette église. Il s'appliqua d'une manière toute particulière à la rhétorique et à la poésie. Aussi la plupart de ses ouvrages sont-ils en vers et écrits avec beaucoup de prétention littéraire. Quelques lettres et plusieurs vies de saints sont à peu près les seuls ouvrages qu'il ait écrits en prose. On a de lui la vie de saint Lezin (Licinius) d'Angers, de

[1] Les œuvres de Marbode et d'Hildebert ont été éditées par le P. Beaugendre; 1 vol. in-folio.

saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu, de saint Maimbœuf, de saint Gauthier, abbé et chanoine d'Esterp, de saint Florent. Ces vies, composées en prose, sont toutes calquées sur d'autres plus anciennes, mais que Marbode ne trouvait pas écrites avec assez d'élégance.

Ses ouvrages écrits en vers sont : les vies de saint Théophile, de sainte Thaïs, de saint Maurile d'Angers ; le martyre des sept frères Machabées et de leur mère, les martyres de saint Laurent, de saint Victor, de saint Maurice et de la légion Thibéenne, de saint Félix ; des hymnes sur sainte Magdelaine, sur la pécheresse Marie, sur la pécheresse qui répandit des parfums sur les pieds de J.-C. dans la maison de Simon. L'auteur ne fait de ces trois pécheresses qu'une seule personne qui serait, selon lui, Marie, sœur de Lazare. Nous ne donnerons pas le détail de quarante-six pièces de poésie sur différents sujets : mentionnons seulement une épître de félicitation à Hildebert ; une satire contre un abbé qu'il compare à un âne couvert de la peau d'un lion, parce qu'il affectait de se vêtir en évêque ; enfin une épître dans laquelle il déplore les faiblesses qu'il avait eues dans sa jeunessse.

On a aussi de Marbode plusieurs ouvrages, écrits en vers, dans lesquels il donne les règles pour bien écrire ; plusieurs poésies fugitives, une explication mystique, en prose cadencée, des douze pierres précieuses qui servent, d'après l'Apocalypse, de fondement à la Jérusalem céleste. Plusieurs critiques attribuent encore à Marbode un poëme singulier sur les différentes espèces et sur la nature des pierres. L'auteur s'y montre partisan de toutes les rêveries des magiciens, et des superstitions païennes touchant l'influence des pierres, ce qui a fait penser que Marbode, évêque pieux et instruit, ne pouvait avoir composé ce livre. Cette raison n'a pas empêché d'autres critiques de le ranger parmi ses œuvres. On n'a de part et d'autre que des probabilités.

D'après cette esquisse des ouvrages de Marbode, on peut voir qu'il était plutôt littérateur que théologien. Cependant l'usage qu'il fait des Saintes-Ecritures et des Pères, dans ses différents ouvrages, prouve qu'il avait étudié ces sources pures des sciences ecclésiastiques. Son style est trop prétentieux pour être bon ; on y sent partout le rhéteur, mais les pensées sont vives, spirituelles et justes. Marbode avait le défaut des poètes de son temps qui étaient possédés d'une telle passion pour la rime, qu'ils aimaient mieux forger des mots nouveaux, des barbarismes, que de ne pas faire rimer leurs vers latins.

Marbode eut une très-grande réputation de son temps et il la méritait à plusieurs titres [1]. Il était cependant inférieur à Hildebert, son ami, aussi bon littérateur que lui et beaucoup plus savant théologien.

Hildebert naquit à Lavardin, près Montoire, dans le bas Vendômois qui était alors du diocèse du Mans. On croit qu'il fut élevé à l'école épiscopale de Tours et qu'il eut pour maître le célèbre Béranger. Il devint depuis modérateur de l'école du Mans, archidiacre et enfin évêque de cette église. Nous avons raconté quelques faits de son épiscopat. Il fut, étant évêque, en relation avec saint Anselme, Geoffroi de Vendôme, Yves de Chartres, Marbode, Guillaume de Champeaux, saint Bernard et d'autres hommes distingués de son temps; *les Actes des évêques du Mans* nous font de sa vie épiscopale le tableau le plus flatteur; toutes ses journées, d'après ce document, étaient consacrées à la prière, aux jeûnes, à l'étude, au soin de son troupeau. Après avoir gouverné l'église du Mans pendant vingt-huit ans, on l'élut archevêque de Tours. Il n'accepta que d'après les ordres du pape [2], et montra, dans la direction de sa nouvelle église, autant de lumières et de zèle que dans le gouvernement de la première.

Hildebert peut, à juste titre, être regardé comme un des plus illustres évêques et un des meilleurs écrivains de son siècle. Ses qualités morales égalaient ses qualités intellectuelles : ses mœurs étaient douces, sa compassion pour les pauvres était presque de la tendresse. Sa douceur ne dégénérait pas cependant en faiblesse, et il montrait, à l'occasion, un zèle ardent pour le maintien de la discipline. D'un désintéressement parfait pour tout ce qui le regardait, il aimait la splendeur dans la maison de Dieu. L'église de Saint-Julien du Mans fut terminée par lui, il fit faire aussi des travaux à son église de Saint-Maurice de Tours [3]. Hildebert était d'un caractère timide et modeste. Il montra néanmoins beaucoup de vigueur dans les épreuves diverses qu'il eut à traverser. La pensée du devoir lui inspirait le courage qui lui eût manqué s'il n'eût écouté que la nature.

[1] Il mourut saintement en 1123, dans l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers où il s'était retiré.

[2] Ce pape était Honorius II. Hildebert fut élu archevêque de Tours en 1125. Il ne mourut qu'en 1134; nous aurons occasion de parler encore de lui dans le cours de cette histoire.

[3] Appelée aujourd'hui Saint-Gatien.

Les ouvrages de Hildebert consistent en lettres, sermons, ouvrages théologiques ou mystiques, vies de saints, et poésies diverses.

Ses lettres sont au nombre de cent douze et ont été partagées en trois livres. Le premier livre contient ses lettres de piété ou de morale; le second, celles qui concernent le dogme ou la discipline ecclésiastique; le troisième, les lettres diverses. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces lettres : elles sont presque toutes adressées aux personnages les plus distingués de l'époque qui demandaient les conseils du savant évêque et s'honoraient de son amitié. On y trouve beaucoup de décisions théologiques et des détails intéressants sur les mœurs et coutumes de l'époque.

Les sermons de Hildebert sont fort nombreux et rendent témoignage au zèle avec lequel le pieux prélat travaillait à l'instruction de son clergé et de son troupeau. Il y traite les principaux points du dogme, de la morale, de la discipline ecclésiastique et de la liturgie. Ils ont été particulièrement prêchés dans les temps de l'avent ou du carême et aux principales fêtes de l'année. Parmi ces sermons, il en est plusieurs qui furent prêchés par Hildebert dans les assemblées synodales de son clergé. Il s'y étend sur les obligations des pasteurs et s'élève avec véhémence contre les mercenaires qui n'étaient entrés dans le sacerdoce que par cupidité ou par ambition.

Nous remarquons surtout le sermon dans lequel il recommande à ses prêtres la lecture de l'Ecriture Sainte; saint Chrysostôme et saint Jérôme n'ont pas parlé avec plus d'éloquence :

« Chers frères, dit Hildebert, vous trouverez dans les livres saints une grande variété de fleurs et de fruits pour les âmes que le Seigneur vous a confiées. La Sainte Ecriture vous fournira abondamment ce qui vous sera nécessaire pour guérir des brebis malades, pour rassasier celles qui seraient affamées. Ici vous verrez l'histoire qui, sous sa simplicité littérale, vous révélera des mystères; là, c'est la morale qui se déroulera sous vos yeux, et vous pourrez y recueillir les règles de la modestie, les lois d'une religion vraie et pure, les exemples d'une vie sainte et irréprochable. Vous trouverez dans la Sainte Ecriture de quoi instruire les autres, les convaincre de la vérité de la foi catholique, les initier à une bonne et sainte vie. »

Rien de plus solide, de plus instructif, de plus éloquent que les sermons adressés par Hildebert à ses prêtres. Il les exhorte chaleureusement à travailler au salut des fidèles par leurs discours; mais il recommande surtout de donner le bon exemple; « car, dit-il, à

quoi bon les rassasier de bonnes paroles, si on les tue par l'exemple? »

Hildebert, soit qu'il s'adresse au peuple, soit qu'il instruise son clergé, parle avec âme, et en même temps avec une touchante simplicité qui rappelle les homélies des Pères de l'Eglise; il parle pour être compris, pour être utile et non pour faire briller son génie littéraire. Il est souvent éloquent, mais c'est de cette éloquence naturelle, qui coule d'elle-même comme dans les sermons d'un Augustin ou d'un Grégoire, si populaires pour la forme, si profonds par les pensées et par les aperçus ingénieux [1]. Il est probable que parmi les cent cinquante sermons environ qui sont attribués à Hildebert par l'éditeur de ses œuvres, il en est plusieurs qui ne sont pas de lui; plusieurs aussi ont été dénaturés, en passant entre les mains des copistes et des collectionneurs de sermons si nombreux au moyen-âge; mais ses discours synodiques sont incontestablement de lui, et c'est par eux surtout que l'on peut juger de son éloquence.

Ses œuvres théologiques leur sont bien supérieures par la vigueur du style et par la profondeur de la pensée. Parmi ces ouvrages, le plus considérable est son *Traité théologique* qui semble avoir servi de modèle aux scholastiques et en particulier à Pierre Lombard. Saint Anselme, dans son *Monologium* et son *Proslogium*, avait déjà posé les premières pierres de ces grandes œuvres théologiques dans lesquelles on trouve exposés, d'une manière logique, le dogme et la morale du christianisme. Hildebert suivit les traces de son ami Anselme. Son *Traité théologique* est divisé en quarante et un cha-

[1] Tout le monde connaît la belle strophe de l'hymne du Saint Sacrement :

Se nascens dedit socium
Convescens in Edulium
Se, moriens in pretium
Se, regnans dat in præmium.

Saint Thomas avait sans doute pris cette belle pensée dans les sermons d'Hildebert (Serm. 119) où le pieux évêque s'exprime ainsi en parlant de J.-C. :

In ara crucis fuit pretium;
In altari ferculum, sive poculum,
In morte viaticum,
In cœlo præmium.

Ces paroles ont une conformité évidente avec la strophe de saint Thomas. Dans le sermon 93, Hildebert emploie le mot *transubstantiation*, qui fut depuis admis par l'Église pour exprimer le changement qui s'opère dans l'Eucharistie en vertu des paroles de la consécration. Aucun auteur n'avait employé ce mot avant Hildebert.

pitres. Il y traite d'abord de la foi, puis de l'existence et de l'unité de Dieu, de la Trinité et des principaux attributs de la divinité. De là, il passe à l'Incarnation, ensuite aux anges et à l'ouvrage des six jours, à la création de l'homme, à son premier état, à sa chute, puis au péché en général; enfin il arrive aux sacrements qui sont le remède du péché. La fin de l'ouvrage de Hildebert est perdue. Ce livre est composé avec beaucoup de netteté et de précision. Il y procède au moyen de la méthode scholastique, c'est-à-dire que sur chaque question il commence par donner la définition, puis il énonce sa proposition, la prouve par l'Ecriture et les SS. Pères, et enfin résout les objections qui ont été élevées contre le sentiment qu'il adopte.

Outre cet important ouvrage de théologie, on possède encore de Hildebert des traités particuliers, intitulés : *Le combat de la chair et de l'esprit*; *Philosophie morale, de l'honnête et de l'utile*; *Des quatre vertus fondamentales de la bonne vie*. Ces trois ouvrages forment comme la partie morale du *Traité théologique*.

Hildebert a de plus composé un petit *Traité du sacrement de l'autel*. Si, comme il est très-probable, le savant évêque fut disciple de Béranger, on peut voir par cet opuscule qu'il fut loin d'adopter ses erreurs. On peut aussi en donner pour preuve son *Livre sur l'explication de la messe*.

Les ouvrages théologiques, les sermons et les lettres de Hildebert le placent dans la catégorie des écrivains graves et sévères, à côté de Yves de Chartres et de Geoffroi de Vendôme. Ses œuvres poétiques le placent à côté de Marbode parmi les littérateurs. Il a chanté, dans ses vers : le mystère de l'Eucharistie, l'œuvre des six jours, les beautés de la nature, les actions des rois juifs, les grands événements de l'Histoire sainte, les martyres de saint Vincent et de sainte Agnès; l'invention de la sainte Croix, la conversion de Marie-Egyptienne, l'enfantement de la sainte Vierge. On trouve encore parmi ses œuvres un grand nombre d'élégies, d'épitaphes, de pièces fugitives, enfin deux satires: l'une contre l'avarice, l'autre contre l'astrologie judiciaire. Cette dernière est intitulée : *Le mathématicien*.

Hildebert composa en prose la vie de sainte Radegonde et celle de saint Hugues de Cluni. On a aussi de lui plusieurs séquences en prose rimée.

La quantité et la variété des poésies de Hildebert témoignent de la fécondité de son génie et de sa facilité pour la versification. Parmi

ces poésies, quelques-unes sont vraiment remarquables; les autres communes, mais supérieures cependant à celles de la même époque, y compris celles de Marbode, auquel l'évêque du Mans est bien supérieur, même au point de vue purement littéraire. Orderic Vital [1] appelle Hildebert un *versificateur* incomparable, et nous apprend que les cardinaux romains, qui venaient souvent en France, emportaient ses poésies qui faisaient les délices de la jeunesse romaine et étaient lues avec avidité dans les écoles. Bernard de Cluni, dans la préface de son poëme sur le *mépris du monde*, dit que Hildebert ne sacrifiait que bien rarement au goût de son époque pour les vers rimés; ses vers, en effet, sont classiques et se rapprochent plus que tous les autres du même temps des modèles de la bonne latinité.

Du simple coup-d'œil que nous avons jeté sur les œuvres du pieux et savant évêque du Mans, nous sommes en droit de conclure qu'il fut un des auteurs les plus laborieux et les plus distingués du XIIe siècle.

A côté de Marbode et de Hildebert, nous devons placer Hugues, abbé de Flavigny; Raoul de Caen, Albert d'Aix, Foucher de Chartres, Clarius, moine de Saint-Pierre-le-Vif; Raoul et Hugues, moines de Fleuri; Robert, abbé de Saint-Remi; Baudri, abbé de Bourgueil, puis évêque de Dol; Anscher, abbé de Centule ou Saint-Riquier, qui se distinguèrent dans la littérature et auxquels nous devons des poésies, des chroniques ou des histoires.

Guibert de Nogent surpasse tous les historiens de son temps par ses Mémoires et son Histoire de la première croisade. Les ouvrages théologiques et mystiques de l'abbé Guibert lui assurent en même temps une place distinguée parmi les auteurs ecclésiastiques de cette époque. Nous avons eu occasion de le citer souvent dans le cours de cette Histoire [2].

[1] Ord. Vit. Hist., lib. 10.

[2] Il était né au diocèse de Beauvais, d'une famille noble. Il embrassa de bonne heure la vie monastique, se distingua par sa piété et son amour pour l'étude. Il fut élu abbé de Nogent-sous-Couci, dans le diocèse de Laon. Ses principaux ouvrages sont : ses *Mémoires* ou sa Vie écrite par lui-même; un *Traité sur la manière de prêcher;* des *Commentaires* sur la Genèse et sur quelques Prophètes; des traités *de l'Incarnation* contre les Juifs, des *louanges de la sainte Vierge*, de la *Virginité*, des *Reliques des Saints;* l'histoire de la première croisade sous ce titre : *Gesta Dei per Francos.* Par cette simple nomenclature, on voit que Guibert de Nogent fut un laborieux et sérieux écrivain. Les œuvres de Guibert de Nogent ont été éditées par D. Luc d'Acheri, 1 vol. in-folio.

Les auteurs ecclésiastiques les plus dignes d'être cités à côté de Guibert sont : l'abbé Rupert, Gislebert Crispin, moine du Bec; Lambert, évêque d'Arras, dont les actes administratifs attestent la science et l'habileté; Hugues, abbé de Cluni, dont nous avons souvent parlé; Rainald, archevêque de Lyon, qui a écrit en prose et en vers la vie de saint Hugues de Cluni son oncle; Jean de Colmieu, dont l'ouvrage, c'est-à-dire la Vie du bienheureux Jean, évêque de Térouanne, contient des renseignements précieux sur les vices de l'état social au XII[e] siècle; Alger, scholastique de Liége, connu surtout par son beau *Traité du corps et du sang du Seigneur;* il continua par ce savant travail les bonnes traditions d'Adelmann et de Déoduin, dans l'école de Liége. Nommons encore Nalgod, historien des premiers abbés de Cluni; Richard de Préaux, qui dédia une partie de ses commentaires sur la Genèse à Maurice, abbé de Saint-Laumer de Blois [1]; Hugues Farsit, abbé de Saint-Père à Chartres, et l'ami de saint Bernard; Guigues I[er], abbé de la Chartreuse, qui rédigea les coutumes de son ordre et fit plusieurs autres ouvrages religieux.

Tous ces auteurs [2] se distinguèrent dans la théologie dogmatique ou mystique, l'agiographie, le droit canonique ou la science des Saintes-Écritures.

Il nous reste à faire connaître, pour donner une idée assez exacte du mouvement intellectuel au commencement du XII[e] siècle, ceux qui se firent un nom par leurs études philosophiques.

Nous avons déjà parlé d'Odon [3] lorsqu'il n'était encore qu'écolâtre de Tournai, et de ses ouvrages philosophiques. L'historien auquel nous avons emprunté d'intéressants détails sur sa méthode et son enseignement, ne nous a presque rien appris de son épiscopat. On a lieu de croire qu'un homme aussi savant, aussi ami des études philosophiques, leur donna dans son diocèse une forte impulsion [4]. Le diocèse de Laon était, à la même époque, fort célèbre par les études qu'on y faisait sous le savant professeur Anselme que nous avons déjà eu occasion de nommer. Nous devons recueillir sur cet homme célèbre les trop rares renseignements qui nous ont été transmis.

[1] Orderic. Vital., lib. 8.

[2] On peut consulter, pour plus de détails sur ces auteurs, les tomes IX, X et XI de *l'Histoire littéraire de France.*

[3] *V.* Hist. de l'Église de France, t. IV, liv. 4, § II.

[4] Odon mourut en 1113.

dans un faubourg de Paris où se trouvait une chapelle dédiée à Saint-Victor. Son intention était d'y vivre à peu près solitaire et uniquement occupé de son salut. Abailard prétend qu'il n'embrassa la vie régulière que par le désir d'être évêque; mais l'opinion d'Abailard est suspecte, d'abord parce qu'il était naturellement porté à refuser aux autres des vertus qu'il n'avait pas, et de plus parce qu'il se déclara l'adversaire de Guillaume touchant le système du *réalisme*. Abailard était sans contredit plus philosophe que Guillaume, mais ce n'est pas une raison d'en conclure, comme lui, que le célèbre professeur fût sans aucune science. Abailard avait suivi ses leçons, aussi bien que celles d'Anselme de Laon. Comme ces deux philosophes n'adoptaient pas ses idées, il leur a dénié toute justice. L'histoire doit être plus impartiale qu'un adversaire contrarié.

Guillaume, malgré sa résolution de vivre isolé à Saint-Victor, fut obligé d'y continuer ses leçons: ses amis l'y engagèrent, et nous avons une lettre de Hildebert[1] dans laquelle il le supplie de ne pas fermer les écluses de sa science, mais de les ouvrir, au contraire, suivant le conseil de Salomon, et de la répandre comme un torrent sur les places publiques. Guillaume suivit cet avis, et sa retraite donna naissance à la célèbre abbaye de chanoines de Saint-Victor. Plusieurs clercs réguliers se joignirent à lui pour profiter de ses leçons et il se trouva ainsi à la tête d'une communauté qu'il gouverna jusqu'à l'époque où il fut élu évêque de Châlons-sur-Marne. Cette communauté ne fut érigée officiellement en abbaye qu'après son élévation à l'épiscopat.

Guillaume de Champeaux fut un des plus saints évêques de son temps. Convaincu de l'utilité des monastères pour la réforme de la discipline, il les favorisa de tout son pouvoir dans son diocèse, comme nous l'apprenons de saint Bernard[2] qui était intimement lié avec lui. Plusieurs autres évêques distingués par leurs vertus ornaient à la même époque l'Église de France. Nous nommerons seulement : Jean de Térouanne, Lisiard de Soissons, Geoffroi d'Amiens, Lambert d'Arras, Josceran et Rainald de Lyon, Léger de Bourges, Serlon de Séez, Brunon de Strasbourg, Etienne d'Autun[3].

[1] Hildeb., Epist. 1 ad Guillelm.

[2] Bernard., Epist. 58 ad Ebal.

[3] Nous ne nommons ici que ceux qui vécurent dans les premières années du XIIe siècle; d'autres, plus célèbres, paraîtront successivement dans l'histoire.

On voit que les efforts continuels de la papauté en faveur de la réforme portaient leurs fruits, puisque dans toutes les provinces ecclésiastiques on trouvait de bons évêques disposés à seconder ses projets. L'Eglise de France, si désolée un demi-siècle auparavant, toute souillée des scandales des évêques, des prêtres et des moines, était devenue la partie la plus pure, la plus brillante de l'Église. Aussi les papes, toujours en lutte avec les empereurs touchant les investitures, et avec les anti-papes que ces empereurs jetaient en avant pour troubler l'Eglise, cherchaient-ils presque tous appui et consolation dans l'Eglise de France.

Pascal II, comme nous l'avons rapporté, n'avait trouvé en France qu'affection et dévouement pendant le voyage qu'il y fit. Ce pape mourut en 1118, et eut pour successeur Gélase II. Le parti de l'empereur, qui était puissant à Rome, ne vit cette élection qu'avec dépit. Censius Frangipani, qui était chef de ce parti, courut sur-le-champ à l'église où l'on procédait à l'exaltation de Gelase, le saisit violemment, le traîna par les cheveux jusqu'à sa maison et l'y chargea de chaînes. Le peuple se souleva en faveur de Gelase et força Censius de le rendre à la liberté. Mais l'empereur Henri V marcha sur Rome à la tête d'une armée, et fit pape Maurice Bourdin, archevêque de Brague, qui prit le nom de Grégoire VIII. Les anciens partisans de l'anti-pape Guibert se rallièrent seuls à Bourdin. Gelase, errant et fugitif devant le parti impérial, se retira à Gaëte et n'en fut pas moins regardé comme pape légitime. Les Normands d'Italie prirent son parti et le reconduisirent à Rome. Les impériaux le chassèrent de nouveau. Gelase, après un nouveau séjour à Gaëte, partit pour la France et se fit précéder d'une lettre au clergé français dans laquelle il le conjure [1] de prendre la défense de l'Eglise contre l'empereur et l'anti-pape Bourdin. Gelase écrivit en même temps à Ponce, successeur de saint Hugues de Cluni [2], pour lui annoncer qu'il choisissait son monastère pour demeure, pendant son séjour en France.

Ponce, flatté de cette lettre du pape, envoya à sa rencontre des voitures pour lui et pour sa suite, et alla lui-même à Saint-Gilles, où il le reçut avec magnificence. Gelase se rendit de Saint-

[1] Epist. Gelas.; ap. Labb. et Cossart. conc., t. x, p. 817.

[2] Saint Hugues mourut en 1109. On a de lui plusieurs lettres et des opuscules. Il eut part, comme on l'a vu, aux plus importantes affaires de son temps et marcha dignement sur les traces de ses prédécesseurs.

Gilles à Maguelone, où il trouva Suger qui venait le saluer au nom de Louis-le-Gros; il envoya de là un nommé Conrad vers le roi d'Angleterre, qui se trouvait alors en Normandie, pour s'assurer de sa protection.

Conrad trouva le roi à Rouen. Les évêques et les abbés de Normandie y étaient assemblés en concile [1]. Il profita de cette circonstance pour parler des violences de l'empereur contre le saint-siége, de l'intrusion de l'anti-pape Bourdin, et pour demander à l'Eglise de Normandie des prières et quelque argent pour soutenir le souverain pontife. Gelase s'était rendu de Maguelone à Toulouse. Il y trouva réunis en concile [2] plusieurs prélats d'Aquitaine et un grand nombre de seigneurs, et, de concert avec eux, publia une croisade contre les Sarrasins d'Espagne (1118).

Plusieurs conciles se tenaient en France, à la même époque; on connaît celui d'Angoulême [3] dont les actes ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Ces utiles assemblées étaient fréquentes alors et contribuaient à la réforme des mœurs.

Le pape était venu en France avec l'intention d'assembler un concile aussi nombreux que possible pour terminer enfin la grande question des investitures qui agitait l'Eglise depuis si longtemps. La Providence ne permit pas que son projet fût réalisé. Gelase avait donné rendez-vous au roi de France à Vézelay. Il se rendit à Vienne [4], après le concile de Toulouse, de là à Lyon, puis à Mâcon où il tomba malade d'une pleurésie. Se sentant atteint mortellement, il se fit transporter à Cluni, afin de terminer ses jours au lieu même où il avait embrassé la vie monastique. Quelques jours après son arrivée, il y mourut saintement, humblement couché sur la cendre, après un pontificat d'un an et quelques jours (1119).

Un grand nombre de prélats et de seigneurs s'étaient rendus à Cluni pour les funérailles de Gelase. Les cardinaux, qui s'y trouvaient presque tous, pensèrent que le bien de l'Église exigeait que l'on procédât immédiatement à l'élection d'un nouveau pape, et qu'on ne pouvait la faire dans une occasion plus favorable qu'en présence d'un si grand nombre de personnages distingués de France. Tous les suffrages se réunirent en faveur de Gui, archevêque de Vienne,

[1] Conc. Rhotomag.; ap. Labb. et Cossart., t. x, p. 824.

[2] Concil. Tolos., ibid.

[3] Conc. Angolism., ibid.

[4] Il y tint un concile. Labb., ibid., p. 825.

qui se trouvait à Cluni. Ce prélat était distingué par ses vertus et sa sagesse; il était de plus fils de Guillaume, comte de Bourgogne, oncle de la reine de France, parent de l'empereur et du roi d'Angleterre. Ses qualités personnelles et sa position sociale le rendaient plus apte que tout autre à terminer les différends qui troublaient l'Eglise. Il prit le nom de Calixte II. Son élection fut universellement approuvée, aussi bien en Allemagne qu'en France. Le nouveau pape, après s'être fait sacrer à Vienne, se dirigea vers Toulouse où il tint un concile [1] nombreux le 8 de juin (1119). Les cardinaux de sa suite, les évêques et les abbés de Provence, de Languedoc, de Gascogne, d'Espagne et de Bretagne s'y trouvèrent en grand nombre. On y jugea plusieurs différends et l'on y fit en outre dix canons fort importants [2]; nous remarquons surtout le troisième, dans lequel on condamne les manichéens qui se multipliaient dans les provinces méridionales: on ordonne qu'ils soient réprimés par la puissance séculière. Les autres canons ont trait surtout à la réforme des mœurs du clergé.

Après ce concile, le pape en indiqua un autre à Reims pour la mi-octobre de la même année. En attendant cette époque, il visita Fontevraud, Angers, Tours, et se rendit à Paris pour s'entendre avec le roi Louis-le-Gros sur les matières qui devaient être traitées au concile. Pendant ce temps-là, Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons-sur-Marne, et Ponce, abbé de Cluni, se rendaient à Strasbourg pour traiter avec l'empereur Henri V, au nom du pape, la fameuse question des investitures à laquelle on voulait enfin donner une solution à Reims. L'empereur [3] leur ayant demandé quels seraient les moyens de rétablir la paix et la concorde, Guillaume de Champeaux lui répondit: « Seigneur roi, si vous voulez avoir réel-

[1] Concil. Tolos.; ap. Labb. et Cossart., t. x, p. 858.

[2] 1° Défense de se faire ordonner pour de l'argent; 2° personne ne peut être archiprêtre, prévôt ou doyen sans être prêtre, ni archidiacre sans être diacre; 3° les manichéens sont déclarés hérétiques; 4° défense aux laïques de piller les biens ecclésiastiques, à la mort de l'évêque; 5° défense à la puissance séculière de réduire des hommes libres à l'état de serfs; 6° défense au prêtre de se faire vassal d'un laïque, à cause de son fief ecclésiastique; 7° la quatrième partie des offrandes appartient à l'évêque; 8° aucun ecclésiastique ne peut laisser ses bénéfices en héritage à ses proches; 9° on n'exigera aucune rétribution pour donner l'extrême-onction ou la sépulture; 10° les moines, chanoines, ou clercs qui abandonnent leur état et veulent redevenir laïques seront excommuniés.

[3] Hesson. scholast. Comment.; ap. Labb. et Cossart., t. x, p. 872.

lement la paix, il faut que vous renonciez absolument aux investitures des évêchés et des abbayes ; et, pour vous convaincre que votre autorité n'aura point à en souffrir, sachez que, moi, je n'ai rien reçu du roi ni avant ni après ma consécration. Cependant, en ce qui concerne l'impôt, la milice et les autres charges attachées, pour le bien de l'Etat, aux bénéfices concédés à l'Eglise par les empereurs chrétiens, je sers mon roi tout aussi fidèlement que peuvent vous servir vous-même les évêques auxquels vous avez donné cette investiture qui a causé tant de troubles et vous a attiré une sentence d'anathême. » L'empereur, à ces mots, leva les mains en disant : « Eh bien, soit ! je n'en demande pas davantage. »

Guillaume de Champeaux ajouta : « Si votre intention est de renoncer véritablement aux investitures, de rendre aux Eglises et à ceux qui ont soutenu la cause du saint-siége leurs biens et la paix, nous chercherons, avec l'aide du Seigneur, à mettre fin à cette grande querelle. » L'empereur consulta son conseil et promit de renoncer aux investitures si le pape, de son côté, voulait agir envers lui avec justice, si on lui donnait la paix à lui et aux siens, enfin si on leur restituait les biens qu'ils avaient perdus pendant les dissensions qui avaient eu lieu. Guillaume de Champeaux demanda à l'empereur une assurance positive et formelle qu'il tiendrait à ses promesses, afin de pouvoir amener plus facilement le pape à entrer en négociation ; l'empereur ne s'y refusa pas et fit serment, sur la foi chrétienne, entre les mains de Guillaume et de Ponce, qu'il observerait fidèlement ce qu'il promettait. Plusieurs seigneurs firent le même serment. Alors Guillaume et Ponce se rendirent en toute hâte, et bien joyeux, à Paris, afin d'annoncer au pape le résultat de leurs négociations.

Le pape en approuva les bases et renvoya aussitôt à l'empereur les mêmes légats et avec eux l'évêque d'Ostie et le cardinal Grégoire, chargés d'arrêter par écrit les articles convenus de vive voix, de les signer de part et d'autre et d'indiquer à Henri un rendez-vous pour s'entendre avec lui à ce sujet, s'il était toujours dans les mêmes dispositions. Les légats du pape rencontrèrent l'empereur entre Verdun et Metz et lui firent part des intentions du pape. L'empereur les assura qu'il persévérait dans ses premières intentions, puis signa les articles dont il était convenu avec Guillaume et Ponce. Les légats se rendirent immédiatement après à Reims, où le pape se trouvait pour le concile.

Quinze archevêques, plus de deux cents évêques, un grand

nombre d'abbés et de dignitaires ecclésiastiques se trouvèrent à cette réunion; la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie y étaient représentées. Il s'agissait, en effet, d'une question où l'Église d'Occident tout entière était intéressée. Le pape ouvrit la séance par un discours dans lequel il parla avec éloquence des tempêtes qui avaient, de tout temps, agité le vaisseau de l'Eglise [1].

Le cardinal Conon, évêque de Préneste, qui remplissait dignement depuis plusieurs années la légation de France et d'Allemagne, prit la parole après le pape et fit un beau discours sur les devoirs des pasteurs.

Le pape exposa ensuite, de cette manière, quel était l'objet précis de la réunion :

« Seigneurs pères et frères, dit-il [2], voici pourquoi nous vous avons appelés à ce concile, de pays si éloignés. Vous savez que, dans tous les temps, l'Église eut à lutter contre les hérésies; et de même que saint Pierre, auquel le Seigneur a dit d'une manière spéciale: *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne périsse pas*, de même dis-je que saint Pierre a combattu Simon-le-Magicien qui a été séparé de l'Eglise par le jugement du Saint-Esprit; ainsi, jusqu'à notre temps, le même Pierre n'a pas cessé, par ses vicaires, de travailler à extirper les adeptes de Simon du champ de l'Eglise. Moi, qui suis son vicaire quoique indigne, je désire vivement déraciner complètement de l'Eglise l'hérésie de Simon que les investitures ont fait revivre, et je compte pour cela sur le secours de Dieu, sur votre concours et votre sagesse. Veuillez donc écouter avec attention le récit des négociations que j'ai entamées avec le roi d'Allemagne et donnez-moi vos conseils sur ce que nous avons à faire, car c'est une question qui nous intéresse tous. »

L'évêque d'Ostie exposa en détail, d'après l'ordre du pape, l'objet du concile. Comme il avait parlé latin et que les clercs seuls avaient compris, Guillaume de Champeaux, à la prière du pape, répéta en français ce qui avait été dit, en faveur des laïques présents à la réunion. On proposa ensuite plusieurs articles dont la décision fut remise à la fin du concile.

Le roi Louis-le-Gros [3] entra alors dans l'assemblée avec les principaux seigneurs français. Il monta jusqu'au trône élevé où le pape

[1] Order. Vital. Hist. lib. 12; ap. Labb. et Cossart. conc., t. x, p. 865 et seq.

[2] Hesson. scholast. Comment.

[3] Ord. Vit. Hist., loc. cit.

était assis, et fit de là un discours contre le roi d'Angleterre. Le concile de Reims, présidé par le pape et composé des prélats les plus distingués des principaux royaumes de l'Europe, était une diète générale de la *République chrétienne*, comme on disait alors, et les rois devaient s'adresser à elle pour obtenir raison de leurs griefs entre eux. Louis avait eu une éducation très-soignée au monastère de Saint-Denis et s'exprimait avec facilité; il plaida lui-même sa cause en ces termes :

« Seigneur pape, je viens avec mes barons devant cette sainte assemblée, pour lui demander conseil; je vous prie donc, seigneurs, de m'écouter.

« Le roi des Anglais, qui longtemps fut mon allié, m'a fait, ainsi qu'à mes sujets, beaucoup d'injures. Il a envahi violemment la Normandie qui est de mon royaume et a traité d'une manière indigne Robert, son frère, qui en était duc. Quoique Robert fût mon vassal, son frère et son seigneur, il lui a fait d'horribles outrages et il le retient depuis longtemps dans les fers. Je vous présente Guillaume, fils de Robert, déshérité du duché de son père.

« J'ai souvent prié le roi d'Angleterre, par l'entremise des évêques, des consuls ou d'autres personnes, de me remettre le duc qu'il retenait prisonnier; mais je n'ai jamais pu rien obtenir. Il a même jeté et il retient encore dans un noir cachot Robert de Belesme, mon ambassadeur, que j'avais chargé de lui notifier mes volontés.

« Le comte Thibault, mon vassal, s'est révolté contre moi par les suggestions du même roi d'Angleterre qui est son oncle, et, soutenu par ses armes, il a osé me faire une guerre atroce et causer des troubles déplorables dans mon royaume. Il a fait prisonnier Guillaume, comte de Nevers, un homme excellent que vous connaissez, au moment où ce bon seigneur venait de guerroyer contre un châtelain impie, vrai brigand et excommunié, qui avait fait de son château une caverne de voleurs, un antre du diable. Je veux parler de Thomas de Marle que les évêques m'avaient ordonné de punir comme l'ennemi des voyageurs et des faibles, et le brigand de toute la province. Les barons de France se joignirent à moi et à l'armée chrétienne pour punir cet homme. C'est au retour de cette guerre que le comte Guillaume a été pris par Thibault qui l'a retenu prisonnier depuis cette époque malgré les protestations que firent de ma part plusieurs seigneurs, et malgré les anathèmes que les évêques ont lancés contre sa province. »

Les Français applaudirent chaleureusement les paroles du roi. Les évêques et les abbés de Normandie voulurent défendre le roi d'Angleterre, leur duc; mais leur voix fut étouffée sous un murmure général et ils durent renoncer à toute apologie.

Hildegarde, comtesse de Poitiers, se présenta ensuite devant le concile et plaida sa cause avec énergie et éloquence. Le comte Guillaume de Poitiers l'avait répudiée pour épouser la femme du vicomte du château d'Airauld [1]. Le pape demanda si le comte s'était rendu au concile, suivant les ordres qu'il en avait donnés. L'évêque de Saintes et plusieurs abbés du Poitou assurèrent que le comte s'était mis en route, mais que la maladie l'avait obligé de retourner sur ses pas. Le pape fixa alors un délai pendant lequel le comte devait se rendre à Rome pour présenter sa justification.

Audin-le-Barbu, évêque d'Evreux, se plaignit ensuite d'avoir été chassé de son siége par Amauri de Montfort qui avait, disait-il, brûlé son évêché. Le chapelain d'Amauri, se levant: «Ce n'est pas Amauri, dit-il à Audin, c'est votre malice qui vous a chassé de votre évêché et qui l'a brûlé. C'est, en effet, par malice que vous avez amené le roi d'Angleterre à priver Amauri de son fief; mais celui-ci, en brave guerrier et avec le secours de ses amis, l'a reconquis. Alors le roi d'Angleterre est venu l'assiéger et, à votre instigation, mit le feu à la ville et brûla ainsi les basiliques avec leurs dépendances. Il s'est retiré après avoir commis ces ravages et n'a pu encore se rendre maître de la ville qu'il assiégeait. Je laisse au saint synode à juger si c'est Amauri qui est coupable de l'incendie, ou si c'est Audin lui-même. »

A ces mots, une vive altercation s'éleva entre les Français et les Normands. Le pape l'arrêta en exhortant les uns et les autres à la paix. « Je vous en prie, mes bien-aimés, dit-il, conservez entre vous la paix que le Fils de Dieu nous a apportée du ciel. La paix est une douce chaîne qui doit lier ensemble tous ceux qui habitent en ce monde.

« Je vais vous quitter pour me rendre à l'entrevue que je dois avoir avec l'empereur pour la paix et l'utilité de l'Eglise. Je n'emmenerai avec moi que les archevêques de Reims et de Rouen avec un petit nombre de mes frères et co-évêques. Je veux que pendant mon absence, les évêques ou les abbés qui se sont rendus à ce concile restent à Reims. Priez pour nous, afin que le Seigneur nous

[1] Cette localité a été appelée depuis Châtellerault.

fasse la grâce de réussir dans ce qui fait le sujet de notre voyage, et qu'il dirige tous nos efforts pour la paix et l'utilité de l'Eglise entière. »

Calixte alla à Mouzon, et, après un conseil secret qu'il tint avec les prélats qui l'accompagnaient, envoya au camp de l'empereur l'évêque d'Ostie, le cardinal Jean, l'évêque de Viviers, Guillaume de Champeaux et Ponce de Cluni. Guillaume de Champeaux, qui avait été, dans toute cette négociation, l'agent le plus actif du pape, lut à l'empereur les écrits qui avaient été arrêtés d'un commun accord. L'empereur, après cette lecture, déclara hardiment n'avoir jamais rien signé de semblable [1]. « Seigneur, lui répondit avec courage l'évêque de Châlons, si vous voulez désavouer cet écrit que je tiens dans mes mains et nier les promesses qui y sont consignées, je suis prêt à faire serment, sur les reliques des saints ou sur l'Evangile de J.-C., que ces articles ont été arrêtés, d'un commun accord, entre vous et moi. »

L'empereur ne put lutter longtemps contre le témoignage unanime de tous les assistants. Il avoua ce qu'il avait nié d'abord, mais il se plaignit en même temps de ce qu'on l'avait obligé de promettre ce qu'il ne pouvait tenir sans donner atteinte à sa puissance royale. « Seigneur roi, lui répondit Guillaume de Champeaux, vous nous trouverez d'une fidélité entière dans nos promesses. Le seigneur pape ne veut attenter aux droits ni de votre empire, ni de votre couronne royale, comme le prétendent des artisans de discorde. Bien plus, il dit publiquement que tous vos sujets sont obligés de remplir à votre égard les devoirs rendus jusqu'ici à vous et à vos ancêtres, devoir de milice comme tous autres. Croyez-vous que votre empire sera affaibli lorsque vous ne vendrez plus les évêchés? vous devriez, au contraire, regarder comme un avantage de renoncer, par amour pour Dieu, aux abus qui sont contraires à sa loi. »

L'empereur était fort embarrassé, pressé qu'il était d'un côté par ses promesses et les envoyés du pape, et de l'autre par des conseillers perfides qui s'appliquaient à lui faire considérer les investitures comme un apanage nécessaire de sa puissance impériale. Sous prétexte de demander conseil, il laissa les envoyés du pape sans réponse. Ces envoyés n'étaient pas sans crainte, car l'empereur avait avec lui une armée de trente mille hommes [2]. C'était un singulier cortége pour

[1] Hesson. scholast. Comment.

[2] Orderic. Vit., loc. cit.

se rendre à une entrevue pacifique. Les légats, pendant le séjour qu'ils firent au camp, eurent à supporter beaucoup d'outrages. Les hommes d'armes les entouraient, et, pour les effrayer, faisaient briller à leurs yeux le fer de leurs lances ou de leurs épées. L'empereur, de son côté, ne songeait qu'à les tromper par certaines apparences hypocrites, et, pendant ce temps-là, ne songeait à rien moins qu'à enlever le pape. Les envoyés pénétrèrent le projet de l'empereur et se gardèrent bien de lui dire qu'il était tout près, au château de Mouzon. Dès que la nuit fut venue, ils quittèrent le camp en vrais fugitifs, craignant que l'empereur ne les fît eux-mêmes arrêter.

Le pape, apprenant cette conduite de l'empereur, désespéra de la paix de l'Eglise[2], et il s'apprêtait à retourner à Reims lorsque le comte de Troyes et plusieurs autres personnages l'engagèrent à rester jusqu'au samedi. Il se rendit à ce conseil et envoya même encore, le samedi de grand matin, Guillaume de Champeaux et Ponce de Cluni vers l'empereur pour savoir quelle était sa dernière détermination. Guillaume représenta à Henri l'écrit qu'il avait signé et lui dit que le pape était disposé à tenir ses engagements. L'empereur, irrité, répondit qu'il ne pouvait prendre la détermination de renoncer aux investitures qu'après avoir consulté les seigneurs de son royaume réunis en assemblée générale. Alors l'évêque de Châlons lui dit : « Puisque vous ne cherchez que des moyens de manquer à votre parole, nous n'avons plus à négocier avec vous, et je m'en retourne vers mon seigneur pape. » Puis, sans daigner même saluer l'empereur, il s'en alla raconter à Calixte ce qui s'était passé.

Le pape dut croire que l'empereur irrité pourrait bien faire contre Mouzon quelque tentative; il se hâta donc, dès l'arrivée de Guillaume de Champeaux, de se retirer dans un autre château du comte de Troyes. L'empereur avait des intentions plus pacifiques. L'énergie de l'évêque de Châlons l'avait atterré et il se contenta d'envoyer au comte de Troyes un ambassadeur pour le prier d'obtenir du pape un délai jusqu'au lundi, promettant de faire ce jour-là ce qu'on demandait de lui. Le pape ne crut pas à cette promesse et répondit simplement : « Frères, j'ai fait, dans le désir de la paix, ce que ne fit jamais aucun de mes prédécesseurs. J'ai laissé un concile général et un grand nombre de mes frères désolés de mon départ. Je me suis rendu, malgré mes souffrances, au rendez-vous

[1] Hess. scholast. Comment., loc. cit.

fixé avec cet homme, et je n'ai trouvé en lui aucun souci de la paix. Je ne l'attendrai donc pas plus longtemps et je retournerai le plus vite possible vers le concile et vers mes frères. Si, pendant le concile ou après le concile, Dieu nous donne une véritable paix, je serai toujours prêt à la recevoir, à l'embrasser avec joie. »

Aussitôt après, Calixte partit pour Reims le dimanche matin avant le jour, et marcha avec tant de diligence, qu'il arriva assez à temps pour célébrer la messe et sacrer Frédéric évêque de Liége.

Les séances du concile recommencèrent le lundi; mais Calixte put à peine y paraître ce jour-là, tant il était incommodé de la fatigue du jour précédent; il y fit seulement présenter le rapport de ce qui s'était passé pendant son voyage. Ce fut Jean de Crême, prêtre-cardinal, qui en fit la relation. Le mardi, le pape se trouva si mal qu'il ne put assister à la séance. Le mercredi, il s'y rendit à neuf heures du matin et traita plusieurs affaires jusqu'à trois heures, après quoi l'archevêque de Lyon [1] se leva avec ses suffragants et se plaignit, au nom de l'évêque de Mâcon, des empiétements de l'abbé de Cluni. Plusieurs moines ou clercs élevèrent aussi des plaintes contre l'illustre abbaye dont l'éclat et les richesses excitaient leur jalousie. Ponce, abbé de Cluni, après avoir écouté ces plaintes avec calme, se leva avec les moines qui l'avaient accompagné en grand nombre. Ponce était un homme de haute noblesse et vertueux; d'un extérieur gracieux et modeste; mais cependant on lui reprochait, avec raison, d'être vain et ambitieux. Ses adversaires avaient fait grand bruit en l'accusant. Pour lui, il répondit sans aucune émotion : « L'Eglise de Cluni n'est soumise qu'à l'Eglise romaine, c'est un fief relevant du pape. Depuis sa fondation, elle a obtenu du Pontife romain des priviléges que nos adversaires s'efforcent d'abolir et d'usurper violemment. Sachez tous, bienheureux Pères ici présents, que moi et mes frères, nous avons cherché à conserver les possessions de notre monastère dont la garde nous a été légitimement confiée et qui nous ont été transmises par le vénérable Hugues et nos autres saints prédécesseurs. Nous n'avons fait à personne ni dommage ni injure; nous n'avons point usurpé le bien des autres, et ce bien ne nous a même inspiré aucune envie. Mais on nous appelle envahisseurs et nous avons à supporter mille opprobres parce que nous défendons énergiquement ce qui nous a été donné par les fidèles, pour l'amour de Dieu. Je ne dois pas trop prendre souci de ces at-

[1] Order. Vit. Hist., loc. cit.

taques. Que le seigneur pape défende lui-même son Eglise, s'il le veut, qu'il protége et qu'il garde les églises, les dîmes et toutes les richesses qu'il m'a lui-même confiées. »

Le pape remit au lendemain la décision de cette affaire et communiqua au concile les canons qu'il désirait faire adopter. Ils étaient au nombre de cinq : le premier contre la simonie, le second contre les investitures, le troisième contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques, le quatrième contre les rétributions qu'on a depuis appelées *casuel* et contre les legs de biens ecclésiastiques faits par les bénéficiers, enfin le cinquième contre l'incontinence des clercs.

Ces décrets furent adoptés par acclamation, excepté le second sur lequel il s'éleva une discussion vive qui fit durer la séance jusqu'à la nuit. Le pape fut même obligé de remettre au lendemain la suite de la discussion.

La séance du jeudi fut ouverte par un discours du cardinal Jean de Crême [1] qui fit confirmer de nouveau les priviléges de Cluni; puis la discussion sur les investitures recommença. Le canon que le pape avait proposé la veille [2] était conçu en ces termes : « Nous défendons absolument de recevoir d'une main laïque l'investiture *des églises ou des autres biens ecclésiastiques.* » Tous les seigneurs présents au concile et quelques clercs se récrièrent tumultueusement contre cette défense générale qui semblait les priver de leurs droits seigneuriaux et partant des redevances qui y étaient attachées. Les uns attaquaient le décret en lui-même et soutenaient les investitures, les autres trouvaient seulement la rédaction vicieuse et voulaient qu'il fût constaté plus clairement que c'était seulement l'investiture de la dignité ecclésiastique qui était défendue et non l'investiture du fief ou du temporel. Le pape fit droit à cette juste réclamation, et le lendemain proposa son décret modifié ainsi : « Nous défendons absolument de recevoir d'une main laïque l'investiture des *évêchés* et des *abbayes.* » Ce canon fut adopté à l'unanimité, comme les quatre autres. On renouvela ensuite le décret souvent porté sur la *Trève de Dieu* [3].

Après un savant discours du B. Oldegaire, évêque de Barcelone, sur la dignité royale et sacerdotale, on apporta dans la salle de la séance 427 cierges allumés qui furent distribués aux évêques et à

[1] Orderic. Vital. Hist., loc. cit.

[2] Hesson. scholast. Comment., loc. cit.

[3] Ap. Labb. et Cossart., t. x, p. 864.

tous les abbés portant la crosse. Tous ces prélats, au signal convenu, se levèrent ayant leurs cierges à la main, et on lut les noms de ceux que le pape voulait excommunier solennellement. Les premiers noms furent ceux de l'empereur Henri et de l'anti-pape Bourdin.

La sentence prononcée, le pape donna sa bénédiction aux assistants et le concile fut terminé.

« Je n'ai pas pu, dit Orderic Vital [1] en finissant son récit, raconter en détail tout ce qui s'y est passé. D'habiles philosophes y traitèrent avec subtilité un grand nombre de questions ecclésiastiques et fournirent à l'assemblée beaucoup de lumières. Girard d'Angoulême, Geoffroi de Chartres, Hatton de Viviers et Guillaume de Châlons-sur-Marne furent les principaux orateurs. Ils jetèrent un éclat à exciter l'envie des scholastiques les plus éloquents et des plus fervents amis de la philosophie. »

Le concile de Reims donna à la réforme une nouvelle impulsion. La même année on tint deux autres conciles : un à Rouen et l'autre à Beauvais [2], où l'on promulgua les décrets adoptés à Reims. Le pape parcourut la France [3] pour réveiller l'amour de la discipline.

Il était encore à Reims lorsqu'un saint réformateur lui fut présenté par Barthélemy, évêque de Laon. C'était Norbert qui perfectionna au XII[e] siècle l'œuvre entreprise au VIII[e] par saint Chrodegang, évêque de Metz, et qui fonda l'Ordre des chanoines réguliers de Prémontré.

Norbert [4] naquit à Santen, dans le duché de Clèves. Son père Héribert et sa mère Hardwige le destinèrent, dès son enfance, à la cléricature, et en conséquence lui firent donner une éducation distinguée. Norbert, en sa qualité de noble, obtint de bonne heure plusieurs bénéfices dont il employait les revenus à satisfaire ses goûts de luxe et de vanité. Doué d'un extérieur agréable, d'une

[1] Ord. Vit. Hist., loc. cit.

[2] Conc. Rotb. et Bellov. ; ap. Labb. et Cossart., p. 881, 882.— Au concile de Beauvais assemblé sous la présidence du légat Conon, on canonisa saint Arnoul de Soissons.

[3] Il réconcilia le roi de France avec le roi d'Angleterre, mais ne put décider ce dernier à adopter son décret contre les investitures. En passant à Vienne, il donna à cette église une primatie générale sur toutes les provinces ecclésiastiques de Provence et d'Aquitaine, mais ce privilége ne conféra qu'un simple titre à l'archevêque de Vienne.

[4] Vit. S. Norbert. ; ap. Bolland. 6 jun.

élocution facile, d'un caractère aimable et enjoué, il songeait beaucoup plus à plaire au monde qu'à remplir ses obligations ecclésiastiques, lorsque Dieu toucha son âme d'une manière miraculeuse.

Un jour que, suivi d'un seul valet, il traversait à cheval une agréable prairie, pour se rendre au village de Freten en Westphalie, un orage épouvantable éclata tout à coup. Norbert, éloigné de tout abri, courait à toute bride afin d'atteindre plus vite le but de son voyage, lorsque le tonnerre tomba près de lui avec un fracas horrible, et le terrassa. Norbert resta près d'une heure étendu sur la terre comme un homme mort. Lorsqu'il revint à lui, il poussa un profond soupir et s'écria, comme Saul terrassé sur le chemin de Damas : «Seigneur, que voulez-vous que je fasse? » Une voix intérieure lui répondit : « Fuis le mal, fais le bien; dépense à cet œuvre toute ton activité. » Le nouveau converti fut fidèle à sa vocation. Il quitta le monde, reçut les Ordres, et devint le modèle de ses confrères du chapitre de Santen. Il échangea ses habits de soie contre un vêtement de peau de mouton, ceignit ses reins d'une corde, mena la vie monastique et se mit à prêcher la réforme à ses confrères et au peuple. Sa vie sainte et extraordinaire lui suscita des censeurs. Des évêques même le citèrent par devant eux et lui firent un crime de prêcher, de mener la vie monastique en conservant ses biens, et de se vêtir d'une manière singulière. Norbert quitta son habit de peau de mouton, et se revêtit d'une tunique de laine blanche, vendit ses biens et en distribua le prix aux pauvres, puis alla trouver le pape pour le prier de lui donner mission de prêcher. C'était alors Gélase II qui occupait le saint-siége. Norbert le rencontra à Saint-Gilles, en Languedoc, et lui exposa le projet qu'il avait conçu de se livrer tout entier à la prédication. Gélase lui donna volontiers mission de prêcher partout où il voudrait, et Norbert se remit à parcourir les bords du Rhin avec quelques compagnons, menant une vie vraiment apostolique, remuant les populations par sa parole puissante et énergique, apaisant de toutes parts les haines, les discordes, faisant aux vices une guerre impitoyable.

Norbert était tout entier à ces pénibles travaux lorsqu'il apprit l'arrivée du pape Calixte II à Reims. Il s'y rendit pour faire renouveler la mission qu'il avait obtenue de Gelase; mais, après avoir attendu plusieurs jours sans pouvoir être reçu en audience, il s'en retournait, lorsqu'il rencontra Barthélemi, évêque de Laon, qui se rendait au concile. Ce prélat avait entendu parler du mérite et des

vertus du saint apôtre. Il l'engagea à retourner avec lui à Reims et lui fit obtenir audience. Calixte reçut le zélé missionnaire avec bonté et lui promit de s'entretenir longuement avec lui, après le concile, dans la ville de Laon où il devait se rendre. Norbert resta à Reims pendant le concile, puis suivit jusqu'à Laon l'évêque Barthélemi qui lui témoigna beaucoup d'amitié et conçut la pensée d'enrichir son diocèse d'un aussi saint homme. Il lui proposa donc de prendre la direction d'une communauté de chanoines qu'il venait de fonder dans sa ville épiscopale. Norbert dit à l'évêque qu'il aimerait mieux demeurer dans une solitude: « Eh bien, lui répondit Barthélemi, je vous montrerai, dans mon diocèse, plusieurs endroits solitaires et je vous donnerai celui qui vous plaira. »

Lorsque le pape eut quitté Laon où il s'entretint avec Norbert comme il l'avait promis, Barthélemi conduisit le saint missionnaire dans les lieux les plus solitaires de son diocèse. Celui que choisit Norbert s'appelait *Prémontré*, vallée déserte située dans la forêt de Coucy. Cette pauvre vallée fut bientôt peuplée par les disciples de Norbert et il s'y éleva un beau monastère qui fut l'abbaye-mère d'un nouvel Ordre de chanoines réguliers. Dieu bénit cet institut, et, trente ans seulement après sa naissance, on comptait plus de cent abbés aux chapitres généraux.

Norbert le gouverna avec sagesse jusqu'au moment où il fut élevé sur le siége de Magdebourg. Il admit des femmes dans sa congrégation et il les plaçait d'ordinaire en des monastères attenants à ceux des hommes. Il en résulta, par la suite, de graves abus. Aussi, l'institution première de Norbert fut-elle modifiée dans un chapitre général où l'on décida que les chanoinesses norbertines vivraient en des monastères entièrement séparés de ceux des chanoines.

Il y eut dans la suite jusqu'à mille abbayes d'hommes de l'Ordre de Prémontré, trois cents prévôtés, et cinq cents abbayes de religieuses, sans compter les prieurés [1].

[1] *V.* Bolland. ad diem 6 Jun.; Helyot, *Hist. des Ordres religieux*, t. II.

LIVRE SIXIÈME.

(1115—1153)

I.

Saint Bernard. — Ses commencements. — Il embrasse la vie religieuse. — Extension qu'il donne à l'Ordre de Citeaux. — Fondation de La Ferté, de Pontigny et de Clairveaux. — Saint Bernard à Clairveaux — Ses relations avec Guillaume de Champeaux. — Les moines de Cluni lui enlèvent Robert. — Sa lettre à Robert — Discussions entre les abbayes de Cluni et de Citeaux. — Ponce de Cluni. — Pierre-le-Vénérable. — Zèle de Bernard pour l'extension de son Ordre. — Fondation de Morimond, Troisfontaines, Fontenai, Pruili, La Cour-Dieu, Boras, Cadoin, Bellevaux. — Bernard et les Chartreux. — Premiers travaux apostoliques de Bernard. — Bernard et Suger. — Lettres de Bernard au roi Louis-le-Gros. — Il se déclare pour Étienne de Paris et pour Hildebert de Tours dans leurs différends avec le roi. — Saint Bernard au concile de Troyes — Règle qu'il donne aux Templiers. — Bernard au concile de Châlons. — Il refuse les évêchés de Châlons-sur-Marne et de Gênes.

(1115 — 1130)

Dans le temps où saint Norbert imprimait à la réforme des chanoines une nouvelle impulsion, saint Bernard donnait à l'institution monastique une vigueur nouvelle et secondait ce mouvement providentiel qui, depuis plus d'un siècle, la portait au faîte de la société pour qu'elle la dominât et lui imprimât ce caractère chrétien qui éclate, au moyen-âge, dans toutes les manifestations de la vie sociale. Saint Bernard fut choisi par la Providence pour continuer l'œuvre de Cluni, comme saint Dominique et saint François furent appelés plus tard à donner à l'institution monastique des caractères plus en rapport avec les besoins de leur temps. Or, parmi les hommes qui reçurent de Dieu ces grandes missions sociales, il en est peu qui jetèrent plus d'éclat que l'homme illustre dont nous avons à raconter les actions.

Redire la vie de saint Bernard ce sera narrer l'histoire entière de la première moitié du XIIe siècle, car tous les faits se groupent autour de lui; il en est l'âme et l'agent principal. Sa grande et majestueuse figure plane au-dessus de tous les événements; et ce qui

frappe le plus dans l'éclat qui l'environne, c'est que Bernard ne le doit pas à ce qui le procure ordinairement : il ne fut point, comme Suger, le premier ministre des rois ; comme Abailard, il n'eut l'auréole ni du malheur, ni des aventures romanesques, ni de l'indépendance philosophique ; comme les hauts et puissants prélats, il ne pouvait donner à ses actes le prestige d'une position brillante et d'une haute dignité. Bernard ne fut qu'abbé de Clairveaux, et cependant Suger n'eut jamais dans l'État son influence ; Abailard fut loin d'obtenir sa puissance scientifique, aucun prélat n'eut, dans l'Église, une initiative aussi déterminante. C'est que Bernard avait le génie qui s'impose, la vertu active et énergique qui subjugue ce que le monde regarde comme fort et puissant. Nous le verrons, avec le seul ascendant de son génie, gouverner la société entière, régler en maître les affaires les plus graves de l'Église et de l'Etat, arrêter les flots des émeutes populaires et briser l'orgueil des tyrans ; toujours juste, désintéressé, ennemi du vice, ami des réformes, sans autre ambition que celle de faire le bien.

Bernard [1] naquit en 1091, au château de Fontaines en Bourgogne. Son père, Tescelin, était un pieux chevalier qui ne pillait personne et qui employait ses richesses à toute sorte de bien ; sa mère, nommée Alays, fille du seigneur de Montbar, était soumise à son mari, gouvernait sa maison selon la crainte de Dieu, s'appliquait aux œuvres de miséricorde et élevait ses enfants avec sagesse. Elle eut sept enfants : six garçons et une fille ; elle les offrit tous au Seigneur en leur donnant le jour, et leur communiqua à tous ses vertus avec le lait maternel. L'éducation des enfants de Tescelin fut vigoureuse et sans fausse délicatesse ; leur nourriture était grossière et commune, suivant la remarque du légendaire dont nous abrégeons le récit. Ce naïf auteur [2] nous a transmis le fait suivant :

« Tandis qu'Alays portait en son sein Bernard, le troisième de

[1] Guillelm. S. Theod. Vit. S. Bernard. — La vie de saint Bernard a été écrite par trois auteurs ses contemporains. Guillaume, abbé de Saint-Thierri de Reims, composa le 1[er] livre, du vivant même de saint Bernard avec lequel il était lié d'amitié ; Arnauld de Bonneval (près Chartres), aussi ami de saint Bernard, composa le 2[e] livre ; enfin Geoffroi, moine de Clairvaux et secrétaire de saint Bernard, composa les 3[e], 4[e] et 5[e] livres. Les Bollandistes (ad diem 20 aug.) ont publié cette Vie, ainsi que plusieurs autres monuments historiques qu'ils ont accompagnés de longs et savants commentaires. D. Mabillon, dans son édition des œuvres de saint Bernard, a publié aussi les monuments historiques relatifs au saint docteur. Nous avons suivi l'édition de D. Mabillon, dans nos recherches.

[2] Guill. S. Theod., c. 1.

ses fils, elle eut un songe qui était le présage de son avenir : elle rêva donc qu'elle avait en son sein un petit chien blanc roussâtre sur le dos et qui aboyait. Ce songe l'effraya beaucoup, et elle courut vite, à son réveil, consulter un homme de grande religion. Celui-ci comprit instantanément cette parole du prophète David : *Votre pied sera teint dans le sang de vos ennemis et la langue de vos chiens en sera aussi abreuvée.* Il dit donc à la pauvre femme, qui était là devant lui tremblante et inquiète : « Ne craignez rien, le « présage est bon. Le chien dont vous serez mère sera un fidèle « gardien de la maison de Dieu et il aboiera fort contre les enne- « mis de la foi, car il sera un excellent prédicateur, et sa langue, « comme celle d'un bon chien, aura une vertu curative qui guérira « les plaies d'un grand nombre d'âmes. » La pieuse Alays reçut cette réponse, comme si Dieu lui-même lui eût parlé ; elle s'en alla joyeuse, énivrée d'amour pour cet heureux fruit qu'elle n'avait pas encore mis au monde, et projetant de le livrer à l'étude des lettres sacrées, afin de le préparer à la mission que le Seigneur lui destinait. »

Lorsque Bernard fut en âge de commencer ses études, Alays[1] l'envoya à l'école ecclésiastique de Châtillon qui possédait des maîtres fort lettrés. Le jeune enfant était plein de grâces. Sa chevelure était blonde et sa peau très-fine. La pureté de l'ange et la douceur de la colombe rayonnaient dans ses yeux ; sa taille était élancée, son visage légèrement coloré. Doué d'une grande facilité, il fit des progrès rapides dans ses études et laissa bientôt loin derrière lui les autres enfants du même âge. Dès ses premières années il se distingua par une grande simplicité de mœurs, un caractère sérieux et réfléchi, des habitudes sévères, une piété vive, une ardeur extraordinaire pour le développement de son intelligence. Son amour pour les pauvres était dès-lors si tendre, qu'il leur distribuait secrètement l'argent qui lui était donné par ses parents.

On sortant de l'école de Châtillon, Bernard trouva dans la maison paternelle des exemples bien capables de développer en lui ses heureuses dispositions pour la vertu. Alays surtout, sa bonne mère, vivait en religieuse, au milieu de sa nombreuse famille. Elle jeûnait souvent et se couvrait d'humbles habits. On ne la rencontrait jamais au milieu des plaisirs du monde ; sa société était celle des pauvres dont elle était la providence. Lorsque cette sainte femme eut élevé

[1] Guill. S. Theod., cap. 1 ; Gaudef. Vit. S. Bernard. lib. 3, c. 1.

tous ses enfants, elle s'en alla vers le Seigneur, comme si elle eût accompli tout ce qu'elle avait à faire en ce monde. Elle s'endormit au milieu des psaumes que chantaient les clercs qui s'étaient assemblés autour de sa couche funèbre, et en chantant elle-même. Lorsque sa voix devint trop faible pour qu'on pût l'entendre, ses lèvres et sa langue paraissaient encore se mouvoir et chanter la gloire du Seigneur. Au milieu des litanies, comme on disait ces mots : « Par ta passion et ta croix, délivre-la, Seigneur, » elle éleva la main, fit le signe de la croix et rendit l'âme. Sa main resta un peu élevée, comme si, encore après sa mort, elle eût voulu bénir ses enfants.

Bernard n'avait pas encore vingt ans lorsqu'il perdit sa mère, et depuis quelques mois seulement il était sorti de l'école de Châtillon. Il commençait ainsi sa vie d'homme par l'affliction la plus poignante que puisse éprouver un cœur comme le sien, et se trouvait sur le seuil du monde, privé des conseils de la pieuse Alays, si capable de le diriger au milieu des écueils de cette mer qu'il ne connaissait pas encore. Un visage gracieux, des manières élégantes, une âme aimante, un esprit cultivé, une élocution séduisante, une naissance illustre, c'en était beaucoup plus qu'il n'en faut pour plaire au monde et rencontrer dans tous les sentiers de la vie les piéges les plus funestes à l'innocence. Bernard ne fut pas à l'abri de la tentation. Ses biographes [1] nous ont transmis les rudes épreuves qu'eut à subir sa chasteté; mais il en sortit toujours victorieux. Un jour seulement, ayant regardé une femme avec une ardeur qui lui parut coupable, il courut se jeter dans les eaux glacées d'un étang voisin et y resta plongé jusqu'à ce que le feu de la concupiscence fût entièrement éteint en lui.

Les plaisirs, au lieu de captiver son cœur, le dégoûtèrent du monde. Tout ici-bas lui semblait vanité, et, au milieu de ses tribulations intérieures, il entendait retentir dans son âme cette parole de J.-C. : « Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés, je « vous soulagerai; prenez mon joug sur vous et vous trouverez le « repos de vos âmes. » Il prit donc la résolution de quitter le monde et d'embrasser la vie monastique. Après quelque temps d'hésitation sur le lieu où il mettrait son dessein à exécution, il se décida pour Citeaux.

Cette abbaye, fondée depuis quelques années, était une des moins

[1] Guill. S. Theod., cap. 3.

importantes de France. Presque personne n'osait y prendre l'habit religieux [1], à cause de la grande austérité et de la pauvreté dont on y faisait profession. Bernard n'en fut point effrayé et trouva au contraire que Citeaux était vraiment le lieu qui pourrait le dérober à l'attention du monde et le délivrer des tentations d'orgueil auxquelles l'exposaient sa noblesse et sa science.

Ses frères ayant pénétré son dessein, mirent tout en œuvre pour l'en détourner. Comme ils connaissaient son mépris souverain du monde, ils ne l'assiégèrent pas de ce côté; mais, en revanche, ils lui livrèrent des assauts terribles du côté de sa passion pour la science, passion noble qui n'inspire point à l'âme de remords et qu'il ne pourrait satisfaire dans la pauvre abbaye de Citeaux. Bernard se sentait faiblir; mais, quand il était presque vaincu, le souvenir de la pieuse Alays s'offrait à son âme émue, et il se rappelait que cette bonne mère l'avait prédestiné à être le gardien de la maison du Seigneur; or, ce n'était qu'en se faisant religieux qu'il pourrait remplir sa mission et aboyer avec force contre les voleurs qui tenteraient d'envahir les propriétés du souverain maître. Sa mère semblait souvent lui apparaître et lui dire qu'elle ne l'avait pas élevé pour les frivolités du monde, qu'elle l'avait instruit dans l'espérance qu'il se dévouerait à une œuvre plus élevée.

Un jour que, pénétré plus profondément encore qu'à l'ordinaire du souvenir de la bonne Alays et des graves pensées que ce souvenir lui inspirait, il se rendait vers ses frères qui assiégeaient le château de Grancey avec le duc de Bourgogne, il entra dans une église qu'il rencontra sur son chemin. Son âme y fut comme ravie bien au-dessus des choses de la terre; il pleura, leva les mains au ciel qu'il choisit pour son unique patrie, et sortit avec la résolution arrêtée de ne pas différer davantage d'embrasser la vie religieuse. Ce sentiment fut une flamme qui embrasa son cœur et se communiqua soudain de proche en proche, comme un feu violent qui s'empare d'une forêt et augmente en intensité, à mesure qu'il s'étend et envahit plus d'espace. Bernard, décidé à se faire moine, entreprit d'inspirer à ses amis et à ses frères la même résolution. Rien ne put résister à son éloquence entraînante. Son oncle et ses frères, qui avaient d'abord cherché à le gagner au monde, cédèrent à ses exhortations presque sans résistance. Le plus jeune seulement resta auprès de Tescelin pour consoler ses vieux jours. Bernard continua

[1] Guill. S. Theod., c. 3.

son apostolat parmi ses amis; il eut des succès étonnants, au point, dit son biographe, que les mères cachaient leurs fils, les femmes leurs maris, les amis leurs amis, lorsque Bernard se présentait pour parler soit en public, soit dans l'intimité.

Bientôt cependant, malgré cette conjuration de l'amitié, il se vit à la tête d'une troupe de jeunes gens pleins d'énergie qui se retirèrent dans une maison modeste de Châtillon et y menèrent avec lui la vie commune. Comme les premiers chrétiens, ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et leur exemple était si touchant, qu'on pouvait difficilement s'empêcher de les imiter lorsqu'on les avait vus de près.

Six mois se passèrent ainsi à Châtillon, pendant lesquels les nouveaux prosélytes mirent ordre à leurs affaires. Le départ pour Cîteaux fut arrêté. Le jour fixé, Bernard sortit à la tête de ses frères, qui étaient devenus ses enfants spirituels. Nivard, le plus jeune d'entre eux, qui était resté auprès de Tescelin, jouait avec d'autres enfants sur la place publique lorsqu'ils passèrent: Gui, le frère aîné, lui dit: « Eh bien, mon petit frère Nivard, toutes nos propriétés seront pour toi. — Ainsi, répondit l'enfant, vous me donnez la terre et vous prenez le ciel pour vous; le partage n'est pas égal. » Peu de temps après, Nivard rejoignit ses frères sans que les larmes de son père et de ses parents pussent le retenir. De tous les enfants d'Alays, Hombeline, sa fille, resta quelque temps encore dans le monde qu'elle aimait. Elle embrassa depuis la vie monastique, ainsi que le vieux Tescelin qui voulut mourir entre les bras de son cher Bernard [1].

Ce fut [2] l'an de l'Incarnation 1113, quinze ans après la fondation de Citeaux, que le serviteur de Dieu Bernard, âgé d'environ vingt-trois ans, entra dans cette abbaye que gouvernait l'abbé Etienne. Ce saint abbé était dans la désolation, car il voyait depuis plusieurs années son troupeau diminuer, et personne ne se présentait pour se dévouer à la vie angélique que l'on menait dans son désert. Ce fut sur ces entrefaites que Bernard vint frapper à sa porte, suivi de plus de trente compagnons. Son arrivée fut une source de bénédictions; bientôt l'Ordre de Citeaux, si faible jusqu'alors, étendit, comme la vigne du Seigneur, ses rameaux d'une mer à l'autre, et couvrit le monde entier de son vert feuillage.

[1] Guill. S. Theod., c. 6.

[2] *Ibid.*, c. 4.

Plusieurs des compagnons de Bernard étaient mariés. Leurs femmes, qui avaient consenti à leur profession, devaient elles-mêmes embrasser la vie religieuse. L'abbaye de Juilly, au diocèse de Langres, fut fondée pour elles et fut ainsi la première maison des religieuses cisterciennes.

Bernard et ses compagnons furent admis immédiatement au noviciat, excepté Robert que l'abbé Etienne ajourna à deux ans, à cause de sa grande jeunesse. Tels furent, dit Guillaume de Saint-Thierri, les saints commencements de la vie monastique de l'homme de Dieu. Il est impossible à quiconque n'a pas vécu comme lui de l'esprit de Dieu, de raconter les hauts faits de sa carrière religieuse et de dire quelles furent ses mœurs angéliques. Il entra dans cette maison de Citeaux, qui était pauvre et presque inconnue, avec l'intention d'y mourir dans le cœur et le souvenir des hommes, d'y vivre ignoré et comme perdu. Tel ne fut pas le dessein de Dieu qui l'y prépara comme un instrument de son choix, destiné non-seulement à affermir et étendre l'Ordre monastique, mais aussi à porter son nom devant les rois et les nations, jusqu'à l'extrémité de la terre. Ignorant ces desseins secrets de la Providence sur lui, Berne songeait qu'à sa perfection intérieure et se disait souvent à lui-même : « Bernard, Bernard, dans quel but es-tu venu ici? » Comme le Seigneur qui, selon l'Evangile, commença par agir avant d'enseigner, il commença, dès le premier jour de son noviciat, à pratiquer ce que, dans la suite, il devait enseigner aux autres. Sa principale occupation était d'amortir en lui les sens extérieurs, afin d'être moins distrait de l'attention qu'il apportait aux choses célestes. Il arriva sur ce point à une telle perfection, qu'après avoir demeuré un an dans sa cellule, il ne savait pas encore si elle avait une voûte, si la maison des religieux profès avait une ou plusieurs fenêtres. Son ardeur pour la contemplation était si vive, que le temps du sommeil ou des repas lui semblait perdu. Au milieu même des occupations extérieures et dans la société de ses frères, son âme était solitaire et profondément attentive aux choses de Dieu. L'étude des Saintes-Écritures faisait ses délices, et ce fut alors qu'il commença à s'en pénétrer d'une manière tellement intime, qu'il ne pouvait, dans la suite, parler sans emprunter les expressions mêmes des livres saints.

L'exemple de Bernard et de sa pieuse troupe attira à Citeaux un grand nombre de postulants. La maison ne fut bientôt plus assez grande pour contenir ceux qui ambitionnaient la faveur d'y être

reçus. L'abbé Etienne[1] songea donc à établir une colonie. Les seigneurs du pays de Châlons lui offrirent à cet effet une forêt solitaire. Etienne en fit défricher une partie, y bâtit une humble église et quelques cellules, puis y envoya douze moines sous la conduite de Bertrand, homme vénérable par sa piété et par son grand âge. Etienne donna à ce lieu le nom de *Firmitas* (en français *la Ferté*), en témoignage de l'*appui* que le Seigneur donnait enfin à son Ordre. Le monastère de la Ferté fut la première affiliation, ou, comme le disent les naïfs auteurs du temps, la première fille de Citeaux.

Cependant le nombre des novices augmentait toujours et la gloire de Citeaux commençait à briller au loin. On vint du pays d'Auxerre offrir à Etienne la terre de Pontigny pour y établir une seconde colonie. Le saint abbé était effrayé de ce développement subit, il hésita; mais, enfin, il fallut faire place aux nouveaux postulants, et douze moines partirent pour Pontigny sous la conduite de Hugues, un des compagnons de Bernard et son plus intime ami. Pontigny fut ainsi la seconde fille de Citeaux.

Ces deux fondations eurent lieu en 1114. L'année suivante, l'établissement d'une nouvelle colonie était devenu nécessaire. Etienne jeta les yeux sur un désert marécageux du diocèse de Langres et ne douta pas qu'on ne lui en accordât volontiers la propriété. Il choisit pour fonder ce nouvel établissement les frères de Bernard, le jeune Robert, et quelques autres religieux. Bernard, qui n'avait encore que vingt-cinq ans, fut le chef de la nouvelle troupe, composée de douze personnes, comme les deux premières. Le jour du départ étant venu, Etienne remit à Bernard une croix de bois, et le nouvel abbé, accompagné de ses disciples, quitta Citeaux au milieu des pleurs de ceux qui restaient. La solitude vers laquelle ils se dirigeaient s'appelait Clairvaux et était située non loin de la rivière d'Aube. C'était un ancien repaire de voleurs et on lui donnait autrefois le nom de *Vallée d'Absinthe*, soit parce que cette plante s'y trouvait en abondance, soit à cause de l'amertume qu'avaient à endurer ceux qui tombaient entre les mains des hôtes terribles qui y avaient fixé leur demeure. Bernard et ses compagnons firent de ce lieu horrible un séjour de paix, de ce repaire de voleurs un temple de Dieu. Pendant quelque temps ils y servirent Dieu au milieu des plus terribles privations; endurant la faim, la soif, le froid; ayant à peine des habits pour se vêtir et un mauvais grabat

[1] Annal. Cisterc., t. I.

pour prendre un peu de repos. Leur nourriture se composait souvent de feuilles de hêtre bouillies; leur pain était composé d'orge, de millet et de vesce. Un homme à qui on avait servi de ce pain ne put le manger, l'emporta secrètement et ne pouvait retenir ses larmes en le montrant et en racontant comment se nourrissaient les nouveaux hôtes de Clairvaux.

Bernard, arrivant au monastère qui lui était confié, devait recevoir la bénédiction abbatiale des mains de l'évêque de Langres, la vallée de Clairvaux étant située dans ce diocèse. Le siége était alors vacant. Les frères, dit Guillaume de Saint-Thierri[1], cherchant à quel évêque ils pourraient le conduire pour recevoir la bénédiction, pensèrent au vénérable évêque de Châlons, le très-célèbre maître Guillaume de Champeaux. Bernard partit donc pour Châlons, emmenant avec lui un moine de Citeaux nommé Helbold, qui était plus âgé que lui et était remarquable par sa taille, sa force et sa beauté. Pour Bernard, les austérités l'avaient défiguré, et il était tellement faible, qu'il paraissait à demi mort. Lorsqu'il entra dans la maison de l'évêque, plusieurs clercs se mirent à rire et à faire des plaisanteries sur sa triste mine. D'autres, plus sages et plus observateurs, distinguèrent la sainteté et le génie sous cette chétive apparence, et donnèrent à l'humble moine des témoignages de vénération. Guillaume était trop observateur pour qu'on eût besoin de lui indiquer quel était l'abbé, des deux moines qui se présentaient devant lui. Il introduisit Bernard, s'entretint en particulier avec lui, et le regarda tout aussitôt comme un homme de Dieu. Une sainte familiarité s'établit entre l'humble moine et le savant évêque. « Dès ce jour, dit Guillaume de Saint-Thierri, ils n'eurent qu'un cœur et qu'une âme dans le Seigneur, au point que, dans la suite, ils se visitèrent très-souvent. Clairvaux devint comme la maison de l'évêque, et les moines de Clairvaux eurent à leur disposition non-seulement la maison épiscopale, mais encore toute la ville de Châlons. Grâce à Guillaume, dont la parole faisait autorité, la province de Reims et même toute la France conçurent pour Bernard la plus haute vénération; tous apprirent de lui à le vénérer comme un ange de Dieu.

« Quelque temps après, continue le même historien, comme la maladie de l'abbé Bernard s'était aggravée et qu'on ne pouvait plus compter que sur sa mort, ou sur une vie plus cruelle que la mort

[1] Guill. S. Theod., c. 7.

elle-même, l'évêque Guillaume lui fit une visite, et, après l'avoir examiné, lui dit qu'il avait l'espoir, non-seulement de lui conserver la vie, mais encore de lui rendre la santé s'il voulait suivre le traitement qu'il lui indiquerait. Bernard ne voulant consentir à aucune modification dans son genre de vie, Guillaume se rendit au chapître de Citeaux qui se tenait alors, se prosterna aux pieds des abbés et demanda que Bernard lui fût soumis pour un an d'une manière absolue. On ne put refuser cette grâce à son humilité et à son amitié. Etant donc de retour à Clairvaux, il s'empara de son nouveau captif, lui fit bâtir une petite maison hors des murs du monastère, et lui donna, pour le soigner, un homme auquel il enjoignit de ne rien observer de la règle et de suivre scrupuleusement ses avis. »

Cet homme, qui se croyait un médecin fort habile, n'était qu'un ignorant, plein de présomption et de grossièreté. Bernard l'apprécia à sa juste valeur et cependant lui obéit scrupuleusement; ce ne fut pas toutefois sans lui rendre justice à l'occasion. En effet, Guillaume de Saint-Thierri étant venu le visiter dans sa nouvelle demeure et l'interrogeant sur sa manière de vivre, il lui dit, en souriant de la manière grâcieuse qui lui était ordinaire : « Je me trouve fort bien; car jusqu'à présent j'étais obligé de commander à des hommes raisonnables, au lieu que, par un juste jugement de Dieu, je dois obéir maintenant à une bête sans raison. » Il lui obéissait en effet sans murmurer, quoique le prétendu médecin le traitât d'une manière stupide. « Je ressentis, continue Guillaume de Saint-Thierri, un inexprimable dégoût à la vue des mets qui lui étaient servis et que n'eût certes pas voulu toucher tout autre homme, même en bonne santé. J'eus peine à me retenir et à ne pas traiter le médecin d'homicide et de meurtrier. Pour Bernard, il acceptait tout avec indifférence: ses sens étaient pervertis, son goût émoussé; à peine s'il avait sensation de quelque chose. Il but un jour de l'huile pour de l'eau, et souvent il lui arriva de faire des méprises semblables.

Les moines de Clairvaux marchaient sur les traces de leur abbé. La réputation de Bernard y avait attiré un grand nombre de novices, et rien n'était édifiant comme de voir ces hommes, dont plusieurs appartenaient aux classes les plus élevées de la société, suivre la règle de la manière la plus parfaite. Tous travaillaient des mains : les uns bâtissaient l'église du monastère ou de nouvelles cellules, les autres cultivaient la terre. Le silence de la sainte vallée n'était

interrompu que par le bruit des instruments de travail et par le chant des psaumes. Il n'y avait pas en France d'abbaye plus régulière, aucune non plus ne possédait un abbé aussi saint et aussi capable.

Parmi les moines se distinguait surtout ce jeune Robert qui avait suivi Bernard à Citeaux et l'avait ensuite accompagné à Clairvaux. Robert était fils de Diane, sœur d'Alays, et cousin de Bernard. Celui-ci l'aimait comme son fils et le voyait avec amour se développer sous ses yeux comme un lis dont il avait la blancheur et l'innocence. Mais Robert avait été promis, dans son enfance, à l'abbaye de Cluni; comme il était riche, les moines de cette abbaye l'enviaient à Clairvaux et le réclamaient comme leur propriété.

L'abbaye de Cluni, régulière encore, avait cependant perdu de sa première ferveur. Les biens dont elle avait été comblée, sa prospérité, sa puissance, avaient fait perdre à ses habitants cet esprit d'humilité et de mortification sans lequel aucune vertu monastique ne peut subsister longtemps. Cependant, quoique déchue de sa première régularité, elle sentait encore le prix des vertus qui avaient fait sa gloire; aussi ne voyait-elle pas sans jalousie l'institution de Citeaux se développer, grandir, se préparer à recueillir l'héritage de vertus qu'elle cessait de cultiver.

Ponce, abbé de Cluni, était un homme respectable à plusieurs titres; mais il se donnait des airs de grand seigneur qui s'accordaient peu avec l'humilité dont il devait faire profession. Son influence à Rome était grande; il en abusa pour obtenir un décret qui permettait à Robert de quitter Clairvaux, et il profita d'une absence de Bernard pour envoyer dans cette abbaye des émissaires qui séduisirent Robert, lui persuadèrent que les austérités que Bernard lui faisait pratiquer n'étaient que des cruautés horribles, et l'emmenèrent avec eux à Cluni.

Bernard, à son retour, fut pénétré de douleur en apprenant la fuite de celui qu'il regardait comme son enfant de prédilection. Après quelque temps d'une douloureuse attente, il se décida enfin à écrire à cet enfant prodigue et dicta une lettre admirable [1], chef-d'œuvre d'éloquence et de sensibilité. Nous en devons quelques extraits à nos lecteurs [2]:

[1] Guillaume de saint Thierri (c. 11) rapporte qu'il tomba une forte pluie pendant que saint Bernard dictait cette lettre en plein air et que le papier ne fut pas mouillé. On bâtit, dans la suite, un oratoire en ce lieu.

[2] S. Bernard. Epist. 1ª ad Robert.

« Robert, mon très-cher fils, j'ai attendu assez, peut-être trop longtemps que la bonté de Dieu daignât visiter ton cœur et consoler le mien en t'inspirant une componction salutaire et en me donnant la joie de te savoir repentant. Mais puisque jusqu'ici j'ai été trompé dans mon attente, je ne puis plus cacher ma douleur, faire taire mes inquiétudes, dissimuler ma tristesse. Me voici donc forcé, moi qui suis l'offensé, de faire, contrairement à toutes les règles du droit, des avances à celui qui m'a fait injure; de rechercher celui qui m'a méprisé; de donner satisfaction à celui qui s'est rendu coupable envers moi; de prier celui qui devrait me prier!

« Une douleur extrême ne délibère pas, ne rougit point, ne raisonne point, ne craint pas de s'abaisser, ne suit ni loi, ni conseil, ni mesure, ni ordre; dans l'affliction, un sentiment unique domine le cœur et l'absorbe, celui d'adoucir le mal qu'il endure et de recouvrer le bien dont la privation fait son tourment.—Mais, dis-tu, je n'ai offensé ni méprisé personne; c'est moi qu'on a injurié, maltraité de mille manières, je n'ai fait que fuir mon bourreau.—Je le veux bien; mon dessein n'est pas d'entrer en discussion. J'oublie le passé, je ne veux pas examiner lequel de nous deux a sujet de se plaindre; il me suffit de parler de ma douleur. Que je suis malheureux d'être privé de toi, de ne plus te voir, de vivre sans toi! toi pour qui il me serait doux de mourir, et sans lequel la vie m'est une mort! Je ne demande pas pourquoi tu es parti, mais je me plains de ce que tu n'es pas revenu; je ne te blâme pas de m'avoir quitté, mais de différer ton retour. Viens seulement et la paix sera faite; reviens, je ne demande aucune autre satisfaction; reviens, encore une fois, reviens, et, dans mon bonheur, je chanterai : *Il était mort et il revit! il était perdu et il est retrouvé!* Oui, c'est moi qui suis cause de ta fuite : j'étais trop austère, je n'ai pas assez ménagé ta délicatesse! je t'ai traité avec trop de sévérité; j'ai été inhumain envers toi. Tu t'en plaignais autrefois, je m'en souviens, et j'apprends que c'est encore aujourd'hui ce que tu me reproches; que Dieu te le pardonne! Je pourrais peut-être me justifier..... mais non, je consens à être regardé comme coupable..... O mon fils! considère par quelle voie j'essaie de te rappeler! Je ne te menace point comme un esclave; je ne cherche à t'inspirer que des pensées de confiance et d'amour, des sentiments qui s'échappent enfin par cette douce parole : *Abba, ô mon père!* D'autres pourraient s'adresser à ta conscience, te reprocher la violation de tes premiers vœux, te faire une peinture effrayante des jugements de Dieu, te rappeler

avec amertume ta désobéissance, te parler avec indignation de ton apostasie, te reprocher d'avoir préféré un vêtement doux et fin à une robe grossière, des mets délicats à des légumes mal assaisonnés, des richesses à la pauvreté; mais je connais ton cœur; je sais qu'il est plus facile de le gagner par l'affection que de le faire plier sous la crainte; au fait, ai-je besoin de tourmenter celui qui n'oppose plus de résistance, d'effrayer celui qui tremble, de confondre celui qui est déjà confondu, qui a dans sa raison un guide, dans sa conscience un juge, dans sa pudeur naturelle une loi...?»

Après ces touchantes paroles, Bernard excuse la fuite de Robert, puis il ajoute :

« Vous demandez comment il s'est laissé séduire? Écoutez : Un prieur distingué fut envoyé par le chef lui-même de tous les prieurs de l'Ordre. Ses vêtements étaient ceux d'une brebis; en réalité c'était un loup ravissant. Il trompe les gardiens qui le prennent pour une brebis et, malheur! malheur! on laisse un loup seul avec une tendre brebis qui le prend elle-même pour une brebis et ne le fuit pas. Que dire de plus? Le loup l'attire, la flatte, la caresse, et, prédicateur d'un évangile nouveau, fait l'éloge de la bonne chère et condamne l'abstinence, appelle *misère* la pauvreté volontaire, et envisage comme autant d'extravagances les jeûnes, les veilles, le silence, le travail manuel; en revanche, il donne à l'oisiveté le nom de contemplation, et celui de sagesse à la gourmandise, à la loquacité, à la curiosité, à toute espèce d'intempérance. «Eh! quoi, lui dit-il, » Dieu se plaît-il à nous voir souffrir? Où l'Ecriture prescrit-elle à » quelqu'un de se donner la mort? Quelle religion qui consiste à » bécher la terre, à couper du bois, à porter du fumier! N'est-ce » pas là une parole de la vérité même : *Je veux la miséricorde et* » *non le sacrifice*?... Pourquoi Dieu a-t-il créé les aliments, s'il » n'est pas permis de manger? Pourquoi nous a-t-il donné des corps, » s'il est défendu d'en prendre soin? Enfin, celui qui est mauvais » à lui-même, à qui sera-t-il bon? Quel homme sage a jamais pris » sa chair en aversion? »

« Telles furent les paroles qui séduisirent un pauvre enfant trop crédule. Il suit son séducteur qui le conduit à Cluni; là on lui coupe les cheveux et la barbe, on le lave, on échange ses habits grossiers, sales et usés contre des vêtements précieux, neufs et très-propres; on l'admet au nombre des religieux, et avec quels honneurs, avec quelle pompe, avec quels égards recherchés! On le place au-dessus de ses égaux, on applaudit aux désirs de son cœur, comme on

applaudirait à la victoire d'un courageux guerrier; on l'exalte, on le met à une place élevée; malgré sa jeunesse, il a la préséance sur les vieillards; toute la communauté entière le cajole, le flatte, lui adresse ses félicitations. Tous se réjouissent comme des guerriers qui partagent le butin après la victoire.

« O bon Jésus! que n'a-t-on pas fait pour la perte d'une pauvre petite âme! quel cœur eût été assez robuste pour ne pas céder à de tels assauts!...

« Pendant qu'on le séduit, un courrier part pour Rome, et, afin que le pape ne refuse pas l'autorisation désirée, on a soin de lui dire que l'enfant en question a été offert, dans son enfance, au monastère de Cluni. Personne n'est là pour répondre, et voici en deux mots le contenu des lettres qu'on obtint du souverain pontife: Le jeune religieux demeurera dans la maison de ceux qui l'ont enlevé, et ceux à qui on l'a ravi garderont le silence.

« Mais quoi? il faudra donc qu'elle périsse cette âme pour laquelle J.-C. est mort? et cela, parce que les moines de Cluni le veulent. Il viendra Celui qui redressera ce jugement inique, qui rendra justice à ceux qui ont souffert l'injure, qui jugera les pauvres dans son équité et prendra en main la cause des hommes paisibles; il viendra certainement Celui qui a dit par le prophète: *Lorsque mon temps sera venu je jugerai les justices*. Que fera-t-il des jugements injustes, celui qui jugera les justices elles-mêmes?...

« O pauvre enfant! qui t'a pu fasciner jusqu'à te faire violer les vœux que tu as prononcés autrefois d'un si grand cœur! Pourquoi te préoccuper d'une promesse de ton père, et oublier celle que tu as faite toi-même? Est-ce d'après ses paroles ou d'après les tiennes que tu seras jugé? En vain chercherait-on à te faire croire que la sentence apostolique t'a délié, lorsque ta conscience est liée par la sentence de Dieu lui-même qui a dit: *Quiconque met la main à la charrue et regarde ensuite derrière soi, n'est point propre au royaume de Dieu.*

« Mon petit enfant! si les pécheurs cherchent à t'attirer à eux, ne te laisse point séduire; ne te fie pas à tout esprit, consulte ton cœur, interroge ta conscience et examine les raisons qui t'ont porté à quitter notre Ordre de Citeaux, vos frères et moi, moi surtout qui te chéris si tendrement..... Tu peux, mon fils, avoir plusieurs maîtres; tu n'as pas d'autre père que moi; car c'est moi qui t'ai enfanté à la religion par mes exhortations et mes exemples, c'est moi qui t'ai nourri de lait, prêt à te donner une nourriture plus

substantielle lorsque tu aurais eu plus de force. Mais, hélas! tu t'es sevré toi-même avant le temps. Et mes entrailles ne seraient pas déchirées lorsqu'on m'enlève ainsi la moitié de moi-même!... Est-ce par charité pour vous qu'on vous a enlevé à mon amour? O cruelle charité! De bonne foi, trouverez-vous votre salut plutôt dans le luxe des habits, l'abondance et la délicatesse des mets, que dans la pauvreté des vêtements et la mortification? Si des fourrures moelleuses, des étoffes précieuses et élégantes, de grandes manches et un large capuce, de chaudes couvertures et des lits mollets, sont excellents pour nous sanctifier, que fais-je moi à Clairvaux? Je devrais me hâter de vous suivre; mais non, et je suis persuadé que toutes ces délicatesses ne conviennent qu'à des malades et non à des soldats. Si le bon vin, le pain blanc, les liqueurs et les mets recherchés nourrissent et fortifient le corps, ils empoisonnent l'âme. Le poivre, le gingembre, le cucumin, la sauge et mille autres assaisonnements ne sont bons qu'à irriter la concupiscence. Un homme sage et prudent n'a besoin que d'appétit et d'un peu de sel.

« Tu me diras peut-être : Je suis déjà accoutumé à cette vie délicate que vous blâmez... comment faire pour en sortir? Je te réponds : Lève-toi, sors de ton assoupissement, essaye tes forces, remue les bras et les mains, donne-toi du mouvement, et bientôt tu mangeras avec appétit des mets que ton intempérance actuelle te fait trouver détestables. Allons, soldat de J.-C., lève-toi, secoue la poussière dont tu es couvert, reviens sur le champ de bataille que tu as abandonné, et obtiens une victoire assez éclatante pour couvrir la honte de ta fuite...

« Que Dieu, ô mon cher fils, ouvre ton cœur à ma parole! car, s'il en était autrement, cette lettre ne servirait qu'à rendre ta condamnation plus terrible! »

Cette lettre si touchante ne parvint peut-être pas jusqu'à Robert. Ponce de Cluni fut sans doute piqué au vif des critiques qu'elle contenait contre sa congrégation et ne voulut pas renvoyer Robert qui resta à Cluni jusqu'à l'abdication de Ponce.

Cet abbé, qui s'occupait beaucoup plus de défendre les biens et les priviléges de son abbaye que d'y maintenir la régularité intérieure, eut à cette époque des discussions très-vives avec ses moines. Ceux-ci, quoique déchus de leur première ferveur, étaient scandalisés de l'orgueil de leur abbé qui affectait, en toute circonstance, des allures qui étaient plutôt celles d'un prince que d'un moine. Il poussait si

formes aux principes de leur règle primitive. De là, entre les deux congrégations, une rivalité qui les rendait quelquefois injustes dans leurs récriminations réciproques. Les moines de Cluni se plaignaient des censures faites contre eux par les moines de Citeaux; et, comme ils en faisaient grand bruit, Bernard crut utile de faire l'*Apologie* de ses confrères et de prouver que les reproches qu'ils s'étaient permis étaient fondés.

L'apologie de saint Bernard est une critique vigoureuse des abus des moines de Cluni. Il l'adresse à Guillaume, abbé de S.-Thierri :

« On se plaint, dit-il [1], que des hommes comme nous, des misérables couverts de haillons et à peine vêtus, osions, du fond de nos huttes, juger le monde. Ce qui semble encore moins pardonnable, c'est que nous ayons la témérité de parler mal de votre Ordre, de médire des saints qui vivent dans son sein, de chercher à ternir sa gloire sous le voile de notre obscurité. Si cela était vrai, à quoi nous serviraient nos jeûnes, nos veilles, nos austérités, notre travail? Nous pourrions certes trouver un chemin plus doux pour aller en enfer. »

Saint Bernard dit ensuite que les moines de Cluni ont tort de se plaindre de lui en particulier, car il ne ressent aucune antipathie pour leur congrégation; il aime, ajoute-t-il, tous les Ordres religieux; puis il donne aux moines de Citeaux et à ceux de Cluni des avis fort sages sur les relations qui doivent exister entre eux. A cette occasion, il critique vivement les moines de Cluni et leur reproche les fourrures précieuses dont ils se couvraient, ainsi que les mets délicats et variés dont ils chargeaient leur table.

« Nous sommes bien différents, s'écrie-t-il ensuite, des moines qui vivaient du temps de saint Antoine. Ceux-là, lorsqu'ils se visitaient, prenaient avec tant d'avidité la nourriture spirituelle, qu'ils oubliaient la nourriture du corps et passaient souvent des jours entiers sans manger. Aujourd'hui, lorsque nous sommes assemblés, nous ne recherchons plus le pain céleste, nous ne disons pas un mot des Saintes Ecritures, notre entretien ne roule que sur des choses vaines et futiles; pendant cet entretien, les mets se succèdent sur la table, et, pour se dédommager de l'abstinence de viandes, on apporte un double service de poissons d'une grosseur démesurée. Etes-vous rassasiés des premiers, on vous apporte les seconds, et chacun d'oublier qu'il n'avait plus faim; car l'adresse du cuisinier

[1] D. Bernard. apol. ad Guillelm. abbat.

consiste à les assaisonner de telle façon que les sauces varient avec chaque poisson et que les premiers n'empêchent pas de manger des autres; l'estomac absorbe ainsi sans peine une partie de quatre ou cinq mets, et la satiété ne diminue pas l'appétit.

« Les ragoûts toujours nouveaux séduisent le palais au point que l'on recommence toujours à manger comme si l'on était à jeun; le ventre s'emplit sans qu'il s'en aperçoive et la variété empêche la satiété C'est ainsi que l'on corrompt par des mélanges, que j'appellerai adultères, les choses créées par Dieu et que l'on change leur nature première. Sans parler des autres choses, qui pourrait dire en combien de manières on accommode les œufs? On les tourmente d'une façon incroyable, on les tourne, on les retourne, on les délaie, on les durcit, on les hache, on les frit, on les rôtit, on les farcit, on les sert en masse ou séparément.

« Dirai-je qu'on ne boit plus d'eau pure? mais il n'est plus même d'usage de mettre de l'eau dans le vin. Dès que nous sommes moines, nous ressentons des faiblesses d'estomac et nous nous gardons bien d'oublier l'excellent conseil de l'Apôtre sur l'usage du vin; seulement j'ignore pourquoi on oublie le mot *un peu* qui se trouve dans la phrase de l'Apôtre. Plût à Dieu que nous nous contentions d'une seule espèce de vin pur! J'ai honte de le dire, mais enfin il faudrait plutôt avoir honte de le faire, et puisqu'il est honteux de l'entendre, qu'on ne rougisse pas de se corriger! On voit donc servir à un seul repas trois ou quatre espèces de vins que l'on sait déguster avec une sagacité des plus remarquables. N'observe-t-on pas aussi qu'en plusieurs monastères, on boit, à certains jours de fêtes, des vins adoucis avec du miel ou mélangés avec des poudres odorantes? Cet usage a-t-il été aussi introduit à cause des faiblesses d'estomac? Pour moi, je ne vois pas qu'il puisse avoir d'autre résultat que de faire boire davantage et avec plus de plaisir. Quand le vin est ainsi à pleines veines et que la tête est en ébullition, que peut-on faire autre chose que dormir? Si vous forcez un moine à se lever pour matines avant que d'avoir cuvé ce vin, vous ne pouvez obtenir qu'il chante et vous le ferez seulement pousser un gémissement. »

Après avoir stigmatisé les jeunes moines qui se faisaient malades, uniquement dans le but d'être autorisés à manger de la viande et à rester au lit plus longtemps, saint Bernard s'écrie:

« Est-ce ainsi qu'ont vécu Macaire, Basile, Antoine et tous nos pères de l'Egypte? Sont-ce là les règles que vous ont léguées Odon, Mayeul, Odilon et Hugues que vous vous glorifiez à bon droit d'a-

voir eu pour pères et pour législateurs? Mais ceux-ci étaient des saints! Oui, ils l'étaient, et c'est pour cela qu'ils ont dit avec l'Apôtre: *Si nous avons de quoi nous nourrir et nous vêtir, n'en demandons pas davantage.* Mais, pour nous, la nourriture c'est la satiété; le vêtement, c'est l'ornement. On cherche non ce qui peut être utile pour s'habiller, mais ce qu'il y a de plus élégant; non ce qui peut garantir du froid, mais ce qui peut donner de l'orgueil; non ce qui peut être utile, conformément à la règle, mais ce qu'il y a de plus beau et de plus vain. »

L'éloquent docteur rapproche ensuite la vie molle et voluptueuse des moines de Cluni, de la vie édifiante des premiers chrétiens de Jérusalem, et cette idée lui inspire des apostrophes terribles, des critiques sanglantes. Il ne faut que comparer ce style vigoureux et ferme aux vaines déclamations des ennemis des monastères pour voir combien un réformateur véritable, guidé par le pur amour du bien, l'emporte sur ces vains rhéteurs qui attaquent le vice sans se préoccuper d'être eux-mêmes vertueux. Il n'en était pas ainsi des grands réformateurs du clergé ou de l'état religieux: ils donnaient d'abord l'exemple des vertus qu'ils prêchaient et attaquaient ensuite les vices et les abus avec ces mots puissants et vigoureux qui sont comme autant de coups de foudre. Ainsi parlait un Jérôme, un Salvien, un Grégoire VII; ainsi parlait Bernard lorsqu'il s'élevait avec toute l'énergie de son âme vertueuse contre ces vices qui menaçaient d'envahir l'état monastique et par lui l'Eglise entière qu'il dirigeait alors presque exclusivement.

Nous citerons encore ce passage de l'éloquente *Apologie* de Bernard:

« Ce que j'ai dit jusqu'ici regarde les petites choses; arrivons aux grandes. Je ne veux pas parler de ces oratoires d'une hauteur immense, d'une longueur démesurée, d'une largeur absolument inutile; de leur ornementation somptueuse, de leurs peintures qui flatent la curiosité, qui attirent l'attention de ceux qui prient et leur enlèvent le sentiment qu'ils devraient avoir dans la prière; tout cela me rappelle trop le vieux culte judaïque. J'admets que tout cela soit pour l'honneur de Dieu; mais, en ma qualité de moine, je puis demander aux moines ce qu'un païen [1] demandait à des païens:

« Pontifes, disait-il, veuillez me répondre, que fait cet or dans « le sanctuaire? »

[1] Pers. satyr.

« Moi je dis: Pauvres (si toutefois vous l'êtes), dites-moi, s'il vous plaît, que fait cet or dans votre sanctuaire? Remarquez que je distingue fort bien les pontifes des moines. Les premiers, débiteurs envers les sages et envers les faibles d'esprit, sont obligés d'avoir recours à une ornementation extérieure pour faire naître la piété dans des âmes incapables de percevoir les choses d'une manière purement intellectuelle; mais nous qui nous sommes dépouillés du monde, nous qui avons abandonné pour J.-C. toutes les richesses et les beautés de ce monde, nous qui, pour gagner J.-C., regardons comme fumier tout ce que la terre a de beau, ses harmonies, ses parfums, tout ce qui peut ici-bas flatter l'odorat, l'ouïe, le tact; quel fruit, je vous le demande, pouvons-nous retirer des magnificences de nos oratoires?... Pour parler franchement, c'est l'avarice qui nous fait déployer tant de richesses. Les yeux s'arrêtent naturellement sur des reliquaires d'or, et cela fait ouvrir la bourse des spectateurs. On expose une belle statue de tel saint ou de telle sainte; la sainteté croît, pour ainsi dire, en raison du ton plus vif de la couleur. Les fidèles accourent la baiser, et c'est pour eux une invitation à donner; on leur fait admirer plutôt une belle châsse que vénérer une chose sainte. Ensuite on place dans les églises, je ne dirai pas des couronnes, mais des roues toutes brillantes de lumières et de pierres précieuses; au lieu de chandeliers, ce sont des arbres d'airain que nous voyons dans les églises; ils sont fabriqués avec un art merveilleux et on ne sait ce qui brille le plus, des cierges allumés qu'ils portent ou des pierres fines qui les ornent. Que pensez-vous que l'on cherche dans toutes ces choses? serait-ce la pénitence et la componction, ou bien l'admiration des spectateurs?

« O vanité des vanités! mélange étrange de vanité et de sottise! L'Eglise brille par ses murailles et elle a faim dans ses pauvres! elle revêt d'or ses pierres, et abandonne ses enfants tout nus! On rassasie les yeux des riches aux frais des pauvres! Les curieux trouvent de quoi se satisfaire, et les malheureux n'ont pas de quoi se nourrir!

« Du moins pourquoi respectons-nous si peu les images des saints, que nous les mettions sur le pavé des églises? Il en arrive que l'on crache souvent à la figure d'un ange; que la face d'un saint est foulée aux pieds par les passants. Si l'on ne tient pas à respecter les figures elles-mêmes, que l'on épargne au moins les belles couleurs: pourquoi décorer ce qui doit être maculé? pourquoi peindre ce qui

doit être foulé aux pieds? A quoi servent ces belles formes qui sont destinées à être continuellement couvertes de poussière? à quoi surtout cela sert-il à des pauvres, à des moines, à des hommes spirituels? A moins que l'on n'oppose au vers du poète païen que j'ai cité, ce verset prophétique: *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu qu'habite votre gloire.* Eh bien, soit! J'admets que toute cette ornementation soit bonne dans une église, qu'elle soit utile aux hommes simples et pieux, quoique nuisible aux orgueilleux et aux avares; mais dans les cloîtres, que signifient ces monstruosités ridicules, ces étonnantes et difformes beautés, ou, si vous voulez, ces belles laideurs que l'on étale devant les yeux de frères dévoués à la pénitence? Que signifient ces figures immondes, ces lions cruels, ces monstrueux centaures, ces demi-hommes, ces tigres à la peau variée, ces hommes de guerre l'arme au poing, ces chasseurs qui sonnent du cor? Ici ce sont plusieurs corps qui n'ont qu'une tête commune; là ce sont plusieurs têtes sur un seul corps; d'un côté c'est un quadrupède qui a une queue de serpent, d'un autre c'est un reptile qui a une tête de quadrupède: tantôt vous voyez un animal, cheval par devant et chèvre par derrière; tantôt c'est une bête à cornes qui se termine en cheval; partout vous voyez des choses si étonnantes, si diversifiées, qu'il vous prend fantaisie de lire plutôt sur le marbre que dans les livres, de s'occuper toute la journée plutôt à les admirer qu'à méditer la loi du Seigneur. Pour Dieu, si l'on ne rougit pas de ces inepties, qu'on regarde du moins à l'argent que cela coûte! »

Cette dernière partie de la critique de saint Bernard est remarquable sous plus d'un rapport; c'est un des renseignements écrits, malheureusement trop rares, qui nous sont restés sur l'art au XII[e] siècle. Ceux qui ont tant soit peu observé le caractère général des détails artistiques des monuments de cette époque seront certainement frappés de l'accord qui existe entre eux et les paroles de saint Bernard. Ce ne sont, en effet, dans les édifices religieux, que figures grotesques et symboliques, parfois obscènes ou ridicules. L'art, comme nous l'avons remarqué ailleurs, était à son état de transition du paganisme au christianisme, c'est pourquoi on y aperçoit un mélange incohérent de souvenirs païens, de traditions et d'idées chrétiennes. L'idée chrétienne domina peu à peu ce chaos, l'art devint chrétien et atteignit son apogée un siècle après Bernard.

Ce saint docteur termine son *Apologie* par ces paroles:

« Ce qui est louable en vous, je le loue hautement; ce qu'il y a

de blâmable, je vous le signale à vous et à mes autres amis, afin que vous le réformiez. Je n'ai pas pour but de dire du mal de vous, mais de vous attirer au bien. Je vous prie et vous conjure de nous rendre la pareille. »

L'Ordre de Cluni possédait un grand nombre de moines relâchés qui se récrièrent contre les critiques de Bernard précisément parce qu'elles les blessaient au vif. Mais les moines vertueux, qui étaient nombreux encore, trouvèrent beaucoup plus utile d'en profiter. Orderic Vital [1] nous apprend, en effet, que les abbés de l'Ordre de Cluni se réunirent à cette époque en chapitre général pour aviser aux réformes devenues nécessaires.

Pierre-le-Vénérable, abbé-général de toute la congrégation de Cluni, ne témoigna aucun mécontentement de l'écrit de l'abbé de Clairvaux; il connaissait l'âme de Bernard; et comme, au lieu de se faire illusion sur les taches qui ternissaient l'éclat de son Ordre, il avait le plus vif désir de les faire disparaître, il ne pouvait qu'applaudir intérieurement aux critiques de son pieux ami qui n'attaquait que les abus. Cependant, les moines de Citeaux ayant fait un mémoire en quelque sorte officiel et parfois exagéré contre l'Institut de Cluni, Pierre-le-Vénérable fit à son tour une *Apologie* qu'il adressa à saint Bernard lui-même [2].

Il ne sera pas inutile, pour donner une idée des mœurs monastiques, d'enregistrer les reproches faits par les cisterciens aux clunistes. Les voici dans l'ordre suivant lequel Pierre-le-Vénérable les discute : abréger le temps du noviciat, se vêtir de fourrures, porter des chaussures, coucher sur des lits trop mollets, manger de trois ou quatre mets à leurs repas, recevoir les apostats après plus de trois rechutes, supprimer des jeûnes, négliger le travail des mains, ne point faire l'inclination devant les hôtes, ne point leur laver les pieds, n'avoir point l'inventaire des outils et ustensiles du monastère, retrancher des cérémonies de l'office la plupart des génuflexions, servir l'abbé à une table particulière qui n'est ni celle des moines ni celle des hôtes, mépriser l'usage de la bénediction que devait demander un jeune moine à un ancien qu'il rencontrait, ne pas confier à un ancien la garde de la porte de l'abbaye, ne pas exiger du portier qu'il réponde *Deo gratias* à ceux qui demandent à entrer, prescrire aux religieux de renouveler leurs vœux lorsqu'ils

[1] Order. Vit. Hist., lib. 12.

[2] Pet. venerab., lib. 1, Epist. 28 ad Bernard.

les ont faits en d'autres monastères, recevoir des moines étrangers sans l'agrément de leurs abbés, se soustraire à la juridiction de l'évêque, posséder des paroisses et des dîmes, et usurper ainsi sur les ecclésiastiques qui prêchent et qui administrent les sacrements, posséder des seigneuries et des comptoirs de commerce, se mêler d'affaires séculières, remplir les fonctions d'avocats et d'avoués.

Les reproches, comme on voit, étaient nombreux, mais plusieurs étaient futiles. Pierre-le-Vénérable les aborde tous : quelques-uns, suivant lui, sont erronés; d'autres sont réels, mais non fondés en droit parce que aucune loi ne les interdit. Les reproches les plus graves faits par les cisterciens étaient ceux : de se mêler des affaires séculières, de se soustraire à la juridiction épiscopale, de posséder des paroisses et d'en percevoir les dîmes sans remplir les fonctions curiales.

Sur le premier chef, Pierre prétend que la règle de saint Benoît permettant aux novices de donner leurs biens aux monastères, ceux-ci doivent, en conséquence, être autorisés à posséder ces biens, à les conserver, à les gérer, à les défendre en cas de besoin. Cette conséquence n'était pas juste de tout point; car, selon l'esprit des règles monastiques comme des lois de l'Église, tous les monastères, ainsi que tous les bénéfices ecclésiastiques, devaient avoir des avoués ou défenseurs laïques chargés des procès qui pouvaient résulter de la possession et de la gestion des biens, et dont les moines, non plus que les clercs, ne pouvaient se charger sans manquer aux devoirs les plus essentiels de leur état.

Sur le deuxième chef, Pierre-le-Vénérable prétend que Cluni est fief immédiat du siége apostolique et qu'en conséquence, le pape seul est l'évêque dont il doive reconnaître la juridiction. Nous avons donné ailleurs [1] la raison de ces priviléges accordés aux abbayes par la papauté. Il ne faut pas les juger d'après les abus qui en sont nés par la suite.

Quant aux paroisses dont les moines percevaient les dîmes et dans lesquelles ils ne remplissaient pas les fonctions du ministère ecclésiastique, c'était un abus véritable. De graves luttes s'élevaient fréquemment au sujet de ces paroisses entre les évêques qui voulaient, avec raison, exercer sur elles leur juridiction comme sur le reste de leur diocèse, et les moines qui voulaient étendre jusqu'à elles les

[1] V. *Hist. de l'Eglise de France*, Coup-d'œil général sur la période féodale, t. IV, p. XXXVIII.

exemptions et priviléges des abbayes dont elles dépendaient. En droit, les évêques avaient sous leur surveillance immédiate les paroisses dépendantes des abbayes; et le titulaire chargé d'y exercer le ministère devait être nommé par lui, sur la présentation des moines dont il était le délégué. Ce délégué ne jouissait pas des droits des autres bénéficiers et n'était en réalité qu'un vicaire à portion congrue; l'abbaye seule, dont la paroisse était comme un fief, percevait les dîmes et autres redevances des paroisses. Tel était l'abus reproché aux clunistes par les cisterciens.

Le clergé séculier luttait depuis longtemps contre les moines à ce sujet; au x[e] siècle, nous avons vu qu'une grave discussion s'était élevée sur ce point entre les évêques et le fameux Abbon de Fleury, dans une assemblée ecclésiastique tenue au monastère de Saint-Denis.

Une autre discussion, aussi à propos des dîmes, s'éleva entre les cisterciens et les clunistes. Ces derniers, qui avaient d'immenses possessions, étaient *seigneurs* de monastères d'un institut différent et en exigaient des dîmes. Les cisterciens se plaignirent au pape de l'inégalité qui existait ainsi entre des congrégations qui avaient les mêmes droits à la protection de l'autorité ecclésiastique. Le pape trouva fondée la réclamation des moines de Citeaux, et défendit, en conséquence, aux clunistes d'en exiger les dîmes habituelles. Malgré cette décision, les moines clunistes de Gigni voulurent exiger la dîme des moines du Miroire, monastère dépendant de Citeaux. Le pape, à qui ceux-ci s'en plaignirent, lança contre l'église de Gigni une sentence d'interdit si, dans l'espace de quarante jours, ce monastère ne se soumettait au décret qu'il avait donné.

Pierre-le-Vénérable [1] demanda au pape un délai jusqu'à Pâque, afin d'avoir le temps de lui envoyer quelques-uns de ses religieux et de le mettre parfaitement au courant de l'affaire. Pierre écrivit en même temps une lettre fort vive au cardinal Haimeric, chancelier de l'Église romaine, et lui dit que si les monastères de Cluni sont plus riches que ceux de Citeaux, ils ont aussi plus de dépenses à faire, plus de religieux à nourrir. Malgré les réclamations de Pierre, le pape maintint l'exemption des moines de Citeaux.

Saint Bernard ne semble pas s'être mêlé à cette discussion. Son

[1] Pet. venerab., Epist. ad Innocent. et ad Haimeric.—*V.* etiam Annal. Bened., t. VI. Cette dernière discussion sur la dîme n'eut lieu qu'après 1130, puisque la lettre de Pierre est adressée à Innocent II qui ne fut élevé que cette année-là sur le saint-siége.

domaine était bien au-dessus de la sphère des intérêts temporels, et il se livrait avec une ardeur infatigable à la grande œuvre de gagner des âmes à J.-C. Ses succès furent prodigieux; dans l'espace de quelques années, il lui fallut fonder, pour ceux qu'il avait conquis à la vie parfaite, les monastères de Trois-Fontaines, Fontenai, Prulli, la Cour-Dieu et Bonnevaux, qui furent autant d'affiliations de Clairvaux. Dans le même temps Morimond, quatrième fille de Citeaux, donnait naissance au monastère de Bellevaux, et Pontigni à ceux de Boras et de Cadoin. En peu de temps, Citeaux eut des affiliations dans les provinces les plus importantes de France, en Flandre, en Allemagne, en Italie; Bernard avait surtout contribué à leur fondation, et, dès l'an 1122, il avait voyagé dans ces différentes contrées pour lier entre eux tous ces établissements par les liens de la fraternité évangélique. Pour rendre cette union durable, le bienheureux Etienne, abbé-général de l'Ordre, fit adopter par tous les abbés plusieurs statuts qui furent appelés : *la Charte de la Charité;* en voici les principales dispositions :

L'Ordre entier observera rigoureusement, comme on l'observe à Citeaux, la règle de saint Benoît.

Tous les monastères de l'Ordre suivront les mêmes réglements disciplinaires et la même liturgie. Aucune dispense ne doit être accordée.

L'abbé de Citeaux aura droit à tous honneurs dans les monastères de l'institut entier, lors de ses visites; mais il ne pourra rien distraire du temporel d'un monastère sans le consentement de l'abbé et des moines.

Les abbés des quatre premières filles de Citeaux, c'est-à-dire, de la Ferté, de Pontigni, de Clairvaux et de Morimond, visiteront chaque année les monastères affiliés à leur abbaye; ils se réuniront tous les ans à Citeaux, pour faire ensemble la visite de l'abbaye-mère.

Tous les abbés de l'Ordre s'assembleront une fois par an, en chapitre général.

Si un monastère est bien pauvre, tous les abbés lui donneront des secours proportionnés à leurs moyens.

A la mort d'un abbé, tous les autres abbés de l'affiliation ou circonscription s'assembleront pour lui choisir un successeur.

A la mort de l'abbé-général, les quatre abbés de la Ferté, de Pontigni, de Clairvaux et de Morimond conviendront du jour de l'élection de son successeur; ils y appelleront tous les abbés de l'Ordre

et même quelques-uns d'un ordre différent, s'ils le jugent convenable.

Ces dispositions étaient sages et nous révèlent un fait important, c'est que les premières filles de Citeaux étaient comme des centres de nouvelles affiliations. On pourrait comparer ces affiliations secondaires aux arrière-fiefs et les premières affiliations aux fiefs. Ainsi, l'institut entier offrait l'image de tout le système féodal.

Cette constitution n'avait, dans l'Ordre monastique, lors de sa première ferveur, aucun des inconvénients du système féodal et en possédait les avantages. Toutes les maisons d'un même Ordre se tenaient ainsi fortement unies, recevaient la même impulsion, participaient au même esprit et se mettaient par là en état de produire les grandes œuvres morales et scientifiques qui n'ont jamais été réalisées que par les associations religieuses.

Bernard avait assez de génie pour entrevoir, dans toute leur grandeur, les résultats de l'unité. Aussi contribua-t-il puissamment à lier fortement toutes les affiliations de Citeaux. Il eût voulu imprimer le même mouvement à tous les corps religieux [1]; car il n'appartenait pas à cette classe d'esprits étroits qui se circonscrivent dans un cercle d'égoïsme dont ils craindraient de sortir : il considérait tous les Ordres religieux comme autant de bataillons de la même armée, et il eût voulu les voir également disciplinés et courageux. Voilà pourquoi il attaquait avec tant de vigueur le relâchement de Cluni. Pour les congrégations qui avaient conservé leur ferveur primitive, il n'avait qu'affection et sympathie, comme le témoigne cette lettre qu'il écrivit (1122) à Guigue, célèbre prieur de la Chartreuse [2] :

« Frère Bernard de Clairvaux à ses très-vénérables pères et très-chers amis, Guigue, prieur de la Chartreuse et les autres saints qui sont avec lui, salut éternel :

« J'ai reçu la lettre de Votre Sainteté avec une joie proportionnée au désir que j'avais d'en recevoir; en la lisant, chaque lettre était comme une étincelle qui se communiquait aussitôt à mon cœur et l'enflammait comme un rayon de ce feu que le Seigneur a apporté en ce monde. Oh! que ce feu doit être vif dans vos cœurs, puisque les étincelles qui en jaillissent sont si ardentes!.... Soyez bénis du

[1] Toutes ses lettres à des abbés ou à des moines en sont autant de témoignages.

[2] S. Bernard., Epist. 11 ad Guid. et Carth.

Seigneur, pour le soin que vous avez pris de m'écrire d'une manière aussi douce et aussi affectueuse et d'avoir ainsi donné à votre fils la confiance de vous écrire à son tour. J'en avais depuis longtemps le désir, mais je n'osais, dans la crainte de troubler le saint repos dont vous jouissez dans le Seigneur, d'interrompre un seul instant le saint et profond silence qui vous environne, de suspendre tant soit peu le cours de vos doux et intimes épanchements dans le cœur de Dieu, enfin de distraire, par de vaines paroles, vos oreilles toujours attentives à la voix du ciel.

« Votre Charité a été plus hardie que moi; elle est venue frapper à la porte d'un ami, bien assurée de n'avoir pas de refus à essuyer; non-seulement vous avez daigné m'entendre parler, mais encore vous m'avez excité à rompre le silence. Je me glorifie du témoignage que me rendent de si grands serviteurs de Dieu, je m'applaudis de leur si douce et si gratuite amitié. C'est pour moi une grande gloire et un plaisir ineffable d'élever mes yeux vers vos saintes montagnes d'où m'est venu un si précieux secours; elles ont répandu sur nous une douce rosée qui, je l'espère, fera produire à nos vallons une moisson abondante. Ce sera un jour de fête et d'éternelle mémoire, celui où j'ai mérité de recevoir le frère par le moyen duquel j'ai été introduit dans vos cœurs. »

Après ces affectueuses paroles, Bernard entretient les Chartreux de l'amour de Dieu.

A dater de cette époque, une douce intimité régna entre lui et les disciples de saint Bruno. Ceux-ci le sollicitèrent avec tant d'instance de les venir voir, qu'il profita d'un voyage que les intérêts de son Ordre l'obligaient à faire, pour se rendre à la Chartreuse (1123). Bernard fut reçu à Grenoble par saint Hugues qui vivait encore [1]. Ce vénérable vieillard se prosterna humblement devant l'abbé de Clairvaux [2].

« Le serviteur du Christ, dit Geoffroi de Clairvaux, voyant un évêque d'une grande vieillesse, célèbre dans le monde entier et remarquable par la sainteté de sa vie, se jeter à ses pieds, fut vivement troublé. Lui-même se précipita aux pieds du prélat, en reçut, en cette posture, le baiser de paix, et se plaignit avec amitié de voir son humilité couverte de confusion par l'hommage que lui rendait un homme aussi illustre. Dès-lors, Bernard acquit une place

[1] Il ne mourut qu'en 1132. Nous aurons encore occasion de parler de lui.

[2] Gaud. Vit. S. Bernard., lib. 3, c. 2.

si grande et si intime dans le cœur de cet évêque, que ces deux enfants de la gloire céleste n'eurent plus qu'un cœur et qu'une âme. Comme Salomon et la reine de Saba, ils se félicitaient d'avoir trouvé l'un dans l'autre beaucoup plus que la renommée ne leur en avait appris.

« Le serviteur du Christ, continue Geoffroi, fut accueilli à la Chartreuse par le très-vénérable Guigue, prieur de la communauté, et par tous les religieux avec une affection et une vénération égales à celles qu'avait montrées l'évêque de Grenoble, tous furent transportés de joie de connaître l'homme qui s'était révélé à eux par la lettre si touchante qu'il leur avait adressée. Cependant le prieur Guigue fut un peu scandalisé en voyant la mule sur laquelle Bernard avait voyagé, richement enharnachée et n'ayant rien qui ressentît la pauvreté religieuse. Guigue ne put s'empêcher d'en faire la remarque à un des compagnons de Bernard qui lui en parla aussitôt. Celui-ci, tout étonné, demanda ce qu'avait donc d'extraordinaire la mule sur laquelle il avait voyagé. Il était, en effet, venu de Clairvaux à la Chartreuse sans l'avoir remarquée. Elle n'était pas à lui, mais à son oncle, moine de Cluni, qui la lui avait prêtée, et il était monté dessus sans faire attention à la manière dont elle était enharnachée. » Cette naïve explication édifia beaucoup le prieur et son angélique communauté.

Guigue avait le droit d'être sévère, car c'était un homme d'une sainteté éminente, un digne enfant de saint Bruno. Ce fut lui qui, à la prière de saint Hugues de Grenoble, rédigea les premiers statuts de l'Ordre des Chartreux. On possède aussi de lui quelques lettres et des méditations écrites sous l'inspiration de la plus tendre piété.

Bernard, avant son voyage à la Chartreuse, avait visité Paris pour la première fois. Sa réputation l'y avait précédé, et on le pressa d'entrer dans les écoles de théologie et de philosophie pour y discourir. Ces écoles, sans avoir la célébrité qu'elles acquirent depuis sous le nom d'Université, étaient les plus savantes de l'univers. Bernard prépara avec grand soin un discours sur les questions les plus subtiles de la philosophie. On l'écouta en silence, on admira sa pénétration, mais l'auditoire resta froid. Or, Bernard n'était pas un de ces sophistes ou de ces rhéteurs qui sont satisfaits d'eux-mêmes dès qu'ils ont parlé. Pour lui, l'éloquence et la philosophie avaient un but moral et pratique. N'ayant pas vu son auditoire impressionné, il jugea que sa peine était perdue et gémit devant Dieu du temps qu'il avait employé pour obtenir un si mauvais résul-

tat. Le lendemain, il se présenta dans la même école, mais ce jour là, au lieu de se perdre en de vaines subtilités, il aborda les questions les plus graves, parla avec esprit de foi, avec cet entraînement qui lui était naturel quand il suivait docilement le mouvement de son cœur. Son discours fut admirable, et plusieurs clercs qui l'entendirent suivirent Bernard à Clairvaux pour y servir Dieu sous sa conduite [1].

Le temps où Bernard devait être placé sur un théâtre plus vaste était arrivé. Dieu, après l'avoir perfectionné dans la solitude, l'appelait à poursuivre cette grande réforme à laquelle la papauté, et les plus grands hommes sous sa direction, travaillaient depuis un siècle. Bernard accomplit cette haute mission avec un courage, un dévouement que Dieu seul put lui inspirer.

Il entra réellement dans sa vie de réformateur par l'*Apologie* dont nous avons donné des extraits. Cette critique vigoureuse des vices de l'institution monastique fut un coup de foudre qui réveilla bien des âmes endormies dans la mollesse et les plaisirs de la vie mondaine. L'illustre Suger fut un des hommes que toucha le plus cette parole si vive, si pure, si pénétrante de Bernard.

Suger avait été élevé à Saint-Denis, comme nous l'avons rapporté. Son génie jeta de bonne heure un éclat si vif, que, tout jeune encore, il fut employé dans les affaires les plus importantes et les plus difficiles. Suger se lia intimement, à l'école de Saint-Denis, avec Louis-le-Gros qui y était élevé en même temps que lui. Cette intimité le fit connaître à la cour, et dès le règne de Philippe Ier il avait beaucoup de part aux affaires de l'Etat.

Suger fut élu abbé de Saint-Denis l'an 1121. Il passait déjà pour le plus habile politique de France, et sa nouvelle position l'en rendait un des plus puissants seigneurs. Au milieu des honneurs et des richesses, il sut conserver une grande pureté de mœurs; cependant sa vie n'était pas celle d'un moine. L'air de la cour ne l'avait pas corrompu, mais il y avait pris, malgré lui, ces allures de vanité, ces manières mondaines, ces habitudes de luxe et d'éclat que ne doivent pas connaître ceux qui font profession de suivre les conseils les plus rigoureux de l'Evangile. Les moines de Saint-Denis imitaient leur abbé. Les chevaliers, les hommes politiques se rendaient souvent à leur abbaye pour causer de leurs querelles et de leurs projets; le roi et ses courtisans venaient y faire de longs et brillants

[1] Annal. Cist., t. I.

séjours. Comme le roi avait chargé Suger de rendre la justice en son nom, les plaideurs et les avocats remplissaient sans cesse les cloîtres de l'abbaye; les dames en faisaient aussi le but de leurs promenades; les moines étaient devenus des hommes du monde, fort instruits des affaires, très-aimables et initiés à toutes les belles manières.

Cependant, au milieu du tourbillon d'affaires et de plaisirs dont il était enveloppé, Suger n'avait pas la conscience tranquille et sentait qu'il manquait à sa vocation. Les premiers instituteurs de la vie religieuse apparaissaient souvent à son esprit, avec ce détachement, cette humilité, qu'ils avaient pratiqués; son sens droit ne lui permettait pas de se faire illusion sur les vices qui avaient remplacé à Saint-Denis les vertus qui étaient de l'essence même de la vie monastique. Il était dans ces dispositions lorsque l'*Apologie* de saint Bernard lui tomba sous les yeux. La lecture de ce livre le toucha profondément; ce fut pour lui un trait de lumière, et il n'hésita pas un instant à travailler à la réforme de son abbaye. Comme il commença par donner lui-même l'exemple de la régularité, les moines n'opposèrent aucune résistance et l'abbaye de Saint-Denis fut en très-peu de temps aussi fervente qu'elle avait été relâchée.

Cette conversion soudaine fit grand bruit. Bernard ne put retenir les élans de sa joie en l'apprenant, et il écrivit à Suger pour le féliciter.

« Une bonne parole, dit-il [1], est tombée sur notre terre, une parole qui certainement produira beaucoup de bien parmi ceux qui l'entendront. Tous ceux qui craignent Dieu, apprenant le bien qu'il a fait à votre âme, admireront ce changement si grand, si instantané que vient d'opérer en vous la droite du Très-Haut. Partout on vous loue dans le Seigneur; les hommes au cœur doux sont dans l'allégresse; ceux même qui ne vous connaissent pas, en apprenant qui vous étiez et qui vous êtes, exaltent la gloire du Seigneur. Ce qui met le comble à notre joie c'est que vous avez fait part à vos religieux des sentiments qui vous animaient. Vous avez imité ce chevalier généreux qui, voyant ses hommes taillés en pièces par une armée puissante, se jette dans la mêlée pour mourir avec eux; ce chevalier se bat avec vaillance, se jette à travers les glaives sanglants, agite son épée pour animer ses braves, les encourage de la voix et du geste; partout où le danger est plus grand il s'y précipite; il écarte les coups qui menacent ses soldats, défend ceux

[1] S. Bernard., Epist. 78.

» Qui pourrait ne pas s'indigner en voyant un diacre [1] profaner son ministère, mépriser l'Evangile au point de vouloir servir deux maîtres, s'élever au niveau des évêques par ses dignités ecclésiastiques, s'adonner avec tant de soin aux exercices militaires, qu'il s'est acquis une plus grande réputation, en ce genre, que les généraux eux-mêmes? N'est-ce pas, dites-moi, une monstruosité de vouloir être en même temps diacre et chevalier? n'est-ce pas le moyen de n'être ni l'un ni l'autre? n'est-ce pas également criminel qu'un ministre de l'autel serve à la table d'un roi et que le ministre de la table d'un roi serve à l'autel de Dieu? Qui donc pourrait sans douleur et de sang-froid voir le même homme commander des soldats, couvert de l'armure, et chanter l'Evangile revêtu de l'aube et de l'étole; de voir le même homme donner, avec la trompette guerrière, le signal du combat, et annoncer aux peuples les prescriptions épiscopales? Mais ce qui est plus détestable encore, c'est que ce misérable rougit de l'Evangile d'où Paul, ce vase d'élection, tirait sa gloire. Ne rougit-il pas, en effet, de paraître attaché à ses fonctions sacrées? n'aime-t-il pas mieux passer pour chevalier que pour diacre? ne préfère-t-il pas la cour à l'église, la table du roi à l'autel du Christ, le calice des démons au calice du Seigneur? Qui le croirait! parmi tous ces titres ecclésiastiques, si pompeux cependant, dont il s'est fait décorer, contrairement aux canons, il n'en est pas un qui paraisse plus grand, plus honorable que celui dont il jouit à la cour! il est archidiacre, doyen, prévôt dans plusieurs églises, mais aucun de ces titres ne le flatte autant que celui de maître-d'hôtel du roi. O désordre inouï et exécrable! Il est donc plus honorable d'être serviteur d'un homme que serviteur de Dieu! d'être officier d'un roi de la terre que du Roi du ciel! Celui qui place ainsi le chevalier au-dessus du clerc fait voir évidemment qu'il place le forum au-dessus de l'Eglise, les choses humaines et terrestres au-dessus des choses divines et célestes. Il est donc bien plus beau d'être appelé maître-d'hôtel que doyen ou archidiacre! Oui, c'est plus beau pour un laïque, et non pour un clerc; pour un chevalier, et non pour un diacre. L'étrange et aveugle ambition, de mettre son bonheur plutôt dans les choses basses que dans les choses élevées; d'aspirer après le fumier et de ne compter pour rien l'héritage de Dieu, après avoir été appelé à un poste aussi élevé!

» Le misérable, il confond deux états contradictoires pour en

[1] On pense que ce diacre, désigné par saint Bernard comme type du courtisan servile, était Étienne de Garlande.

abuser et en avoir les avantages! Ce n'est pas tant l'état militaire qui lui plaît que le faste où cet état lui permet de vivre; ce n'est pas le titre religieux qui le captive, mais le gain qu'il procure! Un tel homme n'est-il pas la honte du royaume et du sacerdoce? Un clerc, en effet, s'abaisse en guerroyant à la solde d'un roi, et un roi se déshonore en confiant à des clercs ce qui est du domaine des guerriers. Quel roi a jamais préféré un clerc efféminé à un général courageux, pour le mettre à la tête de ses armées? quel est le clerc qui ne trouve pas indigne de lui de s'attacher comme serviteur à un laïque, quel qu'il soit? Celui qui porte sur la tête le signe de sa grandeur [1] doit se conduire en roi et non pas en valet; de même, la royauté doit s'entourer plutôt de guerriers que de chantres. »

Bernard termine sa lettre en priant Suger de travailler à la conversion du malheureux diacre qu'il a si rigoureusement flagellé, et en l'engageant lui-même à persévérer dans ses bonnes résolutions.

Suger ne fut pas le seul ecclésiastique que la vive parole de Bernard fit rentrer en lui-même. Henri, archevêque de Sens, se sentit touché, comme l'abbé de Saint-Denis, et écrivit à Bernard pour lui demander ses avis sur les devoirs qu'il avait à remplir dans l'épiscopat. L'abbé de Clairvaux adressa à Henri, sous forme de lettre, un véritable traité sur les obligations des évêques. Cet ouvrage renferme des détails de mœurs que nous devons faire connaître; il commence ainsi [2] :

« Au Seigneur vénérable Henri, archevêque de Sens; frère Bernard lui offre le secours de sa prière, si toutefois la prière d'un pécheur vaut quelque chose.

« Il a plu à Votre Grandeur de me demander quelques mots sur un sujet bien nouveau pour moi. Ce sujet est si élevé, que j'en suis épouvanté, et votre bonté seule m'encourage. Que suis-je pour écrire à des évêques? mais que suis-je aussi pour refuser d'obéir à des évêques? Je suis donc obligé d'accorder et de refuser en même temps ce que l'on me demande. Ecrire à un aussi grand prélat, je ne le puis; lui désobéir, c'est manquer à mon devoir. Des deux côtés il y a péril pour moi; mais le plus grand serait de ne pas obéir; je vais donc faire ce que vous m'ordonnez. »

Après quelques mots éloquents sur les dangers auxquels expose la charge pastorale, Bernard félicite Henri de sa conversion :

[1] Allusion à la tonsure cléricale.

[2] S. Bernard., Epist. 42 ad Henr. Senon. archiepiscop.

« J'ai appris, lui dit-il, que votre conduite actuelle faisait oublier les mauvais bruits auxquels votre vie passée avait donné lieu. J'en fus d'autant plus joyeux que j'appris cette bonne nouvelle, non pas de quelque personne peu digne de foi, mais du vénérable et véridique évêque de Meaux [1]. Comme je lui demandais de vos nouvelles, il me répondit, d'un air satisfait et qui annonçait la confiance : « Je « crois que désormais il suivra en tout les avis de l'évêque de « Chartres. »

Cet évêque de Chartres était Geoffroi, successeur de Yves, un des plus savants et des plus saints évêques de l'époque [2].

« Cet évêque, continue Bernard, est un homme de bon conseil, et, si vous le prenez pour guide, c'est pour moi la meilleure preuve de vos bonnes résolutions et du progrès que vous allez faire dans la vertu. Si je ne me trompe, vous pouvez bien confier et votre personne et votre diocèse aux évêques de Meaux et de Chartres, car, en suivant leurs conseils, vous ne manquerez pas d'acquérir une bonne renommée et une grande tranquillité d'âme.

« Dieu s'est vraiment conduit envers vous d'une manière bien libérale ! Il est difficile de trouver, sur mille hommes, un bon conseiller, et voici qu'il vous en donne deux pleins de prudence et de bonté, et qu'il vous les choisit dans votre province, parmi vos suffragants, afin qu'il vous soit plus facile de profiter de leurs lumières et de leur bonne volonté. Avec de tels conseillers, il ne sera pas étonnant que vous soyez grave et réfléchi dans vos jugements, doux et modeste dans vos punitions, ardent et zélé dans vos corrections, doux et enclin au pardon, fort et courageux dans les luttes ; on ne sera pas surpris de vous voir ennemi des désordres et des scandales, lent à engager votre parole, prompt à la tenir avec loyauté, tempérant et sobre dans vos repas, modeste et simple dans vos habits, généreux et libéral ; on ne verra plus dans votre diocèse cette ancienne et funeste simonie, ce monstre né de l'avarice qui est une idolâtrie et nourri par la cupidité, mère de tous les vices ; en un mot, vous travaillerez, comme dit l'apôtre, à *rendre votre ministère glorieux ;* c'est-à-dire, que vous ne chercherez pas votre gloire personnelle, mais bien celle du ministère qui vous est confié.

[1] D. Mabillon croit que cet évêque était Bouchard.

[2] Il passait pour un profond jurisconsulte, comme Yves, son prédécesseur.

« De quelle manière glorifierez-vous votre ministère? Ce n'est, croyez-le bien, ni par la richesse de vos habits, ni par le luxe de vos équipages, ni par la somptuosité de votre palais, mais par des mœurs pures et immaculées, par une application constante à vos devoirs, par l'exercice des bonnes œuvres. Grand Dieu! en trouve-t-on beaucoup qui honorent de cette sorte leur ministère? N'avons-nous pas, au contraire, la douleur de voir des prêtres vêtus avec magnificence? Mais, où sont-elles les vertus qui pourraient orner leur âme? Sont-elles nombreuses? peut-on les apercevoir? Je dois peut-être craindre de m'attirer leur indignation, en leur donnant cet avis que l'apôtre donnait aux femmes : « *Ne vous faites pas voir avec* « *des habits somptueux.* » Qu'ils se fâchent, s'ils le veulent, de se voir comparés à des femmes, ce n'est pas moi qui leur donne le conseil, c'est l'apôtre lui-même; s'ils désirent ne pas s'attirer une pareille flétrissure, qu'ils ne commettent pas la faute qui la mérite; qu'ils cessent de se rabaisser jusqu'à se vêtir comme des femmes, au lieu de s'appliquer à faire de bonnes œuvres; qu'ils cessent de profaner leurs mains consacrées à Dieu en les couvrant de peaux d'hermine teintes en rouge qu'ils appellent *gueules* [1]; qu'ils rougissent de parer leur poitrine que doit seule décorer la perle de la sagesse, d'entourer de colliers leur cou qu'il serait plus décent et plus doux pour eux de courber sous le joug de J.-C. Ces parures ne ressemblent guère aux stigmates du Christ qu'ils devraient porter sur leurs corps, à l'exemple des martyrs; ce ne sont que des parures de femmes, et celles-ci s'en revêtent parce que leurs affections se portent vers les choses du monde, et qu'elles sont elles-mêmes tourmentées par l'envie de plaire. Mais toi, prêtre du Dieu très-haut, à qui veux-tu plaire? à Dieu ou au monde? Si c'est à Dieu, pourquoi n'y a-t-il aucune différence entre toi et le monde? si c'est au monde, pourquoi es-tu prêtre?

« Si ce prêtre que je critique s'irrite contre moi, s'il veut me fermer la bouche lorsque je l'ouvre pour censurer ses mœurs; s'il me crie qu'un moine ne doit pas reprendre des évêques, je le prierai de me fermer aussi les yeux pour ne pas voir les vices qu'il me défend d'attaquer. Je suis donc bien coupable, moi pauvre brebis, de pousser un cri de détresse et d'appeler au secours en voyant deux bêtes féroces, la vanité et l'amour-propre, se jeter sur mon pasteur? Que n'ai-je pas à craindre, moi pauvre brebis, en les voyant

[1] Ce mot, dans l'art héraldique, signifie *rouge*.

déchirer mon pasteur? S'il ne veut pas que je crie pour lui, qu'il me permette du moins de crier pour moi. Mais, quand je garderais le silence, toute l'Eglise ne crierait-elle pas : *Ne vous faites pas voir avec des habits somptueux?*

« Dites-moi, saints pontifes, que fait cet or, je ne dirai pas dans vos temples, mais sur les harnais de vos chevaux? Si je ne vous adressais pas cette question, les pauvres ne vous la feraient-ils pas? Ils crient ceux qui sont nus, ceux qui ont faim; ils se plaignent et disent : « Dites-nous, pontifes, ce que fait cet or sur vos équipages? « Cet or les garantirait-il du froid et de la faim? Ces belles housses, « ces tapis superbes que vous étendez avec pompe ou que vous ren- « fermez dans vos armoires nous servent-ils beaucoup, à nous qui « souffrons de la faim et du froid? C'est à nous ce bien dont vous « faites profusion, vous nous volez impitoyablement pour satisfaire « votre vanité. Ne sommes-nous pas, cependant, créature de Dieu « comme vous? J.-C. ne nous a-t-il pas racheté aussi bien que « vous? Nous sommes donc vos frères : vous prenez, en consé- « quence, sur la part de vos frères de quoi repaître vos yeux; vous « ravissez ce qui serait nécessaire à notre existence, pour accroître « votre superflu. Vous prenez sur notre nécessaire tout ce qui est « employé à votre luxe. Votre cupidité est la source de deux grands « maux : votre orgueil qui cause votre perte, votre rapacité qui « nous tue. Vos chevaux marchent fièrent chargés de pierres pré- « cieuses, et vous ne prenez pas soin de nos jambes nues, de nos « pieds sans chaussure. Vos mulets ont la tête chargée d'anneaux, « de chaînettes, de sonnettes, de brides rehaussées de clous, de « mille autres ornements aussi variés par leurs couleurs que pré- « cieux par la matière dont ils sont faits; et nous, vos frères, vous « nous laissez le corps à demi couvert de misérables haillons! Et « cependant, ce n'est pas votre industrie, ce n'est pas votre travail « qui vous a mis en possession de vos biens; vous ne les possédez « pas non plus par droit d'hérédité, à moins que vous ne disiez au « fond de vos cœurs : « *Nous possédons par droit d'héritage le sanc- « tuaire de Dieu.* »

« Voilà ce que les pauvres disent à Dieu qui entend le langage des cœurs. Ils n'osent pas crier trop haut contre vous, ils sont, au contraire, souvent obligés de se mettre à vos genoux pour obtenir ce qui leur est nécessaire pour ne pas mourir de faim. Mais un jour viendra où ils se tiendront droits et assurés devant ceux qui les auront broyés sous l'affliction; car alors le père des orphelins et le

juge des veuves prendra leur cause et vous dira : *Autant de fois que vous avez laissé sans secours un de ces petits*, *c'est moi que vous n'avez pas assisté.* »

Bernard dit ensuite que les trois principales vertus d'un évêque sont : la chasteté, la charité et l'humilité. Les considérations qu'il fait sur cette dernière vertu lui fournissent l'occasion de censurer l'orgueil et l'ambition de certains membres du clergé et de quelques abbés.

« Aujourd'hui, dit-il, on envisage seulement la gloire que procurent les dignités ecclésiastiques et non les peines et les fatigues qui y sont attachées ; aussi voit-on beaucoup de clercs qui rougissent d'être placés au dernier rang, qui se croient déshonorés parce qu'ils n'occupent pas des postes éminents. Des enfants qui vont encore à l'école, des jeunes gens qui n'ont pas encore de barbe sont investis des plus hautes dignités parce qu'ils sont de race noble ; hier encore ils étaient sous la férule, et aujourd'hui ils commandent aux prêtres, plus heureux de n'avoir plus les verges à craindre que d'avoir obtenu leur dignité, de n'avoir plus de maître que de l'être devenu. C'est par là qu'ils débutent ; mais, avec le temps, ils font des progrès, ils apprennent rapidement à vendre les bénéfices, à vider la bourse de leurs vassaux ; l'ambition et l'avarice sont les deux maîtres habiles dont ils suivent les leçons....

« Du reste, il n'est pas rare de rencontrer des clercs de tout âge et de toute condition, soit savants, soit ignorants, courir après des cures ecclésiastiques [1], comme si l'on pouvait vivre sans soucis et sans préoccupations, une fois qu'on y est arrivé. Cette erreur n'étonne pas de la part de ceux qui n'ont pas d'expérience ; comme ils voient ceux qui sont parvenus à charger leurs épaules du fardeau qu'ils ambitionnaient, au lieu de gémir sous son poids, aspirer après une charge plus lourde, ils ne craignent point les dangers que l'ambition, du reste, cache à leurs yeux, et désirent des places plus élevées encore que celles où les autres sont parvenus. O ambition immense ! ô avarice insatiable ! dans quel abîme vous précipitez vos victimes ! Après avoir obtenu les premières dignités de l'Eglise par leur mérite, par argent, ou par privilége de famille,

[1] Dès le XII[e] siècle on donnait le nom de *cures* aux bénéfices à charge d'âmes où le titulaire était inamovible. La phrase de saint Bernard est remarquable, et l'antithèse qu'elle contient nous donne l'étymologie du mot *cure ;* la voici : Cæterùm curritur, etc., etc., ad *curas ecclesiasticas*, tanquam sine *curis* jam quisque victurus sit cum ad *curas* pervenerit.

ils ne sont pas encore contents; leur ambition ne leur laisse ni repos ni trève. Un clerc est-il devenu doyen, prévôt ou archidiacre, ce n'est pas assez, il faut qu'il cumule plusieurs de ces charges, soit dans la même église, soit en d'autres. Il renoncera, du reste, à toutes ces dignités très-volontiers pour devenir évêque. Sera-t-il satisfait alors? Oh! non, il désirera après cela être archevêque. Peut-être qu'arrivé là, il ne désirera plus rien? Pas encore, il rêve je ne sais quoi de plus élevé; il fait au palais romain des voyages pénibles, au moyen de ses largesses il s'y fait des amis. Si en tout cela on a pour but d'obtenir quelque profit spirituel, le zèle que l'on déploie est louable; mais si c'était par ambition, il serait bon de le modérer.

« D'autres, qui voient leurs efforts infructueux de ce côté, prennent une autre voie qui n'annonce chez eux ni moins d'ambition ni moins d'envie de dominer. Il en est qui ont sous leur obéissance des villes populeuses, dont les diocèses renferment des provinces entières et qui saisissent avidement l'occasion que leur offre la découverte de vieux titres, pour étendre encore leur domination sur les villes voisines; c'est ainsi que l'on voit deux cités que deux évêques pourraient à peine gouverner, se trouver sous la juridiction d'un seul. Lorsqu'on vous élevait à la dignité épiscopale, vous gémissiez, vous refusiez, vous disiez qu'on vous faisait violence et que le fardeau était bien au-dessus de vos forces; vous répétiez souvent que vous étiez indigne d'un ministère si saint, que vous n'étiez pas capable d'en remplir les devoirs; pourquoi donc maintenant cherchez-vous, sans crainte, sans frayeur, à monter plus haut?

« C'est pour satisfaire ses projets d'envahissement que l'on fait des visites si fréquentes aux tombeaux des Apôtres, et, chose déplorable! on y trouve des gens disposés à favoriser les plus mauvais desseins! Ce n'est pas que les Romains tiennent beaucoup à réussir dans les démarches qu'on leur demande, mais ils ont un amour bien caractérisé pour les présents qu'on leur offre pour leurs bons offices. Je parle sans détour de vices bien connus, je ne cache point ces infamies, mais je veux au moins couvrir d'opprobre des choses dont on ne rougit pas! Oh! que ne sont-elles secrètes et cachées! que ne suis-je le seul qui les connaisse! Que je désirerais n'être pas cru sur parole! Pourquoi ces modernes Noë ne me laissent-ils de quoi couvrir leur nudité! Mais ils sont la fable du monde, et je serais obligé de garder le silence? »

Après avoir censuré les évêques ambitieux, saint Bernard passe aux abbés:

« Je ne vois qu'avec étonnement, dans notre institution monastique, des abbés mépriser aussi les règles de l'humilité; sous l'humble habit religieux et la tonsure, ils nourrissent tant d'orgueil, qu'ils ne peuvent souffrir qu'un de leurs inférieurs transgresse le plus petit mot de leurs commandements; quant à eux, ils dédaignent d'obéir à leurs évêques. Ils dépouillent leurs monastères, sous prétexte de les mettre en liberté, et achètent des franchises pour ne pas obéir. Le Christ n'agissait pas ainsi. Il en est parmi ces abbés qui dépensent, pour s'affranchir, jusqu'aux choses qui sont nécessaires pour leur nourriture et celle de leurs religieux! O moines! d'où vous vient une pareille présomption? n'êtes-vous plus moine par la raison que vous êtes supérieur de moines? Sachez donc que vous l'êtes par état et que la nécessité seule vous a rendus abbés; cette nécessité ne doit pas préjudicier à votre état et vous empêcher de remplir vos devoirs de religieux; autrement comment accomplirez-vous ce précepte: *Etes-vous établis pour gouverner les autres, ne vous élevez point au-dessus d'eux; soyez au contraire leur égal.* Or serez-vous leur égal si vous êtes orgueilleux au milieu de religieux humbles, rebelle au milieu de religieux soumis, dur au milieu de religieux pleins de douceur? »

Il paraît, d'après ces paroles de saint Bernard, que plusieurs abbés abusaient de la faveur dont ils jouissaient auprès des papes pour accroître d'une manière immodérée les priviléges de leurs monastères; ces priviléges, restreints dans de justes bornes, ne pouvaient produire que d'excellents résultats, car les moines, exempts de la juridiction de l'ordinaire qui les eût souvent entravés dans leurs courses apostoliques, pouvaient travailler avec plus d'efficacité à la réforme. Mais les meilleures choses peuvent dégénérer en abus, et toujours on rencontre des hommes disposés, pour satisfaire leurs passions, à détourner de leur but véritable les institutions les plus légitimes et les plus utiles.

Bernard, comme on l'a vu, n'hésitait à flageller ni les abbés ses confrères, ni les évêques ambitieux. Nous terminerons ces extraits de la lettre à Henri de Sens par ces paroles sévères qu'il adresse aux abbés orgueilleux:

« Voyez, dit-il, comme ces abbés emploient les sollicitations et les présents pour obtenir du saint-siége le privilége de porter les ornements épiscopaux; voyez-les porter la mître, l'anneau et les sandales comme les évêques. Si l'on considère la dignité, il faut avouer que tout cet éclat convient fort mal à un moine; si l'on considère le

ministère, il est évident que ces ornements ne conviennent qu'aux évêques. Les abbés qui les portent aspirent sans doute à être ce qu'ils veulent paraître; après cela, comment être soumis à ceux dont on désire être les égaux? Si le privilége de porter les insignes épiscopaux leur conférait en même temps le titre d'évêque, quelle énorme quantité d'or ils donneraient pour l'obtenir! A quoi bon tout cela, ô moines! vos âmes n'ont donc plus de pudeur? vos fronts ne savent donc plus rougir? Quel moine estimable a donné de telles leçons, laissé de pareils exemples? Votre maître, saint Benoît, compte douze degrés d'humilité et les distingue par les caractères qui leur sont propres; dans quel degré, dites-moi, a-t-il placé l'amour du faste et des dignités? »

Bernard ne laissait échapper aucune occasion de faire entendre ces hautes vérités. Son indépendance lui suscita de nombreux ennemis. Ceux dont il attaquait l'orgueil, l'ignorance, les préjugés, ne pouvaient lui pardonner de mettre à nu leurs infirmités morales; mais il s'en trouvait cependant d'assez sages pour lui rendre justice et profiter de ses énergiques enseignements.

Outre Henri, archevêque de Sens, et Suger, il faut compter au nombre des principales conquêtes du zèle de Bernard, Etienne de Senlis, évêque de Paris.

Cet évêque était chancelier de France et ami intime du roi. Comme Suger, avant sa conversion il pensait beaucoup plus au monde qu'à sa charge pastorale; mais jamais, cependant, sa conscience n'avait joui de ce calme mortel que donne souvent la longue habitude du péché. L'exemple de Henri de Sens et celui de Suger le déterminèrent enfin à embrasser une vie plus digne d'un évêque et à quitter la cour pour ne plus s'occuper que de son troupeau. Sa retraite [1] blessa le roi. Son ancienne amitié pour Etienne se changea en haine, et il ne lui épargna ni vexations, ni violences. Le doyen de Paris, l'archidiacre et plusieurs autres clercs, mécontents des réformes qu'entreprit Etienne après sa conversion, se déclarèrent contre lui, encouragèrent les mauvaises dispositions du roi et l'aigrirent à tel point, qu'il s'empara des biens de l'église de Paris; l'évêque fut même en danger de perdre la vie.

Etienne ne se laissa point décourager. Il fit des remontrances et des menaces; puis, voyant les unes et les autres méprisées, il jeta l'interdit sur son diocèse et se retira chez son métropolitain, Henri

[1] V. Mabill. not. ad epist. 45 S. Bernard.; Baron. Annal. eccl. ad ann. 1127.

de Sens. Les deux prélats se rendirent ensemble à Citeaux où se tenait le chapitre général de l'Ordre (1127), y exposèrent leurs griefs et demandèrent appui et assistance. Ce fait prouve quelle était alors la puissance d'un institut religieux. Etienne, abbé général de Citeaux, et tous les abbés présents au chapitre, après avoir reconnu la justice des réclamations des deux prélats, décidèrent qu'une lettre serait adressée au roi en faveur de l'évêque de Paris. Cette lettre fut écrite sous la dictée de Bernard; elle était ainsi conçue:

A Louis, illustre roi des Français, Etienne, abbé de Citeaux, et le chapitre général des abbés et des frères de sa congrégation, salut, prospérité et paix en J.-C.:

« Le roi du ciel et de la terre, qui vous a donné un royaume en ce monde, vous en donnera un autre au ciel, si vous administrez avec justice et sagesse celui qu'il vous a confié ici-bas. Nous prions Dieu qu'il vous accorde cette grâce: de régner en ce monde avec justice et dans l'autre au sein de la félicité. Mais par quelle suggestion résistez-vous aujourd'hui à l'effet de nos prières que vous réclamiez autrefois avec une humilité si touchante? Avec quelle confiance pourrons-nous lever les mains vers l'époux de cette Église que vous contristez avec tant de témérité et, nous le croyons, sans motifs? Elle adresse, contre vous, à son époux et son seigneur, une plainte bien grave: elle vous accuse d'être son persécuteur, vous autrefois son défenseur. Avez-vous bien compris quel est celui que vous outragez? Ce n'est certes pas l'évêque de Paris, mais bien ce Dieu terrible qui *ôte la vie aux princes* et qui a dit aux évêques: *Celui qui vous méprise me méprise.*

« Nous vous donnons cet avis, non point par arrogance, mais par amitié. Nous vous prions, par cette amitié, par cette fraternité que vous avez voulu avoir avec nous et que vous blessez vivement en ces circonstances, de mettre fin à un si grand mal.

« Si vous ne nous trouvez pas dignes d'être exaucés, si vous nous méprisez, nous vos frères et vos amis qui prions chaque jour pour vous, pour vos enfants et pour votre règne, nous vous déclarons que notre humilité soutiendra, autant qu'elle le pourra, l'Eglise de Dieu et son ministre, notre vénérable père et ami l'évêque de Paris, qui a réclamé contre vous le secours de notre humilité et nous a priés, au nom de la fraternité qui nous unit, d'écrire en sa faveur au seigneur pape.

« Nous avons voulu auparavant écrire cette lettre à Votre Excellence, d'autant plus que l'évêque ne demande, par notre entre-

mise, que la justice; or, pour que justice lui soit rendue, il faut lui restituer les biens dont il a été injustement dépouillé. Nous ajournons notre démarche auprès du pape jusqu'à ce que vous nous ayez fait connaître vos intentions à ce sujet. Si Dieu vous fait la grâce d'exaucer notre prière, et de vous reconcilier avec l'évêque ou plutôt avec lui-même, nous sommes disposés à nous rendre vers vous, au lieu que vous nous indiquerez; autrement, nous serons obligés d'assister un ami et d'obéir à un prêtre de Dieu. Portez-vous bien. »

Bernard et Hugues de Pontigny[1] furent chargés, au nom de toute la congrégation de Citeaux, de remettre cette lettre au roi. L'archevêque de Sens et ses suffragants, après avoir examiné en concile provincial la cause de l'évêque de Paris, se joignirent aux deux abbés et supplièrent le roi de restituer à l'église de Paris les biens qu'il lui avait enlevés. Louis les reçut bien d'abord, car il craignait qu'ils ne jetassent un interdit général sur tous ses domaines; mais au même temps arrivèrent des lettres de Rome qui levaient l'interdit lancé contre le diocèse de Paris par l'évêque Etienne. Cette complaisance du pape Honorius donna plus d'audace au roi qui repoussa avec hauteur la demande que lui faisaient les moines de Citeaux et les évêques de la province de Sens. Bernard renouvela plusieurs fois ses sollicitations, ainsi que les évêques, mais toujours inutilement. Alors l'énergique abbé de Clairvaux écrivit au pape en son nom et au nom de l'abbé Hugues de Pontigny.

« Nous ne pouvons, dit-il à Honorius[2], taire les plaintes lamentables des évêques, ou plutôt de toute l'Eglise dont nous sommes les enfants quoique indignes. Ce que nous vous disons, nous l'avons vu; car nous avons été obligés de sortir de nos cloîtres et de venir dans le monde où nous avons été témoin de ce que nous vous rapportons. Nous l'avons vu avec tristesse, nous le disons avec une tristesse égale, l'*honneur* de l'Eglise a reçu une cruelle atteinte sous le pontificat d'*Honorius*. L'humilité ou plutôt la fermeté des évêques avait fléchi la colère du roi lorsque la haute autorité du souverain pontife est venue, hélas! abattre la fermeté et surexciter l'orgueil. Par votre lettre elle-même, nous voyons qu'elle est subreptice, qu'on a obtenu de vous, par un mensonge, cette sentence qui lève un interdit nécessaire et juste; mais, aujourd'hui que la fourberie est dévoilée, l'iniquité n'éprouvera-t-elle pas qu'elle s'est mentie

[1] Annal. Cist.; Epist. Gaufrid. Carnot. ad Honor. Inter S. Bernard., Epist. 47.

[2] S. Bernard., Epist. 46.

à elle-même et non pas à Votre Majesté si élevée? Mais ce qui nous étonne, c'est que vous ayez jugé en faveur d'une partie et condamné l'autre sans l'entendre. Ce n'est pas un reproche que nous vous faisons par l'effet d'une présomption téméraire, mais notre amour filial nous porte à vous dire combien votre jugement a donné d'orgueil à l'impie et d'humiliation à l'homme faible. Du reste, il ne nous appartient pas de vous prescrire jusqu'à quel point vous devez souffrir les méchants et avoir compassion des malheureux. C'est à vous, très-doux Père, de consulter votre cœur à ce sujet. Portez-vous bien. »

Geoffroi, évêque de Chartres [1], qui jouissait d'une grande autorité dans l'Eglise, prêta son concours à son confrère de Paris, et adressa au pape une lettre où il lui expose le mauvais effet produit par sa sentence.

Sa franchise et celle de Bernard déplurent à Rome où le saint abbé de Clairvaux avait des ennemis. Ces ennemis n'avaient à lui reprocher que son zèle, mais la malignité trouve toujours moyen de revêtir ses calomnies d'une apparence de vérité. Le zèle de Bernard était donc dépeint comme une ambition démesurée, un orgueil sans bornes qui le portait à s'occuper de choses qui n'étaient pas de sa compétence. Haimeric, chancelier de l'Eglise romaine, en écrivit au saint abbé d'une manière insultante.

Bernard lui répondit en toute hâte. Sa lettre est une nouvelle preuve de son esprit, de sa loyauté, de sa franchise. Comme Haimeric lui reprochait d'assister aux conciles,

« Que je désirerais, dit-il, n'y avoir jamais assisté! que je désirerais ne jamais plus m'y trouver! Si je ne m'y étais pas rendu, je n'aurais pas eu la douleur de voir le siége apostolique appuyer la tyrannie dans sa guerre contre l'Eglise, comme si déjà elle n'était pas d'elle-même assez violente! J'ai senti, comme dit le prophète, ma langue s'attacher à mon palais lorsque la lettre du pape vint nous accabler du poids de son irréfragable autorité. J'ai gardé le silence, j'ai été humilié, j'écartai de mes lèvres même les bonnes choses que j'eusse pu exprimer; ma douleur s'est renouvelée, quand j'ai vu, à la lecture de cette lettre, le visage des innocents couvert d'ignominie, et les méchants se réjouir d'avoir mal fait, triompher de leurs mauvaises actions. Alors s'est accomplie la parole du prophète : *Vous avez eu pitié de l'impie et il n'apprendra*

[1] Epist. Gauf. ad Honor. int. S. Bernard., Epist. 47.

pas la justice; en effet, il commettait l'iniquité sur la terre des saints, tandis qu'on levait de dessus son domaine le plus juste des interdits. »

Bernard termine sa lettre en priant Haimeric de lui défendre, à lui et aux autres religieux, de sortir de leurs monastères; il lui dit, en faisant allusion à l'une de ses phrases :

« Faites savoir à ces grenouilles criardes et importunes qu'elles ne doivent plus sortir de leurs trous et qu'elles doivent se contenter de leurs marais. Qu'on ne les entende plus dans les conseils; qu'on ne les trouve plus dans les palais. »

Le pape Honorius ouvrit enfin les yeux et rendit justice à l'évêque de Paris [1]; mais le roi n'en continua pas moins à le détester. Il persécuta même tous les évêques de la province de Sens et surtout le métropolitain, parce qu'ils s'étaient prononcés pour leur confrère de Paris.

Bernard, qui était rentré dans les bonnes grâces d'Honorius, lui écrivit en faveur de l'archevêque de Sens. Il s'était élevé entre le roi et cet archevêque une discussion sur une question mixte dans laquelle le roi pouvait être juge et partie. Bernard supplia le pape [2] d'appeler la cause à son tribunal. Honorius [3] ne crut pas devoir suivre cet avis; l'abbé de Clairvaux l'ayant appris, le pria de permettre au moins à l'archevêque de Sens d'en appeler au saint-siége, si le roi abusait de son autorité et ne rendait pas exacte justice. Bernard écrivit [4] en même temps au chancelier Haimeric pour l'engager à prendre la défense de l'archevêque de Sens auprès du pape.

Une autre lettre que Bernard écrivit, à la même époque, à Haimeric, prouve qu'on avait apprécié à Rome la haute capacité de l'illustre abbé et qu'on le chargeait de nombreuses et importantes affaires. Bernard, qui aimait la solitude, souffrait de ces distractions. « Si j'ai trouvé grâce devant vous, dit-il à Haimeric [5], délivrez-moi de toutes ces affaires, afin que je puisse avoir le temps de prier Dieu qu'il nous pardonne à l'un et à l'autre nos péchés. Je ne trouve rien certainement de plus sûr pour mon salut que d'obéir à la volonté du seigneur pape; mais plaise à Dieu qu'il sache bien que je suis peu capable d'accomplir ses ordres. »

[1] S. Bernard. Epist. 49 ad Honor. pap.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, Epist. 50.

[4] *Ibid.*, Epist. 51.—On ne connaît pas l'issue de cette affaire.

[5] *Ibid.*, Epist. 52.

Le moment était venu où Bernard, malgré l'humilité sous laquelle il se couvrait, devait pour ainsi dire gouverner l'Eglise par l'influence toute puissante de son génie. La moindre de ses paroles était comme un rayon lumineux et brûlant qui allait réchauffer les cœurs les plus froids et féconder en eux les plus saints projets de réforme. Plusieurs femmes illustres par leur naissance suivirent la voie ouverte par Suger, Henri de Sens et Etienne de Paris. Parmi elles, citons Adelaïde, duchesse de Lorraine; une noble dame, nommée Béatrix; Ermengarde, duchesse de Bretagne, et la vierge Sophie [1]. Rien n'est pur et touchant comme les lettres de Bernard à ces âmes d'élite dont il fit des anges.

Mais Bernard, qui avait la douceur de la colombe dans ses relations intimes, possédait l'énergie du lion, lorsque le bien de l'Eglise venait réveiller son zèle. Nous en avons vu un exemple dans ses démarches en faveur d'Etienne de Paris et de Henri de Sens. Il est très-probable [2] qu'il se déclara aussi pour le savant et pieux archevêque de Tours, Hildebert, dans les luttes que ce prélat eut à soutenir contre le roi Louis-le-Gros.

Hildebert, depuis l'an 1125 qu'il avait passé du siége épiscopal du Mans à la métropole de Tours, avait gouverné son nouveau diocèse avec beaucoup de sagesse. L'an 1127, il avait tenu à Nantes son concile provincial, et y avait fait d'utiles règlements qui furent approuvés par le pape Honorius [3]. Sa sagesse ne le garantit pas des vexations du roi Louis-le-Gros. Voici, d'après Hildebert lui-même, la cause de son différend avec le roi : « Ayant passé, dit-il, par l'ordre du pontife romain, de l'évêché du Mans à la métropole de Tours, j'ai trouvé deux dignités vacantes : celle d'archidiacre et celle de doyen; un an environ après ma translation, je reçus une lettre du roi par laquelle il m'avertissait qu'il avait disposé de ces deux dignités et m'ordonnait d'y installer sans délai ceux qu'il avait choisis. » Hil-

[1] *V.* S. Bernard, Epist. 113 et seq.

[2] On peut croire que ce fut à cette occasion que Hildebert et Bernard s'écrivirent pour se complimenter. (*V.* S. Bernard., Epist. 122, 123.)

[3] *V.* Hildeb., lib. 2, epist. 31 et seq.—Les principaux règlements du concile de Nantes avaient rapport aux mariages incestueux et aux enfants des prêtres qu'on y déclara incapables de posséder des bénéfices, à moins qu'ils ne se fussent faits moines ou chanoines. Conon, duc de Bretagne, y renonça à deux prétendus droits dont ses prédécesseurs avaient joui : 1° celui d'hériter des meubles préférablement aux enfants, après la mort du père et de la mère; 2° celui de prendre les débris des navires échoués sur la côte. *V.* Labb. et Cossart. conc., t. x, p. 918.

Ce légat était Mathieu, évêque d'Albane. Il était Français et avait d'abord été abbé de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. Pierre-le-Vénérable, comme nous l'avons dit, l'avait emmené avec lui à Rome pour défendre sa cause contre Ponce. Le pape conçut tant d'estime pour lui, qu'il le garda à Rome, le créa cardinal et évêque d'Albane. Mathieu, à son arrivée en France (1128), indiqua un concile à Troyes [1]. Les archevêques de Reims et Sens s'y trouvèrent avec leurs suffragants; un grand nombre d'ecclésiastiques et d'abbés y furent aussi appelés. Parmi ces derniers, on remarquait surtout Bernard qui avait reçu du légat lui-même une invitation personnelle. Bernard avait d'abord prié le légat de le dispenser de l'assistance au concile: « ou les affaires qui s'y traiteront, lui avait-il écrit [2], seront faciles ou difficiles; dans le premier cas, on peut les faire sans moi; dans le second je ne serais pas capable de m'en occuper. » Le saint abbé de Clairvaux était en outre dévoré par une fièvre ardente. Malgré ces excuses, il fut obligé d'assister au concile de Troyes.

On s'y occupa principalement de l'Ordre des Chevaliers du Temple, appelés vulgairement Templiers.

Cet Ordre religieux et militaire avait été fondé depuis quelques années par Hugues de Payens et Geoffroi de Saint Adelmar. Baudoin II, roi de Jérusalem, leur donna une demeure dans son palais, situé près du temple de Salomon, d'où leur vint le nom de Templiers.

Depuis la conquête de Jérusalem, le royaume fondé en Palestine par les chrétiens n'avait pu jouir de la paix. Entouré d'ennemis nombreux et implacables, il implorait souvent les secours des chrétiens d'Occident pour leur résister. De nombreux pèlerins répondaient bien à ces appels, mais leur concours isolé ne pouvait fournir aux rois de Jérusalem un appui assez fort pour résister aux Sarrasins leurs ennemis. Quelques chevaliers zélés conçurent alors l'idée de former une congrégation religieuse qui serait en même temps une armée permanente au service des rois de Jérusalem. Hugues de Payens et Geoffroi de Saint Adelmar essayèrent les premiers de mettre cette idée à exécution; mais, pendant les neuf premières années, ils ne purent s'associer que neuf chevaliers.

Hugues de Payens, qui avait été élu grand-maître de l'associa-

[1] Guillelm. Tyr., lib. 12, c. 7; Regul. Paup. Commilit.; apud Labb. et Cossart., conc., t. x, p. 919 et seq.

[2] S. Bernard. Epist. 21.

tion, passa en France, avec quatre de ses chevaliers, pour y faire des prosélytes, et se présenta au concile de Troyes pour faire connaître au légat du pape et à tous les prélats qui s'y trouvaient le but de son institut.

Les Pères du concile l'approuvèrent unanimement et chargèrent saint Bernard de rédiger une règle pour ces nouveaux soldats de J.-C. L'abbé de Clairvaux se prêta avec joie aux désirs du concile et dicta à Jean de Saint-Michel une règle dont nous devons faire connaître les principales dispositions. Elle est composée de 72 articles [1] et a pour titre : *Règle des pauvres soldats de J.-C. et du Temple de Salomon.*

« Les frères chevaliers seront tenus d'assister à l'office du jour et de la nuit. En temps de guerre, ils diront, au lieu de matines, treize Pater; ils en diront sept pour chacune des petites heures et neuf pour vêpres. Ils feront maigre quatre jours par semaine et mangeront deux au même plat. Chacun aura sa portion de vin séparée. Tous les vendredis, de la Toussaint à Pâques, seront jours de jeûne. L'aumônier prendra un pain sur dix pour les pauvres. Les chevaliers seront vêtus d'une manière uniforme [2], ils porteront les cheveux courts et auront soin de ne pas porter la barbe et les moustaches trop longues. Chaque chevalier pourra posséder un écuyer et trois chevaux. La chasse est défendue, mais le chevalier qui rencontrerait un lion devra l'attaquer et chercher à le tuer. On ne recevra dans l'Ordre que ceux qui seront en état de porter les armes. Les chevaliers n'auront aucun rapport avec les femmes. Il est défendu aux chevaliers d'avoir des sœurs (c'est-à-dire des religieuses affiliées à leur Ordre). »

Cette règle fut approuvée par le pape Honorius. L'Ordre des Templiers, connu dans l'Occident, y fit beaucoup de prosélytes et devint en peu de temps très-riche et très-florissant.

Quelques années auparavant, le pape Pascal II avait approuvé l'Ordre militaire des chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui acquirent tant de gloire dans leurs combats contre les musulmans. Le but primitif des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, appelés plus tard *chevaliers de Malte*, était de soigner les pèlerins ; le but des Templiers était de les défendre contre les musulmans et de veiller à la sûreté des chemins : les uns et les autres

[1] Plusieurs ont été ajoutés postérieurement.

[2] On leur donna l'habit blanc peu de temps après leur institution.

formèrent comme deux armées toujours prêtes à défendre les chrétientés d'Orient contre le mahométisme.

Ces deux Ordres militaires eurent un sort bien différent; tout le monde connaît la fin tragique de l'Ordre des Templiers après moins de deux cents ans d'existence [1].

Pendant les premières années, ils furent des modèles de vertu et de valeur. Saint Bernard [2] nous a laissé le tableau le plus touchant de leurs mœurs; mais, dès la fin du XIIe siècle, Jean de Salisbury leur reprochait déjà leur avarice et leurs malversations.

Le légat Mathieu, après avoir quitté Troyes, alla en Normandie et présida un concile à Rouen [3]; on y fit plusieurs réglements pour la réforme des mœurs du clergé. A son retour en France, il tint à Arras un autre concile dans lequel on décida que des moines remplaceraient à Saint Jean-de-Laon les religieuses qui occupaient ce monastère et qui menaient une conduite scandaleuse [4].

Tandis que le légat parcourait la France pour y travailler à la réforme des mœurs, Bernard se reposait à Clairvaux dans les douceurs de l'étude et de la contemplation des choses divines. Humble et modeste, il n'aspirait qu'au repos et à l'obscurité. Depuis quelques années, plusieurs villes l'avaient demandé pour évêque; Châlons-sur-Marne le choisit pour succéder à Guillaume de Champeaux; les Génois, sur la réputation que le saint abbé s'était acquise, le demandèrent pour pasteur; mais Bernard n'ambitionnait pas d'autre titre que celui d'abbé de Clairvaux. Il refusa les deux évêchés qui lui étaient offerts.

Ce fut aussi en vain que les cités de Reims et de Milan l'élurent pour archevêque. Bernard était trop grand pour avoir besoin de dignités et pour ambitionner d'être autre chose que lui-même.

[1] L'ordre des Templiers, fondé en 1118, fut supprimé en 1311.

[2] S. Bernard., Serm. ad Milit. templi.

[3] Ord. Vital. Hist., lib. 12.

[4] *V.* Labb. et Cossart., conc., t. X, p. 936.—Le légat, dans un autre concile assemblé à Saint-Germain-des-Prés, décida que les religieuses d'Argenteuil seraient également chassées avec leur abbesse Héloïse. Nous parlerons bientôt de cette célèbre abbesse et d'Abailard dont nous n'avons pas voulu morceler l'histoire.

II.

Élection d'Innocent II. — Pierre de Léon anti-pape sous le nom d'Anaclet. — Innocent reconnu pape légitime à Étampes. — Zèle de Bernard en faveur d'Innocent. — Conciles de Clermont et de Reims, présidés par Innocent — Opposition de Gérard d'Angoulême, schisme en Aquitaine. — Saint Bernard y est envoyé. — Ses lettres à Hildebert de Tours, à Geoffroi de Lorroux, aux évêques d'Aquitaine. — Il écrit, au nom du duc de Bourgogne, à Guillaume d'Aquitaine — Les évêques d'Aquitaine s'opposent aux projets schismatiques de Gérard d'Angoulême. — Saint Hugues de Grenoble, Geoffroi de Vendôme et Pierre-le-Vénérable secondent Bernard dans ses luttes contre le schisme — Innocent en Italie — Concile de Pise. — Bernard à Gênes et à Milan. — Son retour à Clairvaux. — Il retourne en Aquitaine — Bernard et Guillaume duc d'Aquitaine — Mort de Gérard d'Angoulême. — Saint Bernard retourne en Italie. — Sa conférence avec Pierre de Pise. Mort de Louis-le-Gros. — Louis-le-Jeune roi de France. — Extinction du schisme d'Anaclet.

1130—1138.

Un événement grave qui mit en péril l'unité de l'Église, força l'abbé de Clairvaux à sortir de sa solitude. Le pape Honorius étant mort en 1130, les cardinaux se divisèrent en deux partis pour l'élection de son successeur. Depuis longtemps, le cardinal Pierre de Léon rêvait la papauté et s'y préparait les voies. Les plus vertueux des cardinaux, qui l'en trouvaient indigne, se hâtèrent d'élire en secret le cardinal Grégoire qui prit le nom d'Innocent II.

Les cardinaux partisans de Pierre de Léon n'ayant pas été appelés à cette élection, la déclarèrent nulle et élurent leur candidat. C'était un intrigant scandaleux qui s'était fait un parti puissant dans le clergé et dans le peuple par ses largesses et par l'influence de ses parents, alliés aux premières maisons de Rome. Depuis sa jeunesse, Pierre de Léon menait la vie la plus scandaleuse; mais comme il était de haute noblesse et fort riche, les portes de tous les honneurs lui avaient été ouvertes. Pour cacher ses débauches, il avait pris l'habit de cluniste, et, devenu cardinal, sa vie n'avait été qu'un tissu de débauches et d'hypocrisies. Cet anti-pape prit le nom d'Anaclet; Roger de Sicile, qui était maître de l'Italie presque tout entière, se déclara pour lui.

Innocent II n'avait pour appui que sa vertu. À peine son compétiteur était-il élu, qu'il fut obligé de s'enfuir de Rome [1]. Il se dirigea vers la ville de Pise et envoya en même temps des députés à l'Église de France pour lui faire connaître le schisme formé par l'élection de Pierre de Léon et pour l'engager à condamner l'anti-pape et ses

[1] Arnald., Vit. S. Bernard., lib. 2, c. 1.

adhérents. C'était toujours à l'Église de France que s'adressait la papauté dans ses malheurs.

« La France, dit avec fierté à cette occasion l'historien de saint Bernard, la France n'a point, comme les autres pays, adhéré aux schismes, ne s'est point souillée par la rébellion, n'a pas acquiescé aux erreurs des méchants, n'a jamais placé d'idole sur la chaire vénérée de Pierre; jamais, dans les discordes schismatiques, les Français ne se sont laissés effrayer par les édits des princes, et n'ont préféré leur intérêt particulier à l'intérêt général, s'attachant aux choses et nullement aux individus. »

Les évêques de France, ayant reçu la lettre d'Innocent, n'osèrent prendre aucune détermination avant d'avoir des renseignements plus précis et de s'être consultés en assemblée générale. Ils se réunirent à cet effet à Etampes. Bernard fut spécialement invité à ce concile par le roi et par les principaux évêques.

« Lorsque tout le monde fut arrivé à Etampes, dit l'historien de saint Bernard[1], on commença par jeûner et par offrir à Dieu de ferventes prières; puis le roi, les évêques et les grands du royaume prirent séance. On résolut d'une voix unanime qu'une affaire qui regardait Dieu serait remise à la décision du serviteur chéri de Dieu, et que sa bouche seule devait prononcer dans cette grande cause. Bernard fut saisi d'effroi en se voyant chargé de l'examen d'une affaire aussi grave. Cependant, encouragé par des hommes dignes de sa confiance et remplis de piété, il accepta la commission qui lui était confiée, examina soigneusement les pièces qui avaient été expédiées d'Italie, pour s'assurer que les formalités de l'élection avaient été observées; pesa les mérites des électeurs; soumit à un examen sévère la vie et la réputation de celui qui avait été le premier élu, et parla ensuite sous l'inspiration de l'Esprit-Saint. En séance solennelle, il éleva seul la voix et déclara qu'Innocent était celui que l'on devait reconnaître pour pape légitime. Tous s'écrièrent qu'ils approuvaient cette décision, chantèrent les hymnes usités en pareille circonstance, promirent solennellement obéissance à Innocent et approuvèrent son élection. »

Un concile entier s'en rapportant à la sagesse de Bernard pour l'examen de la question la plus grave qui puisse s'élever dans l'Église, c'est bien, sans contredit, un des faits les plus extraordinaires de l'histoire ecclésiastique, et le plus beau témoignage en

[1] Arnald., lib. 2, c. 1.

faveur de la sainteté et de la haute capacité du saint abbé de Clairvaux.

Plusieurs évêques des provinces méridionales tinrent, dans le même temps, au Pui [1] un concile dans le but d'examiner aussi quel était le pape légitime. Saint Hugues de Grenoble, ami de Bernard, y embrassa le même sentiment que lui et le fit adopter par tous les membres de l'assemblée.

Innocent II ayant appris que l'Église de France s'était déclarée pour lui, quitta la ville de Pise, s'embarqua à Gênes avec les principaux de son clergé, et fit voile vers les côtes de France. Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni, fit conduire aussitôt au-devant de lui un grand nombre de chevaux pour porter ses bagages, et le pria de venir dans son abbaye se reposer des fatigues du voyage. Le pape accepta cette invitation et passa onze jours à Cluni. Pierre-le-Vénérable déploya beaucoup de zèle pour faire reconnaître Innocent comme pape légitime. En cela il montra un désintéressement bien louable, car l'anti-pape Anaclet appartenait à sa congrégation et lui eût certainement prodigué, à lui et à son abbaye, les plus grands avantages, s'il eût embrassé son parti. L'amour de l'Église et de la justice devait l'emporter sur l'intérêt dans l'âme du vénérable abbé.

Le pape, en quittant Cluni, se dirigea vers Clermont en Auvergne et y présida un concile où l'on fit plusieurs règlements de discipline. L'anti-pape Anaclet y fut solennellement excommunié [2]. On peut croire que ce fut à Clermont que le pape retira à Gérard, évêque d'Angoulême, sa légation d'Aquitaine.

Cet évêque [3], distingué par ses talents, était chargé de cette légation depuis plusieurs années, et n'avait pas exercé, sans encourir des reproches graves, l'autorité que lui avait confiée le saint-siége. Il était ambitieux et tenait d'une manière excessive aux prérogatives que lui donnait sa dignité. N'ayant pu se rendre au concile d'Etampes, il y avait envoyé un député avec une lettre dans laquelle il disait qu'il connaissait personnellement les deux compétiteurs et qu'il avait appris en détail la manière dont s'étaient faites les deux élections; qu'on ne pouvait douter que le pape légitime ne

[1] Conc. Aniciens.; ap. Labb. et Cossart., t. x, p. 971.

[2] Concil. Claramont.; *ibid.*

[3] Lib. Gest. Pontif. Engolism.; ap. Labb. Bibl. nov., t. II; Gall. Christ. episcop. Engolism.; Gauf. Vindocin., lib. 1; Epist. 2 ad Gerard.

ornements pontificaux. Il se dirigea ensuite vers l'abbaye, ayant sur la tête une riche tiare rehaussée d'un cercle d'or, et monté sur un cheval blanc. Les cardinaux le suivaient deux à deux, montés aussi sur des chevaux couverts de housses blanches. Les barons vassaux de l'Église de Saint-Denis et les châtelains marchaient à pied, servant tour-à-tour d'écuyers au pape et tenant son cheval par la bride; quelques-uns marchaient en avant et jetaient à la foule une grande quantité de pièces d'argent. La rue était tendue de riches tapisseries, et les nobles comme le peuple accouraient en foule pour rendre hommage au chef de l'Église. Les juifs de Paris eux-mêmes se trouvèrent sur son passage et lui offrirent le livre de la Loi écrit sur des feuilles en rouleau et recouvert d'un voile. Le pape en le recevant leur dit : « Que le Dieu tout-puissant lève le voile qui couvre les yeux de votre cœur ! » Il arriva ainsi, comme en triomphe, à la grande église qui était parée de ses plus riches ornements et toute brillante d'or et de pierreries. Après la messe, le pape et les cardinaux entrèrent dans le cloître où l'on avait dressé des tables splendides. Ils mangèrent d'abord un agneau en souvenir de l'agneau pascal de l'ancienne loi. Le reste du festin se fit selon l'usage. Pendant les trois jours qui suivirent Pâques, ce ne fut à Saint-Denis que solennités religieuses et fêtes magnifiques. Le pape visita ensuite le roi à Paris [1] et se rendit à Reims pour présider un concile qu'il avait convoqué pour le dix-huit octobre 1131. Il s'y trouva treize archevêques, deux cent soixante-trois évêques et un nombre considérable d'abbés, de clercs et de moines de France, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Espagne.

En ce concile [1], l'élection du pape Innocent fut solennellement

[1] Pendant son séjour à Paris, le pape Innocent II ordonna de faire chaque année une fête en mémoire d'un miracle opéré par sainte Geneviève. En 1130, une maladie cruelle, nommée le *feu sacré*, affligea la France. Etienne, évêque de Paris, indiqua des jeûnes et des prières pour apaiser la colère de Dieu et fit faire une procession dans laquelle on porta la châsse de sainte Geneviève, patrone de sa ville épiscopale. L'évêque avait fait apporter les malades dans l'Eglise cathédrale. Il s'en trouva cent trois. Au moment où la châsse y entra, ils furent guéris, à l'exception de trois qui manquèrent de confiance. La contagion cessa au même instant dans toute la France. En mémoire de ce miracle, on bâtit près de la cathédrale une église que l'on appela : *Sainte-Geneviève-des-Ardents*; on nommait *ardents* ceux qui étaient atteints du *feu sacré*, parce qu'ils paraissaient comme brûlés par cette cruelle maladie. L'histoire de ce miracle a été écrite par un auteur du temps. Bollandus a donné sa relation dans le premier volume de sa collection. (Bolland. ad diem 3 januar.)

[1] Conc. Rom.; ap. Labb. et Cossart., conc., t. x, p. 982.—Les actes de ce

confirmée et Pierre de Léon excommunié. On y publia dix-sept canons de discipline, renouvelés pour la plupart de conciles plus anciens. Les plus remarquables sont les suivants :

« Nous ordonnons que les clercs ordonnés d'une manière simoniaque soient interdits. Nous voulons que les évêques et les clercs évitent de scandaliser les fidèles par une recherche affectée dans leurs vêtements. Il est défendu à qui que se soit de piller les biens ecclésiastiques, après la mort des évêques. Nous décidons que les sous-diacres, mariés ou vivant en concubinage, seront privés de tout bénéfice ecclésiastique. Défense à tout fidèle d'assister à la messe des prêtres mariés ou concubinaires. Les moines et les chanoines réguliers ne devront étudier ni les lois, ni la médecine pour en retirer du profit. »

On doit remarquer que l'étude de la médecine et du droit n'est pas interdite au clergé séculier. Les clercs étaient depuis longtemps dans l'usage d'étudier la médecine et étaient les seuls qui pussent l'exercer; presque tous ceux qui n'étaient pas clercs ou moines ne savaient même pas lire.

« Nous ordonnons aux laïcs de restituer aux évêques les églises qui seraient en leur possession. On ne doit élever à la dignité d'archidiacre ou de doyen, qu'un prêtre ou un diacre. Nous défendons de confier des églises à des prêtres à portion congrue ou salariés. Chaque paroisse doit avoir son pasteur. Nous voulons qu'on fasse jouir de toute sécurité les prêtres, les clercs, les moines, les marchands, les paysans, soit pendant leurs voyages, soit pendant leurs travaux agricoles, ainsi que les animaux avec lesquels ils labourent et leurs brebis. »

Ce décret était dirigé contre les seigneurs qui attaquaient sans cesse et pillaient les gens sans défense.

« Nous interdisons expressément les fêtes dans lesquelles les chevaliers soutiennent des luttes pour montrer leur bravoure, au péril de la mort des corps et des âmes. »

Malgré des défenses multipliées, ces fêtes, appelées *tournois*, furent encore en usage pendant quatre cents ans.

Le concile consacre ensuite de nouveau le droit d'asile pour les églises et les cimetières, défend de transmettre par testament des biens ecclésiastiques, interdit les mariages entre parents, enfin excom-

concile sont perdus, à part les canons ; mais on sait ce qui s'y passa par plusieurs historiens ou chroniqueurs dont les récits ont été recueillis par les auteurs des collections de conciles.

munie les incendiaires. On voit, par ce dernier canon du concile de Reims, que les incendies étaient tellement fréquents, que c'était un véritable fléau pour une grande partie de l'Europe.

Le samedi 24 d'octobre, le roi Louis-le-Gros entra dans ce concile, accompagné de Raoul, comte de Vermandois et sénéchal de France, et de plusieurs autres seigneurs. Il monta sur le trône où était le pape, lui baisa les pieds, puis s'assit auprès de lui et fit pleurer tous les assistants en leur parlant de son fils aîné Philippe qui venait de mourir. Le pape lui adressa ses consolations en ces termes :

« Bon roi qui régnez sur l'illustre nation des Français, il faut élever les yeux de votre esprit vers le souverain roi par qui les autres rois règnent, et adorer en tout sa volonté. C'est lui qui gouverne tout, comme c'est lui aussi qui a tout créé; il sait tout et ne fait ni ne permet rien d'injuste, quoique beaucoup d'injustices soient commises en ce monde. Seigneur toujours bon, il a coutume de consoler ses fidèles par la prospérité, de les instruire par l'adversité. O bon roi! votre fils, encore enfant, plein d'innocence et de candeur, est allé vers la Jérusalem céleste, car le royaume des cieux est pour ceux qui lui ressemblent. Quittez donc cette tristesse qui est dans votre cœur et sur votre visage. Dieu vous a pris un enfant pour le faire régner avec lui, mais il vous en a laissé plusieurs qui pourront régner en ce monde. Vous devez en outre nous consoler, nous pauvres étrangers, chassés de notre pays, nous que vous avez reçus avant tout autre et si honorablement dans votre royaume, et que vous avez comblé de bienfaits, pour l'amour de Dieu et de saint Pierre. Seigneur roi, que Dieu vous paye de retour et vous accorde une éternelle récompense dans cette heureuse cité où la vie n'aura pas de fin, où le bonheur sera éternel et sans nuage. »

Suger et les autres conseillers du roi, craignant que sa mauvaise santé ne lui permît pas de vivre longtemps, l'avaient engagé, aussitôt après la mort du prince Philippe, à faire couronner Louis, son second fils. Le roi y avait consenti et était allé à Reims pour le faire couronner par le pape lui-même. Innocent, instruit de ses intentions, avertit tous les Pères du concile qu'ils devaient se rendre le lendemain dimanche, revêtus de leurs habits pontificaux, pour assister au sacre du nouveau roi.

Cette solennité se fit avec beaucoup de pompe.

Le lendemain saint Norbert qui, depuis cinq ans, était évêque de Magdebourg, présenta au pape, en présence de tous les Pères du concile, une lettre du roi Lothaire dans laquelle il promettait de

nouveau obéissance au pape et lui disait qu'il se préparait à passer en Italie avec son armée. Hugues, évêque de Rouen, remit au pape une lettre dans laquelle le roi d'Angleterre le reconnaissait officiellement pour chef légitime de l'Eglise; les évêques d'Espagne lui en offrirent de semblables écrites par les rois d'Aragon et de Castille. Ces deux rois, qui soutenaient courageusement la lutte contre les mahométans d'Espagne, et arrêtaient ainsi le torrent de la barbarie du côté des Pyrénées, demandaient, dans leurs lettres, des secours aux princes et aux seigneurs catholiques de l'Europe.

Geoffroi, évêque de Chartres, lut ensuite une lettre écrite par les Chartreux au pape[1]. Ces saints religieux s'y déclaraient ouvertement contre Pierre de Léon, exhortaient Innocent à prendre courage au milieu des luttes qu'il avait à soutenir, et à travailler avec constance à donner au monde les réformes qui lui étaient nécessaires. « Nous vous avons, disaient-ils, écrit cette lettre à la prière du clergé de Grenoble, et surtout de notre bon père l'évêque Hugues qui ne peut plus, à cause de son extrême vieillesse, être compté au nombre des vivants. »

Saint Hugues mourut en effet l'année suivante, après avoir beaucoup contribué, par son exemple et ses exhortations, à faire reconnaître Innocent pour pape légitime. Il en obtint la permission de faire ordonner, de son vivant, évêque de Grenoble, un moine de la Chartreuse nommé aussi Hugues. Le pape Innocent, peu de temps après la mort du vénérable évêque de Grenoble, le mit au nombre des saints et chargea Guigue, prieur de la Chartreuse, d'écrire sa Vie.

Geoffroi de Vendôme mourut la même année que saint Hugues de Grenoble et après avoir, comme lui, activement travaillé en faveur d'Innocent.

Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni, montrait sur ce point un zèle non moins ardent. Plusieurs de ses lettres nous en fournissent des preuves, et il fit même le voyage d'Aquitaine pour éclairer le duc Guillaume qui avait été séduit par Gérard d'Angoulême. Mais personne ne luttait, comme le grand abbé de Clairvaux, contre cet ambitieux évêque qui montrait pour étendre et affermir le schisme une ardeur digne d'une meilleure cause.

Après le concile de Reims, le pape Innocent députa vers Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, Joscelin, évêque

[1] *V.* Chron. Mauriniacens.

de Soissons, et saint Bernard, pour détacher ce prince du parti de l'anti-pape. Arrivé à Châtelliers, monastère de son ordre, situé près de Poitiers, Bernard écrivit à Guillaume pour le prier de se rendre auprès de lui. Cette démarche hardie étonna tout le monde; mais on fut bien plus surpris encore lorsqu'on vit le duc se diriger vers le monastère de Châtelliers et y rester sept jours entiers avec le saint abbé. Il ne le quitta qu'après lui avoir promis avec serment de réparer par la pénitence les désordres de sa vie et d'abandonner le schisme. Mais à peine avait-il quitté Bernard, qu'il retomba sous l'influence de Gérard d'Angoulême et prêta de nouveau l'oreille à ses perfides discours.

Bernard lui écrivit[1] pour le conjurer de revenir dans la bonne voie, et lui fit adresser par le duc de Bourgogne une lettre affectueuse qu'il dicta lui-même; mais ces démarches furent inutiles et le schisme menaçait de faire de nouveaux progrès.

Gérard d'Angoulême était parvenu à inspirer des doutes à Hildebert de Tours, et ce pieux et savant archevêque ne s'était pas encore prononcé ouvertement en faveur d'Innocent. Bernard, qui avait pour Hildebert la plus haute estime et qui comprenait combien son exemple aurait d'influence sur les évêques de Bretagne et d'Aquitaine, le conjura de se déclarer au plus tôt en faveur du véritable chef de l'Église. La lettre de Bernard à Hildebert est trop importante pour que nous ne la donnions pas en entier[2] :

« Au grand et éloquent évêque Hildebert, par la grâce de Dieu archevêque de Tours, Bernard, abbé de Clairvaux :

» *Marcher en esprit et examiner tout selon l'esprit.*

» Je vous dirai, avec le prophète : *Toute consolation est loin de moi, parce que la mort a jeté la division entre des frères.* Il en est, en effet, qui ont traité avec la mort, suivant les paroles d'Isaïe, et qui ont fait un pacte avec l'enfer, et le Christ du Seigneur[3], Innocent, se trouve posé pour la ruine et pour la résurrection d'un grand nombre; ceux qui sont de Dieu se joignent à lui, ceux qui s'en éloignent sont partisans de l'*antechrist* et sont eux-mêmes des *antechrists*. Ainsi, l'abomination règne dans le lieu saint, on a mis le feu au sanctuaire pour s'en emparer; on poursuit Innocent et avec lui l'innocence elle-même. Innocent fuit devant le lion; le

[1] S. Bernard., Epist. 127, 128.

[2] *Ibid.*, Epist. 124.

[3] *Christ* signifie sacré. Par ce mot, Bernard désigne le pape. Plus bas, en parlant du *lion*, saint Bernard fait allusion au nom de Pierre de *Léon*.

prophète l'a dit : *Le lion rugira, qui ne sera saisi de crainte?* Il fuit suivant le précepte du Seigneur qui a dit : *Si l'on vous persécute dans une cité, fuyez dans une autre;* il fuit, et en cela il imite les apôtres et prouve ainsi qu'il est *l'homme apostolique*. Paul n'a pas rougi d'être descendu dans une corbeille du haut des murs de Damas et d'échapper ainsi aux mains de ceux qui en voulaient à sa vie ; il s'est enfui ainsi, non pour conserver sa vie, mais pour épargner un crime à ses ennemis ; non pour éviter la mort, mais pour gagner la vie. C'est à bon droit que l'Eglise a mis Innocent à la place de celui dont il suit les traces. Sa fuite, à lui, semblable à celle de Paul, n'est pas infructueuse. Il travaille et ses travaux font sa gloire. Une ville l'a chassé, mais l'univers entier l'a reçu. De toutes les contrées, on accourt avec des provisions au-devant de ce fugitif, quoique Gérard d'Angoulême, nouveau Séméï, ne cesse de maudire le nouveau David. Qu'il le veuille ou non ce pécheur qui le voit et qui enrage à ce spectacle, Innocent est comblé d'honneurs par les rois et il porte la couronne de gloire. Tous les princes ne l'ont-ils pas reconnu pour l'élu de Dieu? Les rois des Français, des Anglais, des Espagnols, et, en dernier lieu, celui des Romains [1], n'ont-ils pas reconnu Innocent pour pape, pour l'évêque de leurs âmes? Achitophel est le seul qui ignore encore que ses complots sont découverts et déconcertés. En vain ce malheureux nourrit-il de mauvaises pensées contre le peuple de Dieu, contre ceux qui sont fortement attachés au bien, et qui refusent de fléchir le genou devant Baal ; ses intrigues n'auront jamais pour résultat de faire asseoir son parricide sur le trône d'Israël, de le faire régner sur la sainte cité, qui n'est autre que l'Eglise du Dieu vivant, la colonne de la foi et le fondement de la vérité. *Un triple faisceau ne peut être que bien difficilement rompu;* or, Innocent a pour lui : l'élection des hommes de bien, l'approbation du grand nombre, et, ce qui est plus encore, le témoignage de ses mœurs ; voilà ce qui recommande Innocent auprès de tous les fidèles et ce qui prouve qu'il est le véritable souverain pontife.

« Sur ce point, mon père, on attend votre opinion qui se fait bien attendre. Je ne blâme pas cependant vos retards qui ne sont pour moi que des preuves de votre maturité et de votre prudence. Marie n'a pas

[1] C'est-à-dire Lothaire qui, en sa qualité d'empereur (il n'était pas couronné alors, mais il était élu), avait droit de suzeraineté sur Rome. Ce droit de suzeraineté était réduit à un simple *titre* depuis que la papauté était devenue le point central de l'Europe, au point de vue politique.



répondu de suite à l'ange qui la saluait, mais elle pensa auparavant d'où pouvait lui venir une telle salutation ; de plus, il est ordonné à Thimothée de ne pas se hâter d'imposer les mains. Cependant, moi qui suis connu du pontife, je puis lui rappeler ce proverbe: *Point d'exagération* [1]; ou lui dire avec l'Apôtre: Il ne faut pas être plus sage qu'il ne faut. Mon amitié me donne le droit de parler ainsi. Je vous l'avoue, je déplore que le vieux serpent ait eu assez de finesse pour dédaigner de séduire les femmes et les faibles d'esprit, pour diriger ses attaques vers votre poitrine si robuste, et oser sécouer une colonne de l'Eglise; j'ai confiance que ses efforts seront inutiles et qu'il ne vous renversera point. *L'ami de l'époux tient ferme et se réjouit en entendant la voix de l'époux*, *voix de bonheur et de salut*, *voix d'unité et de paix*. »

Hildebert suivit le conseil de Bernard et embrassa publiquement le parti du pape Innocent. Il mourut peu de temps après, plein de jours et de vertus.

Gérard d'Angoulême, qui avait espéré longtemps entraîner le grand archevêque de Tours dans le parti d'Anaclet, ne se découragea pas en le voyant y renoncer officiellement: son ardeur semblait redoubler à mesure qu'il rencontrait plus d'obstacles à ses desseins. Soutenu par le duc Guillaume, il persécutait les évêques et les abbés d'Aquitaine qui se déclaraient pour Innocent, les chassait de leurs places, les déposait et leur donnait des successeurs; de sorte que dans les évêchés et les abbayes d'Aquitaine, il y avait deux abbés ou deux évêques, l'un du parti d'Innocent et l'autre du parti d'Anaclet. L'état déplorable de l'Aquitaine enflammait le zèle de Bernard. Dans l'impossibilité de retourner en ce pays, il travailla à y susciter des défenseurs de l'Eglise. Il y avait alors au monastère de l'Oroux [2] un savant professeur, nommé Geoffroi, qui fut dans la suite archevêque de Bordeaux. Son érudition lui avait acquis beaucoup d'influence; Bernard lui écrivit pour l'engager à employer contre le schisme et cette influence et sa science.

« Dans la fleur, lui dit-il [3], c'est le parfum que l'on recherche; dans le fruit c'est la saveur. Très-cher frère, la bonne odeur de votre nom est venue jusqu'à moi et m'a inspiré le désir de goûter de vos fruits; ce n'est pas moi seulement qui vous en demande, c'est Dieu

[1] Ne quid nimis.

[2] En latin, Oratorium. Ce monastère était situé sur les limites du Poitou et de la Touraine.

[3] S. Bernard., Epist. 125.

lui-même qui n'a besoin de personne, il est vrai, et qui cependant réclame votre concours. Il vous est bien glorieux de pouvoir être le coadjuteur de Dieu, mais ce serait dangereux si, le pouvant, vous ne l'étiez pas. Vous jouissez de la faveur de Dieu et des hommes, vous possédez la science et l'esprit de liberté, votre parole est vive et influente, vous ne pouvez donc manquer à l'Eglise, dans le péril où elle se trouve. »

Bernard écrivit à la même époque aux évêques de Limoges, de Poitiers, de Périgueux et de Saintes pour les affermir et ranimer leur zèle contre le schisme. Cette lettre est un réquisitoire vigoureux contre Gérard d'Angoulême et l'anti-pape Anaclet; le saint docteur s'y élève jusqu'à la plus noble éloquence et y prouve qu'Innocent est le véritable chef de l'Eglise.

« Vénérables et honorés pères, s'écrie-t-il [1], voici le temps de montrer votre courage et votre activité. Le glaive de l'ennemi qui semble se promener sur le corps du Christ tout entier, pour y porter la mort, est levé principalement sur vos têtes; il n'est pas pour vous d'autre alternative que de vaincre ou de céder lâchement. »

Après cet exorde il dévoile l'ambition, la soif insatiable d'honneurs, qui a précipité Gérard dans le schisme, et fait le tableau le plus saisissant des violences de cet indigne évêque contre les partisans d'Innocent.

La lettre de Bernard porta ses fruits. Gérard n'en fut que plus actif et plus violent, mais les évêques catholiques déployèrent aussi plus de vigueur et de courage. Guillaume de Saintes [2] et Guillaume de Poitiers réclamèrent l'appui de Vulgrin, archevêque de Bourges, et le prièrent d'user de l'autorité que lui donnait son titre de primat d'Aquitaine pour s'opposer aux projets schismatiques de Gérard. Cet évêque s'était fait élire archevêque de Bordeaux dont le siége se trouva alors vacant. Vulgrin cassa cette élection et écrivit plusieurs lettres pour fortifier les évêques d'Aquitaine dans leur fidélité au chef de l'Église.

Ces faits se passaient en Aquitaine pendant que Innocent parcourait la France. En 1132, il reprit la route d'Italie où Lothaire se rendait, de son côté, à la tête d'une armée. Un grand nombre d'évêques et d'abbés de France accompagnèrent le pape en Italie. Parmi eux était Bernard. Geoffroi, évêque de Chartres, fut chargé

[1] S. Bernard., Epist. 126.

[2] V. Patriarch. Bituricens.; ap. Labb. biblioth., t. II.

de la légation de France et d'Aquitaine. Il était digne de cette importante mission [1]. Innocent, soutenu par les troupes de Lothaire, traversa l'Italie et fit son entrée à Rome le premier jour de mai 1133. Il ne put s'y maintenir longtemps. Le parti d'Anaclet était tellement puissant, qu'il fut obligé de s'enfuir une seconde fois. Il se retira de nouveau à Pise où il convoqua un concile pour le 30 mai 1134 [2]. Les évêques de France y furent invités; mais le roi Louis-le-Gros, qui était alors mécontent du pape, leur défendit de s'y rendre, ce qui lui attira cette lettre de saint Bernard [3]:

« Les royaumes de la terre et leurs droits ne restent soumis à la puissance des rois qu'autant que ceux-ci ne résistent pas aux préceptes et aux vues de Dieu. Pourquoi donc, seigneur, êtes-vous irrité contre l'élu de Dieu, contre celui que vous avez reçu, que vous avez reconnu pour votre père, que vous avez choisi pour être le Samuel de votre fils? Votre indignation royale ne retombera pas sur des étrangers, mais sur les vôtres, sur vous-même. On assemble

[1] Arnoul de Séez lui dédia alors son *Traité du Schisme* que ce docteur composa à Rome où il était allé étudier le droit romain. — L'ouvrage d'Arnoul, édité par D. d'Achert (Spicileg.), contient des renseignements sur Pierre de Léon et Gérard d'Angoulême.

[2] Dans l'intervalle eut lieu en France le meurtre de Thomas de Saint-Victor. Ce prieur avait beaucoup d'influence sur Etienne, évêque de Paris, et s'était attiré la haine de l'archidiacre Thibault Nothier. Thomas étant allé réformer l'abbaye de Chelles avec l'évêque et plusieurs autres ecclésiastiques, les neveux de Thibault Nothier les attaquèrent en route, à leur retour, et tuèrent Thomas. Etienne, évêque de Paris, annonça aussitôt cette triste nouvelle à Geoffroi de Chartres, légat du saint-siége. Geoffroi se rendit sur-le-champ à Clairvaux, où était l'évêque de Paris, et convoqua à Jouarre les évêques des provinces de Reims, de Sens, de Rouen et de Tours. Les religieux de la Chartreuse écrivirent aux Pères du concile pour les exhorter à punir sévèrement les meurtriers de Thomas. On n'a pas les actes du concile de Jouarre. Thibault Nothier, accusé d'avoir fait tuer le prieur de Saint-Victor, ayant parlé d'aller à Rome implorer la clémence du pape, Bernard écrivit (Epist. 158) à Innocent pour le supplier de punir sévèrement le coupable. Etienne de Paris écrivit au pape dans le même sens. (Int. Epist. S. Bernard., 159.)

A la même époque fut aussi massacré Archambauld, sous-doyen d'Orléans. Cet ecclésiastique était en discussion avec un nommé Jean qui avait usurpé l'archidiaconat d'Orléans, et qui le fit massacrer. Saint Bernard et Pierre-le-Vénérable poursuivirent auprès du pape la punition des meurtriers.

Innocent écrivit une lettre aux évêques de France pour confirmer la sentence du concile de Jouarre et les engager à tenir un nouveau concile, si c'était nécessaire, pour punir très-sévèrement les meurtriers de Thomas et d'Archambauld. (*V.* Conc. Labb. et Cossart., t. x, p. 973 et seq.)

[3] S. Bernard., Epist. 255.

un concile; quel préjudice cela peut-il causer à votre gloire et à l'utilité de votre royaume? On y fera au contraire l'éloge de votre zèle, et l'Église entière saura que vous fûtes un des premiers, sinon le premier, qui ayez défendu courageusement l'Église votre mère. Certes, un concile ne fut jamais plus nécessaire que dans les circonstances où nous nous trouvons. Si l'autorité apostolique a pris quelque détermination qui vous ait offensé, vos fidèles qui se trouveront au concile auront soin d'y faire apporter des modifications ou de la faire révoquer. J'y travaillerai moi-même, si j'ai quelque pouvoir. »

Le roi céda aux instances de l'abbé de Clairvaux, et les évêques de France furent autorisés à aller au concile de Pise. Les archevêques de Reims, de Sens, de Bourges, de Rouen, d'Arles et d'Embrun s'y trouvèrent avec plusieurs évêques et un grand nombre d'abbés parmi lesquels on distinguait surtout Bernard et Pierre-le-Vénérable. Les actes du concile de Pise sont perdus. On sait seulement que l'anti-pape et ses fauteurs y furent de nouveau frappés d'anathème.

L'hérétique Henri, qui avait fait tant de prosélytes dans le Maine et qui s'était retiré depuis quelque temps en Provence, fut conduit à Pise par l'archevêque d'Arles. On le condamna et on le confia à saint Bernard qui l'envoya à Clairvaux. Henri s'échappa en route et troubla encore la France par ses prédications fanatiques.

La plupart des évêques et des abbés de France qui avaient assisté au concile de Pise, en partirent ensemble. Ils étaient encore en Italie lorsqu'ils furent attaqués et pillés en chemin. Pierre-le-Vénérable eut sa mule tuée sous lui et échappa avec peine à la mort. A son arrivée en France, il se hâta d'informer le pape de ce qui était arrivé (1134).

« L'archevêque de Reims, lui dit-il[1], est enfermé dans une tour; son âge et sa dignité n'ont pu le garantir des plus horribles outrages. L'évêque de Périgueux a le même sort. Les archevêques de Bourges et de Sens, après avoir perdu tout ce qu'ils avaient, se sont enfuis avec peine jusqu'à Pontremoli où ils ont été arrêtés et jetés en prison avec l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Troyes. Ce dernier prélat a été frappé d'un coup de lance et jeté à bas de son cheval: il est gravement malade de sa blessure. On retient en prison avec eux les évêques de Limoges, d'Arras, de Bellai, de Rennes

[1] Pet. Clun., lib. 1, Epist. 27.

et plusieurs autres prélats, ainsi que les abbés de Saint-Martial de Limoges, de Vézelai, de Saint-Germain-des-Prés, de Corbie et autres. Ces saints prisonniers n'ont d'espérance que dans le Seigneur et en vous, saint père, qui tenez sa place sur la terre. »

Bernard fut pour ainsi dire l'âme du concile de Pise. « Il prit part, dit son historien [1], aux discussions, jugements et décisions. Tout le monde lui témoignait le plus grand respect et des clercs veillaient toujours à sa porte : non pas que l'orgueil le rendît de difficile accès, mais la foule de ceux qui voulaient le voir était si considérable que le plus grand nombre ne pouvaient que très-difficilement arriver jusqu'à lui. On était donc obligé de n'introduire ceux qui voulaient entrer qu'à mesure que d'autres sortaient. L'humble abbé ne s'attribuait rien de ces honneurs, quoiqu'il fût non-seulement comme le centre des affaires, mais aussi comme dépositaire de toute la puissance. »

Après le concile, le pape envoya Bernard à Milan pour ramener cette ville à l'obéissance du saint-siége et de l'empereur.

Pendant le temps qui s'était écoulé depuis l'arrivée du pape en Italie jusqu'au concile de Pise, Bernard s'était dévoué à la pacification des républiques de la haute Italie et avait gagné leur affection.

Parmi ces républiques, deux surtout, celles de Pise et de Gênes, se distinguaient par leur implacable animosité. Chaque jour, elles s'attaquaient à l'improviste, pillaient les propriétés, emmenaient des troupes de prisonniers. Milan, Pavie, Crémone, Plaisance, la plupart des villes de la Lombardie, subissaient les effets déplorables des commotions politiques et des dissensions religieuses. Bernard, par ordre d Innocent, s'élança au milieu de ces champs de bataille; il prêcha la paix et la charité à des cœurs ulcérés par la haine et l'ambition, et ces cœurs se soumirent à sa parole. A sa voix, les Génois qui venaient d'avoir des succès importants contre les Pisans, déposèrent les armes; Bernard, après avoir quitté leur ville, écrivit une lettre aux consuls, aux magistrats, à tous les citoyens de Gênes pour les féliciter :

« Peuple fidèle, leur dit-il [2], jamais je ne t'oublierai. » Gênes ne l'oublia pas non plus et se plaça sous son patronage, lorsqu'il fut monté au sein de Dieu.

« Je restai, ajoute Bernard, peu de temps au milieu de vous,

[1] Arnald., Vit. S. Bernard., lib. 2, c. 2.

[2] S. Bernard. Epist. 129.

mais je n'y ai point trouvé d'obstacles. Je semai et moissonnai le même jour. Ma récolte, ce fut : l'espérance pour les exilés, la liberté pour les esclaves, la terreur pour les ennemis, la confusion pour les schismatiques, la gloire de l'Église, la joie du monde chrétien. Mes bien-aimés, que puis-je faire maintenant, sinon vous exhorter à la persévérance? »

Il félicita de même les Pisans [1] et leur recommanda de veiller soigneusement sur le pape qui se confiait à eux.

Pavie fut aussi pacifiée par l'homme de Dieu. Pierre, évêque de cette ville, le félicita de ses succès et le remercia de ses travaux.

« Je ne puis rien m'attribuer en cela, lui dit-il ; malheur à moi si j'usurpais la gloire de J.-C. ! Une belle écriture n'est pas l'œuvre de la plume, mais de la main qui la conduit. »

Bernard n'interrompit ces travaux apostoliques de la Lombardie que pour aller en Allemagne où le pape l'avait envoyé [2]. A son retour, il reçut une lettre des Milanais qui réclamaient son intervention. Milan s'était déclarée contre Lothaire, et son archevêque Anselme l'avait jetée dans le schisme d'Anaclet. Elle aspirait à la paix. Bernard dut remettre, après le concile de Pise, son voyage à Milan ; il l'écrivit aux habitants : « Je vais assister au concile, leur dit-il, puis je reviendrai en toute hâte au milieu de vous. J'éprouverai alors si j'ai auprès de vous autant de crédit que vous me le dites. »

Aussitôt après le concile de Pise, Bernard tint sa promesse. Le pape lui donna pour l'accompagner deux légats : Gui, évêque de Pise, et Mathieu, évêque d'Albane. Bernard s'adjoignit en outre le vénérable Geoffroi, évêque de Chartres, dont il connaissait la vertu.

« A peine étaient-ils descendus des Apennins, dit l'historien de Bernard [3], que tout le peuple sortit de la ville et accourut au-devant du saint abbé, jusqu'à sept milles de la cité. Nobles et vilains, cavaliers et piétons, bourgeois et pauvres quittèrent la ville, s'avancèrent en foule au-devant du serviteur de Dieu, l'accueillirent avec une étonnante vénération. Tous le regardaient avec bonheur, se trouvaient heureux de l'entendre et lui baisaient les pieds. Il eut beau supplier et résister à toutes ces marques de

[1] S. Bernard., Epist. 130, 135.

[2] Il y fut envoyé avant l'entrée du pape à Rome, pour hâter l'arrivée des troupes de l'empereur en Italie.

[3] Arnald., Vit. S. Bernard., lib. 2, c. 2.

respect, il ne put réussir à comprimer les pieux élans de l'admiration de cette foule prosternée devant lui. Beaucoup arrachaient les fils de ses vêtements, pour s'en servir comme de remède contre les maladies, et regardaient comme sanctifié tout ce qu'il avait touché. Ceux qui le précédaient, comme ceux qui le suivaient, faisaient retentir l'air de cris de joie et d'acclamations, jusqu'à son entrée dans la ville. La foule était tellement compacte, qu'il ne put qu'avec beaucoup de peine atteindre l hôtel magnifique qui lui avait été préparé.

« Lorsqu'on en vint à traiter en public l'affaire pour laquelle le serviteur de Dieu et les cardinaux s'étaient rendus à Milan, la ville entière, oubliant ses rancunes, se soumit au saint abbé d'une manière si absolue, qu'on pouvait à juste titre lui appliquer cette parole d'un poète :

« C'est une nécessité pour moi de vouloir et de pouvoir obéir à » ses ordres. »

« La paix fut donc bientôt solidement établie, un traité solennel cimenta la concorde entre les peuples et la réconciliation de la ville avec l'Eglise. »

Le même historien rapporte qu'à Milan Bernard fit un grand nombre de miracles. Le peuple le suivait en foule pour en être témoin, et le saint abbé ne pouvait sortir dans la ville sans être accompagné d'une multitude de fidèles de toute condition qui le portaient comme en triomphe. Il était parvenu à un si éminent degré d'humilité, qu'il semblait complétement insensible aux honneurs et aux respects extraordinaires qui lui étaient prodigués. C'était au contraire pour lui un motif de s'humilier, et il éprouvait un véritable chagrin de se voir éloigné de sa chère solitude de Clairvaux : « Que je souffre d'être séparé de vous! écrivait-il d'Italie [1], à ses religieux. Mais ce n'est pas tout encore; non-seulement il me faut dévorer le cruel chagrin d'être séparé de vous, de plus je suis contraint de m'occuper de mille affaires qui m'arrachent au repos de la solitude et qui conviennent peut-être bien peu à la sainte profession que j'ai embrassée.....

« Vous êtes la seule consolation que j'aie ici-bas. En quelque endroit que j'aille, j'y porte le souvenir de mes enfants; mais plus le souvenir est doux, plus la privation est amère. Faut-il, hélas! que je sois si longtemps en exil!.... Forcé d'abandonner mes plus

[1] S. Bernard., Epist. 143, 144.

chers intérêts pour m'occuper de ceux d'autrui, je ne sais ce qui m'afflige davantage, ou d'être enlevé aux uns, ou d'être livré aux autres. »

Bernard eut à se défendre à Milan, comme à Gênes et à Reims, contre les vœux du peuple qui le conjurait d'accepter la charge pastorale.

Un jour [1], tous les fidèles, les magistrats et le clergé en tête, se rendirent à sa demeure, dans le but de s'emparer de lui, de le conduire de force à l'église et de lui faire conférer l'épiscopat. La résistance n'étant pas possible, Bernard eut recours à un expédient : « Demain, dit-il, je monterai à cheval et m'abandonnerai à la Providence. Si le cheval me porte hors de vos murailles, je me regarderai comme libre de tout engagement; mais s'il reste dans l'enceinte de la ville, je serai votre archevêque. »

Le lendemain il monta, en effet, à cheval, mais au moment où on s'y attendait le moins, et s'éloigna en toute hâte des murs de Milan.

Bernard parcourut de nouveau, par ordre du pape, les villes de la Lombardie; revit Milan où il réconcilia avec son peuple l'archevêque Anselme qui renonça au parti d'Anaclet, et obtint enfin de se mettre en route pour Clairvaux au printemps de l'année 1135.

Son voyage à travers l'Italie fut une marche triomphale. Lorsqu'il traversa les Alpes, les pâtres [2] quittaient leurs troupeaux pour le voir et recevoir sa bénédiction. Il fut conduit avec les plus grands honneurs depuis Besançon jusqu'à Langres. Aux confins du territoire de cette dernière cité, il trouva plusieurs de ses frères qui étaient venus de Clairvaux au-devant de lui. Après s'être jetés aux genoux de leur vénérable abbé, ces bons religieux l'embrassèrent avec amour et le conduisirent avec beaucoup de joie à Clairvaux. Les religieux étaient réunis au moment de son arrivée et le reçurent avec des démonstrations de joie et d'affection dont la gravité religieuse n'eut rien à souffrir, mais qui n'en étaient ni moins vives ni moins sincères.

Pendant l'absence de Bernard, la communauté de Clairvaux s'était beaucoup accrue et les bâtiments n'étaient pas assez vastes pour contenir les religieux. Des novices se présentaient encore chaque jour, et l'on se voyait dans la dure nécessité de les refuser.

[1] Annal. Cisterciens.

[2] Arnald., Vit. S. Bernard., lib. 2, c. 5.

Godefroi, qui avait beaucoup de part à l'administration de la maison, et les autres conseillers de Bernard, lui représentèrent, à son arrivée, qu'il était absolument nécessaire de construire une habitation plus vaste. Or la vallée de Clairvaux était trop étroite pour contenir plus de cellules que celles qui existaient, il fallait donc abandonner cette vallée étroite et transporter l'établissement dans un lieu plus vaste et qui se prêtât à tous les développements possibles de la communauté. Bernard n'acquiesça pas d'abord à ce projet. « Vous savez, dit-il, combien ce monastère nous a coûté de travaux et de dépenses ; ce n'est qu'avec des peines infinies que nous sommes parvenus à construire des aqueducs pour amener l'eau dans toutes nos cellules. Quelle opinion aura-t-on de nous maintenant si nous détruisons ce que nous avons fait? Les gens du monde nous trouveront bien légers ou penseront que nos richesses nous ont rendus fous. Vous savez cependant que nous n'avons point d'argent, ce qui me rappelle ce passage de l'Évangile où il est dit que celui qui veut élever une tour doit penser auparavant aux dépenses que cette construction occasionnera, s'il ne veut pas se trouver dans l'impossibilité de continuer et s'exposer à ce qu'on lui dise : *Ce fou avait commencé à bâtir, mais il n'a pu achever.* »

Les frères lui répondirent : « Nous ne pouvons croire que Dieu ne nous donne pas les moyens d'élever une nouvelle maison, puisqu'il nous envoie de nouveaux hôtes que nous ne pouvons recevoir dans celle-ci. » Bernard fut édifié de leur foi et, quelques jours après, se rangea à leur avis.

« Quand sa décision [1] fut connue, les frères en eurent une grande joie. Le comte Thibault seconda le projet en envoyant de grosses sommes d'argent au monastère. Les évêques des diverses contrées, les hommes élevés en dignité, les marchands de tous les pays s'empressèrent d'apporter d'abondantes offrandes pour servir à l'œuvre de Dieu, et cela avec un cœur gai, de leur propre mouvement et sans y être contraints par des exacteurs. L'argent nécessaire arriva abondamment de toutes parts, des ouvriers accoururent en toute hâte. On choisit pour les nouvelles constructions une vaste plaine située au-dessus de la vallée de Clairvaux et baignée par une rivière, dans sa partie inférieure. Les frères se joignirent eux-mêmes aux ouvriers et s'employèrent à tous les travaux. Ceux-ci coupaient des bois, ceux-là taillaient des pierres ; les uns construi-

[1] Arnald. Vit. S. Bernard., lib. 2, c. 5.

saient les murs, les autres pratiquaient des rigoles pour diviser les eaux de la rivière et les élever de manière à former des chutes pour faire tourner des moulins. En même temps, les foulons, les boulangers, les tanneurs, les forgerons et les autres ouvriers montaient les machines propres à l'exercice de leurs métiers. Les eaux furent divisées ainsi de manière à satisfaire à tous les besoins de la communauté. On les conduisit par des canaux dans toutes les cellules, et elles ne retournaient dans leur lit principal qu'après avoir servi à tous les besoins et nettoyé l'établissement. Les murs qui entouraient les vastes terrains appartenant au monastère furent terminés avec une promptitude extraordinaire; l'on voyait grandir et se développer toute la maison comme si elle eût eu une âme vivante et eût été capable de mouvement. »

Nous avons cru devoir donner textuellement ce passage de l'histoire de saint Bernard. Rien ne peut donner une plus juste idée de ces magnifiques établissements sociaux du moyen-âge, que l'on appelait abbayes ou monastères.

Tandis que les nouvelles constructions de Clairvaux s'élevaient, Bernard fut obligé de faire un second voyage en Aquitaine. Gérard d'Angoulême, légat de l'anti-pape Anaclet, y continuait toujours ses persécutions contre les catholiques, de la manière la plus scandaleuse. Geoffroi de Chartres [1], qui avait été chargé par le pape Innocent de la légation d'Aquitaine, fut douleureusement affecté des violences commises par cet indigne évêque et pria l'abbé de Clairvaux de l'accompagner en Aquitaine pour essayer de mettre enfin un terme à ses violences et au schisme. Bernard y consentit et promit à Geoffroi de se rendre en Aquitaine après un voyage qu'il devait faire immédiatement en Bretagne pour régler les affaires d'un monastère fondé depuis peu, dans un lieu voisin de Nantes, par les libéralités de la comtesse Hermangarde [2]. De Clairvaux, Bernard se rendit à Chartres et emmena Geoffroi à Nantes, d'ou ils se rendirent dans le Poitou.

Le pouvoir de Gérard commençait à diminuer avec l'argent qu'il employait pour entretenir la fidélité de ses partisans. La vérité se faisait jour de plus en plus; les grands du pays qu'il était parvenu à séduire le quittaient, et l'on commençait à regarder comme un déshonneur d'être de son parti. Gérard sentait bien que

[1] Arnald. Vit. S. Bernard., lib. 2, c. 6.

[2] C'était le monastère de Buzal.

son influence s'affaiblissait, aussi se tenait-il presque toujours en des lieux où il se croyait plus en sûreté, et n'apparaissait-il que très-rarement dans les réunions publiques.

Tel était l'état des esprits lorsque Geoffroi de Chartres et Bernard arrivèrent en Poitou. Plusieurs évêques et des ecclésiastiques distingués s'étaient joints à eux. Ils informèrent le comte, par l'intermédiaire de quelques personnes qui osaient l'approcher et lui parler avec franchise, que l'évêque de Chartres et l'abbé de Clairvaux, accompagnés d'autres illustres personnages, désiraient avoir une conférence avec lui sur la paix de l'Église; on vint à bout de lui persuader qu'il ne pouvait s'y refuser, et que peut-être après cette conférence il serait convaincu de la possibilité d'un arrangement qu'il regardait comme impossible.

La conférence eut lieu à Parthenay.

On s'occupa d'abord du schisme qui désolait l'Église. Bernard et Geoffroi démontrèrent au comte que l'Église de Dieu doit être une et qu'en dehors de cette arche sainte il ne peut y avoir de salut. Guillaume, convaincu par toutes les raisons qui lui furent exposées, répondit qu'il consentirait volontiers à quitter le schisme et à reconnaître Innocent pour pape, mais qu'il ne se déterminerait jamais à rétablir les évêques catholiques qui avaient été chassés de leurs siéges, parce que ces prélats l'avaient offensé et qu'il avait juré de ne jamais se réconcilier avec eux. La discussion sur ce point fut vive; l'entêtement du comte résista aux raisons les plus convaincantes; au sortir de la conférence, Bernard se dirigea vers l'église pour y offrir le saint sacrifice, le comte le suivit, mais resta sous le portique, car il était excommunié. Nous laisserons l'historien de l'abbé de Clairvaux nous rapporter ce qui se passa pendant la messe :

« Lorsque la consécration fut achevée, dit-il [1], et que la paix donnée au diacre eut été par lui transmise au peuple, le serviteur de Dieu, agissant d'une manière surhumaine, plaça le corps du Seigneur sur la patène, et, le visage en feu, l'œil étincelant, se dirigea vers les portes de l'église. Il ne suppliait plus comme à la conférence; son air était devenu menaçant. Parvenu auprès du comte, il l'apostropha en ces termes : « Nous t'avons supplié et tu « nous as méprisé; déjà, dans une autre conférence, une troupe « de serviteurs de Dieu t'avait adressé ses prières et tu n'en as pas

[1] Arnald. Vit. S. Bernard., lib. 2, c. 6.

« tenu compte. Aujourd'hui c'est le fils de la Vierge, c'est le chef et « le maître de cette église que tu persécutes qui vient à toi. Voilà « ton juge, le juge du ciel, de la terre et des enfers devant qui tout « genou fléchit; voilà le juge entre les mains duquel ton âme tom- « bera un jour; oseras-tu bien le mépriser aussi? oseras-tu le traiter « comme tu as traité ses serviteurs?

« Tous les assistants fondaient en larmes. Guillaume, foudroyé par ces paroles, tomba à la renverse; sa salive s'échappait de sa bouche, il se débattait d'abord comme un épileptique, puis il resta froid et immobile comme un cadavre. Bernard le poussa du pied et lui ordonna de se lever pour entendre la sentence de son Dieu :

« Je vois ici, ajoute-t-il, l'évêque de Poitiers que tu as chassé; « va, reconcilie-toi avec lui, donne-lui le saint baiser de paix, en « signe de l'alliance que tu renouvelles avec lui. Satisfais ensuite à « Dieu et cherche à ramener à l'Église tous les schismatiques de ta « principauté. Soumets-toi au pape Innocent, et, à l'exemple de « toute l'Église, obéis au grand pontife qui est le véritable élu du « Seigneur. »

« Le comte ne put répondre une seule parole; il se leva, courut à l'évêque de Poitiers, l'embrassa et le conduisit à son siége épiscopal au milieu des acclamations de tous les assistants. Bernard prit alors un ton paternel et dit au comte avec douceur qu'il devait veiller, par la suite, à ne plus se porter à des excès criminels et téméraires et à ne plus s'exposer à soulever contre lui la colère de Dieu, en violant, envers qui que ce soit, la réconciliation qu'il venait de jurer. »

Tous les schismatiques d'Aquitaine suivirent l'exemple de Guillaume. Gérard d'Angoulême fut le seul qui résista [1]; mais, peu de temps après, il mourut subitement dans l'impénitence finale sans confession ni viatique. Ses neveux, qu'il avait élevés aux premières dignités de l'Église d'Aquitaine, le trouvèrent, un matin, mort dans son lit et l'inhumèrent dans une église. Geoffroi de Chartres, légat d'Aquitaine, l'ayant appris, le fit déterrer et jeter ailleurs avec ceux qui étaient morts excommuniés.

Après avoir mis fin au schisme d'Aquitaine, Bernard retourna à Clairvaux (1136), mais il n'y fut que bien peu de temps et le pape le rappela en Italie pour combattre le schisme. Le saint abbé pré-

[1] Arnald. Vit. S. Bernard., loc. cit.

senta en vain mille excuses pour obtenir qu'on le laissât dans sa chère solitude, il fut obligé d'obéir. Avant son départ, il convoqua ses religieux et leur dit[1] :

« Frères, vous savez quelles sont les tribulations de l'Église. Le parti de Pierre de Léon est brisé, il est vrai, par la puissance divine, en Italie comme en Aquitaine; cette faction n'acquiert pas de nouveaux partisans, ses défenseurs disparaissent; et à Rome même une grande partie des nobles et du peuple sont pour Innocent. Cependant tous les amis du pape sont timides, indécis, parce qu'ils sont sous le coup des violences d'une populace décidée à tout. Pierre de Léon a pour complices les hommes pervers, des seigneurs maîtres de châteaux-forts, qui luttent encore pour lui, malgré la soumission de l'Occident tout entier.

« Cette Jéricho tombera au bruit de vos prières et de vos saints cantiques; lorsque vous tiendrez, comme Moïse, vos mains élevées en haut, cet Amalec vaincu prendra la fuite. Je pars pour le combat, prêtez-moi votre assistance et attirez sur moi le secours de Dieu.... Je dois aller où l'obéissance m'appelle. Plein de confiance dans la bonté du Seigneur, pour qui seul je consens à me charger du travail qui m'est imposé, je remets entre ses mains mes très-chers frères qui habitent cette maison, et je le prie de veiller sur vous. »

En achevant ces mots, Bernard bénit ses frères qui fondaient en larmes et se sépara d'eux. Partout, sur son chemin, il fut accueilli avec respect; à Rome[2], le seigneur pape et ses frères les cardinaux le reçurent avec grande joie et se concertèrent aussitôt avec lui. Bernard ne crut pas qu'il fût expédient de recourir aux moyens violents et fut d'avis de n'employer que la persuasion. Le pape lui laissa toute liberté à ce sujet; le résultat prouva bientôt que le saint abbé avait eu raison. Devant les prédications de Bernard, le schisme disparaissait comme une ombre. Chaque jour, Pierre de Léon voyait ses partisans les plus dévoués l'abandonner; l'argent devenait rare chez lui; les convives qui fréquentaient le plus ordinairement sa table n'y paraissaient presque plus : au lieu des mets délicieux dont il se nourrissait auparavant, on ne pouvait plus lui servir que la nourriture grossière du peuple. Ses officiers n'avaient plus que des

[1] Arnald. Vit. S. Bernard., lib. 2, c. 7.

[2] *Ibid.*

habits vieux et usés, ils étaient maigres et accablés de dettes; enfin la pauvre physionomie de son palais annonçait une prochaine dissolution.

Roger de Sicile lui-même, le plus ferme soutien du parti schismatique, se crut obligé de prier Innocent de lui envoyer son chancelier Haimeric et l'abbé de Clairvaux. Il demandait en même temps à Pierre de Léon de lui députer Pierre de Pise, en qualité de légat *a latere*. Son intention était d'avoir une conférence, afin, disait-il, de s'éclairer sur le parti qu'il devrait embrasser. Au fond il ne voulait que confondre l'abbé de Clairvaux, en le mettant aux prises avec Pierre de Pise qui passait pour l'homme le plus éloquent et pour le plus habile légiste de toute l'Italie.

Salerne fut le lieu que Roger indiqua pour la conférence. Pierre de Pise, qui avait reçu du roi de Sicile les promesses les plus flatteuses s'il parvenait à vaincre Bernard, ouvrit la conférence par un discours éloquent en faveur d'Anaclet, appuyant la validité de son élection sur de nombreuses citations historiques et sur les canons.

« L'homme de Dieu [1], persuadé que le règne du Seigneur est, non dans la beauté du discours, mais dans la vertu, lui répondit:

« Je sais, Pierre, que tu es un homme savant et lettré; plût à « Dieu que tu eusses embrassé un meilleur parti et que tes talents « fussent consacrés à la défense d'une meilleure cause! Plût à Dieu « qu'une cause plus juste et plus raisonnable t'eût pour avocat! « alors tu ne mettrais en avant que des arguments raisonnables, et « personne ne pourrait lutter contre toi. Pour nous, hommes gros- « siers, beaucoup plus accoutumés à conduire la charrue qu'à tenir « des conférences, nous garderions le silence si l'intérêt de la foi ne « nous forçait à parler. Mais la charité nous fait ouvrir la bouche « et nous ne pouvons nous empêcher de défendre cette tunique de « Notre Seigneur Dieu, que les païens et les Juifs n'osèrent parta- « ger autrefois et que Pierre de Léon déchire et met en lambeaux.

« Il n'y a qu'*une* foi, *un* Seigneur, *un* baptême. Nous ne pou- « vons reconnaître ni une double foi, ni deux baptêmes, ni deux « maîtres; de même qu'au temps du déluge il n'y eut qu'une seule « arche, ainsi aujourd'hui il n'y a qu'une seule Église. Maintenant « nous voyons deux arches; si celle que conduit Pierre de Léon est « de Dieu, celle dont Innocent tient le gouvernail doit être englou- « tie; donc, l'Église orthodoxe d'Orient et celle d'Occident périront;

[1] Arnald., loc. cit.

« la France périra, la Germanie périra; les Espagnols, les Anglais « et les royaumes les plus lointains seront engloutis dans l'abîme. « Les Ordres religieux des Camaldules, des Chartreux, de Cluni, de « Grammont, de Citeaux, de Prémontré et une foule innombrable « d'autres congrégations ou communautés de serviteurs ou ser- « vantes de Dieu, seront enveloppés dans le même naufrage; les « évêques, les abbés et tous les autres princes de l'Église seront « jetés au fond de la mer; Roger sera seul sauvé, puisque seul il est « entré dans l'arche de Pierre de Léon. Et je croirais que tout ce « qu'il y a de religieux dans le monde périrait, tandis que l'ambi- « tieux, le scandaleux Pierre de Léon obtiendrait seul le royaume « du ciel! »

« A ces mots l'assemblée entière se leva pleine d'enthousiasme, et tous ceux qui étaient présents exprimèrent à l'envi leur horreur pour la vie coupable et pour le schisme de l'antipape. Pierre de Pise restait silencieux. Bernard alla à lui et lui serra la main en disant: « Si tu veux m'en croire, nous demeurerons ensemble dans l'arche » la plus sûre; » après avoir causé quelque temps avec lui de la manière la plus affectueuse, il le décida à embrasser le parti d'Innocent.

Roger ne quitta pas le parti de Pierre de Léon. Il avait usurpé plusieurs terres de l'Eglise romaine et pensait bien qu'il les faudrait restituer s'il se déclarait pour Innocent. Pierre de Léon mourut peu après, au commencement de l'année 1138. Trois jours de maladie lui furent donnés pour faire pénitence; mais il persista jusqu'à la fin dans son schisme et mourut en désespéré.

Le roi de France Louis-le-Gros était mort au mois d'août de l'année précédente. Il eut pour successeur son fils, Louis septième du nom, et surnommé *le Jeune*.

Après la mort de Pierre de Léon, les cardinaux de son parti élurent le cardinal Grégoire qui prit le nom de Victor.

De nouveaux orages menaçaient ainsi l'Eglise. A la vue du danger, Bernard redoubla de courage. Prières, prédications, courses apostoliques, il n'épargna rien. Son zèle fut couronné du succès. Victor, le nouvel antipape, se sentit touché par la grâce et alla trouver pendant la nuit le saint abbé de Clairvaux.

Bernard l'accueillit avec bonheur et le conduisit aux pieds d'Innocent qui le reçut avec bonté et affection.

A cette grande nouvelle, Rome et le monde catholique tout entier tressaillirent d'allégresse. De toutes parts on exaltait le zèle et les vertus de l'abbé de Clairvaux qui avait porté au schisme les pre-

miers coups et l'avait enfin détruit après sept années de travaux et de luttes persévérantes.

Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni, qui avait lui-même si énergiquement combattu le schisme, écrivit à Bernard pour le féliciter de ses succès [1]. L'abbé de Clairvaux lui répondit [2] :

« O homme plein de bonté! que *Celui* qui se lève à l'horizon des cieux vous visite, vous qui m'avez visité sur la terre étrangère et m'avez consolé dans le lieu de mon pèlerinage! Vous avez fait une bonne action en vous souvenant d'un homme pauvre et dénué de tout. J'étais absent et absent depuis longtemps, cependant vous vous êtes souvenu de moi, vous si grand et si occupé d'affaires importantes! Quelle gloire pour moi que ces lettres dans lesquelles vous m'ouvrez votre âme ! Je me glorifie de votre souvenir, de votre bienveillance, de l'amitié privilégiée dont vous m'avez donné le témoignage; votre affection a été pour moi une source de doux sentiments. Je me glorifie aussi de mes tribulations, si j'en ai supporté quelques-unes pour l'Église. Le triomphe de l'Eglise! oh! oui, il est ma gloire; il me fait porter haut la tête, et je suis le compagnon de sa joie, après l'avoir été de ses travaux. Grâce à Dieu, qui lui a donné la victoire! *Notre douleur est changée en joie, l'hiver est passé, la pluie a cessé, les fleurs s'épanouissent, le temps de la taille est arrivé, on a coupé les sarments inutiles et le bois pourri.* Cet impie qui avait fait prévariquer Israël a été saisi par la mort et englouti dans le sein du tombeau. J'espère que le reste des ennemis de l'Eglise disparaîtra bientôt, et que dans peu de temps je pourrai retourner vers mes frères. Si Dieu me conserve la vie, j'espère vous visiter en passant. Je salue votre frère Hugues et toute votre sainte communauté. »

Bernard et Pierre-le-Vénérable avaient bien oublié, comme on voit, les discussions qui avaient eu lieu entre les clunistes et les cisterciens.

Bernard écrivit à Geoffroi, prieur de Clairvaux, et à ses autres religieux, pour leur annoncer le triomphe de l'Eglise et son retour en France.

« C'est, leur dit-il [3], le jour de l'octave de la Pentecôte que Dieu a comblé nos désirs en rendant l'unité à l'Eglise et la paix à la ville

[1] Pet. Venerabil., lib. 2, Epist. 29, 37.

[2] S. Bernard. Epist. 147 ad Pet. Cluniac.

[3] S. Bernard. Epist. 316.

de Rome. Ce jour-là, en effet, tous les partisans de Pierre de Léon sont venus se prosterner aux pieds du souverain pontife, lui ont rendu hommage et promis fidélité. Le clergé de l'antipape a fait lui-même sa soumission, selon les formes usitées, ainsi que le fantôme de pape qu'il avait élu. Cet heureux événement a causé beaucoup de joie au peuple fidèle. Si j'avais prévu ce résultat, il y a longtemps que je serais au milieu de vous. Maintenant, rien ne me retient ici. Je ne dis donc plus : Je partirai, mais je pars. Oui, je pars et j'emporte avec moi, pour prix de mes courses, la victoire de J.-C. et la paix de l'Eglise. »

III.

SAINT BERNARD, ABAILARD, PIERRE-LE-VÉNÉRABLE ET L'ABBÉ SUGER.

Histoire d'Abailard et d'Héloïse. — Discussions de saint Bernard avec Pierre-le-Vénérable. — Discussions avec Suger à propos des querelles entre le pape Innocent II et le roi Louis VII.

1138—1145.

De retour en France, saint Bernard eut à soutenir des luttes théologiques contre Pierre Abailard; avant de les exposer, nous devons faire connaître ce philosophe que sa vie romanesque et son brillant génie ont rendu si célèbre.

Abailard [1], issu d'une famille distinguée de Bretagne, eut pour père Béranger et pour mère Lucie. Son père, quoique noble, était lettré; il prit un soin particulier de l'éducation de son fils. Abailard avait une facilité naturelle vraiment prodigieuse et un amour inné pour l'étude. Il se passionna tellement pour la science, qu'il renonça à la carrière militaire où l'appelait sa naissance. Il sacrifia, dit-il, Mars et Minerve, et n'ambitionna que les combats de l'intelligence.

A l'âge de seize ans, il était initié aux littératures grecque, romaine et ecclésiastique, et avait approfondi toutes les subtilités de la dialectique.

Cette dernière science surtout l'avait captivé. Son génie subtil,

[1] Nos détails biographiques sur Abailard sont tirés principalement de ses lettres et en particulier de celle intitulée : *Historia calamitatum ;* de sa Vie, par D. Gervaise, et de l'*Histoire littéraire de France.*

pénétrant, se jouait des questions les plus abstraites, et planait sans effort dans des régions élevées inaccessibles à la plupart des intelligences. Tourmenté par la passion de la science, il quitta, à seize ans, la maison paternelle et visita les villes et les monastères de France où la renommée lui indiquait de doctes personnages capables de lui communiquer de nouvelles connaissances. Après cinq années de voyages studieux, il arriva à Paris où enseignait depuis longtemps Guillaume de Champeaux. Abailard le pria de l'accepter au nombre de ses élèves. Guillaume le reçut avec joie et lui donna même une marque de haute estime en l'admettant dans son intimité. Abailard entra bientôt en luttes avec Guillaume, dont il n'adoptait pas les opinions. Il fut obligé de quitter l'école de Paris, et partit pour Melun avec l'intention d'y fonder lui-même une école de philosophie destinée à combattre celle de Guillaume. Il y réussit malgré les obstacles qu'on lui suscita; ses disciples, devenus nombreux, allaient souvent à Paris engager des luttes philosophiques avec les élèves de son antagoniste. La lutte n'étant pas encore assez vive au gré d'Abailard, il se rapprocha de Paris et établit son école à Corbeil.

Une grave maladie, causée par ses études excessives, le força d'abandonner l'enseignement et de retourner dans son pays natal. A son retour à Paris, il trouva Guillaume de Champeaux enseignant au monastère de Saint-Victor, sous l'habit de chanoine régulier. Cette conversion le toucha, et, n'écoutant que le premier mouvement de son cœur, il alla demander pardon à Guillaume de l'opposition qu'il lui avait faite. Abailard resta quelque temps à Saint-Victor; mais de nouvelles discussions l'ayant de nouveau brouillé avec Guillaume, il quitta cette abbaye en manifestant l'intention de rétablir son école.

Guillaume, en se retirant à Saint-Victor, avait laissé à l'école épiscopale qu'il dirigeait, un de ses élèves pour professeur. Celui-ci, comprenant toute la supériorité d'Abailard, craignit de l'avoir pour antagoniste, et, tout en gardant son titre, lui offrit de donner les leçons à sa place; il fut même assez humble pour se mettre au nombre de ses disciples. Guillaume ne vit pas sans chagrin son antagoniste assis sur sa chaire. Il fit destituer le professeur titulaire et mettre à sa place un autre de ses disciples qui voulut être professeur en titre et en réalité.

Abailard quitta alors Paris et regagna Melun où son école eut bientôt reconquis sa vieille réputation. Ses élèves, charmés par sa

science et son élocution facile, s'attachèrent à lui plutôt comme à un ami que comme à un maître. Abailard avait un cœur trop sensible pour ne pas s'affectionner à eux, et, entre le maître et les disciples, c'était une réciprocité de doux sentiments qui chaque jour devenaient plus forts.

L'enseignement, au XII[e] siècle, n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. Nous avons peine à comprendre le prestige dont étaient entourés ces vieux docteurs de la scholastique dont le nom est à peine connu de nos jours; Odon de Cambrai, Anselme du Bec et Anselme de Laon, Roscelin, Guillaume de Champeaux, Gilbert de la Porée, Pierre Lombard, étaient de véritables puissances à cette époque de mouvement intellectuel qui allait toujours croissant depuis l'impulsion que lui avait donnée Gerbert. Abailard, plus littérateur, plus subtil que tous ses contemporains, excitait autour de lui un véritable enthousiasme. Fier de ses succès, il ne voulut pas rester à Melun et se dirigea vers Paris, accompagné de tous ses disciples. C'était comme une armée à la tête de laquelle il voulait combattre. Il campa sur la montagne de Sainte-Geneviève qui lui parut, comme il le dit lui-même, une position très-favorable pour assiéger son ennemi et le battre en brèche. Son armée reçut de nouveaux renforts. On déserta le camp ennemi; Abailard enrôla sous sa bannière tous les transfuges. Guillaume de Champeaux apprit, dans sa retraite, que sa vieille école était presque déserte, et que son successeur, honteux de sa défaite, était allé se cacher dans un monastère. Il vola à Paris, remonta sur sa chaire et un combat acharné s'engagea entre les anciens rivaux. Les deux armées se lançaient réciproquement chaque jour une grêle de dilemmes et de syllogismes; l'ardeur fut si grande qu'il ne fut bruit dans toutes les écoles de France que des questions soulevées entre Guillaume de Champeaux et Abailard.

Goswin [1], qui tenait aussi école sur la montagne de Sainte-Geneviève, se déclara pour Guillaume. L'historien de ce professeur, qui devint un saint, nous apprend qu'il vainquit Abailard dans une joute philosophique où il l'avait défié; Guillaume se croyait sans doute aussi vainqueur; Abailard, de son côté, s'applique ce vers qu'Ovide met dans la bouche d'Ajax :

« Si vous demandez quelle fut l'issue du combat, je ne fus pas vaincu par lui. »

[1] Vit. S. Gosw., lib. 1, c. 18.

Les hostilités furent suspendues pendant un second voyage qu'Abailard fit en Bretagne. Son père et sa mère avaient embrassé la vie monastique et il devait régler ses affaires de famille. Son voyage fut court. Il avait hâte de se jeter de nouveau au milieu de ses luttes philosophiques; mais, à son retour à Paris, il ne trouva plus Guillaume de Champeaux qui était devenu évêque de Châlons-sur-Marne. Abailard eut le tort d'accuser d'ambition ce grand homme qui montra dans l'épiscopat un si beau caractère. Ne trouvant plus à Paris d'antagoniste digne de lui, il se rendit à Laon pour y étudier l'Écriture et la théologie sous Anselme. Il n'apprécia pas ce professeur et revint à Paris où il obtint enfin la chaire qu'avait occupée si longtemps son antagoniste Guillaume, dans l'école épiscopale. Il reçut alors les titres de clerc et de chanoine, mais sans cependant entrer dans les Ordres.

Abailard, dans sa nouvelle position, s'acquit une réputation plus brillante encore qu'auparavant. Sa renommée dépassa les limites des provinces de France; on vint en foule d'Angleterre et d'Allemagne pour suivre ses leçons. Un roi n'avait pas un cortège plus nombreux et ne recevait pas plus d'hommages. C'était, dans toutes les classes de la société, un enthousiasme prodigieux pour la philosophie et pour celui qui l'enseignait avec tant de supériorité. Les femmes elles-mêmes devenaient philosophes et théologiennes par amour pour le jeune professeur dont la physionomie gracieuse, l'esprit aimable et la voix mélodieuse ne contribuaient pas peu à leur faire aimer la dialectique.

Parmi elles était une jeune fille dont le nom est aujourd'hui inséparable de celui d'Abailard. Héloïse avait reçu du ciel une beauté ravissante, un cœur aimant, une intelligence élevée. Elle était nièce d'un vieux chanoine nommé Fulbert qui veillait sur elle comme sur un trésor et secondait par tous les moyens ses heureuses dispositions. Héloïse, retirée et silencieuse dans la maison de Fulbert, employait ses loisirs à cultiver les sciences; elle apprit le latin, le grec et l'hébreu, et, lorsqu'elle connut tous les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne, elle voulut étudier cette philosophie dont tout le monde parlait depuis qu'Abailard en donnait des leçons.

Abailard visitait sans doute quelquefois son vieux confrère Fulbert et avait occasion de voir Héloïse. Il fut bientôt convenu que chaque soir, après ses leçons publiques, il viendrait lui en donner de particulières dans la maison de son oncle. L'un et l'autre, doués des avantages les plus séducteurs, oublièrent bientôt, pendant

leurs longues entrevues, les beautés de la philosophie, et ne songèrent plus qu'à leur amour. Il était trop vif pour rester longtemps un mystère. Abailard consacra à Héloïse son talent poétique et musical. Il chanta son amante sous l'emblême de la rose et composa des chansons que toute la France redit après lui et qui révélèrent ainsi à tous un secret qui débordait de son cœur.

Aveuglés tous deux par leur imprudent amour, Abailard et Héloïse furent coupables. Le vieux Fulbert, en l'apprenant, devint furieux. Abailard, redoutant son courroux pour son amante, l'emmena en Bretagne où elle mit au monde un fils qu'elle appela Astralabe, c'est-à-dire *astre brillant*, à cause de l'éclat de sa beauté.

Abailard ne désespéra pas de fléchir Fulbert et courut à Paris lui demander l'autorisation d'épouser sa nièce. Il l'obtint et retourna en Bretagne, bien heureux du succès qu'il avait obtenu.

Héloïse ne partagea pas sa joie. En contractant mariage publiquement, Abailard renonçait à la cléricature et se fermait ainsi l'avenir brillant qui s'ouvrait devant lui; les écoles ecclésiastiques étaient alors les seules où il pût acquérir de la gloire, et il ne pouvait les diriger qu'en portant le titre de clerc. Héloïse ne voulait pas renoncer à son amour, mais elle ne voulait pas non plus briser l'avenir de celui qu'elle aimait. Aussi, lorsque Abailard lui annonça, tout joyeux, le consentement de son oncle, elle lui répondit:

« Je comprends le motif qui vous engage à m'épouser. Vous désirez satisfaire mon oncle et mettre vos jours en sûreté; vous n'y réussirez pas. Je connais mon oncle: il sait dissimuler une injure lorsque la vengeance ne lui est pas possible; mais il n'a pas l'âme assez noble pour pardonner. Sa réconciliation apparente n'est qu'un piège où sa colère vous attend.

« Dites-moi, de quel œil la société, l'Église, la philosophie verront-elles une femme qui les aura privées d'un flambeau destiné à les éclairer? Que d'imprécations elles lanceront contre moi, pour avoir retenu pour moi seule celui qui a reçu une mission sociale? Quoi! vous, penser au mariage! Mais ignorez-vous ce qu'en ont dit tous les sages de l'antiquité? Vous, clerc et chanoine, ne pouvez-vous pas vivre célibataire, lorsque des laïques, des gentils vous en ont donné l'exemple? Si vous tenez peu à l'honneur d'être clerc et aux richesses que vous rapporte le canonicat, si vous êtes disposé à renoncer à ces titres, conservez du moins le caractère de philosophe. »

Ces paroles ne persuadèrent pas Abailard. Il ramena Héloïse à Paris, et, peu de jours après, l'épousa, pendant la nuit, en présence de son oncle et d'un petit nombre de témoins. Après le mariage, Abailard s'en alla à son domicile ordinaire et Héloïse resta chez son oncle. Elle tenait à ce que son mariage restât secret, pour ne pas briser la carrière brillante de son époux; Fulbert, au contraire, tenait à ce qu'il fût connu. Il le divulgua, mais Héloïse soutint, même avec serment, qu'elle n'était pas la femme d'Abailard, ce qui lui attira, de la part de son oncle, de mauvais traitements. Abailard l'ayant appris, favorisa sa fuite et la fit conduire au monastère d'Argenteuil. Son dessein n'était pas d'en faire une religieuse, mais Fulbert le crut, et, croyant sa nièce outragée, soudoya des gens qui, pendant la nuit, s'emparèrent d'Abailard et le mutilèrent cruellement.

Paris tout entier, en apprenant l'outrage fait à son célèbre professeur, se souleva d'indignation. La peine du talion fut appliquée à ses bourreaux, mais ni cette vengeance, ni l'intérêt dont il fut l'objet, ne purent le consoler de son malheur. Il quitta sa chaire et alla cacher son désespoir dans l'abbaye de Saint-Denis où il prit l'habit religieux.

Héloïse l'imita au monastère d'Argenteuil. Ses parents, ses amis, qui savaient qu'elle n'avait nulle vocation pour la vie religieuse, voulurent la détourner de prendre le voile. Elle ne répondit que par des pleurs et des sanglots; puis, s'avançant avec énergie vers l'autel où l'évêque avait déposé le symbole de la virginité, elle le mit sur sa tête en prononçant à haute voix ces vers que Lucain [1] met dans la bouche de Cornélie :

« O mon glorieux époux! tu étais trop grand pour être à moi! Pourquoi faut-il que l'hymen vînt t'unir à mon sort, puisque je devais faire ton malheur! Maintenant tu en souffres la peine, mais je vais m'en punir! »

Héloïse se fit aimer des religieuses d'Argenteuil qui l'élurent quelques années après pour leur prieure.

Abailard, au contraire, s'attira la haine de ses frères. L'abbaye de Saint-Denis n'était pas encore réformée par Suger, et les moines, sous l'abbé Adam, y menaient une vie scandaleuse. Abailard avait bien à se reprocher ses amours avec Héloïse, mais son cœur était trop élevé pour qu'il pût s'abaisser jusqu'à la vie basse et matérielle

[1] Lucan., Pharsal., lib. 8, v. 90.

de moines paresseux et débauchés. Il censura leurs mœurs et s'attira des persécutions. Plusieurs de ses anciens disciples étant venus, sur ces entrefaites, le supplier de recommencer ses leçons, il y consentit; et les moines de Saint-Denis, heureux de se délivrer de ses critiques, lui cédèrent, pour établir une école, un petit prieuré voisin des domaines du comte de Champagne.

Ce fut alors qu'il publia son premier ouvrage sérieux, l'*Introduction à la Théologie*, qui fut pour lui une source de nouveaux malheurs.

Il ne le composa que pour obéir aux sollicitations multipliées de ses disciples. « J'ai essayé, dit-il, pour obéir à des demandes plus importunes que justes, de composer, avec l'assistance divine et de mon mieux, cet ouvrage. Qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions: mon but n'est pas d'exposer l'exacte vérité, toute mon ambition est d'exprimer, comme on me l'a demandé, mes opinions personnelles. »

L'*Introduction à la Théologie* devait avoir trois parties où l'auteur aurait traité successivement de la foi, de la charité et des sacrements. On ignore s'il fut fait en entier : nous n'en possédons que la première partie qui est divisée en trois livres dans lesquels il traite de la nature de Dieu et de son action à l'égard des créatures. Toutes les vérités dogmatiques, c'est-à-dire qui font l'objet de la foi, se rattachent, suivant l'auteur, à ces deux points principaux. Abailard expose d'abord d'une manière très-exacte la croyance de l'Église sur la Trinité; puis il aborde ce mystère d'une manière philosophique et cherche à résoudre à l'aide du raisonnement les obscurités que présente pour l'intelligence humaine la *distinction* des personnes en Dieu qui est essentiellement *un*. Les questions qu'il se pose ouvrent devant lui des sphères immenses à travers lesquelles il s'élance avec une étonnante facilité. Il accumule autour du mystère fondamental du christianisme toutes les preuves métaphysiques que son génie pénétrant lui fait découvrir, puis il pénètre dans le dédale obscur des traditions des peuples de l'antiquité et des systèmes des vieilles écoles philosophiques, pour y chercher quelques débris de la vérité qu'il démontre, échappés au naufrage de la révélation primitive.

C'était là une route abandonnée depuis les travaux des grands philosophes des premiers siècles de l'Église. Abailard se douta qu'en s'écartant des voies battues, il allait s'attirer les récriminations des hommes à préjugés; aussi s'appliqua-t-il à démontrer que sa mé-

thode n'était autre que celle des Jérôme et des Augustin. Abailard s'abaissa même jusqu'à répondre à ces Zoïles stupides, toujours prêts à blâmer *à priori*, ou à regarder comme inutiles des travaux qu'ils n'auraient ni le courage d'entreprendre ni le talent d'exécuter:

« On me dira peut-être, dit-il [1], à quoi bon faire de nouveaux ouvrages sur nos dogmes? Je réponds: fut-il jamais plus nécessaire de les défendre qu'aujourd'hui? ne sommes-nous pas attaqués par les juifs, par les païens? n'avons-nous pas des ennemis, même dans nos rangs? Parmi ces derniers, j'en désignerai quatre qui sont chefs d'autant de sectes différentes:

« Le premier, qui dogmatise en France, a la témérité d'enseigner: qu'avant l'Incarnation, la foi au Messie ne fut pas nécessaire; que le Père ayant engendré son Fils, qui lui est consubstantiel, il s'ensuit qu'il s'est engendré lui-même.

« Le second, qui répand ses erreurs en Bourgogne, soutient que les trois propriétés qui distinguent les personnes divines sont trois essences, distinctes non-seulement de la nature divine, mais de chaque personne en particulier.

« Le troisième a établi en Anjou sa chaire pestilentielle. Il enchérit sur le second et ose affirmer que les attributs divins, tels que la justice, la miséricorde, sont distincts de la nature divine, de sorte qu'il y aurait autant de choses différentes en Dieu qu'il y a de perfections.

« Enfin le quatrième, qui infecte le Berri de sa mauvaise doctrine, pousse la folie jusqu'à dire que Dieu n'est pas infaillible, et que les événements peuvent arriver autrement qu'il ne les a prévus.

« C'est à ceux qui trouvent mauvais qu'on écrive sur les dogmes, à dire s'il est inutile de combattre ces hérésies. »

Après avoir exposé le dogme catholique sur la Trinité et l'avoir environné de toutes les lumières possibles, Abailard traite successivement des attributs de la divinité. On trouve, dans ses aperçus, beaucoup de profondeur et de pénétration, mais on conçoit que, dans une pareille matière, il ne puisse pas toujours parler avec une clarté parfaite. Il aborde aussi plusieurs questions accidentelles sur lesquelles il ne pourra jamais s'établir identité parfaite d'opinions, parmi les philosophes et les théologiens. Une théorie qui nous a frappés dans l'*Introduction à la Théologie*, c'est l'*optimisme plato-*

[1] P. Abailard. Introd. ad Theolog.

nicien exposé par Abailard avec autant de précision qu'il l'a été depuis par la philosophie moderne:

« Dieu étant infiniment sage, dit-il, ne peut rien vouloir à contretemps; d'où il résulte qu'il place chaque événement dans le moment le plus convenable à la perfection de l'univers. »

L'*optimisme* a de graves conséquences et ne tient pas assez de compte de la *liberté* que Dieu a inscrite dans la nature humaine et *en raison de laquelle* il prévoit les événements; mais, restreint dans de justes bornes, c'est un système qui ne sort pas du domaine légitime de la philosophie. Nous en dirons autant de la plupart des opinions reprochées à Abailard. Les erreurs qu'on lui a imputées n'étaient que des conséquences tirées des éclaircissements dont il voulait environner les dogmes et des systèmes ou comparaisons qu'il employait dans ce but; quant aux dogmes en eux-mêmes et à celui de la Trinité en particulier, il les exposait avec une exactitude, une lucidité qui, pour tous autres que pour des adversaires, ne permettait pas de soupçonner sa foi. C'est ce qui explique pourquoi il eut tant de partisans et tant d'ennemis parmi les catholiques.

Roscelin fut le premier qui dénonça la doctrine d'Abailard touchant la Trinité. Deux autres professeurs, Albéric et Lotulfe, qui se donnaient comme successeurs de Guillaume de Champeaux et d'Anselme de Laon, leurs maîtres, joignirent leur dénonciation à celle de Roscelin.

Ces deux [1] professeurs enseignaient à Reims et n'épargnèrent rien pour indisposer l'archevêque de cette ville contre leur adversaire. Un concile ayant été convoqué à Soissons [2], sous la présidence du légat Conon, Abailard reçut ordre de s'y présenter et d'apporter avec lui l'ouvrage qu'il avait composé sur la Trinité. Il obéit. Ses adversaires lui reprochaient surtout d'avoir dit [3] que: le Père, le Fils et le Saint-Esprit étaient *une même essence*; d'où ils concluaient qu'il soutenait l'erreur de Sabellius et qu'il n'admettait en Dieu qu'une seule personne. Ils ne voyaient pas qu'eux, en affirmant *trois essences*, admettaient, non pas seulement trois personnes en Dieu, mais bien *trois dieux*, ce qui n'était pas moins contraire que le sabellianisme à la doctrine de l'Église.

Albéric et Lotulfe, qui tenaient, pour tout autre motif que par

[1] P. Abailard., Hist. calamit.

[2] C'est le concile qui se tint en 1121.

[3] Otto. Frising. de Gest. Frid., lib. 1, c. 47.

zèle pour la saine doctrine, à faire condamner Abailard, excitèrent contre lui la populace[1]; de sorte qu'au moment où le savant professeur entra à Soissons avec quelques-uns de ses disciples, on le reçut à coups de pierres et en lui reprochant d'être assez impie pour avoir dit et écrit qu'il y avait trois Dieux. Les fanatiques excités par Albéric et Lotulfe n'avaient pas très-bien compris la leçon qui leur avait été faite.

Abailard présenta son livre au légat en le priant de l'examiner et en désavouant d'avance tout ce qu'on pourrait y trouver de contraire à la foi catholique. Il offrait, dans le cas où quelqu'une de ses opinions fût hétérodoxe, de faire telle satisfaction qui serait jugée nécessaire. Le légat lui dit de remettre son livre à l'archevêque de Reims et à ceux qui l'accusaient. C'était lui donner des ennemis pour juges. Abailard obéit cependant. Ses accusateurs examinèrent son livre, et ce ne fut qu'à la dernière séance du concile que l'on s'en occupa publiquement. Le légat ayant demandé ce qu'on avait découvert d'hérétique, les critiques ne purent rien indiquer. Alors Geoffroi de Chartres, qui était l'évêque le plus savant de l'assemblée, se leva et dit :

« Seigneurs qui êtes ici présents, vous connaissez tous la science de cet homme; quel qu'il soit personnellement, il faut bien convenir qu'il a un génie peu ordinaire, que ses disciples sont nombreux, que sa réputation a éclipsé celle de ses maîtres et des nôtres, et qu'elle a étendu ses rameaux d'une mer à l'autre. Si vous le frappez par préjugé, votre sentence, quand elle serait juste en elle-même, trouvera beaucoup de contradicteurs, et Abailard ne manquera pas de défenseurs; surtout lorsque nous-mêmes ne voyons rien de répréhensible dans le livre qui nous est soumis. Prenez garde d'accroître encore sa réputation en agissant contre lui d'une manière violente, et de faire attribuer notre jugement plutôt à la jalousie qu'à la justice. Si vous voulez suivre à son égard les lois canoniques, qu'on apporte ici son livre, qu'on indique l'opinion condamnable et qu'il ait la liberté de se défendre, afin qu'il puisse être convaincu et réduit au silence s'il est coupable. Je vous dirai ce que disait Nicodème, dans le conseil des juifs, touchant J.-C. : *Notre loi permet-elle de juger un homme sans l'entendre et sans que l'on connaisse sa cause?*

En entendant ces paroles, les ennemis d'Abailard s'écrièrent :

[1] P. Abail., Hist. calamit.

« O le sage conseil ! Nous exposer à discuter avec lui ; mais le monde tout entier ne pourrait se débarrasser de ses sophismes ! » Geoffroi, voyant qu'il ne pouvait leur faire entendre raison, prit un autre moyen pour arrêter les effets de leur jalousie et leur fit observer que l'assemblée de Soissons n'était pas assez nombreuse pour se prononcer sur une matière aussi importante ; qu'en conséquence il faudrait assembler un autre concile, et, en attendant, renvoyer Abailard à son abbaye de Saint-Denis.

Le légat et tous les autres adoptèrent d'abord cette opinion. Mais Albéric et Lotulfe représentèrent à l'archevêque de Reims que ce serait pour lui une honte si cette affaire était discutée et jugée en dehors de son diocèse et dans un autre concile ; qu'il y avait danger qu'Abailard ne s'échappât lorsqu'on le conduirait à Saint-Denis. L'archevêque s'imagina, en effet, que son honneur était compromis, courut aussitôt chez le légat et lui dit qu'au lieu de laisser traîner l'affaire en longueur, il valait bien mieux condamner sans discussion la doctrine dénoncée, brûler le livre et mettre l'auteur en prison dans quelque monastère.

Si le moyen n'était ni juste ni raisonnable, il avait du moins l'avantage d'être expéditif ; c'est ce qui toucha le plus le légat, qui partagea complètement l'avis de l'archevêque.

Geoffroi de Chartres l'ayant appris, alla trouver Abailard et lui conseilla de n'opposer que la plus grande douceur à cette violence indigne qui serait plus nuisible à ses juges qu'à lui-même, et de se laisser mettre en prison, persuadé que sa détention ne pourrait être que de bien courte durée. Le bon Geoffroi pleurait en donnant ce conseil à Abailard. Le grand philosophe pleurait aussi d'indignation de se voir en butte aux tracasseries de nullités jalouses et orgueilleuses ; il eut cependant assez de force d'âme pour suivre le conseil de son ami, l'évêque de Chartres.

Il se présenta au concile qui ne lui laissa pas la faculté d'exposer sa doctrine [1] et le condamna à jeter lui-même son livre au feu. Tandis qu'on le regardait brûler en silence, un des ennemis d'Abailard dit à mi-voix qu'il y avait lu que le Père seul était Tout-Puissant, sur quoi le légat dit avec beaucoup de gravité : « C'est une chose étonnante que l'auteur ait commis cette erreur que l'on ne pardonnerait même pas à un enfant ; tout le monde sait qu'il y a trois tout-puissants. » Terric, professeur célèbre, se mit à rire en enten-

[1] Otto. Frising., loc. cit. ; P. Abailard., Hist. calamit.

dant ces paroles et dit, assez haut pour être entendu, ces paroles du symbole de saint Athanase : *Et cependant il n'y a pas trois tout-puissants, mais un seul Tout-Puissant.*

Abailard, après s'être soumis humblement à toutes les exigences de ses ennemis, pensa qu'il pouvait enfin se lever pour exposer sa foi, mais tous ses adversaires couvrirent sa voix et dirent que, pour toute explication, il n'avait qu'à réciter le symbole de saint Athanase. On lui présenta en même temps un livre dans lequel il était contenu, « comme si ce symbole, dit Abailard, ne m'eût pas été familier. » Un homme comme Abailard devait se sentir étouffé sous l'étreinte morale qu'il subissait. En présence d'adversaires qui le condamnaient sans vouloir rien entendre et abusaient indignement de leur autorité, sa douleur s'échappait en soupirs, en sanglots. Il prit cependant le livre et lut en pleurant la profession de foi qu'on lui présentait. Après quoi, comme s'il eût été convaincu d'hérésie, on le traîna dans la prison du monastère de Saint-Médard. L'abbé et les moines de cette abbaye ne partageaient pas la haine d'antagonistes jaloux et irrités : ils reçurent Abailard avec joie et lui prodiguèrent des consolations. Il ne resta avec eux que très-peu de jours. Le légat, comme le prévoyait Geoffroi de Chartres, se repentit bientôt de s'être prêté aux violences d'une jalousie aussi lâche que cruelle, et renvoya Abailard à l'abbaye de Saint-Denis dont il était moine.

Abailard y reprit ses études. En lisant Bède, il apprit que Saint-Denis l'aréopagite n'avait pas été évêque d'Athènes, mais de Corinthe. C'était une erreur de Bède, mais Abailard n'avait pas à son service les documents historiques qui lui eussent été nécessaires pour découvrir que cet auteur avait confondu à tort saint Denis de Corinthe avec l'Aréopagite qui fut bien réellement évêque d'Athènes. Il admit donc l'idée de Bède et s'appuya de son autorité pour combattre l'opinion, généralement reçue de son temps, que saint Denis l'aréopagite était venu en France. Suivant Abailard, cette opinion ne pouvait être vraie puisqu'on faisait venir saint Denis d'Athènes, tandis qu'il habitait Corinthe et qu'il y était mort.

Abailard n'allait pas jusqu'à la vérité et ignorait que saint Denis de France était aussi distinct de saint Denis de Corinthe que de saint Denis d'Athènes; mais comme il attaquait l'opinion reçue, il s'attira de nouvelles persécutions. Depuis qu'Hilduin avait cru de l'honneur de son monastère de lui donner une origine apostolique, c'était un aussi grand crime de discuter sur ce point que sur un dogme révélé et défini. D'autre part, les rois de France avaient

adopté saint Denis pour patron de leur royaume, et regardaient presque comme un crime de lèse-majesté de vouloir enlever à un patron aussi illustre, son titre d'aréopagite et de disciple immédiat des apôtres. On comprend quelle tempête dut s'élever dans le monastère de Saint-Denis lorsque Abailard fit connaître sa nouvelle opinion. On le fit comparaître au chapître où on ne lui épargna ni remontrances ni menaces, et l'on finit par lui dire qu'on allait le dénoncer au roi, s'il n'abandonnait pas ses opinions. Abailard ne jugea pas à propos d'attendre l'effet de ces menaces et s'échappa du monastère pendant la nuit. Il trouva un refuge sur les terres du comte de Champagne qui l'estimait et qui le fit admettre dans le monastère de Saint-Aigulphe à Provins. Adam, abbé de Saint-Denis, reprocha aux religieux de Provins de lui avoir donné l'hospitalité, et menaça Abailard lui-même d'excommunication, s'il ne revenait à son abbaye; mais l'irascible abbé mourut sur ces entrefaites, et Suger, son successeur, permit à Abailard de se fixer où il voudrait, pourvu qu'il ne promît la stabilité dans aucun monastère.

Abailard, devenu ainsi maître de lui-même, se retira dans une solitude, située sur les bords de la rivière d'Ardusson et voisine de la ville de Nogent-sur-Seine. Il y construisit lui-même une cellule avec des roseaux et un petit oratoire. Ses admirateurs ne tardèrent pas à l'y venir trouver. Ni les horreurs de la solitude ni les privations qu'ils devaient s'y imposer ne purent les rebuter. Leur maître, qu'ils chérissaient, leur rendait tout supportable. Ils se chargèrent de pourvoir à ses besoins, afin qu'il n'eût aucun sujet de distraction, lui bâtirent une demeure en pierre autour de laquelle ils groupèrent leurs cabanes de roseaux, agrandirent l'oratoire et donnèrent ainsi naissance à un monastère, ou plutôt à une école savante et pieuse. Abailard était heureux au milieu de ces disciples dévoués, c'est pourquoi il dédia sa nouvelle demeure au Saint-Esprit sous le nom de *Paraclet*, c'est-à-dire consolateur.

Ses ennemis, jaloux de la paix dont il jouissait, trouvèrent presque une hérésie dans le nom sous lequel il avait dédié l'église de son école. Jamais, disaient-ils, on n'a vu d'église dédiée à une seule des trois personnes de la Trinité. On trouvait également bien téméraire qu'il eût voulu figurer la Trinité par un bloc de pierre sur lequel on avait sculpté trois figures parfaitement ressemblantes entre elles.

Ces plaintes l'épouvantèrent d'autant plus qu'on lui rapporta qu'elles venaient particulièrement de saint Bernard et de saint Nor-

bert, dont l'influence était grande dans l'Église. La procédure du concile de Soissons se représenta plus vivement que jamais à son souvenir, et il saisit avidement une occasion qui se présenta alors de s'éloigner de ces contrées qui semblaient devoir lui être toujours funestes.

Les moines de Saint-Gildas de Ruits l'ayant élu pour leur abbé, les délégués du chapître de cette abbaye se dirigèrent vers le monastère de Saint-Denis, auquel Abailard appartenait toujours, obtinrent le consentement de Suger, se rendirent au Paraclet et présentèrent à Abailard le décret de son élection. Celui-ci partit sur-le-champ avec eux, espérant que ses ennemis l'oublieraient enfin lorsqu'il serait au fond de la Bretagne.

Les moines de Saint-Gildas vivaient d'une manière scandaleuse, et le seigneur de Ruits pillait de son mieux les biens de l'abbaye. Abailard entreprit de réformer les religieux et d'arrêter les brigandages du seigneur, et s'attira ainsi beaucoup de haine de part et d'autre. Il luttait avec courage, lorsqu'il apprit qu'Héloïse et les autres religieuses d'Argenteuil étaient chassées de leur demeure que les moines de Saint-Denis réclamaient comme leur propriété.

Il accourut en toute hâte et conduisit son épouse et ses religieuses au Paraclet, dont il leur abandonna la propriété. Son amour pour Héloïse, malgré ses efforts pour l'étouffer, était encore vif. Héloïse, de son côté, aimait toujours Abailard. Leurs ennemis firent grand bruit des relations qu'ils eurent ensemble pour établir la nouvelle communauté du Paraclet dont Héloïse fut nommée abbesse; Abailard, pour mettre fin à leurs calomnies, repartit plus tôt qu'il n'eût voulu pour son abbaye de Saint-Gildas, où l'attendaient de nouvelles persécutions. Ses moines poussèrent la haine jusqu'à vouloir se délivrer, par le fer et le poison, d'un réformateur importun. Abailard fut obligé de s'enfuir pour échapper à la mort qui le menaçait, et retourna à Paris [1] où il enseigna de nouveau dans son ancienne école du mont Sainte-Geneviève. Il l'abandonna quelque temps après pour se retirer on ne sait en quel lieu, et s'occuper exclusivement de ses ouvrages.

A mesure qu'il les publiait, l'admiration de ses partisans et la jalousie de ses adversaires augmentaient en proportion; les uns admiraient outre mesure les lumières dont il savait entourer les

[1] Joann. Salisbur. Metalog., lib. 2, c. 10, dit qu'en 1130 il étudia sous lui à Paris, dans l'école de la Montagne Sainte-Geneviève.

mystères les plus profonds; les autres ne voulaient voir dans les efforts de son génie que présomption et témérité.

Parmi ces derniers était Guillaume de Saint-Thierri, cet ami de saint Bernard qui a écrit le premier livre de sa Vie. Guillaume était sans contredit un homme vertueux, mais rien ne prouve qu'il ait eu assez de pénétration et d'habitude des matières philosophiques pour comprendre parfaitement les travaux subtils d'Abailard. Il lut toutefois quelques-uns de ses ouvrages, et fut choqué d'un certain nombre de propositions dans lesquelles il vit autant d'attaques aux dogmes fondamentaux du christianisme. Il en fit quelques extraits qu'il accompagna de notes critiques, et envoya ce travail à Geoffroi de Chartres et à saint Bernard avec des lettres qui attestaient chez lui un trouble extraordinaire; le bon abbé voyait le christianisme attaqué par la base et prêt à s'écrouler si l'on n'apportait un remède prompt et efficace aux erreurs qu'il signalait.

« Le trouble qui vous agite, lui répondit saint Bernard [1], me paraît non-seulement juste et raisonnable, mais utile et nécessaire. Il ne vous a pas permis de rester oisif, comme je le vois par le travail que vous m'avez adressé et dans lequel vous pulvérisez des dogmes impies. Quoique je n'aie pu encore que parcourir votre ouvrage, je crois que les erreurs y sont victorieusement réfutées. Mais, vous le savez, je n'ai pas l'habitude de m'en rapporter à mes lumières sur des choses de cette importance, et je crois nécessaire de prendre un temps convenable pour nous réunir et en conférer ensemble. Je ne pense pas que nous puissions le faire avant les fêtes de Pâques, parce qu'il ne faut pas sortir de l'esprit de prière et de recueillement qui convient au temps du carême. Permettez-moi de garder le silence jusqu'à cette époque. D'ailleurs, la plupart des questions dont il s'agit, pour ne pas dire toutes, me sont étrangères, et je ne les ai point assez étudiées. »

Ces dernières paroles de saint Bernard prouvent bien qu'il ne s'agissait point des vérités chrétiennes elles-mêmes qu'il connaissait parfaitement, mais de questions de pure scholastique dans lesquelles on pouvait découvrir vérité ou erreur, suivant le sens que l'on donnait à des mots d'une signification purement conventionnelle.

A l'époque indiquée, saint Bernard et Guillaume de Saint-Thierri conférèrent ensemble sur les opinions d'Abailard. Le résultat de cet entretien fut que ces opinions étaient erronées. En conséquence, saint Bernard [2] pria Abailard de renoncer à ses erreurs. La répu-

[1] S. Bernard., Epist. 325. [2] Godef., Vit. S. Bernard., lib. 3, c. 5.

tation du saint abbé de Clairvaux imposa d'abord au philosophe qui promit de s'en rapporter à son jugement ; mais il ne persévéra pas longtemps dans ces humbles sentiments et écrivit à l'archevêque de Sens que, l'abbé de Clairvaux dénigrant ses ouvrages en secret, il demandait à les défendre publiquement et à être cité au concile provincial qui devait se réunir prochainement à Sens. L'archevêque y consentit et avertit saint Bernard qu'il devrait se rendre au concile pour lutter avec Abailard. Le saint abbé crut devoir d'abord refuser la lutte qu'on lui proposait ; mais ses amis lui ayant fait comprendre qu'il y allait du bien de la religion, il l'accepta et écrivit aux évêques qui devaient assister au concile [1] :

« Vous savez que l'on m'ordonne de me rendre à Sens, dans l'octave de la Pentecôte, pour y soutenir la cause de l'Église dans le procès que l'on intente à sa foi. S'il s'agissait d'une affaire qui me fût personnelle, je serais assuré de votre protection, puisque je suis votre fils. Mais c'est votre affaire aussi bien que la mienne, et plutôt la vôtre que la mienne qui sera agitée ; j'oserai donc vous avertir avec plus de liberté et vous prier avec plus d'instance de vous montrer amis dévoués, non pas de ma personne, mais de J.-C. dont l'épouse chérie implore de vous secours et assistance, contre les hérésies qui s'abritent même sous vos noms pour se répandre et s'affermir... Ne soyez pas surpris qu'on ait fixé un temps si court pour votre honorable assemblée ; sachez que c'est une malice et une ruse de notre adversaire qui veut nous attaquer à l'improviste et engager le combat avec des ennemis désarmés. »

Saint Bernard, comme on le voit, écrivait avec passion et caractérisait d'une manière trop forte des questions qu'il n'avait pas étudiées, comme il l'avouait lui-même, et qui n'étaient pas encore jugées.

Le concile de Sens se réunit le 2 juin 1140. Saint Bernard en rendit compte au pape par cette lettre [2] :

« Nous n'avons échappé à la fureur du *Lion* [3] que pour tomber dans les ruses et les artifices du Dragon qui est un ennemi plus redoutable encore. Ce reptile ne se cache pas ; et plût au ciel qu'il en fût à nous tendre des pièges dans le secret et que ses livres ne fussent pas lus sur les places publiques ! Ces livres, ils pénètrent par-

[1] S. Bernard., Epist. 187.

[2] *Ibid.*, Epist. 189.

[3] Allusion à Pierre de *Léon*.

tout, et ceux qui haïssent la lumière, parce qu'ils sont mauvais, les dévorent et prétendent que leurs ténèbres sont la lumière. Ces ténèbres données comme la lumière ont pénétré dans les villes et dans les villages; tous boivent du poison pour du miel ou plutôt mêlé avec du miel; ces livres ont passé de province en province, de nation à nation. On prêche aux peuples un nouvel évangile, on leur propose une foi nouvelle; on leur parle des vices et des vertus d'une manière immorale, des sacrements de l'Eglise sans exactitude, on ne dispute ni avec simplicité ni avec sobriété du mystère de la Sainte Trinité. On change tout, on nous parle de tout d'une manière inusitée et extraordinaire.

« Un nouveau Goliath s'avance avec un appareil formidable et une audace effrayante, précédé de son écuyer, Arnaud de Bresse; ces deux hommes se tiennent fortement unis; le reptile de France a sifflé le reptile d'Italie et tous deux s'élèvent contre le Seigneur et contre son Christ. »

Arnaud, dont parle ici saint Bernard, avait étudié en France sous Abailard dont il était le disciple chéri. Doués l'un et l'autre d'un génie transcendant, d'une science peu commune et d'une égale indépendance, ils abordaient les questions les plus élevées de la théologie, sans se préoccuper assez des faibles que leur hardiesse scandalisait et des hommes de foi qui se défiaient des mots nouveaux qu'ils créaient pour exprimer leurs idées souvent hardies, quelquefois téméraires et fausses. Nous aurons occasion de parler ailleurs d'Arnaud de Bresse dont on ne doit pas confondre la cause avec celle d'Abailard. Ces deux hommes s'aimaient et se trouvaient d'accord sur plusieurs points; mais leurs systèmes n'étaient pas les mêmes. Saint Bernard, cependant, les frappe des mêmes anathèmes:

« Si l'on s'en rapporte à leur extérieur, continue-t-il dans sa lettre à Innocent, ils semblent être des hommes pieux; mais, en réalité, ils ne sont que des Satans d'autant plus dangereux qu'ils se transforment en anges de lumière. »

Saint Bernard reproche ensuite à Abailard de préférer les lumières de la philosophie à celles de la foi, et raconte ainsi au pape ce qui se passa au concile de Sens:

« A la sollicitation d'Abailard, l'archevêque de Sens m'a écrit pour me fixer le jour où, en sa présence et devant ses co-évêques, ce docteur devait établir ses dogmes pervers contre lesquels je me suis élevé. J'ai refusé d'abord, parce que je ne suis qu'un enfant auprès

d'Abailard qui, dès sa jeunesse, a été un puissant joûteur, et, de plus, parce que j'estime que c'est une indignité d'engager une lutte entre les arguties de la dialectique et la raison de la foi qui a la vérité pour base et pour appui. J'ai dit que ses ouvrages suffisaient bien pour porter une accusation contre lui et qu'il appartenait aux évêques et non pas à moi de porter un jugement dogmatique.

« Cependant Abailard élevait la voix beaucoup plus haut, convoquait ses disciples, réunissait ses complices. Quant à ce qu'il leur dit de moi, je m'en mets peu en peine. Il fit courir le bruit qu'au jour fixé, il me confondrait à Sens. Je l'appris et je méprisai d'abord cette rumeur populaire. Mais je finis, bien malgré moi, par céder aux conseils de mes amis qui craignaient que mon absence ne fût un sujet d'orgueil pour mon adversaire et de scandale pour les fidèles auxquels la discussion était annoncée comme un spectacle intéressant. J'allai donc au concile de Sens. Outre les évêques et les abbés, il s'y trouva un grand nombre d'hommes religieux, les écolâtres des cités voisines, des clercs lettrés; le roi lui-même était présent.

« Mon adversaire se présenta et l'on produisit plusieurs propositions extraites de ses ouvrages. Lorsqu'on eut commencé à les lire, il refusa de les entendre et s'en alla après en avoir appelé des juges qui avaient été choisis. Nous n'avons pas cru qu'il en eût le droit. Les propositions extraites de ses ouvrages furent examinées et jugées contraires à la foi et à la vérité. »

Abailard avait sans doute remarqué parmi ses juges l'archevêque et ces écolâtres de Reims qui l'avaient fait condamner à Soissons et enfermer sans vouloir l'entendre. On pourrait même croire que ces ennemis n'avaient pas peu contribué à influencer saint Bernard par le moyen de son ami, Guillaume de Saint-Thierri, qui habitait Reims. Saint Bernard était, sans le vouloir, l'instrument de quelques médiocrités jalouses qui exploitaient son amour pour la saine doctrine, cherchaient à voiler, sous son autorité, leurs basses rancunes, et abusaient de quelques propositions obscures ou systématiques pour faire un hérétique d'un professeur qui avait le tort de les avoir vaincus et de ne pas partager leurs opinions. Pour juger de sa doctrine, on n'eût pas dû isoler les propositions incriminées de celles où Abailard admettait de la manière la plus claire la doctrine de l'Eglise relativement aux dogmes sur lesquels on lui reprochait des hérésies. On fût ainsi arrivé à connaître d'une manière certaine ses véritables opinions. Abailard, voyant que le jugement

n'allait porter que sur des propositions isolées dont le sens pouvait être facilement détourné, refusa de discuter sur un terrain aussi restreint et en appela à Rome où il avait de nombreux admirateurs.

Saint Bernard, qui avait à Rome une influence extraordinaire et méritée, ne négligea rien pour obtenir du pape la confirmation pure et simple de la sentence du concile de Sens contre la doctrine de son adversaire. Il ne voulut même pas laisser à Abailard le temps d'aller à Rome offrir ses explications, et il écrivit au pape Innocent, aux cardinaux, aux personnages influents, un grand nombre de lettres dans lesquelles on remarque beaucoup de passion.

A la fin de la lettre à Innocent que nous avons citée, il s'exprime ainsi: « Jugez vous-même, ô successeur de Pierre, si celui qui attaque la doctrine de Pierre doit trouver asile auprès du siége apostolique. J'oserai parler plus hardiment encore à mon seigneur: faites attention à vous, mon bien-aimé père, et souvenez-vous de la grâce qui vous a été donnée. Vous, si petit à vos propres yeux! Dieu ne vous a-t-il pas placé au-dessus des peuples et des rois? Dans quel but, si ce n'est pour arracher et détruire, pour construire et planter? Dieu a éveillé, de votre temps, la fureur des schismatiques afin que vous les brisiez. N'ai-je pas vu moi-même cet insensé qui était si solidement planté et qui a séché sous la malédiction divine? Oui, *j'ai vu l'impie superbe et élevé aussi haut que les cèdres du Liban; et j'ai passé, et il n'était plus. Il faut*, a dit l'Apôtre, *qu'il y ait des schismes et des hérésies, afin que l'on connaisse ceux qui sont à l'épreuve.* Vous avez vu les schismes, voici maintenant les hérésies. Pour couronner vos vertus et égaler les grands évêques vos prédécesseurs, mon bien-aimé père, prenez les renards qui ravagent la vigne du Seigneur, tandis qu'ils sont encore petits; si vous leur laissez le temps de grandir et de multiplier, on ne pourra plus les détruire par la suite.

« Déjà ils ne sont que trop vifs et trop nombreux! Ils prennent chaque jour de la force et il ne faut rien moins que votre puissance pour les exterminer. »

Saint Bernard, à la prière des évêques du concile de Sens, fit un traité [1] sur les erreurs que l'on reprochait à Abailard. Voici comment il parle de son adversaire dans cet écrit:

« Nous avons en France un ancien maître transformé en nouveau théologien qui, dès sa jeunesse, s'est amusé à la dialectique,

[1] S. Bernard., Epist. 190 ad Innocent. pap.

et qui aujourd'hui déraisonne sur les Saintes-Ecritures. Il ressuscite de vieux dogmes que lui ou d'autres ont soutenus autrefois et qui ont été condamnés, et il en enseigne aussi de nouveaux; je ne saurais dire ce qu'il croit ignorer parmi toutes les choses qui sont au firmament et sur la terre; il s'élance même jusqu'au ciel pour nous en rapporter des choses qu'une bouche humaine ne peut dire. Toujours prêt à rendre raison de tout, il aborde les questions sans aucune distinction, celles qui sont au-dessus de la raison comme celles qui sont contraires à la raison ou à la foi. Qu'y a-t-il cependant de plus déraisonnable que de vouloir surpasser la raison avec la raison elle-même? Qu'y a-t-il de plus contraire à la foi que de refuser de croire tout ce que la raison ne peut comprendre? »

Saint Bernard arrive ensuite aux erreurs d'Abailard et lui reproche : de mettre la raison au-dessus de la foi et de faire de la foi *une opinion;* de dire que le Saint-Esprit n'était pas de la même substance que le Père; d'employer de mauvaises comparaisons pour donner idée du mystère de la Sainte-Trinité; d'attribuer d'une manière absolue la puissance au Père, la sagesse au Fils et la bonté au Saint-Esprit, ce qui attaquait l'égalité et l'identité essentielles qui existent entre les personnes de la Trinité. Il lui reproche en outre d'errer sur le motif de l'incarnation du Verbe et de la rédemption des hommes.

Abailard ne niait réellement ni l'incarnation, ni la rédemption, ni l'unité d'essence en Dieu, ni la Trinité des personnes. Il admettait bien que, parmi les vérités révélées, il y en avait un grand nombre qui surpassaient l'intelligence humaine; mais il voulait que le raisonnement conduisît seul à la foi, que J.-C. ne se fût incarné que pour enseigner aux hommes les moyens de combattre par la pratique des vertus l'influence du démon et de la concupiscence. On comprend qu'en abordant ces hautes questions au point de vue purement rationnel, Abailard se soit laissé aller à des propositions suspectes, qu'il ait employé des expressions dont il était facile d'abuser, surtout quand il entreprenait d'approfondir le mystère de la Sainte-Trinité; c'était la grande question de l'époque, depuis la haute controverse soutenue par saint Anselme contre Roscelin. Abailard, qui était doué d'une facilité merveilleuse pour les questions abstraites, trouvait, dans ce sujet, ample matière; et comme il n'était pas sans vanité, il aimait beaucoup plus les expressions qu'il créait et ses idées qu'il croyait nouvelles, que les enseignements moins prétentieux, mais beaucoup plus orthodoxes de la tradition.

Abailard fut un philosophe orgueilleux et téméraire, mais ne fut point un hérétique.

Saint Bernard le considéra cependant uniquement sous ce dernier point de vue, isola ses propositions obscures et systématiques des témoignages nombreux qu'il rendait dans les mêmes ouvrages aux vérités chrétiennes touchant lesquelles on lui reprochait des erreurs; voilà ce qui explique pourquoi il le poursuivit avec une vigueur que l'on pourrait taxer d'exagération et d'injustice.

Dans son traité adressé au pape Innocent, Bernard n'épargne à son adversaire ni les expressions dures, ni les critiques mordantes: il est toujours orthodoxe; mais on lui voudrait plus de calme, plus de cette charité dont il avait si souvent donné des preuves en d'autres circonstances. Le saint docteur trouve certainement une excuse dans son zèle pour la pureté de la foi réellement menacée par ces discussions dans lesquelles l'esprit humain ne pouvait que se perdre: aussi nos réflexions n'ont-elles pas tant pour but de blâmer son zèle que de prémunir contre la fausse idée qu'il pourrait donner d'Abailard. Cet homme a été aussi injustement traité par la plupart des historiens ecclésiastiques qu'exalté par les amateurs d'aventures romanesques. Il y a eu exagération des deux côtés : nous n'avons dû épouser les préjugés ni des uns ni des autres; notre devoir est de présenter les faits avec l'impartialité la plus complète. La gloire de saint Bernard n'en sera point affaiblie et la vérité historique y gagnera.

Les évêques de la province de Sens adressèrent, en leur nom, au pape ce traité composé par saint Bernard, avec une lettre dans laquelle ils lui rendaient compte du jugement qu'ils avaient prononcé contre Abailard.

« Nous avons jugé à propos, lui disent-ils [1], de référer à Votre Sainteté le jugement que nous avons prononcé, dans notre dernière assemblée, de concert avec un grand nombre de religieux et d'autres personnages pleins de sagesse, afin qu'elle daigne l'approuver et le confirmer par son autorité apostolique.

« Depuis longtemps on entendait dans les cités, les bourgs et les villages, dans les écoles et sur les places publiques, de simples écoliers discuter sur le mystère de la Sainte Trinité; on entendait, non des savants d'un âge respectable, mais des enfants, des ignorants ou

[1] Inter S. Bernard., Epist. 335. — Les évêques font allusion, dans leur lettre, à ce traité de saint Bernard.

plutôt des insensés raisonner sur ce profond mystère, débiter mille rêveries absurdes contre la foi catholique et contre l'autorité des saints Pères. En vain des hommes sages et vertueux les exhortaient-ils à renoncer à de telles extravagances, les conseils ne servaient qu'à les rendre plus opiniâtres, appuyés qu'ils étaient sur l'autorité de Pierre Abailard, leur maître, de son livre intitulé *Théologie*, et de quelques autres de ses ouvrages. Quoique nous fussions alarmés de ces abus, nous n'osions aborder des questions aussi délicates.

« L'abbé de Clairvaux ayant connu les erreurs d'Abailard, s'est cru obligé de l'avertir d'abord secrètement et ensuite de lui adresser ses avis en présence de quelques témoins, suivant le conseil de l'Evangile. Il lui représenta avec bonté et avec ménagement l'obligation où il était d'arrêter les excès de ses disciples et de corriger lui-même ses livres. »

Après avoir raconté qu'Abailard les avait pressés de faire venir à Sens l'abbé de Clairvaux qui avait d'abord refusé, puis consenti à s'y rendre, les évêques de la province de Sens continuent ainsi :

« Lorsque le docteur Abailard et l'abbé de Clairvaux furent en notre présence, ce dernier ouvrit la *Théologie* d'Abailard et fit lecture des propositions absurdes et même hérétiques qu'il en avait extraites. Le docteur, se défiant de ses forces, chercha d'abord des prétextes pour ne pas répondre et refusa enfin opiniâtrement de le faire, quoiqu'il en eût entière liberté, qu'il fût en lieu sûr et devant des juges équitables; il sortit brusquement de l'assemblée et en appela de notre jugement au saint-siége.

« Quoique cet appel ne soit pas conforme aux canons, nous n'avons voulu, par respect pour le siége apostolique, prononcer aucune sentence contre la personne du docteur ; seulement nous avons condamné sa doctrine. Comme elle entraîne les fidèles en des erreurs très-funestes, nous supplions Votre Sainteté de la condamner irrévocablement et de punir sévèrement ceux qui s'opiniâtreraient encore à la défendre et à la propager. Nous oserons dire de plus à Votre Sainteté qu'elle ferait beaucoup de bien à l'Eglise si elle défendait à Pierre Abailard d'écrire et d'enseigner et si elle condamnait ses livres. »

Plusieurs évêques de la province de Reims avaient assisté au concile de Sens avec leur métropolitain. Ils écrivirent [1] au pape de la même manière que les évêques de la province de Sens. Ils conju-

[1] Inter S. Bernard., Epist. 191.

rèrent le pape de hâter sa sentence, « car, disent-ils, le faux docteur acquiert tous les jours de nouveaux disciples et le nombre de ceux qu'il pervertit va toujours croissant. »

Saint Bernard, de son côté, s'efforçait de prévenir contre son adversaire les personnages les plus influents de la cour romaine.

Voici la lettre qu'il écrivit aux cardinaux [1] :

« Aujourd'hui, on se moque de la foi des simples, les secrets de Dieu sont scrutés avec témérité, et l'on agite les plus hautes questions; on insulte à nos pères qui ont cru plus utile de croire que d'approfondir. Le génie humain usurpe tout et ne réserve rien à la foi; il s'essaye à des choses qui le surpassent, il envahit le domaine divin, viole les choses saintes, brise les portes des mystères et dédaigne de croire ce qu'il ne peut comprendre. Lisez, s'il vous plaît, le livre de Pierre Abailard qu'il a intitulé *Théologie*; vous l'avez entre les mains, puisqu'il se glorifie de ce que plusieurs, à la cour romaine, le lisent avec empressement; voyez ce qu'il dit, dans cet ouvrage, de la Sainte Trinité, de la génération du Fils, de la procession du Saint-Esprit. Sur une multitude d'autres points, il dit des choses auxquelles les oreilles et les esprits catholiques ne sont point accoutumés. Lisez son autre livre qu'on appelle : *Les sentences*, ou celui qui est intitulé : *Connais-toi toi-même*; remarquez tous les sacriléges et les erreurs qui y pullulent; ce qu'il dit, en particulier, de l'âme et de la personne de J.-C. et de sa descente aux enfers, du sacrement de l'autel, du pouvoir de lier et de délier, du péché originel, de la concupiscence, du péché de délectation, du péché de faiblesse et du péché d'ignorance; de l'acte du péché et de la volonté de pécher. Si vous pensez après cela que j'aie raison d'agir comme je le fais, agissez vous-mêmes, de votre côté, d'une manière proportionnée à la place que vous occupez, à la dignité dont vous êtes revêtus, à la puissance qui vous est confiée, afin que celui qui s'est élevé jusqu'aux cieux descende jusqu'aux enfers; que les œuvres de ténèbres s'effacent devant la lumière de la lumière; que celui qui a péché publiquement soit repris publiquement; qu'ils se taisent ceux qui donnent les ténèbres pour la lumière, qui dissertent sur les choses divines dans les carrefours, qui disent et écrivent des choses perverses. Fermez la bouche à ceux qui publient leurs opinions mauvaises. »

Abailard avait eu pour disciple le cardinal Gui du Châtel. Saint Bernard lui écrivit [2].

[1] S. Bernard. Epist. 188.

[2] *Ibid.*, Epist. 192.

« Je vous ferais injure si je croyais que vous fussiez capable d'aimer quelqu'un, jusqu'à aimer aussi ses erreurs. Une telle amitié serait basse, charnelle, diabolique, funeste à celui qui aimerait ainsi et à celui qui serait aimé. »

Après quelques compliments, Bernard continue ainsi :

« Maître Pierre introduit dans ses livres de profanes nouveautés en expressions et en sentiments ; il se sert de la foi contre la foi, des paroles de la loi contre la loi ; pour lui, rien ne peut être énigmatique et voilé, tout doit être contemplé face à face, et il s'élance à travers les objets les plus sublimes et les plus élevés au-dessus de ses conceptions. Il eût dû se souvenir du titre de l'un de ses ouvrages : *Connais-toi toi-même*, et ne pas prétendre être plus sage qu'il ne faut. Il est arien quand il parle de la Trinité, pélagien lorsqu'il traite de la grâce, nestorien dans ce qu'il enseigne sur la personne de J.-C. Je n'ai pas besoin de vous prier de n'envisager que la cause de J.-C. ; permettez seulement que je vous dise que l'intérêt de l'Eglise est d'imposer silence à cet homme dont la bouche est pleine de malédiction, d'amertume et d'artifices. »

Bernard parle encore plus mal de son adversaire dans sa lettre au cardinal Yves :

« Maître Pierre Abailard, lui dit-il [1], est un moine sans règle, un prélat sans charge ; il n'est attaché à aucun Ordre et ne se conforme à aucune loi. Il ne se ressemble même pas à lui-même ; Hérode à l'intérieur, Jean-Baptiste à l'extérieur, c'est un être inexplicable n'ayant rien du moine, si ce n'est le nom et l'habit. Mais que m'importe ? chacun portera son fardeau devant Dieu. Il y a une autre chose sur laquelle je ne puis garder le silence et qui regarde tous les amis du nom du Christ : c'est l'iniquité de ses paroles qui menacent l'intégrité de la foi et la pureté de l'Eglise. »

Bernard reproche à Abailard, comme dans ses autres lettres, sa présomption et ses hérésies, puis il ajoute :

« Il se tranquillise parce qu'il se glorifie d'avoir eu pour disciples des cardinaux et des clercs de la cour romaine ; il donne comme autant de défenseurs de ses anciennes et de ses nouvelles erreurs ceux dont il devrait craindre le jugement et la condamnation. »

Bernard écrivit [2] avec la même vivacité deux lettres au cardinal Grégoire, une au cardinal Gui de Pise ; il écrivit aussi à un autre

[1] S. Bernard., Epist. 193.

[2] S. Bernard., Epist. 330, 331, 332, 333, 334, 336.

cardinal et à un abbé dont les noms sont inconnus, enfin au cardinal Haimeric, chancelier de la cour romaine.

Toutes ces lettres sont calquées les unes sur les autres; Bernard fait connaître à tous ceux auxquels il écrit l'appel d'Abailard, et leur signale les principales hérésies qu'il lui reprochait.

Abailard répondit aux reproches qu'on lui faisait par une *Apologie* détaillée qui malheureusement est perdue. On regarde comme un fragment de cet ouvrage la profession de foi qu'il adressa, après le concile de Sens, à tous les enfants de l'Eglise.

« C'est une vérité proverbiale, dit-il [1], qu'il n'y a point de bonnes paroles auxquelles on ne puisse donner un mauvais sens; et, comme le dit saint Jérôme, écrire beaucoup de livres c'est s'attirer beaucoup de censeurs. Mes ouvrages sont moins considérables que ceux d'un grand nombre d'auteurs, je n'ai pu cependant éviter la critique; Dieu le sait, je n'y trouve point les erreurs qu'on me reproche; si elles s'y trouvent, je ne prétends pas les soutenir. Peut-être ai-je erré en écrivant les choses d'une manière non usitée, mais j'en atteste Dieu, qui est le juge des sentiments de mon âme, je n'ai rien dit par malice et par une perversité volontaire. J'ai beaucoup parlé en plusieurs écoles publiques, et jamais je n'ai donné ma doctrine comme une manne cachée, comme une source connue seulement des initiés. Mais l'Ecriture l'a dit: *En parlant beaucoup on ne peut éviter de pécher;* il a donc pu se glisser dans les propositions si nombreuses que j'ai énoncées, des assertions hasardées, mais jamais l'ardeur pour la dispute ne m'a poussé jusqu'à l'hérésie. J'ai toujours été disposé, quand besoin en a été, à modifier ce que j'avais dit ou à le rétracter absolument. Tels sont mes sentiments, je n'en aurai jamais d'autres. »

Abailard expose ensuite, avec beaucoup de calme, de clarté et d'exactitude, ses sentiments sur les principales vérités de la religion que l'on prétendait attaquées par lui.

Après avoir publié son *Apologie*, Abailard prit le chemin de Rome pour y aller soutenir son appel. Mais à peine avait-il quitté Lyon, qu'on lui notifia la sentence portée contre lui. Innocent n'avait pas cru nécessaire d'entendre ses explications, et aussitôt après avoir reçu les lettres des évêques du concile de Sens et

[1] Les auteurs de l'Histoire littéraire de France (t. XII, p. 135) font de cette profession de foi une œuvre à part et regardent l'*Apologie* comme entièrement perdue.

celles de saint Bernard, leur avait répondu pour confirmer leur sentence et ordonner de mettre en prison Abailard et Arnaud de Bresse.

Abailard fut frappé comme d'un coup de foudre en apprenant que ses livres avaient été condamnés et jetés au feu à Rome; il ne continua pas son voyage et se dirigea vers le monastère de Cluni pour prendre conseil de Pierre-le-Vénérable qui était son ami. L'abbé de Cluni le reçut avec charité, le consola, lui conseilla de se fixer auprès de lui et lui promit d'obtenir son absolution du pape.

Rainald, abbé de Citeaux, se trouvait à Cluni à l'arrivée d'Abailard. Il lui conseilla, de concert avec Pierre-le-Vénérable, d'aller à Clairvaux se réconcilier avec saint Bernard. Abailard obéit, et l'abbé de Clairvaux lui pardonna volontiers lorsqu'il fut certain de sa parfaite orthodoxie.

Abailard passa le reste de ses jours à Cluni dans le calme et la paix, partageant son temps entre l'étude et la prière. Pierre-le-Vénérable l'aimait avec tendresse et le chargeait souvent de faire des conférences à ses moines; la communauté tout entière compatissait à ses souffrances, savait apprécier tout ce que son cœur si sensible avait de bon, et admirait cette science profonde qui coulait de ses lèvres avec abondance dès qu'il parlait.

Ce fut de Cluni qu'Abailard écrivit à Héloïse les quelques lettres qui nous ont été conservées.

Depuis son retour de l'abbaye de Saint-Gildas, on peut croire qu'il avait visité son épouse au Paraclet, puisqu'il enseignait aux environs. Lorsqu'il fut à Cluni, Héloïse lui écrivit pour se plaindre de ce qu'il ne lui avait pas fait connaître ses derniers malheurs; elle ne les avait appris qu'en lisant la lettre qu'Abailard écrivit alors, et qui est connue sous ce titre : *Histoire de mes malheurs*.

Héloïse aimait toujours passionnément son époux; Abailard, de son côté, était obligé de lui faire cet aveu [1] : « J'ai cherché dans la religion et la philosophie, des armes pour combattre cette flamme que nos malheurs ont rendue plus vive; mais, hélas! en m'engageant par des vœux à t'oublier, je n'oublie que ces vœux! »

« Ton souvenir, lui répondait Héloïse, me poursuit sans cesse. Au milieu même des solennités religieuses, alors que la prière doit être plus pure, et que l'âme, dégagée des liens terrestres, devrait

[1] P. Abailard. Epist.

s'élancer vers Dieu, je pense à toi, j'oublie les pieuses oraisons et les chants sacrés. »

Dans ses lettres, Héloïse demandait à celui qu'elle appelle son seigneur ou plutôt son père, son époux et son frère, des instructions et des conseils ; elle le conjurait de lui apprendre à prier et de lui composer lui-même des oraisons. Abailard lui répondait avec gravité. On voit dans ses lettres qu'il s'efforçait de refouler dans son cœur les élans de sensibilité qu'y faisaient naître les lettres d'une épouse aimante jusqu'à la passion et aussi toujours chérie. Malgré cet amour qui se manifeste parfois d'une manière bien vive dans leurs lettres, dans celles d'Héloïse surtout, tous deux ils luttaient contre leurs sentiments et cherchaient à pratiquer de la manière la plus parfaite, les conseils évangéliques auxquels ils s'étaient obligés par leurs vœux. De là ce mélange d'expressions pieuses, de graves paroles et d'élans d'amour qui se pressent tour à tour sous leurs plumes et qui font de leur correspondance un monument unique et vraiment extraordinaire. Il est des auteurs qui n'y ont remarqué que les expressions passionnées et ont trouvé là une raison suffisante d'accabler des plus hideux reproches les deux infortunés; d'autres en ont fait, précisément pour la même cause, des héros de roman ne songeant qu'à leurs amours. Pour nous, Héloïse et Abailard sont deux époux malheureux, deux cœurs sensibles, qui luttèrent toute leur vie contre un sentiment, légitime dans son principe, et que des vœux imprudents obligeaient d'oublier.

Dans une de ses lettres, Abailard avait recommandé à Héloïse de l'ensevelir au Paraclet, « afin, disait-il, que nos filles [1] ou plutôt nos sœurs en J.-C., voyant plus souvent mon tombeau, aient plus fréquemment la pensée de prier pour moi. »

Quelque temps avant sa mort, Abailard fut envoyé au prieuré de Saint-Marcel, à Châlon-sur-Saône, pour y rétablir sa santé qui était gravement détériorée. Il y mourut le 21 avril de l'an 1142, dans la soixante-troisième année de son âge. Les religieux l'inhumèrent dans l'église et mirent sur sa tombe cette épitaphe :

« Dans ce tombeau gît Pierre Abailard qui sut tout ce qu'il était possible de savoir. »

[1] Abailard se sert de cette expression parce qu'il était le fondateur du Paraclet et qu'il avait lui-même composé la règle des religieuses de cette communauté.

Pierre-le-Vénérable écrivit lui-même à Héloïse pour lui apprendre la mort de son époux [1]. Au commencement de cette lettre, il donne à l'abbesse du Paraclet les éloges les plus flatteurs:

« J'étais encore jeune, lui dit-il, lorsque, pour la première fois, j'entendis parler, non pas de la piété dont vous faites aujourd'hui profession, mais des louables travaux auxquels vous commenciez à vous livrer. J'avais entendu dire qu'une jeune fille, encore retenue dans les liens du monde, donnait tous ses soins à l'étude des belles-lettres et de la philosophie, sans en être détournée ni par les préjugés de son sexe ni par les amusements du monde. Dans ce temps où le genre humain est livré tout entier à la paresse la plus hideuse, où la science rencontre si peu d'adeptes, je ne dirai pas seulement parmi les femmes qui ne la soupçonnent même pas, mais parmi les hommes, vous avez été la seule qui l'ayez aimée; jeune encore, sans modèle pour vous encourager, n'ayant pour guide que votre génie et votre goût, vous avez laissé loin derrière vous toutes les femmes, et peu d'hommes oseraient vous disputer la palme de la science.

« Lorsqu'il a plu à la divine bouté de vous appeler à elle, vous avez abandonné, en femme vraiment philosophe, vos premières études pour en cultiver d'autres incomparablement plus nobles et plus utiles. L'Évangile fut dès lors votre philosophie, l'apôtre saint Paul votre physicien, J.-C. votre Platon, le monastère votre académie. »

La lettre de Pierre-le-Vénérable n'est pas moins flatteuse pour Abailard. Il le compare à saint Germain et à saint Martin; il égala, dit-il, le premier en humilité, le second en pauvreté. Son âme, ajoute-t-il, ne méditait, sa bouche ne proférait, sa vie entière n'exprimait que des choses divines, savantes et vraiment philosophiques.

Héloïse, jalouse d'accomplir les vœux d'Abailard, demanda son corps à Pierre-le-Vénérable, afin de le faire inhumer au Paraclet. Les moines de Saint-Marcel s'y opposèrent d'abord, mais ils durent obéir à leur abbé-général. Pierre-le-Vénérable accompagna jusqu'au Paraclet les dépouilles mortelles d'Abailard, fit lui-même la cérémonie des obsèques et prononça une oraison funèbre dans laquelle il combla d'éloges l'abbesse Héloïse et sa communauté.

Héloïse fut bien heureuse de trouver un ami aussi dévoué, aussi compatissant que Pierre-le-Vénérable, dans la douleur que lui causa

[1] Pet. Venerab., lib. 4, Epist. 21.

la mort de son cher Abailard. Les témoignages d'affection que lui donna l'abbé de Cluni la touchèrent vivement, et, lorsqu'il eut quitté le Paraclet, elle lui écrivit pour l'en remercier :

« Vous n'avez pas dédaigné, lui dit-elle [1], de m'appeler votre sœur, moi qui ne suis pas digne d'être votre servante ; et vous m'avez comblée de témoignages tout particuliers d'amitié. O mon frère, ou mieux mon seigneur ! accordez à votre sœur, ou plutôt à votre servante, ce que vous lui avez promis. Envoyez-moi la formule d'absolution *du Maître* [2] pour être suspendue à son tombeau ; puis souvenez-vous, pour l'amour de Dieu, de notre Astralabe qui est aussi vôtre et obtenez-lui une prébende soit de l'évêque de Paris, soit de tout autre prélat. Adieu. Que le Seigneur vous garde et nous accorde la grâce de vous voir quelquefois ! »

Le bon abbé de Cluni répondit à Héloïse une lettre très-affectueuse ; il lui promit de s'occuper de son fils et lui envoya la formule d'absolution d'Abailard.

C'était l'usage alors d'attacher au tombeau la formule de l'absolution du défunt, et l'on croyait que cette absolution lui servait dans l'autre vie.

Pierre-le-Vénérable donna à Abailard une dernière preuve de son amitié et de son admiration en lui composant une épitaphe dans laquelle il le compare à Socrate, à Platon et à Aristote. Ces éloges sont exagérés sans doute, mais il faut avouer cependant que peu d'hommes furent doués d'une plus grande capacité qu'Abailard pour les questions philosophiques.

Ses principaux ouvrages sont : l'*Introduction à la Théologie* dont nous avons parlé et qu'il publia, avec des augmentations importantes, sous le titre de : *Théologie chrétienne* [3] ; un traité de morale intitulé : *Scito teipsum* [4], et le livre ayant pour titre : *Sic et non* [5].

Abailard publia un grand nombre de commentaires sur Aristote et sur Porphyre, et quelques ouvrages de grammaire et de mathématiques qui sont encore manuscrits. On possède de lui des confé-

[1] Epist. Helois. ad Pet. Venerabil. inter ejusdem Epist., lib. 6, Epist. 21.

[2] C'est ainsi qu'Héloïse appelle Abailard.

[3] Editée par D. Martine, Thes. anecdot., t. v.

[4] *Connais-toi toi-même.* Cet ouvrage a été édité par dom B. Pèze. Anecdot., t. III.

[5] *Oui et non.* Cet ouvrage a été édité depuis peu par M. Cousin, 1 vol. in-4°.

rences, des lettres, des commentaires sur l'Ecriture Sainte et des poésies [1].

Plusieurs de ses ouvrages sont perdus. Celui que l'on doit surtout regretter est son *Apologie* qui jetait sans doute beaucoup de lumières sur les opinions qu'on lui reprochait comme des hérésies.

Ce simple coup d'œil sur ses œuvres démontre évidemment qu'Abailard fut un des hommes les plus laborieux et les plus savants du XII[e] siècle. Nous avons raconté les principaux événements de sa vie, sans nous préoccuper ni des préjugés de plusieurs historiens religieux, ni des injures parfois grossières qu'ils se sont crus obligés d'adresser à sa mémoire, ni des éloges exagérés que lui ont valu, de la part d'historiens peu scrupuleux, ses amours avec Héloïse.

L'idée que donne notre récit de ces deux personnages célèbres nous semble être la seule vraie.

Tandis que Pierre-le-Vénérable se montrait si charitable envers le pauvre Abailard, il eut des discussions assez graves avec saint Bernard. Quoique le pieux abbé de Clairvaux eût pardonné à son adversaire, on peut croire que l'affection de Pierre-le-Vénérable pour celui dont il avait parlé en termes si méprisants et si passionnés ne contribua pas peu à lui faire oublier envers l'abbé de Cluni les règles de la modération.

Nous ne pouvons mieux faire connaître ces discussions qu'en donnant quelques extraits des lettres de saint Bernard lui-même et de Pierre-le-Vénérable (1138):

Voici d'abord comment saint Bernard raconte au pape l'origine de la querelle:

« J'étais encore à Rome, dit-il [2], lorsque le seigneur archevêque de Lyon y arriva, accompagné de Robert, doyen du chapître de Langres, et Olric, chanoine de la même église. Ces deux derniers ecclésiastiques étaient venus pour vous demander, au nom de l'Église de Langres, la permission d'élire un évêque. Or le seigneur pape leur avait ordonné de ne procéder à cette élection qu'après avoir pris conseil d'hommes religieux. »

L'évêque de Langres que l'on devait remplacer était Guillaume de Sabran. On doit remarquer les expressions qu'emploie saint Ber-

[1] La collection la plus considérable des œuvres d'Abailard est celle de François d'Amboise et André Duchesne.

[2] S. Bernard. Epist. 164.

nard; elles attestent que la cour de Rome ne regardait plus l'élection comme un droit, mais seulement comme un usage qu'elle avait besoin d'autoriser par une permission. Le saint-siége poursuivait toujours avec constance ses projets de centralisation universelle. Il paraît même qu'il commençait à faire difficulté pour accorder la permission de procéder aux élections selon les formes canoniques, comme on en peut juger par ce qu'ajoute saint Bernard :

« Les deux délégués de l'église de Langres désirant obtenir, par mon entremise, la permission qu'ils sollicitaient ; à Dieu ne plaise, leur dis-je, que je m'en occupe ! Je voudrais être certain auparavant que vous éliriez une homme digne de l'épiscopat. Ils me répondirent que telle était aussi leur intention et que pour preuve de leurs bonnes dispositions, ils me chargeraient moi-même de diriger l'élection et ne feraient rien sans mes conseils. Voyant que je ne me fiais pas entièrement à leurs promesses, ils firent intervenir l'archevêque de Lyon qui me donna les mêmes assurances et me dit de plus qu'il ne ratifierait pas l'élection dans le cas où les clercs n'agiraient pas comme ils le promettaient. Le seigneur chancelier fut amené comme témoin à cette conférence, et notre convention fut soumise au seigneur pape qui la ratifia et la confirma de son autorité. Nous avions d'avance conféré ensemble sur les sujets qui pourraient être élus; nous nous étions arrêtés à deux candidats, et il fut convenu qu'on pourrait choisir l'un ou l'autre indistinctement, sans qu'on pût réclamer. Le seigneur pape ordonna que cette convention serait observée; l'archevêque et les clers le promirent. Ils partirent ensuite ; pour moi, je restai encore quelques jours à Rome, après quoi j'obtins la permission de retourner vers mes frères. »

La convention faite entre saint Bernard, l'archevêque de Lyon et les deux chanoines de Langres était évidemment contraire aux canons qui réglaient les élections épiscopales et pour lesquelles les plus savants évêques de France luttaient avec persévérance. L'archevêque et les clercs ne se crurent pas obligés de l'observer et firent élire, à leur retour en France, un moine de Cluni qui avait pour lui la recommandation de l'archevêque de Lyon et du prince Hugues, fils du duc de Bourgogne. Bernard apprit cette élection comme il traversait les Alpes [1]. A son arrivée à Lyon, il fut témoin des préparatifs que l'on faisait pour le sacre du nouvel évêque et crut devoir se rendre au palais archiépiscopal pour se plaindre à

[1] S. Bernard., Epist. 164.

l'archevêque lui-même du mépris que l'on avait fait d'une convention si solennellement arrêtée entre eux. L'archevêque s'excusa sur la nécessité où il s'était trouvé de se soumettre aux désirs du prince Hugues et protesta de la déférence qu'il voulait, en toute occasion, avoir pour les conseils de l'abbé de Clairvaux. Celui-ci alors lui dit : « Il me semble que, dans l'affaire grave qui se traite, il serait bon et même nécessaire de consulter les évêques et les autres personnages religieux qui doivent se rendre ici pour la cérémonie ; si tous, après avoir invoqué le Saint-Esprit avec ferveur, décident unanimement qu'il faille procéder à l'ordination, vous suivrez leur avis ; si le contraire a lieu, vous vous soumettrez à cette règle établie par saint Paul : *N'imposez les mains à personne avec trop de précipitation.* »

Le prélat parut goûter cet avis [1]. Le moine de Cluni qui avait été élu évêque de Langres, arriva à Lyon sur ces entrefaites ; mais, instruit des dispositions de l'archevêque et de l'épreuve qui devait avoir lieu d'après l'avis de Bernard, il ne se présenta même pas à l'archevêché. De sorte que l'on crut qu'il renonçait à l'épiscopat, et l'archevêque écrivit à Langres que l'on pouvait procéder à une nouvelle élection. Mais à peine les chanoines étaient-ils assemblés dans ce but, que le même archevêque leur écrivit pour leur annoncer que la consécration de celui qui avait été élu n'avait été que différée et pour fixer le jour où elle devait enfin avoir lieu. Bernard fut indigné de cette conduite. Il est probable que le moine élu, après avoir quitté Lyon, était allé à la cour de Bourgogne avertir le prince Hugues de l'opposition que devait lui faire l'archevêque, d'après l'avis de Bernard. L'archevêque se hâta un peu trop d'indiquer une nouvelle élection, et le prince Hugues l'obligea sans doute de revenir sur sa détermination. En quittant la cour de Bourgogne l'évêque élu courut à la cour du roi de France [2], en obtint l'investiture des *Régales*, c'est-à-dire du fief de l'évêché, puis envoya une lettre-circulaire pour indiquer le lieu et le jour de sa consécration. L'époque fut avancée, selon saint Bernard, pour ne pas laisser aux opposants assez de temps pour former un appel légal. On ne put cependant l'empêcher. Cet appel, formé par Foulques doyen de l'église de Lyon, Ponce archidiacre de Langres, Bonami prêtre et chanoine de la même église, et par deux moines de Clairvaux,

[1] S. Bernard., Epist. 164.
[2] *Ibid.*

Bruno et Geoffroi, fut porté en toute hâte au lieu où devait se faire l'ordination, et fut notifié à l'élu et aux évêques consécrateurs avant qu'ils eussent commencé la cérémonie.

Malgré cet appel, l'ordination fut faite par l'archevêque de Lyon, assisté des évêques de Mâcon et d'Autun [1].

Bernard en ressentit une vive douleur. Après l'avoir épanchée dans une lettre éloquente [2] écrite à ses amis Foulques doyen de Lyon, et Gui trésorier de la même église, il en écrivit une seconde fois au pape Innocent. « Je crie de nouveau, lui dit-il [3], je viens encore frapper à votre porte, vous faire entendre mes gémissements et mes plaintes. La malice de nos ennemis me force de redoubler mes cris... Après tant de fatigues que j'ai endurées pour le service de l'Église romaine, j'espérais que, rentré dans mon abbaye, je goûterais quelque repos, et voici que la tribulation et la persécution m'assiègent. O crime horrible! on veut nous charger d'un joug intolérable et nous forcer à fléchir les genoux devant un Baal! Je le demande, que sont donc devenus le droit, la loi, l'autorité sainte des canons, le respect dû à Votre Majesté? Ah! lorsque l'or et l'argent parlent, les lois se taisent, la raison et l'équité ne sont plus rien. »

Parmi les antagonistes qu'eut saint Bernard, en cette affaire de l'évêché de Langres, le plus redoutable était Pierre-le-Vénérable. Il faudrait peu connaître la hauteur de vues, le noble caractère et la piété de l'abbé de Cluni pour croire qu'il se laissât séduire par l'or et l'argent, comme saint Bernard le reprochait à ses adversaires. Les expressions de l'abbé de Clairvaux étaient certainement trop générales et injustes par rapport à Pierre. Ce pieux abbé traita la chose avec beaucoup de modération et écrivit à saint Bernard lui-même en ces termes [4]:

« Je suis père, je ne puis donc abandonner un enfant qui doit m'être cher; mais, en prenant sa défense, je vous prie d'observer que je soutiens celle de tous les fidèles qui ont pris part à l'élection et de tous ceux qui l'ont approuvée, à Langres et hors de Langres; je défends donc le peuple, le clergé, le métropolitain et le roi.

« Mais vous dites que vous avez vos raisons pour avoir du nouvel

[1] S. Bernard., Epist. 166 ad Innocent.

[2] *Ibid.*, Epist. 165.

[3] *Ibid.*, Epist. 167.

[4] Pet. Venerab., lib. 1, Epist. 29.

élu une mauvaise opinion? Quelles raisons qui ne sont appuyées que sur de mauvais rapports que l'on vous a faits! vous êtes si vertueux que je ne suis point surpris de l'effet que ces rapports ont produit sur vous. Cependant ils peuvent être faux. Fallait-il donc en faire retentir les chaires et les tribunaux avant que vous les eussiez discutés? Je suis un ami et je parle à un ami; je vous dirai donc: N'était-ce pas assez que les accusations tombassent sur un de mes enfants pour que vous prissiez plus de précautions contre les rapports désavantageux? Pouviez-vous ignorer que vos renseignements vous venaient d'ennemis bien connus de Cluni, d'hommes qui nous persécutent avec une telle opiniâtreté, que, depuis un certain temps, ils ne nous épargnent ni calomnies ni violences? Si vous ne l'ignoriez pas, pouviez-vous préférer leur témoignage à celui d'hommes connus pour la régularité de leurs mœurs et la sainteté de leur profession? ne deviez-vous pas plutôt m'en croire, moi qui n'ai rien négligé pour connaître à fond tout ce qui aurait pu fournir le plus léger prétexte aux reproches dont mon religieux a été l'objet; moi qui ai recherché, examiné, prié, pressé, conjuré, sans pouvoir découvrir autre chose, sinon que ce religieux est innocent? »

Pierre-le-Vénérable propose à Bernard de lui donner toutes les preuves qu'il pourra désirer, le supplie de ne pas diffamer, dans un de ses membres, toute la congrégation de Cluni, et lui fait entendre que toute la discussion pourrait bien, en réalité, être réduite à une petite querelle de jalousie contre un ordre religieux que les Cisterciens ne ménageaient pas à l'occasion. Pierre dit, comme on le pense bien, qu'il ne pouvait croire à un motif aussi misérable; cependant, tout considéré, il est permis de penser que c'était le véritable; saint Bernard, sans précisément s'en rendre compte, mettait son influence au service de petites jalousies que ses frères savaient dissimuler et présenter sous les dehors du zèle le plus pur pour la gloire de l'Eglise et la pureté de la discipline.

A l'exemple de Bernard, Pierre-le-Vénérable porta la cause au tribunal du pape. Hugues de Bourgogne étant alors allé à Rome, il le chargea d'une lettre pour Innocent. Le pieux abbé n'y cherche point à le prévenir contre ses adversaires, il se contente de le prier de recevoir avec bonté le prince Bourguignon et de conserver à l'église de Langres cette liberté des élections qui était appuyée sur le droit canonique et même encore sur le droit commun.

Saint Bernard invoquait bien aussi la loi en sa faveur; mais il est

certain que, dans le cas présent, elle était pour Pierre-le-Vénérable. L'abbé de Cluni combattait, comme la plupart des évêques de France, pour la vieille discipline; Bernard, au contraire, qui avait su, en plusieurs occasions, en rappeler les règles salutaires, favorisait, dans les circonstances où il se trouvait alors, les anciens projets du siége apostolique; il devait donc finir par avoir raison.

Il envoya au pape Innocent Ponce, archidiacre de Langres, un des plus terribles adversaires du nouvel évêque et le chargea de deux lettres : l'une était adressée au pape lui-même, l'autre aux cardinaux.

« Très-bon père, dit Bernard au pape [1], n'avez-vous pas ordonné de choisir pour l'église de Langres un homme pieux et doué de qualités religieuses? n'avez-vous pas dit de suivre dans ce choix les conseils de votre serviteur? Le seigneur archevêque de Lyon n'a-t-il pas reçu cet ordre de votre bouche apostolique et n'a-t-il pas promis d'y obéir? Pourquoi donc a-t-il changé de résolution au mépris de votre majesté et au scandale de notre humilité? comment cet homme, qui est bon en lui-même, a-t-il imposé un joug intolérable à une si grande multitude de religieux vos serviteurs, contrairement à vos ordres et à ses promesses? »

Ce qui tourmentait surtout saint Bernard c'était de voir son monastère de Clairvaux, qui était situé dans le diocèse de Langres, soumis à la juridiction d'un moine de Cluni.

« J'ai honte, dit-il encore au pape, de vous rapporter tout ce qu'on dit de cet homme. L'archidiacre Ponce, votre fils, qui a montré dans cette affaire beaucoup de fidélité et de courage, vous dira ce que l'on dit et ce que nous désirons. Croyez-le comme moi-même. »

Dans sa lettre aux cardinaux, Bernard s'exprime ainsi :

« Vous savez, leur dit-il [2], si vous daignez vous en souvenir, que vous m'avez vu à vos côtés à l'époque du combat, que j'ai fait bien des voyages, bien des courses pour obéir au chef, et que j'ai affaibli mes forces dans les luttes que j'ai soutenues avec vous, au point d'avoir eu beaucoup de peine à regagner ma chère communauté, lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise. Je ne dis pas cela pour m'en glorifier ou pour vous le reprocher, mais pour vous disposer

[1] S. Bernard., Epist. 167.

[2] *Ibid.*, Epist. 168.

à accueillir favorablement ma demande. Si j'ai fait ce que je devais, ai-je mérité d'être blâmé? Eh bien, après vous avoir quitté, je n'ai rencontré que douleur et tribulation. J'ai invoqué *le maître*, et il ne m'a pas entendu; je vous ai invoqué vous-même, et ma prière a été sans effet. Les dieux puissants de la terre se sont élevés avec orgueil; je veux parler de l'archevêque de Lyon et de l'abbé de Cluni. Se confiant dans leur puissance et se glorifiant dans l'abondance de leurs richesses, ils se sont posés en ennemis contre moi; non-seulement contre moi, mais contre une grande multitude de serviteurs de Dieu, contre vous, contre eux-mêmes, contre Dieu, contre toute équité et toute moralité. Ils nous ont imposé un homme qui est, ô douleur! un objet d'horreur pour les bons et de dérision pour les méchants. »

Bernard finit sa lettre par un éloquent appel à la reconnaissance de la cour romaine qui devait lui donner satisfaction en récompense de ce qu'il avait fait pour elle.

Innocent répondit à saint Bernard que, pour juger l'affaire avec maturité, il devait lui envoyer à Rome ceux qui avaient fait opposition à l'ordination du nouvel évêque. Cette réponse d'Innocent lui fut sans doute rapportée par l'archidiacre Ponce. Bernard [1] renvoya à Rome cet archidiacre avec Hebert, abbé de Saint-Etienne de Dijon, le chanoine Bonami et quelques clercs. Pour les autres, il avertit le pape qu'il n'avait pu les lui envoyer parce que leur présence était nécessaire à Langres où ils prenaient la défense des biens ecclésiastiques qui seraient pillés s'ils n'étaient pas là pour les garder. « Chargez, ajouta-t-il, des personnes désintéressées de choisir un évêque agréable à Dieu, et que l'Église de Langres, agitée depuis si longtemps, ait enfin la paix. »

Dans toutes ses lettres, Bernard ne réclame jamais l'élection canonique telle qu'elle était encore pratiquée dans la plupart des Églises de France; ce qui prouverait que les anciennes règles avaient été réellement suivies dans l'élection du moine de Cluni, comme l'affirmait Pierre-le-Vénérable.

Son élection n'en fut pas moins cassée par le pape, qui ordonna au chapitre de Langres de choisir un autre évêque. On élut Geoffroi, prieur de Clairvaux, parent de Bernard et un de ceux qui avaient formé opposition contre l'ordination du moine de Cluni. Geoffroi fut

[1] S. Bernard., Epist. 169.

un bon évêque, mais on voudrait avoir sur la légitimité de son élection des renseignements plus positifs que ceux que l'on possède.

Le roi Louis-le-Jeune refusa d'abord à Geoffroi l'investiture du fief épiscopal qui avait été accordé au premier élu. Saint Bernard lui écrivit à ce sujet la lettre suivante [1] :

« Quand le monde entier m'exciterait à faire quelque chose contre Votre Majesté royale, je conserverais la crainte de Dieu et je n'oserais pas offenser le roi établi par lui. Je sais bien, en effet, où j'ai lu : *Celui qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre de Dieu;* je sais bien aussi qu'un chrétien et surtout un religieux doit haïr le mensonge. Or, je ne ments pas en disant que ce qui a été fait à Langres pour mon prieur, l'a été contre mon espérance, contre l'intention des évêques et contre la mienne. Mais il en est *un* qui peut arracher le consentement de ceux même qui s'y refusent et faire plier les volontés des hommes comme il le veut. Comment n'aurai-je pas craint, pour celui que j'aime autant que moi-même, un danger que je redoutais pour moi [2]? Comment n'aurai-je pas craint pour lui comme pour moi la société de ceux qui attachent sur la tête des hommes des fardeaux bien lourds et insupportables, et qui ne veulent pas les toucher même du bout du doigt? Enfin ce qui a été fait est fait; en cela je ne vois rien qui vous soit contraire; moi seul j'ai à m'en plaindre, car on m'a enlevé le bâton sur lequel je m'appuyais dans ma faiblesse, on m'a coupé le bras droit. Tous les nuages se sont donc amoncelés sur ma tête, je suis seul exposé à la fureur des flots et je ne sais par quelle voie sortir du danger. »

Après avoir dit au roi combien il lui était pénible d'être séparé de Geoffroi, saint Bernard arrive à ce qui faisait le sujet principal de sa lettre :

« O roi, dit-il, qu'il me serait pénible d'apprendre que vous ne soutenez pas les beaux commencements de votre règne! Oh! que la douleur de l'Église serait amère si, après avoir goûté tant de bonheur, elle se voyait privée (ce qu'à Dieu ne plaise!) des secours qu'elle a obtenus de vous, des espérances qu'elle fondait sur vos vertus! Hélas! l'Église vierge de Reims est tombée sans que personne ait pu la secourir [3]; l'Église de Langres est tombée et personne ne

[1] S. Bernard., Epist. 170.

[2] L'évêché avait été offert à saint Bernard qui l'avait refusé.

[3] Après la mort de l'archevêque Rainald, en 1139, Louis VII empêcha pendant deux ans l'élection d'un nouvel archevêque, par suite de la haine qu'il portait à Thibault, comte de Champagne.

lui offrirait la main! Puissé-je mourir, plutôt que de voir un roi d'une si bonne réputation, et qui donnait des espérances encore meilleures, s'efforcer de combattre les desseins de Dieu, exciter contre lui la colère du souverain juge; forcer les affligés à mouiller de leurs larmes les pieds du père des orphelins, les pauvres à élever leurs cris jusqu'au ciel, les saints et l'Église, cette épouse du Christ, à fatiguer le ciel de leurs prières et de leurs gémissements! Oh! loin de moi, oui, loin de moi une pensée aussi cruelle; je veux avoir de meilleures espérances, entrevoir un succès plus heureux. Dieu ne nous oubliera pas, sa colère n'arrêtera pas ses miséricordes. Celui qui a fait jusqu'ici la joie de l'Église ne deviendra pas pour elle une cause d'affliction. »

Saint Bernard avait déjà écrit au roi une première lettre que nous n'avons plus.

« Je vous remercie, lui dit-il, de la réponse bienveillante que vous avez daigné me faire; toutefois la lenteur que vous mettez à accomplir votre promesse m'épouvante. Les biens de l'évêché sont indignement pillés; cependant cette terre est à vous: aussi, je déplore amèrement les insultes faites à Votre Majesté et je me désole de ne voir personne prendre vos intérêts.

« Dira-t-on que c'est plutôt dans ce qui a été fait pour le choix du nouvel évêque que les droits de Votre Majesté ont eu à souffrir? Mais l'élection a été faite dans les formes et l'élu vous est fidèle. Or il ne serait pas fidèle s'il voulait posséder autrement que par vous le fief qui vous appartient. Il n'a pas encore mis la main sur votre bien, il n'est pas encore entré dans votre cité, il ne s'est encore occupé d'aucune affaire, quoique l'invitation du clergé et du peuple, l'affliction de tant d'opprimés et les vœux des gens de bien l'y aient vivement engagé. »

Bernard termine cette lettre habile en priant le roi, au nom même de son intérêt, de donner promptement l'investiture des biens de l'évêché à Geoffroi.

C'est ce qu'il fit en effet; c'est ainsi que fut terminée cette discussion dans laquelle on vit en opposition directe les deux hommes les plus saints peut-être de leur siècle.

Pierre-le-Vénérable accepta avec humilité la décision du siége apostolique et prouva ainsi qu'il n'avait soutenu l'élection de son religieux que par l'amour de la justice et du droit.

Mais les paroles blessantes dont saint Bernard s'était servi à son égard altérèrent un peu l'amitié qu'il avait pour lui. Bernard, en

effet, lui ayant écrit après leur discussion, Pierre ne lui répondit pas [1]. Mais il s'en repentit bientôt et écrivit à Bernard pour lui demander pardon. Nous n'avons plus cette lettre de Pierre-le-Vénérable, mais la réponse de Bernard a été conservée.

« Je pourrais, lui dit Bernard [2], ne pas vous écrire puisque vous-même ne m'aviez pas répondu ; mais j'aime bien mieux me réjouir de ce que vous vous souvenez de notre ancienne amitié et me féliciter de retrouver un ami. Me voici donc heureux et sans souvenir de ce qui s'est passé ; me voici disposé à être le serviteur de Votre Sainteté comme autrefois, bien joyeux d'être redevenu votre intime, comme vous daignez me l'écrire. »

A dater de cette époque, aucun nuage ne vint obscurcir l'amitié sincère qu'avaient l'un pour l'autre ces deux grands hommes si bien faits pour s'entendre et pour s'estimer. Pierre-le-Vénérable, comme abbé de Cluni, était un des personnages les plus importants, non-seulement de France, mais de tout l'Occident ; les vastes possessions de son abbaye, les innombrables monastères qui en relevaient comme autant de fiefs dans toutes les contrées de l'Europe, en faisaient un des plus grands feudataires et l'égalaient aux rois les plus puissants ; Pierre-le-Vénérable savait soutenir cet éclat et augmenter son influence par ses qualités personnelles. Savant, bon littérateur, pieux, doué d'une âme aimable, douce et compatissante, il était digne de marcher l'égal de Bernard et de Suger ; l'histoire doit l'associer à ces deux grands hommes et considérer les trois abbés de Clairvaux, de Cluni et de Saint-Denis comme les trois personnages les plus distingués du XII[e] siècle. Tous trois se trouvèrent en contact et s'estimèrent. Mais au milieu des affaires importantes qu'ils durent traiter et dans lesquelles ils eurent à débattre des intérêts contraires, ils se trouvèrent parfois en opposition.

Bernard, qui avait eu une discussion grave avec Pierre-le-Vénérable, en eut une aussi avec Suger, dont il n'apprécia pas d'abord le caractère conciliant et juste.

Suger, déjà si puissant sous Louis-le-Gros, avait vu son influence grandir sous Louis VII, prince bien intentionné mais peu capable, et qui n'eût pas fait les fautes énormes que lui reproche à bon droit l'histoire, s'il eût suivi, avec plus de docilité encore, les conseils de l'abbé de Saint-Denis. Il n'entre pas dans notre sujet de raconter

[1] S. Bernard., Epist. 228.
[2] Ibid.

tous les actes de son règne, mais nous devons nous étendre sur un fait politique et religieux qui n'a pas été présenté jusqu'ici avec une entière impartialité, et dans lequel Bernard déploya de nouveau cette activité ardente qui faisait comme le fond de son caractère.

Albéric, archevêque de Bourges, étant mort (1140), les clercs de cette église se divisèrent pour le choix de son successeur [1]. Les uns se prononçaient pour un certain Cadurque et avaient pour eux le roi, les autres voulaient élire Pierre de la Châtre, parent d'Haimeric, chancelier de l'Eglise romaine, et par là même agréable au pape. Le roi n'aimait pas Pierre de la Châtre, on ne sait pour quelle raison, et il déclara positivement qu'il ne voulait pas que l'église de Bourges le choisît pour pasteur. Pierre, cependant, fut élu par une partie du clergé et se rendit à Rome où le pape, sans même demander le consentement du roi, lui conféra la consécration épiscopale.

D'après l'usage reçu universellement et appuyé sur plusieurs lois canoniques, on ne pouvait conférer l'ordination à un évêque élu, qu'après avoir obtenu l'agrément du roi à qui appartenait le droit d'investiture du temporel. Le pape outrepassa donc ses droits en ordonnant Pierre de la Châtre et se permit même, à cette occasion, quelques paroles inconsidérées. « Le roi de France est un jeune homme, avait-il dit; il faut lui donner une leçon afin qu'il ne s'accoutume pas à se conduire comme il l'a fait. Il saura que les élections cessent d'être libres dès que le prince donne l'exclusion à quelqu'un, à moins qu'il ne prouve juridiquement la non éligibilité du sujet, ce qu'il a droit de faire comme tout autre. »

Le principe émis par le pape était fort juste, malheureusement la cour romaine s'en souvenait peu en certaines circonstances et enlevait souvent aux églises cette liberté des élections.

Les paroles du pape ayant été rapportées au roi, ce prince se sentit vivement blessé et fit serment que jamais, de son vivant, Pierre de la Châtre ne serait archevêque de Bourges. Ce prélat étant donc revenu de Rome, Louis lui interdit tous ses domaines, de sorte qu'il fut obligé de se retirer sur les terres que possédait, dans le Berri, le comte de Champagne.

Le pape, pour punir le roi, lança un interdit sur tous ses domaines. Louis n'en persista pas moins dans sa résolution et se

[1] Chronic. Maurin iac.; Nang. chron.; Mabill. ad Epist. 219 S. Bernard.; Gall. christ. provinc. Bituric.

jeta, à la tête d'une armée, sur les terres du comte de Champagne pour le punir d'avoir donné asile à Pierre de la Châtre.

Le royaume entier se trouva ainsi divisé en deux partis puissants : les uns se déclarèrent pour le pape et le comte de Champagne, parmi eux était Bernard; les autres embrassèrent la cause du roi que soutenaient principalement Suger et Joslin, évêque de Soissons.

Cette triste querelle vint encore se compliquer par le divorce de Raoul, comte de Vermandois. Ce seigneur avait épousé d'abord la nièce du comte de Champagne; dans un voyage qu'il fit avec le roi en Guyenne lorsque ce prince y alla épouser Eléonore d'Aquitaine, il vit Alix, sœur de cette princesse, et fut tellement séduit par ses charmes, qu'il résolut aussitôt, pour l'épouser, de répudier sa première femme. Lorsqu'un prince ou seigneur voulait ainsi, comme il arrivait trop souvent, rompre une union légitime, il savait toujours trouver des liens de parenté qu'on n'avait point soupçonnés jusqu'alors; toujours aussi il rencontrait des prélats assez courtisans pour favoriser sa passion et prononcer, au nom des lois de l'Eglise, la dissolution d'une alliance que la religion avait consacrée. Mais l'Eglise ne manqua jamais de papes, d'évêques assez courageux pour élever la voix et défendre les lois du christianisme sur l'indissolubilité du mariage légitimement contracté.

Raoul de Vermandois découvrit fort à propos qu'il était parent avec sa première femme, et épousa Alix, belle-sœur du roi. Son divorce fut prononcé par son frère Simon, évêque de Tournai, par Barthelemi, évêque de Laon, et Pierre, évêque de Senlis. Ces prélats qui avaient eu assez d'influence pour gagner quelques personnages éminents de la cour romaine travaillèrent à y faire approuver leur décision et à donner au pape une idée désavantageuse du comte de Champagne.

Bernard l'apprit et écrivit à Innocent[1] : « On lit dans les saints livres : *Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni.* Cependant, il s'est trouvé des hommes audacieux qui n'ont pas craint de séparer ceux que Dieu lui-même avait joints; ils ont même ajouté une seconde prévarication à la première, en unissant ceux qu'il n'était pas permis d'unir. C'est ainsi que les sacrements de l'Eglise sont méprisés; et ils le sont, ô douleur! par ceux-là même qui de-

[1] S. Bernard., Epist. 216.

vraient les défendre et les conserver! O Dieu! tes amis et ceux qui t'approchent se sont insurgés contre toi! »

Bernard prend, en ces termes, la défense du comte de Champagne :

« Quelle punition a méritée le comte Thibault? quel crime a-t-il commis? Si c'est un crime d'aimer la justice et de haïr l'iniquité, il ne peut être excusé; il ne peut l'être non plus si c'est un crime de rendre au roi ce qui appartient au roi, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Son premier, son grand péché c'est d'avoir donné, pour vous obéir, asile à l'archevêque de Bourges. Ceux qui rendent au comte le mal pour le bien, le calomnient parce qu'il suit la bonne voie. »

Ces éloges prodigués à Thibault de Champagne étaient très-exagérés, mais le saint abbé de Clairvaux ne voulait voir en lui que le soutien de l'archevêque de Bourges et le défenseur des lois chrétiennes contre le divorce. En réalité, la politique avait plus d'influence que la religion sur les déterminations du comte de Champagne.

Le cardinal Yves [1], légat du pape en France, ayant lancé une sentence d'excommunication contre Raoul de Vermandois et sa concubine, ce comte et le roi s'en prirent à Thibault de Champagne qui l'avait sollicitée pour venger l'honneur de sa nièce. Ils envahirent donc ses domaines et y portèrent le ravage et la désolation. Thibault, vaincu, réduit aux abois, demanda la paix; mais, pour l'obtenir, il fut obligé de promettre par serment de faire lever l'excommunication lancée contre les deux coupables. Thibault hésitait à faire ce serment; ses conseillers l'y décidèrent, en lui disant qu'il ne serait pas obligé à le tenir et que le pape l'en relevrait volontiers. Saint Bernard sollicita, en effet, pour lui cette faveur du pape.

En même temps il travaillait à établir une paix solide entre le comte de Champagne et le roi. Pour y arriver, on devait régler deux choses : celle de l'archevêché de Bourges et celle du divorce. Sur la première, le roi fit des concessions et Bernard se décida à solliciter en sa faveur la clémence de la cour romaine [2]; Pierre-le-Vénérable [3] supplia aussi le pape de lever l'interdit qui pesait sur les terres du roi de France. Quant à Raoul, le légat Yves fut obligé,

[1] S. Bernard., Epist. 217 ad Innocent.

[2] *Ibid.*, Epist. 219.

[3] Pet. Venerabil. Epist.

pour la paix, de lever la sentence d'excommunication qu'il avait lancée contre lui et contre Alix; mais les deux coupables refusèrent de se séparer.

Sur ces entrefaites, le légat Yves mourut et fit un testament par lequel il laissait une grande partie de ses biens à la disposition de trois abbés parmi lesquels était Bernard. Le pape fut mécontent de ces dispositions testamentaires dont il fit l'abbé de Clairvaux responsable; de plus, Innocent désapprouvait la conduite du légat dans la discussion du divorce; comme Bernard avait surtout dirigé toutes les négociations, il lui écrivit d'une manière très-vive et lui fit comprendre qu'il était fatigué des nombreuses lettres qu'il recevait de lui.

Bernard répondit au pape qu'il aurait soin de ne plus le fatiguer à l'avenir, et lui annonça que s'il voulait avoir connaissance des nouveaux renseignements qu'il avait à lui donner sur les affaires en litige, il pouvait prendre communication d'une lettre qu'il adressait à plusieurs de ses cardinaux [1].

Le pape menaça d'une nouvelle excommunication Raoul de Vermandois, s'il ne se séparait pas d'Alix. Le roi Louis en écrivit à Bernard et le pria de s'entremettre afin de détourner cet anathème. Bernard lui répondit [2] :

« Vous vous plaignez de la sentence dont le souverain pontife menace le comte Raoul et vous me demandez de la détourner par tous les moyens en mon pouvoir, à cause des malheurs qui en seront la suite. Je ne vois pas comment je pourrais m'y prendre pour la détourner; je ne vois même pas comment je pourrais raisonnablement m'y employer, quand j'en aurais les moyens : je déplore les malheurs qui en arriveront, mais je ne dois pas faire le mal pour qu'il en arrive du bien; j'aime mieux abandonner le tout à la miséricorde de Dieu qui peut arrêter les mauvais desseins des hommes et opérer malgré eux le bien qui est dans les vues de sa providence. »

Saint Bernard reproche ensuite au roi d'avoir imposé au comte Thibault un serment contraire à la justice et de le rendre encore responsable des menaces du pape, quoiqu'il n'y fût pour rien. Il le prie en outre de ne pas se laisser entraîner à une nouvelle guerre. Ce fut cependant la décision qui fut adoptée à la cour de France,

[1] S. Bernard., Epist. 218, 219.

[2] *Ibid.*, 220.

lorsque le pape eut prononcé sa sentence d'excommunication contre Raoul.

Les domaines du roi de France étaient toujours sous l'interdit; et les évêques qui avaient autorisé le divorce de Raoul, suspendus de leurs fonctions, ne cherchaient qu'à exciter la colère du roi. D'un autre côté Suger, qui poursuivait l'idée qu'il avait peut-être lui-même inspirée à son ami Louis-le-Gros, d'abaisser les grands feudataires au profit de la couronne, voyait une raison politique d'une haute valeur dans cette guerre contre Thibault de Champagne, dont les domaines étaient plus vastes que ceux du roi. Il approuva l'expédition, ainsi que Joslin, évêque de Soissons qui avait de l'influence dans les conseils du roi.

Louis se jeta de nouveau sur la Champagne et porta de toutes parts le pillage et l'incendie. La garnison de Vitry ayant opposé quelque résistance, il prit cette place d'assaut et fit passer toute la population au fil de l'épée. Trois mille personnes environ s'étaient réfugiées dans une église; le roi y fit mettre le feu, et les trois mille infortunés périrent dans les flammes.

Après ces épouvantables exploits, Louis revint triomphant dans son royaume.

Bernard, témoin des ravages d'une armée qui avait passé sur toute la Champagne comme un fléau dévastateur, écrivit au roi une lettre foudroyante. Après lui avoir rappelé les preuves de dévouement qu'il lui avait données, et l'espérance qu'il avait conçue de le voir suivre ses conseils salutaires, il lui reproche d'avoir écouté, préférablement à lui, de mauvais conseillers.

« Le diable seul, dit-il [1], a pu vous conseiller d'accumuler meurtres sur meurtres, incendies sur incendies, de soulever contre vous, pour la seconde fois, les cris des pauvres, les gémissements des prisonniers, le sang des victimes qui demandent vengeance à ce Dieu qui est le père des orphelins et qui prend en main la cause des veuves. Ne vous excusez pas sur le comte Thibault des crimes que vous avez commis, puisqu'il dit ouvertement qu'il est prêt à s'en tenir aux conditions arrêtées entre vous, lorsque la paix fut conclue pour la première fois. Il vous offre toute espèce de satisfactions, et consent à tout ce que peut exiger votre honneur, si l'on peut le convaincre d'avoir manqué à ses devoirs; mais vous ne voulez ni écouter des paroles de paix, ni respecter les traités, ni ac-

[1] S. Bernard., Epist. 121.

quiescer aux bons conseils. Je ne sais vraiment par quel jugement de Dieu vous avez été amené à regarder comme honneur ce qui est infamie, et comme infamie ce qui est honneur; à craindre ce qui vous donnerait toute garantie de paix, et à compter pour rien ce que vous devriez craindre, à mériter enfin ce reproche que faisait Joab au saint et glorieux roi David : *Vous aimez ceux qui vous haïssent et vous détestez ceux qui veulent vous aimer*. En effet, ceux qui ont excité votre malice contre un homme innocent, n'ont pas eu en vue votre honneur, mais bien leur avantage; que dis-je, leur avantage? je devrais dire plutôt la volonté du diable. Ces hommes, trop faibles pour assouvir leur passion par eux-mêmes, se sont servis de votre puissance et ont prouvé ainsi qu'ils étaient les ennemis de votre couronne et les perturbateurs de votre royaume. Faites ce que vous voudrez de votre royaume, de votre âme et de votre couronne; nous, enfants de l'Église, nous ne pouvons dissimuler l'injure, le mépris, la violence dont notre mère a été l'objet, les malheurs qui sont déjà tombés sur elle, ceux qui l'accablent aujourd'hui et que nous prévoyons encore plus terribles pour l'avenir. Nous tiendrons ferme, nous combattrons jusqu'à la mort, s'il le faut, pour notre mère, avec les armes qui nous conviennent : ce n'est pas avec l'épée et le bouclier que nous lutterons, mais avec nos prières et les gémissements que nous pousserons jusqu'au trône de Dieu.

« Moi qui ai soutenu votre cause, auprès du siége apostolique, jusqu'à m'attirer une disgrâce que je ne méritais pas, je vous le dis franchement, je commence à me repentir d'avoir eu tant de complaisance pour votre jeunesse; à l'avenir, je ne manquerai pas à la vérité; je ne tairai pas que vous avez fait de nouveau alliance avec des excommuniés; que vous vous êtes associé aux voleurs et aux pillards pour tuer les hommes, brûler les maisons, détruire les églises, accabler de maux les pauvres gens. En vous s'est vraiment accomplie cette parole du prophète : *Si tu voyais un voleur tu courais avec lui et tu faisais société avec les adultères;* comme si, tout seul, vous ne pouviez faire assez de mal! Je ne tairai plus ce serment illicite et maudit que vous avez fait si follement contre l'Église de Bourges, serment, hélas! qui nous a valu tant de malheurs! Je dirai que vous ne permettez pas aux fidèles de Chalons-sur-Marne de s'élire un pasteur; que vous laissez votre frère habiter les maisons épiscopales avec ses guerriers, contrairement à toute justice; que vous faites des richesses des églises un usage cri-

minel. Je vous le dis, si vous continuez à agir comme vous l'avez fait, la vengeance ne se fera pas longtemps attendre. O mon seigneur roi! je vous en avertis en ami, et je vous le conseille en bon fidèle, ne vous abandonnez pas plus longtemps à cette malice. Je vous parle durement parce que je crains pour vous des choses bien plus dures; souvenez-vous de cette parole du sage : *Les corrections d'un ami sont préférables aux baisers trompeurs d'un ennemi.* »

Cette lettre si sévère et si hardie n'irrita pas le roi; l'autorité de l'abbé de Clairvaux était si grande, que Louis VII se crut obligé de le ménager; il lui écrivit pour excuser son expédition de Champagne et en faire retomber les malheurs sur Thibault qui avait, dit-il, violé les traités.

Bernard vit bien que cette réponse avait été écrite sous l'inspiration d'un diplomate habile, peu habitué à se laisser impressionner par les apostrophes les plus pathétiques et les plus véhémentes; il découvrit la main de Suger et lui écrivit cette lettre qui s'adressait en même temps à Joslin de Soissons [1]:

« J'ai écrit au roi pour lui reprocher les maux qui désolent son royaume et auxquels il donne, dit-on, son consentement. Puisque vous êtes de son conseil, j'ai jugé qu'il serait bon de vous faire connaître ce qu'il m'a répondu. Je serais bien étonné qu'il pensât comme il parle. Or, s'il ne le pense pas, comment a-t-il pu espérer me le faire croire, à moi qui suis, comme vous savez, fort instruit de tout ce qui a été fait pour la conclusion de la paix? Pour prouver que le traité de paix a été violé par le comte Thibault, voici comment il procède: « Nos évêques, dit-il, sont encore sous la sus« pense, et notre royaume sous l'interdit. » Comme si le comte Thibault était le maître de lever une suspense ou un interdit! « On « s'est moqué du comte Raoul, ajoute le roi, et il a été excommunié « une seconde fois. » Mais, encore, que peut à cela le comte Thibault? N'a-t-il pas fait et accompli ce qu'il avait promis à ce sujet? Raoul a été pris dans ses propres ruses, il est tombé dans la fosse que lui-même avait creusée; était-ce là une raison pour le roi de rompre un traité que vous avez vous-même dicté? était-ce une raison d'enflammer la colère du roi contre Dieu et contre son Église, contre lui-même et contre son royaume? »

Bernard cherche ensuite à réfuter un autre motif que le roi avait allégué pour justifier sa guerre contre Thibault. Louis reprochait à

[1] S. Bernard., Epist. 222.

ce comte de nouer, sans son autorisation, des alliances avec les comtes de Flandres et de Soissons. On découvre là l'idée de Suger qui voulait abattre la haute aristocratie et empêcher par conséquent, entre les grands feudataires, les alliances matrimoniales qui eussent accru leurs forces en les concentrant. Bernard, qui n'avait pas le génie politique de Suger, *ne voyait dans ces alliances qu'un gage de paix et de prospérité pour le royaume*. Il se trompait; l'abbé de Saint-Denis travaillait bien mieux à la prospérité et à la paix de la France en posant les bases de l'unité nationale.

Après avoir nié les projets de complot imputés au comte de Champagne, Bernard reproche au roi d'empêcher les Églises d'élire des pasteurs ou de s'opposer à l'installation des élus, afin d'avoir plus de temps pour piller les biens ecclésiastiques; puis il apostrophe ainsi Suger et Joslin:

« Est-ce que vous lui conseillez de telles actions? S'il agit ainsi sans vous avoir consultés, je m'en étonne; mais je m'étonnerais bien plus encore qu'il agît si mal d'après vos conseils, car, conseiller de tels crimes, c'est faire des schismes, c'est résister à Dieu et asservir l'Eglise, c'est enchaîner la liberté ecclésiastique; tout homme fidèle à Dieu, tout enfant de l'Eglise doit s'opposer comme un mur d'airain à de semblables persécutions. Pour vous, si vous désirez la tranquillité de l'Église, comme il convient à des enfants de paix, comment se fait-il, je ne dirai pas que vous approuviez de tels crimes, mais que vous assistiez à ces conseils détestables où il en est question? Tout ce que le roi fait de mal ne doit pas lui être imputé, c'est un jeune homme; mais ses anciens conseillers en sont responsables. »

Suger se plaignit à l'abbé de Clairvaux des paroles blessantes que contenait sa lettre. Bernard lui en demanda pardon; mais ses excuses ne satisfirent pas Joslin de Soissons qui lui adressa une lettre mordante avec cette suscription: « Salut en Notre Seigneur, en retour de vos injures. »

« Je ne me sens pas coupable d'outrage, lui répondit Bernard [1]; je n'ai jamais voulu et je ne veux injurier personne, et moins encore que tout autre un prince de ma nation. Du reste, quel que soit le grief que vous ayez contre moi, je vous en demande pardon. Déjà, en écrivant au seigneur abbé de Saint-Denis sur les plaintes qu'il m'avait faites en votre nom et au sien, je pensais vous avoir donné

[1] S. Bernard., Epist. 223.

satisfaction suffisante; il paraît cependant que votre indignation contre moi n'est pas encore éteinte; il serait mieux de la réserver pour les persécuteurs de l'Église, mais enfin je vous le déclarerai : je n'ai ni dit, ni écrit, ni pensé que vous fussiez des schismatiques et des fauteurs de scandale; je le dis sans crainte d'être démenti, et ma lettre est là qui l'atteste. »

Il faut dire cependant que, dans cette lettre, Bernard se servait d'expressions qui pouvaient donner cette idée.

« Relisez-la s'il vous plaît, continue l'abbé de Clairvaux, et, si vous y trouvez l'injure que vous me reprochez, je me reconnaîtrai coupable d'un grand sacrilége. L'humble satisfaction que je vous fais ne doit pas cependant détruire en moi l'esprit de liberté; je l'avoue donc, j'ai déploré et je déplore encore que vous ne vengiez pas avec cette liberté qu'il vous conviendrait d'avoir, les injures faites à Jésus-Christ, que vous ne preniez pas la défense de la liberté de l'Église. »

Cette liberté était, en effet, bien menacée par les empiétements du pouvoir royal sur les élections. Ce fut sustout au XII[e] siècle que cette grande question de la liberté de l'Église fut débattue. La lutte fut opiniâtre, principalement en Allemagne et en Angleterre. Sans être aussi vive en France, il y eut cependant toujours une tendance fortement prononcée du pouvoir civil vers l'asservissement de l'Église, au moyen de l'investiture du temporel et des droits que la royauté se croyait sur ce temporel comme sur les autres fiefs. Les rois, qui ne voulaient confier ces biens qu'à des feudataires qui leur fussent servilement dévoués, s'efforçaient continuellement de remplacer par leur volonté souveraine le libre choix des Eglises, à se les asservir par le moyen des courtisans auxquels elles auraient été confiées. Il y allait du salut de l'Eglise elle-même; on comprend donc la vivacité de cette grande lutte qui remplit tout le moyen-âge, qui avait sa source dans le système social lui-même, qui changea de nature après l'abolition de la féodalité, qui persévéra cependant toujours et qui dure encore.

Bernard attaqua vigoureusement les empiétements de Louis-le-Jeune dans sa lettre à Joslin; mais il en fit un tableau plus vif encore dans la lettre qu'il écrivit à la même époque à Etienne, moine de Citeaux, qui était devenu conseiller du pape et évêque de Palestrine.

« Je rougis, s'écria-t-il [1], de m'être fait pendant quelque temps

[1] S. Bernard., Epist. 224.

illusion sur les dispositions du roi, et je suis content de n'avoir pas obtenu ce que j'avais sollicité pour lui; je le prenais pour un roi pacifique, tandis qu'il n'était réellement qu'un cruel ennemi de l'Église. Chez nous, les choses saintes sont foulées aux pieds; l'Eglise est enchaînée comme une esclave; on empêche les élections d'avoir lieu, ou, si les clercs par hasard réussissent à les faire, on ne permet pas à l'élu de se faire sacrer évêque. L'église de Paris elle-même est dans la tristesse; elle est privée de pasteur et personne n'ose dire, même à voix basse, qu'on devrait en choisir un. Ce n'est pas encore assez de dépouiller les églises de leurs revenus, on porte une main sacrilège sur leurs terres et leurs vassaux dont on exige par avance les redevances d'une année entière. Votre patrie, l'église de Châlons-sur-Marne, a fait, il est vrai, une élection; mais l'élu est privé depuis longtemps de l'honneur auquel il a droit: vous comprenez que ce ne peut être qu'au détriment du troupeau du Seigneur. Le roi a placé son frère Robert aux lieu et place de l'évêque, et celui-ci, usant largement de son pouvoir contre les biens et contre tout ce qui appartient à l'Eglise, envoie chaque jour au ciel de nombreuses victimes; non pas des *victimes pacifiques,* car ce sont les cris des pauvres gens, les larmes des veuves, les gémissements des orphelins et des prisonniers, le sang de ceux qui sont égorgés. Mais l'évêché de Châlons est un théâtre trop étroit pour sa malice; il se jette sur celui de Reims et n'épargne ni clercs, ni moines, ni religieuses. Il a fait autant de solitudes des quartiers populeux de Sainte-Marie, de Saint-Remi, de Saint-Nicaise, de Saint-Thierri. On entend souvent ce cri : *Faisons notre héritage du sanctuaire de Dieu.* Voilà comme le roi expie ce serment digne d'Hérode qu'il a fait contre l'église de Bourges. »

Bernard dit ensuite que Louis-le-Jeune reprochait surtout à Thibault de contracter des alliances avec de puissants barons. Il trouve ce motif très-futile. Nous avons fait observer qu'il se trompait sur ce point.

Bernard, par ces lettres, réussissait beaucoup mieux à irriter le roi qu'à l'adoucir. Il le comprit et eut recours à des moyens plus persuasifs. Il se réconcilia entièrement avec Suger et Joslin, écrivit à ce dernier une lettre affectueuse [1], et, par leur entremise, décida enfin le roi à traiter de la paix avec le comte de Champagne.

Une conférence eut lieu à Corbeil à cet effet. Bernard et Hugues,

[1] S. Bernard., Epist. 225.

évêque d'Auxerre [1], y soutinrent les intérêts de Thibault; le roi trouva leurs propositions tellement exagérées, qu'il les quitta brusquement [2].

Bernard en fut au désespoir et supplia [3] le roi d'écouter avec plus de bienveillance les propositions qu'on avait à lui faire. Louis ne répondit pas, et l'abbé de Clairvaux comprit qu'il s'était attiré sa disgrâce. Il en conçut une vive douleur, s'enferma dans son abbaye de Clairvaux, et de là écrivit à Joslin [4] pour le prier de le réconcilier avec le roi et d'user de son influence pour le décider à accorder la paix au comte de Champagne.

Sur ces entrefaites, le 24 septembre 1143, mourut le pape Innocent II. Son successeur fut le cardinal Guy du Châtel, disciple d'Abailard. Il prit le nom de Célestin II. Son élection fut généralement approuvée, et Pierre-le-Vénérable [5], avec lequel il était intimement lié, se félicita d'un si bon choix qui ne pouvait qu'être très-utile à l'Église. Malheureusement Célestin n'occupa le saint siége que cinq mois et demi. Pendant un pontificat si court, il pacifia l'Église de France.

Le comte Thibault et les ambassadeurs de Louis-le-Jeune se rendirent à Rome et la paix y fut conclue. Célestin leva l'interdit qui pesait sur les domaines du roi de France, et celui-ci consentit, en retour, à reconnaître Pierre de la Châtre comme archevêque de Bourges [6]. Les églises de France privées de pasteurs eurent la liberté d'en élire, et la réconciliation fut si parfaite, que Louis-le-Jeune épousa la fille de Thibault lorsqu'il eut fait casser son mariage avec Éléonore de Guyenne.

Célestin II eut pour successeur Lucius II, qui décida en faveur de l'archevêque de Tours la querelle qui existait toujours entre ce siége et celui de Dol. Lucius mourut le 13 février 1145, et eut pour successeur Eugène III, disciple de saint Bernard.

[1] Il avait été auparavant moine de Cîteaux, puis abbé de Pontigny.

[2] S. Bernard., Epist. 226.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, Epist. 227.

[5] Pet. Cluniac., lib. 5, Epist. 17.

[6] On ignore comment fut arrangée l'affaire du comte de Vermandois.

IV.

Deuxième croisade. — Elle est prêchée par saint Bernard — Régence de Suger — Saint Bernard combat les erreurs de Gilbert de la Porée et va en Aquitaine lutter contre les sectes manichéennes. — Triste résultat de la croisade. — Apologie de saint Bernard. — Retour du roi et son divorce avec Eléonore. — Travaux littéraires de Bernard — Les livres de la *Considération* adressés au pape Eugène. — Études littéraires sur saint Bernard. — Sa mort.

1145—1153.

Eugène III, avant son exaltation sur le siége apostolique, était abbé du monastère de saint Anastase, de l'Ordre de Citeaux, et s'appelait Bernard de Pise. Il était passé, dans sa jeunesse, de Pise, sa patrie, à l'école de Clairvaux. Nommé abbé de Saint-Anastase à Rome, il conserva, dans le gouvernement de ce monastère, la simplicité, le désintéressement, l'humilité, toutes les vertus monastiques qu'il avait apprises à l'école de saint Bernard. Il ne songeait qu'à se sanctifier dans la solitude, lorsque le suffrage unanime des cardinaux le porta à la chaire apostolique.

Au moment de son élection, Rome était dans le trouble et la confusion. La papauté avait pour ennemis deux partis puissants et actifs : celui des impériaux qui rêvaient un empire romain dont Rome serait le centre, et le parti du sénat qui voulait tirer de ses cendres l'antique république romaine. L'élection d'un pape était toujours une occasion de troubles. Aussi les cardinaux se hâtaient-ils de faire l'élection, d'une manière pour ainsi dire clandestine, afin que Rome apprît l'élection de son nouveau souverain presque en même temps que la mort de celui qui l'avait précédé.

Eugène III, élu de cette manière, fut obligé, aussitôt après son exaltation, de quitter Rome pour se soustraire aux violences des ennemis du siége apostolique. Il se fit sacrer dans une abbaye de bénédictins et se fixa ensuite à Viterbe [1].

Il y était depuis bien peu de temps lorsque arrivèrent les députés des princes chrétiens de l'Orient qui imploraient le secours de leurs frères d'Occident. A la tête de cette députation était un évêque syrien, Hugues de Gabales, suffragant d'Antioche. Ce prélat fit au pape une peinture si vive de la désolation de l'Église orientale,

[1] Le parti républicain était surtout dirigé, au commencement du pontificat d'Eugène III, par Arnaud de Bresse. Il voulait réduire le pape à la condition de chef de l'Eglise et lui ôter toute autorité temporelle. — *V.* S. Bernard., Epist. 242, 243 ; Ott. Frising. de Gest. Frid.

qu'il lui inspira la pensée de travailler à une nouvelle croisade (1145).

Un demi-siècle s'était à peine écoulé depuis la conquête de Jérusalem par les premiers croisés. Depuis cette époque, le royaume de Jérusalem et les différentes principautés fondées en Orient s'étaient courageusement défendus contre les Sarrasins qui les environnaient de toutes parts. Les Musulmans de Perse et de Syrie et ceux d'Afrique, quoique divisés sur plusieurs points de religion, s'entendaient pour attaquer les chrétientés éparses çà et là, au milieu de leurs immenses royaumes, comme des oasis dans les déserts. Les chrétiens, assiégés pour ainsi dire dans leurs villes, luttaient avec un tel courage, une telle énergie, que les puissantes armées des Sarrasins ne s'approchaient d'eux qu'en tremblant. Mais les renforts qui leur venaient d'Occident étaient peu considérables, et le temps devait arriver où leur courage succomberait sous les efforts continuels d'ennemis beaucoup plus nombreux.

A la fin de l'année 1144, la ville d'Edesse, une de plus puissantes chrétientés d'Orient, retomba au pouvoir des Sarrasins. Sa chute fit trembler Antioche, et Jérusalem se vit privée de son plus ferme soutien. L'Eglise orientale tout entière, en apprenant cette triste nouvelle, jeta un cri d'alarme et pleura la mort de tant de courageux guerriers que les Sarrasins, après avoir pris la ville, avaient impitoyablement massacrés.

La nouvelle de la prise d'Edesse arriva en Orient au commencement de l'année 1145. La France, qui avait pris une part si glorieuse à la première croisade, ressentit un frémissement subit en apprenant que la conquête de Godefroi de Bouillon était en péril. Louis VII partagea l'émotion générale. Ce roi, âgé alors de 27 ans environ, était dans toute l'ardeur de la jeunesse. Vaillant et tourmenté par le souvenir de ses fautes, il espérait qu'une croisade lui offrirait une occasion favorable de se réconcilier avec Dieu et de signaler sa valeur. Le souvenir de ses luttes avec le saint-siége et des violences qu'il avait exercées contre plusieurs églises de son royaume, surtout l'horrible massacre de Vitry, tourmentaient continuellement sa conscience; à ces motifs déjà puissants, se joignait encore celui d'acquitter le vœu de son frère aîné qui était mort avant d'avoir pu faire le pèlerinage en Terre-Sainte.

Les raisons étaient puissantes pour entreprendre une seconde croisade; les Sarrasins, comme les flots d'une mer en furie, menaçaient toujours d'envahir l'Occident et d'y établir, avec le maho-

métisme, le principe de la barbarie et de l'abrutissement de la race humaine. Il était à croire que s'ils parvenaient à détruire entièrement les chrétientés orientales, ils reporteraient bientôt les yeux vers les Pyrénées, l'Italie et le Danube. D'un autre côté, on avait en France de graves motifs pour ne pas se jeter dans les hasards d'une entreprise qui pouvait amener tant de désastres. Suger surtout, le génie politique de l'époque, était effrayé des malheurs qu'un revers pourrait attirer sur l'occident; sa foi, cependant, son amour pour les chrétientés orientales combattaient en son âme les inspirations de la politique et le laissaient sous le poids d'une terrible hésitation.

Dans le doute où il était, il pria l'abbé de Clairvaux de se rendre à la cour afin d'éclairer le roi de ses conseils. Bernard [1], n'osant donner immédiatement son avis dans une affaire aussi grave, répondit qu'il fallait consulter le souverain pontife et suivre sa décision. On envoya donc des ambassadeurs à Eugène qui adressa cette lettre [2] au roi, aux seigneurs et à tous les fidèles de France :

« Nous avons appris par les anciennes histoires et par les actes qui en sont restés, combien nos prédécesseurs, les pontifes romains, ont travaillé pour la délivrance de l'Eglise orientale. Notre prédécesseur le pape Urbain, d'heureuse mémoire, a élevé la voix et a convié les enfants de l'Eglise romaine, les a appelés de toutes les parties du monde pour cette grande œuvre. Les Français surtout, braves et généreux guerriers, ont répondu à son appel et ont délivré la ville sainte où le Sauveur a voulu souffrir pour nous, où il nous a laissé son tombeau comme un mémorial glorieux de sa Passion. Depuis cette grande expédition, les chrétiens firent en Orient de nouvelles conquêtes, jusqu'à notre temps.

« Mais aujourd'hui, nos péchés et ceux du peuple nous ont attiré un grand malheur. Nous ne pouvons le dire sans verser des larmes, la ville d'Edesse a été prise par les païens; l'archevêque, ses clercs et un grand nombre de chrétiens y ont été massacrés; les reliques des saints ont été foulées aux pieds par les infidèles. Vous comprenez aussi bien que nous combien cet événement met en péril l'Eglise de Dieu et toute la chrétienté.

« Nous vous avertissons donc tous, dans le Seigneur, nous vous

[1] Ott. Frising. de Gest. Frid., lib. 1, c. 34.

[2] Epist. Eugen. pap. ad Ludov. reg., etc.; apud Labb. et Cossart., Conc., t. x, p. 1046.

prions, nous vous ordonnons, nous vous imposons pour la rémission de vos péchés, à vous tous qui êtes enfants de Dieu, mais surtout aux seigneurs et aux nobles, de s'armer avec résolution, pour marcher à la défense de cette église orientale que vos pères ont délivrée au prix de leur sang; pour arracher aux mains des infidèles des milliers de chrétiens vos frères; pour conserver intact et pur l'honneur du nom chrétien et cette réputation de valeur que vous avez dans l'univers entier.

« Voulant pourvoir à la tranquillité de vos consciences, nous accordons à tous ceux qui se dévoueront à cette grande et sainte entreprise par des vues religieuses, la même indulgence que notre prédécesseur Urbain accorda autrefois; et nous décidons que leurs épouses, leurs enfants, leurs biens et leurs domaines seront sous la sauvegarde de la sainte Eglise, sous la nôtre et sous celle des archevêques, des évêques et des autres prélats de l'Eglise de Dieu. »

A la fin de sa lettre, Eugène donne aux futurs croisés plusieurs avis, ceux entre autres de ne s'embarrasser ni de chiens, ni d'oiseaux de chasse; de renoncer à tout ce qui pourrait favoriser la paresse; de ne prendre avec eux que leurs armes, leurs chevaux de bataille, et tout ce qui serait nécessaire pour combattre les infidèles.

Cette lettre est datée du premier jour de décembre (1145). Elle fut apportée en toute hâte, et le 25 du même mois, jour de Noël, Louis-le-Jeune tint une cour plénière à Bourges[1], et y découvrit aux évêques et aux seigneurs qui s'y trouvèrent, son projet de croisade. Lorsqu'il eut parlé, Geoffroi, évêque de Langres, prélat de grande autorité, parla avec éloquence de la destruction d'Edesse, et du joug honteux que les infidèles avaient imposé aux chrétiens. Son discours fit répandre beaucoup de larmes à ceux qui l'entendirent; il le termina en conjurant les seigneurs de s'unir au roi pour la défense de leurs frères d'Orient. On décida qu'une assemblée plus nombreuse se réunirait à Vézelai, dans le comté de Nivernais, à l'époque des fêtes de Pâques. Le roi en donna avis au pape qui envoya aux fidèles de France une nouvelle lettre dans laquelle il réglait la forme des habits que devraient porter les croisés et promettait de nouveau la rémission des péchés à ceux qui s'enrôleraient pour la guerre sainte.

L'assemblée se tint à Vézelai à l'époque indiquée. Bernard en fut

[1] Odo de Diog. de Expedit. Lud. VII in Orient., lib. 1.

l'âme. Il avait été spécialement chargé par le pape de disposer les peuples à la croisade [1]; malgré sa faiblesse et son état maladif, l'abbé de Clairvaux se chargea de cette mission. « Cet homme vénérable, dit Wilbold [2] qui le vit alors, est pâle et à demi mort, à cause de ses jeûnes et de ses austérités; il porte sur son visage des traces si vraies d'humilité, de componction, de mortification; tout, en sa personne, atteste une si parfaite sainteté, qu'on est persuadé avant même qu'il ait ouvert la bouche pour parler. Il est doué d'un génie supérieur, de qualités extraordinaires; sa parole est facile, claire, limpide et forte, son action est naturelle, son geste gracieux et énergique. La vue de cet homme vous touche, ses discours vous édifient, ses exemples vous portent à la vertu. »

C'est avec ce prestige que parut Bernard au grand *parlement* de Vézelai, comme dit une chronique contemporaine. Une [3] immense multitude s'y trouva réunie : le roi, la reine Eléonore, les grands feudataires, des chevaliers et des hommes de toute condition se pressaient sur les flancs d'une colline; car ni l'Eglise, ni la place publique, ni le château n'eussent pu contenir la foule qui accourait de toutes parts. Sur le penchant de cette colline qui domine la plaine de Vézelai, on construisit, dit la chronique, une *grande machine* en bois, et l'abbé de Clairvaux y monta pour haranguer son immense auditoire. Son zèle, l'autorité apostolique dont il était revêtu suppléèrent aux forces physiques qui lui manquaient. Cet homme maigre, chétif, à demi mort, éleva la voix, et à peine eut-il commencé à parler que la foule électrisée l'interrompit par des cris enthousiastes; *des croix! des croix!* s'écriait-on de toutes parts. Bernard en jeta une grande quantité au milieu de la foule; celles qui avaient été préparées ne suffisant pas, il déchira ses vêtements et en jeta les lambeaux au peuple qui se précipitait pour s'en emparer et en formait des croix.

Le roi était sur l'estrade, à côté de Bernard, avec les principaux seigneurs; il se jeta aux pieds du saint abbé, en reçut la croix et prit la parole après lui :

« Guerriers! s'écria-t-il [4], quelle honte pour nous, si le Philistin

[1] Guilelm. Tyr., lib. 16.

[2] Wilb., Epist. 147.

[3] Od. de Diog., loc. cit.

[4] Chron. Mauriac.

l'emportait sur David, si le peuple du diable possédait l'héritage du peuple de Dieu; si des chiens morts continuaient de se moquer de guerriers courageux, d'insulter ces Français qui savent rester libres même dans les fers, qui jamais ne se résignent à souffrir un affront, qui sont toujours prêts à secourir leurs amis, à battre leurs ennemis. Voici l'occasion de faire éclater notre courage; courons au secours de nos amis, des serviteurs de Dieu, des chrétiens que la mer sépare de nous; marchons contre des ennemis qui ne méritent même pas le nom d'hommes. Braves guerriers! allons combattre le païen, partons pour cette terre que toucha autrefois le pied d'un Dieu, pour cette terre sanctifiée par sa présence, consacrée par sa Passion. Dieu se lèvera avec nous et nos ennemis seront dispersés; les mécréants fuiront à notre aspect. Si nous avons confiance en Dieu, tous ceux qui haïssent Sion seront confondus. Pour moi, je pars; la religion m'appelle: serrez-vous autour de moi, fortifiez ma résolution en vous joignant à moi. »

Cette parole enthousiaste impressionna fortement les hauts barons qui se jetèrent aux pieds de Bernard et prirent la croix; la reine Eléonore, de nobles châtelaines suivirent leur exemple, et avant le départ envoyèrent des quenouilles aux chevaliers qui ne s'étaient pas enrôlés.

Au nombre des principaux croisés on remarquait Robert, comte de Dreux, frère du roi; Alphonse, comte de Saint-Gilles et de Toulouse; Henri, fils du comte de Champagne; Thierri, comte de Flandres; Archambault de Bourbon, Enguerrand de Coucy, Hugues de Lusignan, Guillaume de Courtenai. Parmi les evêques qui prirent la croix étaient: Simon de Noyon, Geoffroi de Langres, Alain d'Arras, Arnoul de Lizieux.

On arrêta à l'assemblée de Vézelai que l'on ferait les préparatifs pendant un an, et l'on convint que dans le courant de l'année 1146 les principaux seigneurs croisés s'assembleraient à Chartres pour convenir entre eux des dernières dispositions et de l'organisation définitive de l'expédition.

Bernard y invita [1] nommément son ami Pierre-le-Vénérable. On prit, dans cette réunion, l'étonnante détermination de nommer Bernard général en chef de l'armée. On aurait peine à le croire si l'on n'avait pas sur ce point le témoignage de Bernard lui-même [2].

[1] S. Bernard., Epist. 360.

[2] *Ibid.*, Epist. 256.

« Vous avez appris, je pense, écrit-il au pape, que dans l'assemblée de Chartres on m'a choisi pour être comme le chef et le général de l'expédition. Soyez bien certain que je n'ai ni conseillé ni approuvé ce choix. Quand je mesure mes forces, je vois clairement que je ne pourrais seulement aller jusqu'en terre sainte; et puis, que suis-je pour ranger des armées en bataille, pour marcher à la tête de guerriers? Ma profession seule ne s'y opposerait-elle pas, quand bien même je serais doué des forces et de la capacité nécessaires? Mais vous savez tout cela, et je n'ai pas besoin de vous inspirer une sage détermination. Je vous prierai seulement, par cette charité spéciale que vous me devez, de ne pas m'exposer aux volontés des hommes, mais de chercher, autant qu'il vous sera possible, quelle est la volonté de Dieu, afin de l'accomplir. »

Le pape acquiesça aux désirs de Bernard et ne lui donna que la mission de soulever les peuples par sa parole énergique et pleine de foi.

Après l'assemblée de Chartres, Bernard partit, comme un autre Pierre l'Ermite, et parcourut toute la France orientale, la Germanie, la Belgique. Le vénérable évêque de Chartres Geoffroi se chargea de la France occidentale et prêcha surtout dans la Bretagne. Les historiens de Bernard racontent une infinité de miracles que fit le saint abbé de Clairvaux pendant sa prédication. Ses succès furent si brillants, qu'il dit lui-même dans une de ses lettres au pape Eugène [1]:

« Vous avez ordonné et j'ai obéi; l'autorité de celui qui m'a commandé a fécondé mon obéissance. J'ai parlé et ceux qui m'ont écouté sont innombrables. Les villes et les bourgs sont déserts et, sur sept femmes, il n'en est pas plus d'une qui ait son mari. De toutes parts, on ne rencontre que des veuves dont les hommes sont vivants [2]. »

Des prédicateurs fanatiques et sans mission cherchèrent, comme à l'époque de la première croisade, à entraîner les peuples par tout autre motif que celui de la religion et de la délivrance de la terre sainte. Parmi eux [3] était un nommé Raoul qui portait l'habit religieux sans en avoir l'esprit. Il parcourut les bords du Rhin, se donnant comme un délégué de Bernard, et enflamma d'ardeur des mil-

[1] S. Bernard. Epist. 246.

[2] Il fut obligé de se distraire de la prédication pour réconcilier Geoffroi de Langres qui était en dissentiment avec son clergé. Annal. Cisterc., c. 5; Gaufrid. Vit. S. Bernard., lib. 4.

[3] Ott. Frising., de Gest. Frideric., lib. 1, c. 37; Annal. Cisterc.

liers d'hommes dans les villes de Cologne, de Mayence, de Worms, de Spire, de Strasbourg, et dans les localités environnantes. Ce fanatique excitait le zèle de ses prosélytes non-seulement contre les Sarrasins, mais contre les Juifs qui étaient en grand nombre dans le pays.

Les Juifs étaient toujours odieux aux peuples d'Occident. Il est probable qu'ils continuaient à voir avec jalousie les chrétiens établis dans une terre dont ils se croyaient propriétaires de droit divin; peut-être même entretenaient-ils des relations avec leurs corréligionnaires d'Orient pour nuire aux chrétientés de ces contrées. Quoi qu'il en soit, une haine profonde et vivace existait contre eux dans l'âme du peuple, et les accusations les plus horribles étaient acceptées avec la plus entière crédulité.

Raoul profita de cette disposition pour faire massacrer pas ses prosélytes un grand nombre de ces malheureux.

Ces cruautés indignèrent l'archevêque Henri de Mayence qui prit les Juifs sous sa protection, leur donna même son palais pour asile, et écrivit à Bernard pour se plaindre de ce qu'il leur avait envoyé un apôtre aussi violent, aussi peu chrétien.

L'abbé de Clairvaux lui répondit [1] :

« J'ai reçu votre lettre avec respect, et les plaintes que vous m'adressez me sont un témoignage de l'amitié que vous voulez bien avoir pour moi.... La personne dont vous me parlez n'a reçu aucune mission ni de Dieu, ni des hommes, pour prêcher. S'il allègue avec orgueil son titre de moine ou d'ermite, il doit savoir que le devoir d'un moine n'est pas de prêcher et de donner des leçons, mais de s'humilier et de pleurer. Le séjour des villes doit être pour lui une prison, et la solitude un paradis. Raoul fait le contraire; il parcourt les villes sans pudeur et rend ainsi tout le monde témoin de sa folie. »

Après avoir fait quelques autres reproches à Raoul, Bernard ajoute :

« Eh quoi! l'Eglise ne triomphe-t-elle pas beaucoup plus glorieusement des Juifs en les éclairant, en les convaincant, en les convertissant à la foi, qu'en les massacrant avec cruauté? Est-ce donc sans raison que, depuis l'orient jusqu'à l'occident, l'Eglise adresse à Dieu des prières en faveur des Juifs, tout perfides qu'ils soient, et qu'elle conjure le Seigneur de lever de dessus leur cœur le voile qui leur cache la lumière? »

[1] S. Bernard., Epist. 361.

Bernard prouve par l'Ecriture qu'on ne doit pas détruire les Juifs, et s'écrie avec indignation, en parlant de la doctrine prêchée par Raoul :

« La doctrine que tu enseignes vient de celui qui est ton maître et qui a été homicide dès le commencement. O l'affreuse science! ô l'infernale doctrine! ô l'hérésie infâme! Cet enseignement sacrilége n'est formé que de la substance immonde de l'esprit de mensonge et d'erreur; il ne peut produire que des fruits funestes et douloureux d'iniquité [1]. »

Non content d'avoir écrit à l'archevêque de Mayence, l'abbé de Clairvaux adressa une lettre éloquente au clergé et au peuple de la Germanie et de la Bavière, pour les prémunir contre les prédications fanatiques de Raoul, et pour les engager à prendre la croix. Quelques extraits de cette magnifique lettre donneront une idée de la prédication de saint Bernard :

« J'aurais bien désiré, dit-il [2], m'adresser à vous de vive voix; mais, jusqu'ici, des obstacles invincibles s'y sont opposés. Souffrez, mes frères, que je vous dise : Voici le temps favorable, voici les jours de salut. Hélas! la terre a tremblé, elle a été ébranlée, car le Dieu du ciel a permis qu'il arrivât de grands malheurs au pays qui fut si longtemps l'objet de ses prédilections; au pays que le Verbe incarné honora de sa présence, qu'il éclaira des lumières de la parole, qu'il habita plus de trente ans, qu'il a rendu célèbre par ses miracles, qu'il a consacré par son sang, qu'il a embelli des premières fleurs de notre résurrection.

« C'est à cause de nos péchés, que les ennemis de la croix ont levé leur tête orgueilleuse, que leur glaive impie et cruel s'est promené sur la terre de promission. Si l'on ne s'oppose promptement et efficacement à la fureur de ces barbares, bientôt ils prendront la ville sainte; ils renverseront les monuments sacrés de notre rédemption et souilleront les lieux sanctifiés par le sang de l'agneau sans tache. O Dieu! les voyez-vous se ruer, avec une fureur diabolique, sur le premier sanctuaire de la religion du Christ, sur cette

[1] Bernard arrêta la férocité des fanatiques. Un juif qui avait 13 ans à l'époque de la seconde croisade a fait une touchante narration de cette persécution contre les Juifs arrêtée par Bernard. Ce juif se nommait Joschua Ben-Meir. Sa narration, écrite en hébreu, est un beau monument élevé à la gloire du saint abbé de Clairvaux.

[2] S. Bernard., Epist. 359.

croix qui fut le lit de douleur où le Sauveur nous enfanta à la vie? Comme ils voudraient la tenir cette croix et la fouler sous leurs pieds impies !

« Permettez que je vous le demande : que faites-vous? Soldats de J.-C., où sont vos armes? serviteurs de la croix, où est votre dévouement? Quoi! vous souffririez que les choses saintes fussent jetées aux chiens, que les pierres précieuses fussent la pâture des pourceaux? Oh! combien en est-il qui ont lavé leurs péchés dans ces lieux saints, depuis que nos pères les ont purifiés des abominations des infidèles! L'ennemi du genre humain le sait; et voilà pourquoi il a eu des accès de rage et de jalousie, il a grincé des dents et séché de fureur; voilà pourquoi il a juré de reconquérir les lieux saints, bien décidé à n'y pas laisser vestige de la religion du Christ, s'il parvenait à s'en emparer. Dites-moi, si ce malheur arrivait, ne serait-ce pas, pour les générations futures, le sujet d'une éternelle douleur; et pour la génération présente, un caractère indélébile d'impiété, de lâcheté, d'ignominie?

« Mais pourquoi vous parler ainsi? La main du Seigneur est-elle moins puissante, son bras est-il moins fort qu'autrefois? ne pourra-t-il conserver son héritage quoiqu'il n'ait pour le défendre que de pauvres vers de terre? n'a-t-il pas à sa disposition plus de douze légions d'anges? une parole ne lui suffirait-elle pas? Sans doute il pourrait faire ces prodiges; mais il veut mettre à l'épreuve votre zèle et votre bonne volonté; il veut voir si, parmi les enfants des hommes, il en est encore qui aient souci de veiller sur ses intérêts, qui prennent soin de sa gloire, qui s'affligent de le voir déshonoré; il veut enfin offrir à son peuple une occasion favorable d'expier ses iniquités et de se réconcilier avec lui. »

Saint Bernard fait un tendre appel à la confiance que les pécheurs devaient avoir en Dieu qui leur offrait une si facile occasion de se purifier; puis il fait appel à la bravoure :

« O vous, dit-il, qui habitez des provinces célèbres par la bravoure et le courage de leurs guerriers, par la forte constitution de leurs jeunes gens; vous dont les exploits glorieux ont fait l'étonnement et l'admiration du monde, armez-vous et courez vite à la défense du nom chrétien! Mettez fin à vos discordes intestines, à vos guerres, à cette fureur qui vous porte à vous attaquer les uns les autres, à vous transpercer de vos glaives; dans vos duels, dans vos guerres barbares, votre valeur n'est pas du courage, c'est de la folie et de la brutalité. Race belliqueuse! jeunes gens courageux!

voici l'occasion de combattre sans danger pour vos âmes, de vaincre avec gloire ou de mourir utilement. Si vous désirez acquérir de la gloire et des richesses, je vous en offre l'occasion ; profitez-en, prenez la croix ; si vous avez du regret de vos crimes, vous en obtiendrez rémission et indulgence plénière. Cette croix que je vous offre est d'une étoffe peu précieuse, mais, bien portée, elle vous vaudra le royaume des cieux. »

Bernard, à la fin de sa lettre, donne ce conseil aux croisés :

« Qu'aucun seigneur jaloux du commandement ne s'avise de vouloir marcher avant le gros de l'armée. Si quelqu'un disait en avoir reçu de moi l'autorisation, je vous déclare que ce serait un mensonge et que les lettres qu'il pourrait vous montrer seraient fausses. Choisissez pour chefs des hommes expérimentés et capables, afin que l'armée soit toujours en état de se faire craindre et de repousser les insultes des ennemis. Lors de la première croisade, il y eut un nommé Pierre dont vous avez certainement entendu parler, qui se mit à la tête d'une armée et marcha avec si peu d'entente, que la plupart de ses guerriers périrent soit par le fer des ennemis, soit par la faim. Le même malheur arriverait si l'on suivait son exemple. Dieu vous en préserve ! »

Il n'est pas étonnant que cette parole brûlante opérât des prodiges sur les peuples dont la foi était candide et énergique, sur des guerriers passionnés pour les combats et dont le courage ne reculait devant aucun danger. Bernard savait dire aux peuples ces mots puissants qui les remuent, qui les soulèvent comme les flots de la mer. Il n'était bruit partout que de ses prédications. Le pape luimême disparaissait devant cette gloire éclatante, et l'on disait : *Ce n'est pas Bernard de Pise qui est pape, c'est Bernard de Clairvaux.*

Le saint abbé, après avoir parcouru l'Allemagne, visita les villes des bords du Rhin. A Mayence, il convertit le moine Raoul, l'ennemi des Juifs, et le décida à rentrer dans son monastère. Ce voyage ne fut qu'une marche triomphale ; Bernard était toujours suivi d'une foule considérable. En outre, il avait plusieurs compagnons qui lui étaient plus spécialement attachés : deux moines de Clairvaux qui lui servaient de secrétaires ; le pieux Hermann, évêque de Constance, qui était venu le chercher en Germanie et l'emmena prêcher la croisade dans son diocèse ; Eberhard, chapelain d'Hermann ; l'abbé Baudoin ; Frovin, moine d'Einsidlen et plus tard abbé d'Engelbert ; Philippe, archidiacre de Liège ; les prêtres Othon et Francon ; Alexandre de Cologne qui fut une des gloires de l'Ordre de Citeaux :

tous ces personnages ne quittaient pas Bernard et inscrivaient jour par jour les miracles qui s'opéraient sous leurs yeux. On possède encore ce journal[1], document curieux à l'aide duquel on peut suivre pas à pas le grand apôtre, dans ses courses apostoliques.

Après avoir prêché à Constance, Bernard visita Zurich, Bâle, Strasbourg, Spire. Toute la cour d'Allemagne était réunie dans cette dernière ville avec Conrad qui devait y recevoir la couronne impériale. Bernard avait vu ce prince en Allemagne et n'avait pu le décider à prendre la croix; de graves raisons politiques l'en empêchaient. L'abbé de Clairvaux le pressa de nouveau à Spire. Le jour de saint Jean l'Evangéliste (27 décembre 1146), Bernard le vit dès le matin et l'exhorta de nouveau. Conrad lui promit de consulter son conseil et de lui donner une réponse définitive le lendemain.

Après cette conférence, Bernard se rendit à l'église, où il dit la messe en présence de la cour et d'une grande affluence de fidèles. Quand il l'eut terminée, il se tourna vers les assistants et leur adressa un de ces discours qui faisaient des prodiges. Il leur parla des malheurs de la Terre-Sainte et des crimes qu'ils avaient à expier pour paraître un jour avec confiance devant le tribunal du fils de Dieu. Tout à coup, se tournant vers Conrad, il lui parla, dit la chronique[2], *non pas comme à un roi*, *mais comme à un homme*, et l'apostropha au nom de Dieu lui-même :

« O homme! lui dit-il, qu'ai-je pu faire pour toi et que je n'ai pas fait? » Puis il fit une si touchante peinture des dons que Dieu avait faits à l'empereur et de la reconnaissance que ce prince lui devait, que Conrad se leva en pleurant et s'écria : « Je reconnais tout ce que Dieu a fait pour moi, désormais je ne veux plus être ingrat. Je suis prêt à le servir et à me rendre où il m'appelle. » A ces mots, la foule attendrie fit retentir la basilique de ses acclamations. Bernard donna la croix à l'empereur, puis, prenant sur l'autel la bannière sacrée, il la lui mit entre les mains. Au même instant, tous les princes se jettèrent à genoux et reçurent la croix. Parmi eux était le neveu de Conrad, Frédéric de Souabe, depuis si fameux sous le nom de Barberousse. Les barons, les chevaliers suivirent l'exemple des grands feudataires; les *menues gens* voulaient, aussi bien que les nobles, recevoir la croix des mains du saint abbé.

[1] *V.* Bolland. ad diem 20 aug.

[2] Miracul. S. Bernard., 1 part. auct. Philipp.; S. Antonin. 2 part. hist.; Ott. Frising. Gest. Frid., Annal. Cisterc., c. 10.

Par un mouvement spontané, l'assemblée entière se précipita vers l'autel, et Bernard, pour ne pas être étouffé, fut obligé de se réfugier au pied de la statue de la Sainte-Vierge. « Alors, dit le naïf chroniqueur de Citeaux, la sainte mère de Dieu dit au saint, en langue romane [1], *Ben venia, mi fra Bernharde,* et Bernard en s'agenouillant répondit : *Gran merce, mi domnra* [2]. » La foule était si grande que Bernard courait encore risque d'être étouffé ; alors l'empereur, quittant sa chlamyde, le prit dans ses bras et le porta hors de l'église.

Le saint abbé ne fut de retour à Clairvaux que le 6 février 1147. Le roi avait convoqué à Etampes, pour le 16 du même mois, le parlement général des prélats et des barons du royaume.

Lorsque Bernard entra dans l'assemblée, il s'y manifesta subitement une émotion difficile à dépeindre ; l'ardeur pour la croisade se raviva au seul aspect de celui qui l'avait prêchée avec tant d'enthousiasme.

Le premier jour du parlement, on entendit les ambassadeurs de Conrad, puis ceux de Geisa, roi de Hongrie, qui promettaient aux croisés libre passage sur ses terres. On lut ensuite des lettres emphatiques de l'empereur de Constantinople Manuel Commène. Geoffroi de Langres, s'apercevant que le roi était fatigué des interminables et insipides louanges qui lui étaient prodiguées, dit aux ambassadeurs de Commène : « Frères, veuillez ne pas tant parler de la gloire, de la celsitude, des vertus et de la sagesse du roi : il se connaît et nous le connaissons aussi. Parlez plus brièvement. » Cette rude franchise tranchait bien avec les allures serviles des Grecs dégénérés.

Le lendemain, l'assemblée s'occupa de la route qu'il conviendrait de suivre pour aller en Palestine. Les ambassadeurs de Roger, roi de Sicile, proposèrent la voie de mer par laquelle on pouvait transporter en peu de temps toute l'armée dans les ports de Syrie. La navigation était alors peu connue des Français et la voie de mer n'offrait pas d'attraits à leur esprit aventureux. Les sages conseils du roi de Sicile furent rejetés, et il fut décidé que l'on suivrait la même route que les premiers croisés.

Enfin, le troisième jour du parlement, on s'occupa de la grave question de pourvoir au gouvernement du royaume pendant l'ab-

[1] *Sois le bien venu, mon frère Bernhard.*

[2] *Grand merci, ma dame.*

sence du roi. Bernard, les prélats et les grands feudataires hésitaient sur celui qu'il faudrait nommer régent; ils quittèrent l'assemblée pour en délibérer. Après quelque délai ils rentrèrent. Bernard marchait à leur tête. Montrant du doigt Suger et le comte de Nevers, il annonça le résultat des délibérations par ces paroles de l'Ecriture-Sainte : *Voici deux glaives; c'est assez.* »

Ces deux régents représentaient le clergé et la noblesse, la puissance ecclésiastique et le pouvoir séculier. Le comte de Nevers refusa l'honneur qu'on voulait lui faire, disant qu'il avait fait vœu d'entrer dans l'Ordre des Chartreux; ce qu'il exécuta, en effet, peu de temps après. Suger ne pouvait non plus se déterminer à se charger d'une dignité qu'il considérait plutôt comme un fardeau que comme un honneur; il fallut les ordres du pape lui-même pour lui faire accepter la régence.

On sait avec quelle noble intégrité il administra les affaires du royaume.

Après l'assemblée d'Etampes, Bernard recommença ses prédications et parcourut de nouveau l'Allemagne et le nord de la France. Sur ces entrefaites, le pape Eugène III, toujours en lutte avec les républicains excités par Arnaud de Bresse, quitta l'Italie et arriva en France pour les fêtes de Pâque (1147). Il les célébra à l'abbaye de Saint-Denis. L'arrivée du pape en France redoubla l'enthousiasme des croisés. Le roi, accompagné d'une cour brillante, alla au devant de lui jusqu'à Dijon [1]. Dès qu'il l'aperçut, il descendit de cheval, se jeta à genoux, couvrit de baisers et de larmes les pieds du pontife. Les principaux chefs des croisés se trouvèrent à Saint-Denis à l'arrivée du pape. On y voyait aussi le grand-maître des Templiers, avec cinquante de ses chevaliers qui étaient venus de Jérusalem pour accompagner l'armée.

L'époque fixée pour le départ des croisés étant arrivée, Conrad ouvrit la marche et quitta l'Allemagne à la tête d'une puissante armée. L'élite [2] des chevaliers teutoniques le suivait, chargés de

[1] Pendant le séjour du pape en France, les églises et les abbayes furent obligées de subvenir à ses besoins et à ceux de sa cour, ce qui excita des murmures. Les chanoines de Sainte-Geneviève, qui n'étaient pas des modèles de régularité, poussèrent si loin le mécontentement que, dans une cérémonie publique, ils se jetèrent l'épée à la main sur les officiers du pape et en tuèrent quelques-uns. Suger, pendant sa régence, remplaça, à la sollicitation de Bernard, ces mauvais chanoines par d'autres qu'il tira de l'abbaye de Saint-Victor.— *V.* Eug. pap. et S. Bernard., Epist.

[2] Ott. Frising.

leurs belles armures d'or et d'airain. La terre, dit un chroniqueur contemporain, pliait sous le trépignement de leurs chevaux, et, dans les vastes plaines, on voyait onduler comme des flots de panaches, de casques d'argent, de cuirasses et de boucliers. Outre ces chevaliers, l'armée était composée, suivant le même chroniqueur, d'un si grand nombre de pèlerins, que les fleuves ne suffisaient point à les transporter et les plaines à les contenir.

Quelque temps après, Louis VII alla à Saint-Denis recevoir l'oriflamme des mains du pape et de l'abbé Suger, et partit à la tête d'une armée ni moins nombreuse, ni moins brillante que celle de Conrad.

Tant que les deux armées furent sur les terres des Hongrois et des Bulgares, elles furent partout accueillies avec une généreuse hospitalité. Il n'en fut plus de même dès qu'elles touchèrent le territoire des Grecs qui imitèrent la perfidie de leurs pères envers les premiers croisés.

Il n'est pas de notre sujet de raconter les hauts faits d'armes et les malheurs de ces deux brillantes armées qui périrent dans les plaines de l'Asie avant d'avoir vu Jérusalem. Pour avoir idée de cette expédition, il faut en lire le récit dans Odon de Deuil [1], jeune moine de Saint-Denis que Suger donna au roi comme secrétaire et qui fut témoin de tous les faits qu'il raconte.

Tandis que le roi et les chevaliers de France faisaient leur long pèlerinage, Suger gouvernait le royaume avec une sagesse qui l'a fait passer, à juste titre, pour un des plus grands et des plus sages politiques qui aient brillé dans les annales de la France.

Suger était âgé de soixante-cinq ans lorsqu'il fut nommé régent du royaume. Grâce aux divisions qui régnaient alors dans la famille d'Angleterre; au départ des principaux feudataires pour la Terre-Sainte; à l'excommunication qui menaçait tout perturbateur du repos public; grâce surtout au concours du pape Eugène III qui ne lui fit jamais défaut, Suger rencontra moins d'obstacles qu'il ne l'avait appréhendé. Le roi lui avait écrit aussitôt après son départ: « Toutes choses sont entre vos mains depuis que je m'en suis remis à votre prudence de tout ce qui regarde mon royaume; occupez-vous-en comme de vos propres affaires. »

C'est ce que fit Suger, et pendant sa régence il s'occupa de tout

[1] Odo de Diog. de expedit. Lud. VII in Orient. — Odon de Deuil fut le successeur de Suger à Saint-Denis.

avec une activité étonnante. On le voit tour à tour lutter : contre le clergé qui voulait s'affranchir des droits royaux dans l'investiture des fiefs ecclésiastiques, contre les nobles, contre Robert, comte de Dreux, que le roi son frère fut obligé de chasser de l'armée et qui voulut se poser en prétendant. Suger, partisan des communes [1], eut cependant à combattre l'esprit révolutionnaire qui se mêlait parfois à l'esprit d'affranchissement.

Le besoin continuel d'argent qu'éprouvait Louis VII pendant son expédition, fut une des plus grandes difficultés de la régence. Suger dut lever des impôts extraordinaires ; il rencontra des obstacles, même de la part de quelques évêques ; le pape fut obligé de les menacer de ses foudres. Du reste, Suger administrait les deniers publics avec la plus sévère économie. Il mettait principalement ses soins à ce que le roi et son armée fussent bien pourvus. Mais, malgré cette prévoyance, il n'est pas une des onze lettres que lui écrivit le roi où il ne demande de l'argent ; dans toutes, il insiste sur ses pressants besoins, et supplie son ministre de l'assister par tous les moyens possibles : tantôt il réclame du numéraire qu'on devra lui envoyer par des agents sûrs ; tantôt il prescrit de payer aux chevaliers du Temple les obligations qu'il avait contractées envers eux ; il priait quelquefois Suger de lui venir en aide avec les revenus de son abbaye et s'en remettait à sa fidélité et à son vieil attachement avec une sorte d'abandon filial [2].

Malgré ces énormes dépenses, Suger réussit à améliorer les domaines du roi et l'état des finances, comme le témoignent ces paroles de son historien, le moine Guillaume [3] :

« La faveur du ciel accompagna si constamment toutes les démarches de l'illustre Suger, qu'il écrasa les ennemis de l'Etat sans répandre une goutte de sang... Faisant mieux qu'un bon père de famille, il améliora ce qu'il n'était chargé que de conserver, car il restaura les tours et les murailles des maisons royales qui étaient en ruines. Quel est le palais que le roi n'ait trouvé à son retour dans un meilleur état qu'à son départ ? Afin que la dignité du royaume ne souffrît pas de l'absence du roi, on payait régulièrement les troupes, et, à certains jours, on distribuait aux hommes d'armes

[1] Avant la deuxième croisade comme avant la première, un grand nombre de nobles vendirent aux communes leurs droits de suzeraineté.

[2] Les lettres de Louis VII à Suger sont dans la collection de Duchêne.

[3] Guill. monach. de Vit. Sug.

des habits et de l'argent. Il est constant d'ailleurs qu'il faisait face à toutes les dépenses plutôt avec ses propres ressources qu'à l'aide des deniers publics; car tout l'argent qui entrait dans les coffres royaux fut, ou envoyé au roi pour l'aider dans son expédition, ou reservé comme une ressource qui lui serait très-utile à son retour. »

Le noble désintéressement, la sage économie, la sagesse de Suger lui méritèrent le respect et l'admiration de tout ce que la France et les autres royaumes de l'Europe avaient d'hommes distingués. Les évêques, en lui écrivant, se servaient à son égard des titres de Majesté ou d'Altesse; Bernard lui-même, si sévère envers les puissants qui ne savaient pas honorer leur position, ne s'adressait à Suger qu'avec une respectueuse soumission, l'appelant Prince et Excellence; Pierre-le-Vénérable parlait de sa régence comme de son *règne*; Raoul, comte de Vermandois, chargé de l'administration militaire pendant l'absence du roi, l'appelait son Seigneur; le pape lui-même le traitait de Vice-roi. La sollicitude de Suger s'étendait à tout, et ses immenses travaux abrégèrent ses jours: « J'étais déjà vieux, dit-il au roi dans une de ses lettres, mais j'ai bien vieilli davantage depuis que, pour l'amour de Dieu et pour l'amour de vous, je me suis chargé de si énormes travaux. »

La réputation de l'abbé de Saint-Denis était si grande, que l'on voyait de célèbres personnages faire de longs voyages pour venir l'admirer de plus près. C'est ainsi que l'évêque de Salisbury le visita pour être témoin des merveilles dont il avait entendu parler. En quittant la France, il lui écrivit:

« Vous jouissez partout d'une si haute estime, que le désir d'être honoré de votre amitié m'a fait traverser les mers. Je ne suis venu de si loin que pour admirer les merveilles que l'on racontait du Salomon de notre siècle. J'ai été heureux d'entendre les paroles de sagesse qui sortent de votre bouche; j'ai vu le temple magnifique que vous avez élevé [1]; et, comme la reine du Midi, je déclare que l'on ne m'avait pas rapporté la moitié des merveilles dont j'ai été témoin. Qui ne s'étonnerait de voir un seul homme soutenir le poids de tant d'affaires importantes, maintenir les Eglises dans la paix, réformer le clergé, défendre le royaume de France par les armes, y faire fleurir la vertu et régner la loi? »

Tandis que Suger gouvernait ainsi la France avec sagesse, saint Bernard faisait une terrible guerre aux systèmes théologiques, aux

[1] Allusion à la belle église de Saint-Denis, bâtie par Suger. Nous en parlerons bientôt.

hérésies et aux fanatiques des provinces méridionales de France.

Le premier contre lequel Bernard entra en lice fut Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers.

Ce prélat [1], de même que la plupart des grands théologiens-philosophes de l'époque, avait voulu se former un système sur le mystère de la Sainte-Trinité. Comme Abailard, il était bien éloigné de l'hérésie ; il était au contraire plein de respect pour la foi catholique, mais il sacrifiait au goût du temps pour les idées systématiques et les subtilités de la dialectique. Chacun voulait alors trouver des mots d'une plus rigoureuse exactitude pour exprimer les idées, et par là on se trouvait amené à épiloguer sur les termes consacrés pour exprimer les dogmes du christianisme. Une observation qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est que l'on discutait plutôt sur les mots que sur les choses. La question agitée principalement était le mystère de la Trinité, parce que c'était là, en effet, le plus vaste champ où pussent se rencontrer les partisans du *réalisme* et du *nominalisme*. Les systèmes du XIIe siècle sur la Trinité n'étaient réellement que les applications de ces deux opinions philosophiques. Les adversaires voulaient tous avoir ce mystère pour eux, se servir des données qu'il peut fournir sur l'*être*, pour établir leurs théories ; telle est la véritable idée que l'on doit avoir de ces discussions.

Gilbert de la Porée avait d'abord été modérateur de l'école de Poitiers qui conservait toujours sa vieille célébrité. Il n'eut jamais une réputation aussi brillante qu'Abailard ; cependant il passait pour un des plus savants théologiens de son temps. De sa chaire d'écolâtre, il monta sur le siége épiscopal de Poitiers, et s'acquitta avec soin des devoirs de sa nouvelle dignité. Ses mœurs étaient graves et pures, son caractère était tellement sérieux, qu'il ne se permettait même pas les plus innocentes légèretés.

Il avait un archidiacre aussi grave que lui, nommé Arnaud et surnommé : *Qui ne rit point*. Arnaud avait souvent des discussions avec son évêque, et, soit qu'il ne le comprît pas, soit qu'il fût d'un système philosophique différent du sien, il trouvait sous ses expressions systématiques plusieurs hérésies. Un jour, en pleine église, l'évêque et l'archidiacre eurent une grave discussion, à la suite de laquelle Arnaud et son confrère l'archidiacre Calon allèrent en Italie afin de dénoncer au pape les erreurs de leur évêque. Ils rencontrèrent Eugène à Sienne, alors qu'il se dirigeait vers la France. Le pape leur dit qu'il s'occuperait de cette question lorsqu'il y serait arrivé

[1] V. Concil. Paris. et Rem. ; apud Labb. et Cossart., conc., t. X, pag. 1105 ad 1128.

et convoqua en effet un concile qui s'assembla à Paris. Gilbert de la Porée y fut cité.

Bernard qui était réellement le pape, comme on le disait communément, se déclara le principal adversaire de cet évêque. Après une discussion assez obscure sur les propositions qu'on avait à lui reprocher, on s'arrêta aux suivantes :

« L'essence divine n'est pas Dieu lui-même.

« Les propriétés des personnes ne sont pas les personnes elles-mêmes.

« Les Personnes divines ne peuvent être attribut en aucune proposition.

« La Nature divine ne s'est pas incarnée.

« Personne ne peut mériter excepté J.-C.

« Ceux-là seuls sont véritablement baptisés qui doivent être sauvés. »

La discussion s'engagea sur ces différentes propositions entre Gilbert, d'une part, et, de l'autre, Adam de Petit-Pont, chanoine de Paris, et Hugues de Champ-Fleuri, chancelier du roi; Joslin, évêque de Soissons, et plusieurs autres se mêlèrent aussi à la discussion qui ne fut de part et d'autre qu'une logomachie inintelligible et probablement peu comprise même de ceux qui discutaient. Le pape, qui présidait, jugea avec raison que les renseignements sur la doctrine de Gilbert n'étaient pas assez positifs pour asseoir un jugement motivé. Il demanda, en conséquence, à cet évêque un exemplaire correct de ses *Expositions sur Boëce* qui étaient son ouvrage le plus important, et remit la décision au concile de Reims qui devait s'assembler le 22 mars 1148. L'ouvrage de Gilbert fut soumis par le pape à l'examen d'un savant moine, nommé Godescalc, qui fut chargé d'indiquer les propositions erronées.

Suger, régent de France, dix-huit cardinaux, plusieurs évêques d'Allemagne, d'Espagne et d'Angleterre, une grande partie des évêques et autres prélats de France se trouvèrent à Reims à l'époque indiquée pour le concile. On devait s'y occuper non-seulement de la doctrine de Gilbert de la Porée, mais de la discipline générale de l'Eglise. Godescalc présenta au pape son travail sur le livre de l'évêque de Poitiers; il avait noté comme erronées les propositions suivantes :

« 1° La Nature divine que l'on appelle Divinité n'est pas Dieu lui-même, mais la *forme* qui fait que Dieu est; de même que l'humanité n'est pas l'homme, mais la *forme* qui fait que l'homme est tel.

« 2° On peut dire que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont *une*

même chose, parce qu'il n'y a qu'une seule Divinité; mais on ne peut établir la proposition inverse et dire que *un* seul Dieu, *une* seule substance, un objet *un*, quel qu'il soit, puisse être Père, Fils et Saint-Esprit.

« 3° Les trois personnes en Dieu sont trois *unités*, distinctes par trois propriétés qui ne sont pas les personnes elles-mêmes et qui diffèrent entre elles dans la substance divine;

« La nature divine ne s'est pas incarnée. »

Le débat s'établit sur ces quatre propositions.

Les Pères du concile se partagèrent en deux partis: celui des Italiens qui se déclarèrent pour Gilbert et accusaient leurs adversaires de manquer de pénétration; celui des Français qui regardaient les propositions de Gilbert comme hérétiques: à la tête de ces derniers était saint Bernard.

La discussion s'étant ouverte sur le premier article, Gilbert soutint que les attributs constitutifs de la nature divine n'étaient pas Dieu lui-même, ce qui choqua saint Bernard et avec raison, car en Dieu tout est nécessaire, essentiel, et ce n'était que par une fausse subtilité que l'évêque de Poitiers voulait distinguer en Dieu le sujet de l'attribut. Cependant il fit, pour appuyer sa doctrine, un grand étalage d'érudition, et lut aux Pères du concile de longs passages des docteurs de l'Eglise, dans de gros volumes qu'il avait fait apporter par ses clercs.

Le pape et la plupart des membres de l'assemblée étaient fatigués de cette lecture. « Frère, lui dit Eugène, vous nous lisez là bien des choses, et peut-être que nous ne les comprenons pas. Veuillez simplement me répondre: Cette souveraine essence que vous reconnaissez être trois personnes en un seul Dieu, pensez-vous qu'elle soit Dieu? — Je ne le crois pas, répondit positivement Gilbert. » Il ne voulait pas, en effet, que la substance divine fût Dieu, mais il disait que c'était *par elle* que Dieu était. C'est la thèse qu'il s'efforça d'établir. « A quoi bon, s'écria saint Bernard, s'arrêter si longtemps à ces disputes? Ce qui scandalise beaucoup de personnes, c'est cette opinion que l'on vous attribue: l'essence ou la nature divine, la divinité, la sagesse, la bonté, la grandeur ne sont pas Dieu, mais la *forme* par laquelle il est Dieu. » Gilbert dit que telle était, en effet, son opinion. « Il l'a dit, reprit saint Bernard, ce que nous cherchions à savoir il l'a avoué; qu'on en prenne note! — Et vous, dit Gilbert, notez que la divinité c'est Dieu. Oui, ajouta Bernard avec énergie, oui, j'en prends note, et je voudrais avoir un

stylet de fer, pour graver sur le diament ou le silex que l'essence divine, la forme, la nature, la divinité, la bonté, la sagesse, la vertu, la puissance, la grandeur, que tous ces attributs sont Dieu. Si cette forme dont vous parlez n'est pas Dieu, elle est donc meilleure que Dieu; puisqu'elle est la raison d'être de Dieu, elle a donc quelque chose que Dieu ne possède pas. »

Ces paroles d'une si bonne philosophie, ne firent pas d'impression sur Gilbert qui soutint ses propositions avec un flegme imperturbable et un aplomb qui en imposa à une partie du concile. Gilbert cherchait en dehors des séances à se faire des partisans, surtout parmi les cardinaux; il flattait leur vanité et leur faisait entendre que Bernard et son parti n'étaient que des ignorants incapables de comprendre une théologie aussi relevée que la sienne.

Bernard et les évêques français s'aperçurent bientôt, dans le cours de la discussion, que les cardinaux étaient favorables à Gilbert. Ils se réunirent dans la chambre de saint Bernard avec Suger et les hommes les plus capables. On arrêta dans cette conférence que l'on rédigerait une profession de foi daimétralement opposée aux quatre propositions de Gilbert, et qu'on la soumettrait à l'acceptation du concile. Cette profession de foi fut rédigée en effet; les évêques d'Auxerre et de Terouenne et l'abbé Suger furent chargés de la présenter au pape en protestant énergiquement contre la conduite des cardinaux. Ce qui affligeait surtout les évêques de France, c'était de voir ces prélats n'envisager la question que comme une simple discussion dans laquelle défenseurs ou adversaires pouvaient également avoir raison; tandis qu'eux, ils eussent voulu faire considérer la doctrine de Gilbert comme une hérésie dénoncée juridiquement au concile par le clergé de France. Les députés de la conférence dirent au pape, en lui présentant la profession de foi dont ils étaient porteurs :

« Par respect pour vous, nous avons tenu peu de compte de certaines doctrines peu dignes de fixer l'attention; mais il ne doit plus en être ainsi, aujourd'hui que vous voulez les juger. Vous avez entre les mains la profession de notre adversaire, il est juste que vous ayez la nôtre. Seulement, celui-ci vous l'a remise en vous disant qu'il était disposé à corriger ce que vous ne trouveriez pas exact. Nous, au contraire, nous vous offrons la nôtre sans réserves; vous saurez donc que nous persévérons dans les idées qui y sont exposées et que nous ne changerons sur aucun point. »

Ce fier langage fit impression sur le pape, qui répondit immédia-

tement aux députés que l'Eglise romaine n'avait pas d'autre opinion que la leur, et qu'il les priait de donner cette assurance à ceux qui les avaient envoyés. « S'il en est, ajouta-t-il, qui ont montré des sympathies pour Gilbert, soyez bien sûrs que ces sentiments étaient seulement pour sa personne et non pour sa doctrine. » Une dispute d'amour-propre s'engagea sur la portée que l'on devait donner à la profession de foi des évêques français. Les Italiens trouvèrent fort mauvais qu'on l'eût rédigée à l'avance et qu'on voulût l'imposer au concile. Bernard fit comprendre que ce n'était qu'une simple exposition de croyance que l'on offrait comme un élément du procès, et non pas un symbole que l'on voulût imposer. Cette déclaration fut accueillie avec une satisfaction générale.

Tous les Pères du concile s'étant réunis, le pape demanda à l'évêque de Poitiers d'abjurer les propositions qu'il avait émises. Cet évêque répondit avec modestie : « Si vous croyez autrement, je croirai autrement ; si vous parlez autrement, je parlerai autrement ; si vous écrivez autrement, j'écrirai autrement. » Après cette déclaration, le pape condamna les propositions incriminées et défendit de lire l'ouvrage de Gilbert jusqu'à ce qu'il eût été corrigé. « Je le corrigerai, dit l'évêque de Poitiers, conformément à votre volonté. — Cette correction, reprit le pape, ne vous sera pas confiée. »

Gilbert, ainsi condamné, ne fit aucune observation, et on ne voit pas que ses opinions aient mérité plus tard d'autre censure.

Le concile de Reims s'occupa d'une manière spéciale de la discipline de l'Eglise. On y fit dix-huit canons, renouvelés pour la plupart des anciens conciles, sur les mœurs ecclésiastiques, la protection dont les pauvres et les faibles devaient être entourés, le droit d'asile, les biens et la juridiction ecclésiastiques. Ces dispositions n'apprennent rien de nouveau. Le dernier canon seulement a une grande importance historique ; il est conçu en ces termes :

« Comme le siége apostolique a coutume de défendre, avec beaucoup de soin, ce qui est juste, et d'éviter ce qui est trouvé hors de la règle, nous défendons, par l'autorité du présent décret, à qui que ce soit de recevoir sur ses terres, et de protéger les hérétiques qui habitent la Gascogne et la Provence. Si quelqu'un les retient chez soi, leur donne l'hospitalité lorsqu'ils voyagent et se fait ainsi leur fauteur, qu'il soit frappé de l'anathême dont Dieu frappe les âmes dans sa colère, et que les divins offices ne soient pas célébrés dans ses domaines, jusqu'à ce qu'il ait fait une satisfaction convenable. »

Les provinces de France étaient alors presque toutes infestées par des fanatiques qui abusaient de la crédulité du peuple et se faisaient un grand nombre de partisans qu'ils initiaient aux doctrines les plus immorales. Nous parlerons de ceux qui infestaient les provinces méridionales lorsque nous en aurons fait connaître un qui fut amené devant le concile de Reims. Il s'appelait Eon de l'Etoile. Il était noble, et, en cette qualité, ne savait rien. Cependant il avait naturellement un génie astucieux et une habileté qui faisait croire généralement qu'il avait avec le diable des rapports fort intimes. Ses adeptes étaient nombreux, et il parcourait toutes les provinces de France avec un faste et un entourage dignes d'un roi. Il donnait à ses principaux disciples des noms mystiques : l'un était *Sagesse*, un autre *Jugement*, etc. L'archevêque de Reims s'empara de ce fanatique lorsqu'il passa dans son diocèse et le fit comparaître devant le concile. Le pauvre Eon de l'Etoile était devenu fou. Le pape lui ayant demandé qui il était : « Je suis, répondit-il, celui qui doit venir juger les vivants et les morts par le feu. » Comme il avait dans les mains un bâton extraordinaire terminé en fourche, le pape lui demanda ce qu'il signifiait : « C'est, dit-il, le symbole d'un grand mystère : quand les deux branches de la fourche sont tournées vers le ciel, Dieu possède deux parties du monde et me laisse la troisième ; si au contraire je tourne les deux branches de la fourche vers la terre, deux parties du monde m'appartiennent et je laisse la troisième à Dieu. »

Un rire général accueillit cette théologie singulière, et, pour ôter à Eon toute possibilité de la répandre, on l'enferma dans une prison où il mourut peu de temps après.

Ses disciples furent poursuivis, refusèrent de se rétracter et subirent le supplice du feu. Un des principaux, celui qui s'appelait *Jugement*, s'écriait en marchant au bûcher : « Terre, ouvre-toi ! » comme si la terre eût dû, sur sa parole, ouvrir ses abîmes et engloutir ses bourreaux. La terre fut sourde aux ordres du malheureux qui périt dans les flammes.

Le supplice atroce du feu était alors appliqué à tous ceux qui refusaient de rétracter des opinions jugées hérétiques.

On ne peut trop déplorer que le clergé ait oublié la doctrine évangélique au point de sévir d'une manière aussi violente contre les hérétiques. On peut expliquer comment il avait été amené à dévier ainsi de sa mission toute de charité, mais il n'en est pas moins vrai que les belles annales de l'Eglise sont souillées de cette tache de sang.

Bientôt nous verrons des exécutions plus déplorables encore que celle des disciples de Eon ; le devoir d'un historien est de présenter les faits, quels qu'ils soient, avec la plus entière indépendance.

Depuis plusieurs années, les provinces méridionales étaient sillonnées de troupes de fanatiques imbus des plus détestables doctrines. Elles reconnaissaient pour chefs principaux Pierre de Bruys et ce Henri que nous avons déjà vu dogmatiser dans le Maine. Le pape Eugène étant arrivé en France, jugea opportun d'envoyer sur les lieux son légat Albéric, évêque d'Ostie, accompagné du vénérable Geoffroi de Chartres et de saint Bernard. Ce dernier adressa d'avance cette lettre à Alphonse, comte de Toulouse et de saint Gilles [1], contre l'hérétique Henri :

« Que de maux affreux l'hérétique Henri a faits dans votre province aux églises de Dieu ! Ce loup ravissant parcourt le pays couvert de peaux de brebis ; mais, d'après le moyen qu'a indiqué le Seigneur, on peut juger de lui par les fruits qu'il produit. Les basiliques sont désertes, les peuples sont privés de leurs pasteurs, les prêtres ne sont plus entourés du respect qui leur est dû, les chrétiens n'ont plus J.-C. au milieu d'eux, les églises sont mises au rang des synagogues, le sanctuaire du Seigneur est profané, les sacrements ne sont plus regardés comme des choses saintes, les jours de fête ne sont plus célébrés avec solennité, les hommes meurent dans leurs péchés, les âmes s'en vont au tribunal redoutable sans être reconciliées par la pénitence, sans être munies de la sainte communion ; l'entrée à la vie du Christ est fermée aux enfants des chrétiens, car on nie l'efficacité du baptême et on ne leur permet pas ainsi d'approcher du salut.

« Il n'est pas de Dieu, l'homme qui dit et fait des choses si contraires à Dieu. O douleur ! il a cependant son peuple à lui, et un trop grand nombre l'écoutent avec docilité ! O peuple malheureux ! à la voix d'un seul hérétique toutes les voix prophétiques et apostoliques se sont tues !

« Voilà pourquoi, malgré mes nombreuses infirmités, je prends le chemin de ce pays où l'hérétique exerce surtout ses ravages, puisqu'il ne s'y trouve personne pour lui résister et sauver le peuple chrétien. De toutes les provinces de France il n'a trouvé que la vôtre où il pût exercer ses fureurs. Voyez, prince illustre, et jugez vous-même si cela vous fait honneur. Du reste, il n'est pas éton-

[1] S. Bernard., Epist. 240.

nant que ce serpent astucieux vous ait trompé, car il a conservé l'apparence de la piété qu'il n'a pas au fond du cœur. Ecoutez quel est cet homme : c'est un moine apostat qui a quitté l'habit de sa profession, qui est retourné aux infamies de la chair et du monde, comme un chien à son vomissement; honteux de se trouver en face de ceux qui le connaissaient, et de ses parents, il quitta son pays. Il commença par mendier, mit à prix l'Evangile, vendit ses prédications, et se procura ainsi de quoi vivre à l'aide de certaines connaissances qu'il avait acquises. Ce qu'il pouvait obtenir de plus, soit de quelque imbécile, soit de quelque femme, il l'employait à jouer ou à des usages honteux. Il est prouvé, en effet, que le célèbre prédicateur, après avoir prêché pendant le jour, allait passer les nuits avec des filles perdues et même avec des femmes mariées. Informez-vous, s'il vous plaît, noble comte, de quelle manière Henri sortit de Lausanne, du Mans, de Poitiers, de Bordeaux ; l'entrée de ces villes lui est désormais fermée, car il a laissé partout des traces honteuses. Et vous espériez que cet arbre produirait de bons fruits! L'infection qu'il a répandue dans votre province qu'il habite l'a suivi dans tous les pays qu'il a parcourus, car, selon la parole du Seigneur, un mauvais arbre ne peut produire de bons fruits. Combattre cet homme, c'est le but de mon voyage. Je ne vais pas vers vous de mon propre mouvement, le devoir et l'amour de l'Église m'entraînent. Si l'on peut arracher du champ du Seigneur les épines et leurs rejetons tandis qu'ils sont encore faibles, ce sera grâce, non pas à moi qui ne suis rien, mais aux évêques que j'accompagne. L'un d'eux est le vénérable évêque d'Ostie; il est de votre intérêt, homme illustre, de le recevoir honorablement, aussi bien que ceux qui sont avec lui; vous devez même seconder de tout votre pouvoir une mission pénible qui n'a pour but que votre salut et celui de vos vassaux. »

Malgré cette lettre de saint Bernard [1], le légat Alberic reçut à Albi un ignoble accueil. Les partisans de Henri y étaient fort nombreux, et comme ils ne reconnaissaient pas l'autorité du pape, ils se sentaient peu disposés à recevoir honorablement son envoyé. Ils vinrent donc à sa rencontre montés sur des ânes et au son d'instruments de musique peu harmonieux. Le légat ayant dit la messe, il ne s'y trouva pas trente fidèles.

Bernard arriva à Albi deux jours après le légat. Le lendemain, il

[1] V. Baron. Annal. eccl.; Mabill., inter op. S. Bernard.; Bolland. ad 20 aug.

fit sonner la messe et, soit curiosité, soit tout autre motif, les hérétiques d'Albi se rendirent en foule à l'église dont les vastes nefs se trouvèrent complètement remplies. Après la messe, Bernard adressa à la foule un discours pathétique : « J'étais venu dans l'intention de semer, dit-il, pourquoi faut-il que j'aie la douleur de voir votre champ déjà ensemencé d'un si mauvais grain ? Ce champ cependant n'est autre que votre âme, champ raisonnable dont Dieu est l'agriculteur, mais auquel il laisse la liberté d'opter entre deux espèces de grain. » Partant de là, il leur exposa quel était le bon grain, la vraie doctrine, et réfuta une à une toutes les erreurs de l'hérétique Henri. Le saint abbé parlait avec une autorité, un zèle qui subjuguaient son immense auditoire. Arrivé à la fin de son discours, il s'écria : « Rentrez en vous-mêmes, revenez au giron de l'Eglise, enfants égarés ! et, afin que je connaisse ceux qui ont reçu la parole du salut, qu'ils lèvent la main droite vers le ciel en signe de leur adhésion à la foi catholique. » Tous levèrent aussitôt la main avec enthousiasme, et un frémissement de joie agita l'assemblée tout entière.

Malheureusement l'hérésie ne fut pas arrachée jusqu'à la racine dans la ville d'Albi. Après le départ de saint Bernard, elle y fit de nouveaux ravages et infesta un si grand nombre d'habitants, que les henriciens et autres manichéens des provinces méridionales furent désignés sous le nom général d'Albigeois.

Nous aurons bientôt à raconter la terrible guerre qui leur fut faite au commencement du XIIIe siècle.

En quittant Albi, saint Bernard se rendit à Toulouse où il fut reçu en triomphe. La ville entière sortit à sa rencontre ; tous voulaient lui donner des marques de vénération, et il y en eut un si grand nombre qui lui baisèrent les mains, qu'elles enflèrent considérablement. Mais, quoique souffrant et exténué de jeûnes et d'austérités, Bernard travailla avec une ardeur étonnante à la conversion des hérétiques. Accompagné du légat et de Geoffroi de Chartres, il se mit à la poursuite de Henri qui fuyait devant lui de ville en ville. Partout sa parole, appuyée sur d'innombrables miracles, faisait sur les peuples la plus heureuse impression. De toutes parts, on abandonnait les erreurs de Henri, on revenait au culte véritable, on chassait les hérétiques comme des pestiférés.

Mais un mauvais levain avait été déposé dans le cœur de cette population du Languedoc et ses déplorables effets furent plus persévérants, plus durables que les bonnes impressions produites par la

parole de Bernard. Cependant, les habitants de Toulouse persévérèrent quelque temps et le saint abbé, après sa mission, leur adressa cette lettre [1]:

« Nous avons été comblé de joie à l'arrivée à Clairvaux de notre frère Bernard, abbé de Grandselve [2]; car il nous a dit que vous étiez fermes et sincères dans la foi, pleins d'affection pour moi et zélés contre les hérétiques, au point que chacun de vous peut s'appliquer cette parole de l'Ecriture: *Seigneur, est-ce que je n'ai pas haï ceux qui vous haïssaient, est-ce que je ne séchais pas de douleur à la vue de vos ennemis?* Je remercie Dieu de ce que mon séjour parmi vous n'a pas été infructueux; la vérité s'étant exprimée non-seulement par ma parole, mais aussi par des prodiges, on a surpris ces loups qui venaient à vous couverts de peaux de brebis et qui *dévoraient le peuple comme une bouchée de pain, comme un troupeau destiné à la mort;* on a pris ces renards qui ravageaient votre cité, cette vigne chérie du Seigneur. Ils ont été surpris, mais ils ne sont pas encore pris; c'est pourquoi, chers amis, poursuivez-les, mettez la main dessus, ne leur laissez aucun repos que vous ne les ayez détruits ou chassés de votre pays; car il n'est pas sûr de dormir à côté des serpents. Ils se cachent dans les repaires des riches et se mettent en embuscade afin de tuer les innocents; ce sont des voleurs et des larrons comme ceux que le Seigneur a désignés dans l'Evangile; pervertis et disposés à tout corrompre, ils ne peuvent que salir votre réputation et ternir votre foi. »

Saint Bernard exhorte les habitants de Toulouse à accomplir envers leur prochain les œuvres de miséricorde, puis il ajoute :

« Chers amis, je vous renouvelle le conseil que je vous donnais lorsque j'étais avec vous : ne recevez aucun prédicateur étranger et inconnu, à moins qu'il ne soit envoyé par le pape ou par votre évêque : *Comment*, dit l'Ecriture, *peut-on prêcher si on n'est pas envoyé?* Les prédicateurs sans mission s'affublent des apparences de la piété sans la posséder réellement et cachent sous des paroles célestes comme un poison dans du miel, des expressions ou des idées qui renferment de profanes nouveautés. Frappez-les comme des empoisonneurs et sachez les reconnaître pour des loups malgré leurs apparences de brebis. »

Henri n'était pas le seul hérésiarque qui dogmatisât en Langue-

[1] S. Bernard., Epist. 241.

[2] Cette abbaye fut alors affiliée à Clairvaux et à l'Ordre de Citeaux.

doc; il avait un concurrent fameux qui se fit un grand nombre d'adeptes dans ce pays et en Provence : c'était Pierre de Bruys, dont les sectateurs furent nommés pétrobrusiens.

La doctrine de Pierre de Bruys, comme celle de Henri, n'était au fond que le manichéisme. Sans système coordonné et tant soit peu logique, il attaquait indistinctement tout ce qui n'était pas de son goût dans les dogmes ou les lois de l'Eglise. L'immoralité était la base de sa doctrine; il rejetait les pratiques du culte extérieur et avait déclaré aux croix en particulier une guerre implacable. Dans une de ses pérégrinations en Languedoc il abattit toutes celles qu'il rencontra et les fit porter à Saint-Gilles où il les brûla publiquement. Les catholiques, indignés, se jetèrent sur lui, allumèrent un bûcher et le firent périr dans les flammes. Ses disciples lui survécurent.

Pierre-le-Vénérable[1] ayant eu occasion de parcourir la Provence, en rencontra un grand nombre dans les diocèses d'Embrun, de Die, de Gap et d'Arles. Les évêques de ces diocèses travaillaient avec beaucoup de zèle à les convertir. Pierre les loua de n'employer que la persuasion, et, pour leur venir en aide, composa un ouvrage dans lequel il réfuta toutes les erreurs de Pierre de Bruys.

Il les réduit à cinq points principaux : le baptême ne sert de rien aux enfants; Dieu pouvant être honoré en tout lieu, il est inutile de bâtir des églises; on doit détruire les croix parce qu'elles rappellent le supplice de J.-C.; le corps et le sang de J.-C. ne sont point contenus dans l'Eucharistie; il est inutile de prier pour les morts.

On peut remarquer une analogie frappante entre plusieurs points de cette doctrine et celle que Luther et Calvin ont prêchée depuis; ce qui explique pourquoi les protestants ont voulu donner les manichéens des provinces méridionales, comme de vrais chrétiens, luttant contre des erreurs introduites dans l'Eglise par un clergé ignorant et corrompu. Il est certain que le clergé séculier était à cette époque trop préoccupé de ses affaires temporelles et que les populations croupissaient dans une ignorance déplorable, adonnées à des superstitions que l'on ne combattait pas assez; mais il faut avouer en même temps que le clergé régulier, les ordres monastiques et même le clergé séculier possédaient des hommes bien supérieurs à Pierre de Bruys, à Henri et à leurs disciples, par leurs connaissances théologiques et surtout par leurs vertus; on ne peut con-

[1] Pet. Venerab., in Petrob.

tester que les pétrobrusiens et les henriciens n'aient été d'une affreuse immoralité et qu'ils n'aient ressucité les dégoûtantes orgies des gnostiques ou des disciples de Manès. Qu'ils aient attaqué des préjugés accrédités dans l'Eglise, des abus réels, nous le reconnaissons; mais ce n'est pas une raison pour en faire les vrais disciples de J.-C. préférablement à tant d'autres qui méritaient beaucoup mieux ce titre.

Dans son traité contre les pétrobrusiens, Pierre-le-Vénérable s'appuie sur la tradition et prouve ainsi à ses adversaires qu'au point de vue dogmatique, ils avaient dévié de la vraie doctrine de J.-C., puisqu'ils avaient contre eux les témoignages des docteurs de tous les siècles. L'ouvrage de Pierre fit du bien, mais ne détruisit pas l'hérésie qu'il combattait. A la fin de son livre, il promettait de réfuter plusieurs erreurs que Henri ajoutait à celles de Pierre de Bruys et priait les évêques de Provence de lui fournir des renseignements positifs sur les immoralités que l'on reprochait généralement aux hérésiarques. Nous ne savons si le savant abbé de Cluni fit contre Henri le livre qu'il projetait. On connaît les erreurs particulières à Henri par une lettre d'Héribert contre un nommé Ponce ou Ponne qui les répandait dans le Périgord. Héribert, désolé des ravages que Ponce faisait dans cette province, écrivit une lettre [1] à tous les fidèles pour les prémunir contre ce séducteur. Voici en substance ce que contient cet écrit : Les sectateurs de Ponce ne mangeaient pas de viande et ne buvaient que rarement du vin; ils fléchissaient le genou cent fois par jour; renonçaient à l'argent et en conséquence ne regardaient pas l'aumône comme une vertu ; la messe était pour eux une chose souverainement méprisable; ils communiaient avec un morceau de pain qu'ils bénissaient à leur manière, ne récitaient point le *Gloria Patri*, ne vénéraient pas le crucifix qu'ils regardaient au contraire comme un objet d'exécration. Ponce avait beaucoup d'adeptes parmi les nobles, les prêtres, les moines et les religieuses.

Il y avait, comme on voit, plus d'un rapport entre la doctrine de Henri et celle de Manès; un des plus remarquables est l'abstinence de viande et de vin que les manichéens regardaient comme des produits du mauvais principe. Sur d'autres points, les nouveaux manichéens s'attaquaient principalement aux abus qui régnaient de leur temps dans l'Église, ou bien à des coutumes louables et res-

[1] Ap. Mabill. Analect.; et ap. Marten. Thesaur. anecdot., t. I.

pectables que le génie de l'époque rendait nécessaires. Une remarque importante, c'est que les sectaires étaient principalement soutenus par les seigneurs, ce qui leur ôte beaucoup du prestige dont plusieurs historiens ont voulu les entourer, en les donnant comme les défenseurs des droits populaires contre la tyrannie.

Les sectateurs de Pierre de Bruys ou de Henri se donnaient le titre d'*Apostoliques* et prétendaient que leur doctrine était celle des Apôtres. Ils avaient des associés dans les provinces septentrionales et surtout dans le diocèse de Cologne où Tanquelme avait laissé beaucoup de disciples.

Lorsque saint Bernard fut de retour de sa mission de Toulouse, Evervin [1], prévôt des prémontrés de Steinfeld dans les Ardennes, lui écrivit pour lui dénoncer ces hérétiques qui y formaient comme deux sectes séparées. La première avait beaucoup d'affinité avec celle du Périgord. Ceux qui en faisaient partie regardaient comme un précepte le conseil évangélique sur la pauvreté absolue, en faisaient la base de leur doctrine et se croyaient, en conséquence, les seuls vrais disciples de J.-C. : « Quant à vous, disaient-ils aux catholiques, vous mettez tout votre soin à conserver vos propriétés, vous n'avez en vue que les biens de la terre ; et ceux même qui passent parmi vous pour les plus parfaits, les moines par exemple et les chanoines réguliers, ne possèdent rien, il est vrai, en particulier, mais n'en sont pas moins bien pourvus en commun. Pour nous, nous sommes les vrais pauvres de J.-C. ; nous n'avons pas de demeure fixe et nous sommes réduits à fuir de ville en ville, persécutés comme le furent les apôtres et les martyrs. »

Leur vie, ajoute Evervin, est en effet très-austère : ils ne mangent ni laitage, ni autre substance qui provienne des animaux. Dans leurs cérémonies religieuses, ils ont l'habitude de se couvrir le visage d'un voile ; tous leurs repas commencent par l'Oraison Dominicale à laquelle ils attribuent la vertu de changer leur nourriture et leur breuvage au corps et au sang de J.-C. Outre le baptême d'eau, ils admettent le baptême *du feu* et *de l'esprit*, qu'ils administrent par l'imposition des mains. Celui qui a reçu ce dernier baptême est admis au nombre des *élus* et jouit du pouvoir de baptiser les autres et de consacrer le corps et le sang de J.-C.

La secte était divisée en trois catégories : les *élus*, ou prêtres, les *croyants* et les simples *auditeurs* qui étaient seulement admis aux

[1] *V.* Everv. Epist. et S. Bernard. serm. in Cant. 65, 66.

prières communes. Les initiés de différent sexe ne suivaient que leurs désirs dans les rapports qu'ils avaient entre eux; et le mariage était considéré par eux comme chose illicite, excepté entre un homme et une femme vierges.

Cette doctrine immorale et la guerre qu'ils faisaient à des abus réels, avaient gagné aux nouveaux manichéens de Cologne un grand nombre d'adeptes. Parmi eux étaient des moines et des clercs. Ils gardaient sur leurs pratiques le secret le plus profond. On en saisit cependant deux en flagrant délit et on les fit comparaître devant l'archevêque de Cologne. Une grande foule de peuple assistait à leur interrogatoire. Après s'être défendus quelque temps contre les arguments qui leur étaient adressés, les deux hérétiques promirent de se rendre si leurs maîtres, qu'ils demandèrent à faire venir, se trouvaient hors d'état d'y répondre; « mais, ajoutaient-ils, s'ils vous répondent, nous sommes décidés à mourir plutôt que de changer. » A ces mots, le peuple se jeta sur eux, alluma un bûcher et les y fit brûler malgré les clercs qui eussent désiré disputer avec les chefs et suivre une procédure régulière. Les deux infortunés moururent avec courage, ce qui fit dire à Evervin, dans sa lettre à saint Bernard : « Saint père, j'ai besoin ici de vos lumières. Daignez, s'il vous plaît, m'apprendre comment le diable peut communiquer ainsi à ses suppôts un courage égal à celui des martyrs. »

La seconde secte des manichéens de Cologne différait de la première sur plusieurs points. Ces hérétiques prétendaient que la sainteté du ministre était nécessaire pour la validité des sacrements et rejetaient ainsi tous les sacrements comme illusoires et inutiles, excepté le baptême qu'ils ne conféraient qu'aux adultes. Le suffrage des saints, le purgatoire, les pénitences corporelles étaient pour eux autant de préjugés, la contrition du cœur suffisant à l'expiation des péchés.

Evervin termine sa lettre en priant saint Bernard d'aiguiser son style pour combattre avec vigueur les deux sectes qu'il lui dénonçait; c'est ce que fit saint Bernard en deux discours [1] où il réfute les erreurs qui lui avaient été signalées.

Evervin nous apprend dans sa lettre une particularité remarquable : c'est que ceux qui furent brûlés dirent, avant de mourir, que leur secte existait en Grèce depuis le temps des martyrs et qu'elle y était restée à l'état latent, ainsi que dans plusieurs autres

[1] S. Bernard., loc. cit.

pays, jusqu'au temps où ils vivaient. La conformité de leur doctrine avec celle des manichéens prouve qu'ils avaient raison et que leur secte datait bien, en effet, des premiers siècles du christianisme. Ils connaissaient, comme on voit, leur origine.

Tandis qu'avaient lieu en France les luttes intellectuelles du concile de Reims contre Gilbert de la Porée, et celles beaucoup plus importantes de Bernard contre des sectes aussi contraires à l'ordre social qu'à la foi de l'Eglise, les belles armées de Conrad et de Louis VII éprouvaient en Orient les plus affreux malheurs.

Ils les durent à l'empereur Manuel Commène qui suivit à l'égard des seconds croisés la politique astucieuse d'Alexis à l'égard des premiers.

Geoffroi de Langres, qui déjà avait si rudement interpellé les envoyés de l'empereur grec, pénétra bientôt les idées de Manuel et comprit qu'il ne favoriserait la croisade qu'à la condition d'en profiter seul. Trop faible pour défendre son trône contre les musulmans, Manuel voulait bien accepter, pour l'affermir, le secours des croisés, mais il craignait qu'une fois solidement établis en Orient, les fiers et courageux Occidentaux ne fussent pour lui des ennemis plus redoutables encore que les disciples de Mahomet. L'armée étant à Constantinople, les chefs et les prélats tinrent conseil pour arrêter le plan de l'expédition. Geoffroi de Langres se leva et ouvrit franchement l'avis de s'emparer d'abord de Constantinople. Il était, selon lui, très-dangereux de laisser derrière soi un ennemi perfide; la prise de Constantinople était chose trop facile et trop avantageuse pour que les croisés s'y refusassent: c'était assurer le succès de l'expédition; pour répondre au scrupule, émis par plusieurs, que les croisés ne devaient combattre que les ennemis de l'Eglise, Geoffroi prouva que les Grecs schismatiques étaient aussi ennemis de l'Eglise que les musulmans. Malheureusement, le conseil de l'évêque de Langres ne fut pas suivi. Les armées passèrent le Bosphore, et s'avancèrent à travers les plaines et les montagnes de l'Asie.

Conrad éprouva bientôt les effets de la jalousie des Grecs. Manuel le haïssait encore plus que le roi de France, à cause de son titre d'empereur qu'il croyait avoir seul le droit de porter. Les guides qu'il lui donna l'égarèrent et le livrèrent aux musulmans dans les montagnes de la Cappadoce où son armée périt presque tout entière. Louis VII rencontra, en sortant de Nicée, l'empereur Conrad qui s'en retournait en Europe avec quelques débris de son armée. Ce prince se décida à accompagner jusqu'à Jérusalem le roi de France

qui, sans être effrayé du désastre des Allemands, continua sa route. Malgré la trahison des Grecs, les Français arrivèrent aux rives du Méandre, écrasèrent deux armées de Turcs qui voulurent leur disputer le passage, atteignirent Laodicée et les montagnes de la Pamphilie. Un grand désastre attendait l'armée dans les rudes et âpres passages de ces montagnes; ce fut là que Louis VII, resté presque seul de tout un corps d'armée qu'il commandait, se défendit avec beaucoup d'intrépidité et passa une partie de la nuit, au milieu de l'armée des Musulmans, sur la pointe d'un rocher. Il ne fut pas reconnu. La nuit était avancée lorsqu'il entendit quelques soldats français, qui étaient égarés, passer au pied de son rocher. Il se fit connaître et se mit avec eux à la recherche du corps d'armée qui marchait en avant et n'avait pas été attaqué. Arrivé à Attalie, Louis VII résolut de s'embarquer pour Antioche. Le gouverneur de cette ville grecque promit des vaisseaux, se fit payer d'avance et n'en fournit que la moitié de ce qui était convenu. Le roi s'embarqua avec les chevaliers; le reste de l'armée dut se diriger par terre vers Antioche. Les Grecs trahirent ce corps d'armée qui fut presque entièrement détruit en peu de temps. Le roi arriva à Antioche le 11 mars 1148 et écrivit de là à Suger pour lui apprendre le mauvais succès de son expédition. Ce fut aussi d'Antioche, qu'Odon de Deuil envoya à son abbé sa relation de la croisade.

La France et l'Allemagne, en apprenant le désastre des deux armées, furent frappées comme d'un coup de foudre. Plus l'enthousiasme avait été grand, plus la réaction fut violente contre l'abbé de Clairvaux qui l'avait enflammé. Elle fut plus violente encore lorsqu'on vit, au mois de juillet 1149 [1], arriver, avec quelques centaines de chevaliers, le roi Louis VII qui était parti à la tête de plus de cent mille hommes.

Saint Bernard fit son Apologie et l'inséra dans le second livre de la *Considération* qu'il dédia au pape Eugène. En voici quelques passages [2] :

« Nous avons vu des jours bien déplorables qui semblaient devoir mettre un terme à notre vie. Provoqué par nos crimes, le Seigneur a jugé l'univers avec équité, mais sans se souvenir de sa miséricorde. Il n'a épargné ni son peuple ni l'honneur de son nom;

[1] Le roi resta environ un an en Orient, visita Jérusalem, et rentra en France après avoir été à Rome visiter le pape Eugène.

[2] S. Bernard. de Consid., lib. 2, c. 1.

ne dit-on pas, en effet, parmi les gentils : *Où est leur Dieu?* Je ne vois rien là d'étonnant. Les enfants de l'Eglise, ceux qui portent le nom de chrétien, ont succombé dans les déserts sous le glaive ou par la faim; le Seigneur a méprisé les princes, les a égarés dans des routes inconnues, et leur a fait trouver sur leur chemin des peines et des malheurs; l'effroi, la douleur et la confusion sont entrés dans la demeure des rois! Quelle honte pour ceux qui étaient allés annoncer la paix et la prospérité! Nous avons dit de toutes parts : Paix! paix! nous avons promis des succès; et c'est la désolation qui est venue! N'est-ce pas comme si nous n'avions agi qu'avec légèreté et témérité? Cependant nous n'avons point marché à l'aventure; nous n'avons accompli que vos ordres, ou plutôt les ordres de Dieu qui nous étaient manifestés par vous. Pourquoi avons-nous jeûné, sans que le Seigneur ait tourné vers nous ses regards? Pourquoi avons-nous fait pénitence sans qu'il ait fait attention à nous? Sa fureur n'est pas encore satisfaite et sa main est encore étendue contre nous. Comme il entend avec patience les Egyptiens qui s'applaudissent de ce qu'il a conduit dans le désert et exterminé leurs ennemis! Les jugements de Dieu sont vrais, personne ne l'ignore, mais ils sont, dans les circonstances actuelles, si impénétrables, que je n'hésite pas à proclamer bienheureux celui qui n'y trouvera pas un sujet de scandale. Cependant comment la témérité humaine oserait-elle blâmer ce qu'elle ne peut comprendre? Rappelons-nous les jugements, les actions de la Providence dans les siècles passés, et peut-être y trouverons-nous de la consolation, suivant cette parole des saints livres : *Je me suis rappelé, Seigneur, vos jugements et j'ai été consolé.* Je dis là une chose que personne n'ignore, une chose cependant que personne ne veut savoir aujourd'hui. Le cœur de l'homme est ainsi fait : il voit clairement, lorsqu'il n'en a pas besoin, des vérités qu'il oublie lorsqu'il devrait s'en souvenir. »

Saint Bernard, après cet exorde, rappelle la conduite de Dieu à l'égard des Juifs lorsque Moïse les fit sortir de l'Egypte. De même que Dieu punit les Israélites à cause de leurs péchés, quoique Moïse les eût tirés d'Egypte par son ordre, de même il a puni les croisés à cause de leurs désordes, quoique la croisade en elle-même lui fût agréable.

« Mais, ajoute Bernard, on me dira peut-être : Quelle preuve nous donnes-tu pour prouver que ta parole fût conforme à la volonté de Dieu? quels miracles fais-tu pour que nous te croyions? Par humilité, je ne dois pas répondre; c'est à vous, Très-Saint Père, de répondre pour vous et pour moi, suivant ce que vous

avez appris et ce que vous avez vu, ou plutôt suivant ce que Dieu vous a inspiré.

« Je ne veux pas en dire plus pour mon apologie; il me suffit que vous connaissiez quelques-unes des raisons qui peuvent m'excuser auprès de vous et qui vous excusent vous-même, non pas aux yeux de ceux qui jugent des choses d'après l'événement, mais aux yeux de votre conscience. Le témoignage d'une bonne conscience est la meilleure excuse qu'un homme puisse avoir. Pour moi, il m'importe peu d'être jugé par ceux qui prennent le bien pour le mal et le mal pour le bien, les ténèbres pour la lumière et la lumière pour les ténèbres. J'aime mieux que l'on murmure contre moi que contre Dieu, puisqu'il faut que l'une des deux choses arrive. Je me trouve heureux qu'il daigne me prendre pour bouclier. Je reçois avec plaisir les traits empoisonnés des mauvaises langues et des blasphémateurs, puisque, ainsi, ils ne parviennent pas jusqu'à Dieu. Je ne refuse point d'être déshonoré, pourvu qu'on ne s'attaque pas à l'honneur de Dieu. Qui me donnera d'avoir l'honneur de pouvoir m'appliquer cette parole : *A cause de vous, ô Seigneur, j'ai supporté l'opprobre, et mon visage a été couvert de confusion!* Ma gloire, à moi, c'est de partager le sort du Christ qui a dit : *Les outrages de ceux qui vous insultaient sont tombés sur moi.* »

Saint Bernard attribuait donc le mauvais succès de la seconde croisade aux désordres de l'armée. C'était avec raison, et les historiens contemporains nous ont fait un triste tableau des immoralités et des autres crimes que commettaient ces guerriers qui auraient dû marcher à une expédition sainte avec des vues religieuses.

« Le saint abbé de Clairvaux, dit le grave Othon de Frisingue [1], a été inspiré de l'esprit de Dieu pour nous animer à cette guerre; mais notre orgueil et notre libertinage nous empêchèrent de suivre ses avis salutaires, et nous avons ainsi mérité de perdre nos biens et nos hommes. »

Un historien que le docte Mabillon appelle un *homme notable et un écrivain de bonne foi*, Guillaume de Newbrige, s'exprime ainsi, sur le même sujet : « Notre armée éprouva la perfidie de l'empereur grec et l'avait mérité à cause de ses crimes... Nos guerriers violèrent non-seulement les lois chrétiennes, mais les lois militaires; ils

[1] Ott. Frising. de Gest. Frid.

« ... Ob superbiam, dit cet historien, et lasciviam, salubria mandata non observantes, *merito* rerum personarumque dispendium reportasse... »

commirent tant de péchés, qu'il n'est vraiment pas étonnant que la faveur divine n'ait pas secondé l'entreprise d'hommes impurs et corrompus. Notre camp n'était point chaste, mais plein d'impudicité. La plupart ne se fiaient que sur la force et le nombre des troupes et non sur la puissance et la miséricorde de Dieu pour qui cependant ils prétendaient avoir pris les armes. »

On comprit si bien que le mauvais succès de la seconde croisade n'était dû qu'aux désordres qui régnaient dans l'armée, et l'expédition fut jugée si nécessaire, malgré les désastres qu'on avait éprouvés, qu'il fut question d'en entreprendre une troisième. Saint Bernard, dans son Apologie, avait rappelé que onze tribus d'Israël, ayant marché par ordre de Dieu contre la tribu de Benjamin coupable d'un horrible attentat, n'avaient été victorieuses qu'à cause de leur constance à risquer une troisième bataille. On en concluait que les chrétiens ne seraient complétement victorieux qu'à la troisième croisade. On oublia les récriminations élevées contre l'abbé de Clairvaux, et on lui demanda de passer en Orient afin de préparer les voies à la nouvelle armée. Suger favorisa ce projet [1]. Il s'était opposé à la croisade, à cause de la situation difficile où était le royaume lors du départ du roi; mais il lui semblait qu'une fois l'entreprise commencée, il fallait la pousser avec vigueur, que le mauvais succès ne devait pas décourager, puisqu'on en savait la cause, et qu'il était facile de s'en garantir; enfin il craignait que, par suite de la défaite de l'armée, la gloire du nom chrétien ne s'éclipsât en Orient. Il était dans ces idées lorsqu'il reçut des lettres du roi de Jérusalem et du patriarche d'Antioche qui le conjuraient de leur porter secours, et lui disaient que le prince Raymond d'Antioche étant mort, sa ville tomberait infailliblement aux mains des infidèles si on ne se hâtait de lui porter secours. Suger n'hésita pas, conjointement avec Bernard, à provoquer une nouvelle croisade. Louis VII se montrait disposé à l'entreprendre. Une assemblée de prélats et de seigneurs fut convoquée à Laon pour s'en occuper; mais le cœur manqua aux chevaliers aussi bien qu'au clergé, et l'on ne décida rien.

Suger ne se rebuta point et ne se proposa rien moins que d'organiser une expédition particulière dont il serait lui-même le chef. Les immenses richesses de son abbaye le mettaient en état d'exécuter ce projet gigantesque; mais tandis qu'il soupirait après les

[1] Guillelm. Vit. Sug.

saints combats, dit son historien, il fut saisi d'une fièvre lente. Son âme ferme et vigoureuse lutta quelque temps contre l'affaiblissement de son corps, mais il lui fallut enfin comprendre qu'il était arrivé à l'heure de son retour vers le Seigneur. Se sentant appelé à la Jérusalem du ciel, il choisit un brave chevalier pour aller à sa place à la Jérusalem de la terre, lui en fit faire serment sur la croix, et le chargea de payer ses compagnons avec les trésors qu'il avait déjà envoyés en Orient.

Lorsque Bernard apprit que Suger était prêt de quitter la terre, il lui écrivit [1] : « Homme de Dieu, ne craignez pas de quitter ce monde et de vous dépouiller de l'homme terrestre qui gravite sans cesse vers le tombeau. Qu'y a-t-il de commun entre vous et la terre, puisqu'au sortir de ce monde, vous allez être couronné de gloire?... Je souhaite ardemment vous voir avant votre départ pour l'autre monde. Je ne vous promets pas positivement d'aller vous visiter, de peur de ne pas pouvoir tenir ma parole; cependant je vais tâcher de rendre possible ce qui m'est impossible pour le moment. Quoi qu'il arrive, je vous prie de croire à la persévérance de ma vieille amitié. Je ne vous perds pas, et mon âme sera toujours unie à la vôtre dans le Seigneur vers lequel vous allez. Quand vous y serez, souvenez-vous de moi et obtenez-moi la grâce de vous y suivre bientôt. »

Suger mourut le 12 janvier 1151, à l'âge de soixante-dix ans. Ses contemporains lui donnèrent le titre de *Père de la patrie*, tous les siècles s'inclinèrent devant sa sagesse, et Bernard [2], son ami, disait de lui : « S'il est dans l'Église de France un vase précieux qui puisse orner le palais du roi des rois, c'est sans contredit l'âme du vénérable Suger [3]. »

La mort de l'abbé de Saint-Denis fut un malheur pour la France, et l'on s'aperçut bientôt qu'il n'était plus là pour diriger les conseils du roi Louis VII. « Hélas! disait l'historien de Suger, témoin de la mauvaise politique du roi, si ce grand ministre vivait encore, nous n'eussions pas perdu la moitié du royaume, et nous n'aurions pas continuellement les armes à la main pour conserver l'autre. »

Par ces paroles il faisait allusion au divorce du roi avec la reine

[1] S. Bernard., Epist. 266.

[2] S. Bernard., Epist. 309 ad Eugen.

[3] On a de Suger quelques lettres, la Vie de Louis-le-Gros et un livre sur son administration abbatiale.

Eléonore. Cette princesse appartenait à cette race d'Aquitaine qui avait mieux conservé les traditions de la civilisation romaine que les races de la France du nord. Les cours du midi étaient brillantes, leurs troubadours étaient célèbres dans toute l'Europe; les nobles dames et les chevaliers songeaient plus aux plaisirs qu'aux combats. Eléonore, en prenant la croix avec un grand nombre de châtelaines, n'avait vu, comme elles, dans la croisade qu'une source d'émotions nouvelles et d'aventures merveilleuses. Louis VII, au contraire, l'envisageait comme une expiation, et marchait vers Jérusalem avec piété. Il résultait de ce contraste que Louis VII cessait d'estimer Eléonore et que celle-ci disait hautement qu'elle avait cru épouser un roi et non un moine.

La reine et toutes les femmes qui avaient suivi l'armée y furent une occasion d'immoralités et de scandales; on peut les regarder comme la cause première du mauvais succès de l'expédition.

Les chroniqueurs du temps ne dissimulent pas les intrigues amoureuses de la reine. A Antioche surtout, elle se conduisit d'une manière tellement scandaleuse, que le grave Guillaume de Tyr n'hésite pas à dire qu'elle avait complétement oublié le respect qu'elle devait au lit conjugal. Vincent de Beauvais ajoute qu'elle était plutôt courtisane que reine. Le roi, indigné, voulait la chasser ignominieusement; il n'osa pas le faire cependant sans avoir consulté Suger; il lui écrivit de Jérusalem pour lui demander conseil. « J'oserai, lui répondit Suger, si vous me le permettez, vous dire que vous ne devez pas renvoyer immédiatement votre épouse. Dissimulez le ressentiment que vous pouvez avoir jusqu'à ce que vous soyez de retour dans votre royaume et que vous puissiez vous occuper avec prudence de cette affaire et de plusieurs autres. »

Louis VII suivit le conseil de son ministre et dissimula; cependant il ne voulut pas qu'Eléonore revînt en France sur le même vaisseau que lui. A leur arrivée, ils se témoignèrent réciproquement une telle antipathie, que Suger eut besoin de toute son influence pour empêcher leur séparation immédiate. Suger voyait les tristes résultats que ce divorce aurait pour la France. Eléonore avait en effet apporté en dot à la couronne de France les vastes domaines d'Aquitaine, du Poitou et de la Guyenne, c'est-à-dire la plus grande partie de la France méridionale. Si le roi la répudiait, il faudrait lui rendre ces terres; or, pour Suger, dont toute la politique avait pour but l'unité nationale de toutes les provinces de France, il était si important de conserver à la couronne les domaines d'Eléonore, que le roi, pour

cette raison, devait pardonner à sa femme ses infidélités. Tant que Suger vécut, il eut assez de pouvoir sur l'esprit du roi pour lui faire partager son avis; mais, trois mois environ après sa mort, Louis VII se laissa tromper par ses courtisans[1] qui lui persuadèrent que non-seulement il devait à son honneur de répudier Eléonore, mais que c'était pour lui un devoir de conscience, puisque son mariage avec elle n'était pas légitime. Le roi était, en effet, parent avec Eléonore au septième degré. « Si Dieu et les canons ne me permettent pas de garder la reine, dit le roi, je m'en tiendrai aux règles de l'Eglise et à la loi du sacrement. »

Plusieurs ont pensé que la reine avait fait elle-même donner cet avis au roi. Elle désirait, en effet, au moins autant que lui, être rendue à la liberté, et les quatre années qui s'étaient écoulées depuis son mariage lui avaient semblé longues.

On assembla un concile à Beaugency pour examiner si réellement le roi et son épouse étaient parents. Geoffroi de l'Oroux, archevêque de Bordeaux, présida en qualité de légat du pape. Les archevêques de Rouen, de Sens et de Reims s'y trouvèrent avec un grand nombre de barons. La parenté fut prouvée et le mariage déclaré nul. Eléonore quitta le roi et épousa Henri, comte d'Anjou, auquel elle transporta sa dot et qui devint peu de temps après roi d'Angleterre. C'est ainsi que les rois de ce pays, qui avaient déjà dans leur famille le duché de Normandie, devinrent possesseurs, à titre de fiefs, d'une grande partie de la France.

Les guerres déplorables entre la France et l'Angleterre, et les désastres qui en furent la suite, eurent ainsi pour première cause la mauvaise politique de Louis VII.

Depuis ce fatal divorce jusqu'à la mort de saint Bernard, il s'écoula deux ans pendant lesquels le saint abbé de Clairvaux, malgré ses infirmités, travailla avec une ardeur infatigable au bien de l'Eglise, cherchant à pourvoir les diocèses de bons évêques et à apaiser les troubles, les conflits de juridiction qui s'élevaient si souvent entre les évêques, les abbés et les seigneurs.

Il donna une preuve de la pureté de ses vues dans le choix des dignitaires ecclésiastiques, en refusant de seconder les projets de son ami Thibault de Champagne qui lui demandait sa recommandation pour un de ses enfants qu'il destinait à l'Eglise.

[1] *V.* Labb. et Cossart., conc., t. x, p. 1129.

« Vous savez que je vous aime, lui dit Bernard [1], et Dieu le sait encore mieux. Je veux croire que vous m'honorez aussi de votre amitié; vous ne voulez donc pas que j'offense Dieu, car si vous m'aimez, c'est sans doute parce que vous me considérez comme étant de Dieu. Or je pécherais si j'acquiesçais à votre demande, car les dignités ecclésiastiques ne doivent être données qu'à ceux qui ont la volonté et le pouvoir d'en remplir dignement les fonctions. Ce sont là deux conditions qu'il n'est permis ni à vous ni à moi de ne pas observer à l'égard d'un enfant. »

Le fils du comte de Champagne n'avait que quatre ans. C'était dès lors un abus bien répandu de pourvoir de bénéfices ecclésiastiques des enfants encore en bas âge. Ces bénéfices étaient réellement une marchandise avec laquelle ceux qui en disposaient payaient le servilisme de ceux auxquels ils les accordaient. Non-seulement les rois, mais la plupart des seigneurs abusaient ainsi de leur droit d'investiture féodale, afin de n'avoir pour dignitaires ecclésiastiques que des hommes dévoués à leurs caprices. Personne plus que Bernard ne s'opposa à ces empiétements du pouvoir laïque; c'est ainsi qu'il lutta [2] avec énergie contre le comte de Nevers et d'Auxerre qui cherchait, par ses intrigues, à empêcher les élections dans les deux Eglises qui se trouvaient sous sa dépendance. « Ce prince, disait Bernard, est un lion rugissant... Pour peu qu'on lui choisisse pour évêque un homme qui ne s'oppose ni à ses vols ni à ses violences, il sera content, quand ce serait un Sarrasin ou un Juif. Il lui faut des évêques commodes, qui soient témoins muets des insultes qu'il fait à la religion et du servilisme qu'il exige de ses ministres. »

Bernard reconnut la main du comte de Nevers dans les intrigues qui eurent lieu lors de l'élection d'Auxerre. Elle avait été faite régulièrement, grâce à son intervention, lorsqu'il se forma une petite coterie qui prétendit y trouver des vices de forme et qui choisit un autre évêque. Le nouvel élu était l'homme du comte, mais Bernard n'en protesta pas moins auprès du pape et lui écrivit une lettre dans laquelle il le priait de ne pas souffrir que la malice triomphât de la probité, et de faire en sorte que l'Eglise d'Auxerre ne fût pas longtemps sans pasteur.

Le comte de Nevers suscitant mille traverses au premier élu, le

[1] S. Bernard., Epist. 271.

[2] S. Bernard., Epist. 275, 276; Hist. Episcop. Autessiod.

pape vit bien qu'en maintenant son élection il créait dans l'Eglise d'Auxerre un principe de discordes et d'interminables luttes. Il crut plus prudent de casser les deux élections contradictoires qui avaient été faites et de faire procéder à une troisième, sous la direction de saint Bernard. C'est ce qui eut lieu. On élut Alain-de-l'Ile, ancien disciple de Bernard à Clairvaux, et premier abbé du monastère de Larivoir, en Champagne. Cet évêque ayant été élu sans le consentement du roi, ce prince en manifesta son mécontentement à saint Bernard et lui reprocha d'attenter à son autorité au profit du siége apostolique. Saint Bernard, en effet, était plus porté à favoriser le développement de la prépondérance du pape que de celle du roi sur les élections; il ne contestait pas cependant au roi le droit d'investiture après l'élection canonique. Aussi écrivit-il [1] à Louis VII pour l'assurer qu'il ne voulait en rien attaquer son autorité. « Je suis convaincu, lui dit-il, que vous ne pensez pas au fond du cœur que j'aie voulu y attenter. Accusez plutôt de ce crime vos vrais ennemis, c'est-à-dire, ces hommes brouillons qui renversent l'ordre des élections et prétendent vous servir aux dépens des Eglises auxquelles ils veulent enlever vos meilleurs sujets. »

Saint Bernard se servit de son influence en plusieurs autres circonstances pour doter les Eglises de bons évêques, et l'on peut dire qu'il ne se passa aucun événement important dans l'Eglise de France, de son temps, auquel il n'ait pris part.

Malgré ses nombreuses occupations extérieures, malgré les soins qu'il donnait au gouvernement de sa nombreuse et brillante communauté de Clairvaux et à une multitude presque infinie d'affaires particulières, Bernard trouvait encore le temps de pratiquer avec une scrupuleuse exactitude les devoirs de la vie religieuse et de se livrer à l'étude.

Lorsqu'on jette les yeux sur ses ouvrages et surtout sur sa volumineuse correspondance, on reste stupéfait devant une aussi prodigieuse activité; on ne peut comprendre comment un homme faible, maladif, a pu suffire à tant de travaux.

Après l'avoir considéré dans ses grandes œuvres extérieures, nous devons, avant de raconter ses derniers moments, l'envisager comme *docteur de l'Eglise*, titre glorieux dont personne depuis n'a été honoré.

Nous commencerons cette esquisse littéraire par son ouvrage

[1] S. Bernard., Epist. 282.

le plus important qui a pour titre : *de la Considération*. Cet ouvrage fut fait pour le pape Eugène, dans les dernières années du saint docteur. C'est le fruit de son expérience. Le but principal qu'il s'y proposa, fut d'indiquer ce que devait être un pape et ce qu'il devait faire pour la réforme de l'Eglise. Aussi trouve-t-on dans ce livre, à côté de passages inspirés par la plus douce piété, des élans courageux contre les abus qui régnaient parmi les membres du clergé. Saint Bernard, comme tous les hommes remarquables que Dieu a donnés à son Eglise, a été un homme d'initiative, un ami des réformes. Il comprenait parfaitement que, de son temps surtout, l'initiative des réformes ne serait puissante qu'autant qu'elle partirait de la chaire apostolique ; la papauté, en effet, était alors le centre du monde et possédait une puissance presque illimitée. L'ouvrage de la *Considération* est l'exposition des réformes que la papauté devait entreprendre et la *théorie* de la conduite des grands papes réformateurs du moyen-âge, comme Grégoire VII et Innocent III.

« Il faut, dit saint Bernard [1] au pape, vous considérer d'abord *vous-même*, considérer ensuite ce qui est *au-dessous de vous*, ce qui est *autour de vous*, enfin ce qui est *au-dessus de vous*. » On peut, en effet, réduire à ces quatre parties le livre *de la Considération*.

Dans la première partie, Bernard distingue l'homme du pontife. « Qu'êtes-vous? dit-il à Eugène ; vous êtes resté ce que vous étiez et la dignité ne vous a pas dépouillé de votre nature. Vous êtes homme et la dignité épiscopale ne vous empêche pas d'être un homme ordinaire. Enlevez cette auréole qui vous entoure, que restera-t-il? Un être dénué, pauvre, malheureux et misérable, né pour la peine et non pour les honneurs. Mais, comme pape, qu'êtes-vous? quel rang tenez-vous dans l'Eglise? Vous êtes le grand-prêtre, le chef des évêques, le successeur des apôtres. Vous avez la primauté d'Abel, le gouvernement de Noé, le patriarchat d'Abraham, l'ordre de Melchisédech, la dignité d'Aaron, l'autorité de Moïse, la juridiction de Samuel, la puissance de Pierre, l'onction du Christ. C'est à vous que les clefs ont été remises, que les brebis ont été confiées. Chaque évêque n'a qu'une portion du troupeau, mais le troupeau entier a été mis sous votre garde. Vous êtes le pasteur des brebis et des pasteurs eux-mêmes. »

Mais si le pape est si élevé, il faut qu'il ait beaucoup de

[1] S. Bernard., de Consid., lib. 2, c. 4.

mérite, des qualités éminentes. C'est la conclusion que tire saint Bernard :

« Un insensé sur un trône, dit-il, ressemble à un singe sur un toit. C'est une chose monstrueuse qu'une dignité éminente et un esprit étroit; une haute position et une vie honteuse; une parole éloquente et une action stérile; un visage grave et une conduite légère; une autorité souveraine et une volonté sans fermeté et sans énergie. Je vous présente le miroir, considérez ce qui vous manque et cherchez à l'acquérir; car il vous manque quelque chose; celui qui croit ne manquer de rien prouve ainsi qu'il manque de tout. »

Saint Bernard engage fortement le pape à se considérer luimême et à ne pas se laisser absorber tout entier par des occupations extérieures. « Quelle vie, lui dit-il, d'entendre les plaideurs du matin au soir? Et encore les nuits ne sont-elles pas libres! A peine vous laisse-t-on le temps de prendre le repos nécessaire à la nature, vous avez à peine la liberté de respirer. Ne me dites pas que, comme l'apôtre, vous vous êtes fait l'esclave de tous. Votre servitude n'est pas la même. Voyait-on venir à lui, de tous les pays, des ambitieux, des avares, des simoniaques, des sacriléges, des concubinaires, des incestueux, et d'autres monstres semblables, pour obtenir ou conserver, par son autorité, les dignités ecclésiastiques? Il se faisait esclave de tous, mais c'était pour les gagner tous à J.-C. et non pour satisfaire leur avarice. Qu'y a-t-il de plus servile, de plus indigne d'un souverain pontife que de travailler continuellement pour de telles affaires et pour de telles gens! Quand prierez-vous Dieu et instruirez-vous le peuple? quand méditerez-vous les lois de Dieu si, dans votre palais, on n'entend jamais citer que celles de Justinien? »

Saint Bernard insiste longuement sur l'obligation où étaient les papes de se débarrasser des soins temporels pour ne s'occuper que du gouvernement spirituel de l'Eglise. « Vous n'êtes pas indigne des occupations extérieures, dit saint Bernard à Eugène, mais elles sont indignes de vous. »

Dans son premier livre, Bernard attaque ainsi avec beaucoup d'énergie les deux principaux abus qu'il remarquait dans l'exercice de la puissance apostolique. Il faut dire que le second était une conséquence nécessaire de l'importance politique qu'avait acquise la papauté au moyen-âge. Cette importance a été trop utile à l'Eglise et même à la société tout entière pour que nous fassions aux papes

en général un crime des soins multipliés qu'ils donnèrent aux choses temporelles. Quant au second abus, qui consistait à recevoir les coupables qui accouraient de toutes parts, il était réel. Les appels multipliés au souverain pontife n'étaient, le plus souvent, pour les criminels, qu'un moyen d'échapper à la justice. Lorsqu'ils étaient à Rome, ils parvenaient à se faire absoudre en gagnant, à force d'argent, certains fonctionnaires influents qui faisaient trafic des faveurs du saint siége. L'avarice de ces officiers de la cour papale lui avaient donné une très-mauvaise réputation; les auteurs les plus respectables du moyen-âge disent tous, comme saint Bernard, qu'avec de l'argent, les criminels se faisaient absoudre à Rome, et que, par le même moyen, les ambitieux obtenaient les dignités qu'ils désiraient. Saint Bernard, dans l'ouvrage que nous analysons, parle de deux prélats qui étaient venus d'Allemagne avec des chevaux chargés d'argent. Eugène, qui était fort désintéressé, ne voulut point en accepter. « Chose inouïe, s'écrie Bernard, que de l'argent soit sorti de Rome! Je ne croirai certainement pas que vous l'ayez laissé partir d'après le conseil des Romains. »

La première partie de l'ouvrage sur la *Considération* est renfermée dans les deux premiers livres.

Dans le troisième, saint Bernard engage Eugène à considérer les choses qui sont au-dessous de lui.

« Ce qui est au-dessous de vous, lui dit-il, c'est le monde entier; mais vous devez en prendre soin et non le posséder comme un seigneur; le titre de *seigneur* n'appartient qu'au Christ. Je crains moins pour vous le poison et le fer que le désir de dominer.

« Vous devez étendre vos soins sur tous : sur les infidèles pour les convertir, car pourquoi mettre des bornes à la prédication de l'Evangile? Espérons-nous que la foi leur arrivera sans leur être annoncée? Vous devez aussi étendre votre sollicitude sur les Grecs qui nous sont unis par la foi et que le schisme tient séparés; sur les hérétiques qui s'insinuent partout d'une manière clandestine, et surtout dans nos provinces méridionales; enfin sur les catholiques qui sont dévorés par deux monstres cruels : l'ambition et l'intérêt. N'est-ce pas l'ambition plutôt que la dévotion qui attire les pèlerins au tombeau des Apôtres? n'est-ce pas des cris de l'ambition que retentit continuellement votre palais? »

A propos de cette foule de solliciteurs qui accouraient à Rome de toutes parts, saint Bernard revient sur l'abus des appels.

« On appelle à vous, dit-il, de toutes les parties du monde; c'est

un hommage rendu à votre primauté, mais vous devez surtout considérer s'il est bien utile. Rien n'est beau comme de voir les faibles garantis de la tyrannie, à l'abri de votre nom; mais rien n'est triste comme de voir les coupables triompher par le même moyen, et ceux qui souffrent travailler en vain à se faire rendre justice. »

Saint Bernard signale avec franchise les abus des appels : on appelait, suivant lui, avant la sentence même, sans grief, pour vexer sa partie ou gagner du temps; pour se soustraire à la justice et vivre impunément dans le désordre; pour s'opposer aux projets du bien; pour arrêter les évêques qui voulaient dissoudre ou empêcher les mariages illicites, punir les violences et les sacrilèges, éloigner des Ordres les sujets indignes et infâmes.

Comme saint Bernard, les plus saints personnages de l'époque, tout en reconnaissant le droit d'appel à Rome comme parfaitement légal dans les causes majeures, s'élevaient contre les abus qu'entretenait la papauté dans le dessein de concentrer en elle exclusivement la puissance souveraine dans l'Eglise.

Saint Bernard n'attaque pas avec moins de force l'abus des exemptions.

« Les églises se plaignent généralement, dit-il, de ce qu'elles sont tronquées, mutilées. On soustrait les abbés aux évêques, les évêques aux archevêques, les archevêques aux primats. Vous prouvez ainsi que vous avez la plénitude de la puissance, mais n'est-ce pas aux dépens de la justice? Il ne faut pas envisager seulement ce qui est permis, mais ce qui est utile et avantageux. Convient-il de mettre son caprice à la place de la loi, de négliger la raison pour ne songer qu'à exercer la puissance? Ne m'alléguez pas les avantages de vos exemptions; les évêques en deviennent plus insolents, les moines plus relâchés et même plus pauvres. Ils pèchent avec plus de licence parce qu'ils n'ont personne pour les corriger; on les pille plus librement parce qu'ils n'ont personne pour les défendre. A qui auraient-ils recours? aux évêques? Mais ils sont irrités du tort qu'on leur fait : ils regardent en riant le mal que font ou souffrent les malheureux moines. »

Tels étaient, en effet, les abus qui devaient naturellement sortir des exemptions trop multipliées. Mais, dans le principe, l'exemption des monastères était une bonne chose, parce qu'on ne trouvait que là des vertus et de la régularité. La papauté travailla à la réforme du clergé séculier par les moines; or ceux-ci n'eussent pu la seconder si leur action eût été entravée par ceux dont ils devaient

combattre les vices. Les papes, dans le même but, avaient soustrait quelques évêques vertueux à la juridiction d'archevêques ou de primats scandaleux, pour leur donner des allures plus libres, une action plus forte; ces exemptions personnelles étaient passées aux Eglises: elles s'étaient trop multipliées, aussi bien que les exemptions des communautés religieuses; de là les abus, et mille infractions aux règles du droit, comme le remarque saint Bernard.

« Je doute, dit-il au pape, que vous ayez le pouvoir de consentir à ce qui produit tant de maux. Croyez-vous qu'il vous soit permis de troubler l'ordre établi? d'arracher les bornes plantées par vos pères? Vous vous trompez si vous croyez votre puissance seule établie de Dieu; elle est la première, mais il y en a de moyennes et d'inférieures. Si vous détachez un doigt de la main et le mettez à la tête, sur le dessus de la main ou au bras, vous faites un monstre. Eh bien, vous en faites un également si, dans l'Eglise qui est le corps du Christ, vous placez les membres autrement qu'il ne les a arrangés lui-même. L'ordre de la hiérarchie vient de Dieu et tire son origine du ciel; mais si un évêque dit: Je ne veux pas obéir à l'archevêque; si un abbé prétend ne pas obéir à l'évêque, cela ne vient pas du ciel. »

Saint Bernard admet que certaines exemptions sont utiles; il veut qu'on respecte la volonté des fondateurs qui ont soumis directement au saint-siége leurs monastères. Ainsi il distingue, comme il le devait, la chose de l'abus.

Dans la troisième partie de son ouvrage, contenue dans le quatrième livre, saint Bernard propose au pape pour objet de sa considération ce qui est autour de lui, c'est-à-dire: la cour pontificale, les cardinaux, le clergé, le peuple romain.

C'est dans ce sujet surtout que le saint réformateur trouve des abus à indiquer au souverain pontife. Il faudrait citer le livre entier pour faire voir avec quelle sainte hardiesse il met le doigt sur les plaies de l'Eglise de Rome.

« Il convient, dit-il au pape Eugène, que votre clergé soit le plus vertueux, puisqu'il doit être comme le modèle du clergé de toute l'Eglise. Il est de la gloire de Votre Sainteté que les clercs qui sont sous vos yeux soient tellement réglés et disciplinés, qu'ils passent pour le miroir de la régularité, pour la règle vivante. Ils doivent se distinguer par leur aptitude à chanter les offices, à administrer les sacrements, à instruire le peuple, et aussi par leur chasteté.

« Que dirai-je de votre peuple? C'est le peuple romain. Je ne puis

vous dire plus brièvement et d'une manière plus expressive ce que je pense de vos diocésains. Quoi de plus connu dans le monde entier que l'insolence et le faste des Romains, race inquiète, amie de l'émeute, cruelle, intraitable, qui a pu être comprimée, mais jamais soumise? Voilà une plaie qu'il ne faut pas pallier, mais guérir si c'est possible. »

Saint Bernard, après avoir stigmatisé les vices des prélats romains expose, les qualités que devaient posséder les dignitaires ecclésiastiques; puis il s'écrie:

« Oh! si je pouvais voir, avant de mourir, l'Eglise de Dieu appuyée sur de semblables colonnes! Oh! s'il m'était donné de voir l'épouse de mon Seigneur confiée à une foi, à une pureté aussi grandes! qu'y aurait-il pour moi de plus consolant, de plus sûr, que de voir ma vie confiée à de tels gardiens, à de tels témoins! Mais, mon Eugène, considérez quel est l'état de la cour romaine! examinez quels sont les goûts des prélats qui vous environnent. J'ai touché seulement la muraille, je ne l'ai pas démolie; à vous, fils de prophète, de la démolir et de voir ce qui se passe par derrière. Je vous dirai seulement une chose qui est claire pour tout le monde: Vos prêtres ne poussent-ils pas le ridicule jusqu'à se croire supérieurs aux autres prêtres? La raison ne le veut pas, cependant; l'antiquité s'y oppose aussi bien que l'autorité. Nous sommes, disent-ils, plus près du seigneur pape dans les solennités; nos siéges sont tout près du sien, nous ne sommes pas loin de lui dans les processions...

« Tout le soin des ecclésiastiques, dit encore saint Bernard, est de soutenir leur dignité. Si, dans certaines occasions, vous vous humiliez un peu, vous agissez avec simplicité, ils vous disent que vous ne savez pas tenir votre rang. Nous ne voyons pas cependant que saint Pierre ait jamais paru en public avec des ornements d'or ou des diaments, vêtu de soie, monté sur un cheval blanc, environné d'un bruyant cortége. Sans cet appareil, Pierre a pu accomplir ce commandement du maître: *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis.* »

Le saint abbé n'ose défendre au pape ce luxe mondain, à cause du temps; mais on voit qu'il le déplore et avec raison. Après une sévère investigation des vices, il en indique le remède dans les vertus contraires, et résume ainsi celles que doivent avoir les souverains pontifes:

« Considérez avant toute chose, dit-il, que l'Eglise romaine, dont Dieu vous a établi le chef, est la mère et non la dominatrice

des autres églises; que vous êtes non le souverain des évêques, mais l'un d'entre eux, le frère de ceux qui aiment Dieu, le compagnon de ceux qui le craignent. Considérez que vous devez être la règle vivante de la justice, un miroir de sainteté, un modèle de piété, le conservateur de la vérité, le défenseur de la foi, le docteur des nations, le protecteur des chrétiens, l'ami du Christ, le guide de l'Église et du clergé, le pasteur des peuples, le précepteur des ignorants, le refuge des opprimés, l'avocat des pauvres, l'espérance des malheureux, le tuteur des orphelins, le soutien des veuves, l'œil des aveugles, la langue des muets, le bâton des vieillards, le vengeur des crimes, la terreur des méchants, la gloire des justes, la verge des puissants, le marteau des tyrans, le père des rois, le modérateur des lois, le dispensateur des canons, le sel de la terre, la lumière du monde, le pontife du Très-Haut, le vicaire du Sauveur, le Christ du Seigneur, le Dieu de Pharaon. »

Telle est la magnifique idée que cherchèrent à réaliser dans le monde les grands papes du moyen-âge. Ils n'y parvinrent jamais d'une manière complète; mais combien le monde eût encore été plus misérable, à cette époque de despotisme, si leur puissance n'eût plané au-dessus de tous les dépositaires du pouvoir, depuis l'empereur et les rois, jusqu'au dernier châtelain!

Dans le cinquième livre de la *Considération*, saint Bernard traite la quatrième partie de son sujet, c'est-à-dire, ce que le pape devait considérer au-dessus de lui : Dieu et la vie bienheureuse du ciel.

Dieu en lui-même; l'unité de son essence; la Trinité des personnes; la nature et la personnalité du Verbe incarné; Dieu rémunérateur de la vertu et vengeur du crime: telles sont les vérités que saint Bernard propose aux méditations du souverain pontife.

On ne remarque pas, dans les spéculations théologiques de saint Bernard, cette méthode abstraite, géométrique qu'employaient les docteurs de l'époque dans leurs démonstrations philosophiques ou théologiques. Il procède par intuition, il s'élève d'un vol hardi jusque dans les hauteurs des cieux, et expose avec facilité et abondance les objets qui frappent sa vue, sans se préoccuper d'une démonstration mathématique. C'est là, du reste, le caractère de tous les opuscules théologiques de saint Bernard. Il appartient ainsi à cette *école spéculative* dont nous étudierons tout à l'heure les principaux ouvrages.

Les opuscules théologiques de saint Bernard sont ceux-ci : *Des*

degrés de l'Humilité et de l'Orgueil; De l'Amour de Dieu; l'Apologie dans laquelle il attaque avec vivacité les vices des moines; *Des devoirs des Evêques*, ou Lettre à Henri de Sens; *Traité de la Grâce et du Libre Arbitre;* de la *Conversion*, discours à des clercs ou scholastiques; l'*Eloge des Templiers;* du *Baptême*, opuscule dédié à Hugues de Saint-Victor; *Traité contre Abailard; Du Précepte et de la Dispense*, où il est question de l'observation de la règle de saint Benoît; *la Vie de saint Malachie*, évêque Irlandais qui visita Clairvaux et avec lequel saint Bernard fut intimement lié.

On a attribué au saint abbé de Clairvaux plusieurs autres opuscules qui ne sont pas de lui.

Nous avons eu occasion de citer trop souvent ses lettres, pour avoir besoin de nous étendre longtemps sur leur mérite et leur importance. On peut dire que, pour l'histoire ecclésiastique et même pour l'histoire civile du temps, elles forment un monument de la plus haute importance. Elles sont au nombre de quatre cent trente-neuf [1].

On peut diviser en cinq catégories les personnes avec lesquelles saint Bernard a été en correspondance : 1° les papes et les prélats de la cour romaine; 2° les archevêques, évêques et autres ecclésiastiques séculiers; 3° les rois ou seigneurs; 4° les abbés et religieux; 5° les particuliers.

Cent quarante-six lettres sont adressées à la cour de Rome, savoir : six à Honorius, cinquante-sept à Innocent II, quatre à Célestin II, trente-quatre à Eugène III, quatorze à Haimeric, chancelier de l'Eglise romaine, trente et une à divers cardinaux ou légats.

Soixante-seize sont adressées à des prélats du clergé séculier, parmi lesquels on remarque surtout : Hildebert du Mans; Henri,

[1] Mabillon a publié quatre cent quarante-quatre lettres dans son édition de saint Bernard, et dom Martène (Ampliss. Collect., t. I) en a publié trente-six autres, ce qui fait en tout quatre cent quatre vingts. Mais, sur ce nombre, quarante-une sont à retrancher, car vingt-neuf d'entre elles n'ont été insérées parmi celles de saint Bernard que parce qu'elles lui ont été adressées; deux ont été faites par son secrétaire Nicolas; six ne sont pas authentiques; enfin quatre de celles qui se trouvent dans le recueil de Martène, ne sont que des copies de lettres déjà publiées parmi les Œuvres de saint Bernard. Dom Clémencet a donné des notices sur toutes ces lettres dans l'*Histoire littéraire de saint Bernard*.

archevêque de Sens; Atton, évêque de Troyes; Geoffroi, évêque de Chartres; saint Malachie, évêque en Irlande.

Soixante-quinze sont adressées à des rois ou seigneurs, deux à l'empereur Lothaire, deux à Louis-le-Gros, huit à Louis-le-Jeune, douze à Suger, six à Thibault de Champagne, etc.

Cent quinze sont adressées à des abbés et des moines, parmi lesquels il faut citer principalement Pierre-le-Vénérable.

Enfin vingt-sept ont eu pour destinataires des personnages plus ou moins connus dont les noms ne sont quelquefois indiqués que par des initiales.

Dans cette vaste correspondance, saint Bernard traite des sujets extrêmement variés et toujours avec une facilité étonnante.

Cent soixante-dix-neuf de ses lettres concernent l'institution monastique; il y exhorte les uns à embrasser la profession religieuse, les autres à y persévérer; il enseigne la manière d'en remplir les devoirs et d'arriver à la perfection, ou bien il discute les droits, les intérêts, les obligations, les affaires particulières des individus ou des communautés.

Cent trente-trois lettres sont relatives aux affaires ecclésiastiques, comme : à l'élection des évêques, à l'administration des diocèses, au gouvernement général de l'Église.

Cinquante lettres ont trait aux affaires politico-religieuses, telles que les croisades et les discussions entre la papauté et le pouvoir politique.

Vingt-six de ces lettres sont dogmatiques; saint Bernard y attaque les erreurs d'Abailard, de Pierre de Bruys et d'Arnaud de Bresse [1].

Dans une de ses lettres dogmatiques [2], Bernard se déclara contre la fête de la Conception de la Sainte-Vierge qui fut instituée à cette époque et que les chanoines de Lyon célébrèrent les premiers en France.

[1] Les quarante-sept autres lettres sont des compliments, des remercîements, etc., ou traitent d'affaires particulières. On peut croire que plusieurs des lettres de saint Bernard ont été écrites par Nicolas son secrétaire, écrivain distingué de l'époque, qui imita le style de saint Bernard si parfaitement, que ceux qui le connaissaient le mieux y étaient trompés. Saint Bernard fait retomber lui-même sur son secrétaire les mots désagréables qui se trouvaient dans une lettre à Pierre-le-Vénérable. Nicolas abusa de la confiance de saint Bernard qui le chassa de Clairvaux.

[2] S. Bernard., Epist. 174 ad Canon. Lugdun., ann. 1140.

Saint Bernard leur écrivit à ce sujet :

« L'église de Lyon l'a toujours emporté sur les autres églises de France, par la prééminence de son siége, son zèle apostolique et son amour pour la discipline. Où trouve-t-on, en effet, des mœurs plus graves, une conduite plus réservée, une autorité plus majestueuse et plus puissante, une prudence plus parfaite, une antiquité plus vénérable? Mais c'est surtout dans ses offices, que cette sage et prudente Église a fait voir son horreur pour toute espèce de nouveauté ; sur ce point, elle a su éviter jusqu'au moindre soupçon, jusqu'à la plus petite tache d'innovation.

« C'est pourquoi je suis surpris que, dans le clergé d'une église aussi respectable, il se rencontre des personnes qui en veulent flétrir la gloire, en célébrant une fête nouvelle que l'Église n'a pas mise parmi ses solennités, que la raison improuve, que l'ancienne tradition ne recommande pas. Sommes-nous donc plus savants, plus pieux que nos pères? Je regarde comme dangereux de vouloir établir des rits qu'ils n'ont pas jugé à propos d'établir eux-mêmes. La chose a dû leur paraître certainement assez importante pour s'en occuper, s'ils l'avaient cru nécessaire.

« Mais, dites-vous, la mère du Seigneur est bien digne d'être beaucoup honorée. Vous avez grandement raison, mais l'honneur que nous devons rendre à notre reine doit être prudent. La Vierge royale n'a pas besoin d'un faux honneur, elle qui est décorée des titres les plus glorieux. Honorez, si vous le voulez, la virginité, la sainteté de sa vie, sa pureté angélique, sa maternité virginale; publiez hautement tous les dons qu'elle a reçus de Dieu.... vous ferez en tout cela ce que fait l'Eglise, ce qu'elle veut que nous fassions avec elle. Pour moi, je m'attache ainsi à ce que l'Eglise m'enseigne, et j'en instruis les autres en toute confiance ; mais je me fais scrupule d'admettre ce qu'elle ne m'a pas encore enseigné.

« J'ai appris de l'Eglise à célébrer avec le plus grand honneur le jour heureux où la Vierge, délivrée de ce monde pervers, monta au ciel ; j'ai appris de même à célébrer le jour de sa naissance et je crois fermement, avec l'Eglise, que Marie fut sanctifiée dès le sein de sa mère. »

Saint Bernard, après avoir établi que Jérémie et saint Jean-Baptiste ont été sanctifiés avant leur naissance, continue ainsi :

« S'il est certain que Dieu a sanctifié de cette manière quelques personnages privilégiés, est-il permis de douter qu'il ait accordé la même faveur à la Vierge incomparable dont il a voulu se servir pour rendre

la vie au monde? L'Eglise, qui est infaillible, regarde comme saint le jour de la naissance de la mère du Sauveur, puisqu'elle en honore tous les ans la mémoire par une fête solennelle, puisqu'elle veut que cette fête soit célébrée dans toute l'Eglise catholique. Je dirai, de plus, que la grâce de la sanctification a été répandue sur la vierge Marie avec une telle abondance, que non-seulement elle a été sainte avant sa naissance, mais qu'elle a été préservée, toute sa vie, du péché.

« Mais sur quoi nous appuyer pour ajouter d'autres titres d'honneur à ceux-ci? On prétend honorer sa conception, parce que, dit-on, elle a précédé sa sainte naissance, laquelle n'eût pas eu lieu si elle n'avait été précédée de la conception. Alors pourquoi ne pourrait-on pas, afin d'augmenter encore la gloire de la sainte Vierge, instituer des fêtes pour honorer son père et sa mère, ses aïeux et ses ancêtres encore plus reculés?

« On cite, il est vrai, un écrit d'après lequel il est certain que Dieu a révélé qu'il fallait célébrer la fête de la Conception. Mais, je l'avoue, je me sens très-peu porté à ajouter foi à ces révélations qui ne sont appuyées ni sur la raison ni sur une autorité incontestable.

« Raisonne-t-on d'une manière fort juste, en disant: La naissance de Marie a été sainte, donc sa conception le fut aussi?... D'où la conception aurait-elle donc reçu cette sainteté? Pourra-t-on jamais me faire comprendre que la vierge Marie ait pu être sanctifiée avant d'exister? Or existait-elle avant sa conception?...

« Si Marie n'a pas été conçue sans péché, pourquoi célébrer la fête de sa conception? Dans quel esprit célébrera-t-on une fête dont l'objet n'est pas saint? Est-ce là honorer la sainte Vierge? n'est-ce pas lui faire injure, au contraire, que d'honorer, en quelque sorte, le moment unique où la parfaite sainteté lui a manqué? De plus, elle ne peut approuver un culte que l'Eglise catholique n'a pas établi, car elle déteste la nouveauté qui est mère de la présomption, sœur de la superstition et fille de la légèreté. »

Bernard termine cette lettre en disant aux chanoines de Lyon qu'il avait cru de son devoir de les avertir de la fausse route qu'ils prenaient, mais que si, dans sa lettre, il avait dit quelque chose d'inexact, il le rétractait, soumettant cette lettre, comme tous ses écrits, au jugement de l'Eglise.

Malgré la réclamation de saint Bernard, la fête de la Conception fut célébrée à Lyon et de là se répandit dans toutes les églises d'Occident. L'autorité de l'Eglise l'approuva et admit ainsi implicite-

ment que la Conception de la sainte Vierge avait été immaculée [1], puisque l'objet de toutes ses fêtes doit être saint.

Du reste, l'opposition que fit saint Bernard à l'institution d'une nouvelle fête était appuyée sur des motifs graves et respectables. Il craignait de voir l'Eglise s'écarter, en adoptant des solennités nouvelles, de cette liturgie grave des premiers siècles, si bien en harmonie avec la majestueuse religion de J.-C. Saint Bernard avait d'autant plus de mérite, en s'opposant à l'institution d'une fête non autorisée par l'Eglise, qu'on y avait pour but d'honorer un des mystères de la vie de la sainte Vierge, car on sait quelle fut sa tendre dévotion envers cette reine du ciel.

C'est surtout dans ses sermons qu'il donne libre cours aux élans de cette dévotion. Rien de plus doux, de plus éloquent que ses discours sur la sainte Vierge. Son style alors revêt, encore plus qu'à l'ordinaire, cette physionomie gracieuse et biblique qui en forme comme le principal caractère.

Les sermons de saint Bernard sont au nombre de trois cent quarante, que l'on peut diviser en quatre séries: 1° quatre-vingt-six s'adaptent au cours de l'année ecclésiastique; 2° quarante-trois sont sur la sainte Vierge ou les saints; 3° vingt-cinq traitent de différents sujets; 4° quatre-vingt-six renferment une explication mystique des deux premiers chapitres du *Cantique des cantiques*.

Il ne faudrait pas envisager ces sermons comme des discours arrangés suivant les règles de l'art des rhéteurs. La plupart n'ont que très-peu d'étendue. On peut les comparer à des chapitres d'un traité ascétique, et ils ressemblent, sous ce rapport, aux homélies de plusieurs Pères de l'Eglise.

De tous les sermons de saint Bernard, les plus importants sont ceux qu'il a composés sur le *Cantique des cantiques*. Il les commença dès l'an 1135 et ne les termina que dans les dernières années de sa vie. Le goût de saint Bernard pour les allégories et les interprétations mystiques explique comment le pieux docteur prit pour texte de ses instructions un livre qui, au premier abord, ne semble pas offrir beaucoup de ressources pour des discours de morale; mais, grâce à son imagination vive et brillante, ce livre fut pour lui une source d'admirables développements, et, des expressions poétiques et ardentes qu'on y rencontre, il sut tirer les

[1] Ce mot est même aujourd'hui autorisé officiellement.

maximes les plus édifiantes qu'il sut exprimer dans le style le plus gracieux [1].

Du reste, c'est le mérite de tous les ouvrages de saint Bernard d'être écrits avec grâce, élégance et facilité [2]. Aucun écrivain de la même époque ne peut lui être comparé sous ce rapport. Selon nous, saint Bernard doit surtout l'éclat de son style à l'Ecriture Sainte qu'il sait s'approprier d'une manière vraiment étonnante. Il ne parle pour ainsi dire que par l'Ecriture Sainte; les mots des saints livres coulent de sa plume avec abondance et donnent à tout ce qu'il écrit une physionomie orientale et poétique qui charme et ravit. L'Ecriture Sainte était probablement son étude de chaque jour et la seule qui lui fût possible au milieu de ses occupations si graves et si multipliées. On ne remarque donc point dans ses livres de prétentions à la science. A part quelques réminiscences de l'antiquité profane, et d'autres un peu plus nombreuses des Pères de l'Eglise, il parle de lui-même et en s'appuyant uniquement sur les saints livres.

On ne peut pas donner saint Bernard comme un savant, un philosophe, un théologien de profession; mais il est moraliste profond : il connaissait le cœur humain d'une manière parfaite, et son génie naturel le mettait à même de traiter avec facilité et exactitude les matières dont il avait à s'occuper. Les ouvrages du saint abbé de Clairvaux attestent qu'il avait beaucoup d'esprit, une imagination riche et brillante; on n'y sent point le travail, tous semblent être sortis sans effort de son génie vif et pénétrant.

Quoique saint Bernard n'ait pas fait de longs ouvrages, on voit par l'esquisse que nous venons de faire de ses travaux littéraires, qu'il a beaucoup écrit. On s'étonne qu'il en ait trouvé le temps pendant cette vie si active qu'il mena jusqu'à sa mort [3].

Le saint docteur mourut le 20 août 1153. Dès l'année précédente, il avait senti la mort approcher et il avait écrit [4] à son oncle,

[1] Les sermons de saint Bernard ont été écrits en latin. Les fragments que l'on possède en langue vulgaire ne sont que des traductions postérieures à la mort du saint.

[2] Le style de saint Bernard peut être comparé, selon nous, avec beaucoup de justesse, à celui de Fénelon.

[3] La meilleure édition des œuvres de saint Bernard est celle de D. Mabillon, 2 vol. in-folio.

[4] S. Bernard., Epist. 277.

pieux chevalier du Temple, qui désirait venir en France pour le voir :

« Si vous devez venir, ne différez pas, car autrement vous pourriez bien ne plus me trouver. Je suis comme une victime qui a reçu l'aspersion pour être sacrifiée; je ne pense pas demeurer encore longtemps sur la terre. Me sera-t-il donné, avant de quitter le monde, de jouir de votre aimable présence? serai-je assez heureux pour vous embrasser avant de mourir? »

Dès le commencement de l'année, saint Bernard éprouvait de longues défaillances, signes certains d'une mort prochaine. Son esprit toujours calme, toujours énergique, suppléait aux forces de son corps et il présidait encore aux exercices spirituels de sa nombreuse communauté. Chaque jour il disait la messe, appuyé sur les bras de ceux qui le servaient à l'autel. Ses paroles devenaient plus rares, mais elles semblaient plus ardentes encore qu'à l'ordinaire. Tous ses religieux, qui prévoyaient la perte que bientôt ils auraient à déplorer, priaient Dieu avec une nouvelle ferveur de leur conserver leur bon père. Bernard, qui aspirait à jouir de l'éternelle béatitude, les réunit un jour autour de lui et leur dit : « Pourquoi retenez-vous encore ici bas, par vos prières, un homme qui ne peut qu'exciter la pitié? Vos prières l'ont emporté sur mes désirs. Ayez compassion de moi, je vous en prie, et laissez-moi aller à Dieu. »

Malgré ses souffrances, il écrivit [1] d'une main défaillante cette lettre à un de ses plus chers amis, l'abbé de Bonneval. C'est la dernière qu'il ait écrite.

« J'ai reçu, lui dit-il, avec bien de la reconnaissance, les témoignages d'affection que vous m'avez donnés; mais rien ne peut plus me procurer de joie. Quelle joie peut goûter un homme absorbé par les maladies? Je n'ai plus un seul instant de repos, excepté quand je me prive de toute nourriture. Je puis dire, avec Job, que le sommeil s'est retiré de moi, de peur que l'assoupissement des sens ne m'empêchât de sentir mes souffrances. Mon estomac ne peut supporter aucune nourriture, et j'en souffre encore même lorsqu'il est vide. Mes pieds et mes mains sont enflés comme ceux d'un hydropique; mais, j'oserai le dire à un ami, je ne me laisse point abattre, et mon esprit est prompt dans une chair faible.

« Priez notre Seigneur qui ne veut pas la mort des pécheurs, de

[1] S. Bernard., Epist. 310.

me garder à la sortie de ce monde et de ne point différer mon départ. Aidez de vos prières un homme dénué de mérites, afin qu'au moment suprême, le tentateur ne triomphe pas de moi. Malgré le triste état où je me trouve, j'ai voulu vous écrire de ma propre main pour vous montrer combien je vous aime ; en reconnaissant l'écriture, vos reconnaîtrez aussi le cœur. J'aurais cependant bien mieux aimé vous parler que de vous écrire. »

Six semaines avant de mourir, Bernard reçut la douloureuse nouvelle de la mort du pape Eugène III. Ce pieux et doux pontife n'avait gouverné l'Eglise que huit ans et demi. Le plus bel éloge qu'on en puisse faire, c'est de dire qu'il fut disciple de Bernard et digne d'un si grand maître.

La mort du pape Eugène blessa au cœur le saint abbé de Clairvaux, qui sembla dès-lors étranger à tout ce qui se passait autour de lui. Son ami, Geoffroi de Langres, étant venu le consulter sur une affaire importante, s'étonnait du peu d'attention qu'il lui prêtait. Bernard devina sa pensée et lui dit : « Ne m'en voulez pas, je ne suis plus de ce monde. »

Il était ainsi couché sur son lit de douleur et presque insensible, lorsque l'archevêque de Trèves arriva à Clairvaux et raconta au saint abbé la guerre déplorable qui était allumée entre la commune de Metz et les seigneurs du pays. L'archevêque de Trèves, en sa qualité de métropolitain, avait travaillé à la paix et cherché à concilier les intérêts contraires ; mais son autorité avait été méconnue et il était venu implorer le secours de Bernard.

Au touchant récit de l'archevêque de Trèves, le saint abbé se sentit revivre. Il se leva de son lit de mort et partit pour Metz. A son arrivée, les deux armées étaient en présence. Soutenu de deux moines vénérables, il va d'un camp à l'autre, écoute les plaintes, calme les haines et amène enfin les adversaires à se donner cordialement le baiser de paix.

De retour à Clairvaux, il se remit sur sa couche funèbre, et quelques jours après il faisait à ses frères ses derniers adieux. Emu de la désolation de ses enfants, Bernard, comme un autre Martin, éleva ses yeux vers le ciel avec une sublime mélancolie et en disant : « Faut-il céder à l'amour de mes enfants qui me presse de rester ici-bas, ou à l'amour de mon Dieu qui m'attire en haut? »

L'amour de Dieu fut le plus fort et le saint abbé rendit le dernier soupir.

LIVRE SEPTIÈME.

(1153—1180)

I.

Progrès intellectuel dans l'Église de France.— Réflexions générales.— Ecole de Saint-Victor. —Hugues et Richard de Saint-Victor — Ecole de Paris.— Pierre Lombard et Guillaume de Couches.— Ecole de Chartres.— Bernard de Chartres, Jean de Salisbury, Pierre de Celle.— Pierre de Blois et plusieurs autres savants célèbres.

Progrès artistique.— L'église de Saint-Denis bâtie par Suger.— Cathédrale de Paris bâtie par Maurice de Sully.— Principales églises bâties à la fin du XIIe siècle.

Depuis la renaissance de la littérature sous Charlemagne, la France n'avait pas encore eu un siècle aussi brillant que le douzième; un siècle aussi fécond en écrivains [1], et en œuvres remarquables dans la littérature, les sciences et la philosophie. Déjà nous avons fait connaître Anselme de Laon, Hildebert du Mans, Yves de Chartres, Guillaume de Champeaux, Marbode de Rennes, Odon de Cambrai, Geoffroi de Vendôme, Guibert de Nogent et plusieurs autres personnages remarquables qui illustrèrent le commencement du XIIe siècle; Abailard, Suger, Pierre-le-Vénérable [2] et Bernard qui en remplirent la première moitié de leur gloire. Nous avons maintenant à esquisser l'état intellectuel de l'Eglise de France à la fin de ce siècle.

Ce qui frappe au premier abord lorsqu'on aborde ce sujet, c'est que, dès cette époque, les monastères ne furent plus le centre du mouvement intellectuel. Les écoles de Cluni, de Citeaux, de Gram-

[1] Le XIIe siècle comprend sept volumes in-4° de l'Histoire littéraire de France.

[2] On a de Pierre-le-Vénérable cent soixante-et-onze lettres; des opuscules théologiques : sur les miracles, contre les pétrobrusiens, les juifs, les mahométans; le Recueil des Statuts de Cluni et un livre sur l'état où se trouvait cette abbaye sous son administration; quelques sermons et pièces de poésie. Les œuvres de Pierre-le-Vénérable se trouvent dans la *Bibliothèque de Cluni*, 1 vol. in-folio compilé par A. Duchêne et D. Marrier. Pierre-le-Vénérable mourut en 1156.

mont, de Prémontré, de la Chartreuse possédaient bien, il est vrai, beaucoup d'hommes remarquables; mais on n'y rencontra plus de ces génies,de ces hommes d'initiative que la Providence leur avait envoyés, lorsqu'elle avait chargé l'institution monastique de rappeler dans l'Eglise l'esprit de vie.

L'homme éminent de l'Ordre de Citeaux, au XIIe siècle, saint Bernard, eut une action sociale vraiment prodigieuse; mais il se préoccupa beaucoup plus du développement moral, du progrès ascétique de ses religieux que de leur développement intellectuel. Il en est de même de Pierre-le-Vénérable, l'abbé le plus remarquable de la congrégation de Cluni à la même époque. Ses ouvrages, comme ceux de saint Bernard, sont des opuscules plutôt mystiques que philosophiques, même lorsqu'il y est traité du dogme chrétien.

Citeaux et Cluni avaient accompli leur fin providentielle au XIIIe siècle. Les besoins de la société et de l'Eglise exigeaient d'autres ordres religieux, et Dieu alors suscita saint François et saint Dominique. Cependant, sans remplir une mission aussi importante que celle que Dieu leur avait confiée en les donnant à son Eglise, les deux ordres de Cluni et de Citeaux [1] conservèrent pendant plusieurs siècles un grand nombre d'hommes vertueux et instruits qui furent utiles à la société et à l'Eglise.

En quittant les écoles monastiques, la science se réfugia dans les écoles ecclésiastiques qui, au XIIe siècle, possédèrent presque toutes des hommes très-remarquables. Quoique le clergé ne fût pas alors sans reproche, il était incomparablement plus avancé dans la science et la vertu qu'aux siècles antérieurs. Les Ordres monastiques avaient fourni aux églises de grands évêques qui avaient peuplé successivement les paroisses d'ecclésiastiques formés par eux; c'est ainsi que la régularité s'était établie dans les églises : avec la régularité s'était nécessairement développé l'amour de l'étude.

Nous ne pouvons nous étendre sur toutes les écoles plus ou moins célèbres des églises de France; nous parlerons seulement de trois

[1] Quelques Ordres religieux secondaires furent établis à la fin du XIIe siècle, mais n'eurent aucune influence scientifique; tels sont la Congrégation d'Aubrac, fondée par un seigneur nommé Alard pour la sûreté des chemins; celle de Savigni, d'Obasine, d'Artige, fondée par le B. Marc dans un but de pure spiritualité, ainsi que celle des Guillemites fondée par saint Guillaume; celles de Calatrava, d'Alcantara et d'Avis qui n'étaient que des Ordres militaires suivant la règle de Citeaux; ces congrégations, comme celles des chevaliers de l'Hôpital et des chevaliers du Temple, prirent beaucoup d'accroissement et acquirent des richesses considérables.

qui l'emportèrent sur toutes les autres par les savants professeurs qui les dirigèrent et par le nombre considérable d'hommes célèbres qui en sont sortis. Sur ces trois écoles, deux étaient à Paris : l'une dans l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Victor, l'autre était l'école épiscopale ; la troisième était l'école épiscopale de Chartres.

L'abbaye de Saint-Victor, fondée, comme nous l'avons vu, par Guillaume de Champeaux, conserva pendant tout le XII[e] siècle la réputation d'école savante que lui avait acquise son illustre fondateur. Elle ne suivit pas les traces de Guillaume dans l'étude aride de la scholastique ; et tandis que, dans la plupart des autres écoles, il n'était bruit que des discussions de la philosophie la plus abstraite, les chanoines de Saint-Victor suivaient une méthode toute différente et procédaient par intuition ; ils furent, pour ainsi dire, les fondateurs de l'école mystique ou contemplative des beaux siècles du moyen-âge. Deux hommes surtout, Hugues et Richard, firent la gloire de l'abbaye de Saint-Victor et méritent une étude spéciale.

On s'est plus occupé généralement à louer le mérite de Hugues de Saint-Victor qu'à raconter en détail les événements de sa vie. On est partagé sur le pays où il vit le jour [1]. L'opinion la plus probable c'est qu'il naquit aux environs d'Ypre. Etant encore jeune, il fut transféré hors de sa patrie et il passa en Saxe les premières années de sa jeunesse. Sa famille était pauvre, mais, comme il nous l'apprend lui-même, ce ne fut pas cependant sans douleur qu'il abandonna la chaumière où il était né. La Providence eut soin de lui sur la terre étrangère et il reçut quelque éducation chez les chanoines d'Hamersleven. Il parle ainsi lui-même du progrès qu'il fit dans ses études :

« Je ne crains point d'assurer, dit-il, que, loin d'avoir jamais rien négligé pour me perfectionner dans les sciences, je me suis instruit de plusieurs choses que d'autres traitent de bagatelles et même d'extravagances. Je me souviens qu'étant encore enfant, je m'appliquais soigneusement à apprendre le nom de tout ce que je voyais, persuadé qu'il fallait connaître les mots avant d'acquérir la science des choses. Attentif à mettre par écrit les opinions, les questions les plus intéressantes, les objections et les solutions, je repassais souvent les unes et les autres dans ma mémoire, je les discutais et les comparais ensemble. Sur chaque sujet, je distinguais les différentes manières de le traiter : en grammairien, en rhéteur

[1] V. Hist. litt. de France, t. XII ; Vit. Hug. init. op.

ou en philosophe. J'étudiais les combinaisons des nombres, je traçais des figures de mathématiques sur la terre, je démontrais avec évidence les propriétés des angles obtus, droit ou aigu ; j'appris à mesurer la surface et la solidité des corps ; le ciel visible fut aussi l'objet de mes études. Combien de fois ai-je passé les longues nuits d'hiver à contempler les astres ! Enfin je m'exerçai à la musique instrumentale, tant pour étudier les causes de la différence des sons que pour goûter, dans les heures de délassement, les charmes si flatteurs de l'harmonie. Tout cela, je l'avoue, n'était que des amusements de jeunesse ; cependant j'en ai tiré du profit. »

Cette intelligence méditative, qui se révéla dès les premières années de Hugues, fut jusqu'à la fin le caractère principal de son génie. Seulement, au lieu de circonscrire ses observations dans le domaine purement naturel, il s'élança dans les sphères immenses de la théologie spéculative et de l'intelligible. Après avoir achevé ses études, Hugues fit part à son oncle, qui était archidiacre d'Halberstat, du dessein qu'il avait conçu de renoncer au monde. Le pieux archidiacre approuva les désirs de son neveu et partit même avec lui pour embrasser aussi la vie régulière dans la même communauté. Ils se rendirent d'abord à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Pendant le court séjour qu'ils y firent, ils entendirent parler des progrès étonnants et de la régularité de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, ce qui leur inspira le désir d'y fixer leur demeure. Ils prirent donc le chemin de Paris et se présentèrent à l'abbé Gilduin qui les reçut avec joie.

La vie de Hugues s'écoula tout entière, paisible et studieuse, dans l'abbaye de Saint-Victor ; il s'y appliqua particulièrement à l'étude de la théologie et fut chargé de l'enseigner. Après le meurtre de Thomas il fut élu prieur de la communauté. Sous sa direction, l'école de Saint-Victor acquit une réputation qu'elle n'avait pas encore eue jusqu'alors. Malgré sa modestie, Hugues devint très-célèbre pour sa science théologique. Eloigné, par caractère, des discussions subtiles et obscures dont les autres écoles retentissaient, il s'étudiait surtout à entourer le dogme chrétien de toutes les lumières que lui fournissaient les ouvrages des Pères de l'Église. Il dut à son éloignement des vains systèmes, d'être également respecté par les différentes écoles. De toutes parts, on lui prodiguait des louanges ; et jamais personne n'osa entrer en discussion avec lui. Ses contemporains conçurent pour sa vertu une telle vénération, et tant d'admiration pour sa science, qu'ils l'appelèrent le *second Augustin*.

Saint Thomas, le génie théologique par excellence, appelait Hugues de Saint-Victor son maître, et les plus grands théologiens se sont toujours fait gloire de marcher sur ses traces.

La carrière de ce grand homme fut beaucoup moins longue que la multitude de ses ouvrages ne semblerait l'annoncer. L'excès du travail contribua sans doute à l'abréger. Il put, en quittant la vie, se rendre le témoignage d'avoir consacré toute sa science à la gloire de la religion. Il mourut, plein de mérite, à l'âge de quarante-quatre ans. Osbert, son confrère et son ami, a écrit une relation édifiante de sa mort. Il l'avait assisté lui-même à ses derniers moments.

« Après lui avoir administré l'extrême onction, dit Osbert, je lui demandai s'il ne voulait pas recevoir encore une fois le corps de Notre Seigneur. Ah! répondit-il, vous me demandez si je veux recevoir mon Dieu! courez vîte à l'église et apportez-moi le corps du Seigneur. Je fis ce qu'il demandait et je dis, avant de lui donner le sacrement : Adorez le corps de votre Seigneur ; à quoi il répondit en se levant : J'adore le corps de mon Seigneur et le reçois comme un gage de mon salut. »

Simon Chèvre-d'Or, un des plus savants confrères de Hugues, lui fit cette épitaphe [1] :

« Dans ce tombeau gît le corps du très-célèbre docteur Hugues.

« Qu'il était grand, l'homme que renferme cette urne funéraire !

« Pour la science du dogme, il n'eut pas d'égal dans l'univers entier ;

« Il brilla par son génie, ses mœurs, son éloquence et son style. »

Les œuvres de Hugues sont considérables. Nous suivrons, pour en rendre compte, l'édition qui en a été donnée par la congrégation de Saint-Victor [2] :

Le premier ouvrage est un recueil de *petites notes* sur la Sainte-Ecriture et les écrivains sacrés, et sert comme de prolégomènes aux commentaires de l'auteur sur les différentes parties de l'Ecriture-Sainte. Les commentaires sur les cinq livres du *Pentateuque*, sur ceux des *Juges*, de *Ruth*, des *Rois* et des *Psaumes*, ne sont que des

[1] Conditur hoc tumulo doctor celeberrimus Hugo.
Quam brevis eximium continet urna virum !
Dogmate præcipuus nullique secundus in orbe,
Claruit ingenio, moribus, ore, stylo.

[2] 3 vol. in-folio. Plusieurs ouvrages renfermés dans ces volumes ne sont pas de Hugues : nous n'en parlerons pas. D'autres ouvrages du même auteur n'ont pas encore été imprimés.

notes littérales ou allégoriques. L'auteur change de méthode dans son commentaire sur l'*Ecclésiaste* qui n'est qu'un recueil de dix-neuf homélies. Ces discours sont fort secs, et Hugues s'y attache exclusivement au sens littéral. Dans les commentaires sur Jérémie, au contraire, il ne semble préoccupé que du sens mystique. Il montre beaucoup d'érudition en commentant le prophète Abdias et surtout le prophète Joël; Joseph, Hégésippe, Boëce, Avicenne y sont cités, ce qui prouve l'érudition de l'auteur.

Les commentaires sur l'Ecriture-Sainte sont suivis, dans le premier volume, des œuvres de Hugues, de son explication du livre de la *Hiérarchie Céleste* attribuée à saint Denis l'Aréopagite. Les théologiens du moyen-âge eurent une très-haute estime pour les ouvrages attribués à saint Denis; Hugues de Saint-Victor est le premier qui en ait entrepris un commentaire suivi. Son ouvrage est diffus, mais savant; il profita sans doute de la traduction de Scot.

Au commencement du second volume de Hugues, on trouve une explication du décalogue divisée en quatre parties. La quatrième, intitulée : *de la Substance de l'Amour*, forme un traité à part que l'on a attribué longtemps à saint Augustin. Il n'est pas indigne de ce grand docteur, et on nous saura gré d'en citer quelques extraits qui donneront une idée de la manière d'écrire de Hugues de Saint-Victor :

« La source de l'amour est dans notre cœur; de cette source toujours vive et jaillissante coulent deux ruisseaux : la cupidité qui est le principe de tout mal; la charité qui est le principe de tout bien. Lorsque nous descendons en nous-mêmes et que nous cherchons à y découvrir la cause de ces désirs si vifs, si multipliés, de ces affections contraires qui s'y trouvent, nous découvrons que cette cause n'est autre que l'amour, et que cet amour, unique de sa nature, a cependant une double action : l'une par laquelle il nous porte à des choses contraires à l'ordre, l'autre par laquelle il nous porte vers des choses conformes à l'ordre; dans ce dernier cas l'amour est *charité*, dans le premier il est *cupidité*.

« Mais comment définir cette fluctuation continuelle du cœur que l'on appelle amour? Selon moi, l'amour est l'inclination du cœur vers un objet dans un but déterminé. De là deux impressions dans l'amour : le désir qui l'incline, qui le pousse, et le plaisir qu'il goûte dans la possession de l'objet. Ce qui peut vicier le cœur de l'homme c'est qu'il peut aimer mal ce qui est bon en soi; car tout ce qui existe est essentiellement bon. Ainsi celui qui aime n'est

pas mauvais, ce qu'il aime n'est pas un mal, pas plus que l'amour par lequel il aime; mais ce qui est mal est de ne pas aimer comme il faut. Mettez de l'*ordre* dans votre amour et tout mal disparaîtra.

« Dieu, qui n'a besoin de personne, qui n'attend et ne craint rien de qui que ce soit, a créé l'homme, par un mouvement de sa bonne volonté, pour l'associer à son bonheur; afin de le rendre capable de posséder un si grand bien, il lui a donné l'amour qui est comme son palais spirituel à l'aide duquel il savoure le bonheur, par lequel il y aspire de toute l'ardeur de ses désirs. L'amour est donc le moyen de communication entre Dieu et l'homme; c'est le nœud qui lie la créature au créateur, nœud d'autant plus doux qu'il est plus fort et plus serré, nœud double qui le lie à Dieu et au prochain afin que l'harmonie soit parfaite et que la paix règne entre l'homme, son Dieu et ses semblables.

« Vous voyez ainsi ce qu'il faut faire pour devenir heureux: courir par vos désirs vers le souverain bien, et, quand vous l'aurez saisi, vous reposer en paix dans sa possession. Telle est la charité conforme à l'ordre; tout ce qui est fait en dehors d'elle n'est pas une charité conforme à l'ordre, mais une cupidité désordonnée. »

Cette théorie de l'amour comme principe du mal et du bonheur a incontestablement de l'ampleur, et n'a rien que ne doive rigoureusement admettre la philosophie. C'est avec cette profondeur d'aperçus, cette logique exacte que Hugues de Saint-Victor traite la plupart des questions de la théologie dogmatique et de la morale.

Un ouvrage non moins digne de ses lumières et de sa piété est l'*Explication de la Règle de saint Augustin*. On en doit dire autant du livre *de l'Institution des Novices*. L'auteur donne lui-même, en ces termes, le plan de son traité :

« La voie que vous devez suivre, dit-il aux novices, c'est celle de la science, de la discipline et de la bonté; la science conduit à la discipline, la discipline à la bonté, et celle-ci à la béatitude. Tel est le sujet dont je vais vous entretenir avec la grâce du Seigneur. »

Il s'occupe dans cet ouvrage des deux premiers sujets; quant à la bonté, elle ne peut être qu'un don du Seigneur, c'est pourquoi il faut la demander à Dieu.

Cet ouvrage est très-bon à consulter pour étudier les mœurs des communautés de chanoines réguliers. On y voit, comme toujours, percer le génie mystique de l'auteur. Nous en dirons autant de plusieurs traités de philosophie morale, comme *le Soliloque avec l'âme* sur le souverain bien, *les Louanges de la Charité*, *les Fruits de*

l'Esprit et de la Chair; le dialogue sur *la Vanité du Monde*. Il applique, dans ces opuscules, sa théorie de l'amour.

On trouve encore dans le second volume des œuvres de Hugues de Saint-Victor deux ouvrages curieux : une description *morale* de l'arche de Noë et une description *mystique*. Cette dernière est fort obscure et était accompagnée d'une carte explicative que l'auteur lui-même désigne par le nom de *Mappemonde*. L'*Arche morale*, divisée en quatre livres, contient de fort belles maximes spirituelles.

Le troisième volume des œuvres de Hugues commence par un ouvrage qui a pour titre : *Didascalion*, c'est-à-dire, de la manière d'étudier. Ce livre, divisé en sept parties, était sans doute destiné aux élèves de l'école de Saint-Victor. Il ne sera pas sans utilité d'en citer quelques passages :

« Deux choses sont nécessaires, dit Hugues, pour devenir savant : la lecture et la réflexion. Il y a trois règles à observer relativement à la lecture; il faut savoir : ce qu'il faut lire, l'ordre suivant lequel on doit lire, enfin la vraie manière de lire. Nous développerons ces trois règles dans ce Traité où nous avons pour but d'initier le lecteur à la connaissance des lettres divines et humaines. Nous le diviserons, par conséquent, en deux parties dont chacune aura trois distinctions.

« Dans la première partie nous parlerons de l'origine, du nombre et des divisions des *arts*. Nous dirons, d'après les lumières de la philosophie, les rapports qu'ils ont entre eux et quels sont ceux qui méritent la préférence. Voilà pour l'objet de la lecture. Quant à l'ordre suivant lequel on doit lire et à la vraie manière de lire, nous en parlerons immédiatement après. Nous terminerons cette première partie par un plan de vie que nous offrirons à nos lecteurs.

« Dans la seconde partie, nous traiterons des livres divins. Nous déterminerons d'abord leur nombre, le rang qu'ils tiennent entre eux, les noms de leurs auteurs et les significations de ces noms. De là nous passerons aux propriétés de l'Ecriture-Sainte qu'il est plus nécessaire de connaître, après quoi nous enseignerons comment elle doit être lue lorsqu'on n'y cherche que la correction de ses mœurs et la manière de bien vivre. Nous apprendrons de même, à celui qui la lit dans un but scientifique, de quelle manière il doit s'y prendre pour réussir. »

Le nombre toujours croissant des élèves qui fréquentaient les écoles de Paris, donna sans doute à Hugues de Saint-Victor l'idée de faire ce traité des études qui contient des renseignements fort

curieux sur l'état de l'enseignement au XII[e] siècle; on y trouve de très-bons aperçus, des critiques fort justes des abus qui s'étaient introduits dans la manière d'enseigner, d'excellents conseils aux professeurs et aux élèves. « Ne rougissez point, dit-il à ces derniers, de recevoir des autres les connaissances qui vous manquent. La docilité vous fera participer aux dons particuliers de vos différents maîtres et vous les surpasserez en sagesse si vous empruntez à chacun d'eux ce qu'il en possède. Mais ce n'est pas ainsi que pensent ordinairement nos petits docteurs. Vous diriez, à les entendre, que la sagesse est innée chez eux et qu'elle ne doit pas leur survivre. Enflés de leur prétendu savoir, ils ne craignent point de taxer les anciens de simplicité. Les maîtres leur paraissent chose superflue pour l'intelligence des livres saints, tant ils y trouvent peu de difficultés. Parlez-leur des sens profonds cachés sous l'écorce de la lettre, vous les faites rire et vous leur donnez l'occasion de lancer des sarcasmes dont le contre-coup porte sur des vérités qu'ils méprisent sans les connaître. »

En traitant de la sobriété, Hugues enveloppe dans la même censure élèves et professeurs. Il établit d'abord que la sobriété est une vertu nécessaire au savant, et cite à cette occasion ce vers:

Pinguis enim venter sensum non gignit acutum.

Puis il ajoute: « Cette vertu n'est pas celle des étudiants de nos jours. Loin de pratiquer la sobriété, toute leur ambition est de paraître plus riches qu'ils ne sont. On ne se vante plus maintenant de la science que l'on a puisée dans les écoles, mais de la dépense qu'on y a faite. Ce qu'il y a de pis, c'est que les maîtres donnent l'exemple sur ce point. En vérité, je voudrais dire d'eux quelque bien, mais ma conscience ne me le permet pas. »

Après le *Didascalion*, viennent, dans le tome troisième des œuvres de Hugues, plusieurs opuscules plus ou moins authentiques. Il en est deux fort remarquables qui lui appartiennent incontestablement; l'un intitulé: *De la sagesse du Christ*, l'autre: *Du triple vice, du triple péché, du triple remède.* Le premier surtout mérite de fixer l'attention, et l'on y trouve exposé avec beaucoup de précision le système développé depuis avec tant de profondeur par Malebranche sur l'origine des idées. On lira ce passage avec intérêt:

« La sagesse de Dieu ou le Verbe est la *lumière qui éclaire tout homme venant dans le monde*; éclaire-t-elle même les pécheurs? Oui, certes, car il est écrit: *La lumière luit dans les ténèbres et les*

ténèbres ne l'ont pas comprise. Comme le soleil, qui éclaire le monde extérieur sans être pour cela aperçu par tous les yeux qui voient par son moyen, la *vraie lumière* dont parle l'Ecriture se répand sur tous les hommes, brille pour tous, les illumine tous. Mais les uns la voient elle-même, tandis que les autres voient seulement par son moyen. Les pécheurs sont éclairés de manière à ce qu'ils voient tout excepté celui qui les fait voir; les justes, au contraire, voient celui qui est leur lumière; de sorte que tous les objets de leurs connaissances se rapportent à lui, et qu'eux-mêmes n'aiment qu'en lui tout ce qu'ils voient et l'aiment au-dessus de tout ce qu'ils voient. Tous les hommes participent à la lumière, mais ceux-là d'une manière bien plus excellente qui ont le bonheur de la connaître elle-même. »

Hugues de Saint-Victor s'étend fort au long sur ce sujet et fait preuve d'un génie philosophique peu ordinaire; mais il donne des preuves plus incontestables encore de sa science et de son génie dans les deux grands ouvrages qui terminent l'édition de ses œuvres. L'un a pour titre: *Somme des Sentences*, l'autre: *Des Sacrements.*

Dupin [1] regarde avec raison comme une introduction à la *Somme des Sentences*, le *Dialogue* sur les sacrements de la loi naturelle et de la loi écrite. La création du monde, l'état d'Adam avant et après sa chute, la nature du péché originel, sa transmission, le remède que Dieu y a apporté, c'est-à-dire les sacrements, sont autant de sujets traités dans ce *Dialogue* d'une manière abrégée.

La *Somme des Sentences* est divisée en sept traités. L'auteur commence par les trois vertus théologales et s'occupe spécialement de leur *objet* qui est Dieu, dont il étudie la nature et les attributs. Après l'avoir contemplé en lui-même, dans le premier traité, il le considère dans son action extérieure, c'est-à-dire comme créateur. Les anges, qui sont les créatures les plus parfaites, font le sujet du second traité. Les questions discutées dans le troisième sont: l'ouvrage des six jours, la création, l'état primitif, la chute de l'homme et sa nature déchue. Ces dernières considérations conduisent naturellement l'auteur à traiter de la moralité des actes humains, du libre-arbitre, des vertus et des péchés.

Sur ces différents points, Hugues de Saint-Victor fait preuve de science théologique et d'une grande pénétration, surtout dans ce qu'il dit sur la liberté, la grâce et le péché originel.

[1] Dupin, XII[e] siècle.

Après avoir parlé des péchés, Hugues passe aux sacrements. C'est la matière des quatre derniers traités de la *Somme des Sentences*. On voit que cet ouvrage était un cours de théologie, dans le genre de ceux qui avaient été composés déjà par Hildebert et Abailard et qui le furent depuis par Pierre Lombard, saint Thomas et tant d'autres.

Le grand ouvrage de Hugues de Saint-Victor sur *les Sacrements* n'est que la *Somme des Sentences* amplifiée et perfectionnée. « Dans cet ouvrage, dit Dupin [1], l'auteur explique les questions d'une manière fort claire et dégagée des termes et de la méthode de la dialectique, sans s'embarrasser dans des questions obscures et difficiles. Il décide celles qu'il agite par des passages de l'Ecriture Sainte, suivant les principes des Pères, et particulièrement de saint Augustin dont il suit la doctrine et imite le style. » Saint Augustin était, en effet, le modèle que se proposait Hugues dans tous ses écrits, et c'est ce qui contribua sans doute à lui en faire donner le nom.

Dans la préface générale qui précède l'ouvrage dont nous parlons, le savant auteur dit que son but a été d'y faire le résumé général et méthodique de tous ses ouvrages théologiques qu'il copie, en effet, à l'occasion. « Sous d'autres couleurs, dit-il, on y retrouvera les mêmes vérités, avec cet avantage qu'elles seront traitées avec plus de soin et de précision que dans mes ouvrages précédents où je n'avais fait que les effleurer pour en donner une première connaissance à mes élèves. Comme alors je n'avais pas conçu le projet de l'ouvrage que je publie, on ne doit pas s'étonner d'y rencontrer des additions ou des retranchements dans l'exposition des mêmes vérités. Ce livre est le fruit d'une étude plus mûre et mieux digérée. Ainsi j'avertis mes lecteurs que, lorsqu'ils apercevront entre mes écrits antérieurs et celui-ci quelques différences, ils doivent s'arrêter à ce dernier et corriger d'après lui les inadvertances qui auraient pu m'échapper autrefois. »

L'auteur nous apprend lui-même que son ouvrage devait être précédé d'un résumé de l'histoire sainte et ecclésiastique, destiné à lui servir d'introduction et à fournir les renseignements nécessaires pour le bien comprendre.

L'ouvrage *Des Sacrements* est divisé en deux livres. Dans le premier, composé de douze parties, sont traitées successivement les matières suivantes: la création, la fin de l'homme, la Trinité, la

[1] Dupin, XII[e] siècle.

volonté de Dieu, les anges, l'état de l'homme avant le péché, la chute de l'homme et ses suites, la restauration de l'homme, les sacrements en général, sous la loi mosaïque et sous la loi chrétienne.

Le second livre est composé de dix-huit parties où l'auteur traite : de l'Incarnation du Verbe, de la grâce, des Ordres, de la hiérarchie ecclésiastique, des ornements sacrés et de la dédicace des églises, du baptême, de la confirmation, *du sacrement du corps et du sang du Seigneur*, des *petits sacrements* ou sacramentaux, de la simonie; du mariage, des vœux, des vices et des vertus, de la pénitence, de l'extrême-onction, de la mort, de la résurrection, de l'avénement de J.-C., du monde futur.

Cet immense ouvrage est plein de science ; mais, par l'exposé des matières qui y sont traitées successivement, on voit que l'auteur y manque de méthode. La *Somme des Sentences* est disposée d'une manière plus logique.

On attribue à Hugues de Saint-Victor plusieurs ouvrages encore manuscrits sur les mathématiques, la grammaire, la liturgie, l'histoire et la philosophie. Ceux que nous avons fait connaître, et qui sont incontestablement de lui, suffisent bien pour nous donner la plus haute idée de son génie.

Saint Bernard fut en relation avec le savant et pieux théologien de Saint-Victor. Nous avons une longue lettre du saint abbé de Clairvaux dans laquelle il discute [1] différentes questions de théologie sur lesquelles Hugues lui avait demandé son sentiment.

L'influence de Hugues sur l'école de Saint-Victor fut immense; il y forma un grand nombre de disciples qui en firent la gloire. Parmi eux, il faut citer Simon Chèvre-d'Or [2], auteur d'une *Iliade* en vers élégiaques et de plusieurs autres pièces de poésie; André, qui composa de bons commentaires sur l'Ecriture-Sainte; Garnier, qui compila l'ouvrage intitulé *Gregorianum* [3]; Achard, auteur de plusieurs ouvrages de théologie estimés de Hugues lui-même qui les cite deux fois dans ses ouvrages; Gautier, qui composa un livre en faveur de la méthode de Hugues, son maître, contre Abailard, Gilbert de la Porée, Pierre Lombard et Pierre de Poitiers, dont il attaque la scholastique et qu'il appelle les quatre

[1] S. Bernard., Epist. 77.

[2] En latin : *Capra aurea.*

[3] Commentaire de l'Ecriture tiré des œuvres de saint Grégoire-le-Grand. Garnier avait aussi fait un livre de médecine.

labyrinthes de la France. Plusieurs autres hommes, célèbres de leur temps, illustrèrent l'école de Saint-Victor; mais aucun ne peut être comparé à Richard, le plus digne disciple de Hugues, et surnommé comme lui *de Saint-Victor*.

Richard[1] était originaire d'Ecosse, mais il vécut et mourut à Saint-Victor de Paris; il y fit profession sous l'abbé Gilduin et suivit avec distinction les cours de Hugues. En même temps que, par sa piété, il édifiait ses confrères, sa science lui donnait au dehors beaucoup de réputation. Les religieux étrangers lui demandaient avidement des copies de ses ouvrages. Neuf lettres qui ont été conservées[2], et qui lui furent adressées par des religieux de son temps, attestent qu'il jouissait de la plus haute estime. Baronius et l'annaliste de Citeaux prétendent que saint Bernard était intimement lié avec Richard de Saint-Victor et qu'il le consultait souvent. Il ne fut, comme son maître Hugues, que prieur de sa communauté. Le nécrologue de Saint-Victor le loue comme un digne prieur qui, par ses bons exemples, par la sainteté de ses mœurs et par la beauté de ses ouvrages, a laissé après lui les plus précieux souvenirs.

Les principaux ouvrages[3] de Richard de Saint-Victor sont : Traité sur la *Destruction du mal et la Production du bien*; de *l'Etat de l'homme intérieur*; de *l'Education de l'homme intérieur*; le *Jeune Benjamin*, ou Traité de la Contemplation; l'*Ancien Benjamin*, suite de l'ouvrage précédent; six livres *sur la Trinité*; le livre *du Verbe incarné* : ces deux derniers ouvrages ont été composés à la prière d'un nommé Bernard que les meilleurs auteurs croient être saint Bernard de Clairvaux.

Richard de Saint-Victor a composé plusieurs traités de morale, des commentaires mystiques sur divers endroits des Saintes-Ecritures, enfin des sermons. On lui attribue un grand nombre d'autres ouvrages qui sont encore manuscrits.

Richard est, sans contredit, un des meilleurs auteurs qui aient écrit sur la théologie mystique. Ses ouvrages dogmatiques, sans être aussi savants que ceux de Hugues, ne sont pas sans mérite et le rendent digne d'être placé parmi les théologiens les plus distingués de l'école spéculative.

[1] Vit. Rich. a S. Vict. init. op.; Hist. litt. de France, t. XIII.

[2] Ap. Duch. Rer. Gall. script., t. IV.

[3] La meilleure édition est en 1 vol. in-folio, imprimée par les soins du frère Jean de Toulouse, religieux de Saint-Victor.

L'école épiscopale de Paris ne suivait pas la même méthode que celle de Saint-Victor. Les traditions d'Abailard s'y étaient conservées et l'enseignement scholastique y régnait dans toute sa splendeur.

Après Abailard, celui qui donna à cette école le plus d'éclat fut Pierre Lombard, surnommé le Maître *des Sentences* à cause de l'ouvrage qu'il publia sous ce titre.

Pierre Lombard [1] prit son surnom de la Lombardie, où il naquit, dans le territoire de la ville de Novarre. Sa famille était pauvre et obscure; mais un homme riche qui le prit en affection lui fit faire ses études à Bologne. Ses études terminées, il passa en France, comme tous les jeunes gens qui voulaient étendre le cercle de leurs connaissances. Pierre avait obtenu de l'évêque de Lucques une lettre de recommandation pour saint Bernard. Le saint abbé l'envoya à l'école de Reims où enseignait alors le professeur Lotulphe qui était aussi Lombard. Pierre, après avoir suivi ses leçons, désira visiter les écoles de Paris. Saint Bernard lui donna une lettre [2] pour Gilduin, abbé de Saint-Victor. Pierre Lombard devait d'abord passer seulement quelques mois à Paris, mais les charmes d'un séjour dès-lors si avantageux à ceux qui voulaient cultiver la science le captivèrent tellement, qu'il s'y fixa d'une manière définitive.

Il travailla avec tant d'ardeur et acquit une si grande réputation, qu'il fut chargé des cours de théologie à l'école épiscopale. Après avoir enseigné pendant plusieurs années, il fut élu évêque de Paris. Son épiscopat fut très-court et les actes n'en sont pas connus. Un chroniqueur contemporain nous a seulement conservé cette anecdote qui fait honneur à la sagesse du savant évêque :

« Pierre Lombard, dit-il, étant évêque de Paris, quelques nobles du lieu de sa naissance se rendirent en cette ville pour le saluer, amenant avec eux sa mère. Comme elle était pauvre, ils la revêtirent d'habits qu'ils crurent convenables pour la mère d'un grand prélat. La bonne femme les laissa faire, mais leur dit : « Je connais « mon fils, cette parure ne lui plaira pas. » Etant donc arrivés à Paris, ils présentèrent à l'évêque sa mère. Celui-ci l'ayant regardée : « Ce n'est pas là ma mère, dit-il, car je suis le fils d'une pauvre « femme; » et il détourna les yeux. Sa mère sortit en disant à ceux qui l'accompagnaient : « Ah! je vous l'avais bien dit,

[1] *V.* Gall. christ. nov. Prov. Paris.; Dubois, Hist. eccl. de Paris; Hist. litt. de France, t. XII.

[2] S. Bernard., Epist. 410.

« que je connaissais mon fils et sa manière de penser! Qu'on me « rende mes habits ordinaires et il me reconnaîtra. » Ayant donc repris ses habits de villageoise, elle retourna au palais épiscopal. Pierre Lombard, en la voyant : « Pour le coup, dit-il, voilà bien « ma mère, cette pauvre mère qui m'a enfanté, nourri et soigné « dans mon enfance; » et s'étant levé de son siége, il l'embrassa avec tendresse et la fit asseoir auprès de lui. »

Un tel fait peint un homme et donne la plus flatteuse idée de l'élévation de son esprit.

Le principal ouvrage de Pierre Lombard est intitulé *les Sentences;* C'est un recueil de passages de l'Ecriture-Sainte et des saints Pères, distribués systématiquement, et formant un corps de décisions claires et précises sur les questions agitées de son temps dans les écoles de théologie.

Cet ouvrage est partagé en quatre livres, divisés en un grand nombre de distinctions. Telle est la manière de procéder de l'auteur : il établit d'abord l'état de la question, puis il expose les différentes opinions émises, avec les raisons apportées à l'appui; enfin il adopte celle de ces opinions qui lui semble la plus probable.

Toute science, dit-il, a pour objet les réalités ou les signes. Les réalités sont de deux sortes : celles dont on doit jouir, c'est-à-dire Dieu ; et celles dont il faut seulement user, c'est-à-dire les créatures. Les signes sont aussi de deux sortes : les uns *signifient* purement et simplement sans conférer ce qu'ils signifient, tels sont les sacrements de l'ancienne loi; les autres confèrent ce qu'ils signifient, ce sont les sacrements de la loi nouvelle. De là l'auteur divise son ouvrage en quatre parties.

Dans le premier livre, il traite ce qui regarde Dieu. Il s'étend fort longuement sur la génération du Verbe, la procession du Saint-Esprit et les attributs divins.

Le second livre de Pierre Lombard est consacré à l'étude des anges, de l'homme et de la nature. Les questions du libre arbitre, de la grâce et du péché originel sont celles sur lesquelles il s'étend le plus.

Le troisième livre n'est que la continuation de la seconde partie. L'auteur y traite ce qui regarde lá restauration des créatures par l'incarnation du Verbe et la pratique de la vertu.

Le quatrième livre contient tout ce qui se rapporte aux *signes* ou sacrements, à ceux de l'ancienne loi d'abord, puis à ceux de la nouvelle.

On le conçoit, nous ne pouvons rien tirer de cet ouvrage qui puisse avoir quelque intérêt historique. Disons donc seulement qu'à part plusieurs opinions erronées ou généralement abandonnées aujourd'hui, le livre des *Sentences* est un ouvrage substantiel, l'œuvre d'un homme profondément versé dans l'étude de la tradition chrétienne et de la philosophie.

Cet ouvrage, jusqu'à saint Thomas, a été la base de l'enseignement scholastique. On ne pourrait compter le nombre de commentaires dont il a été l'objet. On ne s'est pas contenté de l'orner de commentaires savants, on a voulu aussi lui prêter les grâces de la poésie, dont, il faut le dire, il était peu susceptible; il s'est rencontré un versificateur assez patient pour mettre en vers les quatre livres des *Sentences* [1].

Outre cet ouvrage, Pierre Lombard composa sur les *Psaumes* et le *Cantique des Cantiques* des commentaires qui ne sont autres que la *glose* interlinéaire d'Anselme de Laon, augmentée. Cet ouvrage de Pierre Lombard reçut, dans les écoles du moyen-âge, le nom de : *grande Glose*. Il composa aussi un bon commentaire des épîtres de saint Paul, des gloses sur Job, et des sermons.

Pierre Lombard eut, comme savant, de rudes antagonistes. Un des premiers fut Jean de Cornouailles [2] qui, pendant douze ans, travailla à faire condamner une opinion dont il se fit le principal champion après Abailard et Gilbert de la Porée.

Parmi les questions théologiques agitées au XIIe siècle on remarque surtout celle-ci : *Le Christ, en tant qu'homme, est-il quelqu'un?* On sait que la doctrine catholique sur J.-C. est qu'en lui il y a deux natures et une seule personne. Si par le mot indéterminé *quelqu'un* on entendait une *personnalité*, il était évident qu'il fallait répondre négativement, puisqu'en J.-C. il n'y a qu'une personne qui est celle du Verbe. Si, au contraire, on entendait une simple *réalité*, il fallait répondre affirmativement, puisque les deux natures en J.-C. existent véritablement. Mais on voulut savoir si la nature humaine pouvait être *un homme* sans être une personne humaine, et l'on se perdit de part et d'autre dans une logomachie abstraite

[1] Cet ouvrage n'existe qu'en manuscrit.

[2] Jean de Cornouailles a composé un grand nombre d'ouvrages qui n'ont pas été imprimés. On n'a publié que son Traité du sacrement de l'Autel, un écrit sur l'humanité de J.-C., et son *Euloge* adressé au pape Alexandre III contre Pierre Lombard.

où les mots étouffèrent les idées. Ceux qui, donnant au mot *quelqu'un* la signification de *personne*, nièrent que J.-C., en tant qu'homme, fût *quelqu'un*, furent accusés par leurs adversaires d'annihiler l'humanité en J.-C. et reçurent le nom de *nihilistes*. Pierre Lombard fut regardé comme chef de la secte après Gilbert de la Porée; c'est pour cela qu'il fut poursuivi avec passion par Jean de Cornouailles. Ce docteur était de l'école de Robert de Melun [1] qui fut le chef des adversaires du nihilisme.

Gautier, prieur de Saint-Victor, se prononça de même contre les *nihilistes* et attaqua vivement Pierre Lombard dans son livre *contre les quatre Labyrinthes de la Théologie*. Joachim, abbé de Flore en Calabre, souleva contre lui une accusation fausse en prétendant qu'il admettait une *quaternité* de personnes en Dieu. Il fit, pour le prouver, un libelle injurieux qui fut flétri ignominieusement dans le concile de Latran de 1215.

Plusieurs opinions de Pierre Lombard méritent d'être censurées et les professeurs de théologie, au commencement du XIIIe siècle, dressèrent une liste de propositions qu'ils s'engagèrent à rejeter de l'enseignement, tout en adoptant les *Sentences* comme le livre élémentaire que l'on suivrait dans leurs cours. Outre plusieurs propositions erronées, on reproche à Pierre Lombard des omissions graves. Ainsi il ne parle ni de l'Ecriture-Sainte, ni de l'Eglise, ni de la primauté du pape, ni des conciles.

Malgré les taches de son ouvrage, Pierre Lombard a toujours été regardé comme le chef de la scholastique et un excellent théologien. Sa méthode exacte, la justesse ordinaire de ses décisions, son érudition, son style net et clair, lui méritent ce double titre.

On doit remarquer qu'à l'époque où il publiait ses *Sentences* qui furent pendant une partie du moyen-âge la base des études théologiques, Gratien publiait son *Décret* qui devint la base des études de droit canonique. Ces deux compilateurs firent oublier pendant trop longtemps les docteurs et les législateurs de l'Eglise qu'ils avaient pour but d'abréger. Sous ce rapport, on peut dire qu'ils ont beaucoup nui aux études qui se renfermèrent dans un cercle trop étroit.

Un professeur de Paris qui ne fut pas moins célèbre que Pierre

[1] Robert de Melun était Anglais et a reçu son surnom de la ville où il donna des leçons; parmi ses disciples on connaît surtout saint Thomas Becket dont nous parlerons bientôt, Jean de Cornouailles et Jean de Salisbury. On n'a de lui que des fragments sur les questions théologiques agitées de son temps.

Lombard, fut Guillaume de Conches, l'ardent ennemi des *cornificiens.*

On désignait sous ce nom une secte ridicule qui faisait profession de mépriser les arts et les sciences. Leur chef n'est connu que sous le nom de *Cornificius*, qui n'est probablement qu'un pseudonyme dont il fut gratifié par le satyrique Jean de Salisbury, qui en fait ce portrait dans son *Metalogicum* [1] : « Si la charité chrétienne ne me le défendait pas, je parlerais de Cornificius, de son ventre si épais et de son esprit qui ne l'est pas moins, de ses paroles imprudentes, de ses mains rapaces, de son geste inconséquent, de ses mœurs fétides qui empoisonnent tout ce qui l'entoure; je peindrais son libertinage obscène, la laideur de son corps, la turpitude de sa vie, la sale réputation dont il jouit. Cornificius ronfle chaque jour à midi, il s'empifre quotidiennement jusqu'à se mettre dans un état qui ne serait pas convenable, même pour le pourceau d'Epicure. »

Les cornificiens payaient de retour les compliments des savants qui n'étaient, disaient-ils, que des bœufs d'Abraham et des ânesses de Balaam. La vraie philosophie, suivant eux, c'était de ne rien savoir et de très-mal parler.

Cornificius donnait, à Paris, des leçons d'ignorance et de mauvais style dans le temps où Pierre Lombard et Guillaume de Conches enseignaient la théologie et les sciences. Cornificius parlait beaucoup pour prouver qu'il ne fallait rien savoir, il pérorait à tort et à travers, et, si on lui faisait une observation, il y répondait par une grossièreté ou se mettait à rire. Quoique champion de l'ignorance, il ne pouvait se dispenser de traiter certaines questions; celles-ci entre autres, fixaient son attention : Le porc que l'on mène à la foire est-il conduit par la corde ou par l'homme qui tient cette corde? Lorsqu'on achète une chape achète-t-on aussi le chaperon? Comme, dans le discours, il employait très-souvent des particules négatives, on se demandait quelquefois si par hasard il ne se serait pas contredit; pour décider la question, il comptait avec des fèves les particules négatives, pour savoir si elles étaient en nombre pair ou impair, d'où il tirait la conclusion qu'il avait affirmé ou nié. Dans cette école d'ignorance, celui qui criait le plus haut avait raison, et le sujet habituel des leçons c'était de vomir des grossièretés contre tous ceux qui passaient pour s'adonner à l'étude. Abailard, Gilbert de la Porée et Pierre Lombard avaient attaqué vigoureuse-

[1] Joan. Salisb., Metalogic., lib. 1.

ment les cornificiens qui cherchaient à tuer sous le ridicule l'amour de la science.

Guillaume de Conches leur fit de même une rude guerre dans son cours où l'on s'occupait spécialement de littérature et de siences naturelles. Il suivait [1] dans son enseignement Platon, Aristote et Démocrite. La doctrine de ce dernier philosophe sur les *atomes* était développée par lui, si nous en croyons Gautier de Saint-Victor. Le principal ouvrage de Guillaume est : *La grande philosophie des natures* [2]. Il est divisé en deux parties : *Des natures supérieures et des natures inférieures*. Il fit un abrégé de cet ouvrage, destiné à l'enseignement, sous le titre de *petite Philosophie* [3]. On y trouve cette définition : « La philosophie est la connaissance des êtres invisibles ou visibles. » C'était là, en effet, l'idée que l'on avait de la philosophie au moyen-âge, comme nous l'avons remarqué [4]. De là on divisait cette science en deux branches principales : la métaphysique ou philosophie des êtres invisibles ou purement intelligibles; la physique ou philosophie de la nature.

Guillaume réduit à onze articles les questions que l'on doit résoudre pour avoir d'un être une idée complète :

An sit, quid sit, quantum sit,
Ad quid sit, quale sit, quid agat,
Quid in ipsum agatur, ubi sit, qualiter in loco situm sit,
Quando sit, quid habeat.

« Il y a, dit-il, plusieurs de ces questions que nous ne pouvons résoudre par rapport à Dieu, d'où il suit que nous n'en avons qu'une connaissance imparfaite. »

L'âme du monde, les éléments de la matière, les astres font l'objet des deux premiers livres de Guillaume. Le troisième est un traité de météorologie. L'air, la pluie, l'arc-en-ciel, la neige, la grêle, le tonnerre, le vent, le flux et le reflux de la mer, les sources, les causes des inondations, l'incendie général qui détruira le monde sont autant de sujets qu'il traite souvent avec une pénétration qui étonne. Dans le quatrième livre, Guillaume s'occupe de la terre proprement dite et de l'homme. Il compare le monde à un

[1] Hist. litt. de France, t. XII.

[2] 2 vol. in-folio.

[3] Elle a été imprimée parmi les œuvres de Bède.

[4] Coup-d'œil général sur la période féodale, t. IV de l'Histoire de l'Eglise de France.

œuf. La terre, qui en occupe le milieu, est le jaune; l'eau qui l'environne c'est le blanc; l'air qui l'enveloppe est la pellicule de l'œuf, enfin le feu qui embrasse tout le reste est la coque. Une chose remarquable dans cet ouvrage du XII[e] siècle, c'est qu'on y reconnaît les antipodes [1]. « Nous et nos antipodes, dit Guillaume, nous avons l'été en même temps, aussi bien que l'hiver et les autres saisons; mais quand nous avons le jour, ils ont la nuit, et réciproquement. »

Guillaume de Conches explique les causes de la neige qui se trouve sur les montagnes, même en été, les qualités des terrains et la génération des plantes; puis il s'occupe spécialement d'anthropologie.

Après des notions physiologiques plus parfaites qu'on n'aurait osé l'espérer, le savant philosophe traite de l'âme, dont il étudie l'origine et le développement par l'éducation.

Guillaume de Saint-Thierri, celui même qui dénonça à saint Bernard certaines propositions d'Abailard, écrivit au saint abbé de Clairvaux pour lui dénoncer également plusieurs opinions de Guillaume de Conches [2]. On ignore s'il fut poursuivi; on sait seulement qu'il reconnut plusieurs erreurs dans ses ouvrages, ce qui lui fit composer son *Dragmaticon philosophiæ*, qui n'est que sa *Philosophie*, purgée des erreurs qu'on y avait remarquées, et augmentée des nouvelles connaissances qu'il avait acquises. Cet ouvrage est fait en forme de dialogue entre le comte d'Anjou, le duc de Normandie et l'auteur.

Guillaume de Conches écrit avec clarté et facilité. Il avait bien lu les anciens philosophes et les Pères de l'Église, et le nombre considérable de termes grecs que l'on rencontre dans ses ouvrages témoigne qu'il connaissait bien cette langue.

Il y eut beaucoup d'autres hommes célèbres dans les écoles de Paris. Nous pourrions citer Pierre-le-Chantre, dont l'ouvrage: *Verbum abbreviatum*, est une critique vigoureuse des abus qui existaient de son temps; Pierre-Comestor, ou *le mangeur de livres*, auteur de l'histoire de la religion connue sous le nom d'*Histoire scholastique;* mais il suffira de la notice que nous avons donnée sur

[1] On trouve dans le *Nouveau traité de Diplomatique*, t. III, p. 349, une note extraite d'un manuscrit de la même époque où on lit: « *Ferunt quidam esse antipodes homines in alio orbe quos dividit a nobis Oceanus... Quod autem vivere possint subtus terram, non repugnat fidei, quod hoc agit natura terræ quæ speroïdes (sphæroides) est.* »

[2] Biblioth. Cist., t. IV.

ses deux plus savants professeurs pour prouver l'état florissant où elle se trouvait au xii[e] siècle.

L'école de Chartres luttait de célébrité avec celle de Paris.

Depuis que le disciple de Gerbert, Fulbert de Chartres, avait fondé dans son diocèse l'école savante dont nous avons parlé ailleurs [1], elle avait dignement soutenu sa réputation : Yves, au commencement du xii[e] siècle, lui avait donné une impulsion nouvelle que seconda Geoffroi, son successeur, évêque fort instruit que saint Bernard jugea digne de son amitié et de sa vénération.

L'école de Chartres, soutenue par les doctes évêques que posséda cette Eglise pendant tout le xii[e] siècle, fut en outre dirigée par des professeurs très-capables.

Un des plus célèbres est Bernard, surnommé de Chartres ou Sylvestris. Voici ce que nous apprend sur ce docte personnage Jean de Salisbury [2] : Bernard, chargé d'enseigner la littérature dans l'école de Chartres, s'acquitta de cet emploi d'une manière qui surprit les autres professeurs par sa nouveauté, mais qui produisit de bons résultats. La plupart de ses collègues ne suivaient dans l'enseignement qu'une assez mauvaise routine, donnant des règles banales et de mauvais modèles. Le professeur de Chartres laissa de côté tout le bagage littéraire de la basse latinité, prit Quintilien pour son modèle et le suivit pas à pas dans ses leçons. On remarquait surtout la sagesse des conseils qu'il donnait à ses élèves ; il cherchait à les prémunir contre deux écueils où venaient échouer la plupart des étudiants : dévorés d'une soif insatiable et désordonnée de savoir, ils voulaient embrasser toutes les sciences, d'où il résultait qu'ils n'avaient sur toutes que des notions superficielles ; voulant cependant paraître posséder les matières à fond, ils faisaient des ouvrages qui n'étaient composés que de morceaux extraits des auteurs anciens. Bernard comparait ces plagiaires à des nains montés sur les épaules de géants et dont la figure n'est que plus grotesque, mise en parallèle avec les colosses qui lui servent de base. Bernard eut des critiques, mais il eut pour lui Abailard, Gilbert de la Porée, Guillaume de Conches, enfin les hommes vraiment remarquables de l'époque.

Othon de Frisingue [3] met Bernard au nombre des hommes qui contribuèrent le plus au progrès intellectuel pendant le xii[e] siècle.

[1] Hist. de l'Eglise de France, t. iv.

[2] Joann. Salisb. Metalog., lib. 1, c. 5 ; lib. 2, c. 17.

[3] Oth. Frising. de Gest. Frid., lib. 1, c. 50.

On a de Bernard de Chartres deux opuscules de morale. Le premier est intitulé : *Règle d'une vie honnête*. Le second, qui a pour titre : *De la manière de bien gouverner sa famille*, est adressé à Raymond, seigneur du château d'Amboise. On possède de ce dernier ouvrage deux traductions fort anciennes. La première fut faite à peu près du temps de l'auteur [1]. Bernard [2] composa un ouvrage sur la philosophie physique, divisé en deux parties et qui ont pour titre : *Megacosmus* et *Microcosmus*, ou le grand monde et le petit monde. Le Megacosmus traite du monde en général et le Microcosmus de l'homme, que l'auteur considère comme le monde en abrégé.

Cet ouvrage est un mélange de vers et de prose. Il y met en scène la *nature*, *Nous* ou l'esprit, et personnifie les différentes forces de la nature. Cette composition est originale et obscure ; mais, selon un savant auteur [3], il est difficile de n'y pas reconnaître quelques traces de génie. Bernard s'y montre partisan de l'astronomie judiciaire, dont il prit la défense en deux ouvrages spéciaux. Malgré les défauts de sa philosophie de la nature, elle fit sensation lorsqu'il la publia, et Pierre-le-Chantre [4] en parle comme d'un ouvrage fort estimé.

L'école de Chartres, déjà si illustre, acquit encore une nouvelle gloire lorsque le fameux Jean de Salisbury fut élu évêque de cette ville.

Jean de Salisbury est sans contredit un des plus érudits et des plus spirituels écrivains de l'époque. Il était Anglais d'origine et de la ville dont il porte le nom. Il parcourut la France dans sa jeunesse, étudia sous les plus fameux maîtres, et en particulier sous Abailard, Robert de Melun, Bernard de Chartres, Guillaume de Conches, Gilbert de la Porée. Pendant ses voyages scientifiques, Jean eut à lutter contre l'indigence, car il était de famille pauvre et il ne possédait pour toutes richesses que son amour pour l'étude. Il allait donc de monastère en monastère, où il recevait quelques secours. A Moûtier-la-Celle, dans le diocèse de Trèves, il trouva l'abbé Pierre qui sut l'apprécier et qui fut depuis son successeur sur le siége de Chartres. Pierre de Celle s'attacha Jean en qualité de chapelain. Ils

[1] Montfaucon, Biblioth. manuscript.

[2] Hist. litt. de France, t. XII.

[3] Op. cit.

[4] Pet. Cant. Verbum abbreviat.

étaient du même âge et une tendre amitié les unit bientôt. Après trois ans de séjour à Moûtier-la-Celle, Jean retourna en Angleterre, sa patrie. L'abbé Pierre lui donna une lettre de recommandation pour Thibault, archevêque de Cantorbery, qui fit de Jean son secrétaire. Thomas Becket, alors chancelier du roi, le connut et le conserva auprès de lui lorsqu'il eut remplacé Thibault comme archevêque. Jean de Salisbury nous apprend lui-même qu'il fit deux fois le voyage d'Italie et qu'il parcourut toute la France et l'Angleterre. Tous ces voyages lui furent utiles, car il avait l'esprit observateur et une mémoire étonnante. On ne connaît rien de sa vie épiscopale.

Son principal ouvrage est le *Polycraticum*. C'est une critique mordante des vices des nobles; il s'y élève contre la chasse, les prétendus droits des seigneurs qui respectaient plus les bêtes fauves que le laboureur, contre les spectacles, la magie, les enchantements et d'autres vices ou vaines occupations qui remplissaient toute la vie des nobles et ne leur laissaient pas le loisir d'étudier. Jean traite ensuite des études sérieuses qui devraient remplacer ces amusements. Ses observations diffuses et multipliées lui fournissent l'occasion de parler de mille choses, et spécialement des différentes écoles philosophiques de l'antiquité qu'il connaissait bien.

Cet ouvrage [1], érudit, spirituel et satyrique, est fait avec une indépendance qui étonne dans un auteur du XII[e] siècle. Il attaque avec véhémence les tyrans et ne craint pas de dire qu'on peut les tuer puisqu'ils sont nuisibles à la société.

Dans le *Metalogicum*, Jean de Salisbury a pour but de défendre la science contre les déclamations des hommes ignares qui prennent le parti de la mépriser parce qu'ils ne peuvent l'acquérir. Il critique vigoureusement les ennemis de la science et les faux savants, mais, en revanche, il aime à louer les vrais savants qu'il avait connus pour la plupart et sous lesquels il avait étudié.

Après des considérations générales, Jean prouve en particulier l'importance et l'utilité de la grammaire, de la rhétorique, de la dialectique, des beaux-arts, enfin de toutes les connaissances utiles qu'il était donné à l'homme de pouvoir cultiver.

Les *lettres* de Jean de Salisbury forment véritablement, par leur nombre, leur étendue, les divers objets qu'il y traite, un important ouvrage. Il nous en reste trois cent trente-neuf dont

[1] Il a été plusieurs fois imprimé.

plusieurs sont écrites au nom de Thibault et de Thomas de Cantorbéry. Elles sont toutes relatives à l'histoire du temps, et l'on y trouve de bons renseignements.

Plusieurs ouvrages de Jean de Salisbury n'ont pas encore été imprimés. Ceux que nous avons fait connaître suffisent à sa gloire. Des hommes capables de l'apprécier [1], tels que Pithou, Vossius, le cardinal Bona, l'ont regardé comme un écrivain distingué, un bon littérateur, un de ceux qui défendirent avec le plus d'esprit et de sagesse les sciences et les arts contre les attaques de l'ignorance.

L'érudition de Jean de Salisbury est diffuse, mais vraiment prodigieuse pour l'époque où il vivait. Les livres étaient rares; les particuliers, surtout les savants pauvres, comme notre auteur, ne pouvaient s'en procurer qu'à grand' peine. Mais Jean y suppléa par ses voyages dans les écoles et les monastères où il fit de longs et nombreux extraits qu'il a reproduits dans ses ouvrages.

Quelques passages de Jean de Salisbury vaudront mieux que des réflexions pour faire apprécier sa manière d'écrire, sa philosophie et son érudition.

Il termine par cette réflexion, aussi juste qu'originale, la question grave du libre arbitre de l'homme sous l'influence de la volonté divine [2] :

« Quoique je ne puisse arranger le procès qui existe entre la prescience et le libre arbitre, et qu'il me soit impossible de concilier la certitude des événements avec la liberté de l'action humaine, tout cela n'en est pas moins certain. Dans les procès ordinaires, celui qui se défend est sur le terrain le plus favorable; il n'en est pas de même en philosophie, c'est l'agresseur qui est le mieux placé; cela vient certainement de la faiblesse de nos lumières. Notre intelligence voit si mal les premiers principes des choses! Or, je place dans la catégorie de ces principes ce qui regarde la prescience et plusieurs articles de notre foi. »

Jean rapporte ainsi [3] une conversation qu'il eut avec le pape Adrien IV :

« Que pense-t-on de moi et de l'Eglise romaine? me demanda un jour le pape. Je lui répondis franchement et sans détour, suivant ce que j'avais entendu dire en plusieurs provinces : on accuse

[1] V. Baillet, Jugements des savants, t. II.

[2] Policrat., lib. 2.

[3] *Ibid.*, lib. 6.

l'Eglise romaine, mère de toutes les églises, d'être pour elles, non pas une mère, mais une marâtre. On y voit des scribes et des pharisiens qui imposent sur les épaules des autres des fardeaux qu'ils ne voudraient même pas toucher du bout du doigt; ils occupent les premières places sans pratiquer les vertus dont ils devraient offrir le modèle; au lieu de vertus ils ont des richesses; leurs tables sont chargées d'or et d'argent, ce qui ne les rend pas plus généreux envers les pauvres. Presque jamais ils ne portent secours aux malheureux, ou, s'ils leur distribuent quelque aumône, c'est la vaine gloire et non la pitié qui les guide. Ils ne songent qu'à dépouiller les églises, à faire naître des procès, à exciter des querelles entre le clergé et le peuple. La religion, pour eux, consiste à s'enrichir; ils vendent la justice, mettent tout à prix, ne donnent rien sans argent, et, semblables aux démons, ils semblent bons quand ils ne nuisent pas.

« Quant au pape, on lui reproche d'élever des palais, tandis que les églises élevées par la piété de nos pères tombent en ruines; de laisser les autels sans ornements, et de se couvrir lui-même d'or et de pourpre. Voilà ce que dit le peuple, puisque vous m'ordonnez de le déclarer franchement.

« Vous-même, reprit le pape, qu'en pensez-vous? Je répondis : Ma position est délicate; d'un côté, on me reprochera d'être flatteur, si mes paroles ne sont pas conformes à l'opinion publique; de l'autre, on me trouvera presque coupable de lèze-majesté, si je dis ce que je pense. Cependant le cardinal Clément ayant rendu témoignage à l'opinion du peuple, en pleine assemblée des cardinaux, je puis le dire d'après lui : avarice et hypocrisie, voilà la source, le principe de tous les maux de l'Eglise romaine.... Pour vous, je crains qu'en me demandant ce que je pense, vous ne vous exposiez à entendre ce que vous ne voudriez pas connaître. Vous examinez la conduite des autres, examinez-vous aussi la vôtre? Tous le monde vous loue; on vous appelle le père et le seigneur de tous. Eh bien, Père, pourquoi exiger de vos enfants des rétributions? Seigneur, pourquoi ne pas vous faire craindre des Romains, ne pas réprimer leur audace? Mon père, vous êtes en déroute et non pas dans la route. Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement. La justice est la reine des vertus, elle a honte d'être mise à prix. Il faut qu'elle soit gratuite si vous voulez lui conserver sa beauté naturelle; pourquoi corrompre ce dont la nature s'oppose essentiellement à la corruption? »

Jean de Salisbury aborde avec cette franchise les sujets les plus délicats; il parle avec la même facilité des questions philosophiques les plus ardues et des réformes sociales ou ecclésiastiques qui lui semblaient nécessaires.

Sous un évêque aussi érudit, l'école de Chartres continua d'être dans un état florissant. Il en fut de même pendant l'épiscopat de Pierre-de-Celle, son successeur.

Pierre fut successivement abbé de Moutier-la-Celle et de Saint-Remi de Reims avant d'être élu évêque de Chartres. Dès sa jeunesse il fut passionné pour l'étude. « J'avais, dit-il lui-même [1], un désir insatiable de m'instruire. Mes yeux ne se lassaient point de voir des livres ni mes oreilles d'entendre lire; mais, dans cette ardeur extrême, Dieu était toujours le principe, le moyen et la fin de mes études. Elles avaient plus d'un objet: je m'adonnai même à l'étude du droit, sans préjudice toutefois des devoirs de mon état, de l'assiduité à l'office divin et de mes prières habituelles. »

La science et la piété sont, en effet, deux qualités incontestables des ouvrages de Pierre-de-Celle. Sa sagesse était universellement reconnue, et sa volumineuse correspondance atteste qu'il était en relation avec les papes, les rois, les plus illustres personnages de l'Eglise et de l'État qui le consultaient sur les affaires les plus importantes. Son monastère de saint-Remi fut, comme l'avait été sous son gouvernement celui de Moutier-la-Celle, le rendez-vous des savants pauvres et des exilés. Pendant la persécution de Henri, roi d'Angleterre, dont nous parlerons bientôt, il offrit son abbaye aux prélats qui défendaient, contre ce tyran, la liberté de l'Eglise. C'est ainsi qu'il écrivait [2] à Barthélemi d'Excester, en parlant de Henri : « Si cette grande bête féroce vous chasse de votre patrie, vous trouverez chez nous une habitation toute neuve, aussi somptueuse qu'elle puisse l'être sans or ni argent; vous y trouverez des livres en quantité et vous y aurez pour étudier autant de loisir qu'il vous plaira. »

Pierre-de-Celle, devenu évêque de Chartres, se distingua par son aptitude dans le gouvernement et l'administration de sa cité épiscopale, par sa science et par sa piété. Plusieurs de ses ouvrages sont parvenus jusqu'à nous; ce sont : des sermons, des opuscules ascétiques et des lettres.

[1] Pet. Cellens., lib. 7, Épist. 7.

[2] *Ibid.*, lib. 5, Epist. 4.

Les sermons sont au nombre de quatre-vingt-seize, la plupart fort courts, comme tous ceux qui nous restent de cette époque. Pierre jouit d'une grande réputation d'orateur; il est probable que ses sermons, dans l'état où nous les avons, ne sont que des extraits de ceux qu'il prononça en public.

Ses opuscules ascétiques sont: un traité *des Pains*, explication mystique de tous les pains dont il est parlé dans l'Ecriture; l'exposition *mystique et morale du Tabernacle de Moïse; Traité de la Conscience; Traité de la Discipline claustrale ou monastique.* Ce dernier ouvrage est le meilleur.

Les lettres de Pierre-de-Celle sont au nombre de cent quatre-vingt environ. Quoique généralement assez diffuses, elles renferment de beaux passages et de bons renseignements pour l'histoire et la théologie.

Un évêque aussi éclairé dut, par son exemple, donner un nouvel élan aux études dans son école ecclésiastique. Plusieurs hommes célèbres le secondèrent, entre autres le savant Amaury dont le panthéisme fit tant de bruit au commencement du XIII[e] siècle, et Pierre de Blois, commentateur et poëte, chancelier de l'Eglise de Chartres, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme Pierre de Blois [1], archidiacre de Bath, un des hommes les plus distingués de la fin du XII[e] siècle et dont nous allons faire connaître les ouvrages.

Pierre fut surnommé de Blois parce qu'il naquit dans cette ville. Il eut des relations avec Jean de Salisbury qu'il appelle son seigneur et son maître, probablement parce que ce savant devint évêque de son diocèse natal. Pierre fit un voyage en Italie; il étudia le droit à Bologne et la théologie à Paris, puis se fit professeur pour gagner sa vie. Il suivit en Sicile Etienne du Perche que la reine Marguerite appela dans ce pays pour l'aider à gouverner pendant la minorité de son fils Guillaume II. Pierre devint chancelier de ce roi. Son influence lui suscita des jaloux qui, pour l'éloigner de la cour, lui firent offrir plusieurs évêchés. Il les refusa; mais, cédant enfin aux violences de ses ennemis, il quitta la Sicile et revint en France où il resta quelque temps comme professeur. Pendant un voyage en Angleterre, il devint archidiacre de Bath. La calomnie et des dif-

[1] Au XII[e] siècle vécurent plusieurs écrivains qui portèrent le surnom de Blois, tels que : Guillaume de Blois, frère de l'archidiacre de Bath; Henri de Blois et Vital de Blois. Alors vivait aussi Mathieu de Vendôme qu'il ne faut pas confondre avec l'abbé de Saint-Denis du même nom qui vécut au XIII[e] siècle.

férends avec l'évêque de Bath lui ayant fait perdre ce bénéfice, l'évêque de Londres le fit archidiacre de son église.

Pierre mourut probablement en Angleterre.

Ses œuvres [1] consistent en lettres, sermons et opuscules sur différents sujets.

L'auteur lui-même, à la prière de Henri II, roi d'Angleterre, rassembla la plus grande partie de ses lettres, comme il le dit dans la première qui sert comme de préface à la collection. Ces lettres sont au nombre de cent quatre-vingt-trois. Le style en est généralement diffus, ce qui pouvait venir de la manière dont Pierre les composa : « Je ne crains pas de l'avancer, dit-il [2], et je pourrais produire de nombreux témoignages à l'appui de mon assertion, j'ai toujours dicté mes lettres avec plus de rapidité qu'on ne pouvait les écrire. L'archevêque de Cantorbery, vous-même, évêque de Bath, et plusieurs autres ne m'ont-ils pas vu dicter à trois écrivains à la fois des lettres sur différents sujets et suivre la vitesse de leur plume, tandis que moi-même (ce qui n'est arrivé qu'à Jules-César) j'en écrivais en même temps une quatrième? »

Il voulait répondre par là à un zoïle jaloux de la gloire que ses lettres lui avaient acquise et qui prétendait qu'il ne les composait que d'extraits des anciens auteurs, avec beaucoup de travail.

Pierre cite en effet souvent dans ses lettres l'Ecriture-Sainte, les Pères de l'Eglise et les auteurs profanes; il le faisait de mémoire, comme on peut le conclure du passage que nous avons cité; ce qui prouverait que cette faculté chez lui secondait merveilleusement sa profonde érudition.

Pour faire connaître le style de Pierre de Blois, nous traduirons une de ses lettres qui contient des particularités importantes de sa vie. Comme Blois, sa patrie, était un archidiaconé de Chartres, il y a tout lieu de croire qu'il avait reçu sa première éducation dans l'école épiscopale de cette ville; il est certain qu'il y obtint un canonicat. La prévôté étant devenue vacante, Pierre crut y avoir droit; il plaida à cet effet, mais il perdit son procès, fut privé de son titre canonique et eut à souffrir les plus grandes humiliations. On attaqua jusqu'à sa naissance, ce qui l'obligea à faire l'apologie de son père et la sienne dans la lettre suivante [3]:

[1] 1 vol. in-folio publié par Pierre de Gassanville.

[2] Pet. Blesens., Epist. 92.

[3] *Ibid.*, Epist. 49.

« A ses très-chers amis et compagnons G., doyen de Chartres et G., archidiacre de Blois:

« Je souffre, je souffre violemment et il n'est personne qui compatisse à mon affliction. Ayez pitié de moi, ayez pitié de moi vous du moins qui êtes mes amis, car la main de Dieu m'a touché. Longtemps j'ai renfermé ma peine dans mon cœur, mais aujourd'hui je dis publiquement ce qui en fait l'objet; voilà pourquoi mes paroles sont pleines de douleur. Mes yeux sont deux sources de larmes, mes pleurs coulent sur mon visage comme deux torrents, car les flèches du Seigneur sont dans mon sein et m'arrachent la vie; les torrents de l'iniquité d'autrui m'ont submergé. Plaise à Dieu que les cataractes de ma tête malheureuse s'ouvrent, et que je fonde tout entier en pleurs! car les larmes sont pour plusieurs un soulagement et diminuent ce que la douleur a d'excessif. La douleur est comme le feu: plus on la couvre, plus elle s'enflamme. Si le Seigneur m'eût éprouvé par la perte de mes biens temporels, par la mort de mes amis, par l'affliction de mon propre corps, j'aurais supporté tout cela avec résignation. Mais je sens, dans la partie la plus intime de mon cœur, une plaie qui me fait plus souffrir que si l'on m'arrachait les entrailles. Mes entrailles, ne sont-ce pas mes amis avec lesquels j'entretiens un doux commerce, qui partagent mes sentiments; sans lesquels toute pensée me serait un ennui, toute œuvre une peine, toute terre un exil, toute la vie un tourment? A qui ma vie est-elle consacrée, si ce n'est à mes amis? Sans la consolation qu'ils me procurent, vivre, pour moi, ce serait mourir. Voici donc, bien chers amis, voici les croix dont votre ami est accablé, voici la cause de l'affliction qui lui serre le cœur: c'est que des amis sont devenus pour lui des arcs meurtriers, c'est que des intimes sont devenus ses ennemis. Ceux dont il regardait l'affection comme très-solide et qu'il aimait de toute son âme sont devenus ses principaux adversaires. Ils m'ont attiré une sentence inique de notre seigneur de Chartres [1] dont j'étais le frère et le chanoine; ils m'ont rendu le mal pour le bien, et la haine pour mon amitié. Dans le procès que j'ai soutenu contre son neveu, touchant la prévôté de Chartres que je prétends encore m'appartenir, ils ont présenté à nos juges des lettres infâmes dans lesquelles ils calomniaient avec la plus grande malice la vie de mon père, afin de dénigrer jusqu'à mon nom. Des témoins iniques se sont élevés contre un mort et

[1] C'était Jean de Salisbury.

contre moi qui suis innocent; mais l'iniquité s'est donné à elle-même un démenti. J'en atteste Dieu et l'innocence du Christ, mon père a vécu dans l'innocence et la sainteté; c'était un homme simple, droit, craignant Dieu, sans ruse ni fourberie; doux, pacifique et humble. Je ne le dirais pas si haut, si vous ne le saviez vous-mêmes très-bien, si toute la province n'était là pour l'attester. Vous ne pouvez pas douter que si mon père eût reçu de l'éducation, il eût été digne, par sa prudence et sa sainteté, des dignités les plus élevées. Je relève avec fierté le mérite de mon père et j'aime mieux être son fils que celui de ce noble traître dont mon adversaire est si fier d'être sorti. Je ne vois rien à reprocher à mon père et vous ne pourriez, j'en suis certain, rien trouver à dire contre lui, si ce n'est qu'il ne fut pas un des plus riches du pays. Or la vertu ne consiste pas dans les richesses; car ce sont les pécheurs et les amis passionnés du monde qui les possèdent. Mon père, cependant, fut assez riche, puisqu'il en eut assez pour les siens et pour les pauvres du Christ dont il fut le serviteur dévoué; il fut assez riche, puisqu'il fut possesseur de maisons, de terres, de prés et de vignes. Mais quand il aurait été très-pauvre, sa pauvreté ne lui eût pas ôté, comme chacun en convient, ses titres de noblesse. Or mon père et ma mère sortaient d'une famille noble de la Bretagne-Mineure [1]. Je ne dis point cela par orgueil, mais pour fermer la bouche à ceux qui s'imaginent que leur noblesse leur donne le droit d'insolence et de calomnie. La seule vraie noblesse est celle qui joint la vertu à la célébrité de la race; or ils n'en ont guère, de vertu, ceux qui reprochent à mon père son exil et sa pauvreté. Brutus n'a-t-il pas été exilé? Ænée ne l'a-t-il pas été aussi? Cependant, la noblesse troyenne n'a pas dégénéré dans ce dernier guerrier. Si mon adversaire eût trouvé quelque chose de vraiment infamant pour mon père ou pour moi, il en eût fait grand bruit.

« Certes je ne m'attendais pas aux attaques qu'il a dirigées contre nous, et je puis bien dire avec le poëte :

« Non expectato vulnus ab hoste tuli [2].

« Dans la maison de Dieu, dans l'église de la bienheureuse vierge de Chartres, dont j'étais chanoine, je croyais avoir un ami, et ce

[1] C'est-à-dire de la Bretagne, province de France, que l'on distinguait par le mot *mineure* ou *petite*, de la *grande Bretagne* ou Angleterre.

[2] J'ai été blessé par un ennemi que je n'attendais pas. (Ovid.)

perfide nourrissait contre moi de mauvais desseins et cachait du venin sous sa langue flatteuse. Si un homme ennemi eût dit du mal contre moi, je l'aurais supporté avec patience; mais toi, autre moi-même, mon chef et mon compagnon, toi qui prenais avec moi une douce nourriture, qui marchais avec moi dans la maison du Seigneur, tu m'aimais en paroles, et, en me le disant, tu mentais, et, pour me supplanter, tu accumulais contre un innocent toutes les calomnies que peut inventer un traître! Seigneur, vois et considère, écoute les paroles de mes ennemis et juge ma cause. Tu sais tout, tu connais mon innocence, la haine injuste de mes ennemis, l'opprobre et la confusion que j'éprouve malgré la considération à laquelle j'ai droit. Tous ceux qui troublent mon âme sont en ta présence. Oh! je t'en prie, qu'ils soient ramenés en arrière et qu'ils rougissent, ceux qui me persécutent, moi pauvre et malheureux, dont l'âme est saturée d'opprobres! Je m'étais proposé de demeurer et de mourir dans l'Église et sous la sauve-garde de la bienheureuse Vierge. Mon désir était de prendre sur moi les charges de cette église; de combattre pour elle à mes frais; de vivre pour les autres; de me dévouer au bonheur de tous, sans m'épargner ni peines ni fatigues. Ne m'a-t-on par rendu le mal pour le bien, puisque mes amis eux-mêmes ont creusé une fosse sous mes pieds pour m'y précipiter et que mes proches, me voyant malheureux, se sont déclarés contre moi? Je suis devenu un étranger pour mes frères, un passager pour les enfants de ma mère. La maison qui m'a vu naître, selon la parole du prophète, est devenue pour moi une caverne de lionne. Personne, il est vrai, n'est regardé comme prophète dans sa patrie; mais le Seigneur m'a fait trouver une patrie dans l'exil; celui qui m'a conduit comme une brebis de Joseph, m'a dirigé dans les sentiers de sa miséricorde. Vous êtes bon, Seigneur, pour ceux qui espèrent en vous, pour l'âme qui vous cherche! Mes ennemis domestiques ont essayé de me supplanter, m'ont privé de la prévôté de Chartres; mais vous n'avez pas voulu que le faible fût confondu et vous m'avez récompensé de mon opprobre par un bénéfice plus grand et plus riche. C'est ainsi que Jacob obtint pour épouse, au lieu de Rachel, Lia qui fut plus féconde, et que David eut Michol au lieu de Merob.

« J'ai reçu avec reconnaissance le don du Très-Haut, ainsi que tout ce qu'il a fait pour moi. Mes vœux seront remplis, s'il humilie ceux dont l'orgueil croît toujours, s'il met à jour les calomnies de ceux qui ont flétri un innocent.

« Pour vous, très-chers seigneurs et amis, si vous ne pouvez pas venger nos injures, payez du moins le tribut de votre pitié à un cœur malheureux. »

Cette lettre donne une idée fort juste de la manière d'écrire de Pierre de Blois: pensées justes et vigoureuses, mais style diffus et trop abondant, c'est là le principal caractère de ses ouvrages. Il s'y montre parfois très-satyrique, comme dans sa lettre [1] à Richard de Syracuse, où il fait un portrait hideux des Siciliens; dans sa lettre à l'archidiacre Jean [2], où il parle fort peu avantageusement des chevaliers de son temps.

« Autrefois, dit-il, les chevaliers s'obligeaient par serment à défendre la république, à ne jamais prendre la fuite dans les combats, à sacrifier leur vie pour l'utilité commune. Encore aujourd'hui, ils reçoivent leurs épées à l'autel, pour attester qu'ils sont les enfants de l'Eglise, et qu'ils ne sont armés que pour défendre l'honneur du sacerdoce, protéger les pauvres gens, punir les malfaiteurs et maintenir leur patrie en liberté. Or c'est tout le contraire qu'ils font aujourd'hui. Dès qu'ils ont ceint le baudrier, ils s'élèvent contre les christs du Seigneur et ravagent le patrimoine du crucifié; ils pillent les pauvres de J.-C., oppriment sans pitié les malheureux, et rassasient de la douleur des autres leurs appétits criminels, leurs voluptés contre nature. Ceux qui devaient déployer leurs forces contre les ennemis de la croix du Christ, luttent d'ivrognerie, croupissent dans l'oisiveté, déshonorent le nom de guerrier par leur vie basse et pleine d'infamies... De nos jours, les guerriers ne songent qu'aux plaisirs. S'il faut se mettre en campagne, ils se chargent de vin au lieu de fer, de fromages au lieu de lances, d'outres au lieu d'épées, de broches à rôtir au lieu de haches d'arme. Vous diriez qu'ils vont à la noce plutôt qu'à la guerre. Ils ont des boucliers magnifiquement dorés qu'ils rapportent toujours vierges et intacts, car ils cherchent plutôt à piller les ennemis qu'à les combattre. Ils font peindre sur ces boucliers et sur la selle de leurs chevaux, de grandes batailles; mais c'est uniquement pour les voir en peinture, car ils n'oseraient les regarder en réalité, encore moins y prendre part. »

On trouve un grand nombre de semblables critiques dans les œuvres de Pierre de Blois. Il s'élève, chaque fois que l'occasion s'en présente, contre les abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise ou

[1] Pet. Blesens., Epist. 46.

[2] *Ibid.*, Epist. 94.

dans l'Etat. C'est là, du reste, un mérite qu'il partage avec tous les hommes d'un génie assez indépendant pour envisager les choses suivant la vérité et parler avec franchise. Nous avons déjà eu occasion de remarquer que ces hommes, même les plus saints comme saint Bernard, s'élevaient principalement contre l'avarice de la cour romaine. Pierre de Blois en parle dans le même sens, ce que nous remarquons, non pas dans le but de faire une critique malveillante, mais pour indiquer à l'avance une des causes qui envenimèrent les luttes occasionnées par la perception des annates.

Pierre de Blois s'étant rendu à Rome, écrivit [1] de là à un de ses amis : « Vous saurez que la cour romaine, selon son habitude, m'a fait contracter beaucoup de dettes ; mais si, par la grâce de Dieu, je parviens à m'enfuir, je ne retomberai pas une autre fois dans ce gouffre. »

Le pieux auteur critiquait aussi, à l'occasion, la vie des mauvais ecclésiastiques. Un moine lui ayant demandé certaines chansons légères qu'il avait composées dans sa jeunesse, il lui envoya [2] un cantique en prose rimée qui n'est qu'une satyre contre les vices du clergé : nous en donnons des extraits en note [3], afin de faire apprécier

[1] Pet. Blesens., Epist. 39.

[2] *Ibid.*, Epist. 57.

[3] Qui habet aures audiat
Sub quantâ mole criminum
Clerus laboret hodiè,
Dum in Christo luxuriat
Nec vult placare Dominum
Per fructus pœnitentiæ.
Sed differt et induciat
Falsèque sibi somniat
Sortis in casu dubiæ
Longum vivendi terminum.

Ob nimiam mollitiem
Sordesque vitæ varias
Nulli defertur ordini.
Trahuntur in pernitiem
Per partes et minutias
Ecclesiarum termini
Nec habet arca requiem :
Malchus in Christi faciem,
Jason in vasa Domini
Manus extendit impias.

Irreverenter confluunt
Omnes ad sacram ordinem
Sed hominem veterem
Nunquam exuunt,
Nec fœditatis diluunt
Antiquæ turpidinem
Hi calicis dulcedinem
Dant in amaritudinem
Et in venenum aspidis
Jesumque magnum sordidis
Vestimentis induunt et polluunt
Testamenti sanguinem.

Singultuosis vocibus
Verbum salutis prædicant
Et explicant monitis salutaribus
Quid agendum sit omnibus.
Sed Esaû sunt manibus
Et voce Jacob indicant
Qui dum se passim implicant
Flagitiosis actibus

ce genre de poésie qui était assez usité, au XIIe siècle, dans les offices de l'Eglise.

Pour terminer cette notice des lettres de Pierre de Blois, nous en citerons une qui nous fait connaître son frère Guillaume. Celui-ci avait

Et exemplis enormibus
Animos mortificant,
Ædificant Sion in sanguinibus.

Qui pro laude verba vendis
Cultoris utens sarculo
Dum phaleras in populo
Sanctitatem quam prætendis
Non possides in sarculo,
Gaudes inani titulo;
Verbis utens reverendis
In te trabem non attendis,
Quæ toti patet sæculo:
Et festucam reprehendis,
In tui fratris oculo.

Plebs pro Christi bellicosa
Signata mundi pretio,
Cœlum petit martyrio.
Sed in nullo pretiosa
Clericorum conditio
Enormi torpet otio.

O mors Christi pretiosa!
Semper fuit copiosa
Apud te redemptio.
Sed in istis otiosa
Fit redemptoris passio.

Quare non accipiunt
Salutaris calicem,
Et pro Christo verticem
Gladiis objiciunt?
Sed terrena sapiunt
Nec timent iram vindicem
Terribilemque judicem
Miseri despiciunt:
Colant enim culicem
Et camelum deglutiunt.

Qui lethargum pateris,
Surgens expergiscere;
Hora est jàm surgere,
Vulnus undè moreris
Medico non operis.
In tui cordis ulcere
Scis fistulam obrepere;
Nec medicinis uteris,
Erubescens temerè
Ligaturam vulneris.

In nova fert animus
Ructare querimoniam
Horrenda quæ commisimus;
Supernæ Sion filiam
Ad questum prostituimus.
Joseph Eunucho vendimus,
Erigimus Dagon in arcæ gloriam,
Aurique color optimus
Versus est in scoriam.

Ascensurus in ardua
Crucem in dolo bajulat
Erecta demum statua;
Nepotum turba pullulat,
Quos variis ecclesiis intitulat:
His influens superflua,
Dissimulat,
Quod vir honestus exulat [1]
Non implet vasa vacua
Sed plena supercumulat.

Professus evangelium
Abit in vitam gentium,
Qui sanctæ pacis otium
Elegerat
Redit ad ollas carnium.
Regale sacerdotium
Degenerat.
Damnabile commercium!
Fit membrum meretricium
Qui membrum Christi fuerat.

[1] Allusion à la conduite de l'évèque de Chartres qui avait forcé Pierre de Blois à rester en exil en le privant d'un bénéfice auquel il avait droit, pour le donner à son neveu.

suivi Pierre en Sicile où il était devenu abbé. Il quitta ce pays, retourna à Blois, sa patrie, et fut reçu au nombre des moines de Saint-Laumer. Pierre le félicita ainsi de son retour :

« Lorsque tu étais en Sicile, lui dit-il [1], tu étais comme perdu ; car cette région infernale dévore ses habitants : l'on pouvait donc bien désespérer de ton retour ; mais, par la grâce de Dieu, tu respires maintenant l'air natal, et tu bois les vins de Blois ; si tu étais resté en Sicile, on ne t'y eût donné à boire que du vin d'aspic. Il est vrai, frère, qu'après ta mort on t'eût mis dans un tombeau de marbre sur lequel on aurait sans doute écrit :

« Ci-gît Guillaume de Blois, abbé de Maniaco. »

« Mais, crois-moi, ce qui fera vivre ton nom plus longtemps, c'est ta tragédie de Flore et de Marc, ton poëme sur la Puce et la Mouche, ta comédie d'Alda, tes sermons et tes œuvres théologiques que je voudrais voir plus répandus. Tes œuvres t'ont procuré plus de gloire que quatre abbayes. »

Les sermons de Pierre de Blois sont au nombre de soixante-cinq. Ils n'ont rien de bien remarquable. Ce ne sont pas des discours proprement dits, mais plutôt quelques-unes des pensées les plus saillantes de sermons qui durent être plus longs lorsqu'ils furent prononcés en public. Les sermons de Pierre, comme la plupart de ceux qui nous sont restés du moyen-âge, et ceux de plusieurs Pères de l'Église, ne sont réellement que des chapitres d'un même ouvrage sur divers points de morale, ou sur l'Écriture-Sainte.

Ses opuscules sont plus remarquables que ses sermons. Les trois premiers, purement ascétiques, sont intitulés : *De la Transfiguration*, *De la Conversion de saint Paul*, *Commentaire abrégé sur Job ;* dans le quatrième opuscule, intitulé : *Il faut se hâter de faire le pèlerinage à Jérusalem*, Pierre blâme énergiquement les rois de se faire la guerre entre eux au lieu d'aller combattre les ennemis de l'Eglise. Dans le traité *de la Confession sacramentelle*, il considère la confession comme partie intégrante du sacrement de pénitence, et s'applique à en faire voir la nécessité, les conditions et les effets ; il veut que l'on confesse en détail tous les péchés mortels avec leurs circonstances aggravantes. Dans le traité *de la Pénitence*, l'auteur parle, d'une manière spéciale, de la satisfaction ou pénitences satisfactoires. L'ouvrage de l'*Institution de*

[1] Pet. Blesens., Epist. 93.

l'Evêque est un des meilleurs qu'ait produits le moyen-âge sur cette matière.

Un chanoine régulier ayant publié une satyre anonyme contre les œuvres de Pierre de Blois, celui-ci lui fit une réponse sanglante dans laquelle il lui paya ses sarcasmes avec usure. Entre autres reproches que faisait à Pierre le chanoine régulier, était celui de flatter les princes et les grands. Pierre ne méritait certainement pas ce reproche, car si dans ses ouvrages on rencontre des louanges pour certains princes, on y trouve aussi de fortes invectives contre ceux qui abusaient de leur autorité.

« Dans tous mes écrits, dit Pierre avec raison, j'ai repris le roi et les grands de la terre quand l'occasion s'en est présentée; je leur ai dit des vérités utiles, je leur ai enseigné leurs devoirs, avec les égards toutefois que l'on doit à leur rang. »

Le traité *contre la perfidie des Juifs* est un recueil des passages de l'Ecriture-Sainte et des réflexions les plus propres à démontrer la vérité du christianisme.

Les autres ouvrages de Pierre de Blois sont: *De l'amitié chrétienne et de la charité envers Dieu et le prochain; De l'utilité des tribulations; Epître dorée sur l'observation du silence; Des illusions de la fortune; De la distinction des écrits et des écrivains sacrés.*

On a attribué, en outre, à Pierre de Blois un poëme sur l'*Eucharistie* que d'autres prétendent être de Pierre-le-Peintre; un traité de l'*Instruction de la Foi*, qui est sans doute le même que celui qu'il avait composé sous le titre de *Assertion de la Foi;* enfin une satyre intitulée: *Quales sunt*, dans laquelle on attaque avec véhémence les vices tolérés par les évêques de Saintes et de Limoges dans leurs églises.

Ce que nous avons dit des œuvres de Pierre de Blois suffit, ce nous semble, pour faire apprécier le mérite littéraire et le caractère de l'auteur.

Ses lettres surtout témoignent de sa haute capacité. On y trouve mille preuves qu'il était initié à un grand nombre de sciences et d'arts; il était théologien, philosophe, jurisconsulte, médecin, littérateur, poète, mathématicien, philologue. Les affaires importantes qu'il eut à gérer et dans lesquelles il se trouva en contact avec les personnages les plus importants, prouvent qu'il fut un diplomate habile.

A l'étendue des connaissances, Pierre de Blois joignait une éton-

nante facilité. Il en abusa un peu et ne travailla pas assez ses ouvrages qui sont bons sans doute, mais qu'il eût pu rendre plus parfaits.

Afin de faire connaître d'une manière aussi complète qu'il est possible, dans une histoire générale de l'Eglise de France, l'état florissant de la littérature ecclésiastique à la fin du XII[e] siècle, nous parlerons encore de quelques-uns des hommes les plus célèbres.

Honoré, écolâtre d'Autun, fut un des plus féconds. Ses principaux ouvrages sont: une somme liturgique sous le titre de: la *Perle de l'Ame*; un *Sacramentaire; Hexameron*, ou explication de l'œuvre des six jours; *Eucharisticon*, ou traité de l'Eucharistie; la *Connaissance de la Vie*, ouvrage mystique attribué longtemps à saint Augustin; l'*Image du Monde*. L'auteur y envisage le monde sous le triple rapport cosmographique, géographique et chronologique; la *Somme du pape et de l'empereur*, livre curieux où l'on voit parfaitement exposée la doctrine de l'époque sur la prééminence du pape, même sous le rapport politique, sur les empereurs et sur les rois: l'auteur y attaque les droits que prétendaient avoir les princes de conférer les dignités ecclésiastiques.

Honoré d'Autun composa plusieurs autres ouvrages scientifiques, mystiques ou philosophiques. Nous indiquerons spécialement la *Philosophie du monde* ou de la nature. C'est un ouvrage analogue à ceux de Guillaume de Conches et de Bernard de Chartres dont nous avons parlé. Les sciences physiques étaient fort cultivées en France, depuis qu'on y connaissait les ouvrages d'Aristote sur cette matière et les commentateurs arabes qui les avaient enrichis de nombreuses observations.

Les ouvrages d'Honoré d'Autun ne sont guère que des compilations, comme la plupart des œuvres de la même époque; mais s'ils n'ont pas fait avancer la science en elle-même, ils ont du moins contribué à propager des connaissances utiles, qu'il était alors extrêmement difficile d'acquérir.

Ordric Vital, moine de Saint-Evroul, mérite également une place distinguée parmi les savants de son siècle.

L'ouvrage qui a fait sa réputation est l'*Histoire ecclésiastique* que nous avons eu souvent occasion de citer.

Dans les deux premiers livres où il traite des premiers siècles du christianisme, Ordric Vital montre peu de critique. C'est un défaut qui lui est commun avec la plupart des écrivains de la même époque qui avaient à leur service trop peu de documents pour avoir

la facilité de contrôler l'authenticité de certains faits. Mais dans les livres suivants de son histoire, Ordric Vital raconte avec tant de sagesse des faits revêtus de caractères d'authenticité si incontestables, que l'on doit regarder son ouvrage comme un des plus utiles pour l'histoire ecclésiastique de France, d'Angleterre et de Normandie. Ce qui donne surtout à cet ouvrage un prix inestimable, ce sont les diplômes, les actes des conciles, les lettres dont il est enrichi.

L'*Histoire ecclésiastique* d'Ordric Vital n'est pas une de ces chroniques sèches et sans intérêt que l'on faisait dans la plupart des monastères. C'est une histoire véritable. Les détails en sont intéressants, bien présentés, et, sans avoir de prétentions à la philosophie de l'histoire, l'auteur fait souvent des réflexions générales qui dénotent en lui une sagesse, une rectitude de jugement que l'on ne rencontre pas dans des auteurs beaucoup plus connus.

Guillaume de Saint Thierri, cet ami de saint Bernard dont nous avons parlé plusieurs fois, fut aussi un écrivain célèbre. Il se distingua particulièrement par son zèle pour la pureté de la foi. Nous croyons qu'il s'exagéra la portée des erreurs d'Abailard et de Guillaume de Conches, mais s'il ne fut pas un philosophe très-pénétrant, on ne peut lui contester d'avoir été un homme vertueux, un écrivain laborieux et savant.

Ses principaux ouvrages sont: *De la Vie solitaire; De la manière de contempler Dieu; De la nature et de la dignité de l'Amour; Méditations mystiques; De la nature du Corps et de l'Ame; Le miroir de la Foi;* l'*Enigme de la Foi*; traité *du Corps et du Sang du Seigneur*; des commentaires sur plusieurs des livres saints.

Guillaume de Saint Thierry appartenait à l'école spéculative; ce qui explique pourquoi il attaqua si vivement l'école scholastique personnifiée dans Abailard, Guillaume de Conches et Gilbert de la Porée.

Il eut pour compagnon dans ses luttes contre Abailard un chanoine régulier nommé Hugues Metellus. Ce savant avait fait un grand nombre d'ouvrages, mais on n'a plus de lui que des lettres et quelques pièces de poésie.

Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, composa aussi de nombreux ouvrages : sept livres de dialogues sur différentes questions de théologie; trois livres sur l'Eglise et ses ministres. Hugues s'y attache à réfuter certaines erreurs répandues sur ce point parmi les Bretons. Il composa de plus une somme abrégée de théologie sous le titre assez original : *Louange de la Mémoire*; une explication du

symbole, un traité de l'œuvre des six jours, et différentes lettres.

Hugues d'Amiens est un théologien exact, s'appuyant beaucoup plus sur les preuves traditionnelles que sur les systèmes scholastiques. Son style est clair, simple et facile. C'est un des bons théologiens de l'époque.

Hugues de Poitiers, moine de Vézelai, en fut un des meilleurs chroniqueurs. Son *Histoire de l'abbaye de Vézelai* est, sans contredit, un des documents historiques qui peignent avec le plus de vérité les luttes qui s'élevaient si fréquemment entre les abbés, les évêques, les seigneurs et les communes. En outre, elle est bien écrite et l'auteur y fait preuve d'une grande impartialité.

Un autre moine, Jean de Marmoutiers, se distingua également par ses écrits historiques. Quoique moins intéressantes que l'histoire de Vézelai, les diverses chroniques de Jean de Marmoutiers offrent de bons renseignements. On peut en dire autant de celles de Geoffroi, prieur de l'abbaye de Vigeois, et de Robert de Thorigny, abbé du mont Saint-Michel. Mais, en général, les chroniqueurs de cette époque sont moins utiles pour l'histoire que les recueils de lettres que l'on possède, comme celles de saint Bernard, de Pierre de Celle, de Jean de Salisbury, de Pierre de Blois, d'Arnoul de Lizieux.

Ce dernier personnage était évêque. Il composa plusieurs ouvrages de théologie et de poésie; il eut la réputation d'un orateur distingué, mais ses sermons sont à peu près tous perdus. Ses lettres, au nombre de soixante-onze, sont intéressantes, écrites avec élégance et beaucoup d'esprit. Arnoul s'y montre très-dévoué à la justice et à la religion.

Nous avons remarqué ailleurs qu'il avait pris chaleureusement le parti du pape Innocent, dans sa jeunesse, lorsqu'il était à Rome, et qu'il y composa un ouvrage contre Pierre de Léon.

Nous terminerons cette liste des principaux écrivains de la fin du XIIe siècle par Geoffroi d'Auxerre, secrétaire et historien de saint Bernard. Nous avons souvent cité son ouvrage sur le grand abbé de Clairvaux. Il le suivit dans sa mission en Languedoc, et il en a fait le récit en forme de lettre. Ce fut Geoffroi qui mit en ordre la vaste et importante correspondance du saint abbé de Clairvaux. Ce n'est pas le moindre service qu'il ait rendu à la littérature ecclésiastique: Geoffroi travailla au journal des miracles que fit saint Bernard en Allemagne lorsqu'il alla y prêcher la croisade; il composa un ouvrage théologique contre Gilbert de la Porée; on a aussi de lui quelques lettres et plusieurs discours.

Les arts n'étaient pas dans un état moins florissant, à la fin du XII[e] siècle, que la littérature et la science.

L'église de Saint-Denis [1], bâtie par Suger, est un des monuments qui peuvent le mieux donner idée du progrès qu'ils avaient fait depuis le XI[e] siècle.

L'église de Saint-Denis, bâtie primitivement par Dagobert, le fut de nouveau par Pépin et Charlemagne, mais sur de modestes proportions. Sous la première race des rois, saint Denis n'était pas en aussi grande vénération qu'il le fut depuis. Saint Martin de Tours était le patron des rois franks et son tombeau était beaucoup plus visité que celui de saint Denis. Mais depuis que l'on eut fait passer le saint apôtre du III[e] siècle pour l'Aréopagite, les rois de France l'adoptèrent pour patron, et son tombeau fut le rendez-vous d'une foule innombrable de pèlerins. L'église bâtie par Pépin et Charlemagne devint donc trop petite, et de plus elle menaçait ruine lorsque Suger fut élu abbé. En outre, le portail, qui n'était qu'à une seule ouverture et très-écrasé, était en outre obstrué par un lourd portique que Charlemagne avait fait élever au-dessus du tombeau de Pépin qui avait voulu, comme nous l'avons rapporté, être inhumé sous le seuil de l'église de Saint-Denis.

Suger enleva ce monument qui fut transporté ailleurs, et fit construire un nouveau portail à trois ouvertures; puis il répara les deux grosses tours, les éleva plus haut et les mit en état de servir en même temps à l'ornement de l'église et à sa défense en cas de guerre. Les portes furent faites en bronze doré, et d'habiles ciseleurs y exécutèrent des bas-reliefs représentant la passion, la résurrection et l'ascension de J.-C. Suger lui-même y était représenté à genoux aux pieds de J.-C. et lui adressant ces vers, qui furent sans doute faits par lui :

Suscipe vota tui, judex districte, Sugeri :
Inter oves proprias fac me clementer haberi [2].

Cette partie de l'église étant achevée, Suger invita Hugues archevêque de Rouen, Eudes évêque de Beauvais, Manassès évêque de Meaux, Pierre évêque de Senlis, et quelques autres prélats, pour

[1] D. Félibien, dans l'Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, a réuni, soit dans le texte, soit dans les pièces justificatives, tout ce qui concerne l'église de Saint-Denis.

[2] *Juste juge, reçois les vœux de ton Suger : accorde-moi la grâce d'être reçu parmi tes brebis.*

en faire la dédicace. Ces prélats admirèrent les travaux que Suger avait fait exécuter, et l'engagèrent à continuer son œuvre. Il suivit leur conseil et entreprit de rebâtir la partie supérieure ou chevet de l'église. Lorsque les fondations furent ouvertes, le roi Louis VII se rendit à Saint-Denis pour poser la première pierre. Un grand nombre de prélats se trouvèrent aussi à la cérémonie. Lorsque le sol eut été béni, le roi et les prélats posèrent chacun une pierre; pendant ce temps-là les religieux de l'abbaye chantaient l'antienne : *Fondamenta ejus in montibus sanctis* [1]. Lorsqu'on arriva à ces paroles : *Lapides pretiosi omnes muri tui, et turres Jerusalem gemmis ædificabuntur* [2], les archevêques, évêques ou abbés qui étaient présents, tiraient, à l'envi, leurs anneaux de leurs doigts et les jetaient, en pleurant de joie, dans les fondations de l'édifice. Le roi lui-même leur en avait donné l'exemple en y jetant un anneau de grand prix.

Suger, animé par l'admiration que lui attiraient ses travaux, se mit à l'œuvre avec une nouvelle activité. Il était lui-même l'architecte et guidait les ouvriers. Sa première pensée avait été de faire venir des colonnes de Rome; mais ayant fait pratiquer des fouilles dans une carrière de Pontoise, on y découvrit des pierres magnifiques qu'il se décida à employer. Les habitants du pays et des environs les tirèrent eux-mêmes à force de bras. Une foule considérable d'ouvriers étaient accourus de toutes parts à Saint-Denis pour prêter leur concours à l'abbé Suger. Cet abbé lui-même les dirigeait et allait aux carrières et aux forêts pour choisir les pierres ou les bois qui lui étaient nécessaires.

La construction d'une église était regardée comme une bonne œuvre et l'on croyait acquérir des mérites en y travaillant. Aussi, lorsque des évêques ou des abbés manifestaient le projet d'en élever, un grand nombre d'artistes et de manouvriers se rendaient au lieu indiqué, afin d'y travailler pour l'amour de Dieu et souvent sans réclamer le plus léger salaire.

Suger eut pendant trois ans un très-grand nombre d'ouvriers et parvint à construire, dans cet espace de temps, le chevet et la plus grande partie de la nef et des transepts.

Le deuxième dimanche de juin de l'année 1144, eut lieu la dédi-

[1] *Ses fondements sont établis sur les saintes montagnes.*

[2] *Tes murs sont des pierres précieuses, et les tours de Jérusalem sont bâties avec des diamants.*

eace de ce monument. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de pompe. Le roi et un nombre considérable de prélats y assistèrent. Le même jour on fit la translation des reliques de saint Denis qui furent tirées de la crypte où elles étaient déposées auparavant, et placées dans une chapelle que Suger avait fait bâtir dans ce but. Cette chapelle était d'une grande magnificence; le marbre, l'or, le porphyre y étaient prodigués. Le tombeau destiné à renfermer les reliques était de marbre noir; il était revêtu à l'intérieur de lames d'or et à l'extérieur de panneaux en bronze artistement travaillés et dorés. Ce tombeau était surmonté d'un tabernacle représentant, dans de petites proportions, une église avec sa crypte, portée sur trente piliers ayant leurs bases et leurs chapiteaux; le tout rehaussé d'or et des couleurs les plus belles. Devant le tombeau, s'élevait un autel de porphyre; sur un de ses côtés on remarquait surtout une table d'or du poids de quarante-deux marcs et enrichie d'une quantité prodigieuse d'hyacinthes, de rubis, de topazes, de saphirs, d'émeraudes. Le roi et les principaux seigneurs avaient envoyé les pierres précieuses de leurs anneaux pour servir à l'ornement du tombeau du patron de la France.

Le maître-autel n'était pas moins riche que celui de la chapelle de Saint-Denis. Sur la face qui regardait le chœur, il était revêtu d'une table d'or donnée autrefois par Charles-le-Chauve à l'abbaye. Suger fit faire, pour les trois autres côtés de l'autel, trois tables d'or ornées de pierreries. Les chandeliers étaient en or et pesaient chacun vingt marcs; de chaque côté de l'autel s'élevaient sur des colonnes de porphyre les statues de saint Pierre et de saint Paul en or fin et de grandeur naturelle; c'était un don du roi Pepin. Pour couronner toutes ces magnificences, Suger fit exécuter un crucifix d'or, par cinq orfèvres, les plus habiles du temps. Ils y travaillèrent pendant deux ans entiers. La croix, en bois, était revêtue de lames d'or. On employa quatre vingts marcs d'or pour la tête seule du Christ. Les pieds et les mains étaient attachés avec de superbes rubis taillés en forme de clous, et la plaie faite par la lance dans le côté du Christ était figurée par un énorme rubis [1].

Un autre monument non moins célèbre que l'église abbatiale de Saint-Denis, Notre-Dame de Paris, fut commencé, quelques années après, par Maurice de Sully.

[1] Deux des successeurs de Suger au XIII[e] siècle rebâtirent une grande partie de l'église de Saint-Denis et la mirent dans l'état où elle est aujourd'hui.

Faisons connaître cet illustre évêque, avant de parler de son œuvre.

Maurice [1] naquit au village de Sully, situé sur les bords de la Loire. Sa famille était pauvre. Il fut instruit par charité et ses goûts le portèrent vers la cléricature. Sa haute capacité le fit élever successivement aux titres de chanoine de Bourges et d'archidiacre de Paris. Le siége épiscopal de cette ville étant devenu vacant par la mort de Pierre Lombard, aucun candidat n'obtint une majorité suffisante pour être élu, ce qui décida les électeurs à charger trois ecclésiastiques de faire un choix définitif. Les trois délégués ne s'accordèrent pas mieux que l'assemblée entière et, pour sortir d'embarras, chargèrent un seul d'entre eux de choisir l'évêque. Cet électeur unique fut Maurice de Sully qui, après quelques instants de réflexion, dit à ses collègues: « Je dois choisir un homme qui me soit parfaitement connu comme dévoré du désir d'être utile et non de l'ambition de commander. Je veux bien supposer cette disposition dans plusieurs des candidats; mais je ne puis être certain qu'il en soit ainsi, puisque je ne puis lire dans leurs consciences. Je ne lis que dans la mienne; donc, pour ne rien hasarder, je nomme évêque Maurice de Sully. »

On a fait de longues dissertations pour ou contre ce fait rapporté par Césaire d'Heisterbach, moine de Citeaux. Il n'est contredit par aucun autre historien des XII[e] et XIII[e] siècles, et nous ne voyons pas pourquoi on refuserait de l'admettre. Quoi qu'il en soit, Maurice de Sully fut un grand évêque. Son épiscopat a été fécond en bonnes œuvres; mais son action la plus éclatante fut la construction de Notre-Dame de Paris.

Comme il n'avait pas de ressources suffisantes pour une entreprise aussi considérable, il publia, dans son diocèse, une indulgence des pénitences canoniques en faveur de ceux qui contribueraient aux dépenses. Tous ceux qui avaient encouru ces pénitences accoururent lui apporter de l'argent et il amassa ainsi des sommes considérables. Mais le moyen qu'il avait employé pour se les procurer fut critiqué par des hommes sévères qui déploraient qu'il se fût ainsi relâché de la rigueur de la discipline ecclésiastique. Maurice ayant demandé à Pierre-le-Chantre ce qu'il en pensait, celui-ci lui répondit franchement qu'il aurait mieux fait d'exhorter ses diocésains à accomplir toutes leurs pénitences avec exactitude.

[1] Hist. litt. de France, t. XV; Lebœuf, Hist. du diocèse de Paris.

Sans doute il eût été bien de faire les pénitences ; mais si le canoniste avait peine à absoudre Maurice de Sully, l'artiste doit être plus indulgent, car Notre-Dame de Paris est un des plus magnifiques monuments qui aient existé dans le monde. Un auteur qui écrivait pendant la construction de l'église de Notre-Dame en parlait ainsi : « Il y a longtemps que Maurice, évêque de Paris, travaille à bâtir son église. Le chœur est achevé et il n'y manque que le toit. Quand cette œuvre sera terminée, il n'y aura pas d'édifice en deçà des monts qui pourra lui être comparé. »

Cet éloge était bien mérité, et si le XIII[e] siècle éleva des cathédrales plus gracieuses, plus parfaites même, il n'est pas cependant parvenu à surpasser ce caractère de grandeur, de majesté, qui saisit lorsque l'œil plonge sous ses vastes et magnifiques arceaux de l'église de Notre-Dame.

Maurice ne put, avant de mourir, construire sa cathédrale tout entière. Le chœur fut incontestablement bâti pendant son épiscopat. On peut élever des doutes pour la nef. Elle fut sans doute commencée par lui et terminée au commencement du XIII[e] siècle. L'architecture en est plus élancée que celle du chœur. Notre-Dame ne fut terminée qu'au commencement du XIV[e] siècle.

On y travailla ainsi pendant toute la belle période artistique du moyen-âge. A la fin du XII[e] siècle, lorsqu'elle fut commencée, l'art chrétien s'était perfectionné et alla en progressant jusqu'à la fin du XIII[e]. Au commencement du XIV[e], il n'avait pas encore dégénéré d'une manière bien sensible ; la construction de ce monument croissant ainsi avec l'art, il en résulta une harmonie, une unité que l'on rencontre rarement dans les édifices gigantesques du moyen-âge.

Notre-Dame de Paris forme une croix latine. L'édifice [1] est soutenu par cent vingt piliers de proportion et de structure différentes, mais régulièrement disposés et qui forment une double enceinte autour de la nef et du chœur. L'ensemble offre donc cinq nefs parallèles, un vaste transept et une rangée de chapelles latérales de chaque côté. Il est difficile de rencontrer des dimensions plus colossales et des proportions plus heureusement combinées. La grandeur de l'enceinte est encore relevée par la pure sévérité des lignes et par la sobriété des ornements. On compte cent trente mètres de longueur dans œuvre sur quarante-six mètres soixante centi-

[1] *V.* Bourassé, *Cathédrales de France.*

mètres de largeur, et trente-quatre mètres soixante-dix centimètres d'élévation sous voûte.

L'étendue de Notre-Dame de Paris semble presque doublée par la disposition des larges galeries qui règnent sur toute la largeur des bas-côtés.

L'intérieur de l'édifice, considéré dans son ensemble, est grave et majestueux. La clôture du chœur était chargée sur ses deux faces de sculptures remarquables. Celles de l'intérieur représentaient l'histoire de la Genèse et avaient été exécutées en 1303 aux frais du chanoine Fayet. Celles de l'extérieur, qui offraient, dans une multitude de scènes variées, les faits du Nouveau-Testament, avaient été faites par Jehan Ravy et Jehan Bouteiller son neveu, tous deux *maîtres-maçons et imaigiers de Notre-Dame*. Les noms de ces vieux artistes doivent être pieusement recueillis par l'histoire. Malheureusement on ne connaît par leur nom qu'un bien petit nombre de ces génies modestes qui conçurent les plans si vastes et si compliqués de nos grands monuments du moyen-âge ou qui en exécutèrent les admirables détails.

Les galeries et les fenêtres qui entourent le chœur de Notre-Dame, construit en entier sous Maurice de Sully, sont parfaitement exécutées. Leurs larges baies sont partagées par de légers meneaux en nombreux compartiments. La plupart des vitraux n'existent plus aujourd'hui ; cependant les deux roses des transepts ont conservé à peu près intactes leurs admirables mosaïques. Ces deux roses, et celle qui existe au-dessus du portail, sont trois chefs-d'œuvre : on n'en rencontre dans aucun monument de plus riches, de plus harmonieuses.

Primitivement, les murailles de Notre-Dame étaient couvertes de peintures à fresque ; elles ont disparu sous plusieurs couches d'un hideux badigeon,

Quant à l'extérieur, la cathédrale de Paris, par son aplomb colossal et le style mâle de sa façade, fait naître dans l'âme un sentiment de surprise et d'admiration. On n'y rencontre pas ce luxe d'ornements, cette prodigalité de détails, cette variété de composition que l'on trouve dans la plupart des monuments de la même époque. Le caractère principal et le mérite réel de Notre-Dame de Paris réside dans la sévérité des lignes, dans cette symétrie grandiose qui frappe, au premier abord, lorsqu'on jette les yeux sur ce bel édifice.

La façade principale offre un aspect imposant. A la vue de ses deux hautes tours si massives, on se reporte naturellement à cette

époque féodale où les moines et les clercs, aussi bien que les seigneurs, voulaient avoir des moyens de défense. L'église cathédrale ou abbatiale était le château-fort de l'évêque ou de l'abbé, qui s'y défendaient au besoin contre le haut et puissant seigneur laïque qui envahissait leurs fiefs ecclésiastiques.

La façade de Notre-Dame est flanquée de quatre grands contreforts et divisée en plusieurs étages par d'élégantes galeries. Elle présente à sa partie inférieure trois grandes ogives à voussures profondes qui servent d'entrée aux nefs; les sculptures qui décorent ces portails sont fort curieuses [1].

Au-dessus des trois voussures de la façade est une galerie dans laquelle on voyait autrefois des statues de rois. Cette première galerie est surmontée d'une seconde dont la décoration consistait en une seule statue de la Sainte-Vierge, patrone du monument [2].

Les deux tours sont terminées par une plate-forme, à une hauteur de soixante-huit mètres.

Les portes latérales du nord et du midi sont ornées plus modestement que celles de l'occident. Cependant, le portail de Saint-Marcel présente de belles sculptures.

Plusieurs autres monuments remarquables furent commencés au XIIe siècle. Nous citerons seulement la cathédrale et les églises de la Trinité et de Saint-Aubin d'Angers; une grande partie des cathédrales d'Autun, d'Angoulême, du Mans, de Lyon, de Séez, de Cambrai, de Strasbourg, de Châlons-sur-Marne, de Bayeux, de Rouen, de Sens, de Tulle, de Coutances, de Tours, de Nantes, de Bayonne, de Verdun, de Bordeaux, de Luçon, de Soissons, enfin de Chartres, un des plus beaux monuments qui soient dans le monde.

Toutes ces immenses constructions sont dues au zèle religieux des populations qui accouraient en foule prêter leurs bras aux évêques qui les entreprenaient. Nous avons vu déjà que Suger fut aidé ainsi dans la construction de son église abbatiale. Nous trouvons, sur ce zèle des peuples, des détails intéressants dans une

[1] L'intérieur de Notre-Dame, sa façade et les bas-reliefs avaient beaucoup souffert par l'effet des révolutions politiques et du temps. On vient d'y faire des réparations importantes et exécutées avec intelligence. Les XVIIe et XVIIIe siècles ont laissé dans l'intérieur de Notre-Dame des preuves trop nombreuses de leur mauvais goût architectural.

[2] Les statues des rois et de la Sainte-Vierge ont été brisées pendant la révolution de 93.

lettre écrite par Haimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, à propos de la construction de l'église de Chartres.

« C'est un prodige inouï, dit-il [1], que de voir des hommes puissants, fiers de leur naissance et de leurs richesses, accoutumés à à une vie molle et voluptueuse, s'attacher à un char avec des traits et voiturer les pierres, la chaux, le bois et tous les matériaux nécessaires pour l'édification de l'édifice sacré. Quelquefois mille personnes, hommes et femmes, sont attelés au même char, tant la charge est considérable, et cependant il règne un si grand silence, qu'on n'entend pas le moindre murmure. Quand on s'arrête dans les chemins on parle, mais seulement de ses péchés dont on fait confession avec des larmes et des prières; alors les prêtres engagent à étouffer les haines, à remettre les dettes, etc., etc. S'il se trouve quelqu'un assez endurci pour ne pas vouloir pardonner à ses ennemis et refuser de se soumettre à ces pieuses exhortations, aussitôt il est détaché du char et chassé de la sainte compagnie. »

Haimon rapporte que c'était surtout dans la belle saison que l'on exécutait ces travaux, et que, pendant les nuits, on allumait des cierges sur les chariots ainsi qu'autour de l'église en construction, et qu'on veillait en chantant des hymnes et des cantiques.

On trouve aussi dans une lettre écrite par Hugues, archevêque de Rouen, à Thierri d'Amiens, en 1145, des détails sur ces grandes réunions d'ouvriers volontaires qui faisaient vœu de travailler à l'œuvre des cathédrales en esprit de pénitence.

« Les habitants de Chartres, dit-il, ont concouru à la construction de leur église en traînant les matériaux; Notre Seigneur a récompensé leur humble zèle par des miracles qui ont excité les Normands à imiter la piété de leurs voisins. Nos diocésains ayant donc reçu notre bénédiction, se sont transportés à Chartres, où ils ont accompli leur vœu. Depuis lors, les fidèles de notre diocèse et des autres contrées voisines ont formé des associations dans un but semblable. Ils n'admettent personne dans leur compagnie, à moins qu'il ne se soit confessé, qu'il n'ait renoncé aux animosités et aux vengeances et ne se soit réconcilié avec ses ennemis. Cela fait, ils élisent un chef sous la conduite duquel ils tirent les chariots en silence et avec humilité. »

Outre ces associations de manœuvres, il y en avait d'autres d'ouvriers et d'artistes qui se rendaient dans les lieux où l'on avait conçu

[1] Annal. Bened., t. VI.

le dessein d'élever une église. Ils travaillaient sous la direction d'un chef qui ne portait que le titre modeste de *maître-maçon*. Quelquefois ces ouvriers prenaient le nom de *logeurs du bon Dieu*. Quant aux plans des magnifiques monuments de l'art chrétien, on les devait souvent à des clercs, à des moines obscurs, ou bien à quelques-uns de ces *maîtres-maçons* qui n'étaient rien moins que des hommes de génie. Les noms de la plupart des grands artistes du moyen-âge ne sont plus connus. Quelques-uns seulement ont échappé à l'oubli, comme celui de Robert de Luzarches qui fit le plan de la magnifique cathédrale d'Amiens. Mais si leurs noms sont oubliés, les œuvres restent, et sont là pour attester leur puissance de conception et le zèle des populations chrétiennes qui les ont secondés.

Pendant le XIIe siècle, l'architecture chrétienne subit une grave modification; l'arc en tiers-point nommé ogive fut substitué au plein-ceintre que l'on rencontre dans tous les monuments de la période romane, c'est-à-dire des IXe, X^e^ et XIe siècles. Dès la fin du XIe siècle, l'ogive se fait remarquer à côté du plein-ceintre, mais la forme en est lourde et massive. A partir de cette époque, elle devient plus élancée, plus gracieuse. Le principe ogival appliqué à tous les détails de l'église chrétienne, aux voûtes, aux fenêtres, aux arcades, aux galeries, lui donnèrent une physionomie svelte, élégante, un caractère presque aérien.

On remarque, au XIIe siècle, le progrès de l'art non-seulement dans la disposition générale de l'édifice, mais aussi dans tous les détails de l'ornementation; les sculptures devinrent plus parfaites; les statues eurent des formes moins raides et moins grossières; l'orfévrerie prit le même caractère que l'architecture et fit autant de progrès.

Nous devons nous contenter de le constater, sans nous laisser entraîner à des détails plus nombreux qui appartiennent à des ouvrages spéciaux.

II.

Luttes en faveur de la liberté de l'Eglise. — Le pape Alexandre III et l'empereur Frédéric Barberousse. — Thomas Becket et le roi Henri d'Angleterre.

1153—1173.

Après la mort du pape Eugène III, disciple de saint Bernard, on élut, pour lui succéder, Conrad, cardinal-évêque de Sabine qui prit le nom d'Anastase IV. C'était un vertueux vieillard qui n'occupa le saint-siége qu'un an et quatre mois. Il eut pour successeur Nicolas, évêque d'Albane, qui fut nommé Adrien IV.

Adrien était un homme instruit, d'une haute capacité administrative et politique. Dès le commencement de son pontificat, il s'attaqua aux deux partis républicain et impérial qui luttaient alors soit contre le pouvoir temporel de la papauté à Rome, soit contre la prépondérance politique à laquelle elle était parvenue en Europe.

Le parti républicain, à Rome, était surtout dirigé par Arnaud de Bresse, ancien ami d'Abailard. Outre son opposition politique, l'autorité ecclésiastique reprochait à Arnaud certaines opinions contraires au dogme catholique. C'était plus qu'il n'en fallait alors pour être brûlé. Arnaud et ses républicains détestaient principalement Gérard, prêtre-cardinal. Ce prélat étant passé dans la rue Sacrée pour aller trouver le pape Adrien nouvellement ordonné, ils se jetèrent sur lui et le blessèrent dangereusement; c'est pourquoi le pape lança contre Rome un interdit. La noblesse, le clergé se rendirent aussitôt auprès du pape et lui jurèrent, sur les évangiles, qu'ils allaient chasser de la ville Arnaud et ses partisans s'ils ne rentraient sous l'obéissance du pape. C'est ce qui eut lieu en effet.

Arnaud s'étant enfui, tomba entre les mains de Gérard, cardinal-diacre de Saint-Nicolas. Les vicomtes de Campanie le lui arrachèrent et le remirent entre les mains de Frédéric-Barberousse qui était alors en Italie où il se fit sacrer roi de Lombardie.

Ce prince ayant manifesté l'intention de se rendre à Rome, Adrien, qui se défiait de son ambition, lui envoya des ambassadeurs pour s'assurer de ses dispositions. Frédéric les reçut bien et, sur leur demande, leur remit Arnaud de Bresse qu'ils emmenèrent à Rome.

Le sectaire fut jugé coupable par le clergé qui le livra au préfet. Celui-ci le fit attacher à un poteau et brûler publiquement. Ses cendres furent jetées au vent, de peur que le peuple ne les recueillît pour en faire de reliques.

Frédéric s'approcha de Rome. Il se défiait du pape comme le pape se défiait de lui. Cependant ils parvinrent à s'entendre et firent cause commune contre le parti des républicains. Ceux-ci envoyèrent à Frédéric des députés pour lui offrir la couronne impériale, mais à condition qu'il les délivrerait du pouvoir clérical et qu'il rétablirait à Rome l'ancienne forme républicaine dans le gouvernement. Frédéric leur répondit insolemment qu'il était le maître et, par le conseil du pape, il s'empara de l'église de Saint-Pierre et de la cité Léonine où cette église était située. Frédéric y fut couronné empereur par le pape. Les Romains, outrés qu'on n'eût pas attendu leur consentement, se jetèrent en furie sur l'église de Saint-Pierre où ils massacrèrent quelques hommes de l'empereur qui s'y trouvaient encore. Frédéric accourut avec ses troupes. Un combat acharné s'engagea. Les Romains furent vaincus. Mille d'entre eux restèrent sur le champ de bataille.

Le pape et l'empereur quittèrent Rome ensemble. Ils étaient, en apparence, très-unis; mais, en réalité, ils avaient l'un contre l'autre des défiances qui éclataient à la moindre occasion. Leurs prétentions et leurs intérêts étaient tellement opposés, qu'ils ne pouvaient vivre longtemps en paix.

Adrien, comme ses prédécesseurs depuis Grégoire VII, se croyait suzerain de tous les royaumes catholiques et supérieur à l'empereur dans l'ordre politique. Frédéric, de son côté, en sa qualité de successeur de Charlemagne, regardait tous les rois de l'Europe comme ses feudataires et toutes les provinces comme autant de fiefs dépendants de sa couronne impériale. Telles étaient leurs dispositions lorsque, à la mi-octobre de l'année 1157, Frédéric se rendit en Bourgogne dont il était maître, afin d'y tenir sa cour plénière.

Il s'y trouva des ambassadeurs de plusieurs nations. Le pape y envoya deux légats, les cardinaux Roland et Bernard qui remirent à l'empereur une lettre dans laquelle le pape disait [1]:

« Nous avons écrit, il y a peu de jours, à Votre Majesté pour lui rappeler le crime inouï qui a été commis en Allemagne et que vous avez laissé impuni jusqu'à présent. Vous savez comment notre vénérable frère Esquil, archevêque de Lunden, a été pris, en revenant de Rome, par quelques impies qui le retiennent encore en prison, et comment ces hommes coupables se sont jetés sur lui et sur les siens,

[1] Radev., Gest. Frid.; Epist. Hadrian., ap. Labb. et Cossart., conc., t. x, p. 1144 et seq.

les ont maltraités, après leur avoir volé tout ce qu'ils possédaient. Cet attentat est connu même des nations les plus éloignées. On dit que vous avez fermé les yeux sur un crime aussi horrible, au lieu d'user du glaive que vous avez reçu de Dieu pour la punition des méchants. Nous ne comprenons pas pourquoi vous avez pu agir ainsi, car notre conscience ne nous reproche point de vous avoir offensé. Au contraire, nous vous avons aimé comme notre cher fils, comme un prince très-chrétien.

« Rappelez-vous comme l'Eglise romaine vous a reçu avec joie l'année dernière et comme elle vous conféra de bon cœur la couronne impériale. Nous ne regrettons pas d'avoir donné satisfaction à vos désirs; au contraire, vous auriez reçu de nous des bénéfices plus grands encore, que nous nous en réjouirions à cause du bien que vous pouvez faire à l'Eglise et à nous. Nous craignons que des personnes mal intentionnées ne vous aient inspiré des préventions contre nous. »

Rainald, chancelier de l'empereur, expliqua cette lettre en faveur des seigneurs qui n'entendaient pas le latin. Ils en furent indignés et la trouvèrent malveillante. Ils étaient surtout choqués de ce que le pape parlait de l'empire comme d'un *bénéfice* dont il aurait conféré à l'empereur l'investiture en lui donnant la couronne.

Un des légats les irrita encore davantage en disant : « De qui donc Frédéric tient-il l'empire si ce n'est du pape? » A ces mots Othon de Bavière tira son épée et menaça le légat de lui couper la tête. Frédéric le retint, mais il congédia aussitôt les légats en leur ordonnant de partir sur-le-champ pour Rome, sans s'arrêter en aucun lieu sur les terres de l'empire. Il rendit compte, en même temps, par une circulaire adressée dans tous ses Etats, de ce qui s'était passé à Besançon. Nous remarquons dans cette lettre le passage suivant où il parle des légats :

« On a trouvé sur eux plusieurs lettres scellées en blanc, où ils pouvaient écrire ce qu'ils voulaient et s'en servir, suivant leur coutume, pour dépouiller les églises d'Allemagne et en voler les vases sacrés; c'est pourquoi nous les avons renvoyés comme ils étaient venus.

« Par l'élection des seigneurs, nous tenons l'empire de Dieu seul. Lors de la passion de son fils, il a soumis le monde au gouvernement *des deux glaives*. Saint Pierre a dit de plus : *Craignez Dieu, honorez le roi;* donc celui-là attaque l'institution divine et se rend coupable de mensonge, qui dit que nous avons reçu du pape la cou-

ronne impériale à titre de bénéfice. Nous vous exhortons à soutenir la dignité de l'empire et nous déclarons que nous sommes disposés à sacrifier notre vie, plutôt que d'en permettre l'affaiblissement. »

Les deux légats Roland et Bernard étant arrivés à Rome, racontèrent les mauvais traitements qu'ils avaient essuyés et excitèrent le pape à en tirer vengeance. Adrien écrivit aux évêques d'Allemagne une lettre dans laquelle il se plaignait des procédés de l'empereur. Ceux-ci lui répondirent avec respect. « Nous avons averti l'empereur, lui dirent-ils, comme vous nous en avez priés. Ce prince nous a répondu: Il y a deux règles suivant lesquelles notre empire doit être gouverné: les lois promulguées par les empereurs nos prédécesseurs, et les usages qu'ils ont suivis. Nous ne pouvons sortir de ces limites. Nous ne refusons point au pape le respect qui lui est dû, mais nous prétendons ne tenir notre empire que de Dieu. »

Les évêques citèrent au pape la lettre entière de l'empereur. Elle n'était qu'une protestation contre les prétentions de la cour romaine.

Ils terminent celle qu'ils adressèrent à Adrien en le priant d'adoucir l'empereur, et de lui parler d'une manière plus douce.

C'est ce que fit le pape.

L'empereur ayant entrepris un nouveau voyage en Italie, il lui envoya deux légats beaucoup plus modérés et plus conciliants que les premiers, les cardinaux Henri et Hyacinthe. Ils se dirigèrent vers l'Allemagne au-devant de l'empereur qui les reçut avec bonté. Après avoir salué Frédéric comme seigneur et empereur de Rome et du monde, ils interprétèrent la lettre du pape de la manière la plus favorable et firent toutes les soumissions que l'on exigea d'eux. Frédéric, satisfait, leur donna le baiser de paix et des présents, après quoi il les renvoya pleins de joie.

Le célèbre historien Othon [1], évêque de Frisingue, devait suivre l'empereur en Italie. Les divisions qui existaient entre la papauté et l'empire l'avaient profondément affligé, et il eût été heureux de pouvoir être témoin de la réconciliation solennelle de Frédéric et d'Adrien. Mais il se sentit malade au moment du départ et comprit que sa fin était prochaine. Cependant, il voulut, avant sa mort, assister au chapître de Citeaux et se rendit au monastère de Mori-

[1] Othon de Frisingue a fait deux ouvrages: une chronique qui s'arrête à l'an 1146, et les deux premiers livres de l'Histoire de Frédéric. Ce dernier ouvrage a été continué par Radevic, chanoine de Frisingue et disciple d'Othon.

mond dont il avait été abbé. Il y mourut environné d'un grand nombre d'évêques ou d'abbés, après avoir désavoué ce qu'il avait écrit d'un peu trop dur contre saint Bernard à propos de ses poursuites contre Gilbert de la Porée.

Frédéric [1] étant allé en Italie, y fit reconnaître les priviléges de sa couronne par tous les feudataires et exigea même les redevances, nommées *droits royaux* ou *régales*, des églises et des monastères. Ce fut une nouvelle cause de discorde entre lui et le pape. Adrien regarda la démarche de Frédéric comme une injure grave faite à l'Eglise, et lui fit remettre une lettre par un homme de peu de considération qui disparut aussitôt après s'être acquitté de la commission dont il avait été chargé. Cette lettre, sous une apparence assez modérée, renfermait des choses désagréables pour Frédéric. Ce prince, encore jeune, traita le pape sans ménagement et lui répondit par une lettre insolente dans laquelle il s'affranchissait des politesses les plus ordinaires. Adrien s'en plaignit; Frédéric lui répondit de nouveau sur le même ton, et la guerre fut déclarée avec plus de violence que jamais. L'empereur, ayant tenu une assemblée près de Bologne, quatre légats s'y trouvèrent; mais les propositions qu'ils firent au nom du pape furent mal reçues de l'empereur. Adrien, de son côté, s'obstinait à ne rien céder de ses prétentions. Il mourut sur ces entrefaites et eut pour successeur le cardinal Roland qui prit le titre d'Alexandre III. Roland était un ces deux légats qui avaient montré peu de modération à l'assemblée de Besançon. C'était, du reste, un homme très-vertueux, instruit et énergique. Trois cardinaux s'opposèrent à son élection. Parmi eux était Octavien qui ambitionnait la papauté. Se voyant frustré de ses espérances, il eut recours aux moyens violents, se fit élire par ses deux collègues opposés à Alexandre et se rendit à l'église de Saint-Pierre au moment même où on intronisait le souverain pontife. Saisissant une chape rouge, il se la jeta précipitamment sur les épaules. C'était le moyen usité dans la cérémonie de l'intronisation du pape, pour lui conférer la dignité apostolique. Octavien ne pouvait croire qu'un simple signe, sans élection légale, pût lui conférer la papauté; mais il savait qu'il serait soutenu par l'empereur Frédéric qui détestait Roland, et qui le reconnut, en effet, pour son pape, sous le nom de Victor III. Octavien, fier de cet appui, fit enfermer à Rome le pape Alexandre III et ses cardinaux, mais le peuple se souleva en

[1] *V.* Baron., Annal. eccles.; Radev. Gest. Frid.

leur faveur et les délivra. Alexandre, Octavien et leurs cardinaux adressèrent dans tous les royaumes catholiques des lettres où ils exposaient les circonstances de leur élection et la défendaient.

La démonstration du peuple romain en faveur d'Alexandre fit réfléchir l'empereur qui entreprit de se donner toutes les allures de l'impartialité, en convoquant un concile à Pavie pour décider en dernier ressort entre les deux prétendants.

Frédéric se croyait le droit de convoquer ainsi un concile, parce que ses prédécesseurs Charlemagne, Justinien, Théodose en avaient assemblé. Il envoya donc aux évêques des principaux royaumes de l'Europe des lettres de convocation, et cita Alexandre et Octavien à comparaître pour soutenir leur cause devant le concile.

Les évêques de Prague et de Verden furent chargés par l'empereur de porter sa citation à Alexandre. Ils le trouvèrent à Anagni et agirent envers lui comme s'il eût été simple cardinal. Cette conduite et la lettre de l'empereur inspirèrent aux cardinaux beaucoup d'inquiétude, car, d'un côté, ils redoutaient les violences de l'empereur, et, de l'autre, ils craignaient pour la liberté de l'Église. Après une mûre délibération, ils se décidèrent à la lutte, et Alexandre répondit aux envoyés de Frédéric :

« Nous reconnaissons l'empereur pour avoué et défenseur de l'Église romaine, et nous voulons l'honorer plus que tous les autres princes du monde, sauf toutefois l'honneur du roi des rois. Nous sommes donc surpris de la manière inusitée dont il nous traite en convoquant un concile sans notre participation et en nous ordonnant de comparaître en sa présence, comme s'il avait autorité sur nous. Or, d'après le privilège donné par J.-C. à saint Pierre et par lui à l'Eglise romaine, cette église juge toutes les autres, mais ne peut être jamais soumise au jugement de personne. Ce privilège a toujours subsisté, et nous avons lieu de nous étonner de le voir attaqué par celui qui devrait le défendre. Les canons et les règles tracés par les Pères, nous défendent d'aller à sa cour et de subir son jugement. Nous serions très-coupables devant Dieu si, par notre ignorance ou notre faiblesse, nous laissions réduire l'Eglise en servitude. Nous aimerions mieux nous exposer à tous les périls, à l'exemple de nos pères. »

Cette réponse d'Alexandre était ferme et digne. Ses droits étaient incontestables, et, l'eussent-ils été moins, qu'il eût combattu avec raison les prétentions de Frédéric. Ce prince était capable, aussi bon guerrier que législateur; mais son ambition était sans bornes : il

était jaloux de sa puissance jusqu'à devenir despote et tyran, et ne voulait rien moins que de rétablir en sa personne la puissance des vieux empereurs dont il se croyait successeur légitime.

On peut juger, d'après ces prétentions, combien il dut être irrité de la réponse d'Alexandre.

Le concile de Pavie se réunit le 5 février 1160. La majorité, composée d'Allemands et d'Italiens dévoués aux caprices de l'empereur, décida en faveur d'Octavien et le proclama pape légitime. Alexandre fut condamné comme contumace; mais il répondit à cette sentence le 24 mars de la même année, en excommuniant l'empereur et en déliant tous ses sujets du serment de fidélité qu'ils lui avaient fait. Il envoya en même temps des légats dans toutes les parties du monde catholique pour prémunir les fidèles contre le schisme et faire reconnaître partout son autorité.

On y était généralement disposé, parce que son mérite était aussi connu que le servilisme de son compétiteur; de plus, le ton despotique avec lequel Frédéric avait écrit aux rois et aux prélats des royaumes de l'Europe, pour les inviter à son concile de Pavie, avait blessé le sentiment national, car il leur parlait comme s'il eût eu sur eux tous des droits de suzeraineté. En France surtout on se déclara hardiment contre Octavien. Arnoul de Lizieux, un des évêques les plus influents, en donna avis à Alexandre par une lettre dans laquelle il l'exhorte à combattre courageusement suivant l'exemple d'Innocent II.

« Souvent, dit-il [1], il est arrivé des schismes semblables dans l'Eglise romaine, comme on le voit jusque sur les peintures du palais de Latran où les schismatiques téméraires servent de marchepied aux souverains pontifes.... Aussitôt que j'ai eu appris votre promotion et les desseins de votre compétiteur, je me suis hâté d'en donner connaissance à notre prince [2], afin de le prévenir en votre faveur et d'empêcher qu'il ne se laissât surprendre par l'autre parti. Il a hésité quelque temps, mais il a fini par me promettre qu'il ne reconnaîtrait jamais d'autre pape que vous... Ne perdez pas l'occasion d'envoyer souvent vos ordres dans toutes les provinces, afin qu'on s'accoutume à vous obéir. »

Alexandre [3] félicita Arnoul de Lizieux de son dévouement à

[1] Arnulf., Epist. 19.

[2] C'est-à-dire le roi d'Angleterre qui était seigneur de Normandie.

[3] Alexand., Epist. 2; ap. Labb. et Cossart., conc., t. x, p. 1397.

l'Eglise et lui apprit certaines particularités du conciliabule de Pavie; entre autres celle-ci : qu'Octavien avait reçu de Frédéric l'investiture de la dignité apostolique comme d'un fief ordinaire.

Arnoul, flatté de la confiance qu'Alexandre lui témoignait, travailla avec ardeur à le faire reconnaître par les évêques d'Angleterre pour pape légitime. Il leur adressa une lettre, dans laquelle il leur fit ces justes réflexions relativement à la décision des membres du concile de Pavie :

« De quel droit ont-ils osé décider ainsi la question de leur autorité privée, et nous traiter en inférieurs, nous que Dieu a faits leurs égaux? Béni soit Dieu qui a éclairé, comme toujours, l'Église de France, qui lui a accordé la grâce de connaître la vérité et de ne pas s'éloigner du sentier de la justice! Toujours, en effet, la Providence a humilié ceux que la fureur des Allemands a suscités contre l'Eglise romaine, et elle a donné la victoire à ceux qui ont reçu l'hospitalité sur le territoire français. Aujourd'hui, après un examen approfondi du caractère des prétendants à la papauté et des formes de l'élection, on y est convenu de reconnaître Alexandre pour pape; le roi très-catholique de France a donné son consentement, et, dans son royaume, on reçoit avec respect ses lettres et ses légats. »

Philippe, abbé de l'Aumône, monastère de l'Ordre de Citeaux situé dans le diocèse de Chartres, contribua beaucoup à faire reconnaître Alexandre en France et en Angleterre. Le pape l'avait chargé de cette importante et délicate mission; il lui rendit compte de ses travaux.

« J'ai vu le roi de France, lui dit-il [1]; c'est un prince très-catholique qui vous est tout dévoué : il vous l'eût déjà prouvé si des affaires importantes ne l'en eussent enpêché. Vous saurez que les archevêques, évêques et autres prélats de l'Eglise de France vous reconnaissent comme légitimement élu. »

En France et en Angleterre, on était, en effet, beaucoup plus porté à reconnaître Alexandre pour pape qu'Octavien, qui n'avait pour lui que la protection suspecte de l'empereur d'Allemagne. Les hommes les plus remarquables unissaient leurs efforts pour le faire reconnaître, et l'on tint à cet effet trois assemblées [2] : une à Beauvais pour la France, l'autre à Londres pour l'Angleterre, la troisième à Neuf-Marché pour la Normandie. Alexandre III y fut reconnu

[1] Int. Epist. Joann. Salisb. 64.

[2] Labb. et Cossart., Concil., t. x, p. 1406.

pour souverain pontife; mais Frédéric et ses partisans s'obstinant à soutenir Octavien; Louis, roi de France, et Henri, roi d'Angleterre, convoquèrent, d'un commun accord, une assemblée à Toulouse pour y examiner ses droits[1]. Ce concile se tint en 1161. Il s'y trouva cent prélats tant évêques qu'abbés; les deux rois, plusieurs seigneurs, des envoyés de l'empereur et du roi d'Espagne, des légats des deux papes. Fastrède, successeur de saint Bernard à Clairvaux, nous apprend, dans une lettre à l'évêque de Vérone, ce qui se passa dans cette assemblée. Voici comment il s'exprime :

« Après plusieurs exhortations aux rois et aux seigneurs qui hésitaient à suivre la vérité par crainte ou par affection pour l'empereur; après plusieurs conseils que nous avons tenus avec des archevêques, des évêques et des personnes de piété qui approchent chaque jour des rois; après des prières accompagnées de larmes répandues devant Dieu, principalement dans notre Ordre; lorsqu'il n'y avait presque plus d'espérance, deux cardinaux sont venus de la part d'Octavien, en grande pompe, accompagnés des gens de l'empereur, au jour et au lieu que les rois de France et d'Angleterre avaient désignés. Les envoyés d'Octavien ont été entendus les premiers; ceux d'Alexandre leur ont répondu; et, d'après ces réponses, d'après les dépositions de témoins irréprochables, d'après les paroles des schismatiques eux-mêmes qui rendaient malgré eux témoignage à la vérité, il a été reconnu : que l'élection d'Octavien est nulle, qu'il s'est lui-même revêtu de la chape, qu'il s'est mis sur la chaire pontificale par le secours des laïques, comme je l'ai moi-même entendu dire à Gui de Crême. Enfin, il a été constaté qu'Octavien n'avait été sacré que huit jours après la sentence d'excommunication prononcée contre lui et par trois évêques excommuniés, ceux de Tusculum et de Ferentine, et par celui de Melfe, déjà condamné et déposé pour ses crimes notoires. Le roi d'Angleterre, les évêques de son royaume et les gens du pays l'ont attesté. D'un autre côté, il a été prouvé qu'Alexandre a été élu par la grande majorité des cardinaux, et qu'il eût été immédiatement revêtu de la chape, s'il n'eût résisté et pris la fuite. Il a aussi été prouvé que, avant le concile de Pavie, l'empereur avait déjà reconnu Octavien pour pape, en lui adressant ses ambassadeurs et ses lettres.

« On a dit qu'au concile de Pavie il y avait eu cent cinquante-

[1] Labb. et Cossart., Concil., t. x, p. 1407.

trois évêques; c'est faux, il n'y en eut que quarante-quatre; or l'empereur leur ayant déclaré qu'étant laïque, il ne lui appartenait pas de juger l'Église romaine, ni d'examiner l'élection des papes, tous les évêques avec le cardinal Guillaume de Pavie qui alors était neutre, après avoir longtemps délibéré, résolurent, à cause de leur petit nombre, de ne se déclarer ni pour l'un ni pour l'autre pape, mais d'attendre la décision d'un concile général de plusieurs royaumes que l'on devrait assembler afin d'avoir l'avis de la partie la plus importante et la plus vénérable de l'Église. Ils communiquèrent cette résolution à l'empereur qui ne l'approuva pas, mais prit en particulier les évêques et les contraignit par menaces ou par prières à reconnaître Octavien. Il n'en séduisit ainsi que vingt; les vingt-quatre autres, y compris l'évêque de Pavie lui-même, avaient déjà quitté le concile.

« Le cardinal Guillaume, présent au concile de Toulouse, confirma tous ces faits; en conséquence de quoi, on y rejeta le schismatique Octavien et l'on se déclara pour le pape Alexandre.

« L'archevêque de Trèves persévéra dans l'unité; ceux qui avaient pris le parti d'Octavien revinrent de leur erreur; nous-même, à la prière des chartreux, avons intercédé pour l'évêque de Grenoble. »

L'archevêque de Trèves avait inspiré des soupçons et l'évêque de Grenoble avait d'abord embrassé le parti de l'anti-pape.

Dans le cours de l'année 1161 qui était la seconde de son pontificat, Alexandre[1] était revenu à Rome; mais il ne put y demeurer longtemps en repos, à cause des schismatiques. La famille d'Octavien y était influente et l'empereur y avait un parti puissant qui faisait cause commune avec les schismatiques. Le peuple, qui était dévoué à Alexandre, le supplia de fuir les embuches de ses ennemis et de se réfugier de nouveau en Campanie où il était resté au commencement de son pontificat, protégé par le roi de Sicile. Mais les Allemands, qui étaient puissants dans toute l'Italie, pillaient et emprisonnaient tous ceux qui se rendaient auprès du pape, ce qui le décida à quitter l'Italie et à passer en France, refuge ordinaire des papes persécutés.

Alexandre, après avoir établi son vicaire à Rome, le cardinal Jules, évêque de Préneste, et réglé tout ce qu'on avait à faire dans les circonstances, alla à Terracine avec ses cardinaux, s'y embarqua, avec sa suite, sur quatre galères du roi de Sicile et débarqua à Gênes

[1] Act. Alexand. III; apud Baron. ad ann. 1162; Guillelm. Neubr., c. 2 et seq.

le 21 janvier 1162. Au mois d'avril suivant, il faisait son entrée solennelle à Montpellier.

L'empereur écrivit à Hugues de Champfleuri, chancelier du roi Louis-le-Jeune, pour le prévenir contre le pape et sa suite. Il finissait sa lettre en menaçant de faire la guerre à la France si l'on y recevait Alexandre. Les calomnies et les menaces de l'empereur produisirent peu d'effet. L'entrée d'Alexandre à Montpellier fut un triomphe. Il était monté sur un cheval blanc et revêtu de ses ornements pontificaux. La foule se précipitait à sa rencontre; chacun voulait lui baiser les pieds. Le seigneur de Montpellier lui servit d'écuyer dans l'espace de mille pas. Les nobles le reçurent dans la ville avec respect; parmi eux on remarquait un ambassadeur sarrasin qui vénéra le pape comme s'il eût été le Dieu des chrétiens et lui adressa une harangue, par interprète, au nom du roi son maître. Le pape lui répondit avec bonté et le traita avec beaucoup de considération. Tous ceux qui virent le Sarrasin vénérer le chef de l'Église catholique furent émus et se souvinrent de cette parole d'un prophète: *Tous les rois de la terre l'adoreront, toutes les nations lui seront soumises.*

Les quatre archevêques [1] de Sens, de Tours, d'Aix et de Narbonne se rendirent à Montpellier, pour l'arrivée du pape; il s'y trouva aussi six évêques: ceux d'Auxerre, de Saint-Malo, de Nevers, de Térouanne, de Maguelone et de Toulon.

Alexandre tint avec eux un concile [2] le 17 mai, jour de l'Ascension. Il y excommunia de nouveau Octavien et ses complices. On connaît ce fait par une lettre d'Alexandre lui-même à l'évêque de Vérone. «Nous attendons, dit-il dans cette même lettre [3], les cardinaux Henri et Guillaume, nos légats, avec les évêques d'Evreux et de Bayeux, envoyés du roi d'Angleterre, et les archevêques de Bourges et de Reims. Espérons que Dieu rendra bientôt la paix à son Église.»

Le roi Louis-le-Jeune ayant appris l'arrivée du pape à Montpellier, lui envoya aussitôt Thibault, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et Cadurque, clerc de sa chapelle, le même qu'il avait fait autrefois nommer archevêque de Bourges. Le pape les reçut assez froide-

[1] Ap. Labb. et Cossart., conc., t. x, p. 1410.

[2] On fit dans ce concile plusieurs canons. On remarque surtout que l'on y défendit aux religieux d'enseigner le droit civil et la physique.

[3] Alexand., Epist. ad Omnib.; ap. Labb. et Cossart., t. x, p. 1367.

ment. Louis en fut irrité et fit part de ses dispositions à Manassès, évêque d'Orléans, et par son moyen à Henri, comte de Champagne, qui étaient tous deux indisposés contre Alexandre. L'évêque d'Orléans lui reprochait de la partialité envers trois de ses chanoines qui étaient en discussion avec lui et avaient porté leur cause devant le pape. Henri de Champagne était parent de l'empereur Frédéric, ce qui le rendait personnellement beaucoup plus favorable à l'antipape qu'à Alexandre. Celui-ci comprit qu'il avait agi envers le roi de France d'une manière qui pouvait être extrêmement préjudiciable aux intérêts de l'Eglise. Aussi lui envoya-t-il, pour l'apaiser, Henri, archevêque de Reims, qui était frère du roi, les évêques de Langres et de Senlis, avec l'abbé de Grandselve [1]. Il écrivit en même temps à la reine Adélaïde, qui était sœur de Henri de Champagne, et au roi lui-même, afin de les disposer à recevoir avec bonté ses envoyés et à se dévouer à la cause de l'Église.

Il est probable que la cause du dissentiment qui s'était ainsi élevé entre le pape et le roi Louis était fort peu grave. A son arrivée en France, le pape eut à juger plusieurs affaires de détails dans lesquelles l'intérêt du roi ou son orgueil purent être blessés. Il en aura sans doute manifesté son mécontentement au pape qui, de son côté, n'écouta qu'un premier mouvement de dépit.

Au moment où le roi était irrité contre Alexandre, Henri de Champagne partait pour aller visiter l'empereur. Henri, pour flatter ce prince, lui conseilla de proposer au roi de France une assemblée où se trouveraient les évêques et les seigneurs de France et d'Allemagne, et devant laquelle les deux prétendants seraient obligés de se présenter pour soutenir leur cause. « Je vous promets, lui dit-il, que le roi s'en tiendra à ce que je lui conseillerai, quand on aura examiné en sa présence l'élection des deux papes. »

L'empereur suivit le conseil de Henri et proposa pour la réunion de l'assemblée la petite ville de Saint-Jean-de-Laune, située en Bourgogne, sur les confins de la France et de l'empire d'Allemagne [2]. Henri de Champagne accourut en France pour faire lui-même cette proposition au roi qui l'accepta, et il retourna en Lombardie, vers l'empereur, pour l'assurer du consentement du roi. La conférence était fixée au 29 août.

Les catholiques ayant appris qu'elle devait avoir lieu, furent dans

[1] Alexand., Epist. var., append. 2; ap. Labb. et Cossart., op. cit.

[2] Hist. monast. Vizeliac.

une grande consternation. Lorsque le roi partit pour Saint-Jean-de-Laune, Alexandre alla à sa rencontre et le joignit à Souvigni, prieuré de Cluni. Louis lui laissa le choix de le suivre à la conférence ou seulement jusqu'à Vergi, château-fort où il serait en sûreté. Alexandre ne consentit ni à l'une ni à l'autre des deux propositions; c'est pourquoi le roi lui dit en colère: « Il est étrange qu'on fuie le jugement, lorsqu'on est sûr de la justice de sa cause. » Ils se séparèrent mécontents. Louis continua sa route, le pape se dirigea vers le Berri et s'arrêta à Bourg-Dieu, près Châteauroux.

Le roi étant arrivé à Dijon, Henri de Champagne le vint trouver et lui dit: « C'est pour votre honneur et l'utilité de votre royaume que j'ai arrêté avec l'empereur les conditions de cette conférence, où l'on discutera les droits des deux prétendants. Si l'élection de Roland se trouve la meilleure, l'empereur se jettera à ses pieds; si c'est celle d'Octavien, vous le reconnaîtrez pour pape; si l'un des deux manque de se trouver à la conférence, on l'abandonnera et l'on reconnaîtra son compétiteur. Si Votre Majesté ne veut pas s'en tenir au jugement de l'assemblée, j'ai promis par serment de passer sous l'obéissance de l'empereur et de tenir désormais de lui ce que je tiens de vous en fief. »

Le roi n'avait pas chargé Henri de négocier sur ces bases. « Je m'étonne, lui dit-il, que vous ayez osé faire à mon insu un tel traité avec l'empereur. — Vous m'en avez donné le pouvoir, répondit Henri, par l'entremise de l'évêque d'Orléans; » et il lui montra la lettre que cet évêque lui avait en effet écrite, au nom du roi, au moment où il était le plus irrité contre Alexandre.

Frédéric était à Dole, ville située sur les frontières de ses états, en attendant la réponse définitive du roi de France. Octavien n'était pas avec lui, ce qui semblait aux Français un motif d'espérance. Mais bientôt après il arriva et l'empereur le fit conduire jusqu'au milieu du pont de Saint-Jean-de-Laune, pour attester qu'il était très-disposé à assister à la conférence. Le roi, de son côté, s'y était rendu; il envoya des plénipotentiaires vers ceux de l'empereur, pour demander un délai, attendu que les conditions du traité passé entre l'empereur et Henri de Champagne ne lui avaient été notifiées que la veille et qu'on ne pouvait se conduire avec légèreté dans une affaire aussi importante. Le délai ayant été refusé, Louis retourna à Dijon, et les cardinaux qui l'avaient accompagné se retirèrent au monastère de Vézelai, regardant la conférence comme rompue.

Henri de Champagne ne put voir sans chagrin ses intrigues devenir inutiles. Il fit tant auprès de l'empereur, qu'il obtint pour le roi un délai de trois semaines. Louis crut de sa loyauté de l'accepter, et alla de nouveau à Saint-Jean-de-Laune. L'empereur ne s'y trouva pas. Il y avait laissé Rainold, archevêque de Cologne, son chancelier, pour traiter en son nom. Ce prélat était un fougueux partisan du schisme et un courtisan servile; il voulut abuser de la loyauté du roi de France, contesta la teneur du traité et osa dire que l'empereur ne céderait à personne son droit de juger l'Eglise romaine. Louis, se tournant vers le comte de Champagne, lui adressa ces paroles : « Vous voyez que l'empereur n'est point ici, comme il s'y était engagé; vous êtes témoin aussi que ses envoyés changent les bases du traité. Je suis donc dégagé de ma parole. » Henri, les évêques et les seigneurs en convinrent. Alors le roi, ravi de l'occasion qui s'offrait d'elle-même, de se tirer de l'impasse où l'avait conduit Henri de Champagne, donna de l'éperon à son cheval et s'en retourna. Les Allemands, déconcertés, le suivirent en le priant de revenir et en lui promettant d'exécuter ponctuellement le traité, mais le roi leur répondit simplement qu'il avait fait ce qu'il devait et qu'il était libre.

Ainsi, la conférence n'eut pas lieu.

Louis, après avoir quitté Saint-Jean-de-Laune, se dirigea vers la Loire. Tandis qu'il était en Bourgogne, le roi d'Angleterre [1] Henri II s'était rendu à Bourg-Dieu auprès du pape. Il lui rendit les plus grands honneurs et lui fit de magnifiques présents. Quelque temps après, le pape quitta Bourg-Dieu. Les rois de France et d'Angleterre se trouvèrent à Coucy-sur-Loire et l'y reçurent avec de grands respects. Ils le conduisirent à sa tente, marchant à pied à côté de lui et tenant à droite et à gauche la bride de son cheval.

Le pape célébra les fêtes de Noël à Tours, et, au carême de l'année 1163, alla à Paris pour conférer avec le roi de France touchant les affaires de l'Église.

Louis fit deux lieues au-devant du pape, avec ses barons et ses chevaliers. Dès qu'il le vit, il descendit de cheval, courut lui tenir l'étrier et lui baisa les pieds, après quoi ils s'embrassèrent cordialement. Le clergé alla au-devant d'eux et les conduisit à la cathédrale. Alexandre resta à Paris jusqu'à Pâque et retourna ensuite à Tours où il avait convoqué un concile pour le dix-neuf de mai.

[1] Act. Alexand. III; ap. Baron., Annal. eccl.

Le concile[1] commença, en effet, ce jour-là et se tint dans l'église métropolitaine de Saint-Maurice. Il s'y trouva avec le pape dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, quatre cent quatorze abbés, et un grand nombre d'autres personnages ecclésiastiques ou laïques. La plupart étaient de France et d'Angleterre, quelques-uns d'Italie. Arnoul, évêque de Lizieux, fit, par ordre du pape, l'ouverture du concile. Dans son discours, il exhorta les évêques à lutter courageusement pour l'unité de l'Eglise contre les schismatiques et pour sa liberté contre les tyrans qui la pillaient et l'opprimaient.

« L'unité et la liberté de l Eglise, dit-il, sont, de nos jours, fortement attaquées, insultées. L'ambition des schismatiques s'efforce de scinder la première; la violence des tyrans cherche à détruire la seconde. Les projets des uns et des autres seront vains, grâce à Dieu. Il est impossible, en effet, de rompre la sainte alliance contractée entre le Christ et l'Eglise, par la volonté du Père lui-même. Il n'est pas moins impossible d'arracher à l'Eglise cette liberté qui a reçu la consécration du sang divin. Quelques pailles peuvent bien parfois s'envoler de l'aire du Seigneur, soulevées par le vent de la légèreté et de la vanité; mais le grain n'en est pas moins abondant, il n'est que plus net. Quoique les princes des ténèbres s'insurgent contre l'Eglise de Dieu, les portes de l'enfer ne peuvent jamais prévaloir contre elle. Ainsi, mes seigneurs, l'unité et la liberté de l'Eglise sont intactes, parce que la tunique sans coutures de J.-C. ne peut être partagée, parce que son sang n'a pu être versé en vain. »

Après avoir exhorté les Pères du concile à traiter les frères égarés avec charité et à concevoir de l'état ecclésiastique la plus haute idée afin de mieux comprendre leurs obligations, il les conjure de se tenir fermement unis:

« Nous sommes frères, leur dit-il; notre père commun, c'est le Christ; l'Eglise est notre mère. Il nous est bon et utile de nous tenir fortement unis dans une spirituelle fraternité; qu'il n'y ait entre nous qu'un cœur et qu'une âme, comme entre les fidèles de la primitive Eglise! Ayons tous le même esprit, la même foi. L'unité de la foi engendre la concorde, la concorde est la mère de l'unité; l'unité dans la foi nous donnera la liberté..... Nous ne devons épar-

[1] Concil. Turon.; ap. Labb. et Cossart., t. x, p. 1411; *vid.* et. Arnulph. Lexov. Epist.

gner ni peines ni encouragements pour conserver entre nous l'unité. Si nous nous tenons fermement unis, nous aurons plus de confiance et de courage; nous pourrons non-seulement résister à nos ennemis, mais les provoquer au combat, et l'Eglise apparaîtra comme une armée terrible rangée en bataille. »

Arnoul s'étend ensuite longuement sur le courage que devaient montrer les évêques si les tyrans persécutaient l'Eglise. Comme le résultat de cette persécution ne pouvait être que la spoliation des biens ecclésiastiques, l'éloquent évêque de Lizieux termine son discours en rappelant les grands principes de l'Evangile sur l'abnégation et l'esprit de pauvreté.

Toute l'assemblée reconnut Alexandre pour pape légitime. On y fit ensuite dix canons, renouvelés des conciles précédents. Nous en donnons en note les dispositions les plus importantes [1]. Nous traduirons seulement le quatrième canon relatif aux manichéens des provinces méridionales dont les progrès rapides effrayaient les chefs de l'Eglise. Voici comment en parlent les Pères du concile de Tours :

« Dans le pays de Toulouse, s'est élevée une hérésie condamnable qui s'est étendue peu à peu comme un chancre dans les contrées voisines et qui a infecté beaucoup de monde en Gascogne et dans plusieurs autres provinces. Comme un serpent, elle se replie sur elle-même et se dissimule; mais plus ses progrès sont occultes, plus elle est nuisible aux cœurs simples. C'est pourquoi nous ordonnons aux évêques et à tous les prêtres du Seigneur qui demeurent dans ces contrées, de veiller, de défendre, sous peine d'anathème, de donner asile ou secours à ceux qui seraient connus comme sectateurs de l'hérésie, d'avoir avec eux aucun commerce soit pour vente, soit pour achat, afin qu'étant privés de toute consolation même d'huma-

[1] Nous défendons de diviser les prébendes ou bénéfices ecclésiastiques : les grandes comme les petites doivent rester intactes. Nous défendons aux clercs le prêt à intérêt et toute autre espèce d'usure. Nous défendons aux laïques d'usurper les biens ou revenus ecclésiastiques. Les clercs doivent éviter l'avarice. Les évêques ou les archidiacres ne peuvent charger les doyens ou les archiprêtres de juger en leur nom les causes ecclésiastiques. Les religieux doivent éviter de s'occuper des affaires séculières. Il leur est défendu d'étudier le droit et la médecine. Nous déclarons nulles les ordinations faites par les hérétiques et les schismatiques. Nous défendons d'exiger des rétributions pour la sépulture et l'onction des malades. Le concile s'étend longuement, dans le dixième canon, sur les peines qu'il fallait infliger aux seigneurs qui pilleraient ou usurperaient les biens ecclésiastiques.

nité, ces hérétiques soient forcés de renoncer à leurs erreurs. Quiconque osera contrevenir à ce règlement sera frappé d'anathème, comme complice de leur iniquité.

« Ceux qui seront pris devront être emprisonnés par les princes catholiques, qui, de plus, confisqueront leurs biens.

« Comme ces hérétiques se réunissent souvent de divers lieux et demeurent dans une même habitation sans autre lien d'union que celui de l'erreur, nous voulons que l'on surveille attentivement ces réunions et qu'on s'y oppose avec toute la sévérité légale, si on découvre qu'elles sont réelles. »

Nous trouvons encore dans les actes du concile de Tours une défense qui mérite d'être remarquée [1] : c'est celle de louer annuellement les bénéfices ecclésiastiques. Le concile dit que c'était là un *usage énorme* établi en plusieurs lieux. On ne pouvait faire plus ouvertement, quoique d'une manière indirecte, commerce des choses saintes. On conçoit que le locataire d'une paroisse devait chercher à lui faire rendre en argent le plus possible; le ministère ecclésiastique devenait ainsi une spéculation commerciale. Il faut qu'un concile ait noté cet abus pour que l'on puisse y croire.

Après le concile de Tours, les deux rois de France et d'Angleterre prièrent le pape Alexandre de choisir la ville qui lui plairait, dans l'un ou l'autre royaume, pour y faire sa résidence. Il choisit [2] la cité métropolitaine de Sens et il y demeura depuis le 1er octobre 1163 jusqu'à Pâque 1165, expédiant de là toutes les affaires de l'Eglise comme s'il eût été à Rome.

Parmi les prélats qui assistèrent au concile de Tours était Thomas Becket, archevêque de Cantorberi, qui eut trop de relations avec l'Eglise de France pour que nous ne le fassions pas connaître.

Thomas Becket [3] était fils de Gilbert, l'un des principaux citoyens de Londres. Dans son enfance, il avait été confié aux soins des chanoines de Marton, et il continua ensuite ses études aux écoles métropolitaines d'Oxfort et de Paris. Quand son père mourut, il fut adopté par la famille de Thibault, archevêque de Cantorberi, qui fut son protecteur. Du consentement de Thibault, Becket quitta l'Angleterre et voyagea pour se fortifier dans la connaissance des lois civiles et ecclésiastiques. Il assista aux leçons de Gratien à Bo-

[1] Concil. Turon., can. 5.

[2] Act. Alexand.; chron. S. Pet. vivi.

[3] John Lingard, Hist. d'Angleterre, ch. 12.

logne. A peine fut-il de retour que ses connaissances furent appréciées et récompensées. Il obtint plusieurs dignités ecclésiastiques et enfin l'archidiaconat de Cantorberi, le plus riche bénéfice de l'Angleterre après les évêchés et les abbayes. Le nouvel archidiacre eut beaucoup d'influence sur l'archevêque Thibault qui le fit connaître au roi Henri II. Ce prince l'apprécia, le nomma chancelier et gouverneur du prince son fils, lui accorda toutes ses faveurs et les plus riches fiefs. Becket devint le seigneur le plus riche et le plus somptueux du royaume. Henri était avec lui dans les termes de la plus grande familiarité et semblait avoir résigné entre ses mains le gouvernement de ses domaines, tant en Angleterre qu'en France.

Presque toutes les mesures utiles qui illustrèrent le commencement du règne de Henri sont attribuées aux conseils de Becket par ses biographes. Le nouveau chancelier ne se contenta pas d'être conseiller, il fut aussi diplomate et guerrier. Il vint en France où il eut la plus large part en plusieurs négociations. Il y fit même la guerre avec bravoure, mais il était plus fait pour le gouvernement que pour les combats.

Pendant les deux dernières années de sa vie, l'archevêque Thibault se dévoua à la défense du pape Alexandre. Comme les infirmités l'avaient rendu incapable de toute occupation active, il se servait de la plume de son secrétaire, Jean de Salisbury, pour démontrer au roi et aux évêques la supériorité des droits du pape élu par la majorité des cardinaux. Sa mort laissa vacante la plus haute dignité ecclésiastique d'Angleterre. La faveur dont jouissait le chancelier et la place qu'il occupait le désignaient comme le successeur de Thibault. Les courtisans l'appelaient leur futur archevêque. Cependant le roi ne se hâta pas de le nommer. L'église de Cantorberi était riche, et, pendant la vacance, les revenus lui appartenaient. Cependant, après treize mois, il envoya chercher Becket à Falaise et lui dit que, dans peu de temps, il serait archevêque. Becket, regardant ses vêtements avec un sourire ironique, répondit qu'il ressemblait fort peu à un archevêque, et que si le roi parlait sérieusement, il lui demandait la permission de le refuser, car il lui serait impossible de remplir les devoirs de sa nouvelle dignité et de conserver ses bonnes grâces.

Henri commettait, en effet, les plus grandes injustices envers les églises, et Thomas Becket les connaissait mieux que tout autre.

Henri fut inflexible. Le légat Henri de Pise joignit ses instances

aux ordres du roi. Thomas Becket consentit enfin malgré lui et quitta la Normandie. A son arrivée à Cantorberi, on procéda à son élection. C'était une pure formalité; aussi l'évêque de Héréfort Gilbert Foliot dit-il ironiquement que le roi avait opéré un miracle, puisqu'il avait changé un soldat en prêtre et un laïque en archevêque.

Thomas Becket, revêtu du caractère épiscopal, ne fut plus le même homme. Il renonça à ses riches vêtements et au luxe de sa maison. A la place des chevaliers et des nobles qui avaient fait sa société jusqu'alors, il n'eut plus pour compagnons que les plus instruits et les plus vertueux de ses clercs. Sa nourriture devint frugale, ses aumônes furent abondantes; il partagea tout son temps entre la prière, l'étude et ses fonctions épiscopales. Ne pouvant remplir les devoirs de sa charge avec ceux de chancelier, il résigna ce dernier titre entre les mains du roi.

Cette démarche déplut à Henri qui commença dès-lors à concevoir des soupçons contre le caractère énergique, la hauteur de vues, la vertu austère de son ancien favori. Cependant Becket sembla jouir encore pendant plus d'une année de son ascendant sur le roi.

Ce fut alors que se tint le concile de Tours. Becket, en traversant la Normandie pour s'y rendre, fut reçu partout comme s'il eût été le roi lui-même [1]. Les cardinaux s'avancèrent assez loin hors de la ville de Tours pour le recevoir. Le pape, qui désirait depuis longtemps le connaître, le reçut avec beaucoup d'amitié.

Peu de temps après son retour en Angleterre, il eut avec le roi une discussion qui fut la première cause de leur rupture. Cette discussion était relative à la juridiction des tribunaux ecclésiastiques.

Dès le IVe siècle de l'Eglise, les empereurs avaient reconnu la compétence des tribunaux ecclésiastiques pour juger toutes les causes des clercs, qu'ils avaient exemptés de la juridiction des tribunaux séculiers. Cette législation avait subi quelques modifications suivant les lieux et d'autres circonstances; mais, en général, on admettait dans l'Eglise, au XIIe siècle, qu'à l'évêque seul et aux tribunaux établis par lui, il appartenait de juger les clercs. Henri II prétendit que le clerc, après avoir été jugé par les tribunaux ecclésiastiques, devait être livré au bras séculier chargé de lui appliquer les peines corporelles. Cette opinion pouvait être certainement soutenue en

[1] Vit. quadrip. S. Thom., c. 14.

elle-même, mais comme elle était contraire à la législation généralement admise, elle parut un empiètement sur les droits de l'Eglise. Il faut avouer que Henri II, par toute sa conduite, pouvait bien inspirer des soupçons légitimes. Il regardait, à l'exemple des plus mauvais rois du régime féodal, les églises comme de simples fiefs temporels sur lesquels il avait des droits absolus; il supprimait les élections à son profit, s'emparait des revenus des églises qu'il laissait vacantes et subordonnait en tout la dignité spirituelle à son droit de suzeraineté temporelle.

Il réunit les évêques de son royaume à Londres pour leur faire adopter son opinion touchant la juridiction des tribunaux ecclésiastiques. Elle était, suivant lui, conforme aux coutumes d'Angleterre; c'est pourquoi il exigea de l'archevêque de Cantorberi et des autres prélats le serment absolu d'observer les coutumes de son royaume. Becket fit le serment le premier, mais ajouta: *sauf les droits de notre Ordre*. Cette clause irrita le roi. Une discussion vive s'engagea entre lui et l'archevêque. Celui-ci défendit avec courage la clause qu'il avait mise, et le roi en fut si outré, qu'il sortit de l'assemblée en colère et quitta Londres le lendemain matin.

Thomas Becket avait conservé encore quelques fiefs qui lui avaient été donnés lorsqu'il était chancelier. Le roi les lui ôta et la guerre fut déclarée. Les évêques prirent d'abord à peu près tous le parti de l'archevêque et l'appuyèrent; mais Arnoul de Lizieux s'étant alors rendu en Angleterre pour se reconcilier avec Henri, lui donna le conseil de les diviser afin de les vaincre plus facilement et de forcer l'archevêque lui-même à renoncer à la clause qu'il avait mise à son serment. Henri suivit le conseil d'Arnoul et réussit. Les évêques abandonnèrent peu à peu Thomas Becket. Ceux qui lui restèrent fidèles furent obligés de dissimuler leur opinion et il se trouva à peu près seul pour défendre la liberté de l'Église contre un tyran dont toute l'ambition était de la réduire en servitude.

Quelques hommes pacifiques ne connaissant pas Henri aussi bien que Becket, conseillèrent à l'archevêque de céder et de faire au roi une concession dont il ne prévoyait pas toute la portée. Becket y consentit ; mais, chez lui, l'amour de la justice était plus fort que toute autre considération. Etant donc allé trouver le roi à Oxford, il lui promit seulement de modifier les expressions qui l'avaient choqué. Henri parut s'adoucir un peu, mais il persista à vouloir que l'on jurât publiquement et sans conditions d'observer ce qu'il appelait les coutumes de son royaume.

Sur la fin de janvier 1164, il tint à Clarendon[1] une assemblée d'évêques et de seigneurs pour déterminer d'une manière précise quelles étaient ces coutumes qu'il tenait tant à faire observer et pour exiger le serment d'y être fidèle. Ces coutumes furent rédigées avec habileté, mais de manière à laisser libre carrière aux projets despotiques du roi. Becket n'osait jurer de les observer. Les évêques qui craignaient la colère de Henri le conjurèrent de céder, dans l'intérêt de son clergé et de toute l'Église d'Angleterre. Il céda, accepta un exemplaire des coutumes, mais refusa, malgré les instances du roi, d'y apposer son sceau, demandant quelque délai, afin d'agir avec plus de maturité.

Becket n'avait réellement fait quelques concessions que pour l'amour de la paix et à la sollicitation des autres évêques. Cependant, il se reprocha amèrement sa faiblesse et s'interdit à lui-même la célébration du saint sacrifice jusqu'à ce qu'il eût obtenu l'absolution du pape. Alexandre, qui résidait à Sens, la lui envoya avec empressement, le consola et l'exhorta à remplir, comme par le passé, avec beaucoup de courage, tous les devoirs d'un bon pasteur.

Henri devint furieux lorsqu'il apprit que l'archevêque de Cantorberi voulait revenir sur les conventions arrêtées à Clarendon. Il commença dès lors à le persécuter. Becket voyant qu'il ne pouvait plus administrer son église utilement, voulut passer en France pour aller trouver le pape et s'embarqua secrètement. Les vents contraires le rejetèrent sur les côtes d'Angleterre. Henri, apprenant qu'il avait entrepris de sortir de son royaume sans avoir obtenu un congé de lui, en fut encore plus irrité. Becket, pour se délivrer des instances qui lui étaient faites pour la confirmation des coutumes, renvoya l'examen de cette question au pape. Alexandre ne les approuva pas. Le roi s'en prit à l'évêque de Cantorberi, et exigea du pape que la légation d'Angleterre lui fût ôtée. Alexandre, après avoir résisté quelque temps, y consentit enfin, mais toutefois en exemptant Becket de la juridiction du nouveau légat qui fut Roger d'York. Malgré les tracasseries du roi, Becket n'en continua pas moins à agir contrairement aux ordonnances que Henri appelait les *coutumes* de son royaume; il jugeait ses clercs, même pour des délits que le roi voulait référer aux tribunaux séculiers. Chaque jour, ses ennemis le dénonçaient, cherchaient à incriminer tous ses actes et

[1] Conc. Londin. et Clar.; ap. Labb. et Cossart. conc., t. x.

savaient même donner à ses vertus les apparences de l'hypocrisie et les motifs les plus vils.

Nous n'avons pas à retracer dans cette histoire toutes les persécutions suscitées par Henri II au saint évêque de Cantorberi. Il voulut non-seulement l'obliger à modifier la vieille législation des tribunaux ecclésiastiques, mais encore à dépouiller, pour enrichir son trésor, sa propre église dont les biens appartenaient aux pauvres. Sur ces deux points Becket résista avec le plus admirable courage; ne se laissant ni effrayer par les menaces d'un tyran orgueilleux, ni séduire par les sollicitations de plusieurs évêques, assez serviles pour sacrifier les coutumes et les droits de l'Eglise aux caprices d'un roi. Ces évêques furent assez vils pour condamner Thomas Becket à l'assemblée de Northampton. Celui-ci les cita au tribunal du pape et demanda au roi l'autorisation de quitter l'Angleterre. Ce prince demanda quelque délai, et aussitôt des seigneurs dévoués à ses caprices conçurent le projet de tuer le courageux archevêque. Il en fut averti, ce qui le décida à s'enfuir immédiatement en France.

Henri [1] ayant appris qu'il avait quitté son royaume, envoya au pape des ambassadeurs chargés de corrompre les cardinaux à force de présents et de les prévenir contre l'archevêque de Cantorberi. Il écrivit en même temps au roi de France une lettre où il se servait en parlant de Thomas Becket du titre de *ci-devant archevêque*. « Qui donc l'a déposé? s'écria Louis-le-Jeune. Je suis certainement aussi bien roi que Henri d'Angleterre; toutefois, je ne pourrais pas déposer le moindre clerc de mon royaume. »

Hébert de Boscham, qui avait servi de guide et de conseil à Becket dans sa fuite, alla trouver Louis-le-Jeune dès que l'illustre fugitif fut sur les terres de France.

Louis avait connu Becket lorsqu'il était chancelier et lui avait accordé son estime. Lorsqu'il eut appris, de la bouche d'Hébert de Boscham, les persécutions qu'il avait souffertes, il en fut attendri et blâma, comme il le devait, le roi d'Angleterre: « Avant de traiter aussi durement, dit-il, un homme aussi illustre et son ancien ami, il eût dû se souvenir de ce verset du psaume : *Mettez-vous en colère, mais ne péchez point.* — Seigneur, dit un des compagnons d'Hébert de Boscham, il s'en fût souvenu sans doute, s'il l'avait entendu chanter à l'office aussi souvent que vous. » Cette réflexion fit sourire le roi. Le lendemain il assembla son conseil; on

[1] Vit. quadrip. S. Thom., lib. 2.

y décida qu'il accorderait à l'archevêque de Cantorberi paix et sûreté dans le royaume. Après avoir fait connaître aux envoyés de Becket cette décision, il ajouta : « Le vieil honneur de la couronne de France exige que les exilés et surtout les ecclésiastiques trouvent dans le royaume sûreté et protection. »

Par le conseil du roi, les envoyés de l'archevêque de Cantorberi se hâtèrent d'aller trouver le pape à Sens. Ils furent précédés d'un jour par les ambassadeurs de Henri qui réussirent facilement à se rendre les cardinaux favorables. Alexandre était plus incorruptible ; aussi reçut-il les envoyés de Becket le jour même de leur arrivée. Le lendemain il tint une assemblée des prélats qui étaient à sa cour et fit comparaître les envoyés des deux parties. Ceux de Henri demandèrent que la cause fût jugée en Angleterre sous la présidence d'un légat nommé *ad hoc* par le pape. Celui-ci ne put se résoudre à remettre ainsi l'archevêque de Cantorberi dans les serres d'un despote cruel qui en voulait à ses jours. D'un autre côté, il n'osait brusquer un roi qui pouvait causer à l'Eglise d'affreux malheurs. Octavien venait, il est vrai, de mourir ; mais ses partisans avaient créé un autre anti-pape, Gui de Crême, qui prit le nom de Pascal III. Henri pouvait se déclarer pour les schismatiques et s'unir à Frédéric-Barberousse pour opprimer l'Eglise. Cette considération, quoique bien forte, ne pouvait cependant l'emporter sur la justice et décider le pape à sacrifier un champion vigoureux de la liberté ecclésiastique. Il annonça à l'assemblée qu'il attendrait l'arrivée de Becket pour prendre une détermination. Les envoyés de Henri avaient ordre d'emporter pour ainsi dire d'assaut une décision du pape et de hâter leur retour en Angleterre. Ils refusèrent donc d'attendre l'arrivée de leur adversaire, et, voyant qu'Alexandre s'en tenait invinciblement à son idée, ils partirent sans même demander sa bénédiction et quittèrent la France en toute hâte.

Thomas Becket ayant été averti qu'il pouvait en toute sûreté entrer en France, partit du monastère de Saint-Bertin où il s'était réfugié et se rendit directement à Soissons. Le roi Louis y arriva le lendemain. Il visita le premier l'archevêque, l'assura de sa protection et l'obligea à recevoir de sa libéralité tout ce qui lui serait nécessaire. Becket partit quelques jours après, accompagné des officiers du roi, et alla trouver le pape à Sens. Il fut reçu froidement par les cardinaux. Le pape cependant lui donna audience, compatit à ses peines et l'avertit qu'il aurait à expliquer le lendemain devant les cardinaux les causes de son exil. Becket ne comparut point comme

un accusé; il parla assis, d'après la volonté du pape, et se contenta, pour sa justification, de présenter le livre des coutumes que le roi d'Angleterre avait fait rédiger.

Cet écrit ayant été lu, tous en pleuraient d'indignation et de douleur. Ceux même qui s'étaient d'abord prononcés contre l'archevêque de Cantorberi, convinrent qu'on était obligé de soutenir, en sa personne, l'Eglise elle-même. Le pape fut si ému de la lecture de ces coutumes, qu'il reprocha vivement à Thomas Becket d'y avoir consenti un seul instant avec les autres évêques; « mais, ajouta-t-il, vous avez déjà reçu l'absolution de votre faiblesse et je vous la donne encore. »

Une nouvelle conférence se tint le jour suivant. Thomas Becket y fut admis et adressa au pape ces nobles paroles: « Je suis en quelque sorte la cause des troubles de l'église d'Angleterre, car je ne suis point entré par la porte dans la bergerie du Seigneur, mais par la faveur de la puissance séculière; je dois dire cependant que ce fut malgré moi. Si j'avais renoncé à l'épiscopat à cause des menaces du roi, comme mes confrères me le conseillaient, j'aurais laissé dans l'Eglise un pernicieux exemple. Aujourd'hui, les circonstances ne sont plus les mêmes. Craignant donc des suites encore plus fâcheuses de mon entrée irrégulière dans l'épiscopat et de mon incapacité, je remets entre vos mains, saint père, l'archevêché de Cantorberi. »

En même temps il tira l'anneau pastoral qu'il portait au doigt et le remit au pape en le suppliant de pourvoir son Eglise d'un plus digne pasteur. Cette abnégation attendrit jusqu'aux larmes l'assemblée tout entière.

Thomas s'étant retiré, le pape délibéra avec ses cardinaux sur sa démission. Les uns étaient d'avis de profiter de l'occasion pour apaiser la colère du roi d'Angleterre et de mettre à Cantorberi un autre archevêque, en donnant toutefois à Thomas Becket une position très-honorable; les autres ne trouvaient pas qu'il fût raisonnable, pour obéir aux caprices d'un roi, de priver de sa dignité un homme qui s'était sacrifié pour la défense de la liberté de l'Eglise. Il fallait, selon eux, encourager les autres évêques à résister comme l'archevêque de Cantorberi en pareille circonstance; autrement, personne n'oserait plus s'opposer à la volonté des princes, ce qui mettrait en péril l'autorité du pape et l'Eglise elle-même. Ce fut l'avis de la majorité. Il fut décidé, en conséquence, que l'on soutiendrait envers et contre tous l'archevêque de Cantorberi. Le pape

le fit rappeler, lui rendit l'anneau pastoral et lui dit de se retirer à l'abbaye de Pontigni. Becket y prit l'habit religieux et jouit enfin de quelque repos dans cette école de vertus.

Le roi d'Angleterre, irrité du bon accueil que lui avaient fait le roi de France et le pape, confisqua ses biens, persécuta ses parents et tous ceux qui avaient pris sa défense. Le pape fit au roi quelques avances et lui proposa une entrevue; mais Henri mit pour première condition qu'il renoncerait à protéger Thomas: « L'Eglise romaine, répondit fièrement Alexandre, n'a pas l'habitude de disgrâcier quelqu'un pour obéir aux caprices des princes. Le saint-siége a le droit de protéger les opprimés, même contre l'indignation des rois (1165). »

Le projet d'entrevue fut donc abandonné. L'empereur ayant alors tenu sa cour plénière à Wirsbourg, le roi d'Angleterre y envoya des députés chargés de faire entendre aux schismatiques qu'il embrasserait leur cause si Alexandre ne voulait pas enfin consentir à sévir contre Thomas Becket.

Le pape, averti de ces démarches, s'en plaignit vivement à plusieurs évêques anglais qu'il chargea de ramener le roi à de meilleurs sentiments. La lettre qu'il écrivit [1] est datée de Clermont en Auvergne. Il était alors en chemin pour retourner à Rome. On l'y désirait vivement, surtout depuis la mort d'Octavien. Après les fêtes de Pâques de l'an 1165, il quitta Sens, alla à Paris, puis à Bourges et de là à Clermont. Thomas Becket le suivit jusqu'à Bourges. Alexandre écrivit de Montpellier au roi de France pour le prier de pourvoir le saint archevêque de Cantorberi du premier bénéfice qui viendrait à vaquer dans son royaume, soit évêché, soit abbaye. Becket n'avait pas, en effet, de quoi subsister depuis que son persécuteur avait confisqué ses biens. Il fit quelques démarches pour se reconcilier avec le roi et s'adressa à Arnoul de Lizieux qui avait beaucoup d'influence à la cour d'Angleterre. Arnoul avait à se reprocher des conseils imprudents contre l'archevêque de Cantorberi. Il profita de l'occasion qui se présentait de lui rendre justice et écrivit une longue lettre [2] dans laquelle on lit ces mots :

« Autrefois on donnait l'ambition comme le mobile de votre conduite... Mais le temps a dissipé tous les doutes, et la pureté de vos intentions est devenue si évidente, que les hommes de bien en ont

[1] Epist. Alexand.; ap. Labb. et Cossart., conc., t. x; Act. Alexand. ap. Baron.

[2] Arnulph., Epist. 85.

ressenti une grande joie, et que vos ennemis sont couverts de confusion. Il est certain que vous avez préféré la justice et la liberté de l'Eglise à tous les biens temporels, et que si vous aviez voulu consentir aux nouveaux abus, vous eussiez non-seulement vécu en paix, mais régné avec le roi. Vous auriez été invincible dans la lutte que vous soutenez pour la bonne cause si ceux qui devaient vous soutenir ne vous avaient pas trahi. Leur faiblesse a donné de l'audace à vos ennemis. »

Dans le reste de sa lettre, Arnoul fait observer à Becket qu'il a contre lui : le roi qui ne peut soutenir la contradiction et ne peut être vaincu que par la flatterie, les évêques qui l'ont abandonné et les seigneurs qui ont fait comme une conjuration contre l'Eglise dont la prospérité leur inspire de la jalousie. L'archevêque de Cantorberi ne pouvait donc, selon Arnoul, se reconcilier avec le roi qu'en employant les moyens les plus doux, les plus propres à flatter sa vanité; il l'engage à n'être pas trop difficile sur les conditions qui pourraient lui être faites et à ne pas s'exposer à envenimer encore la querelle en attachant trop d'importance à certaines expressions; enfin il lui promet d'user de toute son influence auprès du roi; mais il lui fait observer que, pour réussir, il devra dissimuler son amitié pour lui, se déclarer même en quelque sorte son adversaire, sans quoi il ne pourrait avoir aucun succès.

On voit par là combien Henri était irrité contre son ancien ami. Ses colères effrayaient peu le pape Alexandre qui, à son arrivée en Italie, rendit à l'archevêque de Cantorberi la légation d'Angleterre. La notification en fut faite aux évêques anglais au commencement de l'année 1166. Henri passa alors en France et tint au Mans une assemblée dans laquelle il leva des subsides pour secourir la Terre-Sainte. Le roi de France en avait déjà levé pour son royaume, conformément à un décret rendu par le pape Alexandre dans un concile de Reims de l'année 1164.

C'est la première fois que l'histoire mentionne ces impôts qu'on levait pour venir en aide à la Terre-Sainte.

Henri, après l'assemblée du Mans, en tint une autre à Chinon touchant son différend avec Thomas Becket. Cet archevêque lui avait écrit deux lettres, la première très-modérée, la seconde beaucoup plus sévère; il y faisait entrevoir au roi que s'il ne lui rendait justice, il userait contre lui de l'autorité que le pape lui avait conférée. Henri était ainsi sous la menace d'un interdit que le légat avait le pouvoir de lancer contre son royaume. Il en était ef-

frayé et il ne craignit pas, dans l'assemblée de Chinon, de se plaindre des seigneurs qui n'osaient pas le délivrer d'un ennemi aussi redoutable. L'archevêque de Rouen lui fit avec douceur des reproches d'une aussi mauvaise pensée. Arnoul de Lizieux lui indiqua un moyen de prévenir les effets de la sentence du légat, c'était d'adresser au pape un appel anticipé.

Henri avait interdit, dans son royaume, les appels au pape comme contraires à ce qu'il appelait les coutumes d'Angleterre. Malgré sa propre défense, il envoya les évêques de Lizieux et de Séez à l'archevêque de Cantorberi pour lui signifier un appel qui avait pour effet de suspendre sa sentence jusqu'à l'octave de Pâque de l'année suivante.

Les envoyés de Henri ne trouvèrent pas Thomas Becket à Pontigni. Il était allé en pèlerinage à Soissons pour se préparer, par la prière, à l'acte important qu'il voulait faire; car il avait réellement l'intention d'excommunier le roi et de jeter un interdit sur tous ses domaines. Il ajourna sa sentence, à cause d'une maladie du roi. Pendant ce temps-là, les évêques d'Angleterre réunis à Londres interjetèrent appel au pape et en donnèrent avis à Thomas qui leur reprocha, dans une lettre qu'il leur écrivit, leur lâcheté, leur peu de zèle pour les intérêts de l'Eglise. Le grand archevêque de Cantorberi devenait de jour en jour plus odieux au roi pour l'énergie qu'il déployait en toute occasion. Ce prince poussa la haine jusqu'à la plus insigne lâcheté, car il osa menacer l'Ordre de Citeaux de confisquer tous les biens qu'il possédait dans ses domaines s'il souffrait que Thomas Becket habitât plus longtemps le monastère de Pontigni. L'abbé-général de Citeaux se rendit lui-même dans ce monastère pour faire connaître à Thomas l'ordre qu'il avait reçu du roi : « Seigneur, dit-il à l'archevêque, le chapitre de Citeaux ne vous chasse pas, mais vous prie de considérer avec cette sagesse qui vous est ordinaire, la manière dont vous devez agir. » Après quelques instants de réflexion, Thomas répondit : « Je serais bien fâché que l'Ordre qui m'a reçu avec tant de charité souffrît quelque préjudice à mon occasion. Sans savoir où je pourrai trouver un refuge, je vous promets de m'éloigner promptement de vos maisons. J'espère que celui qui nourrit les oiseaux du ciel aura soin de moi et de mes compagnons. »

Puis il envoya annoncer au roi de France qu'il était obligé de quitter l'asile où il était. Louis en fut douloureusement affecté et ne put cacher sa douleur à ses courtisans. Après leur avoir fait con-

naître ce qui venait d'arriver, il s'écria : « O religion, religion! où es-tu? Voilà ces gens que nous croyons morts au monde, qui craignent les menaces du monde, et qui, pour des biens temporels qu'ils prétendent avoir méprisés pour l'amour de Dieu, abandonnent l'œuvre de Dieu et chassent ceux qui sont bannis pour sa cause. »

Louis, s'adressant ensuite à l'envoyé de Thomas, lui dit: « Saluez votre maître de ma part et dites-lui que, lors même qu'il serait abandonné de tout le monde, et même de ceux qui ne sont plus du monde, moi je ne l'abandonnerai pas. Quoi que fasse contre lui le roi d'Angleterre mon vassal, je le protégerai, parce qu'il souffre pour la justice. Qu'il me fasse connaître en quel lieu de mon royaume il désire se retirer, je suis disposé à l'y recevoir. »

Ces belles paroles font le plus grand honneur à Louis-le-Jeune. Thomas Becket ayant opté pour la ville de Sens, le roi envoya un seigneur avec trois cents hommes pour l'y conduire avec honneur du monastère de Pontigni. Il y fut reçu avec joie par l'archevêque Hugues, par le clergé et le peuple; il logea au monastère de Sainte-Colombe et y demeura quatre ans. Le roi Louis fournit ce qui était nécessaire à lui et à sa suite. Lorsque ce prince allait à Sens, il le visitait aussitôt après avoir été faire sa prière à l'église; il avait avec lui de longues conférences et prenait ses conseils sur les matières les plus importantes, car il le regardait comme un politique très-habile.

Louis-le-Jeune eut bientôt occasion de prouver la sincérité de son attachement pour le saint archevêque de Cantorbery. Le roi d'Angleterre envoya à Rome Jean d'Oxfort chargé de sommes immenses. Cet ambassadeur habile et intrigant parvint à corrompre les cardinaux, et ceux-ci mirent tout en œuvre pour rendre le pape favorable aux prétentions de Henri. Alexandre était trop vertueux pour que l'on pût espérer de le décider à favoriser ouvertement l'injustice; mais on lui persuada qu'avec des ménagements, des demi-mesures et quelques concessions, on arriverait à conclure une paix solide. Il se laissa prendre à ces menées hypocrites et nomma deux légats pour s'occuper spécialement de cette importante affaire (1167).

Ces deux légats étaient Guillaume de Pavie et Othon. A peine furent-ils arrivés en France, qu'ils se montrèrent d'une partialité révoltante pour le roi d'Angleterre. Le pape lui-même, trompé par eux, semblait moins favorable à l'archevêque de Cantorberi. Les intrigues du roi d'Angleterre et de Jean d'Oxfort avaient un plein

succès. Henri en était si fier qu'il se vantait, dit Jean de Salisbury dans une de ses lettres, d'avoir le pape et tous les cardinaux dans sa bourse. Il disait que, grâce à son argent, il était roi, légat, patriarche, empereur et tout ce qu'il lui plaisait d'être. Ces paroles indignaient Jean de Salisbury : « Qu'auraient pu lui donner de plus, dit-il, les anti-papes Octavien et Gui de Crême? On écrira donc dans les annales de l'Église romaine, que le pape, cédant aux prières et aux menaces du roi d'Angleterre dont il a souffert trop longtemps les excès intolérables, a dépouillé de ses pouvoirs, sans jugement, un prélat exilé pour la cause de Dieu, pour la défense de la liberté; exilé, non parce qu'il l'a mérité, mais parce que tel fut le caprice d'un tyran. C'est au pape qu'il appartient d'aviser à ce qu'exigent sa conscience, sa réputation et le salut de l'Église. »

Louis-le-Jeune était profondément affligé des procédés injustes de la cour de Rome envers Thomas Becket. Plus on persécutait cet archevêque, plus il lui montrait d'attachement, et la guerre que lui déclara le roi d'Angleterre ne put lui faire abandonner sa cause. Les légats Guillaume et Othon tinrent successivement des conférences avec Henri et avec plusieurs évêques de ses domaines à Gisors et à Argentan pour traiter de la paix; mais le roi était trop opiniâtre et l'archevêque trop ferme dans ses opinions pour qu'ils pussent facilement tomber d'accord. Henri traita les légats avec hauteur; l'archevêque blâma énergiquement leurs faiblesses, et ses lettres au pape et aux cardinaux sont remplies des reproches les plus amers.

« Tournez les yeux vers l'Occident, dit-il au pape, et voyez comment l'Eglise y est traitée! Que le cardinal Othon vous dise ce qu'il a vu en Touraine et en Normandie, ce qu'il a appris de l'Angleterre. Si nous fermons les yeux sur de tels désordres, que répondrons-nous à J.-C. au jour du jugement? qui résistera à l'antechrist, si l'on souffre si patiemment ses précurseurs? C'est grâce à cette conduite trop molle que les rois dégénèrent en tyrans et qu'ils ne laissent à l'Eglise de droits et de priviléges, que ceux qui leur plaisent. »

Les légats poussèrent la complaisance pour le roi d'Angleterre jusqu'à suspendre tous les pouvoirs que le pape avait conférés à l'archevêque de Cantorberi. Cette injustice était due principalement à Guillaume de Pavie. Becket s'en plaignit au pape. « Seigneur, lui écrivit-il, pourquoi avez-vous nommé légat un homme qui, dès le

commencement, n'a songé qu'à faire sa cour aux princes, aux dépens de la dignité de l'Eglise et de la vôtre? »

Becket écrivit en même temps aux cardinaux une lettre où il leur dit : « Comment pouvez-vous dissimuler l'injure faite à J.-C. en ma personne, ou plutôt qui vous a été faite à vous-mêmes qui devez tenir sur la terre la place de J.-C.? Feignez-vous d'ignorer que le roi d'Angleterre usurpe tous les jours les biens de l'Eglise et détruit sa liberté? Il étend les mains sur tous les membres du clergé sans distinction : emprisonnant les uns, mutilant les autres, leur arrachant les yeux, les forçant à subir les épreuves du duel, du feu et de l'eau! Il empêche les évêques d'obéir à leurs métropolitains, les clercs d'obéir à leurs évêques; à ceux qui sont excommuniés de respecter la sentence qui les a frappés. Il veut ôter à l'Eglise toute sa liberté, aussi bien que l'empereur, ce grand schismatique qui vous persécute. »

Frédéric-Barberousse ne laissait pas, en effet, un instant de repos à Alexandre; il ravageait l'Italie et soutenait par tous les moyens son antipape. Henri, quoiqu'il reconnût le pape légitime, n'en était pas moins ennemi de l'Eglise et tendait au même but que l'empereur, c'est-à-dire à l'asservissement de l'Eglise.

Vers la fin de l'année 1168 eut lieu la conférence de Montmirail où Louis-le-Jeune et Henri firent un traité de paix.

Quelques personnes bien intentionnées conseillèrent à Becket de s'y rendre, de faire quelque soumission au roi d'Angleterre, et de mettre ainsi un terme aux troubles qui agitaient l'Eglise. Becket se laissa persuader, quoiqu'il sût que sa démarche ne pourrait avoir que bien peu de succès. Il se présenta donc devant les deux rois et se prosterna aux pieds de Henri qui le releva aussitôt. Becket attribua à ses péchés le désordre qui régnait dans l'Eglise, supplia le roi d'Angleterre de la pacifier et finit sa harangue en disant : « Seigneur, en présence du roi de France, des prélats et des seigneurs, je m'en remets touchant notre différend à votre discrétion, sauf l'honneur de Dieu. »

En entendant ces dernières paroles, Henri s'emporta avec violence contre l'archevêque, lui dit des injures et lui reprocha, non-seulement d'être injuste et ingrat à son égard, mais d'avoir voulu, étant chancelier, lui ravir sa couronne. Becket l'écouta avec patience et lui répondit avec tant de calme, que toute l'assemblée en fut satisfaite. Le roi d'Angleterre l'interrompit pour dire au roi de France : « Seigneur, écoutez s'il vous plaît. Tout ce qui lui déplaira,

il dira que c'est contraire à l'honneur de Dieu, et, par ce moyen, il réussira à usurper tous mes droits. Pour faire voir que je ne veux en rien m'opposer à l'honneur de Dieu, voici ce que je propose : Il y a eu avant moi, en Angleterre, des rois plus ou moins puissants que je ne suis ; il y a eu avant lui, sur le siége de Cantorberi, de grands et pieux archevêques ; eh bien, qu'il m'accorde ce que le plus grand et le plus saint de ses prédécesseurs a accordé au moindre des miens, et je suis content. »

A ces mots, on s'écria de tous côtés : « Le roi s'humilie assez. » Thomas Becket ne partageait pas l'enthousiasme général et gardait le silence. Louis-le-Jeune lui dit avec quelque émotion : « Seigneur archevêque, prétendez-vous être meilleur ou plus sage que les saints? Que craignez-vous? la paix est à la porte. — Mes prédécesseurs valaient mieux que moi, répondit l'archevêque; chacun d'eux a retranché de son temps quelques abus, mais non pas tous. Ils nous en ont laissé à combattre afin que nous ayons part à leur gloire. Si quelqu'un d'entre eux a été faible, ce n'est pas en cela que nous devons l'imiter. Quoi! nos pères ont souffert le martyre pour ne pas vouloir taire le nom de J.-C., et moi, je sacrifierais son honneur pour rentrer dans les bonnes grâces d'un homme! »

Ces paroles ne furent pas comprises. La plupart des assistants s'écrièrent que Becket, par son orgueil, s'opposait à la pacification de l'Eglise, et qu'il méritait d'être abandonné des deux rois de France et d'Angleterre, puisqu'il résistait à leur volonté.

Louis-le-Jeune lui-même fut indisposé contre lui. Le roi Henri disait, en quittant la conférence : « Je me suis bien vengé de mon traître ! » Ceux qui s'étaient entremis pour conclure la paix reprochaient en face à Becket d'avoir toujours été orgueilleux, hautain, attaché à son sens, et disaient que c'était un grand malheur qu'il eût été fait évêque. Jean, évêque de Poitiers, son ami d'enfance, alla jusqu'à lui reprocher de détruire l'Eglise. « Mon frère, lui répondit Becket avec douceur, prenez garde de la détruire vous-même. » Aux autres injures, il ne répondit rien.

Le lendemain il reprit la route de Sens. Louis-le-Jeune ne lui envoya rien pour sa subsistance. Trois jours après son retour il dit à ses compagnons, avec beaucoup de calme : « On n'en veut qu'à moi; lorsque je me serai retiré, on ne vous persécutera plus. Je m'abandonne à la Providence. La France et l'Angleterre me sont fermées et je ne puis avoir recours aux Romains qui sont des voleurs; je vais donc prendre un autre chemin. On m'a dit que sur

les bords de la Saône et en Provence, les gens sont plus humains. J'irai à pied avec un seul compagnon. Peut-être auront-ils pitié de nous et nous fourniront-ils de quoi vivre, jusqu'à ce que Dieu y pourvoie autrement. »

Il parlait encore lorsqu'un officier arriva et l'avertit que le roi de France le demandait. « C'est pour nous chasser du royaume, dit un de ceux qui étaient présents. — Ne faites pas le prophète, répondit l'archevêque. »

Lorsqu'il arriva devant le roi, ce prince était triste. Il ne se leva point pour le recevoir et jeta à peine un regard sur lui. Becket et ses compagnons pensaient qu'il était triste parce qu'il les chassait à regret. Ils furent vivement émus lorsqu'ils le virent se lever précipitamment et se jeter aux pieds de l'archevêque en disant : « Mon père, vous êtes le seul qui ayez vu clair; oui, le seul. Nous avons été des aveugles, lorsque nous vous avons conseillé de sacrifier l'honneur de Dieu pour faire plaisir à un homme. Mon père, je m'en repents beaucoup et je vous en demande l'absolution. Mon royaume est à Dieu et à vous; jamais je ne vous abandonnerai, ni vous ni les vôtres. »

L'archevêque donna au roi l'absolution qu'il sollicitait, et s'en retourna plein de joie à Sens où Louis-le-Jeune lui fournit abondamment tout ce qu'il pouvait désirer.

Quelques jours après cette entrevue, le roi de France apprit que Henri avait déjà violé les conventions qu'ils avaient arrêtées de concert à Montmirail : « Oh! s'écria Louis-le-Jeune, que l'archevêque de Cantorberi est prudent! Comme il a bien fait de nous résister à tous et de ne pas faire sa paix! Nous aurions dû suivre en tout ses conseils, puisqu'il connaît si bien le caractère du roi d'Angleterre. » Henri ayant appris que Louis avait donné de nouveau sa protection à Becket, lui écrivit : « Je ne sais de quel droit vous protégez contre moi cet archevêque, après avoir vu jusqu'à quel point je me suis abaissé et comme il a refusé la paix que je lui offrais. Vous ne devez pas le garder plus longtemps dans votre royaume, car c'est une honte pour moi qui suis votre vassal. — Dites à votre maître, répondit Louis aux envoyés de Henri, que s'il ne veut pas renoncer à des coutumes qu'il prétend tenir de ses prédécesseurs et que l'on dit contraires aux lois de Dieu, je dois encore moins renoncer aux anciens droits de ma couronne. De tout temps la France a protégé les malheureux et les affligés, a donné asile à ceux qui ont été exilés pour la justice. J'ai reçu l'archevêque de Cantorberi de la main du

Celui-ci rendit compte au pape de tout ce qui s'était passé. Il connaissait trop Henri pour se flatter d'une paix sincère avant que d'en avoir des preuves plus positives que des paroles; il attendit donc en France qu'il eût commencé à exécuter ses promesses et le revit plusieurs fois pendant ce temps-là, d'abord à Tours, puis à Chaumont près Blois. Ce fut là que son départ pour l'Angleterre fut arrêté. Becket se rendit à Sens pour y faire les préparatifs de son voyage et alla ensuite prendre congé du roi de France.

« Où pensez-vous aller? lui dit Louis-le-Jeune. — Je pense, répondit l'archevêque, aller en Angleterre chercher la mort. — Je le crois comme vous, reprit le roi, je vous conseillerais donc de ne pas ajouter foi à la parole de votre prince, jusqu'à ce qu'il vous ait donné le baiser de paix. En attendant, restez avec nous. » Becket remercia Louis de ses bontés et de l'hospitalité qu'il lui avait donnée dans son royaume; puis il quitta la cour en versant des larmes. Le roi, les évêques et les seigneurs qui assistèrent à ses adieux pleurèrent en le voyant partir et ne doutèrent point qu'il n'allât à la mort.

Becket était encore sur les terres de France, lorsqu'il eut des preuves incontestables de la mauvaise volonté de Henri. Les évêques et les seigneurs anglais, qui s'étaient montrés si ouvertement les adversaires du saint archevêque, redoutaient son retour et mirent tout en œuvre pour l'empêcher. Becket n'était pas de caractère à céder devant les obstacles; il continua sa route.

Il arriva en Angleterre à la fin de l'année 1170. Ses ennemis trouvèrent un nouveau sujet d'accusation contre lui dans la fermeté qu'il montra en refusant de donner une absolution générale à tous ceux qui avaient été excommuniés pour s'être déclarés contre lui et avoir adhéré à la doctrine schismatique du roi. Henri fut obsédé de récriminations continuelles. Les évêques anglais venaient incessamment le trouver dans ses domaines de France et lui faire de nouvelles plaintes.

Henri était tellement irascible, que, dans sa colère, il perdait presque la raison. Irrité un jour de tout ce qu'on lui rapportait de Thomas Becket, il se plaignit amèrement que parmi tant de gens qu'il avait comblés de bienfaits, il ne s'en trouvât pas un seul qui se mît en peine de le débarrasser d'un prêtre qui troublait son royaume et cherchait à lui faire perdre sa couronne.

Quatre chevaliers, qui entendirent ce souhait imprudent, formèrent aussitôt le complot de tuer l'archevêque de Cantorberi, par-

tirent sur-le-champ pour l'Angleterre et le massacrèrent dans son église, au pied de l'autel.

L'Eglise entière s'émut de ce crime horrible. Le roi d'Angleterre, malgré sa haine contre un prélat qui seul osait lutter contre ses projets despotiques, n'eût pas voulu que les paroles imprudentes qu'il avait prononcées fussent suivies d'un tel résultat. Arnoul de Lizieux plaida sa cause auprès du pape, mais il eut de nombreux accusateurs qui lui reprochèrent à bon droit d'avoir fait un martyr.

Thomas Becket mourut en effet victime de son zèle pour la défense de la liberté de l'Eglise. Il se fit à son tombeau de nombreux miracles qui attestèrent sa sainteté.

Le pape Alexandre envoya des légats en Angleterre pour examiner si le roi était réellement coupable de la mort de l'archevêque de Cantorberi. Henri crut d'abord qu'ils avaient mission de jeter, sans autre forme de procès, un interdit général sur son royaume. Il avait pris des mesures pour les empêcher de le lancer; mais le pape avait recommandé à ses légats d'agir avec prudence. Le roi comparut devant eux, fit serment de n'avoir pas ordonné le meurtre de Thomas, sans s'excuser cependant d'y avoir donné occasion par la haine qu'il lui avait montrée et par les paroles imprudentes qu'il avait prononcées. Les légats lui imposèrent pénitence et lui donnèrent l'absolution.

Henri fit le même serment en deux conciles qu'il assembla à Avranches pour ses domaines situés en France [1].

Ces événements se passèrent pendant les années 1171 et 1172. L'année suivante, les légats ayant communiqué au pape les procès-verbaux des nombreux miracles opérés au tombeau de Thomas Becket, Alexandre le canonisa solennellement, sous le titre de martyr [2]. Il est connu dans l'Eglise sous le nom de saint Thomas de Cantorberi.

[1] On fit à la deuxième assemblée d'Avranches quelques règlements sur les bénéfices et les revenus ecclésiastiques.

[2] Alexandre canonisa saint Bernard un an après.

III.

Emancipation communale. — Communes de Reims et de Vézelai. — Manichéens des provinces méridionales. — Fin du schisme sous Alexandre III. — Dernières années du pontificat d'Alexandre III.

(1173 — 1182)

Tandis que le pape Alexandre III et saint Thomas de Cantorberi luttaient, avec une admirable constance, contre les despotes Frédéric Barberousse et Henri d'Angleterre, pour la liberté de l'Eglise, le mouvement d'émancipation communale se poursuivait en France et les habitants des villes combattaient courageusement pour leur liberté.

Le clergé a joué un rôle si important dans ces luttes, que nous devons en esquisser les principaux faits.

Jean de Salisburi [1] a raconté dans ses lettres ce qui se passa à Reims pour l'établissement de la commune. Les bourgeois, dit-il, aidés de plusieurs ecclésiastiques et de quelques nobles, conspirèrent contre l'archevêque qui voulait imposer à la ville des servitudes nouvelles et insupportables. Ils s'emparèrent des tours de l'église et des maisons les plus fortes, chassèrent de la ville les hommes et les amis de l'archevêque, et lui firent à lui-même plusieurs insultes. D'abord ils avaient usé à son égard des procédés les plus soumis et lui avait offert deux mille livres pour obtenir le maintien des coutumes dont la ville était en possession, disaient-ils, depuis le temps de saint Remi. Ils s'étaient aussi adressés au roi Louis-le-Jeune et l'avaient prié de les aider de son influence sur l'archevêque qui était son frère. Ces démarches avaient été inutiles : le roi même marcha sur Reims pour forcer les bourgeois à renoncer à leurs prétentions. Ceux-ci eurent recours au comte de Champagne qui leur conseilla de se soumettre. Le roi fit abattre environ cinquante maisons. Cet acte de rigueur, qu'il fit à regret, ne put satisfaire son frère l'archevêque.

Trois jours après que le roi eut quitté Reims, les bourgeois se révoltèrent de nouveau et, pour se venger, abattirent les maisons des nobles qui avaient embrassé le parti de l'archevêque. Celui-ci appela à son secours le comte de Flandres qui se rendit à Reims avec mille chevaliers. Les bourgeois n'opposèrent pas de résistance, mais cachèrent si bien toutes les provisions, que les Flamands n'y

[1] Joann. Salisb., Epist.

purent trouver des vivres pour un seul jour. L'archevêque, obligé de leur en fournir, se repentit bientôt de les avoir attirés dans sa ville épiscopale; c'est pourquoi il fit secrètement la paix avec les bourgeois, par l'entremise de son frère Robert de Dreux, et leur permit de suivre leurs coutumes moyennant quatre cent cinquante livres qu'on lui donna pour le dédommager des pertes que lui avait fait éprouver la révolte.

L'histoire de la commune de Vézelai est beaucoup mieux connue. Hugues de Poitiers, dans son *Histoire du monastère de Vézelai* [1], a donné sur ce point des détails exacts, de sorte qu'on ne possède des renseignements plus circonstanciés sur l'établissement d'aucune autre commune, excepté celle de Laon dont nous avons parlé d'après les mémoires de Guibert de Nogent.

Nous laisserons, autant que possible, parler Hugues de Poitiers lui-même, afin de rendre notre récit plus vrai.

« Nous avons entrepris, dit-il [2], de raconter les nombreuses tribulations que notre Eglise a souffertes pendant longtemps pour sa liberté. L'Eglise de Vézelai, noblement née et plus noblement élevée, consacrée dès l'origine à la liberté, portait sa tête au-dessus de toutes les Eglises d'Occident; vouée dès le principe au bienheureux Pierre, porte-clefs du royaume des cieux, elle fut confiée par ses fondateurs au siége apostolique. Jusqu'à notre temps, les souverains pontifes la considérèrent comme un alleu du bienheureux Pierre et la déclarèrent entièrement libre de toute autre juridiction que la leur. Distinguée par ses hautes prérogatives, l'Eglise de Vézelai excitait l'envie des Eglises ses compagnes; aussi, après plusieurs centaines d'années, un certain Humbert, évêque de l'Eglise d'Autun, essaya-t-il d'imprimer à sa liberté la tache d'une honteuse servitude. »

Hugues de Poitiers s'étend longuement sur les querelles que soutint l'Eglise de Vézelai contre les évêques d'Autun. Ces prélats, comme la plupart des évêques de France, ne voyaient pas sans jalousie les priviléges et les exemptions dont les abbayes avaient été gratifiées par le siége apostolique. Comme nous l'avons déjà remarqué, ces abbayes étaient de véritables fiefs relevant uniquement du

[1] Hugues de Poitiers était moine de Vézelai. Son histoire est divisée en quatre livres. Le premier livre n'est qu'une collection de chartes. L'histoire ne commence réellement qu'au deuxième livre.

[2] Hug. Pictav., Hist. monast. Viziliac., lib. 2.

siége apostolique; et comme leurs domaines étaient immenses, la puissance directe des papes sur ces domaines croissait en raison des exemptions qu'ils leur accordaient. Ces priviléges étaient devenus tellement abusifs, que les plus saints personnages ne craignaient pas d'en faire des reproches à l'Eglise romaine. Le deuxième livre de l'*Histoire du monastère de Vézelai* présente le tableau le plus vrai des dissensions qui s'élevaient entre les évêques et les abbayes au sujet des exemptions et priviléges.

Le livre troisième fait connaître les luttes que les monastères avaient à soutenir contre les seigneurs qui voulaient les asservir.

Le monastère de Vézelai eut à combattre longtemps contre les comtes de Nevers. Ces seigneurs, après avoir épuisé tous les autres moyens, s'adressèrent aux vassaux de l'abbaye et cherchèrent à souffler parmi eux l'esprit de révolte.

« Comme l'Eglise de Vézelai, dit Hugues de Poitiers, était puissante à cause des priviléges de liberté qu'elle tenait de son fondateur et de la suprême autorité du pape; et que, de plus, elle possédait le tombeau de la bienheureuse Marie-Magdeleine, un grand nombre de personnes accoururent de toutes parts et se fixèrent autour de cette église. Leur nombre et leurs richesses rendirent bientôt le bourg de Vézelai illustre et considérable. »

Une douce union régnait entre les abbés de Vézelai et tous les habitants de la commune, lorsque le comte de Nevers entreprit de faire naître la discorde. Il rassembla un jour la majeure partie des hommes de Vézelai et leur adressa ces paroles, en versant des larmes hypocrites:

« O hommes très-illustres, célèbres par votre sagesse, distingués par votre courage, bien pourvus enfin de grandes richesses que votre mérite seul vous a acquises, je suis profondément affligé de la triste condition où vous êtes réduits. Possesseurs de beaucoup de biens en apparence, vous n'avez rien en réalité, vous ne jouissez même pas de la liberté à laquelle la nature vous donne droit. En voyant ces beaux biens, ces superbes vignobles, ces grandes rivières, ces pâturages abondants, ces champs fertiles, ces épaisses forêts, ces arbres chargés de fruits, ces brillantes maisons, toutes ces choses enfin qui, par leur situation même, doivent nécessairement vous appartenir et dont cependant il vous est impossible de jouir; en voyant dis-je, tous ces biens, je ne puis me défendre d'éprouver pour vous une très-tendre compassion. Quand j'y réfléchis, je me demande qu'est devenue cette antique valeur dont vous avez donné

tant de preuves. Jadis vous avez massacré le sage et généreux abbé Artaud, à cause des servitudes qu'il voulait imposer seulement à deux maisons, et maintenant vous supportez un abbé auvergnat, cruel, insolent, qui ravage vos biens et qui vous persécute vous-mêmes; vous le supportez avec une telle lâcheté, une telle ineptie, que l'on peut vous comparer à juste titre à des bêtes de somme. Pour consommer votre ruine, votre seigneur abbé cherche maintenant à me ravir ce droit d'appel léigtime en vertu duquel je suis chargé de vous protéger et de répondre pour vous; quand il en sera délivré, il pourra alors vous imposer, en toute liberté, les impôts les plus tyranniques.

« C'est pourquoi, mes chers amis, je vous conseille de montrer votre sagesse et votre grandeur d'âme, d'aviser à vos intérêts et de secouer le joug de cet homme qui n'est pour vous qu'un tyran. Sachez que si je suis pour vous, il ne vous arrivera aucun malheur; au contraire, tant que vous prêterez foi à mon adversaire, il n'y aura pour vous aucun moyen de salut. Si donc vous jurez de conclure avec moi un traité d'alliance réciproque et si vous voulez m'être fidèle, vous jouirez en tous lieux de ma protection, je m'appliquerai à vous délivrer de toute exaction, de toutes redevances injustes; je vous préserverai de tous les maux qui menacent de tomber sur vous. »

Le comte de Nevers affectait en parlant beaucoup d'émotion, et des sanglots interrompirent souvent son discours.

Les hommes de Vézelai lui répondirent : « Nous avons juré fidélité à notre seigneur, et, quoiqu'il soit assez injuste à notre égard, nous pensons qu'il serait mal de trahir notre foi. Nous tiendrons conseil ensemble, afin de peser mûrement la résolution que nous aurons à prendre. A un jour donné, nous nous réunirons avec vous dans un lieu voisin de celui-ci, et nous vous dirons ce à quoi nous nous serons arrêté. »

Après avoir quitté le comte, les hommes de Vézelai se rendirent auprès de l'abbé, pour lui demander conseil. L'abbé leur dit :

« Mes fidèles, vous êtes trop sages pour ignorer que le comte est mon ennemi uniquement parce qu'il espère vous tromper par ses artifices et vous réduire plus facilement en servitude, lorsqu'il vous aura soustraits à une domination qui vous laisse toute votre liberté. Quant à moi qui, jusqu'à ce jour, ai combattu à la sueur de mon front pour votre liberté, si vous voulez, en retour, me payer d'une aussi noire ingratitude, si vous ne craignez pas de devenir ainsi

traîtres envers moi et envers l'Eglise notre mère, j'en serai confus et affligé, mais je supporterai seul ce malheur, tandis que, vous et vos enfants, vous porterez à perpétuité la peine de votre trahison.

« Si, vous rendant à de meilleurs conseils, vous résistez avec fermeté aux avances qui vous sont faites, et restez fidèles à la foi par vous jurée à l'Eglise et à moi; si vous cherchez courageusement à combattre tous ceux qui vous poursuivent, à lutter pour votre liberté et votre salut en même temps que pour votre gloire et votre honneur, je me sacrifierai pour vous, espérant bien que de meilleurs jours succéderont aux tristes événements dont nous sommes témoins, et que nous jouirons enfin de la paix. »

Les hommes de Vézelai répondirent :

« Nous croyons et nous espérons qu'il en sera ainsi; mais il serait peut-être plus sage de renoncer à la querelle que vous avez avec votre ennemi, de lui céder et de conclure la paix avec lui. Si cependant vous pensez devoir en agir autrement, vous pouvez être certain que nous serons pour vous. Ne doutez point que nous ne soyons disposés à agir en vrais fidèles, à vous soutenir en tous lieux, en toute circonstance et avec bonne foi. »

L'abbé reprit : « Je n'ai qu'à me défendre contre un injuste agresseur. Lui céder ce serait une lâcheté impardonnable, ce serait signer ma honte; j'ai souvent sollicité la paix, mais je n'ai jamais pu rien obtenir du comte de Nevers qui n'est qu'un enfant de discorde. Si vous voulez, comme vous le dites, me rester fidèles, je vous promets de travailler avec vous à sauver nos libertés communes et nos personnes. Appuyé sur la justice et la vertu, je supporterai courageusement avec vous tous les revers, tous les coups de l'aveugle fortune. »

« Après ces paroles, dit l'historien de Vézelai, l'abbé les renvoya. Mais voici que des hommes pervers, répandant le venin renfermé depuis longtemps dans les replis de leur mauvaise conscience, se réunirent en foule avec une grande multitude de jeunes gens très-coupables, firent entre eux une alliance criminelle pour conspirer contre le gouvernement très-juste et très-pieux de leur seigneur abbé, trahissant ainsi la foi qu'ils avaient jurée et se détachant de l'Eglise leur mère.

« Ils se trouvèrent un jour dans un lieu convenu à l'avance avec le comte de Nevers, renoncèrent à leur seigneur légitime, et, par l'entremise du comte, formèrent une commune dont celui-ci fut déclaré protecteur. Il leur promit ses conseils et ses secours en toute

occasion et leur choisit des chefs auxquels ils donnèrent le titre de *consuls.* »

Deux cardinaux se trouvaient alors à l'abbaye de Vézelai. Les hommes les plus âgés, et qui étaient considérés comme les chefs du peuple, se présentèrent devant eux et demandèrent qu'on leur fît remise de certaines redevances qu'ils dirent être nouvelles et tyranniques. Ces hommes étaient les délégués de la *commune.*

Les cardinaux leur répondirent : « Vous êtes les enfants de l'Eglise romaine ; à ce titre, vous avez droit à notre sollicitude. Nous ferons donc notre possible pour obtenir de l'abbé tout ce qui paraîtra devoir assurer votre repos et vous procurer des avantages sans blesser l'honneur et le respect dus à des droits acquis. » Puis ils les engagèrent à renoncer à tout projet de révolte et à mériter les réformes qu'ils demandaient, en s'unissant à leur seigneur abbé pour combattre le comte de Nevers. L'abbé leur promit, à la même condition, de faire droit à leurs demandes ; mais les *communiers* poussèrent des cris tumultueux et dirent qu'ils n'agiraient point ainsi et qu'ils préféraient se révolter pour obtenir par la force ce qu'ils sollicitaient.

C'est ce qu'ils firent, en effet. Les cardinaux s'entremirent auprès du comte de Nevers pour l'amener à cesser ses violences et à ne plus favoriser la rebellion ; mais le comte leur déclina ses griefs contre l'abbé, et on convint qu'on les examinerait dans une conférence que l'on tiendrait à Chablis. Les cardinaux y conduisirent l'abbé entre eux deux pour le protéger, car plusieurs communiers avaient juré de lui donner la mort. La conférence de Chablis n'eut d'autre résultat que d'augmenter les mauvaises dispositions du comte de Nevers. L'abbé de Vézelai n'osa retourner à son monastère, et, pendant son absence, les habitants du bourg qui se nommaient *bourgeois*, dit Hugues de Poitiers, pillèrent les biens du monastère et des vassaux qui ne faisaient pas partie de la commune et s'emparèrent des tours de l'église dont ils firent des châteaux-forts.

Cependant l'abbé Pons s'était retiré à Cluni avec les cardinaux. Ces deux prélats lancèrent de là une sentence d'excommunication contre les chefs de la révolte et d'interdit contre les terres. Les communiers furent remplis d'une telle fureur, qu'ils se jetèrent sur le prêtre qui lut la sentence dans l'église. Parmi les plus furieux étaient Eudes du Marais, David Longuebarbe et son fils Robert, Hugues et Pierre de Saint-Pierre qui étaient les chefs de la commune. Après

s'être opposés à toutes les cérémonies usitées dans le cas d'interdit, ils entrèrent dans l'abbaye et demandèrent une trève au prieur Hilduin qui la refusa. « Puisque nous sommes excommuniés, s'écrièrent-ils alors, nous agirons en excommuniés; donc, à dater de ce moment, nous ne vous paierons plus ni dîmes, ni impôts, ni autres redevances. »

En sortant du monastère ils allèrent trouver le comte de Nevers et se plaignirent à lui de la sentence d'excommunication qui les frappait. « Je n'y puis rien, leur répondit le comte; du reste, ils en feront autant contre moi, si cela peut leur être agréable. — Mais, ajoutèrent les communiers, où moudrons-nous notre grain, où ferons-nous cuire notre pain? car les moines nous refusent leurs moulins et leurs fours. — Allez vous-mêmes, repartit le comte, chauffer le four avec votre bois, et faites cuire votre pain. Si quelqu'un veut s'y opposer, brûlez-le tout vif; et si le meunier fait résistance, écrasez-le sous sa meule. »

Ces paroles du comte donnèrent aux communiers une espèce de vertige. Ils retournèrent furieux à Vézelai, épuisèrent leur rage contre les moines et promirent de les persécuter avec tant de fureur et de mériter tant d'anathèmes, qu'ils auraient besoin d'être lavés par l'absolution jusqu'à la plante des pieds. Le comte de Nevers les encourageait dans leurs violences. L'abbé de Cluni, qui possédait plusieurs monastères sur ces terres, craignant qu'il ne s'attirât enfin une sentence d'interdit pour tous ses domaines, et que ses fiefs n'eussent ainsi beaucoup à souffrir, lui conseilla de faire sa paix avec l'abbé de Vézelai. Le comte y consentit et une conférence se tint dans ce but à Luzy. Les conditions débattues entre l'abbé de Cluni et le comte de Nevers furent enfin acceptées par ce dernier qui promit, si elles étaient également acceptées par l'abbé de Vézelai, de le protéger de tout son pouvoir et de détruire la commune qui lui devait sa naissance. L'abbé Pons hésitait à souscrire aux conditions. Pour en finir, on se donna rendez-vous à Nevers. Le comte profita de quelques jours dont il pouvait disposer jusqu'à la réunion, pour avertir les communiers de Vézelai d'y envoyer des délégués. L'abbé envoya, de son côté, consulter les moines ses frères qui ratifièrent d'avance tout ce qu'il ferait, sauf le maintien des privilèges et libertés de leur église.

La conférence de Nevers fut inutile et l'abbé de Vézelai porta sa cause devant le roi de France. La cause fut plaidée à Moret. Pons y soutint les droits de son abbaye; le comte de Nevers plaida en fa-

veur de la commune : mais le roi se prononça pour l'abbé, et les communiers de Vézelai furent si effrayés de ses dispositions, qu'ils s'enfuirent de Moret sans attendre la sentence.

Le comte de Nevers, qui avait plutôt en vue de s'emparer de la seigneurie de Vézelai que de soutenir la commune, se sentit profondément blessé de la victoire que l'abbé venait de remporter sur lui. Cependant il jugea prudent de dissimuler et d'avoir recours à des mesures hypocrites. Comme, le dimanche après le prononcé du jugement, l'abbé de Vézelai devait retourner à son abbaye, il voulut que son entrée dans la ville fût pour les habitants un jour désastreux et lamentable. Il leur donna donc avis que, par l'ordre du roi, il devrait lui-même se rendre parmi eux, afin de mettre la sentence royale à exécution. Cette nouvelle jeta l'épouvante, non-seulement parmi les communiers, mais encore parmi ceux qui n'avaient pas montré de dévouement pour l'abbaye. « Ils s'enfuirent, dit Hugues de Poitiers, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, abandonnant leurs femmes et leurs enfants, leurs propriétés et leurs marchandises ; en sorte que, de tant de milliers d'hommes, on ne vit plus absolument personne le lendemain matin, et que le bourg sembla désert et vide, comme si des ennemis l'eussent envahi et livré au pillage. »

Le comte, pour se dispenser d'accompagner l'abbé à son entrée, feignit d'être malade. Pons n'en partit pas moins, et fut reçu en triomphe par ceux qui lui étaient restés fidèles. Le comte envoya quatre de ses gens, dans le but apparent de faire justice des coupables. Cette ridicule conduite fut jugée comme elle le méritait, et ses hommes se retirèrent pleins de confusion.

Les communiers ayant abandonné le bourg de Vézelai, s'étaient réfugiés dans les forêts voisines. Ils s'y étaient construit des cabanes et y vivaient de rapines et de brigandages. Ils s'en lassèrent et résolurent de s'emparer à main armée de la ville que la peur leur avait fait abandonner.

L'abbé leva alors une armée d'étrangers pour garantir son fief. Il punit sévèrement les révoltés qui furent pris, confisqua leurs biens, brûla leurs maisons et parvint à désorganiser complétement la commune. Ceux qui restèrent, se voyant trop faibles pour résister, demandèrent grâce au roi par l'entremise de Guillaume de Nevers. Une assemblée se tint à Auxerre où, en présence du roi, l'abbé de Vézelai, le comte de Nevers et les communiers convinrent enfin de vivre en paix. « Après cette conférence, dit Hugues de Poitiers,

l'abbé retourna à son monastère, avec ses hommes devenus fidèles, de traîtres qu'ils étaient auparavant. Ils entrèrent avec lui dans le bourg, transportés de joie, sautant et dansant beaucoup, et habitèrent en paix Vézelai, comme des bêtes apprivoisées. Tous ceux qui étaient dispersés rentrèrent et firent leur soumission. »

Cependant l'amour de la liberté n'était pas éteint dans leur cœur. Le roi, pour première condition de la paix, leur avait ordonné de détruire les fortifications qu'ils avaient faites à leurs maisons. Ils ne purent s'y résoudre, et l'abbé fut obligé de faire venir des environs des paysans pour les détruire de force.

C'est ainsi que fut abolie la commune de Vézelai.

Le comte de Nevers, qui l'avait soutenue pour s'emparer, à la faveur des troubles, de la seigneurie, continua sa guerre contre l'abbé. Hugues de Poitiers a conservé, dans son quatrième livre, tous les détails de ces dissensions qui n'ont pas assez d'intérêt pour être insérés dans une histoire générale, mais qui méritent cependant d'être consultés pour avoir une idée juste de l'anarchie et de l'antagonisme qui régnaient sous le régime féodal.

Les luttes occasionnées à Vézelai par l'établissement et la destruction de la commune, laissèrent dans l'âme de plusieurs habitants une antipathie prononcée contre l'abbé et les moines. Ce sentiment de répulsion les conduisit à cette vaste hérésie qui comptait tant d'adeptes dans les provinces méridionales de France.

Voici ce que nous lisons, sur ces hérétiques de Vézelai, à la fin de l'ouvrage de Hugues de Poitiers :

« En ce temps-là [1], on se saisit à Vézelai de quelques-uns de ces hérétiques appelés *télonaires*, ou *poplicains* [2]. Ayant été mis à la question, ils cherchèrent, par des détours et des circonlocutions, à dissimuler la honteuse hérésie dont ils étaient sectateurs. L'abbé les ayant fait séparer, ordonna de les tenir enfermés jusqu'à ce qu'ils pussent être jugés par des évêques et d'autres honorables pasteurs convoqués à cet effet. Ils furent détenus pendant soixante jours environ et peut-être davantage : on les faisait comparaître fort souvent ; et, tantôt avec menaces, tantôt avec douceur, on les interrogeait sur la foi catholique. Enfin, après que l'on eut pris beaucoup de peine pendant longtemps et infructueusement, les archevêques de Lyon et de Narbonne, l'évêque de Nevers, plusieurs abbés et

[1] Hist. Viz., lib. 4.

[2] Les Manichéens ou Albigeois avaient différents noms, suivant les localités.

quelques autres personnages habiles qui les interrogèrent, parvinrent à les convaincre: de ne confesser que de bouche l'essence divine, de rejeter tous les sacrements et cérémonies de l'Eglise catholique et en particulier le baptême des petits enfants, l'eucharistie, l'efficacité de la croix et de l'eau bénite, des dîmes et des oblations; le mariage, l'état monastique et la hiérarchie ecclésiastique.

« Comme la solennité de Pâques approchait, deux d'entre eux, ayant appris qu'ils seraient alors soumis à l'épreuve du feu, feignirent d'avoir une foi conforme à la doctrine catholique et promirent de donner satisfaction par l'épreuve de l'eau.

« En conséquence, pendant la procession solennelle de Pâques, ils furent conduits publiquement devant Guichard, archevêque de Lyon, Bernard, évêque de Nevers, Gautier, évêque de Laon, et Guillaume, abbé de Vézelai. Une foule immense remplissait l'abbaye. Les deux hérétiques, interrogés sur la foi, article par article, dirent qu'ils croyaient comme les catholiques. Lorsqu'on leur demanda quels étaient les mystères de leur secte, ils répondirent qu'ils n'en connaissaient point d'autres, si ce n'est l'infidélité où elle les entraînait envers les sacrements de l'Eglise. On leur demanda s'ils étaient disposés à démontrer par l'épreuve de l'eau qu'ils croyaient conformément à la doctrine catholique et qu'ils ne connaissaient point d'autres secrets de leur secte; ils dirent qu'ils se soumettraient à cette épreuve de leur pleine volonté et sans y être contraints juridiquement.

« A ces mots tout le peuple qui remplissait l'église s'écria d'une voix unanime : *Grâces soient rendues à Dieu!*

« Alors l'abbé de Vézelai éleva la voix et s'adressa à la multitude : « Mes frères, dit-il, que doit-on faire des hérétiques qui « persévèrent encore dans leur endurcissement? — Qu'ils soient « brûlés! qu'ils soient brûlés! » répondit le peuple.

« Le jour suivant, les deux qui semblaient revenus de leurs erreurs subirent l'épreuve de l'eau. Le premier, au jugement du plus grand nombre, passa sain et sauf par cette épreuve : quelques-uns pourtant n'en furent pas absolument certains. Le second fut condamné, de l'avis de presque tous ceux qui étaient présents. On le reconduisit en prison. Cependant, comme plusieurs personnes et même des prêtres étaient d'avis différents à son sujet, il fut, sur sa propre demande, replongé dans l'eau une seconde fois. Il ne put y tenir même un instant. Jugé ainsi à deux reprises, il fut condamné

au feu par tout le monde. L'abbé ayant égard à ce qu'il s'était présenté de lui-même, ordonna de le mettre en liberté, mais il fut mis à mort sur-le-champ. Les autres, au nombre de sept, furent condamnés au feu et brûlés dans la vallée d'Ecouan. »

Quelle législation déplorable! quelles mœurs cruelles! C'est la réflexion qui s'échappe d'elle-même du cœur en lisant de semblables récits.

Ces exécutions ne détruisaient pas l'hérésie manichéenne. Elle gagnait, au contraire, chaque jour de nouveaux adeptes, à la faveur des luttes que l'Eglise avait à soutenir contre les envahissements du pouvoir politique.

Ces luttes devinrent un peu moins violentes en 1176, lorsque Frédéric Barberousse renonça enfin à son schisme. Après la mort de Gui de Crême, il avait fait un troisième antipape sous le nom de Callixte. Depuis le commencement du schisme, il faisait la guerre en Italie, et y causait les plus affreux désordres. Ses succès étaient entremêlés de défaites. Un dernier désastre qu'il éprouva sous les murs de Milan le décida enfin à faire sa paix avec Alexandre. Il alla donc le trouver à Venise et les bases du traité furent bientôt arrêtées.

Les premières nouvelles qui en vinrent en France inquiétèrent le roi Louis-le-Jeune. Le bruit courait que le pape avait trop déféré aux volontés de l'empereur; on disait qu'il n'avait pas fait la paix, mais qu'il l'avait achetée moyennant des humiliations qui rabaissaient sa dignité. Alexandre ayant été averti de ces bruits, écrivit [1] aussitôt au cardinal de Saint-Chrysogone qui était en France: « Il n'y a eu jusqu'ici entre nous et l'empereur que des préliminaires de posés, et nous n'avons que des espérances de paix. Si j'avais eu quelque chose de certain, j'en aurais immédiatement informé un roi qui a servi l'Eglise si utilement, qui s'est sacrifié pour nous et pour nos frères. Vous aurez soin de lui communiquer cette lettre, en attendant que je lui fasse connaître moi-même ce qui sera fait ultérieurement. »

Louis n'attendit pas cette lettre du pape et envoya à Venise un ambassadeur pour suivre de près toute la négociation. Elle dura près d'une année. Quand la paix fut conclue, Alexandre en informa le roi de France. « Votre Majesté saura, lui écrivit-il, que notre très-cher fils en J.-C. Frédéric, l'illustre empereur des Romains, obéis-

[1] Alexand., Epist.; ap. Labb., conc.

sant au mouvement de la grâce, a abjuré les erreurs de sa vanité avec les seigneurs de sa cour et principalement les seigneurs ecclésiastiques. Il s'est abaissé aux yeux de Dieu et des hommes; il est revenu humblement et religieusement, comme c'était son devoir, à l'obéissance de l'Église et à la nôtre. En révérant et honorant notre personne, il a rendu à saint Pierre le respect et l'honneur que lui ont rendu ses prédécesseurs dans la personne des papes qui nous ont précédé, et il a promis de conserver à l'avenir les mêmes sentiments. C'est un événement heureux pour lequel nous offrons à Dieu, auteur de tout bien, des cantiques de bénédiction; et nous vous remercions vous et vos sujets, car nous ne doutons point qu'après l'assistance divine, ce ne soit votre secours qui nous ait procuré une conversion si avantageuse et si désirable. »

Le pape écrivit dans le même sens à plusieurs prélats de l'Église de France. Il saisissait, et avec raison, toutes les occasions de leur témoigner sa reconnaissance. Aucune église, en effet, ne lui avait accordé secours et protection d'une manière plus désintéressée, plus utile.

L'Église de France, si dévouée au principe catholique, était alors rongée intérieurement par l'hérésie manichéenne qui, semblable à une lèpre hideuse, faisait chaque jour de nouveaux progrès et défiait les remèdes, parfois violents, employés contre elle.

Nous avons recueilli ce que les historiens et les actes des conciles nous ont transmis sur cette hérésie. Nous y avons vu qu'elle avait des ramifications dans plusieurs provinces de France: en Gascogne, en Périgord, à Vézelai, à Cologne, dans le Maine; mais c'était surtout en Languedoc qu'elle avait le plus d'adeptes. Malgré les efforts de saint Bernard et les anathèmes dont plusieurs conciles avaient frappé ces hérétiques, ils s'y étaient multipliés d'une manière étonnante. Ils prenaient différents noms suivant les lieux; mais, au fond, ils suivaient la même doctrine. Aux environs d'Albi, ils se faisaient appeler *Bons-Hommes*.

L'an 1176, l'archevêque de Narbonne[1] et plusieurs évêques de sa province, témoins des progrès qu'y faisaient ces sectaires, se réunirent à Lombers, près Albi, pour examiner leur doctrine. La petite ville de Lombers en était peuplée tout entière et ils y étaient protégés par la noblesse du pays. Il est important de le remarquer, les seigneurs étaient généralement favorables à ces hérétiques; on

[1] Concil. Lumbar.; ap. Labb. et Coss., t. x, p. 1470.

peut croire qu'ils ne voyaient en eux que des ennemis de la puissance ecclésiastique dont ils étaient jaloux et qu'ils cherchaient sans cesse à humilier. Les sectaires étaient pour eux des auxiliaires utiles, car ils poussaient jusqu'à l'exagération les conseils les plus sublimes de l'Evangile touchant la pauvreté et le détachement des biens temporels.

Gaucelin, évêque de Lodève, fut le promoteur du concile de Lombers, et les juges étaient : l'archevêque de Narbonne; les évêques d'Albi, de Nîmes, de Toulouse et d'Agde; plusieurs abbés et seigneurs. Une grande foule de peuple était accourue des environs pour assister à ce jugement solennel.

Gaucelin de Lodève demanda premièrement aux *Bons-Hommes* s'ils reconnaissaient la loi de Moïse et les autres livres de l'Ancien Testament. Ils répondirent devant tous les assistants qu'ils ne les reconnaissaient point, et que l'Ecriture-Sainte pour eux ne consistait que dans les évangiles et les autres livres du Nouveau Testament. Gaucelin les interrogea ensuite sur leur foi et les invita à l'exposer sans détours. Ils déclarèrent qu'ils ne répondraient pas, à moins qu'ils n'y fussent contraints. En troisième lieu, il leur demanda s'ils croyaient que les enfants fussent sauvés par le baptême. Les *Bons-Hommes* s'obstinèrent encore à garder le silence et dirent seulement que s'ils étaient obligés de répondre, ils le feraient conformément aux évangiles et aux épîtres. Cependant l'évêque de Lodève les ayant interrogés sur l'Eucharistie, et leur ayant demandé où et par qui le corps du Seigneur était consacré, qui le recevait, enfin s'il était également consacré par un bon ou par un mauvais ministre, ils consentirent à répondre et dirent : « Ceux qui le reçoivent dignement sont sauvés; ceux qui le reçoivent indignement s'attirent une condamnation ; tout homme de bien, clerc ou laïque, peut le consacrer. »

On les interrogea ensuite sur le mariage, et on leur demanda s'ils pensaient que les personnes mariées, usant de leurs droits, pouvaient se sauver. Ils prétendirent que le mariage n'avait pour principe que l'esprit de fornication, et s'efforcèrent d'appuyer cette erreur sur l'autorité de saint Paul.

Interrogés sur la confession, la contrition et les œuvres satisfactoires, les *Bons-Hommes* répondirent seulement que la confession était nécessaire, conformément à la parole de saint Jacques, et que l'on pouvait, suivant cet apôtre, se confesser aussi bien à des laïques qu'à des prêtres. Ils refusèrent de répondre à tout le reste,

disant qu'ils ne se trouvaient pas meilleurs que saint Jacques et qu'ils s'en tenaient à ses paroles.

Ils ne satisfaisaient ainsi que d'une manière obscure et incomplète aux questions qui leur étaient adressées. Ils s'étendirent, en revanche, très-longuement sur plusieurs points touchant lesquels on ne les interrogeait pas. Ainsi, ils prétendirent qu'on ne devait faire aucun serment, suivant ce que dit J.-C. dans l'Evangile et saint Jacques dans son épître; que si les évêques et les prêtres n'ont pas, au moment de l'ordination, les qualités énumérées par saint Paul, ils ne sont ni évêques ni prêtres, mais des loups ravissants, des hypocrites, des séducteurs qui, à l'exemple des Pharisiens, aiment les premières places et les salutations, qui se font appeler docteurs et maîtres, malgré la défense de J.-C. Ils faisaient aux évêques beaucoup d'autres reproches et concluaient en disant qu'on ne devait pas leur obéir parce qu'ils n'étaient que des mercenaires et des prêtres semblables à ceux qui livrèrent J.-C.

Les erreurs des sectaires furent publiquement réfutées par quelques-uns des évêques et des abbés qui étaient présents; après quoi on fit silence, et l'évêque Gaucelin de Lodève parla ainsi, au nom du concile :

« Moi Gaucelin, évêque de Lodève, par ordre de l'évêque d'Albi et de ses assesseurs, je juge que ces prétendus *Bons-Hommes* sont hérétiques; en conséquence, je condamne la secte d'Olivier et des autres hérétiques de Lombers ses compagnons, en quelque lieu qu'ils soient. »

Après ce préambule, Gaucelin rapporta les passages du Nouveau Testament, opposés aux opinions des hérétiques.

Voici le résumé de son discours :

« Premier article. J.-C. a dit : *Je ne suis point venu abolir la loi, mais l'accomplir... Si vous croyiez à Moïse vous croiriez aussi en moi;* donc, il faut dans l'Eglise chrétienne reconnaître les livres de Moïse et de l'Ancien Testament.

« Deuxième article. On doit confesser hautement sa foi, car saint Paul a dit : *On doit croire de cœur pour être justifié et confesser sa foi de bouche pour être sauvé.*

« Troisième article. Le baptême des enfants est nécessaire, car, selon saint Paul : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés ;* or, les enfants ne le seraient pas s'ils n'étaient pas baptisés; car J.-C. a dit : *Si quelqu'un n'est pas régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, il n'entrera point dans le royaume des cieux.*

« Quatrième article. Le corps de J.-C. est dans l'Eucharistie par la vertu de ces paroles de J.-C. lui-même : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*. La consécration ne dépend donc point du mérite ou de la dignité du ministre. Or, il est clair, d'après plusieurs passages des épîtres de saint Paul, que les évêques, les prêtres et les diacres sont, dans l'Eglise, les seuls ministres des sacrements.

« Cinquième article. Le mariage est respectable, car J.-C. a assisté à des noces et les a honorées de son premier miracle. Il a dit, en outre : *L'homme ne doit pas séparer ce que Dieu a uni*. Saint Paul lui-même, dont les hérétiques citaient le témoignage, a dit que le père qui mariait sa fille faisait bien, et il a défendu aux époux de se refuser le devoir conjugal.

« Sixième article. Touchant la pénitence, il est bien évident que J.-C. a laissé à son église le pouvoir de lier et de délier. »

Gaucelin termina son discours en disant que les *Bons-Hommes* n'étaient que des séducteurs ignorants et indociles. Ceux-ci lui répondirent :

« C'est vous, évêque de Lodève, qui êtes un hérétique. Vous êtes de plus notre ennemi, un loup ravissant, un hypocrite, un ennemi de Dieu ; vous n'avez pas jugé selon la justice. Nous n'avons pas voulu vous rendre compte de notre foi, parce que nous nous défions de vous, conformément à cette parole du Seigneur : *Prenez garde aux faux prophètes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis et qui au dedans sont des loups ravissants*. Vous n'êtes pour nous qu'un persécuteur déguisé, et nous sommes prêts à vous prouver, par les évangiles et par les épîtres, que vous êtes des mercenaires, vous, les autres évêques et les prêtres, et que vous n'êtes pas de bons pasteurs. »

L'évêque leur répondit qu'il était prêt à prouver en quelque tribunal que ce fût, ecclésiastique ou civil, qu'ils étaient hérétiques, et leur laissa le choix.

Les *Bons-Hommes*, au lieu de choisir un tribunal pour y porter leur cause, s'adressèrent à la multitude. « O vous, s'écrièrent-ils, vous qui êtes des hommes de bien, écoutez ; nous allons, pour l'amour de vous et en votre considération, faire notre profession de foi. — Bien, reprit l'évêque de Lodève, ce n'est point pour Dieu, mais pour le peuple que vous confessez votre foi. » La profession de foi qu'ils firent était très-catholique et fort explicite.

L'évêque de Lodève leur demanda s'ils affirmeraient bien par serment qu'ils croyaient ainsi et qu'ils n'avaient jamais eu d'autre

foi que celle-là. Ils répondirent que l'Evangile leur défendait de faire des serments. Alors l'évêque de Lodève s'étant levé, prononça ces paroles :

« Moi Gaucelin, évêque de Lodève, par l'ordre de l'évêque d'Albi et de ses assesseurs, je dis que ces hérétiques pensent mal touchant le serment, qu'ils doivent en faire s'ils veulent se repentir et que le serment doit être exigé dès que la foi est en péril. Comme ils sont infames et notés d'hérésie, ils doivent prouver leur innocence et appuyer, conformément à la pratique de l'Eglise, leur foi sur un serment s'ils veulent rentrer dans l'unité de l'Eglise catholique; de peur que les fidèles qui sont faibles ne soient corrompus et que des brebis malades n'infectent tout le troupeau. » Dans le reste de son discours, Gaucelin prouva,. par l'Ecriture-Sainte, que le serment était légitime et permis en plusieurs circonstances.

La sentence qu'il prononça fut approuvée par les juges délégués spécialement pour prononcer le jugement et par les autres prélats qui assistaient au concile. L'évêque d'Albi, conformément à la législation de l'époque, somma les chevaliers de Lombers de poursuivre les hérétiques, suivant les conventions qu'il avait faites avec eux.

A Toulouse [1], ces hérétiques s'étaient tellement multipliés, que le comte Raymond V en fut effrayé et confia ses craintes aux religieux de Citeaux dont il réclama les prières et l'influence auprès du roi. Vous saurez, leur dit-il, que l'hérésie est devenue invincible dans mes Etats, si Dieu ne déploie contre elle toute la vigueur de son bras. Les armes spirituelles sont impuissantes; les miennes le sont également. C'est pourquoi je désire que vous engagiez le roi de France à venir dans ce pays. Je crois que sa présence seule pourrait remédier aux désordres dont nous gémissons. Mes villes, mes bourgs et mes châteaux lui seront ouverts; je lui indiquerai tous ceux qui tiennent à l'hérésie, et, dussé-je me sacrifier tout entier, je l'aiderai de tout mon pouvoir à détruire les ennemis de J.-C. qui sont aussi les miens.

Les hérétiques étaient si puissants parce que, comme le remarque Raymond, les seigneurs du pays les protégeaient.

Les moines de Citeaux s'acquittèrent de la commission que leur avait confiée le comte de Toulouse. Sur cet avis, le roi de France et le roi d'Angleterre, après avoir fait ensemble un traité de paix, résolurent, dans le courant de l'année 1178, d'aller avec une armée

[1] Hoved., Annal.; Gervas. Chron.; Robert de Monte et Roger., Chron.

chasser les hérétiques de la province de Toulouse; mais, après réflexion, ils modifièrent leur premier projet et jugèrent plus convenable d'y envoyer d'abord des hommes savants avec mission de travailler à leur conversion ou de les condamner s'ils résistaient. Ils choisirent dans ce but le cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, légat du pape; Guérin, archevêque de Bourges; Pons, archevêque de Narbonne; Renaud, évêque de Bath en Angleterre; Jean, évêque de Poitiers; Henri, abbé de Clairvaux, et quelques autres ecclésiastiques. Pour prêter main-forte à ces missionnaires, dans l'occasion, les deux rois désignèrent le comte de Toulouse, le vicomte de Turenne, Raymond de Castelnau et quelques autres seigneurs.

Le chef des hérétiques de Toulouse était Pierre Moran, homme riche, influent et d'un âge assez avancé. Quoiqu'il fût illettré, en sa qualité de noble, les sectaires le regardaient comme leur docteur et avaient en lui une confiance absolue. Il les réunissait chez lui pendant la nuit, et les prêchait, revêtu d'une espèce de dalmatique. C'était, dit l'abbé Henri, comme un roi entouré d'une cour de hiboux.

Les hérétiques étaient tellement insolents, qu'ils se moquèrent des envoyés des rois de France et d'Angleterre, lorsqu'ils entrèrent à Toulouse. Cependant, lorsqu'ils virent qu'on allait procéder contre eux juridiquement, ils trouvèrent prudent de dissimuler et arrêtèrent entre eux qu'ils feindraient de croire tout ce qu'admettaient les catholiques, si on les interrogeait sur leur foi.

Par ordre du légat, l'évêque de Toulouse, plusieurs clercs, les consuls et d'autres catholiques, s'engagèrent par serment à dénoncer tous ceux qu'ils connaîtraient comme hérétiques. La liste fut bientôt considérable et Pierre Moran y fut inscrit. Les juges ayant décidé qu'il fallait commencer la procédure par lui, le comte de Toulouse le fit citer. Pierre Moran méprisa la première citation. Raymond parvint cependant à le décider à comparaître. Lorsqu'il fut devant le tribunal, un des juges lui dit : « Pierre, vos concitoyens vous accusent d'être tombé dans l'hérésie arienne [1] et d'y entraîner les autres. » Pierre Moran jeta un profond soupir et répondit qu'on l'accusait faussement. Lorsqu'on lui demanda s'il ferait bien serment qu'il en était innocent, il dit qu'on pouvait bien l'en croire sur sa parole, puisqu'il était un homme d'honneur. Toutefois, on le pressa tellement sur ce point, qu'il fut obligé de consentir à faire

[1] On croyait alors que l'erreur des manichéens du Midi était celle d'Arius.

le serment qu'on lui demandait, dans la crainte que son obstination seule ne le convainquît d'être partisan de cette hérésie qui condamnait le serment d'une manière absolue.

Deux moyens fort usités alors pour arriver à la connaissance de la vérité étaient l'épreuve et le serment. On mettait à l'un et à l'autre la plus grande solennité. Pour un serment, les fidèles se réunissaient en foule dans l'église, on chantait des hymnes, on apportait en grande pompe les reliques des saints. A la vue de l'appareil qui fut déployé pour la cérémonie de son serment, Pierre Moran pâlit et fut saisi d'un tremblement convulsif. Il jura cependant qu'il dirait la vérité sur tous les points touchant lesquels on jugerait à propos de l'interroger. On lui demanda ce qu'il croyait relativement au saint sacrement de l'autel; il répondit hardiment qu'il ne croyait pas que le pain consacré par le prêtre fût le corps de J.-C.

A ces mots, l'assemblée entière frémit et les juges conçurent une si vive douleur, que, s'avançant vers le malheureux hérétique, ils le baignèrent de larmes. Il fut mis en prison. Pierre Moran, voyant de près la mort, promit de se convertir. On le fit venir devant la foule du peuple, et là, en chemise et dans une posture humiliante, il s'avoua hérétique, abjura ses erreurs et promit de se soumettre à tout ce que le légat exigerait de lui.

On avertit le peuple de se trouver le lendemain à l'église de Saint-Saturnin pour entendre la sentence qui serait prononcée contre Pierre.

Il s'y trouva une si grande foule, que le légat eut à peine assez de place autour de l'autel pour dire la messe.

Pierre Moran entra par la grande porte de l'église, en chemise et nu-pieds; frappé de verges, d'un côté par l'évêque de Toulouse, et de l'autre par l'abbé de Saint-Saturnin. Il arriva ainsi jusqu'au pied de l'autel. Là, il fit son abjuration et fut reconcilié à l'Eglise. Tous ses biens furent confisqués et on lui ordonna, pour pénitence, de quitter le pays dans les quarante jours, pour aller servir les pauvres à Jérusalem pendant trois ans. Jusqu'à son départ, il dut, chaque dimanche, visiter toutes les églises de Toulouse nu-pieds, en chemise, et en recevant la discipline; restituer les biens qu'il avait usurpés ainsi que le fruit de ses usures; réparer les torts qu'il avait faits aux pauvres gens; abattre de fond en comble son château où se tenaient les assemblées hérétiques.

Tandis que ces faits se passaient à Toulouse, les *Bons-Hommes* de Lombers, d'Albi et des environs cherchaient à se venger de la

sentence qui avait été prononcée contre eux au concile de Lombers. L'évêque d'Albi fut emprisonné par Roger de Beders, un des seigneurs les plus dévoués à la secte. Henri, abbé de Clairvaux, et Renaud, évêque de Bath, furent chargés par le légat d'aller à Albi négocier sa délivrance et de prendre les mesures nécessaires pour chasser les hérétiques de tout l'Albigeois. A l'arrivée de Henri et de Renaud, Roger de Beders se refugia en des lieux où il était impossible de l'atteindre. Les deux envoyés allèrent directement au château-fort où il faisait ordinairement sa résidence et y trouvèrent sa femme avec une multitude de domestiques et de chevaliers, tous hérétiques ou fauteurs d'hérésie. Ils leur prêchèrent la foi sans qu'ils osassent répondre, et déclarèrent Roger traître et parjure pour avoir violé la promesse qu'il avait faite à l'évêque d'Albi de n'exercer contre lui aucune violence; enfin ils l'excommunièrent et le défièrent, c'est-à-dire lui déclarèrent la guerre, de la part du pape et des deux rois de France et d'Angleterre.

Après cette déclaration, l'abbé de Clairvaux quitta le pays et se rendit au chapître général de Citeaux qui se tenait alors.

L'évêque de Bath parcourut la province accompagné du vicomte de Turenne et de Raymond de Castelnau. Il y trouva deux chefs des hérétiques, nommés Raymond de Baimiac et Bernard de Raimond, qui se plaignaient d'avoir été proscrits injustement par le comte de Toulouse et offraient de comparaître par devant le légat, pour y défendre leur foi, si on leur donnait un sauf-conduit. L'évêque et les deux seigneurs le leur donnèrent. Les deux sectaires se dirigèrent aussitôt vers Toulouse. Le cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, l'évêque de Poitiers qui avait, comme le cardinal, le titre de légat, le comte de Toulouse et environ trois cents personnes, tant clercs que laïques, se réunirent dans l'église de Saint-Etienne pour les entendre.

Raymond et Bernard lurent devant l'assemblée une profession de foi qu'ils avaient rédigée à l'avance. Comme ils citaient la Sainte-Ecriture en langue vulgaire du pays que les légats n'entendaient pas, on les pria de parler en latin. Un d'eux l'essaya, mais put à peine dire quelques mots; de sorte qu'on fut obligé de discuter dans le patois du pays. La discussion eut ce résultat :

Raymond et Bernard renoncèrent aux *deux principes*, ce qui formait cependant le dogme fondamental du manichéisme, et confessèrent qu'il n'y avait qu'un Dieu, créateur de toutes choses. Ils reconnurent : qu'un prêtre, soit bon, soit mauvais, pouvait consa-

crer l'Eucharistie, et que le pain et le vin y sont changés en la substance du corps et du sang de J.-C.; que ceux qui reçoivent le baptême sont sauvés, qu'ils soient enfants ou adultes, et que, sans le baptême, il n'y a pas de salut; que l'usage du mariage ne nuit point au salut; que les évêques, les prêtres, les moines, les chanoines, les ermites, les Templiers et les Hospitaliers peuvent se sauver; qu'il est bien de visiter les églises fondées en l'honneur de Dieu et des saints; d'honorer les prêtres; de leur donner les dîmes et les prémices; de s'acquitter des autres devoirs paroissiaux; qu'il est louable de faire des aumônes aux églises et aux pauvres.

Ces aveux étaient diamétralement opposés aux erreurs qu'on leur reprochait.

Lorsqu'ils les eurent faits, on les conduisit dans l'église de Saint-Jacques; on y lut, en présence d'une multitude innombrable, la profession de foi qu'ils avaient écrite eux-mêmes en langue vulgaire. Elle parut catholique, mais on leur demanda si elle était sincère. Ils l'affirmèrent et attestèrent qu'ils n'avaient jamais rien enseigné de contraire. Le comte de Toulouse, des clercs et des laïques prétendirent qu'ils mentaient. Plusieurs témoins déclarèrent leur avoir entendu dire qu'il y avait deux dieux : un bon qui avait fait seulement les choses invisibles, immuables et incorruptibles, et un mauvais qui avait créé le monde physique, le ciel, la terre, l'homme et toutes les autres choses visibles. D'autres soutinrent leur avoir entendu dire que le corps de J.-C. ne pouvait être consacré par un prêtre indigne ou criminel; que l'homme et la femme se rendant le devoir conjugal ne pouvaient être sauvés; que le baptême était absolument inutile aux enfants. On leur reprochait encore d'autres erreurs.

Raymond et Bernard accusèrent de faux témoignage ceux qui les leur reprochaient. Pour arriver à la vérité, on leur proposa le serment solennel, mais ils le refusèrent et dirent que notre Seigneur J.-C. avait absolument défendu, dans l'Evangile, de faire des serments.

Le légat leur prouva que J.-C. n'avait pas défendu le serment d'une manière absolue, et que, dans les livres du Nouveau Testament, on trouvait plusieurs serments faits par les apôtres pour attester la vérité. Les deux hérétiques persistèrent. Les juges, s'en tenant alors aux dépositions des témoins, les déclarèrent convaincus et prononcèrent contre eux une nouvelle sentence d'excommunication. Les fidèles qui assistaient au jugement témoignaient de leur indignation

par les interpellations les plus énergiques. Le comte de Toulouse et les seigneurs du pays promirent solennellement de chasser les hérétiques de leurs domaines et de ne leur donner aucun secours. Raymond et Bernard furent laissés libres, grâce au sauf-conduit dont ils étaient porteurs.

La guerre commença entre les catholiques et les hérétiques ; mais elle ne prit de vastes proportions que plusieurs années après.

Cependant l'Eglise entière avait dès lors les yeux fixés sur ces sectaires dont les progrès déjouaient les anathèmes et tous les moyens de répression. Le pape Alexandre III ayant assemblé à Rome un concile nombreux connu sous le nom de troisième concile de Latran, on s'y occupa des hérétiques de France.

Soixante et un évêques français y assistèrent. Parmi eux étaient les dix métropolitains de Reims, de Sens, de Bourges, de Bordeaux, de Narbonne, d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne et de Tarantaise ; quelques évêques des provinces de Rouen, de Tours, d'Auch, de Lyon, de Besançon et de Cologne y assistèrent également ; parmi eux on distinguait Jean de Salisbury, évêque de Chartres, et Jean, évêque de Poitiers, renommés pour leur science.

Le vingt-septième décret du concile[1] relatif aux hérétiques de France est ainsi conçu :

« Quoique l'Eglise, selon saint Léon, rejette les exécutions sanglantes, elle peut cependant être aidée par les lois des princes ; la crainte du supplice corporel peut faire rechercher quelquefois le remède spirituel.

« Or les hérétiques que l'on nomme Cathares, Patarins, Publicains, ou que l'on désigne sous d'autres noms, se sont tellement multipliés dans la Gascogne, l'Albigeois, le territoire de Toulouse et autres lieux, qu'ils ne se cachent plus, enseignent publiquement leurs erreurs et attirent à eux les simples et les faibles. Nous avons résolu d'anathématiser les défenseurs de ces hérétiques et ceux qui leur donnent retraite. Nous défendons, en conséquence, à qui que ce soit, de les recevoir dans sa maison ou dans ses domaines, de les favoriser, ou de faire avec eux du commerce. Si ces hérétiques meurent impénitents, nous défendons qu'on offre pour eux des messes ou qu'on leur donne la sépulture ecclésiastique, nonobstant tout privilège que l'on prétendrait avoir obtenu.

« Quant aux Brabançons, Aragonais, Navarrais, Basques, Cot-

[1] Conc. Later., can. 27 ; ap. Labb. et Cossart., t. x, p. 1522.

teraux et Triaverdins qui poussent la cruauté contre les chrétiens jusqu'à piller les églises et les monastères, les veuves et les orphelins, les vieillards et les enfants, sans respect pour l'âge ou le sexe, et qui pillent et ravagent tout comme des païens, nous ordonnons que ceux qui les auront soudoyés, logés ou protégés, soient déclarés excommuniés dans les églises aux jours de dimanches et de fêtes, et ne soient absous qu'après avoir renoncé à leur pernicieuse association.

« Tous ceux qui auraient contracté envers les seigneurs hérétiques quelque obligation, sauront qu'ils sont libres de tous hommages ou serments de fidélité. Nous leur enjoignons, pour la rémission de leurs péchés, de s'opposer à leurs ravages, et de prendre contre eux la défense des chrétiens; nous faisons la même injonction à tous les fidèles. Nous désirons, de plus, que les biens des hérétiques soient confisqués et que les seigneurs les réduisent eux-mêmes en servitude. Quant à ceux qui mourront en leur faisant la guerre, s'ils sont vraiment repentants, ils recevront certainement le pardon de leurs péchés et la récompense éternelle. Nous remettons à tous ceux qui prendront les armes, deux années de pénitence, laissant aux évêques la liberté de leur accorder une plus grande indulgence qu'ils sauront proportionner sagement aux fatigues de ceux qui s'enrôleront. Dès aujourd'hui nous couvrons ces soldats de la protection de l'Eglise, comme ceux qui visitent le saint sépulcre. Pour ceux qui mépriseront les exhortations des évêques les engageant à prendre les armes, nous les déclarons excommuniés [1]. »

L'ordonnance des Pères du concile de Latran fut entendue, et dès-lors commença la lutte à main armée entre les catholiques et les sectes manichéennes connues sous le nom général d'Albigeois. Des seigneurs et de simples fidèles s'enrôlèrent pour faire la guerre aux

[1] On fit au troisième concile de Latran vingt-sept décrets; plusieurs sont fort importants et nous devons les indiquer : Pour être élu pape, il faudra réunir au moins les deux tiers des voix des cardinaux. Personne ne sera élu évêque qu'il n'ait trente ans accomplis, qu'il ne soit né en légitime mariage, et recommandable par ses mœurs et sa doctrine. On ne pourra obtenir un bénéfice à charge d'âmes avant l'âge de vingt-cinq ans. Le canon quatrième blâme les dépenses que certains prélats faisaient pour leurs visites paroissiales, et établit des règlements sévères à ce sujet. Personne ne doit être ordonné sans avoir un *titre certain*. Il est défendu aux évêques et aux archidiacres de lancer des sentences sans suivre les formalités juridiques, et aux inculpés d'appeler sans raisons suffisantes. Le dixième canon interdit les rétributions qu'on nomme aujourd'hui *casuel*. Les décrets suivants règlent plusieurs points de détail où nous ne trouvons rien de nouveau, défendent les tournois, recommandent l'observation des trêves et

hérétiques de France, comme d'autres pour la faire aux mahométans. Ainsi se préparait la grande expédition dont nous aurons bientôt à rendre compte.

Le dix-huitième décret du concile de Latran mérite une attention spéciale.

« L'Église de Dieu, y est-il dit, doit, comme une bonne mère, subvenir aux besoins intellectuels des âmes aussi bien qu'aux besoins des corps. Afin donc que les pauvres, qui ne peuvent pas compter sur les secours de leurs parents, ne soient pas privés de la possibilité de s'instruire et de se perfectionner, on devra, dans chaque église cathédrale, pourvoir d'un bénéfice suffisant un maître qui sera chargé de donner l'instruction gratuitement aux clercs de cette église et à tous les pauvres. Pour les autres églises et monastères où l'on avait alloué autrefois des fonds dans ce but, on les rétablira. Que personne n'ose exiger d'argent pour accorder la permission d'enseigner; ne demande de rétribution, pour l'exercice de l'enseignement nonobstant toute coutume contraire; n'interdise à qui que ce soit, qui aura obtenu la permission, la faculté d'enseigner. Celui qui contreviendra à ce décret sera privé de tout bénéfice ecclésiastique. Il est juste, en effet, que celui-là ne retire aucun profit de l'Église, qui par cupidité vend le droit d'enseigner et s'efforce ainsi de mettre obstacle au progrès des églises. »

Ce décret fait beaucoup d'honneur aux Pères du concile de Latran et prouve que l'Église secondait de tout son pouvoir la diffusion des lumières. Elle ne voulait pas que la société fût privée des capacités que la Providence pouvait faire naître parmi les classes pauvres et elle leur ouvrait gratuitement les sources de la science. Toutes les idées justes et fécondes ont été consacrées par l'autorité de l'Église; souvent des préjugés, des considérations d'un ordre secondaire,

traitent de différents sujets. Nous remarquons surtout : le canon vingt-troisième, où il est ordonné que les lépreux auront une église et un cimetière particuliers; le canon vingt-quatrième, où on défend aux chrétiens de servir des sarrazins; le canon vingt-sixième, où on leur interdit d'avoir des rapports avec les sarrazins et les juifs.

On porta au concile de Latran la fameuse question dont nous avons parlé ailleurs : *J.-C., en tant qu'homme, a-t-il été quelqu'un?* On y poursuivit la condamnation de Pierre Lombard qui était pour la négative. La question ne fut pas agitée au concile, mais le pape ordonna à son légat Guillaume de Reims d'assembler les théologiens de Paris, de Reims et des environs, et de leur défendre, au nom du pape, sous peine d'anathème, de dire que J.-C. en tant qu'homme *n'a pas été quelqu'un*. Le *nihilisme* était ainsi condamné par le pape.

mirent obstacle à leur application; mais le principe était posé. Le christianisme eut sur les esprits une influence tellement forte que, au milieu même des préjugés les plus forts, il sut inspirer à ceux qui étaient chargés de le conserver pur, les conceptions les plus larges, les plus progressives.

Alexandre III ne survécut pas deux ans au concile de Latran. Il mourut en 1181. Le roi de France, Louis-le-Jeune, était mort l'année précédente.

Alexandre fut un pape vertueux, capable, plein de courage et d'énergie. Nous n'avons pu, dans cette histoire, qu'indiquer ses luttes avec Frédéric-Barberousse. Nous n'avions pas à raconter d'une manière complète les œuvres de son pontificat. Il suffira de dire qu'à l'égard de cet empereur, comme dans ses discussions avec Henri II, roi d'Angleterre, il sut allier la fermeté la plus invincible à la plus sage modération.

Louis-le-Jeune fut loin d'avoir un génie aussi pénétrant, aussi énergique. C'était un homme faible, à courtes vues, mais pieux et plein de bonne volonté. Il eut l'avantage d'avoir de bons conseillers pour seconder les inspirations de son excellente nature; un Achitophel eût pu, à cause de sa faiblesse, en faire un tyran.

Son règne fut heureux, malgré les guerres qu'il eut avec le roi Henri d'Angleterre; mais il fut éclipsé par son fils Philippe-Auguste, un des plus glorieux rois qu'ait eu la France.

Alexandre III eut pour successeur Ubalde, évêque d'Ostie, qui prit le nom de Lucius III. Son pontificat fut très-court et fort peu important. Pour ce qui concerne l'Eglise de France, on ne cite guère qu'un jugement rendu par lui contre Arnoul de Lizieux. Cet évêque s'était à plusieurs reprises brouillé avec le roi Henri d'Angleterre et avec les chanoines de son Eglise. Ces derniers l'accusèrent d'avoir appauvri son évêché. Lucius lui nomma pour juges ses adversaires eux-mêmes qui se conduisirent avec passion, peut-être à l'instigation du roi d'Angleterre, leur suzerain. Leur sentence elle-même ouvrit les yeux du pape qui rendit ses bonnes grâces à Arnoul injustement persécuté. Celui-ci lui adressa son apologie [1]; mais les dernières difficultés qu'il avait eues le dégoûtèrent de l'épiscopat. Il abdiqua et se retira à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, où il mourut vers le milieu de l'année 1182.

[1] Epist. Arnulph. ad Luc.

LIVRE HUITIÈME.

(1181 — 1226)

I.

Troisième croisade sous Philippe-Auguste. — Discussions sur le divorce de ce roi avec Ingelburge.

1181 — 1201.

Lorsque Philippe-Auguste succéda à son père sur le trône de France, le découragement inspiré aux populations par le mauvais succès de la seconde croisade était oublié. D'un autre côté, les malheurs toujours plus grands des chrétientés orientales et la joie des juifs, qui applaudissaient aux victoires des musulmans, remplissaient de douleur et d'indignation les fidèles d'Occident. On était généralement disposé à une nouvelle croisade; il n'était besoin que d'une légère impulsion pour y entraîner les peuples.

En France, les juifs contribuaient à accroître cette disposition par leur insolence; ils s'y étaient prodigieusement multipliés et y faisaient un commerce considérable. Outre les usures qu'on leur reprochait, on les accusait de crimes horribles, comme de crucifier, à certaines époques, des enfants chrétiens et de profaner les objets les plus vénérés du culte catholique.

Ces récits plus ou moins certains étaient adoptés d'autant plus facilement par les populations, que les juifs poussaient l'usure jusqu'à ses dernières bornes et qu'ils ne dissimulaient pas assez les espérances que leur donnaient les succès des musulmans en Orient. La Palestine était toujours l'objet des vœux ardents des enfants d'Abraham. C'était pour eux une humiliation plus grande de la voir possédée par les disciples du crucifié que par ceux de Mahomet, qui se montraient du reste plus tolérants à leur égard.

Philippe-Auguste, dès le commencement de son règne, sévit contre eux avec une sévérité que plusieurs historiens ont blâmée. On n'en connaît pas assez les motifs pour qu'il soit possible d'en

porter un jugement incontestable. Nous nous contenterons donc de rapporter le fait. Philippe-Auguste, comme nous l'apprend son historien Rigord, dépouilla les juifs de l'or et de l'argent qu'ils possédaient, les fit saisir et jeter en prison, et publia un édit en vertu duquel tous leurs débiteurs pouvaient se regarder comme acquittés, à la condition qu'ils verseraient le cinquième de leur dette dans le trésor royal. Si ces dettes eussent été légitimes, l'édit de Philippe-Auguste eût été injuste; mais si, comme il y a tout lieu de le croire, elles ne l'étaient pas, il fallait les remettre en totalité aux débiteurs. Les rigueurs exercées par Philippe-Auguste contre les juifs les effrayèrent; tous ceux qui purent s'échapper quittèrent la France, et leurs synagogues furent changées en églises.

Philippe-Auguste, dans les premières années de son règne, fit aussi la guerre aux *cotteraux* ou *routiers*, bandes armées qui se rattachaient aux sectes manichéennes des provinces méridionales et qui commettaient les plus affreux ravages dans les contrées qu'ils parcouraient.

Mais sa valeur eut bientôt à s'exercer sur un plus vaste théâtre.

Les succès des mahométans contre les chrétientés orientales étaient immenses depuis les désastres de Conrad et de Louis-le-Jeune. D'un côté, le soudan d'Alep, Noradin, s'était emparé de la principauté d'Edesse et de la plus grande partie de celle d'Antioche; de l'autre, Saladin, soudan d'Egypte, un des plus fameux guerriers musulmans, multipliait chaque jour ses victoires contre les chrétiens. Les principautés chrétiennes étaient, pour la plupart, détruites ou asservies; le trône de Jérusalem, isolé, faible, occupé par des rois peu capables, menaçait ruine.

Pour comble de malheur, Guy de Lusignan et Raymond, comte de Tripoli, se le disputèrent. Ce dernier appela à son aide le soudan Saladin, promettant de se faire mahométan dès qu'il serait roi. Saladin répondit à son appel et marcha contre Jérusalem à la tête d'une armée formidable. Guy de Lusignan était brave : il réunit tous ses guerriers et marcha avec courage au devant du soudan d'Egypte. Mais les forces étaient trop inégales; Guy de Lusignan fut vaincu et fait prisonnier. La plupart des chevaliers de l'Hôpital et du Temple furent tués. Saladin marcha sur Jérusalem qui ne put lui opposer de résistance. Le mahométan fut généreux dans sa victoire. Les chrétiens eurent la liberté de quitter la ville sainte. Il leur laissa même le saint sépulcre. Raymond n'obtint pas le titre de roi.

Après la victoire de Saladin, il ne resta aux chrétiens, en

Orient, que les villes d'Antioche, de Tripoli, de Tyr et le petit port de Joppé.

Tandis que ces évènements se passaient en Orient, trois papes s'étaient succédé sur la chaire de saint Pierre.

Lucius III n'accorda pas assez d'attention aux tristes récits des ambassadeurs des princes chrétiens d'Orient.

Son successeur, Urbain III, fut si touché de la prise de Jérusalem, qu'il en mourut de douleur. Grégoire VIII ne fut pape que deux mois; en si peu de temps il fit plusieurs choses importantes et adressa à tous les fidèles une lettre pathétique pour réveiller leur enthousiasme en faveur de la ville sainte, et leur rappeler tous ces crimes dont la société était désolée et qu'il envisageait comme la cause des malheurs de l'Eglise.

« Considérons d'abord nos péchés, s'écrie-t-il [1], commençons par nous punir de nos prévarications, puis nous songerons à venger l'injure faite au nom chrétien. »

Cette première lettre fut bientôt suivie d'une autre dans laquelle le pape indiquait de rigoureuses pénitences. Sa voix fut entendue; tous les chroniqueurs du temps sont remplis de détails sur les jeûnes, les pénitences de toutes sortes que s'imposèrent les catholiques de toutes les contrées pour se punir d'avoir causé, par leurs péchés, les malheurs de Jérusalem.

Grégoire VIII, qui avait si puissamment contribué à enflammer cette ardeur, mourut alors et fut remplacé sur le siége apostolique par Clément III qui poursuivit son projet d'une nouvelle croisade. Il comptait principalement sur Richard, successeur de Henri, roi d'Angleterre, et sur Philippe-Auguste; mais ces deux rois étaient deux antagonistes courageux et jaloux auxquels il semblait impossible d'inspirer les mêmes projets.

Ils étaient sur le point de se faire la guerre lorsque le savant historien des croisades Guillaume de Tyr arriva en France et les supplia d'oublier leurs querelles pour ne songer qu'à soutenir les chrétientés d'Orient. Il les décida à convoquer une grande assemblée de seigneurs qui se tint près de Gisors, au mois de janvier 1188. Une trève y fut conclue entre les deux rois et on y adopta d'enthousiasme un projet de croisade à la tête de laquelle seraient les deux rois de France et d'Angleterre. Ils reçurent l'un et l'autre la croix des mains de Guillaume de Tyr. Un grand nombre de seigneurs la reçurent égale-

[1] Epist. Greg.; ap. Labb. et Cossart., Conc., t. x.

ment, et lorsque l'on quitta le lieu de la réunion, on y planta une croix de bois qui fut remplacée par une église bâtie aux dépens des deux rois.

Après cette réunion générale, ces deux princes, pour se préparer à l'expédition, en réunirent chacun une particulière, Philippe-Auguste à Paris et Henri au Mans. Un grand nombre de chevaliers s'y croisèrent. Les Français adoptèrent une croix rouge comme signe distinctif, les Anglais une croix blanche et les Flamands une verte. Pour subvenir aux frais de la guerre, on eut recours à un impôt extraordinaire qui fut appelé *Dîme saladine*, du nom de Saladin le principal ennemi que l'on devait combattre.

Les chefs de l'Eglise furent chargés spécialement de lever cet impôt qui porta sur tous les biens ecclésiastiques, excepté ceux des hôpitaux et de quelques communautés très-peu riches. Les biens ecclésiastiques appartenant, soit aux moines, soit au clergé, étaient exempts de toute charge ordinaire. Ils formaient comme un fonds social en réserve pour les pauvres; les bénéficiers n'en avaient que l'administration et ne pouvaient prélever sur ces biens que le strict nécessaire pour eux et ce qui était utile aux établissements ecclésiastiques. On conçoit que des propriétés consacrées au soulagement des pauvres aient été exemptées de toute charge; mais il est certain que les biens ecclésiastiques ne recevaient pas, la plupart du temps, la destination qu'ils devaient avoir dans l'intention de ceux qui en avaient doté l'Eglise. Ceux qui en jouissaient se regardaient plutôt comme propriétaires que comme économes des pauvres; il en arrivait que les biens de l'Église étaient classés dans la catégorie des biens ordinaires, et que le privilège dont ils jouissaient paraissait exorbitant. Il était bien juste de les imposer pour aider aux frais d'une expédition religieuse. Cependant la dîme saladine trouva des censeurs qui ne voulaient voir dans les biens ecclésiastiques que le patrimoine des pauvres. Pierre de Blois, qui était alors archidiacre de Bath, fut un de ceux qui s'élevèrent avec le plus de force contre cet impôt. « J'approuve, dit-il dans une lettre à l'évêque d'Orléans, le zèle du roi Philippe qui vole au secours du temple et du peuple de Dieu; mais je souhaiterais que ce fût sans employer, à son entretien et à celui de son armée, les biens de l'Eglise et des pauvres. »

Henri d'Angleterre leva la dîme saladine en Angleterre comme Philippe-Auguste en France. On organisait ainsi, dans les deux royaumes, une expédition dont on pouvait espérer d'heureux résultats. Mais les dispositions se faisaient lentement, et les deux rois,

dont les intérêts étaient souvent contraires, trouvèrent, avant qu'elles fussent complètement prises, l'occasion de se faire la guerre. La croisade fut ainsi indéfiniment ajournée. Le légat Jean d'Anagnie travailla à reconcilier les rois; mais il montra beaucoup de partialité pour le roi d'Angleterre et menaça Philippe de jeter l'interdit sur son royaume, s'il ne se soumettait à ce qu'il exigeait de lui. Philippe méprisa ses menaces et lui dit : « L'Eglise romaine n'a pas le droit de lancer un interdit sur la France, parce que je punis les injures d'un vassal. On voit bien, ajouta-t-il, qu'on vous a fait sentir la monnaie d'Angleterre et que l'odeur ne vous en déplaît pas. »

Le roi Henri d'Angleterre mourut peu de temps après ; il eut pour successeur son fils Richard, dont la cause s'était trouvée identifiée avec celle de Philippe, pendant les dernières guerres. Richard et Philippe donnèrent suite au projet de croisade et se promirent, dans une conférence qu'ils eurent ensemble, de vivre en frères et en amis.

Mais tous deux étaient intrépides, capables et ambitieux. De plus, leurs intérêts étaient tellement opposés, qu'il était pour ainsi dire impossible qu'ils pussent vivre en bonne harmonie. Ils en donnèrent bientôt la preuve.

Tandis qu'en France et en Angleterre on se disposait au départ, l'empereur Frédéric-Barberousse, qui avait aussi pris la croix, suivit la route des anciens croisés, gagna plusieurs victoires, mais se noya en se beignant imprudemment dans le Cydne.

Vézelai fut le rendez-vous général des deux armées de France et d'Angleterre; elles y arrivèrent à jour fixe, le 2 juillet 1190. Ce n'était plus, comme aux autres croisades, une multitude confuse et mal disciplinée, mais l'élite des guerriers des deux royaumes.

Les deux armées ne restèrent que deux jours à Vézelai. Les rois allèrent ensemble jusqu'à Lyon et se séparèrent ensuite après s'être donné rendez-vous en Sicile.

Tancrède avait usurpé la couronne de ce royaume et tenait captive la veuve du dernier roi, Jeanne, sœur de Richard d'Angleterre. Tancrède reçut avec de grands honneurs Philippe-Auguste, dont il voulait se faire un protecteur contre Richard. Lorsque celui-ci arriva, il demanda impérieusement la délivrance de sa sœur. Tancrède l'apaisa en lui donnant de grosses sommes d'argent. Mais les Messinois ayant refusé de recevoir les Anglais dans leur ville, il y eut une bataille, et Richard, victorieux, fit planter son étendard sur les murailles, comme s'il eût pris possession de la ville. Philippe, à cette vue, menaça de prendre le parti des Messinois. Ri-

chard consentit à enlever son étendard, mais à condition que ce serait de son plein gré. Il le fit. On remit la ville aux chevaliers du Temple et aux Hospitaliers qui faisaient partie de l'expédition; Philippe se fit médiateur entre Richard et Tancrède et accommoda leurs différends.

Philippe songea alors à partir pour la Terre-Sainte et en donna avis à Richard. Celui-ci trouva quelques prétextes pour différer; il devait, disait-il, attendre Bérangère de Navarre qu'il était sur le point d'épouser. Philippe ne crut pas que ce fût un motif suffisant, et, en sa qualité de suzerain, somma Richard de partir. Le roi d'Angleterre s'y refusa de nouveau; Philippe somma les seigneurs français, vassaux du roi d'Angleterre, de le suivre. Plusieurs obéirent et s'embarquèrent avec lui.

On se sépara ainsi avec des ressentiments qui n'avaient besoin que de la plus petite occasion pour éclater.

Philippe-Auguste se dirigea vers Ptolémaïs, nommé aussi Saint-Jean-d'Acre. Cette ville était assiégée depuis trois ans par les chrétiens. Les Sarrazins la défendaient avec courage. Ce siége, commencé d'abord avec les faibles ressources de Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, était devenu très-important par l'arrivée successive d'un grand nombre de croisés, partis isolément ou par petites bandes depuis qu'on avait appris en Occident les succès de Saladin. Ptolémaïs était devenu ainsi le principal théâtre de la guerre. Cent mille chrétiens enveloppaient la ville, mais l'armée de Saladin, trois fois plus nombreuse, campait à la vue des assiégeants et soutenait ainsi le courage de la garnison. Chaque jour amenait des combats et de glorieux faits d'armes. Lorsque les chrétiens aperçurent la flotte du roi de France, ils se livrèrent à des transports inexprimables d'allégresse. On n'entendait, dans leur camp, que des chants de joie. Il leur semblait que le ciel leur envoyait un ange pour les sauver [1].

Philippe-Auguste poursuivit le siége de Ptolémaïs avec vigueur, s'exposant sans ménagement aux plus grands périls. Ses efforts furent si constants, si bien dirigés, que bientôt la ville fut aux abois. Il ne fallait plus qu'un dernier assaut pour s'en emparer. Philippe eût pu le donner, mais il déclara qu'il voulait attendre le roi d'Angleterre, pour partager la victoire avec lui. Richard, après son départ de Sicile, s'était arrêté dans l'île de Chypre dont il s'empara sur

[1] Rigord., de Gest. Philipp.

l'empereur Isaac Commène. Il arriva enfin, mais ce fut pour refuser de combattre. Les prières et les sommations furent inutiles. Philippe s'avança à l'assaut sans lui. Richard alors se décide à combattre. Les assiégés, pressés de toutes parts, demandent à capituler; on entre en pourparlers: pendant ce temps-là, Saladin tombe sur le camp des chrétiens; il est repoussé et les assiégés, privés de leur dernière espérance, ouvrent leurs portes aux chrétiens.

Les deux armées partagèrent les dépouilles des musulmans. Après cette victoire, Philippe-Auguste songea à revenir en France. Une maladie cruelle qu'il avait éprouvée, ses démêlés continuels avec le roi d'Angleterre, ses soupçons contre ce roi dont il avait surpris les relations avec Saladin, tous ces motifs le déterminèrent à quitter l'Orient. Il partit avec trois galères seulement que lui fournit un Génois. Les guerriers français, en le voyant partir, pleurèrent de douleur.

Philippe laissait la Palestine dans un état qui se fût successivement amélioré si les croisés eussent pu vivre en bonne intelligence. Il laissait à Eudes, duc de Bourgogne, une armée de dix mille hommes avec cinq cents chevaliers qu'il s'engageait à entretenir de ses deniers. Il remit au marquis de Montferrat la portion de la ville de Ptolémaïs qui lui était échue, et trois mille captifs musulmans.

Après son départ, Richard leur fit couper la tête, lorsque Saladin eut refusé de ratifier la capitulation de Ptolémaïs.

Philippe-Auguste ne rentra en France qu'après avoir visité Rome où il fut reçu par le pape Célestin III qui avait succédé depuis peu de temps à Clément III (1191).

Richard resta encore environ deux ans en Palestine. A son retour, il fit naufrage sur les côtes d'Italie et prit son chemin à travers les domaines de Léopold, duc d'Autriche, qui le fit prisonnier. L'empereur Henri VI, successeur de Frédéric Barberousse, le roi de France, et Philippe de Dreux, son frère, évêque de Beauvais, contribuèrent à prolonger sa captivité.

Cependant le royaume d'Angleterre et le duché de Normandie firent de si énormes sacrifices, qu'ils parvinrent enfin à le délivrer (1194). Richard ne pouvait facilement exercer une vengeance personnelle contre le roi de France, mais il saisit avidement l'occasion de se venger de Philippe de Dreux.

C'était un évêque guerrier, digne des vieux paladins ecclésiastiques de Karl-Martel. Il passa presque toute sa vie à guerroyer

contre les mahométans et les Anglais. Seulement, comme les canons lui défendaient de verser le sang, il ne se servait dans les combats ni de flèches ni d'épée, mais d'une énorme massue de fer avec laquelle il assomait ses ennemis. Ayant été pris les armes à la main, en combattant contre les Anglais, il fut livré à Richard qui le jeta en prison.

Philippe de Dreux trouva cette captivité fort injuste. Selon lui, il n'avait fait que son devoir en combattant contre Richard puisque ce roi, dans le but de se venger de Philippe, avait soudoyé des bandes de Brabançons pour ravager la France. « L'amour de la patrie, écrivait-il au pape, et la loi divine me faisaient un devoir de combattre. Seigneurs et vassaux, chevaliers et bourgeois, nous nous opposions au brigandage de ces bandes, lorsque la fortune nous a trahis. Je suis réduit à une misère extrême et l'on pousse la barbarie jusqu'à n'avoir aucun égard pour mon rang, aucune compassion pour mon dénûment. »

Célestin écrivit en sa faveur au roi d'Angleterre. Il ne l'excusait pas, mais le réclamait seulement comme son fils. Richard, pour toute réponse, envoya au pape la cuirasse de Philippe, avec ces paroles des frères de Joseph à Jacob: *Reconnaissez-vous la robe de votre fils?* Célestin n'insista pas et Philippe de Dreux resta en prison.

Quand son frère Philippe-Auguste avait appris la captivité de Richard, il avait conçu le projet de s'emparer d'une partie de ses domaines. Dans ce but il entreprit de se faire céder les vieux droits des rois de Danemark, dépossédés par la famille de Guillaume-le-Conquérant, et demanda en mariage Ingelburge, sœur du roi Canut VI, ne voulant pour toute dot que les droits qu'il ambitionnait. Canut n'osa les céder, mais, à tout événement, Philippe épousa Ingelburge qui ne lui apporta que quelques sommes d'argent.

Philippe était trop sage pour songer à conquérir l'Angleterre à main armée: il préféra faire un compromis avec Jean, frère de Richard, qui lui fit hommage de tous ses domaines et s'engagea à se reconnaître en tout pour son vassal. Afin d'assurer le succès de ses intrigues, Philippe-Auguste sollicita la remise de Richard entre ses mains; mais il ne put l'obtenir, et, comme nous l'avons dit, le roi d'Angleterre fut délivré. *Le Diable est déchaîné*, écrivit aussitôt Philippe au prince Jean. Celui-ci s'enfuit sur les terres de France, et une guerre acharnée eut lieu entre Philippe et le roi d'Angleterre.

La délivrance de Richard détruisait d'un seul coup les espérances dont Philippe s'était bercé en demandant en mariage Ingelburge. Cette reine malheureuse avait tout ce qui pouvait lui attacher le cœur de son époux : la vertu, la beauté, les qualités de l'esprit et du cœur; mais, à son arrivée en France, Richard était délivré et Philippe ne pouvait plus compter sur les droits qu'elle semblait devoir d'abord lui apporter en dot. Le jour même de son mariage, il ressentit pour elle une aversion qu'il ne put dissimuler entièrement. Il la reçut et la fit couronner à Arras. « Ce jour-là, dit l'historien Rigord [1], il ne vit plus qu'avec horreur cette épouse qu'il avait si longtemps désirée; c'était sans doute à l'instigation du Diable, ou, comme d'autres l'ont pensé, par l'effet des maléfices de quelques sorcières. »

Dès ce moment il pensa à dissoudre le mariage qu'il venait de contracter. Des hommes sages conseillèrent au roi d'éloigner cette pensée et de chercher à dominer une aversion que rien ne justifiait. Il l'essaya, et emmena Ingelburge à Saint-Maur, près Paris; mais il ne put jamais surmonter son dégoût, et, trois mois environ après son mariage, il assembla à Compiègne un parlement pour le faire casser. Les évêques et les grands feudataires s'y trouvèrent sous la présidence de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims et légat du pape. Le roi prétendit que son mariage était nul parce qu'il y avait parenté entre sa première femme Isabelle et Ingelburge. Les témoins ne manquèrent pas pour l'affirmer. Guillaume de Champagne déclara, en conséquence, le mariage nul. Ingelburge assistait à l'assemblée et ne savait pas ce que l'on y avait décidé parce qu'elle ne comprenait pas le français. Lorsqu'un interprète lui eut expliqué ce qu'on venait de faire, elle s'écria en pleurant : *Male France*, *male France*; puis elle ajouta : *Rome! Rome!* voulant dire ainsi qu'elle en appelait au siége apostolique qui seul pouvait lui rendre justice et défendre sa cause. On voulut la renvoyer en Danemark, mais elle s'y refusa; « car, dit l'historien Rigord, elle aimait mieux conserver la continence conjugale et consacrer à la prière le reste de sa vie que d'altérer la pureté de ses premiers engagements, en acceptant un nouvel époux. »

Le roi l'envoya dans une communauté de religieuses, hors de son royaume.

Elle fit quelque séjour à Cisoin, monastère de chanoines réguliers, au diocèse de Tournai. Etienne, célèbre évêque de Tournai,

[1] Rigord., de Gest. Philipp.

alla l'y visiter et en écrivit [1] à Guillaume de Champagne, archevêque de Reims :

« Tout en abandonnant sa cause à Dieu, lui dit-il, je plains le sort de cette princesse; quel cœur serait assez dur pour n'être pas touché des malheurs d'une jeune fille plus recommandable encore par sa vertu que par sa naissance? Elle passe les journées à prier, à lire ou à travailler des mains. Le jeu lui est inconnu. Depuis le matin jusqu'à midi, elle prie, en versant des larmes, moins pour elle que pour le roi. Jamais elle n'est assise dans son oratoire, mais toujours debout ou à genoux. La pauvreté l'oblige à vendre le peu qu'elle a d'habits et de mobilier. Elle vous demande l'aumône. Vous avez été, m'a-t-elle dit, son unique soutien depuis le commencement de sa disgrâce. Vous l'avez nourrie et secourue libéralement. Ayez encore pitié d'elle, vous qui êtes si charitable envers les pauvres! »

Le dégoût mal fondé de Philippe-Auguste ne pouvait certes pas excuser la manière cruelle dont il traitait l'épouse infortunée qu'il avait lui-même demandée en mariage. En la laissant dans la misère, il faisait preuve d'un mauvais cœur.

Etienne de Tournai, qui plaidait auprès de l'archevêque de Reims la cause d'Ingelburge, était un évêque fort distingué. L'archevêque de Reims lui-même l'avait fait élire. Au commencement de son épiscopat, il eut quelques difficultés qu'il sut aplanir avec sagesse. Un de ses amis lui ayant adressé quelques reproches sur sa conduite, il lui fit un tableau de sa vie épiscopale qui mérite d'être cité, pour faire connaître les habitudes des bons évêques de l'époque.

« Je sors, dit-il [2], très-rarement de la cité; j'assiste, autant qu'il m'est possible, aux heures de l'office divin avec mes chanoines. J'annonce la sainte parole à mes diocésains, selon mon talent; je prêche de toutes mes forces contre la nouvelle hérésie, et ceux qui la répandent sont pour moi autant de bêtes féroces que je n'épargne point; je donne gratuitement les sacrements que j'ai reçus gratuitement; j'abhore, je déteste, j'anathématise la simonie. Autant qu'il m'est possible, je cherche, dans les confessions, à procurer des remèdes aux pénitents et des consolations aux affligés. Lorsque j'ai quelque temps de libre, je me retire dans mon cabinet pour y étudier

[1] Steph. Tornac., Epist. 262.

[2] *Ibid.*, Epist. 208.

l'Ecriture-Sainte. Je suis hospitalier envers les honnêtes gens; je n'aime pas que ma table soit muette et abandonnée; j'ai plutôt soin de la faire servir avec un certain luxe qu'avec parcimonie; mais je suis bien éloigné d'y prodiguer le patrimoine de J.-C. pour entretenir des comédiens et des bouffons.

« Voilà pour l'extérieur. Quant à l'intérieur, Dieu le connaît et le jugera. »

Tel était Etienne de Tournai qui plaida la cause de la malheureuse Ingelburge auprès de l'archevêque de Reims. Il se trouva peu d'évêques aussi compatissants que lui. On vit rarement un exemple plus révoltant de servilisme que dans la discussion à laquelle donna lieu le divorce de Philippe-Auguste. Les jurisconsultes les plus célèbres de France rédigèrent un mémoire pour prouver la parenté que l'on donnait comme motif du divorce. Les jurisconsultes danois composèrent un mémoire en sens contraire. Le pape les reçut l'un et l'autre et envoya en France deux légats, le cardinal Melior et un prélat de sa maison, nommé Cencio, pour juger cette cause en son nom. Les deux légats se rendirent à Paris où se réunirent la plus grande partie des archevêques, des évêques et des abbés de France. « Mais, dit Rigord [1], ils furent comme des chiens muets ne sachant point aboyer; craignant pour leur peau, ils ne prirent aucune résolution. »

Il paraît même, d'après une lettre du pape adressée à l'archevêque de Sens, que le légat Cencio, qui aurait montré quelque zèle pour faire rendre justice à Ingelburge, n'aurait pas été traité convenablement par Philippe-Auguste.

Après s'être plaint de la précipitation avec laquelle les évêques de France avaient annulé le mariage de Philippe, sans avoir consulté le saint-siége, Célestin dit dans cette lettre [2] :

« Nous aimons d'une manière toute particulière le roi des Français, et nous l'avons prié, par le sous-diacre Cencio que nous avions spécialement chargé de cette mission, de traiter comme son épouse la reine dont il ne s'est éloigné que pour obéir à de mauvais conseils, et de fermer l'oreille aux suggestions de ceux qui regardent comme un avantage pour eux, s'ils peuvent semer la discorde et la haine entre certaines personnes. Après avoir pris le conseil de nos frères, nous déclarons nulle la sentence qui a été prononcée, dans

[1] Rigord.; de Gest. Philipp.

[2] Cœlest. pap. Epist.; ap. Labb. et Cossart., Conc., t. x, p. 1778; *vid.* et Hist. Universit. Paris.

la cause du divorce, contrairement aux canons; et, par cette lettre apostolique, nous recommandons fortement et nous ordonnons à Votre Fraternité, d'empêcher le roi, au nom de l'autorité apostolique, d'épouser une autre femme du vivant d'Ingelburge. »

Philippe-Auguste, malgré la défense du pape, épousa, cette même année 1196, Agnès de Méranie.

Ingelburge réclama aussitôt l'appui du pape. « Le roi, lui ditelle [1], est averti de tous les côtés du mauvais effet que produit sa démarche. Des cardinaux, des archevêques, d'autres prélats, de saints religieux ont élevé la voix et lui ont reproché son péché; mais il ferme l'oreille à leurs paroles. Voyez ce qu'il vous est possible de faire et secourez-moi, si vous ne voulez pas que la douleur m'arrache la vie. »

Les prières d'Ingelburge purent toucher le pape Célestin; il ne fit rien cependant pour elle jusqu'à la fin de son pontificat. Il mourut le 8 janvier 1198. Son successeur fut le cardinal Lothaire qui prit le nom d'Innocent III.

Innocent est un des plus grands hommes qui aient occupé le saint-siége. On y vit rarement assis un pape d'un génie aussi élevé, d'un caractère aussi énergique, d'une vertu aussi solide.

La première année de son pontificat, l'affaire du divorce de Philippe attira son attention. « La dignité royale, comme il le dit dans une de ses premières lettres, n'est point au-dessus des devoirs du chrétien; le titre de prince n'établit aucune différence entre les membres du troupeau évangélique. » Guidé par ce principe, il poursuivit Philippe-Auguste avec la même vigueur qu'un simple fidèle qui se serait rendu coupable d'un pareil scandale.

La première démarche d'Innocent fut près de l'évêque de Paris, Eudes de Sully, qui venait de succéder à Maurice. Celui qui n'observe pas, lui dit-il [2], le commandement par lequel Dieu a institué le mariage est indigne de la miséricorde divine et de la bienveillance de l'Eglise. Plus est grand l'attachement que je porte au roi de France mon fils bien-aimé, plus je suis affligé qu'il repousse son épouse légitime. Quoique le pape Célestin n'ait pu obtenir le rappel d'Ingelburge, je veux faire une nouvelle tentative, non pas dans mon intérêt, mais dans celui du roi et de sa dignité. J'espère que mes désirs auront quelque effet sur l'esprit du roi, lui étant pré-

[1] Ap. Baluz., Miscellan., t. I.

[2] Innocent., Epist. ad episcop. Paris.

sentés par un prélat vénérable, pieux, savant et son ami. Que le roi réfléchisse qu'en persistant dans sa résolution, il s'attire la colère de Dieu, le mépris des hommes et se porte à lui-même le plus grand préjudice. La femme à laquelle il s'est uni, malgré la défense de l'Eglise, ne pourra lui donner aucun enfant légitime. Le royaume tomberait donc entre les mains d'étrangers si son unique héritier[1] venait à mourir. Un évêque, dit le pape à la fin de sa lettre, doit avoir devant les yeux le roi du ciel et non celui de la terre; agir selon la justice, sans acception de personnes. Philippe devra donc, avant tout, reprendre son épouse légitime, s'il veut que le souverain pontife écoute les plaintes qu'il aurait à lui adresser.

Innocent ayant appris que les démarches de l'évêque de Paris n'avaient produit aucun effet, écrivit lui-même à Philippe. Il lui dit, dans sa lettre, qu'il aime la France où il a été élevé; qu'il respecte ces rois de France qui se sont toujours montrés les défenseurs de l'Eglise romaine. « Je connais, ajoute-t-il, tout ce qui s'est passé relativement à votre séparation d'avec Ingelburge; vous voyez que déjà plusieurs seigneurs s'autorisent de votre pernicieux exemple et quittent leurs épouses légitimes. Votre conduite ne pourrait qu'attirer le mépris sur l'Eglise romaine, si elle n'y apportait un remède efficace. » Innocent ne dissimule pas au roi que s'il ne reprend pas sa femme Ingelburge, et s'il ne renvoie pas sa concubine Agnès de Méranie, il sera obligé de sévir contre lui.

Philippe ne tint aucun compte des remontrances du pape. Innocent ayant alors envoyé en France Pierre de Capoue pour disposer les peuples à une nouvelle croisade (1199), lui donna des ordres positifs relativement au divorce. Il devait encore une fois renouveler au roi les remontrances qui lui avaient été faites et le menacer d'un interdit général si, dans le délai d'un mois, il n'avait pas rappelé Ingelburge à sa cour. Innocent écrivit de nouveau à Philippe pour le conjurer de penser à la colère de Dieu, de ne plus écouter les conseils pernicieux de ses courtisans, de suivre au contraire les avertissements salutaires qu'il lui donnait.

Quelque temps après, il écrivit[2] à tout le clergé de France pour lui faire connaître la prudence avec laquelle il traitait une affaire aussi délicate, où l'on pouvait si facilement l'accuser de sacrifier à la passion d'un homme les intérêts de la religion. Il m'est pénible,

[1] Louis, fils qu'il avait eu de sa première femme et qui régna sous le nom de Louis VIII.

[2] Innocent., Epist. 197, lib. 2.

dit-il dans cette lettre, de m'élever contre un roi que j'aime; mais les devoirs que m'impose ma charge pastorale et ma reconnaissance envers Dieu qui m'a placé au-dessus des princes, l'obligation qui m'est imposée de rendre justice à ceux qui la demandent et de ramener dans le droit chemin ceux qui s'égarent, l'espoir que le malade ne s'irritera ni contre le remède ni contre le médecin, me font surmonter les appréhensions que j'éprouve. C'est en vain que, depuis le commencement de mon pontificat, j'ai eu recours aux moyens de douceur pour amener le roi à reprendre son épouse. Pourquoi donc ce prince n'embrasse-t-il pas ce qui est juste et honorable? pourquoi n'évite-t-il pas ce qui est injuste et condamnable? pourquoi donne-t-il tant de scandale et met-il son âme en danger? Je ne veux ni désespérer de sa guérison, ni laisser inachevée l'œuvre que j'ai entreprise. Le légat que j'envoie en France l'exhortera encore une fois et prononcera l'interdit si son avertissement est inutile.

« Nous vous ordonnons, continue le pape, au nom du Dieu tout puissant, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par l'autorité que nous tenons des apôtres saint Pierre et saint Paul, et en vertu de l'obéissance que vous nous devez, de vous soumettre à la sentence qui sera prononcée, de vous abstenir de toutes fonctions ecclésiastiques, sous peine d'être privés de votre dignité. Plein de confiance dans votre sagesse, persuadé que vous n'êtes pas de *ces chiens muets qui ne savent pas aboyer*, nous vous recommandons à vous tous, archevêques, évêques et abbés, de chercher par vos exhortations à inspirer au roi de meilleurs sentiments. C'est bien à regret que nous l'affligeons et que nous avons recours contre lui aux rigueurs de l'Eglise. Nous n'emploierons ce dernier moyen que dans le cas où la blessure ne pourrait être guérie autrement. Nous aimerions bien mieux qu'il fît droit à nos justes réclamations. Vous devez, en cette circonstance, montrer d'autant plus de zèle, que l'opinion publique en accuse plusieurs d'entre vous d'avoir favorisé le désordre. »

Les prières du pape et du clergé de France, les menaces du légat Pierre de Capoue échouèrent contre la passion du roi. Le légat ne pouvait faiblir; les ordres d'Innocent étaient formels. Il convoqua un concile [1] à Dijon pour les premiers jours de décembre de l'année 1199. Les archevêques de Lyon, de Reims, de Besan-

[1] Concil. Div.; ap. Labb. et Cossart., Conc., t. XI, p. 11; Rigord., de Gest. Philipp.

çon, de Vienne, dix-huit évêques, un grand nombre d'abbés y assistèrent. Deux abbés chargés d'aller citer le roi avaient été repoussés de son château par des hommes d'armes. Cependant il fit, par deux délégués, interjeter appel au pape; mais les pouvoirs du légat étaient absolus et l'appel était nul de plein droit.

Au septième jour de l'assemblée, il fut décidé que l'interdit serait lancé vingt jours après la fête de Noël.

Le délai pour le prononcé de l'interdit étant arrivé, Pierre de Capoue se rendit à Vienne, et, dans une nouvelle assemblée ecclésiastique, rendit public l'interdit qui avait été prononcé à Dijon.

Les historiens ont fait le plus triste tableau de la France sous cet interdit. Les prêtres n'y consacraient plus le corps et le sang du Seigneur; le chant solennel des serviteurs de Dieu n'y retentissait plus. A peine était-il permis à quelques monastères privilégiés de réciter l'office à voix basse et les portes de l'église fermées. Les fidèles ne se rendaient plus dans les églises qui étaient dépouillées de tous leurs ornements. Le Christ de l'autel y était couvert d'un voile, les statues des saints étaient cachées dans leurs niches, les cloches ne retentissaient plus; aucune solennité religieuse n'était célébrée.

La plupart des évêques, des abbés et des autres bénéficiers observèrent rigoureusement l'interdit. Le deuil se répandit sur toute la France. On ne s'abordait qu'en pleurant, et des fidèles passaient sur les domaines des princes étrangers pour y jouir des consolations religieuses. On comprend l'effet extraordinaire que produisait un interdit général, lorsqu'on réfléchit que la religion était identifiée à la vie sociale tout entière. Interrompre les pratiques religieuses, c'était attaquer les populations dans leurs habitudes les plus chères, dans ce qui faisait leur unique consolation; c'était suspendre la vie d'un peuple, le serrer dans une étreinte pénible.

Dans plusieurs contrées le peuple se souleva et voulut forcer les évêques et les prêtres à ouvrir les églises et à célébrer les offices. Plusieurs cédèrent; quelques-uns même avaient méprisé la défense du pape et, sous prétexte que sa démarche était inouïe, avaient continué à remplir leur ministère comme par le passé. Quelques évêques ou chapitres différèrent l'exécution de la sentence, firent des remontrances au pape et lui dirent que le nom seul de l'interdit mettait le peuple en si grande fureur, qu'il était impossible de lui résister. Le pape répondit [1] :

[1] Epist. Innocent., Append.

« Vos excuses sont vaines, il faut obéir; l'Eglise a été trop longtemps outragée par le scandale. Depuis notre élection, nous avons suffisamment exhorté le roi à éloigner la femme qui est cause de ce scandale; lui déclarant en même temps que nous étions disposé à lui rendre justice et à écouter ses raisons. Il a bravé tout. Le remède que nous employons aujourd'hui est amer, mais à de grands maux il faut de grands remèdes. »

Les rigueurs du pape jetèrent Philippe dans une fureur inexprimable. Des évêques, des chanoines, des curés furent chassés par lui de leurs églises, dépouillés de leurs biens et de leurs revenus. L'évêque de Paris, Eudes de Sully, eut surtout à souffrir. « Vous autres prélats, lui dit le roi, vous ne vous inquiétez de rien : peu vous importe le sort du peuple, pourvu que vous mangiez les revenus de vos riches prébendes! Mais, faites-y attention, je vous rognerai les ongles. » L'évêque chercha en vain à l'apaiser et à le faire céder au pape : « Je perdrai plutôt la moitié de mon royaume, répondit-il, que de me séparer d'Agnès qui est une partie de moi-même. »

Les hommes du roi jetèrent le vertueux évêque hors de sa maison, lui enlevèrent ses vêtements et ses meubles. L'évêque de Senlis éprouva le même sort et n'échappa que par la fuite à un traitement plus cruel. Ingelburge ne fut pas plus ménagée : le roi la fit arracher de son monastère et renfermer dans le château d'Etampes. La fureur semblait l'avoir tellement aveuglé, qu'il persécutait en même temps la noblesse et accablait d'impôts les bourgeois des villes. Il aggravait ainsi les dispositions hostiles que l'interdit et son mariage adultère avaient fait naître dans les populations.

Mais la fureur de Philippe s'apaisa : il réfléchit sur la situation qu'il s'était faite et comprit que son intérêt demandait qu'il se soumît. Il envoya donc au pape quelques prêtres et des chevaliers chargés de se plaindre du légat et de déclarer que le roi était disposé à comparaître devant des juges nommés par le saint-siége et à se soumettre à leur sentence. « A quelle sentence? demanda Innocent. Est-ce à la sentence déjà rendue, ou bien s'agit-il d'une nouvelle? Le roi connaît la première: qu'il renvoie sa concubine, qu'il reprenne la reine, qu'il rétablisse dans leurs droits les évêques et les autres prélats expulsés par lui, qu'il les dédommage de leurs pertes, et alors l'interdit sera levé. S'il veut un nouvel examen, un nouveau jugement, qu'il donne caution et qu'en attendant, il exécute le reste. » (1200.)

Cette réponse rendit le roi plus furieux. « Je veux me faire païen! s'écria-t-il. Saladin était bien heureux, il n'avait pas de pape. »

Il convoqua les prélats et les seigneurs de son royaume, pour délibérer avec eux sur le parti qu'il avait à prendre. Agnès de Méranie parut devant cette assemblée, pâle, consumée par le chagrin et par les fatigues d'une grossesse difficile. Les barons, à sa vue, gardaient un morne silence. « Que faut-il que je fasse? demanda enfin Philippe. — Obéir au siége apostolique, éloigner Agnès et reprendre Ingelburge : » telle fut la réponse de l'assemblée. Philippe, se tournant alors vers son oncle, Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, lui demanda s'il était vrai que le pape lui eût écrit que la sentence de divorce prononcée à Compiègne n'était *qu'une farce*. L'archevêque ne put le nier. Le roi lui dit alors, avec une ironie amère : « Vous êtes donc un insensé et un sot, pour avoir rendu une pareille sentence? »

Guillaume avait été, en effet, très-inconséquent dans toute cette malheureuse querelle du divorce; car c'était lui qui l'avait prononcé, sans avoir consulté le siége apostolique.

Le roi envoya une nouvelle ambassade au pape, avec prière pressante de lever l'interdit et d'examiner les raisons qu'il avait eues d'épouser Agnès de Méranie. Agnès elle-même cherchait à émouvoir le pape en lui parlant de sa jeunesse, de son inexpérience, de son amour pour Philippe, de ses enfants dont le sort devait être si triste, dans le cas d'une séparation. Innocent demeura aussi inflexible que la loi. Philippe promit alors de se soumettre, et le pape lui envoya, en qualité de légat, le cardinal Octavien, évêque d'Ostie. C'était un diplomate habile, un homme instruit, doux, agréable, qui sut adoucir par les formes ce que la justice avait de sévère. C'est Eudes de Sully qui rend de lui ce témoignage.

Les instructions données par Innocent [1] à Octavien étaient formelles. Il avait reçu l'ordre d'exiger la pleine satisfaction des dommages soufferts par le clergé, l'éloignement d'Agnès de Méranie, la réintégration solennelle de la reine Ingelburge, et le serment, sous caution, que le roi ne s'en séparerait plus sans un jugement de l'Eglise. Il ne devait lever l'interdit que si Philippe se soumettait à ces conditions. Dans le cas où il exigerait absolument que l'on prononçât un jugement canonique sur le divorce en lui-même, l'examen de cette question devait être ajourné à six mois. Pendant ce temps

[1] Innocent., lib. 2, Epist. 197.

là le roi de Danemark serait averti du procès, afin qu'il pût envoyer, sous le sauf-conduit du pape et du roi, des mandataires et des témoins et faire tout ce qu'il jugerait utile pour la défense de sa sœur. Le cardinal Jean de Colonna, du titre de Saint-Prisque, fut envoyé en France avec le légat. Il devait, de concert avec lui et avec plusieurs personnages vertueux et instruits, soumettre l'affaire à un examen approfondi et impartial, protéger la sécurité et la liberté d'Ingelburge, et décider la question selon le droit et la justice. Si, après mûr examen, l'assemblée convoquée pour s'en occuper spécialement, était d'avis que Philippe pouvait conserver Agnès de Méranie, on devrait le laisser en repos.

Telle fut la manière dont le pape se proposa de conduire l'affaire importante qui préoccupait la France entière.

Lorsqu'on apprit que les envoyés d'Innocent avaient mission d'y donner une solution définitive, on les reçut de toutes parts comme en triomphe. Une foule de gens accouraient des lieux les plus éloignés, sur leur passage, pour leur rendre hommage [1]. La joie était générale, on les vénérait comme des messagers chargés d'apporter les biens les plus précieux. Plusieurs prélats les reçurent à Vézelai. Les légats leur exposèrent ce qu'ils attendaient d'eux et les trouvèrent disposés à tout. Le roi apprit l'arrivée des légats dans une réunion qu'il avait à Compiègne avec les comtes de Flandres et de Brabant. Il alla aussitôt à leur rencontre, les reçut à Sens avec toutes les marques de l'affection et du respect, et leur promit, les larmes aux yeux, de se soumettre aux ordres du souverain pontife. Cette démarche du roi étonna tous ceux qui en furent témoins et qui connaissaient le caractère fier de Philippe-Auguste. A la prière du légat, il donna immédiatement satisfaction aux ecclésiastiques qui avaient souffert de sa colère, accorda de nouveaux privilèges à plusieurs églises et se reconcilia avec les évêques qu'il avait persécutés, entre autres avec Eudes de Sully, évêque de Paris.

Le légat Octavien aborda ensuite la question la plus grave et exhorta le roi à quitter Agnès de Méranie. Il fut décidé que les prélats et les seigneurs de France se réuniraient, la veille de la Nativité de la Sainte-Vierge. Philippe, les cardinaux, les prélats et les seigneurs s'assemblèrent à Nesle [2], dans le château de Saint-Léger. Ingelburge et

[1] Innocent., lib. 3, Epist. 13; *vid.* et. Rigord. de Gest. Philipp.; Roger., Chron.; Gest. Innocent.

[2] Labb. et Cossart., Conc., t. XI, p. 20; *vid.* et. op. supra cit.

Agnès de Méranie s'y trouvèrent également. Une foule immense y était accourue, attendant le résultat avec anxiété. Après quelques préliminaires difficiles et qui commençaient à faire perdre l'espoir d'un arrangement amiable, Philippe consentit à visiter Ingelburge. Son visage trahissait le chagrin qu'il ressentait d'une telle démarche. « Le pape me fait violence, dit-il à Ingelburge en entrant. — Non, répondit l'infortunée reine, le pape veut seulement le triomphe de la justice. » Les cardinaux la firent ensuite conduire dans l'assemblée avec honneur. Philippe, cédant malgré lui aux sollicitations du légat, la reconnut pour épouse et pour reine. Un chevalier fit, à sa place, le serment qu'il la traiterait toujours comme telle. On sait que les hauts personnages ne faisaient pas eux-mêmes serment.

Aussitôt que le roi eut reconnu Ingelburge pour son épouse, les cloches se firent entendre, les églises furent ouvertes, on ôta les voiles qui couvraient les statues du Christ et des saints; la foule se précipita dans les églises et les fit retentir de ses chants joyeux. L'interdit était levé, après avoir pesé sur la France plus de sept mois. Le roi se sépara d'Agnès ; mais, comme elle était prête d'accoucher, il ne la renvoya pas hors du royaume et la mit dans un lieu peu éloigné.

Il l'aimait toujours autant qu'il détestait Ingelburge. Ce fut bien inutilement qu'on le supplia de traiter en épouse la malheureuse Danoise; il persista à vouloir faire examiner juridiquement son divorce. Octavien, qui avait sur ce point des instructions précises, fixa un délai de six mois six jours et six heures, après lequel la question serait résolue dans une assemblée qui se tiendrait à Soissons. Il en avertit officiellement le roi de Danemark, conformément aux ordres du pape.

Octavien [1] se hâta d'annoncer à Innocent le résultat de ses démarches. Il lui fit savoir que la reine Ingelburge habitait Etampes, environnée de tous les honneurs dus à sa qualité, et passa légèrement sur les dispositions peu favorables du roi, se contentant de citer les faits principaux. L'évêque de Soissons écrivit aussi au pape, mais avec plus de sincérité, et lui fit pressentir que la réconciliation reposait sur des bases très-peu solides. Il est certain que le roi n'avait montré tant de condescendance pour les légats que dans l'intention d'être traité d'une manière plus conforme à ses désirs, ou *plus raisonnable*, comme il le disait lui-même. Il trouvait qu'on

[1] Innocent., lib. 3, Epist. 14, 15.

agissait envers lui avec trop peu de ménagement et qu'on devait cependant savoir qu'on avait déjà cherché plusieurs fois à le faire entrer dans des complots contre l'Eglise. Ce fut le mécontentement du peuple plutôt que le repentir, qui détermina Philippe à accepter le résultat de la conférence de Nesle. Aussi la pauvre Ingelburge ne fut-elle pas plus heureuse à Etampes, après cette assemblée, qu'auparavant. D'abord, il est vrai, le roi lui laissa une certaine liberté et quelques prérogatives qui pouvaient faire soupçonner qu'elle était reine; mais bientôt il la fit renfermer, au point que personne n'avait accès auprès d'elle, excepté deux chapelains danois qui ne pouvaient s'entretenir avec elle qu'en français et devant témoins.

Ingelburge se plaignit au pape de ce traitement, ainsi que de la conduite du légat. Octavien aimait Philippe, dont il se disait parent; et, par caractère, il était plus porté à employer les demi-mesures que les moyens énergiques. Il avait donc accédé [1] volontiers, d'après les instructions du pape, à la proposition de Philippe touchant l'examen de son divorce. Ingelburge, qui n'envisageait que la justice de sa cause, lui reprochait de n'avoir engagé le roi à la regarder que pendant sept mois comme son épouse et comme reine, et d'avoir admis cette clause: *que le roi ne pût pas l'abandonner, à moins d'un jugement de l'Eglise qui casserait son mariage.* Ces paroles signifiaient évidemment que le divorce du roi pourrait absolument être jugé légitime. C'est ce qui affligeait surtout Ingelburge. Le pape lui répondit, avec beaucoup de douceur, qu'elle devait mettre sa confiance en Dieu et attendre patiemment qu'on lui rendît justice. Il l'engagea à écrire au roi de Danemark, son frère, lui rappela tout ce qu'il avait fait pour elle jusqu'alors, et promit de ne la point abandonner.

On est touché en voyant Innocent III, le grand homme de l'époque, le point central de toutes les affaires religieuses et civiles, le savant le plus profond, s'intéresser si vivement à la cause d'une pauvre femme, quoique obligé de s'occuper d'affaires bien autrement graves qu'un mariage plus ou moins légitime. Mais le sentiment du devoir parlait haut dans la conscience d'Innocent. Le droit et la justice relevaient, à ses yeux, les plus petites causes. Il était, en outre, doué d'un de ces génies faciles qui s'occupent activement de tout sans rien négliger, qui suffisent aux travaux les plus multipliés.

[1] Epist. Innocent. ad Ingelburg.

Malgré son opinion arrêtée et sa pitié pour Ingelburge, Innocent ne pouvait se refuser à faire examiner juridiquement ce point de droit, savoir, si cette reine était parente avec Philippe-Auguste à un degré qui rendait son mariage nul, comme les évêques de France l'avaient décidé. Il le fit observer à Ingelburge et écrivit dans le même sens au roi de Danemark.

« Quoique notre volonté, lui dit-il, ait toujours été de protéger votre sœur, nous avons d'autant moins pu refuser d'écouter la partie adverse, que le premier jugement prononcé relativement au divorce n'a été cassé que pour un défaut de forme [1]. Envoyez des avocats et des témoins. Si les assertions de la reine sont fondées, personne mieux que vous n'est à même de prouver que la prétendue parenté avec son époux est dénuée de fondement. Vous ne devez pas refuser à la reine votre protection. »

Innocent, après l'assemblée de Nesle, reçut des plaintes et d'Ingelburge et de Philippe relativement à la conduite du légat Octavien. Ingelburge se plaignait de la partialité qu'il avait montrée pour le roi, et Philippe de la rigueur avec laquelle il avait suivi les instructions du siége apostolique.

Le pape écrivit [2] à Octavien pour lui reprocher avec douceur de ne pas forcer le roi à traiter sa femme d'une manière plus convenable, mais il répondit en même temps à Philippe : « On n'agit pas à votre égard avec violence, mais suivant les règles de la justice. On n'a en vue que la guérison de votre âme. Faites ce que le siége apostolique désire de vous, autrement vous donnerez à vos adversaires un prétexte pour ne pas vouloir aborder la question de droit. »

Dans le même temps, Innocent citait à Rome six évêques et plusieurs abbés qui n'avaient pas observé l'interdit, et il refusait de confirmer l'élection de Hugues de Noyers au siége de Sens, parce que ce prélat était un des évêques qui avaient refusé de se soumettre. Le roi eut ainsi une preuve de plus que le pape voulait suivre rigoureusement les lois de la justice, sans aucune acception de personnes.

Au commencement de mars 1201, une foule innombrable se rendit à Soissons pour le concile [3] où devait enfin être terminée

[1] Innocent eût voulu que l'on ne prononçât aucun jugement sur une affaire de ce genre sans en référer au siége apostolique.

[2] Gest. Innocent. ; Innocent., lib. 3, Epist. 16, 18.

[3] Ap. Labb. et Cossart., Conc., t. XI, p. 22.

l'affaire du divorce. Le cardinal Octavien, le roi Philippe, Ingelburge et les envoyés du roi de Danemark s'y rendirent.

Le roi, environné de plusieurs docteurs en droit, se leva devant l'assemblée et demanda la dissolution de son mariage, pour cause de proximité du degré de parenté. Les avocats danois répondirent, en s'adressant à Philippe lui-même :

« Nous fûmes témoins, lorsque vos ambassadeurs déclarèrent, en présence d'Ingelburge, que vous ne désiriez rien si ardemment que d'épouser l'illustre fille royale. D'après le consentement du roi de Danemark, ils jurèrent que vous l'épouseriez et la feriez couronner aussitôt après son arrivée en France. Voici l'acte authentique de votre déclaration. Nous vous accusons donc de parjure et de perfidie et nous en appelons au pape de la décision du seigneur Octavien, car nous n'avons pas confiance dans un cardinal qui est votre cousin. »

Ingelburge récusa de même le légat Octavien.

Celui-ci leur répondit : « Prenez patience. Le pape m'a donné pour collègue le cardinal Jean qui est sur le point d'arriver à Soissons. Il sera lui seul votre juge. »

Les Danois n'avaient aucune raison de récuser un cardinal qu'ils ne connaissaient pas et qui arrivait pour prendre connaissance de l'affaire. Ils n'en persistèrent pas moins. « Nous en avons appelé au pape, » dirent-ils ; et, s'en tenant là, ils s'en retournèrent dans leur pays.

Cette conduite est inexplicable.

Le cardinal Jean arriva trois jours après leur départ. C'était un prélat d'une intégrité irréprochable. Il refusa les présents que lui offrit le roi. Les débats commencèrent. Les avocats du roi présentèrent les raisons les plus subtiles. Dix évêques et plusieurs abbés parlèrent en faveur d'Ingelburge, mais les avocats du roi étaient plus éloquents et semblaient devoir l'emporter sur leurs adversaires. Personne n'osait plus prendre la défense de l'infortunée Ingelburge, lorsqu'un simple clerc, vêtu pauvrement et entièrement inconnu, demanda la permission de parler. Elle lui fut accordée. Il attira sur lui l'attention générale par une improvisation savante et claire dans laquelle il défendit Ingelburge d'une manière si triomphante que personne n'osa répliquer. On regarda comme un envoyé du ciel celui qui venait prendre avec tant de courage la défense d'une femme abandonnée et dont les droits allaient être probablement méconnus.

Les débats duraient depuis quinze jours. Le cardinal Jean était sur le point de rendre sa sentence. Philippe-Auguste en connut sans doute à l'avance la teneur et ne voulut pas attendre qu'elle fût prononcée solennellement. Il fit en conséquence déclarer, un jour, de grand matin, au grand étonnement des cardinaux et de tous ceux qui assistaient à l'assemblée, qu'il reconnaissait Ingelburge pour son épouse et qu'il consentait à ne s'en plus séparer. Au moment où cet avis était donné au légat, Philippe était à cheval devant l'abbaye de Notre-Dame qu'habitait la reine. Il la fit sortir, la prit en croupe derrière lui et quitta la ville sans prendre congé de personne. L'assemblée fut dissoute. Le cardinal Jean quitta la France, Octavien y resta. Pour la pauvre Ingelburge, elle fut de nouveau enfermée dans le château d'Etampes.

Agnès de Méranie mourut vers cette époque, au château de Poissy que Philippe lui avait donné. Elle y avait mis au monde, quelque temps auparavant, un fils qu'elle nomma Tristan, parce qu'il était né au milieu des chagrins qu'elle éprouvait d'être séparée du roi qu'elle aimait avec passion. Tristan ne tarda pas à suivre sa mère au tombeau; mais le roi avait eu d'Agnès deux autres enfants qu'il fit légitimer par le pape (1202).

On possède l'acte de légitimation qui fut agréé par les évêques de l'Eglise de France [1].

Innocent n'abandonna point Ingelburge dans sa prison. Jusqu'en 1213 que Philippe-Auguste consentit enfin à la traiter comme son épouse, le grand pape ne cessa de lutter contre les instances et les intrigues du roi qui s'obstinait à faire casser son mariage.

Son énergie l'emporta. Ingelburge gagna enfin les bonnes grâces de son époux auquel elle survécut quatorze ans.

[1] Inter Epist. Innocent.; *vid.* et. Bréquigny.

II.

**Quatrième croisade. — Prise de Constantinople. — Établissement de l'empire français de Constantinople.
Croisade contre les Albigeois. — Ordre de saint Dominique. — Inquisition.**

1203 — 1215.

Le légat Pierre de Capoue, envoyé d'abord par Innocent III en France avec mission de s'occuper de la question du divorce de Philippe-Auguste, avait été chargé spécialement de disposer les peuples à une nouvelle croisade [1].

Innocent, digne successeur de Sylvestre II, de Grégoire VII et d'Urbain II, comprenait la haute importance et la nécessité des expéditions en Orient. Le mauvais succès des trois premières croisades avait augmenté l'orgueil et l'ambition des Musulmans. Ces barbares avaient détruit presque tous les établissements des chrétiens en Orient. L'empire grec n'était plus pour eux un obstacle; ils se flattaient que bientôt rien ne les empêcherait plus d'envahir l'Europe entière. Innocent, doué d'un génie politique extraordinaire, voyait mieux que tout autre ce qu'avait d'alarmant le projet des Musulmans. Les rois avaient prouvé, dans l'expédition organisée par eux, que les intrigues et les jalousies étaient plus fortes dans leurs cœurs que le sentiment religieux. Malgré les efforts d'Innocent, ils se montrèrent peu disposés à entreprendre une nouvelle croisade. Le peuple fut plus sensible aux malheurs de la ville sainte. Chacun savait que si l'expédition de Philippe et de Richard avait eu si peu de résultat, c'était à cause de la mésintelligence qui s'était mise entre ces deux rois. L'ardeur pour la guerre sainte n'était donc point refroidie.

Le récit de la quatrième croisade exécutée sous le pontificat d'Innocent III, a été fait par Villehardoin qui en fut un des héros. Nous suivrons, dans notre narration, les mémoires si intéressants du premier historien français [2], et nous conserverons même quelquefois ses expressions naïves et pleines de poésie.

Le légat d'Innocent III, Pierre de Capoue, et Foulques, curé de Neuilly, furent les prédicateurs de la croisade.

[1] C'est pourquoi le pape envoya d'autres légats pour s'occuper du divorce. Pierre de Capoue s'occupa particulièrement de la croisade.

[2] L'ouvrage de Villehardoin est un des premiers monuments historiques que l'on possède en *langue française*.

« Sachiez, dit Villehardoin [1], que mille cent quatre-vinz et dix-huit ans apres l'Incarnation nostre Seingnor Jesus-Christ, al tens Innocent III apostoille [2] de Rome, et Philippe roy de France, et Richart roi d'Engleterre, ot un saint home en France, qui ot nom Folques de Nuillis. Cil Nuillis siest entre Lagny sor Marne et Paris; et il ere prestre et tenoit la parroiche de la ville : et cil Folques, dont je vous di, commença a parler de Dieu par France, et par les autres terres entor, et nostre sires fist maint miracles por luy. Sachiez que la renomée de cil saint home alla tant qu'elle vint a l'apostoille de Rome Innocent, et l'apostoille envoya en France, et manda al prod'om que il empreschast des croiz par s'autorité : et après i envoya un suen chardonal [3], maistre Perron de Chappes croisié; et manda par lui le pardon tel come vos dirai. Tuit cil qui se croisseroient et feroient le service de Dieu un an en l'ost, seroient quittes de toz les péchiés que il avoient faiz *dont ils seroient confés*. Porce que cil pardons fut issi granz si s'en esmurent mult li cuers des gens et mult s'en croisièrent, porce que li pardons ere si grans. »

Le curé de Neuilly, ardent comme Pierre l'Hermite, vertueux comme saint Bernard, doué d'une éloquence vive et populaire, entraînait les peuples après lui. Un vieil auteur contemporain des événements [4] nous donne, par ces paroles, une idée de l'influence qu'il exerçait sur les masses : « En sortant du chapître général de Citeaux, il parla au peuple dont la multitude innombrable entourait le monastère et se pressait vers les portes. Il exhorta tout le monde à entreprendre le voyage de Jérusalem. Aussitôt qu'on eut vu l'homme de Dieu portant lui-même le signe de la croisade, aussitôt qu'on eut appris qu'il dirigerait lui-même cette sainte entreprise, soudain la foule se précipita à l'envi sur ses pas; de toutes parts, on l'entoura, on le pressa : les riches, les pauvres, les nobles, les bourgeois, les paysans, les vieillards, les jeunes gens, sans dis-

[1] Geoff. de Villehard., *De la Conqueste de Constantinople*, § 1.

[2] *Apostolicus* ou pape. On appelait vulgairement alors le souverain pontife : l'*apostolique* ou *apostoille*.

Voici la traduction de quelques expressions de Villehardoin : *ot*, était ou avait; *cil*, ce ou ceux; *siest*, est situé; *ere*, était; *prod'om*, saint homme; *tuit*, tous; l'*ost*, l'armée; *mult*, beaucoup; *cuers*, cœurs.

[3] Cardinal Pierre de Capoue.

[4] Manuscrit cité par Ducange.

tinction d'âge ni de sexe, reçurent de lui, avec des transports de joie, la croix sacrée qui les appelait au combat. »

Les prédications de Foulques ne déterminèrent pas Philippe-Auguste à entreprendre une nouvelle expédition. Il était alors trop mécontent du pape qui refusait de se soumettre aux exigences de sa passion. Du reste, il vit avec joie ces vassaux puissants, contre lesquels il avait eu souvent l'occasion de lutter, quitter la France et s'affaiblir par les dépenses d'une guerre lointaine.

Foulques de Neuilly prêchait la croisade depuis un an lorsqu'eut lieu un superbe tournoi, donné par Thibault, comte de Champagne, dans son chastel d'Escry [1]. Tous les seigneurs de France y furent invités; ils y accoururent en foule. On y vit surtout briller Louis, comte de Blois et de Chartres, cousin de Thibault; Eustache de Conflans et Mathieu de Montmorency. Foulques parut tout à coup au milieu des fêtes. Aussitôt l'enthousiasme guerrier remplaça l'amour des jeux et des plaisirs. Thibault prit la croix, ainsi que Louis de Blois. L'infatigable Foulques passa de là en Flandre où régnaient Baudoin et Marie, sœur de Thibault. Ils se croisèrent l'un et l'autre. Grand nombre de seigneurs suivirent leur exemple. Les plus braves chevaliers de Flandre s'enrôlèrent pour la guerre sainte, de concert avec ceux de France et de Champagne.

Parmi eux on remarquait surtout Simon de Montfort, qui fit depuis la guerre aux Albigeois; Renaud de Montmirail; Regnier, évêque de Troyes; Geoffroi de Joinville, sénéchal de Champagne; Robert, son frère; l'historien Geoffroy de Villehardoin, maréchal de Champagne; Nevelon, évêque de Soissons; Mathieu de Montmorency; Guy de Couci, son neveu; Nicolas de Mailli; Geoffroi, comte du Perche, et Etienne son frère; Rotrou de Montfort, Yves de Lavalle, Geoffroy de Beaumont et beaucoup d'autres seigneurs.

Les trois principaux chefs de l'expédition étaient les comtes de Flandre, de Champagne et de Blois. Ils s'assemblèrent d'abord à Soissons, puis à Compiègne, pour délibérer sur leur entreprise. Tous les comtes et barons croisés s'y trouvèrent. On décida que les trois comtes nommeraient chacun deux commissaires munis de pleins pouvoirs pour s'occuper de tous les préparatifs de l'expédition. Villehardoin fut un des commissaires du comte de Champagne. Les six barons, après s'être consultés, partirent pour Venise où ils comptaient trouver assez de vaisseaux pour transporter les croisés en Orient.

[1] Villeh., § 2.

Henri Dandolo était alors doge de Venise. C'était un vieillard de quatre-vingt-dix ans, sage et éclairé, aussi vaillant qu'un jeune paladin. Il reçut bien les envoyés des barons français, et, après en avoir conféré avec le sénat, leur répondit que la république prendrait part à l'expédition et s'engagerait à fournir, moyennant une somme d'argent qu'il fixa, des vaisseaux et des vivres pour tous les croisés, pendant un an.

Les envoyés acceptèrent ces propositions. Mais les lois de Venise exigaient que les décisions du sénat fussent ratifiées par le peuple. Dandolo le convoqua dans l'église de Saint-Marc. Il se passa là une scène touchante que nous laisserons raconter à Villehardoin lui-même [1] :

« Li dux en assembla ensemble bien dix mil en la chapelle de Saint-Marc, la plus belle qui soit, et si lor dist que ils oïssent messe del Saint-Esprit et priassent Dieu que il les conseillast de la requète as messages, que il lor avoient faite, et il si firent mult volentiers.

« Quant la messe fu dite, li dux manda par les messages et que ils requissent à tot le peuple humblement, que ils volsissent que celle convenance fust faite. Li messages vindrent el Mostier [2]. Mult furent esgardé de mainte gent, qu'il n'és avoient ains mais veuz. Joffroy de Villehardoin li mareschaus de Champaigne monstra la parole por l'accort et por la volonté as autres messages, lor dist :

« Seignor, li baron de France li plus halt et plus poestez [3] nos « ont a vos envoiez, si vos crient mercy, que il vos preigne pitié « de Hierusalem, qui est en servage de Turs, que vos por Dieu « voilliez lor compaigner a la honte Jesu Christ vengier; et por ce « vos i sont eslis [4] que ils sévent que nulles genz n'ont si grant « pooir qui sor mer soient comme voz et la vostre genz; et nos com- « mandèrent qué nos vos anchaissiens [5] as piez et que nos n'en « leveissiens dès que vos ariez otroyé que vos ariez pitié de la Terre- « Sainte d'outremer. »

« Maintenant li six messages s'agenoillent a lor piez mult plorant : et li dux et tuit li autre s'escrièrent tuit a une voiz et tendent

[1] Villehard., § 15, 16, 17.

[2] Vinrent à l'église ou monastère.

[3] Les plus hauts et les plus puissants.

[4] Ils vous ont choisis parce qu'ils savent qu'aucune autre nation n'a autant de puissance sur mer.

[5] Que nous vous embrassions les pieds et que nous ne nous levions qu'après, etc.

lor mains en halt et distrent : « Nos l'otrions, nos l'otrions. » Enki [1] ot si grant bruit et si grant noise que il sembla que terre fondist; et quant cele grant noise remest et cele grant pitié que onques plus grant ne vit nus home, li bon dux de Venise, qui mult ere sage et proz [2], monta el leteri et parla au peuple et lor dist :

« Seignor, veez l'onor que Diex vos a fait, que la meillors genz « del monde, ont guerpi [3] tote l'autre genz et ont requis vostre com-« paignie de si halte chose ensemble faire comme de la rescosse « notre seignor. »

« Des paroles que li dux dist bones et belles ne vos puis tout raconter. Ensi fina la chose, et de faire les chartes pristrent landemain jor; et furent faites et devisées. »

Les barons croisés reçurent avec joie les nouvelles que leurs envoyés leur adressèrent de Venise. Mais comme ils avaient encore beaucoup de préparatifs à faire, on convint de ne mettre à la voile qu'au mois de juin de l'année suivante (1202). En attendant cette époque, les délégués des trois chefs de l'expédition allèrent de Venise à Gênes et à Pise solliciter le concours de ces deux républiques. Villehardoin revint en Champagne et, à son retour, trouva malade le comte Thibault qui devait être le chef de la croisade. Ce seigneur mourut peu de temps après. Il fallut alors chercher un autre chef. Les chevaliers se concertèrent et chargèrent Villehardoin, Mathieu de Montmorency, Joinville et Simon de Montfort d'offrir à Eudes III, duc de Bourgogne, le commandement général des croisés. Eudes et le comte de Bar, auquel on s'adressa ensuite, refusèrent. Les croisés en furent affligés. Ils s'assemblèrent pour délibérer sur le choix d'un autre chef.

Dans cette réunion, qui se tint à Soissons, Villehardoin proposa de nommer général de l'expédition Boniface, marquis de Montferrat, dont la famille, établie depuis longtemps en Terre-Sainte, était alliée à celle des empereurs grecs. On envoya une députation au marquis. Il se rendit, avec les envoyés, à Soissons où les seigneurs croisés s'étaient de nouveau donné rendez-vous. On l'y reçut avec de grands honneurs.

Le lendemain de son arrivée il y eut une grande réunion dans le

[1] Puis, il se fit un si grand bruit, un si grand tumulte.

[2] Le duc de Venise, qui était sage et brave, monta au jubé.

[3] Que la meilleure nation du monde a délaissé tout autre peuple et vous a demandé votre société pour aller au secours de l'héritage du Seigneur.

verger de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. « En qui requistrent le marchis que il avoient mandé et li prient por Dieu que il preigne la croiz et reçoive la seignorie de l'ost et soit el leu le conte Thibaut de Champaigne et preigne son avoir et ses homes, et l'enchaïrent as piez mult plorant; et il lor rechiert as piez et dit que il le fera mult volentiers. Ensi fist li marchis lor proière et reçut la seignorie de l'ost. Maintenant li evesques de Soissons et messire Folques li bon hom et dui blanc abbé [1] que il avoit amené de son païs, l'emmainent a l'eglise Nostre-Dame, et li atachent la croiz a l'espaule [2]. »

Le lendemain, le marquis de Montferrat quitta Soissons et retourna en Italie pour mettre ordre à ses affaires, promettant d'être à Venise à l'époque fixée.

Il s'y trouva en effet. Le printemps arrivé, les croisés se mirent en route (1202).

« Après la Pasque, entor la Pentecoste, dit Villehardoin [3], en commencièrent a movoir li pelerin de lor païs. Et sachiez que mainte lerme i fu plorée de pitié al departir de lor païs, de lor genz et de lor amis. Ensi chevauchièrent parmi Borgoigne et parmi les monz de Mongeu et por Moncenis et por Lombardie. Et ensi comencièrent a assembler en Venise et se logièrent en une isle que on appelle Sainct-Nicolas ens el port. »

Le bon Foulques ne put partir pour la croisade, car Dieu l'appela alors à la Jérusalem céleste. Quand l'armée apprit sa mort, « furent [4] mult dolent li baron et les aultres genz. »

Un grand nombre de croisés manquèrent à la promesse qu'ils avaient faite. Les uns avaient renoncé à l'entreprise, les autres trouvaient trop onéreux le traité conclu avec les Vénitiens et se préparaient à prendre une autre route. Ceux qui s'étaient rendus à Venise se trouvèrent ainsi trop peu nombreux pour pouvoir acquitter leurs engagements. Villehardoin fut chargé par les croisés de parcourir les villes où les autres croisés s'étaient réunis; mais, malgré ses efforts, il ne put en décider qu'un petit nombre à se rendre à Venise. Les chefs cependant ne se découragèrent pas. Ils donnèrent leur vaisselle et tout ce qu'ils avaient d'argent pour payer les vais-

[1] Deux moines de Citeaux amenés par le marquis. Les moines de Citeaux portaient l'habit blanc.

[2] Villehard., § 22.

[3] *Ibid.*, § 24.

[4] *Ibid.*, § 37.

seaux. La somme n'était pas encore parfaite. Le vieux doge de Venise, ne voulant pas que ce contre-temps fît manquer l'expédition, offrit aux croisés, pour remplacer la somme qui leur manquait, de prêter secours aux Vénitiens pour reprendre la ville de Zara que leur avait prise Bêla III, roi de Hongrie. Le plus grand nombre des croisés y consentirent. Plusieurs cependant, qui regrettaient de s'être enrôlés, ne voulaient pas qu'on acceptât l'offre de Dandolo. Le plus ardent des opposants était un moine de Citeaux, l'abbé de Vaux de Cernay. Malgré les intrigues et les oppositions, on décida d'accepter l'offre de Dandolo qui ne songea plus alors qu'à faire croiser les Vénitiens. Il les réunit à cet effet dans l'église de Saint-Marc. La plus grande partie du peuple, les barons croisés et tous les pèlerins s'y trouvèrent.

« Devant ce que la grant messe commençast, dit Villehardouin [1], et li dux de Venise qui avait nom Henris Dandole monta el leteril et parla al pueple et lor dist :

« Seignor, acompagnié estes al la meillor gent dou monde, et « por le plus halt affaire que oncques genz entrepreissent : et je suis « vialz hom et febles, et auroie mestier de repos, et maaigniez [2] sui « de mon cors. Mes je voi que nus ne vos sauroit si gouverner et si « maistrer comme ge [3] que vostre sire sui. Se vos voliez otroier que « je preisse le signe de la croiz por vos garder et por vos ensein- « gnier, et mes fils remansist [4] en mon leu et gardast la terre, je « iroie vivre ou morir avec vos et avec les pelerins.

« Et quant cil oïrent si s'escrièrent tuit a une voix : « Nos vos « proions por Dieu que vos l'otroiez, et que vos le façois [5] et que vos « en veigniez avec nos. »

« Mult ot illuec grant pitié del pueple de la terre et des pelerins et mainte lerme plorée porce que cil prodom aust si grant òchoison [6] de remanoir, car viels hom ere, et si avoit les yaulx en la teste biaus, et si n'en veoit gote, que perduë avoit la veuë per une plaie qu'il ot el chief; mult parere de grant cuer. Ha! com mal le sem-

[1] Villehard., § 33, 34.

[2] Mal disposé.

[3] Moi.

[4] Restassent.

[5] Fassiez.

[6] Raison, occasion ou motif.

bloient cil qui a autres pors estoient allé por eschiver[1] le peril! ensi avala[2] li leteril et alla devant l'autel et se mist a genoilz mult plorant, et il li cousièrent la croiz a un grant chapel de coton, porce que il volait que la gent la veissent. Et Venisien si commencent a croisier a mult grant foison. »

Avant de partir pour l'Orient, les croisés aidèrent les Vénitiens à reprendre Zara, comme ils en étaient convenus. Ils étaient encore dans cette ville lorsqu'une circonstance imprévue donna à la croisade une nouvelle direction.

L'empereur de Constantinople, Isaac Lange, ayant été détrôné par son frère, le fils d'Isaac, nommé Alexis, était parvenu à s'échapper. Le jeune prince parcourait l'Italie au moment où les croisés se réunissaient à Venise. On lui conseilla de s'adresser à eux pour faire rétablir son père sur le trône impérial. Il suivit ce conseil, et ses envoyés arrivèrent à Zara lorsque les deux armées française et vénitienne y étaient encore réunies.

Comme Alexis promettait de reconnaître largement les services des croisés s'ils rendaient la puissance à son père, on décida, malgré les intrigues de l'abbé de Vaux de Cernay et de quelques autres, qu'on s'assurerait d'abord de Constantinople en rétablissant Isaac sur le trône impérial. L'abbé de Vaux-Cernay et les autres mécontents avaient informé le pape de la prise de Zara et l'avaient présentée comme une chose contraire au but de la guerre sainte. Innocent III, trompé par ces communications insidieuses, avait semblé d'abord blâmer l'expédition des croisés contre Zara. Les chefs de l'armée lui envoyèrent des députés chargés d'exposer le véritable état des choses. Mais Innocent, après avoir engagé les croisés à conserver entre eux la charité et l'union, les avertitde ne point penser à rétablir sur son trône l'empereur de Constantinople qui avait été détrôné, et à ne songer qu'à venger l'opprobre de J.-C. en faisant la guerre aux musulmans[3].

Malgré cette réponse du pape, on s'apprêta à partir. Les mécontents n'ayant pu réussir à faire manquer l'entreprise, quittèrent l'armée; les autres firent voile vers l'île de Corfou qui était le rendez-vous général de toute la flotte[4]. La défense de Innocent III

[1] Eviter.

[2] Descendit.

[3] Gest. Innocent. ; Innocent., lib. 6, Epist. 101.

[4] Villehard., § 56.

n'avait pas empêché les croisés d'accepter les conditions du jeune Alexis. Leur but était de s'emparer de Constantinople avant de poursuivre leur dessein principal qui était de faire la guerre aux musulmans. En traversant la mer, ils soumirent les îles où ils abordèrent et y firent reconnaître pour empereur Isaac Lange. Ils débarquèrent à Saint-Etienne, village situé à trois lieues de Constantinople.

« Or [1] poez savoir que mult esgardèrent Constantinople cil qui onques mais ne l'avoient veue, que il ne pooient mie cuidier [2] que si riche vile peust estre en tot le monde. Cum il virent ces halts murs et ces riches tours dont ere close tot entor a la reonde, et ces riches palais et ces haltes yglises dont il i avoit tant que nuls n'el poist croire, se il ne le veist a l'oil, et le lonc et lé de la vile [3] que de totes les autres ere souveraine. Et sachiez que il n'i ot si hardi, cui le cuer ne fremist; et ce ne fu mie merveille, que onques si grant affaires ne fu empris de tant de gent puis que li monz fu estorez [4]. »

Heureux d'avoir atteint le but d'où ils pouvaient se rendre en Terre-Sainte sans de grands efforts, les chefs des croisés tinrent conseil dans l'église de Saint-Etienne. Le doge, qui connaissait parfaitement Constantinople et l'empire Grec, conseilla de n'agir qu'avec beaucoup de circonspection, de ne point se disperser sur le continent pour amasser des vivres, mais de les tirer des îles et d'assiéger Constantinople [5].

Son avis fut suivi. Le jour de la Saint-Jean (1203), les bannières des chevaliers furent hissées au haut des mâts et déployèrent leurs mille couleurs. « Chacun, sur les vaisseaux, *regardoit ses armes tels com a lui convint que defisenssent, que par tens en aront mestier.* » Le vent enfla les voiles; les cris joyeux des matelots se mêlèrent au bruit des rames, la flotte cingla vers Constantinople, et s'en approcha si près, que les pierres lancées du haut des murailles vinrent tomber sur les vaisseaux.

Les croisés, au lieu de suivre leur première idée de s'approcher de la ville par mer, débarquèrent dans les plaines de Chalcédoine, près du palais de l'empereur. Les matelots seuls restèrent sur les

[1] Villehard., § 66.

[2] Ne pouvait pas dire.

[3] Le long et le large de la ville.

[4] Depuis que le monde fut créé.

[5] Villehard., § 67 et suiv.

vaisseaux. Tandis qu'ils faisaient leurs préparatifs pour le siége l'empereur passait les jours et les nuits dans la débauche, se moquait, dans ses festins, de la flotte des croisés et riait du danger qui le menaçait.

Depuis neuf jours, l'armée campait dans le voisinage de Constantinople, et aucun messager ne paraissait. Les partisans du vieil Isaac Lange, aussi bien que l'empereur qui l'avait détrôné, étaient plongés dans une complète inertie. Les Grecs du bas empire n'avaient plus de vie; c'était un troupeau d'esclaves prêts à se courber devant un vainqueur quel qu'il fût. L'empereur envoya enfin un Lombard, Nicolas Rossi, chargé d'une lettre pour le marquis de Montferrat. Cet ambassadeur parla ainsi dans l'assemblée des barons[1] :

« Seignor, l'empereor vos mande que bien set que vos estes la meillor gent qui soient sans corone, et de la meillor terre qui soit. Et mult se merveille por quoi, ne a quoi vos i estes venuz en son regne, que vos estes chrestiens, et il est chrestiens. Et bien set que vos i estes meu por la Sainte-Terre d'oltremer, et por la sainte croiz et por le sepulcre rescorre. Se vos i estes povre, ne disetels, il vos donra volentiers de ses viandes et de son avoir et vos li vuidiez sa terre. Ne vos voldroit autre mal faire et ne-por-quant s'en a il le pooir, car se vos estiez vint tant de gent que vos n'estes ne vos en porroiz vos aler, se il mal vos voloit faire, que vos ne fussiez mortz et desconfiz. »

Ces bravades et ces flatteries étaient bien dans les mœurs des Grecs dégénérés, trop vains pour consentir à se croire ce qu'ils étaient, trop lâches pour essayer même de redevenir ce qu'ils avaient été.

Les croisés répondirent avec fierté à l'envoyé de l'empereur, par la voix de Conon de Bethunes *qui ere bons chevalier et sages et bien eloquens*.

Le lendemain, ils s'approchèrent des murs de Constantinople et s'annoncèrent comme les restaurateurs du trône injustement usurpé sur Isaac. Ils furent reçus à coups de flèche. Le peuple entier se déclara contre les croisés, car on avait eu soin de les présenter comme des barbares qui n'avaient d'autre but que de soumettre les Grecs à l'empire du pape. Cette attitude ne fit qu'animer le courage des croisés. Ils eurent bientôt arrêté les dispositions du siége et

[1] Villehard., § 72 et suiv.

ils le poussèrent avec tant de vigueur, que le 6 juillet ils étaient maîtres du port. Cinq jours après, les croisés attaquaient la ville elle-même. Le 17, ils donnaient un assaut général et s'emparaient de vingt-cinq tours. Le lendemain l'empereur, qui jusque alors n'avait songé qu'à passer ses jours dans la débauche et à préparer sa fuite, abandonna Constantinople, sa femme et ses jeunes enfants. Accompagné seulement de sa fille Irène, de quelques courtisans, et chargé de trésors, il se retira chez les Bulgares, à Debeltum, où il s'était fait depuis peu construire un palais.

Les Grecs perdirent le peu de courage qu'ils avaient encore lorsqu'ils apprirent la fuite de l'empereur. Ils pensèrent qu'en délivrant le vieil Isaac et en le rétablissant sur le trône, ils éviteraient le pillage de leur ville. Isaac fut donc de nouveau proclamé empereur. Des messagers accoururent au camp des croisés pour faire connaître cette nouvelle au jeune Alexis.

Le but principal des croisés, en attaquant Constantinople, n'avait pas été de rétablir un empereur sur son trône, mais bien de s'assurer les moyens de réussir dans leur dessein de délivrer les lieux saints du joug des musulmans. Ils avaient posé au jeune Alexis leurs conditions. Lorsqu'ils eurent rétabli Isaac sur son trône, ils lui envoyèrent de leur camp deux ambassadeurs pour lui faire connaître le traité qu'ils avaient conclu avec son fils. Ces deux ambassadeurs furent Mathieu de Montmorency et Geoffroi de Villehardoin. Ce dernier porta la parole et s'exprima ainsi [1] :

« Sire, tu vois le service que nos avons fait a ton fil et combien nos li avons convenance tenue; ne il ne puet çaiens entrer [2] tros que adonc qu'il ara fait nostre créant des convenz qu'il nos ha. Et avos mande, com vos filz, que vos asseurez la convenance en tel forme et en tel manière com il nos a fait. »

L'empereur demanda quel était ce traité, et Villehardoin lui répondit au nom des autres messagers :

« Tot el premier chief, metre tot l'empire de Romanie à l'obedience de Rome, dont il est partie pieça. Après adonc deux cens mille mars d'argent a celx de l'ost, et viande a un an, a petiz et a granz. Et miner dix mille homes en ses vaisseaus, et a sa despense tenir por un an. Et en la terre d'oltremer a tenir cinq cens chevalier a despence tote sa vie, qui garderont la terre. »

[1] Villehard., § 96.

[2] Il ne peut entrer ici jusqu'à ce que, etc.

« Certes, répondit l'empereur [1], la convenance est mult grant, ne je ne voi coment elle puisse estre ferme. » Cependant il promit d'y être fidèle, à cause du service éminent que les croisés avaient rendu à sa famille. A cette nouvelle les barons montèrent à cheval et traversèrent la ville au milieu des cris de joie de la population.

Mais bientôt ces démonstrations amicales se changèrent en défiance et en haine.

Les Grecs détestaient d'avance les Latins ou Occidentaux. L'empereur ayant voulu satisfaire aux clauses du traité, fut obligé de dépouiller les églises et de lever des impôts extraordinaires. Le peuple en conçut un mécontement qui se manifesta et contre les croisés et contre l'empereur lui-même. Alexis, son fils, que l'armée chrétienne avait accueilli avec tant de sympathie, qui, depuis le rétablissement de son père sur le trône, avait reçu d'elle tant de secours pour soumettre les provinces de son empire, commença lui-même à témoigner aux croisés ces sentiments de défiance et de sot orgueil, si naturels aux Grecs du Bas-Empire. Son entourage cherchait sans cesse à semer la défiance entre lui et les croisés.

Ceux-ci, s'étant aperçus de ses mauvaises dispositions et voyant qu'il manquait aux clauses essentielles du traité qu'ils avaient fait avec lui, en vinrent aux négociations et bientôt après aux menaces. Ils étaient toujours restés dans leur camp près de Galata. Ils envoyèrent de là des députés à l'empereur et à son fils pour les mettre en demeure d'exécuter les conventions arrêtées avec eux. Conon de Béthune porta la parole [2]. Après leur avoir rappelé ce que les croisés avaient fait pour eux, il les somma de tenir leur parole.

« Se vos la faites, dit-il, mult lor ert bel. Et se vos nel faites, sachiez que dès hore en avant il ne vos teignent ne por seignor, ne por ami : ainz porchaçeront que il auront le leur en totes les manières que il porront. »

Ce fier langage déplut aux Grecs qui ne parlaient jamais qu'en employant les expressions les plus serviles. L'empereur, les courtisans jetèrent des regards courroucés sur les envoyés des croisés, et leur vie courut quelque danger. Dès ce moment les hostilités commencèrent. Les Grecs essayèrent de brûler la flotte des Vénitiens et tuèrent plusieurs croisés qui étaient dans la ville.

[1] Villehard., § 98.

[2] *Ibid.*, § 112.

Les Latins leur firent payer cher leurs violences et restèrent jusqu'en 1204 sous les murs de Constantinople.

Cette année une nouvelle révolution arriva dans ce pauvre empire grec qui tombait en dissolution. Le peuple reprochait à l'empereur ses ménagements pour les croisés, tandis que ceux-ci se plaignaient des mauvais sentiments qu'il nourrissait contre eux. Isaac et son fils Alexis étaient ainsi devenus odieux à tous. Un des plus grands seigneurs de la cour, Alexis Ducas, surnommé Murzufle, profita de ces dispositions, se fit revêtir de la pourpre impériale et fit tuer Isaac et son fils Alexis.

Les croisés résolurent de les venger. Ils se jetèrent sur Constantinople, s'en emparèrent, et y commirent les plus affreux pillages. Les églises, les palais, les maisons particulières, tout fut dévasté. Dans l'ivresse du succès, les croisés eurent à se reprocher d'horribles violences et des infamies.

Constantinople était riche en objets d'art et en précieuses reliques. On y trouvait tout ce qu'il y avait de plus vénéré dans le culte chrétien: la croix sur laquelle J.-C. avait souffert, sa couronne d'épines, les corps de la plupart des Apôtres et mille autres reliques vénérables. Les évêques les distribuèrent aux barons qui les envoyèrent en Occident. C'est ainsi que la France, en particulier, s'enrichit de tant de reliques d'origine orientale qui y sont restées en vénération jusqu'à nos jours.

Après le partage du butin, les chefs de l'armée s'occupèrent de nommer un empereur. Isaac et son fils Alexis étant morts, ils se crurent le droit de donner à Constantinople et à l'empire grec un souverain choisi par eux. Les avantages que leur offrait le pays, le désir de lever les obstacles que Constantinople avait opposés jusqu'alors à la conquête de la Palestine; la facilité de secourir la Terre-Sainte, s'ils se constituaient maîtres de l'empire, toutes ces considérations les eurent bientôt décidés à choisir un empereur parmi eux et à fonder l'empire *latin*, comme on disait alors.

Après maintes délibérations, on tomba d'accord et l'on décida que chacun des principaux peuples représentés parmi les croisés, nommerait six électeurs qui seraient chargés de désigner l'empereur.

Les électeurs jurèrent de donner leur voix à celui qu'ils croiraient le plus digne. Après avoir examiné longuement les droits et le mérite des principaux chefs de l'armée, ils se décidèrent unanimement en faveur de Baudoin, comte de Flandre.

Les croisés et le peuple étaient assemblés en foule devant le palais Buccoléon où les électeurs s'étaient réunis. Nivelon, évêque de Soissons, fut chargé de leur annoncer le résultat de l'élection.

« Seignor, leur dit-il [1], nos somes accordé, la Dieu merci, de faire empereor: et vos avez tuit juré, que celui cui nos eslirons a empereor, vos los tendrez por empereor; et se nus en voloit estre encontre, que vos le seriez aidant; et vos le nomerons en l'eure que Diex fu nés; le conte Baudoin de Flandre et de Henaut. »

A ces mots, « li criz fu levez de joie al palais. Si l'emportèrent del mostier [2]. »

La cérémonie du couronnement fut fixée au dimanche 16 mai (1205). Ainsi fut fondé l'empire latin d'Orient qui tomba, dans la suite, sous les efforts des musulmans.

Parmi les croisés, un grand nombre crurent avoir accompli leur vœu, après la conquête de Constantinople. Plusieurs se fixèrent dans le nouvel empire; d'autres poursuivirent leur chemin jusqu'en Palestine et combattirent dans la Terre-Sainte contre les Sarrazins.

La quatrième croisade, malgré les conquêtes des croisés contre les Grecs, n'eut pas un grand résultat pour la Terre-Sainte. Mais la conquête de Constantinople eût été le coup de mort de la puissance musulmane si les nouveaux empereurs latins eussent trouvé dans les princes de l'Europe ce concours qu'ils en auraient obtenu si l'on eût compris le véritable intérêt de la chrétienté.

Nous nous écarterions de notre sujet, si nous nous étendions plus longuement sur les exploits des croisés en Orient. Mais nous devions parler d'une conquête qui est principalement due aux Français. Le grand pape Innocent III ne cessa, pendant tout son pontificat, de s'occuper activement de la nouvelle église latine de Constantinople, d'engager les princes d'Occident à profiter de l'occasion favorable que leur offrait l'établissement du nouvel empire pour délivrer la Terre-Sainte. Sa parole vénérée fut entendue d'un grand nombre de fidèles, mais il ne put parvenir à organiser l'expédition grandiose qu'il rêvait, à soulever l'Europe entière, comme l'avait fait jadis Pierre l'Ermite.

Les rois, préoccupés de la pensée de détruire la féodalité et d'affermir leur puissance, voyaient avec joie leurs vassaux se croiser.

[1] Villeh., § 137.

[2] L'emmenèrent à l'église.

Quant à eux, leur unique souci était de profiter de leur départ pour agrandir leur puissance directe sur les différentes provinces.

Philippe-Auguste était bien capable de comprendre la haute politique d'Innocent III et de diriger avec succès une vaste expédition contre les Sarrazins ; mais l'ambition le dominait et il faisait une guerre acharnée au roi Jean d'Angleterre, successeur de Richard, tandis que les plus braves soldats allaient en Orient, offrir aux chrétiens leurs efforts isolés.

Innocent III, dont le génie planait au-dessus de l'univers catholique et qui voyait combien les discussions de ces deux rois étaient préjudiciables à l'Eglise, essaya de les reconcilier. Il envoya en France deux abbés de l'Ordre de Citeaux, avec mission de travailler à la paix. Les deux légats assemblèrent à Maux [1] un grand nombre de prélats et de seigneurs pour poser, de concert avec eux, les bases d'une réconciliation solide entre les deux rois.

Philippe-Auguste manifesta son mécontentement de ce que le pape s'occupait d'une chose qui était en dehors de sa juridiction spirituelle. Innocent III lui écrivit pour l'assurer de la pureté de ses intentions. Philippe ne s'opposa point à la tenue du concile de Meaux ; mais comme il s'aperçut que les légats montraient de la partialité envers le roi d'Angleterre, il interrompit les délibérations et déclara en appeler au pape qu'il aurait soin, dit-il, d'instruire d'une manière spéciale des raisons qui l'avaient porté à faire la guerre au roi Jean.

Le pape accueillit cet appel et dispensa même du voyage de Rome les prélats français qui s'étaient tous engagés à y aller soutenir l'appel du roi. Ils nommèrent des délégués qui s'y rendirent à leur place. Le roi Jean d'Angleterre devait aussi envoyer à Rome des ambassadeurs pour soutenir sa cause ; mais il ne le fit point. Alors les délégués français affirmèrent qu'ils n'avaient point interjeté appel pour se soustraire au jugement, mais à cause des graves motifs qu'ils avaient à présenter au pape en faveur de la conduite du roi de France. Ils offrirent d'affirmer par serment ce qu'ils avançaient. Le pape ne l'exigea pas et ne crut pas devoir insister davantage touchant la conclusion de la paix. Le clergé, la noblesse et le peuple s'étaient prononcés vivement en France contre le roi d'Angleterre. Devant cette manifestation nationale le pape dût céder.

[1] Conc. Meld. ; ap. Labb. et Cossart., Conc., t. XI, p. 27 ; Innocent., lib. 7, Epist. 42 ; Rigord., de Gest. Philipp.

Philippe-Auguste continua donc la guerre. Il remporta des victoires aussi nombreuses que brillantes qui eurent pour résultat la réunion de la Normandie à la couronne.

Innocent III tourna alors ses regards vers les provinces méridionales de France ravagées par l hérésie manichéenne.

Depuis le xie siècle, nous avons suivi les progrès de cette hérésie en France. Nous l'avons aperçue dans les diverses provinces. Ses sectateurs, il est vrai, portaient des noms différents, mais, à part quelques variétés dans les détails, le fond de leur doctrine était le même, et se résumait dans celle de Manès.

Les manichéens, dès le viie siècle, portaient en Orient le nom de *pauliciens*, d'où vient sans doute le nom de *poplicains*, *populicains* ou *publicains* qu'on leur donnait dans certaines contrées de France. On leur donnait aussi le nom de *cathares* ou *catharins*, c'est-à-dire *purs*. Peut-être prenaient-ils eux-mêmes ce nom par ostentation; il est possible aussi qu'ils l'aient reçu par dérision. Comme plusieurs apôtres de la secte vinrent de Bulgarie, les manichéens furent aussi appelés *bulgares* ou *bougres*. On leur donna encore différents noms locaux, selon ce qui, dans leur doctrine, dans leurs cérémonies, dans la forme de leurs vêtements, frappait le plus le peuple. D'autres noms provenaient du mépris qu'avaient pour eux les catholiques ou des plaisanteries dont les sectaires étaient l'objet. C'est ainsi qu'on les appelait les *ensabotés*, les *ribauds*, les *turlupins*. On ignore l'origine du nom de *patarins* qui leur a aussi été donné.

Ils sont plus connus en France sous le nom d'Albigeois qu'ils reçurent à cause du pays où ils étaient le plus nombreux.

Une secte non moins célèbre, qui fut enveloppée dans la même haine, est celle des Vaudois que nous devons faire connaître avant de raconter l'histoire de la croisade qui fut organisée contre tous les hérétiques, à l'époque où nous sommes arrivés.

Les Vaudois prétendaient remonter jusqu'au temps du pape Sylvestre, c'est-à-dire au ive siècle de l'ère vulgaire. Ils regardaient ce pape comme le corrupteur de l'Eglise parce qu'il avait consenti à ce qu'elle fût dotée de grands biens par l'empereur Constantin. Ils regardaient l'évêque Claude de Turin [1] comme un de leurs chefs les plus célèbres. Nous serions porté à croire que cet évêque a été réellement le chef des Vaudois et que ses partisans se sont

[1] Nous en avons parlé au troisième vol. de cette Histoire.

perpétués dans les vallées du Piémont dont les habitants portent ce nom de Vaudois qui passa à tous les adeptes.

Ils purent venir de ces contrées à Lyon où un riche bourgeois, nommé Pierre Waldo, donna à leur secte une nouvelle importance. Il en est même regardé comme le véritable auteur par plusieurs historiens qui veulent voir, dans son nom, l'origine de celui de Vaudois.

Il y avait beaucoup d'analogie entre la doctrine de ces sectaires et celle d'Arnaud de Bresse.

L'Eglise, selon eux, ne devait point posséder de biens temporels; aussi appelaient-ils celle de leur temps la *Prostituée* de Babylone; le pape n'était pour eux que le chef de l'erreur, les évêques des scribes et des pharisiens. Les hommes étant tous égaux, il ne devait y avoir ni hiérarchie ecclésiastique, ni titres distinctifs. Les chefs de l'Eglise ne pouvaient ni posséder de bénéfices, ni recevoir de revenus ou rétributions sans manquer au précepte évangélique sur la pauvreté; ils devaient, comme les autres, vivre en travaillant. Les églises, les monastères, les conciles, les circonscriptions diocésaines ou paroissiales étaient autant de choses nuisibles.

Les Vaudois détruisaient donc complétement l'Eglise envisagée comme société extérieure.

Ils rejetaient tous les sacrements : l'Eucharistie n'était qu'un pain ordinaire que chacun avait le droit de bénir et de distribuer aux fidèles.

Les usages ecclésiastiques, comme le chant dans les églises, le baiser de paix, les pénitences, les empêchements de mariage résultant de la parenté ou des lois; l'excommunication, l'absolution, les indulgences, étaient pour les Vaudois autant d'absurdités ou d'inutilités. Ils ne voulaient ni reliques, ni fêtes, ni images, ni eau bénite, ni églises, ni cimetières, ni vases sacrés. Tout le matériel du culte devait être supprimé.

On voit ainsi que les Vaudois s'attaquaient principalement à l'organisation ecclésiastique et au culte extérieur. Quant à leur doctrine dogmatique et morale, on n'a pas de documents bien positifs : on sait seulement qu'ils rejetaient la tradition comme moyen de transmission des vérités révélées et qu'ils regardaient l'Ecriture-Sainte comme l'unique source où chacun devait les étudier.

Pierre Waldo commença à dogmatiser vers la fin du XII[e] siècle; il employa ses richesses à se faire des adeptes parmi les pauvres, d'où leur vint le nom de *Pauvres de Lyon*. Pour eux, ils se donnaient les nom de *Humbles*.

Leur secte se propagea très-rapidement. On doit attribuer principalement ces progrès au scandale que produisaient dans le peuple les richesses immenses de l'Eglise. Le clergé et les ordres religieux étaient réellement trop riches, et un très-grand nombre de bénéficiers ne suivaient pas, dans l'usage de leurs biens, les règles tracées par les canons. On ne pouvait reconnaître, dans les ecclésiastiques, les successeurs des apôtres et les disciples de J.-C. Ce fut surtout en s'élevant contre l'avarice et l'orgueil des bénéficiers que les sectaires gagnèrent des adeptes. Plusieurs seigneurs les soutinrent, non pas dans le but de ramener le clergé à la pratique des conseils évangéliques, mais dans l'espérance de profiter des biens qui lui seraient ravis. L'appui de ces seigneurs donna aux hérétiques beaucoup d'importance.

Les Albigeois, comme les Vaudois, s'élevaient contre les richesses et les privilèges de l'Eglise. Leur doctrine n'était autre que celle de Manès, avec quelques modifications que les circonstances de temps ou de lieu avaient rendues nécessaires.

Les différentes sectes de France semblent s'être accordées sur le dogme fondamental du manichéisme, c'est-à-dire le *dualisme* dans la Divinité. Manès avait affirmé, d'après plusieurs écoles philosophiques de l'Orient, que le monde invisible avait un principe autre que celui du monde visible. Selon cet hérétique, le monde visible était l'œuvre du *mauvais principe*, tandis que le monde invisible ou surnaturel avait été produit par le *bon principe*. Pierre de Vaux-Cernay, dans son *Histoire des Albigeois* [1], prétend que, parmi les nouveaux manichéens, il en était qui admettaient un Dieu suprême qui avait eu deux fils : le Christ et le Diable. On peut croire que c'était un reste de la doctrine des Perses qui plaçaient Mytras au-dessus des deux principes qu'ils désignaient sous les noms d'Ormusd et d'Ahriman.

On sait que Manès avait puisé sa doctrine dans les écoles philosophiques de la Perse.

Les Albigeois, considérant le mauvais principe comme créateur du monde visible, devaient considérer comme mauvaise toute propagation des êtres matériels; aussi s'abstenaient-ils, au moins en apparence, de toute nourriture animale et condamnaient-ils le mariage. Plusieurs d'entre eux, infidèles à la logique, ne jugaient

[1] Pet. Valliscr., Hist. albig., c. 2.—Cet auteur et Raynerius ou Regnier fournissent les renseignements les plus détaillés sur les Vaudois et les Albigeois.

pas à propos de comprimer les instincts de la nature et savaient trouver des expédients pour légitimer des actes qu'ils devaient, pour être conséquents avec leurs principes, condamner au point de vue naturel et légal. De là les doctrines immorales qui ont été reprochées aux sectes manichéennes. Comme elles n'étaient pas solidaires, on ne peut poser de principes généraux sur la pureté ou sur l'immoralité de leur doctrine. Les renseignements que l'on possède sur plusieurs d'entre elles sont tout en leur faveur. D'un autre côté, on trouve des accusations tellement précises, qu'il n'est guère possible de les révoquer en doute. De là nous concluons que parmi les Albigeois et les Vaudois, il se trouvait un certain nombre d'hommes vertueux indignés des abus qu'ils avaient sous les yeux, et qui n'aspiraient qu'après des réformes sociales légitimes; mais le plus grand nombre de leurs amis n'étaient guidés que par leurs passions et de vils instincts, et ne pouvaient qu'imprimer à la secte, en général, un caractère d'immoralité qu'elle a conservé à travers les siècles.

La doctrine des Vaudois et des Albigeois, envisagée au point de vue philosophique, était pitoyable: on ne peut y apercevoir aucun système tant soit peu logique; mais elle contenait quelque chose de vrai au point de vue pour ainsi dire négatif, c'est-à-dire en ce qu'elle attaquait plusieurs abus réels qui existaient dans l'Eglise ou dans l'Etat. On conçoit que cette doctrine n'eût pu rallier à elle autant d'adeptes, si elle n'eût consisté qu'en une métaphysique abstraite, ou en théories plus ou moins vagues sur des matières purement spéculatives. Il y aurait d'autant plus lieu de s'en étonner, que l'hérésie recrutait surtout ses partisans parmi les hommes ignorants et de basse condition. Il fallait nécessairement leur offrir un autre appât pour exciter parmi eux ce zèle qu'ils ont déployé pendant la guerre qui leur fut déclarée, au nom de l'Eglise et de l'Etat, sous le pontificat d'Innocent III.

A peine ce pape fut-il assis sur le trône pontifical, qu'il signala les dangers sérieux que l'hérésie faisait courir à l'Eglise et à la société. L'hérésie, comme il le dit dans un grand nombre de ses lettres, était comme un cancer qui attaquait l'Eglise jusque dans la chair vive. Il comparait les hérétiques à des scorpions dont le dard empoisonné donnait la mort aux fidèles. Peu de temps après avoir été sacré, il écrivait [1] à l'archevêque d'Auch: « Au milieu des nom-

[1] Innocent., lib. 1, Epist. 81.

breuses tempêtes qui assaillent la nacelle de Pierre sur la mer orageuse, nous sommes surtout affligés en voyant les serviteurs du Diable s'élever avec audace contre la vraie doctrine, séduire les hommes simples, les entraîner à leur perte, s'efforcer de détruire l'unité de l'Eglise catholique. » Lorsqu'il considérait [1] que près de mille villes avaient été en peu de temps infectées de l'hérésie; qu'elle avait été adoptée par la plus grande partie de la noblesse des provinces méridionales de France; que des seigneurs puissants lui accordaient protection; qu'elle comptait des adeptes, même parmi les abbés et les chanoines; que les condamnations et les moyens de répression, employés depuis deux siècles, n'avaient pu arrêter ses progrès; Innocent III cherchait naturellement les moyens les plus efficaces pour sauvegarder l'Eglise et préserver du naufrage les vérités dont il était le suprême gardien.

Deux voies s'ouvraient devant lui: celle des concessions légitimes et celle de la répression violente. La première n'était pas possible dans l'état où se trouvait la société, et au point de développement où était alors l'hérésie. Ses succès l'avaient enhardie, et il n'eût plus suffi de quelques concessions pour la désarmer: il lui fallait la victoire. Innocent, malgré la douceur de son caractère, fut donc obligé, à cause des circonstances, d'avoir recours aux moyens de répression violente.

Cependant, il ne négligea pas d'attaquer le mal dans sa racine; c'est-à-dire qu'il combattit les vices dont les hérétiques s'autorisaient pour persévérer dans leurs erreurs. Il faudrait lire toutes les lettres d'Innocent III pour apprécier dignement le zèle qu'il déploya contre l'avarice des ecclésiastiques, contre leur apathie et leur attachement illicite aux biens temporels. Si le clergé eût mis en pratique les règles canoniques, sa régularité eût été plus terrible pour l'hérésie que la guerre la plus violente. Innocent le comprenait; aussi ne cessait-il de rappeler le clergé à ses devoirs. « Si le pasteur, disait-il [2], dégénère en mercenaire, s'il ne songe qu'à lui et non à son troupeau; s'il tond les brebis et ne les défend pas contre le loup; s'il ne s'oppose pas comme une muraille aux attaques des ennemis; s'il prend la fuite au moindre danger, il contribue lui-même à la perte de son troupeau..... Le gardien des brebis ne doit point ressembler aux chiens muets qui ne savent pas

[1] Innocent., lib. 2, Epist. 99; et al. Epist. passim.

[2] Innocent., lib. 2, Epist. 228; lib. 3, Epist. 24; lib. 7, Epist. 76 et al.

aboyer..... Si les clercs ne savent pas discerner les choses saintes des choses profanes, s'ils confondent ce qui est vraiment précieux avec ce qui est commun, ils ressemblent à ces vils cabaretiers qui mêlent de l'eau à leur vin..... Le nom de Dieu est blasphémé à cause de ceux qui se livrent à l'avarice et se laissent corrompre par les présents des impies..... Si le clergé veillait, les progrès du mal seraient bientôt arrêtés. »

Un autre moyen de combattre les hérétiques était, selon Innocent, une instruction solide. « Ce n'est, dit-il [1], qu'en prêchant la vérité que l'on sape l'erreur jusque dans ses fondements. »

Les Vaudois et les Albigeois prétendaient être beaucoup plus instruits que les catholiques sur les vérités de la religion. Waldo avait fait traduire quelques livres du Nouveau-Testament en langue vulgaire, et ses prosélytes, sans se préoccuper de savoir si cette traduction était exacte ou s'ils comprenaient bien le sens caché sous la lettre, s'imaginaient posséder la source de toute vérité. Il n'existait, à cette époque, aucune traduction de la Bible en langue vulgaire: les fidèles ne la connaissaient que par l'enseignement oral des pasteurs. Les traductions des hérétiques firent sensation, et dès-lors on vit surgir une quantité prodigieuse de docteurs qui se crurent profonds parce qu'ils avaient lu quelques lignes des Evangiles. Comme les hérétiques des provinces méridionales avaient des amis dans plusieurs villes de France, leurs principes et leurs livres furent bientôt connus. A Metz, on fit une traduction autre que celle de Waldo. On s'en préoccupa tellement, que le pape écrivit à ce sujet des lettres qui lui ont attiré de nombreuses récriminations, de la part des ennemis de l'Eglise.

Dans ces lettres [2], Innocent insiste particulièrement sur la nécessité où étaient les fidèles de s'en rapporter à l'enseignement de leurs pasteurs plutôt qu'à une lecture superficielle d'un livre dont l'intégrité était au moins problématique, dont ils pouvaient difficilement saisir le sens.

Il faut bien peu connaître l'époque dont nous nous occupons pour blâmer Innocent III d'avoir combattu le principe des hérétiques touchant l'Ecriture-Sainte. Il la respectait au moins autant qu'eux, mais il ne pouvait admettre évidemment qu'elle fût la source unique où le chrétien pût puiser la vérité révélée: encore moins pouvait-il

[1] Innocent., Sermo 2 in die Ciner.

[2] Innocent., lib. 2, Epist. 141, 142.

regarder comme une source de vérités une traduction sans autorité qui pouvait renfermer des erreurs.

Innocent poursuivit les hérétiques partout où il les rencontra et particulièrement en Italie et dans les domaines du saint-siége. Mais il ne s'établit nulle part une lutte aussi vive qu'en France entre le principe catholique et l'hérésie manichéenne.

Au nord et au centre de la France on trouve bien quelques traces de cette hérésie : à Metz en particulier, à Toul, à Auxerre, à Nevers [1]; mais le champ de bataille fut principalement le comté de Toulouse et l'Albigeois.

Depuis que le troisième concile de Latran avait promis des indulgences à ceux qui combattraient les hérétiques à main armée, la lutte était engagée. Les Albigeois étaient soutenus par Raymond VI, comte de Toulouse. Ce prince ne suivait pas les errements de Raymond V, son père, qui avait sollicité le secours du roi de France contre les hérétiques. Raymond VI était un seigneur puissant. Les bourgeois de cinquante villes et d'un grand nombre de bourgs suivaient sa bannière; cent dix châtelains le reconnaissaient pour suzerain; une foule de chevaliers combattaient avec lui. A peine eut-il succédé à son père, qu'il favorisa les hérétiques de tout son pouvoir. Il en avait toujours auprès de lui et il attachait tant d'importance à ce qu'on adoptât leur doctrine, qu'il donnait cent marcs d'argent à tout chevalier apostat. Son antipathie pour le clergé était en proportion de l'affection qu'il avait pour les hérétiques; il avait si peu de respect pour les offices et pour les lois de l'Eglise, qu'il payait des jongleurs pour tourner en dérision les cérémonies religieuses. Le point de doctrine qu'il appréciait le plus dans l'hérésie, était celui qui se rapporte au mariage : il le mettait fidèlement en pratique, et il répudiait, sans autre formalité, ses femmes lorsqu'elles ne lui plaisaient plus.

On reproche à Raymond des actes plus criminels encore; mais les faits notoires que nous avons signalés suffisent bien pour nous faire connaître le caractère du protecteur principal des manichéens. Ceux qui avec lui se montrèrent le plus favorables à ces sectaires sont :

[1] L'évêque d'Auxerre se prononça fortement contre eux et fut appelé le *marteau des hérétiques*. A Nevers, le doyen et l'abbé de Saint-Martin furent reconnus hérétiques. Le premier fut destitué, le second dut se justifier dans un concile de Sens et sa cause fut même appelée à Rome. — Conc. Senon. ; ap. Labb. et Cossart., t. XI ; Innocent., lib. 2, Epist. 63, 99. — Hist. Episcop. Antessiod. ; ap. Labb. biblioth., t. I.

Raymond-Roger, vicomte de Béziers; Guillaume-Raymond, vicomte de Béarn; Bernard, comte de Comminges; Raymond-Roger, comte de Foix; Gérold, comte d'Armagnac. Ces seigneurs avaient toujours été les ennemis du clergé; s'ils se déclarèrent aussi ouvertement pour les hérétiques, ce fut principalement dans le but de détruire, par ce moyen, la puissance temporelle des prélats dont les biens et l'influence excitaient leur envie.

L'appui qu'ils donnèrent à l'hérésie accéléra ses progrès; mais ce qui ne contribua pas moins à la rendre puissante, ce fut l'apathie et l'immoralité du clergé lui-même dans ces provinces. Saint Bernard avait dit déjà, lors de sa mission, que personne ne s'opposait aux ravages *des renards qui avaient envahi la vigne du Seigneur.* La plupart des bénéficiers ne songeaient qu'à leurs domaines; des évêques même laissaient se développer sans opposition le germe funeste d'erreurs et de divisions. Parmi ces évêques on signale surtout Béranger II, évêque de Narbonne, fils naturel de Raymond-Béranger, comte de Barcelone. Outre son archevêché de Narbonne, Béranger possédait encore l'évêché de Lérida et la riche abbaye de Mont-Aragon [1]. Il résidait dans cette abbaye, uniquement occupé à amasser des trésors. Pendant dix ans, il ne visita pas une seule fois son diocèse qui fourmillait d'hérétiques. A peine le voyait-on à l'église deux fois par semaine. Il conservait pour lui les bénéfices vacants; se faisait payer les consécrations d'évêques; ne remplaçait pas les chanoines qui mouraient afin de n'être pas obligé d'en nourrir. Il cumula les bénéfices de cinq des plus riches paroisses et des premières charges ecclésiastiques; il conférait les ordres avec légèreté, sans s'informer de la conduite des postulants. Aussi vit-on dans son diocèse un grand nombre d'ecclésiastiques avares, débauchés, apostats. Leur conduite éloigna les laïques des pratiques religieuses, et le diocèse de Narbonne ne connut bientôt plus ni loi ni moralité.

Béranger de Narbonne et les ecclésiastiques de son diocèse n'étaient pas les seuls qui favorisassent les progrès des Albigeois par leur vie scandaleuse ou leur incurie.

Pour exciter le zèle du clergé des provinces désolées par l'hérésie, et pour la combattre avec efficacité, Innocent III envoya, vers la fin de l'année 1203, des légats avec mission de rechercher et de

[1] *V.* Innocent., lib. 6, Epist. 242; lib. 7, Epist. 75, 78; lib. 9, Epist. 66; lib. 10, Epist. 68; Gall. Christ. prov. Narbonn.

punir les Albigeois et leurs amis ou protecteurs. Ces légats étaient : Pierre de Castelnau et Raoul, moines du monastère de Fontfroide au diocèse de Narbonne ; il leur adjoignit peu après Arnaud, abbé de Citeaux.

On a regardé cette mission comme le berceau de l'*Inquisition*.

Ce tribunal, ecclésiastique et civil en même temps, ressortait de la constitution politique elle-même qui existait à cette époque. L'Eglise et l'Etat étaient confondus. La papauté, même dans l'ordre politique, dominait tous les royaumes qui n'étaient que des provinces de l'Eglise ou empire catholique. De là cette conséquence : que tous les rois devaient, à la réquisition du pape ou de ses plénipotentiaires, punir les ennemis de l'Eglise, ceux qui osaient l'attaquer dans ses dogmes, dans ses lois ou dans sa constitution.

Depuis longtemps l'autorité ecclésiatique faisait appel à l'Etat pour punir ses ennemis, c'est-à-dire les hérétiques et les schismatiques. Chaque église, dans la personne de l'évêque, de l'archidiacre et de quelques autres fonctionnaires ecclésiastiques, possédait un tribunal qui n'était autre qu'une *inquisition* et qui *livrait au bras séculier* ceux qu'il avait convaincus d'hérésie, de magie ou autres crimes contraires à la religion. L'*inquisition* elle-même ne fut qu'un tribunal de même genre, établi sur de plus larges bases, fonctionnant au nom de la puissance *catholique* du pape. Quelques rois, comme en Espagne, reconnurent une inquisition pour tout leur royaume ; mais, en France, il n'exista jamais de tribunal de ce genre, quoique les trois légats envoyés par Innocent III contre les Albigeois aient été revêtus par lui de pouvoirs qui ont été depuis ceux des juges inquisiteurs.

Lorsque le pape donna le titre de légat à Arnaud, abbé de Citeaux, il écrivit au roi de France[1] : Le temps est venu où les pouvoirs spirituel et temporel doivent se réunir pour la défense de l'Eglise et se prêter un mutuel secours ; le bras séculier doit réprimer ceux qui ne veulent pas obéir à la discipline ecclésiastique. « Votre devoir, ajouta-t-il, vous commande de vous lever, d'employer la puissance qui vous a été confiée par le ciel, et, s'il vous est impossible de marcher en personne contre les malfaiteurs, de charger *votre fils* ou tout autre personnage puissant de ce soin. Vous devez aussi obliger les seigneurs à confisquer les biens des héré-

[1] Innocent., lib. 7, Epist. 76, 79 ; Manr., Annal. Cist.

tiques, et, s'ils s'y refusent, vous emparer de leurs possessions au profit de votre trésor. »

Innocent III promet, en outre, au roi de France toutes les grâces accordées à ceux qui se croisaient pour la Terre-Sainte.

Telle était la doctrine de l'époque sur l'union des deux puissances. A l'autorité spirituelle personnifiée dans la papauté, appartenait le gouvernement moral du monde; et la puissance séculière devait mettre à son service les moyens matériels dont elle était dépositaire.

On ne doit pas s'étonner qu'une semblable théorie ait enfanté l'inquisition. En France, cette doctrine ne fut jamais admise généralement; on l'y voit, à la vérité, mise en pratique dans certains cas, et on ne s'y éleva pas, au moyen-âge, jusqu'à la doctrine moderne de la liberté des cultes; mais la conscience semblait se refuser à toutes les conséquences d'une opinion qui soumettait la conscience elle-même à l'autorité temporelle. Un certain libéralisme religieux a toujours été formulé dans les écrits des docteurs de l'Église de France et ressort de son histoire malgré les faits qui viennent, par circonstances, le contredire.

Innocent donna aux trois légats qu'il nomma pour combattre les hérétiques, les pouvoirs les plus étendus. Il leur recommanda en même temps d'agir avec beaucoup de modération et d'éviter, dans leurs paroles et leurs actions, ce qui pourrait donner prise aux reproches des hérétiques,

Pierre de Castelnau et Arnaud avaient à peine commencé leur œuvre qu'ils se découragèrent. Ils comprenaient que leurs efforts seraient inutiles. Les archevêques et les évêques étaient jaloux des pouvoirs qui leur étaient confiés et cherchaient plutôt à les entraver qu'à seconder leur zèle. Au commencement de l'année 1205, Innocent engagea Pierre de Castelnau à la persévérance. « La vie active, lui disait-il [1], est utile pour vous et pour les autres. La vertu se fortifie au milieu des peines et des souffrances. » Il écrivit [2] en même temps au roi de France pour lui faire de nouveau une obligation d'appuyer du glaive temporel les avertissements trop souvent méprisés de ses légats, et de se montrer ainsi prince véritablement catholique.

Pierre de Castelnau et ses deux compagnons n'osèrent pas résister

[1] Innocent., lib. 7, Epist. 210.

[2] *Ibid.*, Epist. 187, 212.

aux instances du pape. Ils poursuivirent leur pénible mission sans rien recueillir que des persécutions. Cependant Raymond VI qui, malgré son dévouement à l'hérésie, n'osa jamais apostasier officiellement, leur promit alors avec serment d'expulser les hérétiques de ses domaines[1]. Ce succès leur donna quelque espérance. Ils parvinrent dans le même temps à persuader à l'évêque de Toulouse, qui n'avait pas été élu canoniquement, de céder son siége épiscopal à un homme plus capable que lui de combattre les hérétiques.

Le chapitre de Toulouse élut un ancien troubadour, Foulques de Marseille, qui déploya contre les Albigeois un zèle ardent et parfois excessif. Après avoir passé une partie de sa vie à chanter les attraits d'Adélaïde de Roquemartine, vicomtesse de Marseille, et d'Eudoxie, femme de Guillaume de Montpellier, il se fit moine au monastère de Touronet ; il en était abbé lorsqu'on l'éleva sur le siége de Toulouse.

Les légats cherchaient, en remplaçant les mauvais ecclésiastiques, à détruire la principale cause des progrès de l'hérésie. Ils parcouraient aussi le pays pour fortifier les fidèles et éclairer les mécréants; mais leurs efforts étaient à peu près inutiles.

« L'abbé de Citeaux, dit un vieux poète contemporain [2], s'en alla avec d'autres par la terre des hérétiques, leur prêchant de se convertir. Plus il les priait, plus ils se raillaient de lui, le prenant pour un sot..... Arnaud, que Dieu aimait tant, allait le premier en tête, tantôt à pied, tantôt à cheval, disputant contre les félons mécréants, les pressant vivement par ses paroles; mais ceux-ci n'en prenaient aucun souci et ne faisaient pas le moindre cas des prédicateurs. »

Dégoûtés d'une mission pénible et périlleuse qui n'avait à peu près aucun résultat, les missionnaires étaient sur le point de prier de nouveau le pape d'accepter leur démission, lorsqu'au mois de juillet 1206, l'évêque d'Osma les rencontra à Montpellier, à son retour d'un voyage qu'il avait fait à Rome. Il était accompagné de Dominique, si célèbre par sa sainteté, et qui fut le fondateur de l'Ordre des Dominicains ou Frères Prêcheurs.

L'évêque d'Osma releva le courage de légats. C'était un homme zélé et de beaucoup de sagesse. Il ne s'était point fait illusion sur

[1] Guill. de Pod. Laurent., c. 7.

[2] Hist. en vers de la Croisade contre les Albigeois, publiée par M. Fauriel, § 3, 4.

les causes qui avaient déterminé les succès des hérétiques. C'est pourquoi il conseilla aux missionnaires de parcourir le pays en hommes vraiment apostoliques, à pied, sans avoir sur eux ni or ni argent. La simplicité des chefs de l'hérésie faisait un contraste frappant avec le faste des prélats. L'évêque d'Osma comprenait qu'il ne serait jamais possible d'ôter de l'esprit du peuple la fâcheuse impression qu'y avait fait le parallèle de ce faste avec la simplicité beaucoup plus évangélique des sectaires, qu'en rappelant le clergé aux devoirs de sa vocation; or les légats devaient donner l'exemple. Ceux-ci opposèrent d'abord à l'évêque quelques raisons banales, comme le respect qu'ils devaient à leur titre de légat, les convenances qu'ils étaient obligés de garder, dans l'intérêt même de leur mission. L'évêque d'Osma pulvérisa ces motifs futiles; les missionnaires furent obligés de se rendre et de déclarer qu'ils étaient disposés à imiter un homme de haute position qui leur donnerait l'exemple de l'abnégation. « Je vous le donnerai, moi, répondit l'évêque d'Osma, » et il renvoya immédiatement ses équipages et ses domestiques, ne conservant auprès de lui que Dominique [1].

Arnaud se rendit alors au chapître général de son Ordre et promit d'en ramener des ouvriers évangéliques.

L'évêque d'Osma, Dominique, Pierre de Castelnau et le moine Raoul partirent nu-pieds de Montpellier et commencèrent à parcourir les contrées où se trouvait le plus grand nombre d'hérétiques. Ceux-ci leur témoignèrent les sentiments les plus hostiles. Pierre de Castelnau était surtout l'objet de leur haine; aussi ses compagnons lui conseillèrent-ils de retourner à Montpellier pour échapper à leurs embûches. Il obéit, mais il n'y resta pas oisif et chercha tous les moyens de nuire à l'hérésie. Il essaya particulièrement de convertir le comte de Toulouse qui n'avait pas tenu ses promesses, et d'en faire un ennemi déclaré des hérétiques. Raymond fut opiniâtre et Pierre de Castelnau se vit forcé de lancer contre lui une sentence d'excommunication [2].

Ce légat retiré à Montpellier dirigeait principalement ce qu'on pourrait appeler la partie diplomatique de la mission, tandis que l'évêque d'Osma et Dominique parcouraient, en hommes vraiment apostoliques, les villes et les châteaux. Ils entraient quelquefois en conférence avec leurs adversaires et leur adressaient les

[1] Guillelm. de Pad. Laurent., c. 8; Pet. Valliserm., c. 3.

[2] Pet. Vallisern., c. 3.

prédications les plus pathétiques. L'abbé de Citeaux, après le chapître de son Ordre, leur amena du renfort, comme il l'avait promis. Il arriva avec douze abbés et vingt religieux de Citeaux. Parmi eux se trouvaient Gui de Vaux-Cernay et son neveu Pierre de Vaux-Cernay qui fit l'histoire de la guerre des Albigeois. Tous ces missionnaires prirent la résolution de parcourir le pays à pied, par petites bandes, et de vivre des aumônes des fidèles. L'évêque d'Osma leur en avait lui-même donné le conseil et l'exemple. Pendant plusieurs mois, ils parcoururent les villes, les bourgs et les châteaux, sans rencontrer beaucoup de catholiques. Ils eurent peu de succès auprès des hérétiques, et se découragèrent. L'évêque d'Osma mourut alors. Le moine Raoul l'avait précédé au tombeau. Des affaires importantes obligèrent l'abbé Arnaud de quitter la mission. Gui de Vaux-Cernay, qui avait montré du zèle, se refroidit peu à peu. Les moines rentrèrent dans leurs monastères respectifs et tout le poids de la mission tomba ainsi sur Dominique.

C'était un de ces hommes d'abnégation, de dévoûment et d'énergie, que la Providence prédestine à de grandes choses. L'Ordre de Citeaux venait d'abdiquer en abandonnant le champ de bataille où il avait été appelé. Il fallait à l'Eglise une famille d'hommes zélés pour continuer la mission chérie de J.-C., qui était d'*évangéliser les pauvres*, pour opposer au luxe et au faste des bénéficiers ecclésiastiques une vie rigoureusement conforme aux conseils de l'Evangile, pour offrir au peuple séduit par la rigidité apparente des mœurs des sectaires, une rigidité véritable et vraiment évangélique.

Cette nouvelle famille monastique sortait des circonstances ellesmêmes; Dominique fut choisi par Dieu pour lui donner son nom et l'organisation qui lui convenait.

Saint Dominique eut pour but, dans l'institution de son Ordre, d'opposer les vrais pauvres de J.-C. aux pauvres de Waldo et des autres chefs des Albigeois. Le grand scandale du siècle était l'opulence peu évangélique du clergé. Pour remédier à ce scandale, il fallait dans l'Eglise de grands exemples de pauvreté volontaire et d'abnégation; de là les *Ordres mendiants* de saint Dominique et de saint François d'Assise, dont les membres durent vivre au jour le jour, comme les oiseaux du ciel, de ce que la Providence leur ferait trouver. Mais, bien différents des *pauvres de Lyon*, les moines mendiants ne prétendaient pas faire une obligation stricte et universelle d'une vertu héroïque. Ils ne condamnaient pas, comme eux, d'une manière absolue, la possession des biens

de la terre, et voulaient seulement, avec l'Eglise, que cette possession fût réglée suivant les lois de l'Evangile.

L'institution de saint Dominique avait été précédée, dans les pays hérétiques, par celle de Durand d'Huesca. C'était un Albigeois converti qui forma une société avec plusieurs de ses anciens frères. Pour se distinguer des *pauvres de Lyon* ou Vaudois, ces convertis prirent le nom de *pauvres catholiques*. Ils se soumirent à la règle la plus austère et travaillèrent avec succès à la conversion des Albigeois. Mais cette association ne survécut pas à son fondateur et fut absorbée par les Ordres de saint Dominique et de saint François qui avaient le même but avec une organisation beaucoup plus forte [1].

Dominique, avant la fondation de son Ordre, fit pendant plusieurs années le rude métier de *prêcheur*, parmi les Albigeois. Le départ des cisterciens ne l'avait point découragé; mais l'hérésie résistait toujours aux efforts de son zèle comme aussi à tous les moyens employés par Pierre de Castelnau. Le pape Innocent leur venait cependant en aide, et l'an 1206 il écrivit au comte de Toulouse une lettre énergique dans laquelle il confirmait la sentence d'excommunication lancée contre lui par Pierre de Castelnau.

« Cependant, ajoutait-il [2], nous promettons de vous absoudre aussitôt que vous aurez donné satisfaction. Si cette mesure ne vous ramenait pas à de meilleurs sentiments, nous vous ôterions vos domaines que vous tenez de l'Eglise romaine, comme vous savez; nous ordonnerions à tous les princes vos voisins de prendre les armes contre vous, comme contre un persécuteur de l'Eglise, et d'occuper vos domaines afin qu'ils ne soient pas plus longtemps souillés par l'hérésie sous votre domination. »

Pierre de Castelnau entra dans les vues du pape et chercha à armer contre Raymond les seigneurs catholiques du pays. Le comte de Toulouse en fut effrayé, fit sa paix et se soumit aux volontés du légat qui leva l'excommunication [3]. Cette soumission était feinte: les hérétiques ne furent pas moins protégés par lui qu'auparavant. Innocent, qui en fut averti, se décida enfin à employer les mesures de rigueur. « Nos efforts, dit-il [4], ont été vains; les menaces ne

[1] *V.* sur les *pauvres catholiques*, Innocent., lib. 11, Epist. 196, 198; lib. 12, Epist. 17, 67, 69; lib. 13, Epist. 63, 77, 78, 94; lib. 15, Epist. 82, 90, 94.

[2] Innocent., lib. 10, Epist. 69.

[3] Pet. Vallisern., c. 3.

[4] Innocent., lib. 10, Epist. 149.

servent à rien, les paroles bienveillantes n'ont aucun effet, les peines spirituelles sont méprisées; c'est maintenant à la puissance séculière de faire son devoir. » Il manda en conséquence au roi, à tous les comtes, barons, chevaliers et simples fidèles de France, de prendre les armes contre Raymond de Toulouse.

Une circonstance inattendue vint favoriser les desseins du pape. Le légat Pierre de Castelnau voyant que, malgré ses promesses, Raymond se montrait toujours favorable à l'hérésie, se rendit de nouveau près de ce seigneur, lui reprocha son parjure et l'excommunia une seconde fois. Raymond, qui craignait l'effet de cette sentence, promit de se soumettre et pria le légat de se rendre à Saint-Gilles où il ferait toutes les satisfactions jugées nécessaires. Le légat, se défiant avec raison de ces nouvelles promesses, voulut s'en retourner quoique Raymond le lui défendît sous peine de mort. Les consuls et les bourgeois, après avoir fait de vains efforts pour apaiser le comte, se déterminèrent à accompagner le légat jusqu'à une hôtellerie située sur les bords du Rhône.

Le 5 janvier (1207), Pierre, après avoir dit la messe, se préparait à passer le fleuve, lorsque, dit le poète historien que nous avons déjà cité [1], « un des écuyers du comte, voulant se rendre agréable à son seigneur, tua le légat, en passant, comme un traître, par derrière lui et en le frappant de sa lance dans le dos. Pierre, avant de rendre l'âme, leva les mains au ciel, pria Dieu de pardonner à l'écuyer félon qui l'avait tué. Son âme s'en alla au Père Tout-Puissant [2] et son corps fut enseveli à Saint-Gilles, au milieu de maints cierges allumés et de maints kyrie eleïson chantés par les clercs. »

Innocent ayant appris la mort cruelle de son légat, ordonna à tous les évêques de travailler, par tous les moyens en leur pouvoir, à la destruction de l'hérésie. Il s'adressa en même temps au roi de France. « Chevalier du Christ, lui dit-il [3], prince très-chrétien, levez-vous. Que les soupirs de l'Eglise pénètrent jusqu'à votre cœur! que le sang du juste crie vers vous! Marchez contre les ennemis de l'Eglise, armé du bouclier de la foi. Ne soyez pas sourd à ses

[1] Hist. en vers de la Croisade contre les Albigeois, § 4; *vid.* et. Pet. Valliscrn., c. 3; Guill. de Pod. Laurent., c. 9.

[2] Pierre de Castelnau fut placé au nombre des martyrs par Innocent IV, et son tombeau fut vénéré à l'abbaye de Saint-Gilles. Les protestants brûlèrent ses reliques.

[3] Innocent., lib. 11, Epist. 26, 32.

lamentations. Levez-vous et jugez sa cause. Ceignez l'épée. Rappelez-vous l'union qui doit exister entre le sacerdoce et la royauté, union préconisée par Moïse et par Pierre, pères des deux Testaments. Ne souffrez pas que l'Église périsse dans ces contrées. Volez à son secours et combattez d'une main puissante ces hérétiques qui sont plus méchants que les Sarrazins. »

Innocent écrivit dans le même sens au clergé, à la noblesse et au peuple français. Il chargea l'archevêque de Tours et les évêques de Paris et de Nevers d'arranger les différends qui pourraient exister entre le roi et les grands vassaux et d'exiger des prélats de concourir à une cause aussi sacrée. Le cardinal Gualo fut envoyé à Philippe-Auguste pour le déterminer à occuper aussi promptement que possible les domaines du comte de Toulouse et pour accorder les indulgences à tous ceux qui prendraient part à l'expédition.

Raymond avait pour système d'arrêter les foudres de l'Eglise au moyen de faux semblants de soumission. Arnaud, abbé de Citeaux, qui représentait spécialement le pape dans les pays hérétiques depuis la mort de Pierre de Castelnau, ayant convoqué à Aubenas une assemblée nombreuse, Raymond s'y présenta pour se justifier du meurtre de Pierre de Castelnau et protester de son attachement à l'Église. Arnaud le renvoya au pape. Les envoyés du comte furent assez mal reçus à Rome. Raymond pensa alors à résister ouvertement à la puissance ecclésiastique. Le vicomte de Béziers l'y poussait; Philippe-Auguste, qu'il consulta, lui conseilla la soumission [1]. Il suivit cet avis et accepta les conditions que lui fit le pape : c'était de se justifier légalement du meurtre de Pierre de Castelnau et de livrer à l'Eglise romaine sept de ses meilleurs châteaux comme gage de la sincérité de ses promesses. Ces conditions ayant été acceptées, le pape leva l'excommunication.

Ces négociations avec Raymond de Toulouse n'empêchaient pas Innocent de poursuivre son projet de croisade contre les Albigeois. L'abbé de Citeaux et les évêques de Conserans et de Riez furent spécialement chargés, par lui, à titre de légats, de prendre tous les moyens pour arriver à la conversion et à la soumission des hérétiques; il traça lui-même les règles à suivre vis à vis d'eux et détermina les priviléges dont jouiraient les croisés qui prendraient part à l'expédition. Nul créancier n'était en droit de leur réclamer des intérêts, et les délais pour les paiements étaient prolongés; le clergé

[1] Guillelm. de Pot. Laurent.; Pet. Vallisern.; Innocent., lib. 11, Epist. 232.

dut payer la dîme ou le dixième de ses revenus pour les indemniser de leurs frais; leurs biens et leurs personnes furent placés sous la protection directe du siége apostolique.

On fit en France de sérieux préparatifs. Au commencement de l'année 1209 le pape demanda à Philippe-Auguste de placer à la tête des croisés un chef qui serait chargé de les conduire sous la bannière de France. Il recommanda à tous ceux qui faisaient partie de l'expédition l'union et la persévérance, il avertit en même temps les légats de ne pas les diriger immédiatement contre le comte de Toulouse, mais contre les bandes isolées des hérétiques, afin de les accabler sans leur laisser le temps de se reconnaître.

Raymond, après sa soumission, n'était pas plus catholique qu'auparavant; mais il eût été imprudent d'attaquer tout d'abord un seigneur aussi puissant, et, comme il ne s'était jamais déclaré officiellement hérétique, on pouvait espérer qu'il abandonnerait les Albigeois s'il les voyait vaincus par l'armée catholique. Innocent chercha même à faire plaisir au comte en ôtant la qualité de légat à Arnaud, abbé de Citeaux, qui lui était odieux. Cependant la disgrâce d'Arnaud n'était qu'apparente, et le nouveau légat, Milon secrétaire du pape, eut ordre de ne rien faire sans son avis. La nomination de Milon fut agréable à Raymond. « Le légat, dit-il, pensera bientôt comme moi et je serai légat moi-même. »

Milon [1], accompagné d'Arnaud, se rendit à Villeneuve, au diocèse de Sens. Philippe-Auguste s'y trouvait avec le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers et de Saint-Pol et plusieurs autres puissants seigneurs. Milon remit au roi les lettres du pape et l'invita à se mettre lui-même à la tête de l'armée catholique ou d'y placer Louis, son fils. Philippe-Auguste répondit qu'ils ne pouvaient, ni lui ni son fils, quitter son royaume, menacé en même temps par Othon de Germanie et par Jean d'Angleterre, mais qu'il laissait pleine liberté à tous ses barons qui voudraient soutenir la cause de l'Église. « Eh bien, dirent les barons, levons-nous, châtions ces Provençaux légers et présomptueux, et faisons cesser les blasphèmes qu'ils font entendre contre le pape. »

Le roi avait des raisons, que chacun comprend, pour laisser pleine liberté à ses barons, et ceux-ci, outre le motif religieux, pouvaient bien en avoir un autre tout politique. Il est certain que la doctrine des hérétiques attaquait dans son principe même la féodalité et favo-

[1] Pet. Vallisern., c. 9, 10, 11.

risait les droits du peuple au détriment des priviléges seigneuriaux. Cette considération, si toutefois les barons la firent, put contribuer à les armer contre les hérétiques. Vincent de Beauvais prétend que l'ambition était le mobile de plusieurs chevaliers qui aspiraient à posséder des fiefs sous le doux ciel de la Provence; de plus, une haine vivace régnait entre les Français du Nord et ceux du Midi qui n'avaient ni la même origine, ni les même mœurs. Les premiers avaient encore la rudesse germanique, les autres se ressentaient de la civilisation romaine, et regardaient les Français du Nord comme des barbares. Il est donc possible que des raisons politiques et une antipathie de races se soient mêlées au motif religieux dans la croisade contre les Albigeois. Il est positif que les croisés appartenaient à peu près tous aux provinces septentrionales.

En quittant Villeneuve, Milon se dirigea vers Montélimart. Plusieurs évêques qui s'y étaient rendus lui conseillèrent de citer Raymond de Toulouse à comparaître à Valence pour exécuter les conditions que le pape avait mises à sa réconciliation. Raymond s'y rendit, fut obligé de remettre les sept châteaux qu'on avait exigés, et se soumit, malgré lui, à toutes les conditions qui lui furent posées. Les consuls d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles promirent avec serment de ne plus le reconnaître pour seigneur, s'il manquait à ses engagements. Toutes les formalités étant remplies, on décida que le légat se rendrait à Saint-Gilles pour y reconcilier solennellement le comte [1].

Il s'y trouva trois archevêques et dix-neuf évêques. On plaça sous le portique de l'église de l'abbaye un autel sur lequel fut exposé le Saint-Sacrement. Au moment de la cérémonie, Raymond parut en chemise, jura solennellement de réparer les dommages qu'il avait faits, et de se déclarer ennemi des Juifs et des hérétiques. Seize barons, vassaux du comte, et les consuls de plusieurs communes, en particulier de Montpellier, de Nîmes et d'Avignon, firent des serments analogues; puis le légat attacha son étole au cou de Raymond et le tira dans l'église en le frappant avec une verge sur le dos. La foule qui assistait à ce spectacle était si considérable, que Raymond, comme on en fit la remarque, fut obligé de sortir de l'église par la crypte et de passer auprès du tombeau de Pierre de Castelnau.

[1] Conc. Montiliens.; ap. Labb. et Cossart., Conc., t. XI, p. 35 et seq.; Pet. Valllsern., c. 12.

Raymond de Toulouse, sachant que l'armée catholique approchait pour combattre les hérétiques, se soumit à tout ce que le légat put exiger. Il prit même la croix [1] pour faire croire qu'il était sincèrement converti, et ne recula point devant ce serment: « Moi Raymond, par la grâce de Dieu duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, je jure, sur le saint Evangile, d'obéir aux croisés dès qu'ils seront entrés dans mes domaines, et de faire tout ce qu'ils m'ordonneront pour la sûreté et le bien-être de leur armée. » Deux chevaliers seulement prirent la croix avec Raymond.

On n'a pas de preuve plus évidente de la puissance de la papauté au XIII[e] siècle que sa conduite à l'égard du comte de Toulouse. Ce puissant seigneur, ennemi de l'Eglise et soutenu par une partie considérable de la population de ses vastes domaines, n'osa pas affronter la puissance d'un pape. C'est qu'il connaissait l'immense influence que le chef de l'Eglise avait sur toute la chrétienté. Il savait qu'au simple appel d'Innocent, d'innombrables fidèles se lèveraient en masse et tomberaient sur lui comme sur un ennemi public. Son orgueil, sa haine pour l'Eglise, ses projets de vengeance disparaissaient devant cette considération.

Tandis que Milon négociait avec Raymond de Toulouse, l'abbé Arnaud de Citeaux et l'abbé Gui de Vaux-Cernay parcouraient la France et organisaient la croisade. L'enthousiasme produit par les lettres du pape, les efforts des légats, des évêques et de tous les prêtres, s'accrut encore lorsqu'on apprit que l'on pouvait, en prenant part à cette croisade, s'acquitter du vœu d'aller en Terre-Sainte. On trouva plus commode de gagner dans son pays les grâces de l'Eglise que d'aller les chercher au delà des mers au milieu des périls d'une expédition lointaine.

Les principaux [2] seigneurs qui se croisèrent furent le duc de Bourgogne; Pierre de Courtenay, comte de Nevers; les comtes de Saint-Pol et de Bar; Simon de Montfort, Enguerrand de Coucy et un grand nombre de seigneurs et de chevaliers. Le roi de France équipa et entretint à ses frais une troupe de 15,000 hommes. Les archevêques de Bourges [3], de Sens, de Reims et de Rouen; les évêques de Clermont, d'Autun, de Nevers, de Bayeux, de Lizieux, de Chartres, ainsi que plusieurs abbés, partirent avec leurs vas-

[1] Pet. Valliser., c. 13.

[2] *Ibid.*, Guillelm. de Pod. Laurent.; Guillelm. Brit.

[3] Il mourut au moment du départ.

saux. Lyon était le rendez-vous général. Les croisés portaient tous une croix rouge sur la poitrine. Ceux de Palestine la portaient sur l'épaule. Vers la Saint-Jean, 50,000 hommes étaient arrivés à Lyon [1]. Le légat les passa en revue. Ils voulurent mettre à leur tête l'abbé Arnaud qui avait reçu de nouveau le titre de légat; mais celui-ci eut le bon esprit de s'y refuser. On nomma alors le comte Simon de Montfort général en chef de l'expédition.

C'était un beau chevalier, de haute taille et d'un caractère énergique. Une chevelure longue et flottante encadrait bien sa belle figure. Son courage était calme et réfléchi. Aussi prudent lorsqu'il délibérait, que vif et énergique lorsqu'il fallait exécuter, il réunissait toutes les qualités que doit avoir un chef d'armée. Il était aussi bon diplomate que brave guerrier. Affable, officieux, éloquent, il savait conduire avec habileté les négociations les plus difficiles. Sa piété, la pureté de ses mœurs, sa probité couronnaient toutes ses autres qualités naturelles. Pendant la croisade, il se montra ambitieux et parfois dur et cruel. Plusieurs historiens n'ont voulu voir que ces actes isolés dans la vie de Simon de Montfort et l'ont peint sous les plus hideuses couleurs. L'écrivain impartial doit tenir compte du bien et du mal, pour formuler sur un personnage une opinion juste. Nous n'approuvons certes pas toutes les actions de Simon de Montfort, mais quand bien même ses cruautés ne trouveraient pas une excuse dans les circonstances même où elles furent exercées, on ne serait pas en droit de noter seulement ces cruautés, sans mettre en opposition les vertus qu'il a pratiquées.

Le comte de Toulouse alla au-devant de l'armée des croisés jusqu'à Valence, et, pour sauver ses domaines, fit de nouvelles protestations de fidélité. L'armée s'avança de Lyon à Montpellier où elle s'arrêta. Le vicomte de Béziers [2] s'y présenta et chercha à se disculper de la protection qu'il avait accordée aux hérétiques. Arnaud, abbé de Citeaux, qui le connaissait, ne crut pas à ses paroles, et, en sa qualité de légat, rejeta ses propositions. Le vicomte, furieux, rassembla ses vassaux ainsi que les bourgeois catholiques ou hérétiques, et les trouva disposés à résister à l'invasion. Il se crut en état de soutenir la lutte et fit travailler aux fortifications de la ville. Tout à coup il alla s'enfermer dans Carcassone avec l'élite des guerriers, et appela à son secours le roi d'Aragon dont il était vassal. Ce roi n'osa lui

[1] Pet. Vallisern., c. 17.

[2] *Ibid.*; Guillelm. de Pod. Laurent., c. 13.

venir en aide, dans la crainte de déplaire au pape. Les habitants de Béziers furent consternés du départ du vicomte, cependant ils ne se découragèrent pas.

A l'approche des croisés, la terreur se répandit aux environs, et la plupart des châtelains firent leur soumission. Le 22 juillet l'armée était sous les murs de Béziers. L'évêque de cette ville, saint vieillard courbé sous le poids des ans, demanda à l'abbé Arnaud la permission de se rendre au milieu de son troupeau afin de l'engager à se soumettre. Le vénérable vieillard entra dans la ville, mais ses prières et ses instances furent inutiles. « Notre ville est forte, lui répondit-on; nous avons du courage, nous sommes résolus de dévorer nos enfants plutôt que de nous rendre. » L'évêque s'en retourna bien triste. L'abbé Arnaud, apprenant la réponse des habitants de Béziers, en fut si irrité, qu'il s'écria : « Eh bien, il ne restera pas de cette ville pierre sur pierre et personne ne sera épargné! »

L'armée se disposait à cerner la ville lorsque les assiégés firent une sortie et attaquèrent les avant-postes. Ils furent repoussés. Une troupe de croisés, sans en avoir reçu l'ordre, se mit à leur poursuite et les suivit jusque dans la ville en criant : *Aux armes! aux armes!* Tous les croisés se jetèrent sur leurs traces; en quelques instants la ville fut envahie. Les guerriers résistèrent pendant trois heures, avec courage. Quant à la foule désarmée, elle s'était réfugiée dans les églises. On l'y poursuivit : tout fut passé au fil de l'épée sans distinction d'âge ni de sexe. Les chanoines de la cathédrale, revêtus de leurs habits sacerdotaux, se placèrent devant la porte de leur église, firent sonner les cloches et cherchèrent à arrêter la fureur des vainqueurs. Les croisés ne tinrent aucun compte de leur intervention. Ils massacrèrent sept mille habitants dans cette église; l'autel lui-même fut couvert de sang.

Après le massacre, vingt mille cadavres gisaient dans les rues [1]; les croisés se livrèrent au pillage et brûlèrent une grande partie de la ville avec les cadavres.

Cet [2] horrible exploit répandit la terreur de toutes parts. Les bourgs et les châteaux furent abandonnés, les habitants s'enfuirent jusque dans les montagnes et l'armée des croisés arriva sans obstacle à Carcassone où le vicomte de Béziers s'était enfermé.

[1] Epist. Arn. int. Epist. Innocent., lib. 12, Epist. 108.

[2] Pet. Valliscrn., c. 16.

Le siége était commencé lorsque le roi d'Aragon vint proposer son intervention pour conclure la paix. Le vicomte l'accepta d'abord, mais il ne put se soumettre aux conditions que lui proposait Arnaud. Le roi d'Aragon se retira alors fort mécontent, et la guerre recommença. Les assiégés furent bientôt obligés de faire des propositions. Ils obtinrent la permission de sortir de la ville sans rien emporter que les habits qu'ils avaient sur le corps.

Le légat Arnaud, contrairement à la promesse formelle qu'il en avait faite, retint le vicomte de Béziers en prison, et proposa ses domaines à d'autres seigneurs. Le duc de Bourgogne, les comtes de Saint-Pol et de Nevers les refusèrent. Simon de Montfort les accepta, après quelque hésitation, et fut proclamé comte de Carcassonne et de Béziers aux acclamations de la multitude. Le pape lui en donna ensuite l'investiture, en se réservant les droits de suzeraineté [1].

Simon de Montfort mit tout en œuvre pour purger ses nouveaux Etats de toute hérésie, et fit des courses nombreuses dans lesquelles il commit souvent des cruautés, livrant au feu les hérétiques qui ne mouraient pas les armes à la main. Il ne faudrait pas croire qu'il fût toujours à la tête d'une nombreuse armée. Comme il suffisait de combattre pendant quarante jours pour gagner l'indulgence, la plupart des croisés s'en retournaient après ce temps. D'autres revenaient, en plus ou moins grand nombre, se mettre sous ses ordres. Simon de Montfort se trouvait ainsi quelquefois à la tête d'une brillante armée et quelquefois aussi n'était suivi que d'une troupe fort peu nombreuse. Avec une armée aussi mal organisée, il fit de brillants exploits et osa même déclarer la guerre au puissant Raymond de Toulouse.

Ce seigneur avait quitté l'armée des croisés après la capitulation de Carcassonne. Le légat Arnaud, qui ne l'aimait pas et connaissait toutes ses fourberies, lui annonça, quelque temps après son départ, que, s'il ne chassait pas les hérétiques de ses Etats et ne remplissait pas toutes les autres conditions arrêtées à l'assemblée de Valence, il allait l'excommunier de nouveau.

Raymond déclara en appeler à Rome et se disposa même à aller en personne plaider sa cause auprès d'Innocent III.

Le légat Milon était moins guerroyant qu'Arnaud et s'occupait particulièrement de la réforme des mœurs du clergé. Il tint à ce

[1] Innocent., lib. 12, Epist. 122, 123.

sujet un concile à Avignon. Voici les principales dispositions qui y furent adoptées [1]:

« Puisque, par une épouvantable et criminelle négligence, des prélats, qui mériteraient plutôt le nom de mercenaires que celui de pasteurs, ne s'opposent pas comme un mur aux attaques dirigées contre la maison d'Israël, n'annoncent point la discipline évangélique aux peuples confiés à leur garde, et laissent ainsi pulluler en ce pays plusieurs damnables hérésies, nous avons jugé à propos de statuer, dans ce concile, que l'évêque devrait annoncer plus souvent et plus soigneusement la doctrine orthodoxe à ses diocésains, et la faire prêcher, selon qu'il le jugera convenable, par d'autres personnes d'une probité et d'une sagesse reconnues.

« Puisque tous n'obéissent pas à l'Evangile, l'Eglise a dû souvent implorer le secours du glaive matériel pour suppléer au glaive spirituel. En conséquence, nous décidons que chaque évêque exigera des citoyens de sa ville épiscopale, des comtes, des châtelains, des chevaliers et de ses autres diocésains, selon qu'il le jugera utile, le serment d'exterminer les hérétiques nommément excommuniés et d imposer des amendes à tous ceux qui refuseront d'abandonner leurs erreurs.

« Afin que l'évêque puisse exterminer entièrement l'hérésie dans son diocèse, il choisira un prêtre et deux ou trois laïques, un plus grand nombre s'il le juge à propos, tous de bonne renommée; il les chargera de parcourir toutes les paroisses et leur fera prêter serment de livrer à la justice de l'évêque lui-même, des consuls des cités, ou des seigneurs des divers lieux, les hérétiques, leurs fauteurs et ceux qui leur donneront asile. »

Le concile décida, en outre, que tous les fonctionnaires qui refuseraient de punir ceux qu'on leur dénoncerait ainsi seraient excommuniés, et que leurs domaines, frappés d'abord d'interdit, seraient ensuite confisqués.

Le concile d'Avignon déclare ensuite les usuriers excommuniés; ordonne aux Juifs de restituer les usures qu'ils s'étaient permises, défend aux évêques de laisser les Juifs travailler les dimanches et les fêtes et manger de la viande les jours d'abstinence. Il veut que l'on paye les dîmes, mais défend, sous peine d'excommunication et d'interdit, de charger les personnes soit ecclésiastiques, soit séculières, d'impôts trop lourds ou injustes, comme l'impôt sur le sel

[1] Conc. Aven.; ap. Labb. et Cossart., conc., t. XI, p. 42 et seq.

et divers péages qui n'étaient pas autorisés par des diplômes royaux ou impériaux.

Le concile d'Avignon fit encore les décrets suivants :

Les personnes et les biens ecclésiastiques devront être exempts d'impôts ; les élections seront libres de toute influence laïque ; les églises ne seront point fortifiées et changées en châteaux-forts ; des mesures même coactives seront employées pour forcer les barons et les communes à vivre en paix ; les juges ecclésiastiques rendront la justice avec plus de soin ; ils ne lèveront pas trop facilement les excommunications ou les interdits ; les parjures et ceux qui auront été pendant six mois sous le coup de l'excommunication seront renvoyés au siége apostolique pour être absous ; on ne fera point de danses indécentes dans les églises aux vigiles des fêtes et on n'y chantera point de chansons d'amour ; les clercs doivent s'abstenir d'entrer dans les complots et les conjurations.

Le dix-huitième décret, relatif au costume ecclésiastique, a une certaine importance historique ; le voici :

« Les clercs, soit réguliers, soit séculiers, ne font voir ni par leur habit ni par leurs œuvres quelle est leur profession ; nous le disons bien malgré nous et avec douleur, ils sont tellement dissolus et si chargés de souillures et de vices, qu'il n'y a pas de différence entre un prêtre et un laïque. Bien plus, les laïques dont les clercs sont le point de mire, sont corrompus par leurs exemples. Ainsi, les ecclésiastiques, comme des aveugles qui entraînent d'autres aveugles dans la fosse, conduisent en enfer ceux qu'ils devraient, par toutes leurs actions, édifier et diriger vers la vie éternelle.

« Donc, nous ordonnons, touchant les religieux, quels que soient leur Ordre et leur dignité, qu'ils portent la tonsure et l'habit qui convient à leur état. Nous leur défendons d'user à l'avenir d'étoffes précieuses et de couleur.

« Quant aux clercs séculiers et à ceux principalement qui sont dans les ordres sacrés, nous ordonnons qu'ils aient une tonsure convenable et des vêtements fermés ; qu'ils n'aient pas la présomption à l'avenir de se servir d'étoffes rouges ou vertes pour leurs habits. »

On déclara, en outre, au concile d'Avignon que les parents des meurtriers de Pierre de Castelnau seraient exclus de tout bénéfice jusqu'à la troisième génération.

Parmi les décisions de ce concile, nous attirerons particulièrement l'attention sur celle qui enjoignait à chaque évêque d'établir

dans son diocèse *une inquisition*. Les Pères du concile étaient uniquement préoccupés, on le voit, de cette idée : qu'attaquer l'Eglise ou l'autorité ecclésiastique, c'était ébranler les bases mêmes de l'état social, et que l'on devait sévir par tous les moyens contre les sectaires qui se rendaient coupables de ce crime. Leurs dispositions touchant les impôts étaient surtout dirigées contre Raymond de Toulouse qui se croyait le droit d'en établir de nouveaux, tandis que le légat Milon ne reconnaissait ce droit qu'à l'Eglise, aux empereurs et aux rois.

Telle fut aussi la décision d'Innocent III lorsque Raymond le consulta sur ce point.

Ce seigneur se rendit à Rome à la fin de l'année 1209. Les légats écrivirent au pape pour le prévenir contre lui. Mais, d'un autre côté, Pierre, roi d'Aragon, lui avait, par ses ambassadeurs, préparé les voies. Le roi d'Aragon était allié à la famille de Raymond, et n'aimait pas Simon de Montfort qui avait accepté les domaines du vicomte de Béziers, un de ses vassaux. Peut-être avait-il été lésé dans ses droits de suzeraineté. Quoi qu'il en soit, il parvint à donner à Innocent une idée assez désavantageuse du comte de Montfort. Raymond fut appuyé non-seulement de sa recommandation, mais encore de celles de l'empereur et du roi de France. Ces princes blâmaient les légats d'avoir dépouillé le vicomte de Béziers et connaissaient sans doute leur projet d'investir Simon de Montfort des domaines du comte de Toulouse. Leur influence l'emporta à Rome sur celle des légats. Le pape écrivit à Milon d'exiger seulement du comte de Toulouse une justification juridique, et adressa au comte de Montfort une lettre [1] où il lui ordonna de restituer aux comtes de Foix, de Comminges et de Béarn les domaines dont il s'était emparé. Ces seigneurs étaient vassaux du roi d'Aragon. Ce prince, fort de l'influence que lui donnaient à Rome ses exploits contre les Sarrasins d'Espagne, se déclara ouvertement contre Simon de Montfort, lui refusa l'investiture des domaines que les légats lui avaient fait accepter, et dont le pape lui-même avait ratifié la donation [2]. Innocent avait manifesté à l'égard de Simon de Montfort les dispositions les plus favorables, en apprenant ses succès. Pierre d'Aragon ayant réussi à l'indisposer, crut pouvoir manifester impunément les sentiments les plus hostiles au héros de la

[1] V. Catel., Hist. des Comtes de Toulouse, p. 259.

[2] Innocent., lib. 12, Epist. 108, 109, 122, 137.

croisade. Non content de lui refuser l'investiture, il excita contre lui un soulèvement universel dans le peuple et la noblesse du pays. La guerre changea de nature : ce n'était plus seulement une croisade contre des hérétiques, mais une invasion étrangère que l'on devait repousser à tout prix. Déjà les habitants de Béziers, catholiques ou hérétiques, l'avaient envisagée sous ce point de vue. Cette opinion devint générale lorsque l'on vit le comte de Montfort investi par les légats des domaines du vicomte de Béziers, et le roi d'Aragon, catholique non suspect, se déclarer ouvertement contre les croisés.

Simon de Montfort eut d'interminables luttes à soutenir et contre les catholiques et contre les Albigeois [1]. S'il écouta parfois les inspirations de la vengeance, il faut avouer aussi qu'il montra en toute circonstance une force d'âme, une énergie, un courage dignes d'un héros. Pierre d'Aragon n'osa pour lors continuer son système d'hostilités, et essaya même, lorsque Raymond fut revenu à Toulouse, de réconcilier Simon de Montfort avec lui et avec le comte de Foix (1210).

Peu de temps après cette inutile négociation, Simon de Montfort, accompagné du légat Arnaud et de l'abbé Gui de Vaux-Cernay, assiégea le château de Minerbe, à la prière des habitants de Narbonne qui avaient à se plaindre de Guiraud, seigneur de ce château [2]. Guiraud et ses chevaliers se défendirent pendant sept semaines, après quoi ils proposèrent de se rendre. Le légat s'opposa à toute convention et fit annoncer aux assiégés qu'ils n'auraient la vie sauve qu'à la condition de rentrer dans le sein de l'Eglise. Robert de Mauvoisin trouva ces conditions trop douces. « Nous sommes venus ici, dit-il, pour exterminer les hérétiques et non pour leur faire grâce. Ces mécréants vont feindre de se réconcilier avec l'Église. — Rassurez-vous, lui répondit l'abbé de Citeaux, ceux qui se convertiront seront en petit nombre. »

Le 22 juillet (1210), les croisés entrèrent dans Minerbe. L'abbé Gui pressa inutilement les sectaires de se convertir. Simon de Montfort, voyant leur opiniâtreté, déclara que cent quarante des hérétiques notoires de la classe *des parfaits* [3] seraient livrés aux

[1] *V.* Pet. Vallisern., Hist. Albig. ; Guillelm. de Pod. Laurent.

[2] Pet. Vallisern.

[3] On appelait ainsi ceux qui étaient le plus initiés aux secrets de la secte.

flammes. Ils aimèrent mieux périr sur le bûcher que de renoncer à leurs erreurs.

Le comte de Montfort ayant reçu alors un renfort de Bretons, se crut assez fort pour attaquer le château de Termes qui passait pour inexpugnable. Après d'incroyables efforts, il s'en empara. Cet exploit inspira une si grande terreur à ses ennemis, qu'il s'empara sans difficulté de tous les châteaux que lui avaient fait perdre, l'année précédente, les intrigues de Pierre d'Aragon.

Le comte de Toulouse fut effrayé des succès de Simon de Montfort. Les légats, malgré les ordres du pape, avaient refusé de recevoir sa justification juridique, parce qu'il ne s'était pas encore soumis aux conditions posées depuis longtemps à sa réconciliation avec l'Eglise. Innocent avait approuvé la conduite de ses légats et avait fait entrevoir au comte de Toulouse les dangers que lui faisait courir son opiniâtreté relativement à ses domaines qui devraient passer entre les mains de ceux qui en chasseraient les hérétiques [1]. Raymond, connaissant les dispositions du pape et des légats à son égard [2], avait de fortes raisons pour redouter et haïr le comte de Montfort. On rapporte qu'il poussa la haine contre lui jusqu'à lui tendre des embûches afin de s'emparer de sa personne; mais le comte de Montfort en fut averti et sut y échapper.

Les commencements de l'année 1211 furent employés en négociations. On tint d'abord à Narbonne [3] une assemblée où se trouvèrent le roi Pierre d'Aragon, Raymond de Toulouse et Simon de Montfort. L'abbé de Citeaux y proposa d'assurer à Raymond la possession tranquille de ses Etats et d'y joindre même bon nombre de châteaux appartenant aux hérétiques, s'il voulait enfin se déterminer à chasser les Albigeois de ses domaines. Raymond s'y refusa positivement.

Une grave accusation fut, dans cette assemblée, portée contre le comte de Foix. On lui reprochait d'avoir pillé les églises, profané les sanctuaires, d'avoir fait manger ses chevaux sur les autels, mutilé les saintes images, persécuté le clergé de toute manière. Le roi d'Aragon, en qualité de suzerain, intervint en sa faveur. Simon

[1] Innocent., lib. 13, Epist. 188; Pet. Vallisern., c. 39; Labb. et Cossart., conc., t. XI, p. 54.

[2] Milon était mort, mais Théodise, qui lui avait été associé dès le commencement de sa légation, était dans les mêmes dispositions que lui.

[3] Pet. Vallisern., c. 43.

de Montfort lui promit de rendre tout le comté excepté Pamiers, si le comte se reconciliait avec l'Eglise et faisait le serment de ne plus combattre l'armée catholique. Celui-ci refusa de faire ce serment. Pierre d'Aragon le fit à sa place, s'engagea à livrer le château de Foix qu'il fit occuper, dans le cas où le comte violerait le serment qu'il faisait à sa place, puis il reçut de Simon de Montfort hommage pour le comté de Carcassonne.

Pierre de Vaux-Cernay [1] affirme avoir eu entre les mains l'acte de cet hommage auquel Pierre d'Aragon fut depuis infidèle.

Les membres de l'assemblée de Narbonne se rendirent à Montpellier. On y fit les mêmes conditions à Raymond, qui sembla d'abord les accepter. Mais tout à coup il quitta la ville secrètement. Le légat, outré de ce procédé, le cita à comparaître à Arles dans une nombreuse réunion de seigneurs et de prélats qu'on y avait convoquée. Raymond s'y rendit, ainsi que le roi Pierre d'Aragon qui y avait été invité. Les conditions proposées à Raymond furent beaucoup plus dures que les précédentes. On les lui communiqua par un délégué, car on craignait que le peuple ne se révoltât si on les faisait connaître publiquement.

Voici ce qui fut proposé à Raymond: il devait congédier ses troupes; réparer les torts faits à l'Eglise; expulser les hérétiques de ses domaines; livrer, dans le délai d'un an, tous ceux qui lui seraient désignés par le légat; raser ses places fortes; ne pas créer de nouveaux impôts; lever une contribution de quatre deniers par famille pour le légat; fournir au comte de Montfort et à sa suite tout ce qui leur serait nécessaire pendant le temps qu'ils resteraient sur ses domaines pour combattre les hérétiques. En outre, on voulait que Raymond veillât à ce que, dans ses Etats, on ne servît que deux espèces de viande à table, à ce que les nobles et les vilains ne portassent que des manteaux noirs d'étoffe grossière et allassent les uns et les autres habiter la campagne. Ces conditions remplies, Raymond devrait traverser la mer, se rendre en Terre-Sainte, s'enrôler sous la bannière des chevaliers de l'Hôpital et ne revenir qu'après y avoir été autorisé par le légat. A son retour, le légat et le comte de Montfort lui rendraient ses domaines, s'ils le jugeaient à propos.

Le roi d'Aragon était auprès du comte de Toulouse lorsqu'on lui communiqua ces propositions. « Seigneur beau-frère, lui dit-il,

[1] Pet. Valliscrn., Hist. Albig., c. 43, 46, 47.

vous voilà bien traité. » Raymond partit d'un éclat de rire et retourna à Toulouse sans prendre congé de personne.

La guerre fut dès lors déclarée. Raymond trouva appui et sympathie parmi ses vassaux. Les comtes de Foix, de Comminges, de Bearn promirent de se joindre à lui. Le légat, de son côté, envoya l'évêque de Toulouse en France, afin de provoquer de nouveaux enrôlements pour la croisade. Le comte d'Auxerre, Robert de Courtenay, Enguerrand de Coucy; les évêques de Paris, de Lizieux et de Bayeux; Léopold, duc d'Autriche, Adolphe de Berg, Guillaume de Juliers et d'autres seigneurs, prirent part à la nouvelle expédition. Le rendez-vous général était à Carcassonne.

Tandis que l'armée se réunissait, Simon de Montfort alla assiéger Lavaur [1] qui était défendu par Alméric de Montréal. Raymond de Toulouse, effrayé de l'ébranlement qu'avait produit en France l'appel du légat, se rendit au camp des catholiques et fit quelques propositions. On refusa de l'entendre et il s'en alla très-irrité. Cependant, malgré les instances du comte de Comminges, il n'osa lever des troupes pour combattre les croisés; seulement, ayant appris que six mille Allemands arrivaient sur ses domaines, il envoya contre eux, pendant la nuit, une troupe d'élite commandée par le comte de Foix. Les Allemands furent tous passés au fil de l'épée.

Malgré la résistance courageuse d'Alméric de Montréal, de ses chevaliers et des habitants, la ville de Lavaur fut prise et livrée au pillage. Alméric et ses chevaliers eurent la tête tranchée; une dame hérétique, nommée Giralda, fut jetée dans un puits dont on boucha l'ouverture avec des pierres; quatre cents *parfaits* montèrent sur le bûcher et furent brûlés aux acclamations de l'armée. Le butin fut immense. Le comte de Montfort le donna à un riche marchand de Cahors qui lui avait fourni l'argent nécessaire aux frais de l'expédition.

En quittant Lavaur, Simon de Montfort marcha contre Raymond de Toulouse. Ce seigneur, après avoir vu ses propositions méprisées, avait défendu à ses vassaux de porter des vivres au camp des croisés. Montfort avait cette injure à venger, il avait encore d'autres motifs de faire la guerre à Raymond : l'ambition n'était pas le moins fort. Les vastes et riches domaines du comte de Toulouse lui faisaient envie. Il marcha de succès en succès [2], et bientôt Raymond

[1] Pet. Vallisern., c. 49 et seq.; Guillelm. de Pod. Laurent., c. 17.

[2] Pet. Vallisern., c. 53.

compris que toute résistance de sa part était impossible. Il offrit donc de livrer à merci sa personne et ses Etats, excepté la ville de Toulouse, sauf le droit héréditaire de son fils; de se soumettre à tout ce que l'on jugerait à propos de lui imposer pour dédommager l'Église et prouver son orthodoxie. Un grand nombre de barons étaient d'avis d'accepter ces propositions. Simon s'y opposa. Quelque temps après, il attaqua Raymond à l'improviste lorsque ce prince se rendait à une entrevue qu'il avait sollicitée du légat. Raymond n'échappa que par la fuite à la mort ou à la captivité [1].

Montfort continua ses conquêtes dans les domaines de Raymond, livrant de toutes parts les hérétiques aux flammes. Ayant appris que de nouveaux renforts lui arrivaient de France, il résolut d'assiéger Toulouse. Les consuls de la ville se plaignirent de ce qu'on les traitaient comme hérétiques, lorsqu'ils se montraient zèlés catholiques. On leur répondit que s'ils voulaient être épargnés, ils devaient chasser Raymond. Les consuls s'y refusèrent. Alors la ville fut mise en interdit; le clergé sortit nu-pieds emportant l'Eucharistie; Raymond se prépara à une vigoureuse résistance. Les comtes de Foix et de Comminges lui avaient amené leurs vassaux. Le comte de Toulouse marcha en bon ordre sur Montauban, afin de disputer aux croisés le passage de la petite rivière de Lers. Le pont ayant été détruit, Montfort fit chercher un gué, que ses soldats traversèrent courageusement. La bataille s'engagea; mais Raymond, craignant de ne pouvoir faire face à la masse toujours croissante de ses adversaires, battit en retraite et fut harcelé jusqu'aux portes de Toulouse. Arrivé là, il fit volte-face, tua une vingtaine de croisés et emmena prisonnier Bernard, fils de Simon de Montfort.

Des cruautés inouïes signalèrent la marche des croisés. Des hommes sans défense, des femmes, des enfants furent massacrés. Les vignes furent détruites, les arbres abattus, les récoltes ravagées, les fermes et les villages réduits en cendre. L'armée ressemblait plutôt à une horde de sauvages qu'à une troupe de chrétiens chargés de défendre les lois de la religion et l'ordre social.

Montfort assiégea Toulouse, mais il fut repoussé avec perte. Raymond et le comte de Foix se mirent à sa poursuite et l'assiégèrent dans Castelnaudary. Un combat furieux fut livré sous les murs de cette ville. Montfort, aidé de Burchard de Montmorency, après d'héroïques efforts, remporta la victoire. La guerre

[1] *V.* Epist. Tolos. ad Pet. Aragon.

continua avec des alternatives de succès et de revers. Montfort cédait lorsque les croisés l'abandonnaient, mais, s'il recevait de nouveaux renforts, aussitôt il reprenait le dessus, poursuivait ses ennemis avec vigueur et ne leur laissait aucun relâche.

L'an 1212, Gui de Montfort, frère de Simon, arriva de Terre-Sainte et donna à la guerre une nouvelle impulsion. Nous n'avons pas à suivre les deux armées à travers tous les combats qu'elles se livrèrent. Ce n'étaient de part et d'autre que cruautés et ravages. Les villes, les châteaux étaient pris et repris tour à tour. Les comtés de Toulouse, de Foix, de Comminges et de Béziers étaient couverts de ruines et de sang.

Cependant les croisés se succédaient toujours et Raymond comprit qu'il serait à la fin obligé de céder s'il n'avait pas d'autres appuis que les comtes de Foix et de Comminges. Il se rendit à la cour de Pierre d'Aragon, son beau-frère, tandis que Simon de Montfort s'emparait de la plus grande partie de ses domaines.

Au milieu de ses guerres, Simon de Montfort songeait à organiser sa conquête. Il fit dresser, par un comité composé d'ecclésiastiques, de nobles et de bourgeois, une espèce de charte dans laquelle étaient réglés les points les plus importants, eu égard aux circonstances. Le but principal de l'ordonnance de Montfort, était de délivrer entièrement le pays d'hérétiques et d'y établir d'une manière solide sa propre puissance. Voilà pourquoi on y trouve les règles les plus sévères sur l'observation des préceptes de l'Eglise contre les hérétiques, et sur les rapports qui devaient exister entre les vassaux et le suzerain [1]. Ces ordonnances furent adoptées et promulguées dans une assemblée qui se tint à Pamiers le premier décembre 1212 [2].

Pendant ce temps-là Raymond de Toulouse était à la cour de Pierre d'Aragon qui entreprit de nouveau quelques négociations pour la paix. Il se rendit à cet effet à Lavaur où se tint, vers Noël, une assemblée nombreuse de prélats et de seigneurs [3]. Pierre d'Aragon y fit, au nom des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, des propositions raisonnables; mais on savait que ces seigneurs se

[1] Ces ordonnances se trouvent dans D. Martène, Thesaur. Anecdot., t. I, p. 831 et suiv.

[2] Pet. Vallisern., c. 65.

[3] Conc. Vaurens.; ap. Labb. et Cossart., Conc., t. XI, p. 81 et seq.; Pet. Vallisern., c. 66.

jouaient de leurs serments. C'était, du reste, un projet arrêté de soumettre tous leurs domaines à Simon de Montfort. Les légats rejetèrent donc les propositions du roi d'Aragon et refusèrent même de conclure une trève jusqu'à Pâque ou la Pentecôte. Irrité de n'avoir rien obtenu, Pierre se déclara ouvertement protecteur de Raymond et de ses alliés qui étaient ses vassaux. Il défia le comte de Montfort qui cependant s'était conduit à son égard en vassal fidèle, leva une forte armée, souleva les populations irritées contre les croisés, et parut devant Muret [1] avec une armée de deux mille chevaliers et de quarante mille fantassins. C'était le 10 septembre 1213. La garnison de Muret était composée seulement de trente chevaliers et de quelque infanterie.

Au premier assaut, Pierre d'Aragon se rendit maître de la ville, mais la garnison se retira dans le château. Tout à coup, on annonça au roi que l'on voyait flotter dans le lointain les bannières des croisés. A cette nouvelle, Pierre abandonna la ville et se hâta d'assurer son camp. L'armée de Simon de Montfort comptait deux cent soixante-dix lances, deux fois autant d'écuyers et sept cents fantassins non cuirassés. En passant à l'abbaye de Bolbonne, l'intrépide guerrier se rendit à l'église, déposa son épée sur l'autel et fit à Dieu cette prière : « Seigneur, vous m'avez choisi, malgré mon indignité, pour soutenir votre cause ; je prends mon épée sur votre autel. Accordez-moi qu'en combattant pour votre honneur je le fasse avec justice. » Il se confessa ensuite, fit son testament et marcha résolûment au combat. Il s'avança à travers un défilé que ses adversaires avaient négligé d'occuper ; la pluie tombait par torrents. Pierre d'Aragon n'avait pas songé à défendre le passage du pont de la Garonne. Montfort put donc entrer à Muret où il n'y avait plus de vivres. On fit quelques ouvertures de paix et l'on demanda une entrevue ; le roi d'Aragon répondit insolemment : « Pour quatre aventuriers que des évêques traînent à leur suite, une entrevue n'est pas nécessaire. — Demain, ajoutèrent les Toulousains, nous leur donnerons une reponse. » Quoique ses troupes fussent bien inférieures à celles du roi d'Aragon, Montfort préféra livrer le combat que de périr derrière des murailles. Ses compagnons furent de son avis. Au moment où il montait à cheval, l'animal se cabra et le

[1] Pet. Vallisern., c. 71, 72, 73; Guill. de Pod. Laurent., c. 21, 22 Rigord. — Les chroniqueurs du temps ont beaucoup exagéré le nombre des troupes du roi d'Aragon. *V. Histoire du Languedoc*, par D. Vaissette.

jeta à terre. Quelques des assiégeants qui le voyaient de loin se mirent à rire. « Bien! leur cria Montfort, moquez-vous de moi. En récompense, je vous suivrai tout à l'heure jusqu'aux portes de Toulouse. »

Il divisa sa petite armée en trois corps, en l'honneur des trois personnes de la Trinité. Un chevalier lui ayant donné le conseil de compter ses troupes, il lui répondit : « Nous serons toujours assez nombreux si Dieu nous protége. » L'évêque Foulques de Toulouse, revêtu de ses ornements épiscopaux, la mître sur la tête et la croix en main, se tenait à la porte de la ville, donnant la bénédiction à chaque guerrier au moment de son passage. L'évêque de Comminges, pour accélérer le départ, prit la croix des mains de Foulques, l'éleva, adressa aux guerriers une allocution chaleureuse et leur donna une absolution générale. Les évêques se retirèrent ensuite, pour prier ensemble dans une église. On croit que saint Dominique était avec eux. L'humble apôtre se trouvait rarement au milieu des luttes; sa mission, à lui, était de convertir par la persuasion et la prière.

Le roi d'Aragon laissa son infanterie dans son camp et s'avança, à la tête de ses chevaliers, au devant des croisés. Il se plaça au front de la bataille, mais il avait eu soin de changer d'armure avec un chevalier, pour détourner de lui l'attention. La mêlée fut terrible. Malgré son déguisement, le roi fut reconnu à l'ardeur avec laquelle il cherchait Montfort comme le seul adversaire digne de lui. Alain de Roucy et Florent de Ville, qui avaient juré sa mort, se précipitèrent sur lui avec une telle impétuosité, que ni le dévouement de ses chevaliers ni sa bravoure personnelle ne purent le sauver. Il succomba avec ceux qui cherchaient à le défendre. Montfort courut de grands dangers : voulant parer un violent coup d'épée, il brisa son étrier et faillit tomber à terre. A peine s'était-il remis en selle, qu'il reçut un second coup sur la tête. Montfort le fit payer cher au chevalier qui le lui avait porté, et l'étendit mort à ses pieds.

Aussitôt que la mort du roi d'Aragon fut connue, ses chevaliers tournèrent bride et se retirèrent en désordre. Montfort, général aussi habile que vaillant guerrier, les poursuivit en bon ordre, prêt à recevoir l'ennemi s'il tentait de revenir à la charge.

Pendant la bataille, la garnison de Muret repoussa avec courage une attaque de l'infanterie ennemie.

L'évêque de Toulouse se hâta d'offrir la paix à ses diocésains s'ils voulaient déposer les armes. Ils ne pouvaient croire que le roi

d'Aragon fût mort et ils répondirent fièrement qu'il avait remporté la victoire. Leur courage les abandonna lorsqu'ils virent flotter les bannières des croisés victorieux. Ils se précipitèrent en foule dans les bateaux qui se trouvaient sur la Garonne. Un grand nombre d'entre eux périrent dans les flots, d'autres furent tués sur le rivage par les croisés qui firent, en outre, beaucoup de prisonniers. Montfort ne perdit qu'un seul chevalier et huit soldats, ce qui fut regardé comme un miracle. Après avoir mis en lieu sûr son riche butin et les prisonniers, il retourna sur le champ de bataille. Des larmes coulèrent de ses yeux lorsqu'on lui montra le cadavre de Pierre d'Aragon ; le pieux guerrier se rendit de là à l'église de Muret pour remercier Dieu de son éclatante victoire. Les évêques qui avaient été témoins de la bataille en adressèrent la relation au pape. « La force du Très-Haut, lui dirent-ils, s'est manifestée par le bras de ses serviteurs : leurs adversaires se sont dissipés devant eux comme un amas de poussière ; en un moment ils ont été dispersés : ils n'ont pu échapper à la mort qu'en fuyant ignominieusement ; le glaive cependant en a dévoré un grand nombre. »

Montfort ne put, faute de troupes, retirer beaucoup de fruit de la victoire de Muret, et continua, comme auparavant, à poursuivre, dans les pays hérétiques, ceux qui refusaient de reconnaître son autorité ou de se soumettre à l'Eglise.

Au commencement de l'année 1214, Innocent envoya dans les provinces méridionales de France, en qualité de légat, le cardinal Pierre de Bénévent. Il avait pour mission spéciale de faire la paix et de reconcilier à l'Eglise les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et de Béarn, et d'arranger les différends que des intérêts matériels avaient fait naître entre eux et le comte de Montfort. Il obtint en apparence tout ce qu'il voulut, mais, tandis qu'il négociait, le comte de Toulouse et ses amis faisaient lâchement mourir Baudoin, frère de Raymond lui-même [1]. Ce seigneur avait d'abord été albigeois, et, après sa conversion, s'était attaché au comte de Montfort. Vers le carême de l'année 1214, il se rendit au château d'Olmey pour visiter les domaines de Quercy, qui lui avaient été donnés depuis peu en fief. Le seigneur d'Olmey avait promis foi et hommage à Montfort. Boudoin ne soupçonnait point sa fidélité ; aussi se livra-t-il au repos sans défiance. Lorsqu'il fut endormi, le châtelain l'enferma et porta la clef de sa chambre à ses ennemis.

[1] Pet. Vallisern., c. 75 ; Guill. de Pod. Laurent., c. 23.

Ceux-ci se saisirent de lui et le traînèrent à Montauban où il fut jeté dans un cachot. Raymond et ses amis eurent la lâcheté de condamner Baudoin à mort, sous prétexte qu'il avait contribué à la mort de Pierre d'Aragon. Un chevalier de ce roi et le fils du comte de Foix attachèrent eux-mêmes une corde au cou de Baudoin et se disposèrent à le pendre au premier signe que leur ferait son frère Raymond. Baudoin demanda inutilement un prêtre pour se confesser et recevoir le viatique, son frère Raymond le lui refusa. « Il ne m'est point permis, dit alors le noble guerrier, d'avoir un prêtre; mais Dieu sait bien que c'est la défense de la foi qui m'a lié à mon seigneur le comte de Montfort. C'est pour cette même foi que je veux mourir. » Raymond fit signe aux bourreaux et le malheureux Baudoin fut pendu à un noyer.

Pierre de Bénévent ferma les yeux sur cet horrible crime et continua à négocier avec les seigneurs qui favorisaient l'hérésie; mais il fut bientôt obligé d'y renoncer.

Robert de Courçon, légat du pape pour les provinces septentrionales de France, ne partageait pas ses illusions et travaillait à une nouvelle levée de troupes en faveur de Montfort, tandis que Pierre de Bénévent ne songeait qu'à obtenir des hérétiques des promesses peu sincères. Avec l'aide de nouveaux croisés qui lui vinrent en aide, Montfort fit la guerre dans le Quercy, l'Agenais et le Rouergue. Robert de Courçon s'était croisé lui-même et avait suivi les troupes avec Guillaume, fameux archidiacre de Paris qui joua un grand rôle dans la croisade contre les Albigeois. Personne mieux que lui ne savait diriger un siége, et il fut d'un immense secours à Montfort. Dans ses nouvelles courses de l'année 1214, le comte de Montfort se signala par de brillants faits d'armes et n'épargna pas les hérétiques qui furent, comme les années précédentes, livrés aux flammes. Le 8 janvier de l'année 1215, le légat Pierre de Bénévent assembla un concile à Montpellier [1]. Les cinq archevêques de Narbonne, d'Auch, d'Embrun, d'Arles et d'Aix s'y trouvèrent avec vingt-huit évêques et plusieurs barons du pays. Simon de Montfort s'approcha de la ville, mais les bourgeois lui en refusèrent l'entrée, dans la crainte qu'il n'usurpât leurs franchises communales. Il demeura donc pendant le concile dans un château appartenant à l'évêque de Maguelonne [2]. Chaque jour il se rendait à la maison

[1] Pet. Vallisern., c. 81

[2] L'ancien siége de Maguelone a été transféré depuis à Montpellier.

des Templiers, située en dehors des murailles, et les évêques allaient y conférer avec lui. Le légat fit l'ouverture du concile dans l'église de Notre-Dame ; puis il réunit les évêques en sa demeure. Les actes du comte de Toulouse et de ses alliés l'avaient convaincu qu'il était impossible de s'en rapporter à leurs promesses. Il dit donc aux évêques :

« Je vous conjure, par le jugement de Dieu et par l'obéissance que vous devez à l'Eglise romaine, de me donner un bon conseil touchant celui à qui on doit donner la ville de Toulouse avec les autres places conquises par les croisés. » Les prélats délibérèrent longtemps, chacun en particulier avec les abbés et les clercs de son diocèse présents au concile. Tous convinrent de choisir le comte de Montfort et prièrent le légat de lui donner, au nom d'Innocent, l'investiture de ces domaines. Mais Pierre de Bénévent, aux termes de la commission qui lui avait été donnée, ne le pouvait sans consulter le pape ; c'est pourquoi on envoya à Rome Bernard, archevêque d'Embrun, pour supplier Innocent, au nom de tout le concile, de donner lui-même au comte de Montfort l'investiture de Toulouse et des autres pays conquis par les croisés [1].

Vers Pâque, lorsqu'on terminait le concile de Montpellier, le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, se mit en marche contre les Albigeois pour accomplir le vœu qu'il en avait fait trois ans auparavant [2]. Il était suivi de plusieurs hauts barons. Montfort alla à sa rencontre jusqu'à Vienne, et le légat jusqu'à Valence. Ce dernier savait bien que les droits de suzeraineté du roi de France avaient été lésés par la concession faite à Simon de Montfort du comté de

[1] Le concile de Montpellier fit quarante-six canons. Les sept premiers ont rapport au costume et aux mœurs des évêques et des bénéficiers : on y fait les mêmes recommandations qu'au concile d'Avignon ; les suivants traitent du choix des bénéficiers. Dans les autres, jusqu'au vingt-deuxième, les Pères du concile ont principalement pour but le rétablissement de la discipline dans les communautés régulières. Ils déterminent jusqu'à la grandeur des tonsures et la forme des chaussures des chanoines et des moines. Depuis le vingt-deuxième canon jusqu'au quarante-sixième, ils renouvellent et confirment les dispositions des conciles antérieurs pour la sûreté et la tranquillité publiques. On y défend l'établissement des nouveaux impôts ou péages, et on y fait aux seigneurs une obligation de veiller à la sûreté des chemins. Dans les derniers canons du concile de Montpellier, on renouvelle ceux du concile d'Avignon touchant les moyens à employer pour l'extinction de l'hérésie. (*V.* Conc., Labb. et Cossart., t. XI, p. 107.)

[2] Pet. Vallisern., c. 82 ; Guill. de Pod. Laurent., c. 26.

Toulouse, et, lorsqu'il songeait que Philippe-Auguste n'avait jamais voulu prendre une part directe à la croisade, il craignait que son fils n'eût des instructions secrètes et ne s'emparât des domaines concédés à Montfort. Bientôt il fut rassuré : Louis n'avait qu'un but, celui de faire ses quarante jours de pèlerinage pour accomplir son vœu.

Il rencontra à Saint-Gilles les députés du concile de Montpellier qui revenaient de Rome. Ils étaient porteurs d'une lettre dans laquelle Innocent nommait son noble fils, le comte de Montfort, seigneur provisoire des pays conquis, jusqu'à la décision du concile général de Latran qu'il avait convoqué et qui devait s'occuper de cette question.

La croisade de Louis fut pacifique : il prit constamment le parti de Montfort dans les difficultés qui s'étaient élevées entre lui et l'abbé Arnaud qui avait été placé sur le siége archiépiscopal de Narbonne, et avec plusieurs seigneurs du pays. Louis et Montfort firent leur entrée à Toulouse où ils furent bien reçus. On prétend que, dans un conseil tenu pour décider comment on devait traiter les habitants, l'évêque Foulques, qui montra souvent dans cette guerre un zèle excessif, proposa de mettre le feu aux quatre coins de la ville afin de la punir des pertes qu'elle avait fait éprouver à l'armée catholique. Montfort ne put consentir à la destruction d'une ville importante qu'il regardait déjà comme sienne, et pensa qu'il suffirait de renverser les fortifications et de mettre une forte garnison dans le château pour contenir les habitants. Les murailles furent donc détruites, les fossés comblés, les maisons fortifiées abattues. Louis retourna ensuite dans les Etats de son père. Le comte de Montfort gouverna en souverain tout le pays dont le pape lui avait donné l'investiture provisoire. Le concile de Latran se prononça en sa faveur [1]. Raymond, les comtes de Foix et de Comminges et plusieurs de leurs partisans s'y étaient rendus. Ils se jetèrent aux pieds du pape et protestèrent de leur entière soumission à l'Eglise. Innocent hésita quelque temps, mais les instances des évêques français entraînèrent la majorité du concile.

Il déclara, presque à l'unanimité, Raymond déchu de tout droit de souveraineté et lui assigna la pension de quatre cents marcs tant qu'il ne ferait aucune résistance. On permit à sa femme de jouir de son douaire, à condition de gouverner ses domaines conformément

[1] Conc. Lateran., ap. Labb. et Cossart., t. xi, p. 234; Pet. Vallisern., c. 83.

aux lois de l'Eglise. Le pays conquis par les croisés fut donné au comte de Montfort, à l'exception des biens possédés par les églises ou par des seigneurs catholiques. L'administration du pays non encore conquis dut être confiée à des hommes sages, chargés de la transmettre au fils de Raymond, lors de sa majorité.

Innocent ne s'opposa pas aux décisions du concile, quoique, dans sa pensée, on eût dû laisser au fils de Raymond tous les domaines de son père. Ce jeune homme étant venu prendre congé de lui [1], il le fit asseoir et lui parla en ces termes: « Cher fils, si tu suis mes conseils, tu ne t'égareras jamais. Aime Dieu par-dessus tout et sers-le fidèlement. Ne prends point le bien d'autrui, mais défends le tien contre ceux qui voudraient te le ravir. Afin que tu ne sois pas privé de domaines, je te donne le comtat Venaissain, Beaucaire et la Provence. Tu auras ainsi de quoi vivre d'une manière conforme à ton rang. Quand on réunira un nouveau concile, tes plaintes contre Simon de Montfort seront écoutées. — Saint-Père, répondit le jeune Raymond, ne vous irritez point si je parviens à arracher mon héritage au comte de Montfort et à tous ceux qui l'ont usurpé. — Quoi que tu fasses, reprit Innocent, que Dieu te donne la grâce de bien commencer et de finir encore mieux. »

Le jeune Raymond ayant reçu la bénédiction du pape et ses titres d'investiture, s'embarqua à Gênes avec son père et aborda à Marseille.

A leur arrivée, les populations se déclarèrent pour eux et manifestèrent leur antipathie pour les Français du Nord. En vain Simon de Montfort se fit-il donner par le roi de France l'investiture des domaines que lui avait concédés le concile de Latran, il ne put les conserver en paix. Jusqu'en l'année 1218 qu'il mourut, en assiégeant Toulouse qui avait rappelé son ancien seigneur, il eut à soutenir des guerres continuelles. Malgré sa bravoure, ses échecs furent nombreux. La croisade était finie et il était abandonné à ses propres forces. Guillaume de-Puit-Laurent [2] exprime ainsi la même pensée: « Tant que l'armée catholique n'eut en vue que le rétablissement de la foi, elle marcha de succès en succès; mais, dès que Simon eut achevé la conquête du pays et qu'il l'eût partagé entre ses compagnons d'armes, en s'en réservant la suzeraineté; dès que le but primitif de l'expédition fut changé; dès que les Français attribuèrent

[1] Pet. Valliseru., c. 83.

[2] Guillelm. de Pod. Laurent., c. 27.

leurs victoires bien plus à leur courage qu'à la protection divine, et donnèrent un libre essor à leur cupidité, aussitôt le Seigneur versa sur eux le calice de sa colère. »

Simon de Montfort fut tué d'une pierre lancée du haut des remparts de Toulouse; il eut à peine le temps de recommander son âme au Seigneur.

Après la mort de Simon de Montfort, le prince Louis entreprit de soutenir son fils Amauri; mais ses efforts échouèrent. Après la mort de Raymond, son fils Raymond VII reprit le titre de comte de Toulouse et rentra dans ses domaines.

III.

Innocent III et l'Université de Paris. — Règlements de l'Université et mœurs des écoliers.
Discussions scientifiques. — Amaury de Chartres. — Secte hérétique dont il est le père.
Nouveaux ordres religieux : les Trinitaires, les Dominicains et les Franciscains.

Dans la pensée d'Innocent III, la papauté devait non-seulement diriger la foi et les mœurs des peuples, et dominer les trônes, mais encore régner sur l'enseignement public et former ainsi à son image les sociétés comme les individus. De là le soin qu'il prit des écoles de Paris qui étaient alors les plus célèbres du monde. Innocent y avait été élevé. Il pouvait donc, mieux que tout autre, apprécier la haute influence qu'elles pouvaient exercer sur la société, par le moyen des étudiants qui s'y rendaient de toutes les contrées de l'Europe. Paris était devenu comme le rendez-vous de tous les savants et de ceux qui aspiraient à le devenir. Il s'y était ainsi formé de nombreuses écoles où l'on enseignait les sciences divines et humaines. On n'avait qu'à lier entre elles ces différentes écoles et à leur donner des lois identiques pour en faire un corps puissant, aussi utile à la société qu'à l'Eglise.

C'est ce qui fut fait vers la fin du XII[e] siècle; on appela *Université* ce corps scientifique formé de *toutes* les écoles réunies et où l'on enseignait *toutes* les sciences connues alors [1].

[1] *V.* Duboulai, Hist. Universit. Parisiens., t. II et III; Crevier, Histoire de l'Université de Paris, t. I.

Plusieurs papes, avant Innocent III, s'étaient occupés des écoles de Paris, et l'on peut croire, d'après des documents historiques assez nombreux, que l'Université, avant le pontificat d'Innocent III, jouissait déjà de certains priviléges et avait des règlements ou des usages ayant force de loi. Un diplôme donné par Philippe-Auguste en 1200 peut être regardé comme l'acte de la constitution définitive de l'Université de Paris.

Ce qui donna lieu à ce diplôme fut une querelle qui eut lieu entre les écoliers et les bourgeois de Paris. Ces derniers furent soutenus par Thomas, prévôt de la ville, qui se mit à leur tête et attaqua les écoliers à main armée. La lutte fut sanglante. Henri, archidiacre de Liége, fut tué avec quelques-uns de ses amis. Les professeurs de l'Université portèrent plainte au roi et lui demandèrent justice. Philippe-Auguste fit arrêter le prévôt et punit sévèrement ses principaux complices.

Il ordonna ensuite que tous les habitants de Paris feraient serment de dénoncer à la justice royale ceux qu'ils verraient maltraiter un écolier; et, comme tous les étudiants étaient clercs, il ôta aux tribunaux séculiers la connaissance de leurs causes, même en matière criminelle. Les juges laïques pouvaient seulement, en certains cas, les faire arrêter pour les livrer aux tribunaux ecclésiastiques. Quant au chef général des écoles ou recteur de l'Université, le roi déclara qu'en aucun cas il ne pourrait être ni arrêté ni jugé par les tribunaux séculiers. De peur que cette ordonnance ne tombât en oubli, Philippe-Auguste voulut que chaque prévôt de Paris, dans les premiers jours qui suivraient son entrée en fonctions, en jurât l'observation dans l'assemblée de toutes les écoles convoquées à cet effet [1].

Telles sont les principales dispositions du privilége accordé par Philippe-Auguste aux maîtres et aux étudiants des écoles de Paris. Plusieurs d'entre elles tombèrent en désuétude lorsque les laïques se livrèrent à l'étude et que la science ne fut pas uniquement cultivée par des clercs. Les étudiants alors ne relevèrent plus des trinaux ecclésiastiques.

L'institution d'un syndic de l'Université suivit de près le privilége de Philippe-Auguste. On peut la rapporter à l'année 1203 [2]. Un corps constitué comme l'Université ne pouvait manquer d'avoir des

[1] Cet usage s'est conservé jusqu'à la fin du XVI[e] siècle.

[2] Duboulai, Hist. Univ. Parisiens., t. III.

affaires à poursuivre devant les tribunaux. Il lui fallait donc un agent, procureur ou syndic, pour les poursuivre en son nom. L'Université demanda à Innocent III l'autorisation d'en élire un. Le pape accueillit favorablement cette requête.

On peut croire que l'Université songea à se choisir un syndic, à cause des luttes qu'elle eut à soutenir, dès son origine, avec le chancelier de l'Eglise de Paris.

Ce dignitaire ecclésiastique avait des droits sur l'Université. C'était à lui, par exemple, qu'il appartenait de donner la *licence* ou permission d'enseigner, dans toute l'étendue du diocèse de Paris. Mais il avait d'autres prétentions : il exigeait de l'argent pour la concession de la licence, quoique les canons l'eussent défendu ; il voulait astreindre les maîtres à lui jurer obéissance et soumission. Lorsqu'il avait usé du droit qu'il avait de lancer une excommunication contre les professeurs ou les étudiants, il imposait des amendes satisfactoires qui tournaient à son profit ; enfin il cherchait à faire des leçons de théologie et de droit canonique le monopole de l'école épiscopale et des écoles monastiques dont il avait l'intendance.

Ce fut Jean de Candel, chancelier en 1208, qui mit en avant ces prétentions. L'Université eut recours à Innocent III qui chargea l'évêque et le doyen de Troyes de juger ce différend. Ils dressèrent des articles de pacification conformes aux usages et les firent ratifier par l'évêque de Paris, Pierre de Nemours [1], et par le chancelier Jean de Candel.

En 1215, Innocent III envoya en France le cardinal Robert de Courçon avec mission spéciale de faire tous les règlements jugés nécessaires pour la police et le maintien des libertés de l'Université de Paris. Robert de Courçon avait été chancelier de l'église de Paris, professeur dans l'une des écoles. Il s'était lié avec Innocent III lorsqu'ils étudiaient à Paris l'un et l'autre. Ce pape l'avait appelé à Rome et créé cardinal. Personne, mieux que Robert de Courçon, ne pouvait règlementer l'Université. Il était instruit et ami des études. Voici les principales dispositions [2] qu'il fit adopter dans un concile provincial :

Personne n'enseignera les arts à Paris avant d'avoir atteint l'âge de vingt et un ans et de les avoir étudiés pendant six ans. Celui qui

[1] Le célèbre évêque Eudes de Sully était mort depuis quelque temps, laissant la réputation d'un évêque instruit et vertueux.

[2] Duboul., Hist. Universit. Paris., t. III.

voudra enseigner sera examiné conformément aux règlements établis par le seigneur Pierre, évêque de Paris. On expliquera dans les écoles les livres d'Aristote sur la dialectique, mais les livres du même philosophe sur la métaphysique et la physique sont interdits. Il est défendu de lire dans les écoles les livres de David de Dinant, de l'hérétique Amaury et de l'Espagnol Maurice. Quant à la théologie, personne ne l'enseignera qu'à l'âge de trente-cinq ans et après l'avoir étudiée au moins huit ans. Personne ne sera reconnu professeur à Paris qu'après avoir été examiné sur ses mœurs et sa science [1].

Les livres d'Aristote sur la métaphysique et la physique, ainsi que la doctrine d'Amaury, avaient été condamnés quelque temps auparavant dans un concile de Paris.

Amaury [2] était natif de Béne, au pays de Chartres. Après avoir enseigné longtemps, à l'Université de Paris, la logique et les arts libéraux, il se livra à l'enseignement de l'Ecriture-Sainte et de la théologie. C'était un esprit systématique, mais parfaitement logique, et qui suivait dans toutes ses conséquences un principe qu'il avait une fois admis. Il était de l'école des *réalistes* : aussi voulait-il faire autant d'êtres réels de toutes les *entités*, de toutes les idées purement subjectives. Admettant que tout est *réel*, il s'éleva jusqu'au *principe* de toutes les réalités, qui est Dieu, et en conclut que tout ce qui existe appartient à Dieu, comme la partie appartient au tout; que l'être individuel est inséparable de l'être universel qui est sa *raison d'être*. Il arriva ainsi au panthéisme. Voulant ensuite, suivant l'usage de l'époque, appliquer son système à la théologie et le démontrer par l'Ecriture-Sainte, il abusa de ces expressions de saint Paul : que les fidèles sont *membres de J.-C.*, et prétendit qu'ils faisaient partie de J.-C. lui-même, réalité universelle de tous les individus chrétiens.

Sa doctrine, qui n'était autre que le *panthéisme*, fut combattue par tous les catholiques et dénoncée au souverain pontife. Innocent l'ayant examinée et sachant que toutes les écoles l'avaient hautement désavouée, en condamna l'auteur. Amaury étant donc revenu à Paris, fut obligé par l'Université d'abjurer ses opinions hétérodoxes.

[1] Robert de Courçon avait tenu, dès l'an 1212, un concile provincial à Paris dans lequel il promulgua de bons réglements sur les bénéficiers, les religieux, les religieuses et les évêques. — *V.* Conc. Paris. ap. Labb. et Cossart, t. XI, p. 57 et seq. — Ce fut dans un concile de Paris, antérieur à celui-ci, que l'on condamna Aristote et Amaury.

[2] Rigord., ad ann. 1209; Duboul., Hist. Univ. Paris., t. III.

Il le fit de bouche, mais non de cœur. Il tomba malade de chagrin et de dépit, mourut peu de temps après, et fut enseveli à Saint-Martin-des-Champs.

Après sa mort, plusieurs de ses disciples enseignèrent ses opinions et y joignirent des erreurs plus pernicieuses encore qui s'attaquaient à la base même du christianisme. Ils disaient : que le règne du Père avait duré autant que la loi mosaïque; que J.-C. ayant aboli l'Ancien-Testament, y avait substitué le Nouveau, et que son règne avait duré jusqu'à la fin du XIIe siècle. Aujourd'hui, ajoutaient-ils, le règne de l'Esprit-Saint est commencé; c'est le règne de l'*amour* qui purifie tout, même ce qui, sans lui, serait criminel. D'après ce principe, ils commettaient les crimes les plus infâmes et prétendaient qu'en cela ils ne péchaient point, parce qu'ils n'agissaient que par amour.

On voit que l'idée des trois règnes successifs des trois personnes divines n'est pas nouvelle. Le quiétiste Molinos renouvela la doctrine des disciples d'Amaury sur la vertu du pur amour.

Ces erreurs vinrent secrètement à la connaissance de Pierre de Nemours, évêque de Paris, et de frère Guérin qui était le principal confident du roi. Ils déléguèrent maître Raoul de Nemours pour s'informer exactement de tout ce qui pouvait avoir rapport à la nouvelle secte. Raoul, qui était fort habile, se donna comme un des leurs, fut initié aux secrets et connut tous les adeptes. On découvrit ainsi que plusieurs prêtres, des clercs, des laïques et même des femmes faisaient partie de la secte. On s'empara des principaux et on les amena à Paris, au nombre de quatorze : parmi eux [1], on distinguait le sous-diacre Guillaume de Poitiers, qui avait enseigné les arts à Paris et y étudiait depuis trois ans en théologie; le sous-diacre Bernard; l'orfèvre Guillaume, regardé comme un prophète par les sectaires; Etienne, curé du vieux Corbeil; Dudon, autrefois clerc du docteur Amaury et qui avait étudié la théologie pendant dix ans; le prêtre Guérin, qui avait enseigné les arts à Paris; Pierre, curé de Saint-Cloud, savant en théologie et alors sexagénaire; et quelques autres.

Ils furent interrogés et l'on découvrit plusieurs nouvelles erreurs très-graves dans leur doctrine. Ainsi, ils prétendaient que le corps de J.-C. n'était pas plus dans le pain consacré que dans tout autre; que Dieu avait parlé aussi bien par la bouche d'Ovide que par celle

[1] Cæsar. Heisterbac. Dialog., lib. 5, c. 22; Robert. Antessiod. Chron.

de saint Augustin; que la résurrection des corps, le paradis et l'enfer étaient des fables. Le paradis, selon eux, consistait à posséder, à leur manière, dans le cœur, la *pensée de Dieu*, et l'enfer à avoir un péché mortel qui produisait dans le cœur le même effet qu'une dent gâtée dans la bouche. Ils regardaient, en outre, comme des imbéciles ceux qui vénéraient les reliques des saints.

L'orfèvre Guillaume, qui s'était chargé d'instruire maître Raoul de Nemours des secrets de la secte, lui avait fait une prophétie. Avant cinq ans, lui avait-il dit, il arrivera quatre grandes plaies: la première sur le peuple qui subira une affreuse famine; la seconde sur les princes qui se feront une guerre sanglante; la troisième sur les bourgeois que la terre, en s'entr'ouvrant, engloutira dans ses abîmes; la quatrième sur les prélats qui seront consumés par le feu du ciel, car ils sont les membres de l'antechrist. Or, pour l'orfèvre Guillaume, l'antechrist c'était le pape, et Rome était Babylone. Il rendit publique sa prophétie et il ajoutait, pour se concilier les bonnes grâces du roi, que, sous le règne de l'Esprit-Saint, tous les royaumes seraient soumis à Philippe-Auguste et à son fils, que ce roi ne mourrait point et qu'on lui donnerait les *douze pains*, c'est-à-dire la science des Ecritures et la puissance.

Les sectaires ayant été amenés à Paris, furent renfermés dans la prison de l'évêque qui réunit un grand nombre de prélats et de théologiens pour les juger. Ils furent opiniâtres: c'est pourquoi on dégrada publiquement ceux d'entre eux qui étaient dans la cléricature et on les livra tous à la cour du roi. Philippe-Auguste était alors absent. Lorsqu'il fut de retour, il se conduisit, dit Rigord, comme un roi très-chrétien et catholique, et, ayant appelé les bourreaux, il leur livra les hérétiques qui furent brûlés. Cette exécution se fit à Paris, en dehors de la porte, au lieu appelé Champeaux. Sur le nombre, il y en eut quatre qui furent seulement condamnés à une prison perpétuelle. On pardonna aux femmes et aux autres personnes simples qui s'étaient laissées séduire. Comme on découvrit qu'Amaury était le véritable auteur de la secte, on le condamna et on l'excommunia après sa mort, quoiqu'en apparence il fût mort dans la communion de l'Eglise. On le déterra et ses os furent jetés sur un fumier.

On reconnut [1], dans le même concile de Paris, que l'hérésie d'Amaury avait été puisée en grande partie dans les livres d'Aristote

[1] Rigord.; Robert. Antissiod. Chron.

sur la métaphysique. Ces ouvrages avaient été apportés depuis peu de Constantinople. Leur doctrine subtile et obscure avait donné lieu à de nouvelles discussions dans les écoles ; pour y mettre fin, le concile condamna au feu les livres d'Aristote sur la métaphysique, et en défendit la lecture, sous peine d'excommunication. La lecture des livres du même auteur sur la *philosophie naturelle* fut interdite pendant trois ans.

On condamna [1] également les livres que maître David de Dinant avait écrits en français sur la théologie. David se rapprochait sans doute, dans ses ouvrages, de la doctrine d'Amaury.

Ces condamnations et les réglements de Robert de Courçon témoignent du soin qu'avaient la papauté et l'épiscopat de France de garantir de l'erreur l'Université de Paris et d'en faire comme une source de vérité ; mais, malgré leurs efforts, il s'y commettait de graves désordres. Un auteur contemporain, Jacques de Vitri, curé d'Argeuteuil [2], attribue aux maximes perverses des disciples d'Amaury la corruption de mœurs qui régnait parmi les étudiants. Ils ne regardaient pas, dit-il, la fornication comme un péché. Les femmes prostituées arrêtaient dans les rues les clercs qui passaient, pour les entraîner chez elles. S'ils refusaient, elles leur reprochaient publiquement des débauches plus criminelles. On tenait à honneur d'avoir plusieurs concubines. On voyait, dans une même maison, des écoles en haut, et en bas des lieux infâmes. Les clercs qui faisaient le plus de dépense étaient les plus estimés. On traitait d'avares, d'hypocrites ou de superstitieux ceux qui vivaient frugalement et pratiquaient la piété [3]. La plupart étudiaient par vanité, par curiosité ou par intérêt, et non dans un but d'utilité. Ils étaient divisés par nations et l'on reprochait à chaque nation un vice particulier : de là des querelles fréquentes dans lesquelles on passait souvent des paroles aux luttes violentes.

Or, les écoliers étant clercs pour la plupart, tombaient ainsi sous l'excommunication portée contre ceux qui frappaient les clercs. Le pape seul pouvait en absoudre. Les étudiants représentèrent qu'ils

[1] Cæsar., loc. cit.

[2] Hist. Occid., c. 7 ; Rigord.

[3] Les écoliers les plus réguliers quittèrent Paris au commencement du XIII[e] siècle, et, sous la direction de quatre professeurs fameux, Guillaume, Richard, Everard et Manassès, formèrent une association qui prit le nom de *Val des Ecoliers* à cause d'une vallée où ils se retirèrent d'abord dans le diocèse de Langres. Ils revinrent ensuite à Paris à la *Culture de Sainte-Catherine.*

ne pouvaient se rendre à Rome pour solliciter l'absolution sans une grande dépense et une longue interruption dans leurs études. Innocent III eut égard à leurs observations et donna à l'abbé de Saint-Victor le pouvoir d'absoudre les écoliers de cette excommunication, pourvu que l'excès fût peu grave et commis à Paris. L'abbé de Saint-Victor, sous prétexte que les actes de faveur doivent être interprétés de la manière la plus large, donnait l'absolution aux écoliers qui avaient frappé des clercs en quelque lieu que ce fût. Le pape [1] en ayant été informé, lui ôta ses pouvoirs.

Innocent avait les vues les plus vastes sur l'Université de Paris. A la prière de Baudoin, empereur de Constantinople, il entreprit d'y former un clergé pour l'Eglise grecque [2]. Il en écrivit aux évêques de France et aux professeurs de l'Université pour les engager à favoriser cette bonne œuvre, et fonda un collége spécialement destiné aux Grecs. Baudoin y envoya un certain nombre de jeunes gens qu'il destinait à former, dans son empire, un élément de régénération religieuse; il attirait en même temps à Constantinople le plus qu'il lui était possible de savants dans le même but. Ainsi s'établit entre l'Orient et l'Occident un commerce scientifique qui ne fut pas sans résultat pour la civilisation et pour le progrès dans les arts et la littérature.

A l'époque où les écoles de Paris se formaient en Université, on voyait naître ces *Ordres mendiants* qui soutinrent contre elle des luttes ardentes. Mais, avant de parler des Ordres de Saint-Dominique et de Saint-François, nous devons en faire connaître un autre qui n'eut pas, il est vrai, une importance scientifique aussi grande, mais dont le but social ne fut ni moins beau ni moins utile. Nous voulons parler de l'Ordre des Trinitaires pour la rédemption des captifs.

Depuis que la lutte était engagée entre l'Eglise et l'islamisme, de nombreux pèlerins avaient été faits prisonniers par les disciples de Mahomet. Ils n'avaient tous que le choix entre l'apostasie, la mort ou les continuels tourments d'une cruelle captivité. Les riches se rachetaient à force d'argent, mais les pauvres languissaient dans l'esclavage, exposés aux plus grands dangers pour leur foi et pour leur vie.

Deux hommes généreux, Jean de Matha et Félix de Valois,

[1] Innocent., lib. 14, Epist. 150.

[2] Duboul., Hist. Univ. Paris., t. III.

conçurent la pensée de fonder une société dont le but serait la délivrance des pauvres fidèles captifs chez les Sarrazins. Les membres de cette société devraient parcourir les pays catholiques pour recueillir des aumônes et aller ensuite dans les provinces des Musulmans racheter les captifs.

Jean de Matha [1] était né à Faucon en Provence. Après avoir fait ses premières études à Aix, il revint chez son père et se retira bientôt après dans un petit ermitage voisin, pour se donner tout entier aux exercices de la piété. Se trouvant trop exposé aux visites de ses parents, il quitta la Provence avec l'agrément de son père, et alla à Paris pour y étudier la théologie. Ses succès y furent rapides. Ses études terminées, il alla trouver un saint ermite, nommé Félix de Valois, qui habitait la solitude de Cerfroi au diocèse de Meaux et qui jouissait d'une grande réputation de sainteté. Il se fit son compagnon et mena avec lui une vie toute consacrée à la prière et à la pénitence.

Un jour Jean de Matha communiqua à Félix la pensée qu'il avait eue, en disant sa première messe, de se consacrer à la délivrance des chrétiens captifs chez les infidèles. Félix regarda un tel dessein comme inspiré à son ami par Dieu lui-même. Les deux saints, après avoir jeûné et prié pour obtenir les lumières du ciel, crurent reconnaître que Dieu les appelait à cette mission et résolurent d'aller à Rome demander l'approbation du pape. Innocent III les renvoya à l'évêque de Paris et à l'abbé de Saint-Victor qu'il chargea d'examiner le projet qui lui avait été soumis. Les deux prélats en conférèrent avec Jean de Matha, approuvèrent son dessein de fonder un Ordre qui aurait pour mission la délivrance des captifs, et en dressèrent les règles de concert avec lui. En voici les principales dispositions :

Les frères consacreront la troisième partie de leurs biens à la rédemption des captifs. Toutes leurs églises seront dédiées à la *Sainte-Trinité*, d'où leur vint le nom de Trinitaires. Chaque maison de l'Ordre ne sera composée que de sept personnes : trois ecclésiastiques, trois laïques et un ministre, c'est-à-dire un prieur qui devra être prêtre ; leur vêtement sera blanc et leur cape aura un signe distinctif. Ils ne monteront point à cheval, mais seulement sur des ânes [2].

Les jeûnes furent très-multipliés dans cette règle. Les *Trinitaires*

[1] Hagiog. 8 feb.

[2] De là leur vint le nom de *Frères aux ânes* qu'on leur donna dans le principe.

ne devaient manger ni viande ni poisson, à moins qu'ils ne fussent en voyage, ou qu'on leur en donnât par charité. Les *ministres* de chaque maison reconnaissaient l'autorité du grand ministre qui fut depuis appelé général de l'Ordre. Dans la célébration de l'office, les Trinitaires suivirent l'usage de l'abbaye de Saint-Victor autant que leur petit nombre le pouvait permettre. Le chapitre particulier de chaque maison se tenait tous les dimanches, et le chapitre général de l'Ordre une fois par an.

Le chef d'Ordre fut l'ermitage de Cerfroi. En 1328, le chapitre de Paris donna aux Trinitaires une ancienne église dédiée à saint Mathurin, d'où leur est venu en France le nom de *Mathurins*.

Cet Ordre, approuvé par Innocent III, se répandit avec beaucoup de rapidité en France, en Italie, en Espagne et au delà des mers. Le moine Albéric, qui écrivait dans la première moitié du XIIIe siècle, nous apprend que, de son temps, il comptait déjà plus de six cents maisons. Les frères étaient presque toujours en voyage, recueillant des aumônes et recherchant les infidèles captifs chez les chrétiens, pour les échanger contre des chrétiens captifs chez les infidèles. Les Trinitaires étaient respectés des Sarrazins eux-mêmes; ils rendirent d'immenses services à la société.

Dans un autre genre, l'Ordre de Saint-Dominique n'en rendit pas de moins grands.

Depuis qu'il avait entrepris, avec l'évêque d'Osma, de convertir les Albigeois, Dominique avait travaillé à cette noble tâche sans se mêler aux combats, comme tant d'autres ecclésiastiques qui prenaient leurs passions pour du zèle. Pendant ses prédications, il songeait à fonder une société de pauvres qui auraient pour mission d'imiter, de la manière la plus parfaite possible, le fils de Dieu qui *évangélisait les pauvres sans avoir où reposer sa tête* et sans se préoccuper des soins de la vie matérielle. Déjà il avait quelques compagnons décidés à se vouer avec lui aux rudes travaux de l'apostolat.

Les croisés triomphants ouvrirent, en 1215, à Dominique, les portes de Toulouse. La Providence [1], qui donne rendez-vous à la même heure aux éléments les plus divers, lui envoya deux hommes dont il avait besoin pour asseoir les premiers fondements de l'Ordre des frères Prêcheurs. Tous deux étaient citoyens de Toulouse, d'une naissance distinguée et d'un mérite personnel remarquable. L'un,

[1] Lacordaire, Vie de saint Dominique. Nous suivrons ce beau travail dans ce que nous dirons de saint Dominique.

qui se nommait Pierre Cellani, ornait une grande fortune par une grande vertu; l'autre, qui ne nous est connu que sous le nom de Thomas, était éloquent et de mœurs singulièrement aimables. Poussés par une même inspiration de l'Esprit Saint, ils se donnèrent ensemble à Dominique, et Pierre Cellani lui fit présent de sa propre maison qui était belle et située près du château des comtes de Toulouse. Dominique rassembla dans cette maison ceux qui s'étaient attachés à lui : ils étaient au nombre de six. Il les revêtit de l'habit qu'il portait lui-même, c'est-à-dire d'une tunique de laine blanche, d'un surplis de lin, d'une chape et d'un capuce de laine noire[1]. C'était l'habit des chanoines réguliers dont il avait gardé l'usage depuis son entrée au chapitre d'Osma. L'Ordre des frères Prêcheurs se fondait avec la coopération et par l'autorité de Foulques, évêque de Toulouse, qui établit Dominique et ses compagnons prédicateurs de son diocèse. Il leur donna cette mission dans une charte qui commence ainsi :

« Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, nous faisons savoir à tous présents et à venir que nous, Foulques, par la grâce de Dieu humble ministre du siége de Toulouse, voulant extirper l'hérésie, bannir les vices, enseigner aux hommes la règle de la foi et les former aux bonnes mœurs, nous instituons pour prédicateurs dans notre diocèse le frère Dominique et ses compagnons, lesquels se sont proposé de marcher dans la pauvreté évangélique, à pied et en religieux, en annonçant la vraie parole. »

Foulques assigne ensuite, pour la subsistance de Dominique et de ceux qui se joindront à lui, la sixième partie des dîmes des églises paroissiales.

Simon de Montfort, qui avait pour Dominique la plus vive affection, lui donna le château et la terre de Cassanel, au diocèse d'Agen, et quelques autres biens. Dominique se repentit plus tard de les avoir acceptés, s'en débarrassa comme d'un fardeau avant d'entrer dans la vie éternelle, et ne laissa, à ses frères, pour patrimoine que la pauvreté.

Voulant faire approuver par le pape le nouvel Ordre qu'il avait fondé, Dominique partit pour Rome avec Foulques de Toulouse. C'était en 1215, au moment où se tenait le quatrième concile de Latran. Innocent ne se montra pas d'abord favorable aux vœux de Dominique. Il avait consenti sans peine à prendre sous la tutelle de

[1] Ce vêtement fut depuis modifié.

l'Eglise romaine le monastère de Prouille, fondé par Dominique et par l'évêque d'Osma; mais il ne pouvait se décider à approuver un Ordre nouveau ayant pour but la prédication. Le clergé séculier était, en effet, chargé de ce soin, et il ne fallait que le ramener aux vertus de sa vocation pour que l'Eglise fût tout à coup peuplée de prédicateurs. De plus, on pensait généralement, dans l'épiscopat, que les Ordres religieux étaient déjà trop multipliés et qu'ils avaient dans l'Eglise trop d'influence. Un décret fut rendu en ce sens au concile de Latran et on y décida qu'on ne permettrait plus, à l'avenir, qu'on établît de nouvel Ordre religieux.

Cependant, Innocent III ne put résister aux instances de Dominique et l'autorisa à former son Ordre. Seulement, par respect pour le décret du concile de Latran, il voulut que la nouvelle société n'eût pas une règle nouvelle. Dominique fut donc obligé de choisir, parmi les anciennes règles monastiques, celle qu'il croirait le mieux convenir au genre de vie qu'il voulait suivre.

Dominique rencontra à Rome saint François d'Assises qui, lui aussi, rêvait un nouvel Ordre voué à la pratique de la pauvreté évangélique.

Presque à la même époque où il posait à Notre-Dame de Prouille, au pied des Pyrénées, les fondements de son Ordre, François jetait les fondements du sien à Notre-Dame-des-Anges, au pied des Apennins. L'un et l'autre étaient allés à Rome pour solliciter l'approbation du souverain pontife. Innocent III les rebuta d'abord tous les deux, mais finit par leur donner son appui. Dominique, comme François, renferma sous sa règle austère les hommes, les femmes et les gens du monde, faisant de trois Ordres une seule puissance combattant pour J.-C.

Cependant ces deux hommes, dont les destinées offraient au ciel et à la terre de si admirables harmonies, ne se connaissaient pas. Tous deux étaient à Rome au temps du quatrième concile de Latran, et il ne paraît pas que le nom de l'un eût jamais frappé l'oreille de l'autre. Une nuit, Dominique étant en prière, selon sa coutume, vit J.-C. irrité contre le monde, et sa mère qui lui présentait deux hommes pour l'apaiser. Il se reconnut pour l'un des deux; mais il ne savait qui était l'autre, et, le regardant attentivement, l'image lui en demeura présente. Le lendemain, dans une église, il aperçut sous un froc de mendiant la figure qui lui avait été montrée la nuit précédente, et, courant à ce pauvre, il le serra dans ses bras avec une sainte effusion. « Vous êtes mon compagnon, lui dit-il, vous

marcherez avec moi; tenons-nous ensemble et nul ne pourra prévaloir contre nous. » Il lui raconta ensuite la vision qu'il avait eue, et une sainte et douce amitié unit désormais les deux patriarches des pauvres de J.-C.

Pendant l'absence de Dominique, Dieu avait béni et multiplié son troupeau. Au lieu de six disciples qu'il avait laissés à Toulouse dans la maison de Pierre Cellani, il en retrouva quinze ou seize à son retour. Il leur donna rendez-vous à Notre-Dame de Prouille pour y délibérer, suivant les ordres du pape, sur le choix d'une règle. En Occident, on suivait deux règles principales : celle de saint Augustin ou des chanoines, et celle de saint Benoît suivie par les moines. Toutes deux avaient été modifiées suivant le but que se proposaient les différentes familles de chanoines ou de moines; mais le fond était le même. Obligés de choisir entre ces deux règles, Dominique et ses compagnons préférèrent celle de saint Augustin qui se prêtait mieux que l'autre au genre de vie qu'ils voulaient embrasser. Elle avait, de plus, l'avantage de n'être qu'un simple exposé des devoirs fondamentaux de la vie parfaite. Aucune forme de gouvernement n'y était tracée et Dominique pouvait, en la prenant pour base, élever dessus l'édifice des nouvelles constitutions qu'il croirait utile d'offrir à ses frères.

Ces constitutions furent composées de manière à ce que les pratiques de la vie spirituelle ne gênassent point celles de la vie apostolique. Il fut donc statué que l'office divin se dirait dans l'église brièvement, pour ne pas nuire aux études; que les frères en voyage seraient exempts des jeûnes réguliers, si ce n'est pendant l'Avent, à certaines vigiles, et le vendredi de chaque semaine; qu'ils pourraient manger de la chair hors des couvents de l'Ordre; que le silence ne serait pas absolu; que la communication avec les étrangers serait permise, même dans l'intérieur des couvents, à l'exception des femmes; qu'un certain nombre d'étudiants seraient envoyés aux plus fameuses universités; qu'on recevrait des grades scientifiques, qu'on tiendrait des écoles.

Sous le rapport administratif, chaque couvent devait être gouverné par un prieur conventuel; chaque province, composée d'un certain nombre de couvents, par un prieur provincial; l'Ordre entier, par un chef unique qui eut depuis le nom de maître-général. Tous les chefs devaient être élus. Au couvent appartenait l'élection de son prieur; à la province, représentée par les prieurs et un député de chaque couvent, celle du provincial; à l'Ordre entier, repré-

senté par les provinciaux et deux députés de chaque province, celle du maître-général. Par une progression contraire, le maître-général confirmait le prieur de la province et celui-ci le prieur du couvent. Toutes ces fonctions étaient temporaires, excepté celle de général. Des chapitres généraux, tenus à des intervalles rapprochés, devaient contrebalancer le pouvoir du maître-général, et des chapitres provinciaux celui du prieur provincial. Un conseil était donné au prieur conventuel pour l'assister dans les devoirs les plus importants de sa charge.

Ce mode de gouvernement est fort sage. Un respect sincère de l'autorité [1] s'y allie à quelque chose de franc et de naturel qui révèle, dès la première vue, le chrétien affranchi de la crainte par l'amour. La plupart des Ordres religieux ont subi des réformes qui les ont partagés en divers rameaux. Celui des frères Prêcheurs, grâce à son gouvernement, a traversé, toujours un, les vicissitudes de six siècles d'existence. Il a poussé dans tout l'univers ses branches vigoureuses sans qu'une seule se soit jamais séparée du tronc qui l'avait nourrie.

L'assemblée de Prouille n'osa s'occuper de la manière dont l'Ordre pourvoirait à sa subsistance. Dominique était pour la pauvreté absolue; il voyait de trop près les maux que l'opulence avait faits à l'Eglise pour souhaiter à son Ordre d'autre richesse que la vertu. Son but, en le fondant, était d'offrir aux pays scandalisés par un clergé oublieux des préceptes et des conseils de l'Evangile, de grands et nobles exemples de la pauvreté volontaire, de l'abnégation absolue. Il voulait donc que ses frères n'eussent pour toutes ressources que la charité; que son Ordre fût *un Ordre mendiant*. Mais il craignait qu'une pensée aussi hardie ne trouvât des obstacles à Rome. Il aima mieux en réserver l'exécution à un temps plus favorable.

Telles furent les lois fondamentales de l'institut des frères Prêcheurs.

Le premier couvent de cet Ordre fut celui de Saint-Romain, fondé à Toulouse par l'évêque Foulques. La France fut ainsi le berceau de l'institut de Saint-Dominique. Quant à celui de Saint-François d'Assises, il y pénétra de bonne heure et contribua aussi bien que l'autre à la gloire de l'Eglise de France par les hommes remarquables qu'il lui fournit.

[1] Lacordaire, Vie de saint Dominique.

Le grand pape Innocent III mourut peu de temps après avoir approuvé ces deux Ordres religieux.

Le divorce de Philippe-Auguste, la croisade contre les Albigeois, la fondation de l'Université de Paris, sont, par rapport à la France, les trois faits culminants de son pontificat. Il aurait fallu suivre Innocent dans tous ses actes pour avoir une idée vraie de la grandeur de son caractère, de sa vaste science, de la pureté des motifs qui l'ont toujours dirigé, de la sainteté de sa vie, de l'énergie de sa volonté. Nous avons dû nous renfermer dans notre sujet et ne rapporter du pontificat d'Innocent III, que ce qui concerne la France. Un savant historien [1] nous a fait le portrait suivant de ce grand pape :

« Innocent était d'une taille moyenne, mais régulière. Les grâces de sa physionomie et la franchise de son regard exprimaient fidèlement toute la noblesse de son ame. Homme excellent, souverain distingué, il possédait toutes les qualités qui rendent digne d'occuper le premier poste de la chrétienté. Doué d'une profonde pénétration, il joignait à une excellente mémoire tous les dons de l'esprit et une érudition étonnante. Ses sentiments élevés lui inspiraient de vastes projets et il montrait dans l'exécution la plus grande fermeté, une constance invincible. La résistance ne faisait qu'accroître son zèle, comme il arrive d'ordinaire aux grandes âmes. Il ne s'effrayait d'aucun obstacle, ne reculait devant aucun danger, aucune menace. Il était inflexible quand il s'agissait de la justice, bon lorsqu'il pouvait donner cours à ses sentiments de miséricorde. Ennemi de tout mal, de tout désordre, il aimait mieux croire le bien que le mal ; et, quoique d'un naturel vif, il était promptement disposé à l'indulgence. Son amour de la justice éclatait dans les grandes comme dans les petites choses, et ce sentiment était si fort chez lui que rien n'était capable de l'en faire dévier. »

Des écrivains qui ont voulu juger Innocent III d'après les idées aujourd'hui popularisées par les progrès de la civilisation, ont reproché à Innocent sa doctrine sur la puissance politique de la papauté et sur l'appel au bras séculier pour la punition des hérétiques. Mais ces reproches tombent d'eux-mêmes lorsqu'on se reporte au XIII[e] siècle, lorsqu'on se pénètre, par la lecture des documents originaux, de l'esprit qui régnait à cette époque.

Lorsqu'on a fait cette étude consciencieuse avec impartialité,

[1] Hurter, Hist. d'Innocent III et de son siècle.

sans préjugés, on reste convaincu de la vérité de cette maxime : qu'un homme de génie comme Innocent III n'a pu être que ce qu'il a été dans son gouvernement.

Quant à sa vie privée, elle est à l'abri de tout reproche tant soit peu fondé.

Ce grand pape mourut le 16 juillet 1216, laissant la capitale du monde et l'univers entier remplis de la gloire de ses actions, comme le dit un auteur contemporain.

IV.

Discussions entre Philippe-Auguste et le roi Jean d'Angleterre. — Part que la papauté y prend. — Jean et Othon ligués contre Philippe-Auguste. — Bataille de Bouvines. — Le prince Louis appelé au trône d'Angleterre — Mauvais succès de son expédition. — Mort de Philippe-Auguste. — Louis VIII roi. — Son expédition contre les Albigeois — Sa mort.

1216 — 1226.

Pendant une grande partie de son pontificat, Innocent III fut en lutte avec Philippe-Auguste au sujet de Jean, roi d'Angleterre. Ce prince, poursuivi par le roi de France comme un vassal félon et par les barons d'Angleterre eux-mêmes, s'était réfugié sous la tutelle de Rome et avait fait hommage de son royaume au pape. Innocent était ainsi devenu suzerain d'Angleterre, et ce fut en cette qualité qu'il prit le parti de Jean contre Philippe-Auguste. Mais, en France, on réclama toujours contre ce pouvoir politique que la papauté s'accoutumait à regarder comme une conséquence de sa puissance spirituelle. Philippe-Auguste surtout s'insurgeait contre les prétentions du pape et disait que Jean n'avait pas eu le droit de soumettre son royaume à la suzeraineté du pape, sans le consentement de ses barons. La noblesse d'Angleterre était de cet avis et manifestait hautement l'intention de priver Jean de sa royauté pour la transporter à Louis, fils de Philippe-Auguste.

Il existait donc un profond antagonisme entre Jean d'Angleterre et le roi de France. Il s'accrut encore dans les luttes dont l'Allemagne fut le théâtre.

Ce pays s'était partagé entre deux concurrents à la couronne impériale : Philippe, duc de Souabe, frère de Henri VI, qui, en

mourant, lui avait envoyé le sceptre de l'empire, et Othon, duc de Saxe, qu'un parti puissant avait fait roi des Romains. Jean d'Angleterre s'était déclaré pour Othon son parent; Philippe-Auguste avait pris le parti de Philippe de Souabe. Le pape, sans se déclarer trop ouvertement, avait manifesté, pour ce dernier, de l'antipathie. Ces rivalités avaient donné lieu à de longues intrigues lorsque Philippe de Souabe fut assassiné. Après sa mort, Othon reçut à Rome la couronne impériale. C'était un triomphe pour le parti anglais et un échec pour Philippe-Auguste; mais il sut bientôt en tirer vengeance. A peine Othon fut-il empereur, qu'il entra en luttes avec le pape. Nous avons indiqué la cause de ces interminables débats qui existaient toujours entre la papauté qui prétendait à la suzeraineté universelle et les empereurs qui tendaient au même but. Othon offensa si gravement l'Eglise, qu'il fut déclaré déchu de sa dignité et que ses sujets furent dispensés du serment de fidélité. Les anciens partisans de Philippe de Souabe se déclarèrent aussitôt contre Othon. Philippe-Auguste courut à leur aide et proposa pour empereur Frédéric, fils de Henri VI, qui, à la mort de son père, était resté simplement roi de Sicile. Les deux partis se trouvèrent ainsi en présence. Jean d'Angleterre, fidèle à la cause d'Othon, fut en opposition d'un côté avec Philippe-Auguste, qui soutenait Frédéric, de l'autre avec le pape, son ancien protecteur, qui lui fut hostile lorsqu'il le vit appuyer l'empereur déchu. Le pape avait encore d'autres griefs contre Jean qui avait confisqué tous les biens ecclésiastiques pour se venger d'un interdit lancé contre son royaume. Cette sentence avait été prononcée parce que le roi s'obstinait à ne pas reconnaître le cardinal de Langeton pour archevêque de Cantorbéry. Pendant un an que dura l'interdit, l'Angleterre se trouva dans une confusion étrange. Une députation d'évêques se rendit à Rome pour faire connaître au pape l'état déplorable où elle se trouvait et lui dire que les barons n'attendaient qu'un signe de lui pour délivrer l'Eglise du tyran qui l'opprimait. Le pape céda, déposa Jean d'Angleterre, déclara son trône vacant, chargea Philippe-Auguste d'exécuter par les armes le décret de l'Eglise, et appela tout le peuple fidèle à se croiser pour combattre le nouvel ennemi de l'Eglise.

Philippe-Auguste accepta avec joie la mission que le pape lui confiait et fit de grands préparatifs. Pandolphe, légat du pape chargé de diriger la croisade, ne voyait qu'avec peine cette guerre qui allait favoriser les projets ambitieux du roi de France. Il obtint une entre-

vue du roi Jean, et n'eut pas de peine à lui faire comprendre que son intérêt demandait qu'il se soumît à l'Eglise. Jean fit toutes les promesses qu'on lui demanda, et le légat, satisfait de ses dispositions, déclara à Philippe-Auguste que l'expédition qu'il préparait était inutile, puisque le roi d'Angleterre s'était reconcilié avec l'Eglise et que l'interdit qui pesait sur son royaume était levé. Le roi de France n'en poursuivit pas moins son projet. Son expédition navale contre l'Angleterre échoua complétement. Jean d'Angleterre, voulant profiter de cet échec, aborda en France, mais il fut battu. Pendant ces luttes, l'empereur Othon, Jean d'Angleterre, le comte de Flandres et le duc de Lorraine se liguaient ensemble dans le but d'écraser Philippe-Auguste. Cent cinquante mille hommes menaçaient la France. Philippe-Auguste n'en avait que cinquante mille à leur opposer. Le courage suppléa au nombre. Les deux armées se rencontrèrent en Flandres, près d'un pont appelé Bouvines, situé entre Sanghin et Casoing. Philippe-Auguste prenait un peu de repos sous un frêne, près d'une église dédiée à saint Pierre, lorsqu'on lui annonça que les derniers rangs de son armée étaient attaqués par l'ennemi. A cette nouvelle, il entre à l'église, fait une courte prière, monte à cheval et crie lui-même: *Aux armes, guerriers, aux armes !* Ce cri est répété avec enthousiasme. Les trompettes sonnent. Les troupes des communes qui avaient déjà passé le pont reviennent sur leurs pas. Le roi s'élance avec les chevaliers jusqu'à l'arrière-garde. A sa vue, les ennemis s'arrêtent et, de chaque côté, on se dispose à un grand combat. Le moine Guérin, évêque nommé de Senlis et confident de Philippe-Auguste, range lui-même l'armée en bataille. Le roi semble ne se réserver que l'honneur de mettre son plan à exécution. Il marchait en tête de l'armée, au centre de toute la bataille. Parmi les chevaliers on distinguait Mathieu de Montmorency, Guillaume des Barres, Jean de Beaumont, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, qui, en sortant des prisons d'Angleterre, avait repris sa massue. Par délicatesse de conscience, il ne se servait pas d'épée, parceque les canons lui défendaient de verser le sang: il se contentait donc d'assommer les ennemis.

Avant la bataille, Philippe-Auguste dit à ses guerriers: « Tout notre espoir, toute notre confiance sont en Dieu. Le roi Othon et son armée, qui sont les ennemis de l'Eglise et les usurpateurs de ses biens, ont été excommuniés par le seigneur pape. L'argent qui sert à leur solde est le fruit des larmes des pauvres, du pillage des biens de l'Eglise de Dieu et de ses clercs. Nous, au contraire, nous sommes

chrétiens, nous jouissons de la communion et de la paix de la sainte Eglise, quoique nous soyons pécheurs, et nous défendons, selon notre pouvoir, les libertés du clergé. Nous devons donc, avec confiance, compter sur la miséricorde de Dieu: nul doute qu'il ne nous accorde la victoire sur ses ennemis et les nôtres. »

Le roi fit ensuite manger avec lui les chevaliers qui l'entouraient *en ressouvenir*, dit une chronique, *des douze apôtres qui avec notre Seigneur burent et mangèrent*. Ce fut alors que Philippe-Auguste leur adressa ces mémorables paroles: « Seigneurs, vous êtes tous mes hommes et je suis votre sire, quelque je sois; et vous ai moult aimés et porté grand honneur. Pour ce je prie vous tous que vous gardiez mon corps, et mon honneur et le vôtre; et si vous voyez que la couronne soit mieux placée en l'un de vous qu'en moi, je m'y octroye volontiers, et le veux de bon cœur et de bonne volonté [1]. »

A ces mots tous les barons s'écrièrent : « Non, Dieu merci, nous ne voulons d'autre roi que vous. Or chevauchez hardiment contre vos ennemis et nous sommes tous appareillés de mourir avec vous. » Puis ils demandent au roi sa bénédiction. Au même instant les trompettes sonnent la charge et tous se jettent sur l'ennemi avec impétuosité.

Les clercs chapelains du roi entonnent les psaumes; les chevaliers se précipitent à l'envi à travers les rangs ennemis et se battent comme des lions. Le roi fut renversé de son cheval et allait périr sans le dévouement des chevaliers qui accoururent le délivrer. Il sauta à cheval et se remit à combattre avec courage. Othon fut moins brave. Un chevalier l'ayant attaqué avec vigueur, il tourna le dos. Philippe-Auguste, qui le vit, dit aux chevaliers qui combattaient à côté de lui : « Vous ne verrez plus sa figure aujourd'hui. » En effet, Othon se retira prudemment de la mêlée. Le découragement s'empara de son armée qui bientôt fut mise en déroute. La victoire de Philippe-Auguste fut complète. Trente mille ennemis étaient étendus sur le champ de bataille. En témoignage de sa gratitude envers Dieu, Philippe-Auguste fonda au diocèse de Senlis l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire.

Ainsi fut détruite la coalition formée contre la France. Après la bataille de Bouvines, le roi se rendit dans le Poitou où Jean d'Angleterre faisait la guerre; il le vainquit et Jean fut obligé de deman-

[1] Chron. de Rains.

der une trève qui lui fut accordée, grâce à l'intervention du légat du pape.

Le siége apostolique ou ses délégués s'intéressaient à Jean qu'ils regardaient comme un vassal qu'ils devaient protéger. La papauté était si puissante que, malgré la volonté unanime de l'Angleterre, le fils de Philippe-Auguste qui en fut élu roi ne put jamais posséder la couronne qui lui était offerte. Elle le punit même de la tentative qu'il avait faite pour en aller prendre possession, en le frappant, lui et son armée, des peines canoniques.

Depuis cette discussion entre le pape et le roi, au sujet de l'Angleterre, jusqu'à l'année 1223 que mourut Philippe-Auguste, il ne se passa dans l'Eglise de France rien d'important [1].

L'année même de sa mort, on dut s'occuper de nouveau des Albigeois. La guerre qui leur avait été faite les avait affaiblis mais non domptés. Un imposteur [2], nommé Barthelemi, releva leur courage en se donnant comme l'envoyé du grand pontife de la secte qui habitait, disait-il, sur les confins de la Bulgarie, de la Croatie et de la Dalmatie. Ce pays était, depuis longtemps, comme le centre de la grande secte manichéenne; il ne serait pas étonnant que le chef principal de cette association y eût sa demeure. On disait que ce pape hérétique avait, comme le souverain pontife catholique, des vicaires ou légats pour le représenter dans les lieux où il ne pouvait aller; qu'il prétendait conférer des ordinations et qu'il cherchait à copier en toutes choses les usages de la cour romaine.

En 1223, Conrad, évêque de Porto, était en Languedoc légat d'Honorius, successeur d'Innocent III. Ce cardinal fut effrayé de la hardiesse avec laquelle Barthelemi prêchait la mauvaise doctrine, au nom du grand-prêtre manichéen, et de l'effet prodigieux que sa parole produisait sur la population albigeoise. Il en écrivit en particulier à l'archevêque de Rouen, le conjurant de se rendre à Sens avec ses suffragants afin d'y aviser, avec les autres évêques de France, à ce qu'on aurait à faire pour comprimer les hérétiques qui devenaient menaçants. Philippe-Auguste entra dans les vues du légat : seulement il pria les évêques de se réunir à Paris et non à Sens, comme le cardinal Conrad l'avait désiré. Il avait l'intention d'assister au concile; or, comme il était malade et se trouvait en

[1] Ce fut dans cet intervalle que les Ordres de Saint-Dominique et de Saint-François s'établirent en France, mais nous en avons parlé ailleurs.

[2] *V.* Conc., Labb. et Cossart., t. XI, p. 288.

Normandie où il s'occupait à affermir sa domination, il voulait, autant que possible, abréger son voyage. Les médecins trouvèrent même que c'était imprudent à lui d'aller jusqu'à Paris, et le décidèrent à s'arrêter au château de Mantes. Il y mourut à l'âge de 58 ans, après un règne d'environ quarante-quatre ans.

Philippe-Auguste fut un roi capable et plein de bravoure. Ce qu'il fit pour l'organisation de l'Université prouve qu'il était ami de la science. Par ses luttes contre les rois d'Angleterre, il concourut puissamment à fonder en France l'unité nationale. Son règne fut utile et glorieux. Il eut pour successeur son fils, Louis VIII.

Ce prince était très-religieux et s'était croisé autrefois contre les Albigeois. La mort de son père avait empêché les évêques de répondre à l'appel du légat Conrad. Le pape Honorius, craignant que les affaires qui devaient nécessairement le préoccuper au commencement de son règne ne l'empêchassent de prendre la défense de l'Eglise contre les hérétiques, lui écrivit pour ranimer son zèle. Mais, en même temps qu'il voulait la destruction des hérétiques, il prenait le parti du jeune Raymond de Toulouse contre Amaury de Montfort, fils de Simon, qui prétendait avoir droit aux domaines concédés à son père par le décret du concile de Latran.

La guerre du Languedoc avait perdu tout caractère religieux. Elle n'était plus qu'une lutte entre deux prétendants au comté de Toulouse. Les catholiques s'y trouvaient mêlés aux hérétiques, et ces derniers, à la faveur du désordre, croissaient en nombre et en audace.

Le pape Honorius ne vit d'abord que le côté politique de la guerre et révoqua les indulgences accordées à ceux qui avaient jusqu'alors combattu avec Montfort. Le décret de révocation fut lu dans un parlement général[1] que Louis VIII tint à Paris le 5 mai 1224. Le pape se fondait sur ce que Raymond était catholique, ce qui rendait illicite la guerre qu'on pourrait lui faire. Dans le courant du mois d'août de la même année[2], les évêques des provinces de Narbonne, d'Arles et d'Auch se réunirent à Montpellier, par ordre du pape Honorius. Raymond de Toulouse et tous les barons du pays y promirent solennellement de satisfaire aux églises et aux clercs pour tous les dommages qui leur avaient été causés; de faire justice

[1] Gest. Lud. VIII; ap. Duch., Hist. Franc., t. IV; Chron. Turon.

[2] *Ibid.*

des hérétiques, d'extirper l'hérésie de toute la province et de rendre à l'Eglise romaine tout le pays obéissant et pacifié.

On ne termina rien dans ce concile de Montpellier. Le cardinal romain de Saint-Ange ayant été envoyé comme légat en France, pria le roi de traiter cette affaire dans les assemblées[1] qu'il tint à Paris et à Melun en 1225; mais Louis était alors trop préoccupé de ses démêlés avec le roi d'Angleterre pour s'intéresser à une discussion qui avait perdu à ses yeux presque toute son importance en devenant purement personnelle entre Raymond et Amaury de Montfort. Il ne se rendit même pas à Bourges où les deux antagonistes devaient se présenter devant une nombreuse assemblée pour y plaider leur cause. Dans ce concile[2], Raymond de Toulouse fit les mêmes promesses qu'à Montpellier; Amaury présenta les pièces officielles qui avaient investi son père des domaines qu'il réclamait comme sa propriété. Les évêques, après en avoir délibéré en secret, ne donnèrent aucune solution.

Raymond et ses barons voulurent sans doute la donner eux-mêmes les armes à la main, et se gardèrent bien de persécuter les hérétiques qui avaient chaudement embrassé leur cause. Le cardinal de Saint-Ange accourut à Paris, vit le roi, s'adressa à ses sentiments religieux, et le supplia de prendre les armes pour la défense de la foi. La guerre du Languedoc redevenait une croisade. Louis convoqua à Paris un parlement général au mois de janvier 1226, et y annonça à ses barons l'intention où il était de reprendre la croix pour aller combattre les Albigeois. Le légat y rétablit les faveurs spirituelles qu'Honorius avait révoquées. Les barons promirent de suivre le roi et, dans une autre assemblée qui se tint encore à Paris à la fin de mars, on se donna rendez-vous à Bourges[3].

Louis VIII marcha par Nevers et par Lyon vers le Languedoc, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes[4]. Le 6 de juin il arriva devant Avignon qui ferma ses portes. Il fallut en faire le siége.

[1] V. Labb. et Cossart., Conc., t. XI, p. 290.

[2] Conc. Bituric.; ap. Labb. et Cossart., t. XI, p. 291.— Nous parlerons tout à l'heure d'une question importante qui y fut traitée; nous ne voulons pas interrompre ce que nous avons à dire de la croisade de Louis VIII contre les Albigeois.

[3] Conc., Paris.; ap. Labb. et Cossart., t. XI, p. 300.

[4] Gest. Lud.; Guillelm. de Pod. Laurent.; Math. Paris.

On y entra par capitulation, après trois mois de rudes combats, et la ville fut sévèrement punie de sa résistance.

Pendant le siége d'Avignon, Pierre Amelin, archevêque de Narbonne, parcourait tout le pays occupé par les hérétiques afin de le disposer à se soumettre au roi. Cet évêque réussit bien dans la tâche qu'il s'était imposée. Béziers, Carcassonne, Pamiers, Castelnau, Pui-Laurent, Lavaur, Albi ouvrirent leurs portes au roi et les gentilshommes de ces contrées lui firent hommage. Louis VIII parcourut tout le Languedoc plutôt en maître qu'en vainqueur. Toulouse seulement résista. Tout annonçait la fin de cette longue guerre où la religion et la politique, la piété et l'ambition avaient tour à tour dirigé les guerriers qui y avaient pris part. Le roi quitta le Languedoc, croyant que sa présence n'y était plus utile.

Comme il retournait à Paris, il fut pris à Montpensier, en Auvergne, d'une maladie inconnue qui l'enleva à la vie en peu de jours. Les chroniques du temps [1] ont recueilli sur cette mort une anecdote que nous donnons pour ce qu'elle peut valoir. Les médecins, dit-on, attribuant la maladie du roi à un excès de continence, Archambaud de Bourbon introduisit près de lui une jeune fille. « On me propose là de faire un péché mortel, dit le roi, je ne puis consentir à en commettre de quelque façon que ce soit. » Il remit donc la jeune fille intacte à Archambault et le chargea de lui procurer un mariage honorable.

Louis VIII mourut le 8 novembre 1226. Il fut brave et chaste. Sa plus grande gloire est d'avoir eu pour fils Louis IX, nommé à si juste titre *saint Louis*.

Pour ne pas interrompre le récit de la croisade de Louis VIII, nous n'avons pas parlé d'un fait important qui se passa au concile de Bourges et dont nous devons parler maintenant.

Nous avons souvent remarqué que les officiers de la cour romaine étaient accusés d'avarice par les plus saints personnages. Lorsque les papes venaient en France, leur suite dépouillait les églises ou les abbayes; toutes les chroniques font à ce sujet des plaintes unanimes. Cette avarice et ces pillages venaient surtout de ce que le siége apostolique n'était pas assez riche pour payer ses officiers. Depuis que les papes s'étaient élevés au-dessus des rois, qu'ils concentraient en eux la suzeraineté de vastes royaumes et qu'ils s'occupaient directement de la plupart des affaires religieuses

[1] *V.* præsert. Guillelm. de Pod. Laurent.

et politiques, ils devaient nécessairement avoir un très-grand nombre de légats et d'autres officiers. Leurs ressources ne suffisaient pas pour les payer, et ils n'avaient pas d'autre moyen de subvenir aux frais de leurs missions qu'en leur donnant le droit de faire certains prélèvements sur les biens ou revenus ecclésiastiques. De là de nombreuses dilapidations qui excitaient l'indignation générale.

Honorius III conçut la pensée d'y mettre fin en établissant un impôt général qui frapperait toutes les églises et toutes les abbayes et qui passerait en loi. De cette manière, les officiers de la cour romaine n'auraient plus à faire aucun prélèvement, et ne se verraient plus dans la nécessité de vendre leurs décisions pour se procurer de l'argent; ce qui était trop souvent arrivé. L'impôt projeté par Honorius eût été ainsi établi : chaque église cathédrale et chaque abbaye aurait mis à la disposition du saint-siége le revenu de deux prébendes.

Le cardinal romain de Saint-Ange reçut ordre du pape de faire cette proposition aux évêques de France réunis à Bourges en 1225.

Le légat, prévoyant qu'il trouverait beaucoup d'opposition dans les procureurs des chapitres, les engagea à s'en retourner, sous prétexte que le concile était à peu près terminé. Ceux-ci soupçonnèrent quelque artifice, firent si bien qu'ils pénétrèrent le projet du légat et lui envoyèrent les procureurs des églises métropolitaines pour lui dire : « Seigneur, on nous a dit que vous aviez des lettres spéciales de la cour de Rome, pour exiger des prébendes dans toutes les églises cathédrales et conventuelles. C'est pourquoi nous sommes fort étonnés que vous n'ayez pas fait cette proposition dans le concile en notre présence, puisque nous y sommes spécialement intéressés. Nous vous prions de ne pas introduire ce scandale dans l'Eglise de France; sachez que si quelque particulier y consentait, son consentement serait de nul effet, dans une affaire qui tient à l'intérêt général et à laquelle, roi et sujets s'opposeront au péril même de leur vie. Car il ne s'agit de rien moins que de la subversion de l'Eglise et du royaume. La raison de notre crainte est que vous n'avez point parlé aux autres royaumes du projet du pape et que vous ayez ordonné à des évêques et à des abbés de remettre au souverain pontife les prébendes qui viendraient à vaquer. »

Le légat voyant qu'il ne pouvait plus dissimuler, montra les lettres du pape et représenta les avantages qui naîtraient du nouveau projet. Il appuya surtout sur ce qu'il ôterait de l'Eglise romaine le scandale de l'avarice, puisque les officiers de la cour romaine ne

pourraient plus rien accepter de ceux qui auraient des causes à poursuivre à Rome. Chacun opposa ses raisons à celles du légat. Pour recevoir le revenu des prébendes, disait-on, il faudra dans chaque diocèse un procureur romain qui ne vivra pas à ses dépens, dépouillera les églises, et sera une espèce de légat qui entravera l'autorité épiscopale et dont le pape se servira pour influencer les élections, peupler les églises de Romains, et détruire peu à peu l'action légitime des nationaux et des princes. On ajoutait que si les revenus des prébendes étaient distribués équitablement, le pape et ses officiers, devenus trop riches, ne s'occuperaient plus des affaires des églises, puisqu'ils les négligeaient déjà, malgré les rétributions qu'on leur donnait pour s'en occuper. Ces raisons et plusieurs autres firent impression sur le légat qui déclara alors s'être opposé, à Rome, au projet d'impôt du pape, et qu'il n'avait consenti à le proposer en France qu'à la condition qu'il le serait aussi à l'empire et aux autres royaumes. Mais il avoua que telle n'était pas l'intention du pape. L'impôt projeté par Honorius était donc seulement pour la France. Il est vrai que la cour romaine avait dans les autres royaumes qui s'étaient presque tous déclarés fiefs du siége apostolique, des redevances qu'elle n'avait pas en France. L'impôt réclamé par Honorius n'était qu'un moyen détourné d'exercer en France des droits de suzeraineté; c'est pourquoi les procureurs des églises déclarèrent si positivement que le roi lui-même s'y opposerait jusqu'à la mort.

Honorius avait trouvé un autre moyen d'exercer un pouvoir direct sur un grand nombre des fiefs de France; il avait délégué quatre abbés pour visiter tous les monastères de France et y remplacer les abbés qu'ils ne jugeraient pas à propos de conserver. Le légat fit connaître aux évêques du concile de Bourges ces intentions du pape. Ceux-ci déclarèrent positivement que, tant qu'ils vivraient, ils ne permettraient pas qu'on attaquât ainsi leur juridiction.

Le légat n'insista pas, et les ordres du pape, tant sur les prébendes que sur la déposition des abbés, ne furent point exécutés.

Le concile allait clore ses séances lorsque les professeurs de l'Université de Paris, au nombre d'environ quatre-vingt, lui demandèrent l'absolution de l'excommunication qu'ils avaient encourue en contribuant à l'insulte qui avait été faite au légat lui-même l'année précédente.

Ce cardinal étant à Paris, les chanoines de la métropole s'étaient plaints de ce que l'Université se servait d'un sceau particulier pour

sceller ses actes, tandis que, de tout temps, elle s'était servi du sceau de l'église métropolitaine. C'était là, aux yeux des chanoines, faire acte d'indépendance coupable. Après que, de part et d'autre, on eut allégué plusieurs raisons, les professeurs de l'Université prirent le légat pour arbitre, et lui remirent leur sceau. Le légat le prit, le brisa aussitôt et prononça l'excommunication contre ceux qui en feraient un autre. Les professeurs se plaignirent énergiquement de ce procédé; tous les écoliers saisirent leurs armes, accoururent à la maison du légat et la prirent d'assaut. Ce prélat et ses domestiques allaient tomber entre leurs mains lorsque le roi Louis envoya des chevaliers les délivrer. Le légat sortit de Paris bien escorté, après avoir prononcé l'excommunication contre tous ceux qui avaient concouru à l'insulte qui lui avait été faite.

C'était l'absolution de cette excommunication que les professeurs étaient venus demander à Bourges.

Nous verrons souvent l'Université lutter avec une vigueur étonnante pour tout ce qui pouvait sauvegarder ses franchises et contribuer à lui donner une forte organisation. Elle faisait la gloire de la France. Aussi les rois, depuis Philippe-Auguste, lui accordèrent-ils toujours appui et protection. Elle arriva à un très-haut degré de puissance sous le règne de saint Louis dont nous allons commencer le récit; règne glorieux que l'on peut regarder comme le point culminant de la période féodale.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

ERRATA.

Page 1, dans la date du Livre V, lisez 1120 au lieu de 1130.

Page 53, ligne 18, au lieu de *quatre*, lisez : *ses*.

Page 94, ligne 36, au lieu de *vos*, lisez : *tes*. En cet endroit, faute d'une assez grande attention. on a fait quelquefois dire à saint Bernard *vous* au lieu de *toi*. C'est une incorrection légère, mais que nous tenions à indiquer.



